Bibliothèque numérique
medic@

Gazette de santé

1784. - Paris : Ballard et fils, 1784.
Cote : 90133

PARIS biu Santé

Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)
Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?90133x1784

N°. 1.

ANNÉE 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 4 Janvier.

OBSERVATIONS & remarques ſur la complication des ſymptômes vénériens avec d'autres virus, & ſur les moyens de les guérir; par M. VIGAROUS; Profeſſeur Royal au College de Chirurgie, Chirurgien-major de l'Hôpital des vénériens, &c. de Montpellier. A Montpellier, chez J. Martel; & à Paris, chez Didot, le jeune, quai des Auguſtins, *in*-8°. de 176 pag. Prix 2 liv. br.

CET ouvrage a pour objet principal de faire connoître les complications du virus vénérien avec d'autres vices & le traitement qui convient à ces différens cas. Ces ſortes de complications, les exoſtoſes, les bubons vénériens & les gonorrhées, ſont les principaux articles traités ſéparément dans cet écrit. L'Auteur ne parle que d'après ſon expérience, & par-tout on reconnoît le Praticien exercé.

Les premieres obſervations roulent ſur la complication du virus vénérien avec les vices ſcrophuleux & ſcorbutique, dont l'Auteur eſquiſſe le tableau, p. 23 & 24. Mais il n'y a que deux ſujets donnés pour exemple, dont l'un avoit une tumeur aux bourſes, l'autre, la plupart des glandes conglobées, ſur-tout les maxillaires dures: l'événement prouva que le mercure ne convenoit ni à l'un ni à l'autre cas.

L'article des exoſtoſes nous a paru plus ſatisfaiſant & plus piquant par la néceſſité de la diſtinction que l'Auteur admet de ces ſortes de tumeurs en vraies exoſtoſes ou gonflement de la ſubſtance propre des os & en hyperoſtoſes ou gonflement du périoſte. M. Vigarous regarde les exoſtoſes purement vénériennes comme une choſe très rare, pour ne pas dire n'exiſtant jamais, ſans la préſence du vice rachitique. On trouve dans cet article des choſes qui nous ont paru bien vues ſur la combinaiſon du virus vénérien avec les vices goutteux, rhumatiſmal, &c. & ſur la conduite qu'il y a à tenir dans ce cas.

L'article des bubons vénériens eſt encore plus intéreſſant & plus riche en faits de pratique. On y voit pluſieurs obſervations qui peuvent devenir de la plus grande utilité pour les Praticiens.

Le mémoire ſur les gonorrhées eſt un tableau de ce genre d'affection, fait d'après nature. L'obſervation a appris à l'Auteur qu'il y en a pluſieurs eſpeces qui réſiſtent plus ou moins de temps aux remedes, qu'il en eſt que le mercure ne guérit point, qu'il aggrave même & qui cedent à un traitement approprié.

L'article qui contient les remedes, renferme pluſieurs obſervations qui ſervent à conſtater l'efficacité d'une tiſane dépuratoire qui réuſſit dans les cas de complication de ſcorbut & de mal vénérien, & ſur-tout lorſqu'on a affaire à des ſujets épuiſés par des traitemens infructueux ou par la longueur de la maladie; l'Auteur y a joint, quelquefois avec un ſuccès inattendu, l'uſage d'un ſel mercuriel, dont il donne le procédé. Voici la préparation de l'un & de l'autre.

Tiſane dépuratoire.

Prenez ſenné mondé, trois onces; ſalſepareille, ſix onces; bois de gayac rapé,

ſaſſafras, racine de ſquine, iris de Florence, antimoine cru, anis verd, crême de tartre, ariſtoloche longue & ronde, jalape & polypode de chêne, de chaque une once & demie; noix ordinaires concaſſées, coque & chair tout enſemble, douze.

On fait infuſer le tout pendant 24 heures ſur les cendres chaudes dans deux pintes de vin blanc & dans un vaiſſeau de la capacité de neuf pintes (meſure de Paris). Le lendemain on ajoute à la premiere infuſion ſix pintes d'eau; on fait bouillir le tout à un feu modéré (le pot couvert) juſqu'à diminution d'un tiers. On paſſe le tout à la chauſſe; on verſe ſur le marc 5 demi-ſeptiers de vin blanc, & on remplit le vaſe avec de l'eau, qu'on remet ſur le feu juſqu'à diminution encore d'un tiers & on paſſe.

On fait prendre aux malades trois verres par jour de la premiere décoction, & la 2e. pour boiſſon ordinaire. On leur fait obſerver un régime adouciſſant. On remarque qu'ils en ſont purgés légerement les premiers jours, mais que bientôt la nature s'y accoutume au point que le remede agit comme altérant.

Sel mercuriel.

Prenez mercure révivifié du cinabre, demi-once; ſublimé corroſif, 2 gros. Triturez enſemble dans un mortier de verre, & verſez quelques gouttes de ſuc de citron pendant la trituration; on lie le tout avec la fleur de farine (ou la poudre de réglisſe) pour lui donner une certaine conſiſtence; on en fait des pilules de deux grains chaque; on en donne d'abord une, on augmente graduellement d'une tous les jours juſqu'à ſix, dont on en prend 3 le matin & 3 le ſoir avec un verre de tiſane dépuratoire ou d'eau d'orge. Les cas où il faut varier, augmenter ou diminuer la doſe, ſe trouvent rapportés dans cet écrit, dont on ne ſauroit trop recommander la lecture à ceux qui ont intérêt de guérir les maux vénériens, que les complications, en effet, rendent ſouvent très-difficiles à combattre.

Tel eſt en ſubſtance le contenu de cet ouvrage que nous regardons comme un des plus utiles qu'on ait publié dans ce ſiecle, ſur le traitement des maux vénériens. Ce n'eſt pas qu'il ne contienne quelques propoſitions qu'on regardera peut-être comme haſardées, telles que celles-ci: *Les vraies exoſtoſes ſuppoſent toujours ou preſque toujours un vice rachitique; toute gonorrhée dont l'écoulement ſe ſupprime & tombe ſur les bourſes, confirme encore plus la vér.* p. 106; *un ſarcocele ne peut être guéri que par l'amputation*, page 108; *toute gonorrhée ſuppoſe le ſang déja infecté*, p. 89, *& ſur-tout lorſqu'il ſe fait métaſtaſe de l'humeur, même ſur les parties voiſines*, p. 113. Mais ces propoſitions n'affoibliſſent aucunement le mérite de cet ouvrage purement pratique.

Quant à la tiſane; elle nous rappelle les vertus d'un ſyrop, dont on trouve la compoſition dans les obſervations médicales du College de Médecine de Londres & dans ceux de la Société Royale de Médecine, que nous croyons encore plus efficace que la tiſane dont on vient de voir la compoſition: voici la maniere de le compoſer.

Prenez ſalſepareille, 30 onces; faites-là infuſer d'abord pendant 24 heures dans 12 pintes d'eau; faites bouillir enſuite juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites à quatre; répétez deux fois la même opération ſur le marc, après avoir décanté la liqueur; mêlez ces trois décoctions, à laquelle on ajoutera fleurs de bourache, roſes blanches, & anis, de chaque deux gros; ſenné une once & demie; faites bouillir juſqu'à réduction de moitié; paſſez à la chauſſe, & ajoutez-y deux livres de ſucre & autant de miel, dont on fera, ſuivant les regles de l'Art, un ſyrop qui doit ſervir pour l'uſage. On fait prendre trois priſes de ce remede par jour à la doſe d'un demi-verre ordinaire; & la boiſſon journaliere eſt une décoction de ſalſepareille, faite avec ſix gros de cette racine ſur trois pintes d'eau. Ce remede agit par les ſueurs, par les ſelles & par les voies urinaires. On le rend plus ou moins purgatif en augmentant ou diminuant la doſe du ſéné. On diminue auſſi la doſe de ce ſyrop, s'il échauffe. Il n'aſſujettit d'ailleurs qu'à un régime tempérant & ordinaire compoſé de bons potages & de viandes bouillies ou rôties.

PRIX de la Faculté de Médecine de Paris.

La Faculté de Médecine de Paris avoit propoſé trois ſujets de Prix; le premier, étoit le *Rachitis*; le ſecond, les *Maladies de la Moëlle*; le troiſieme, les *Convulſions des Enfans.*

Quoique pluſieurs Auteurs, anciens & modernes, étrangers & regnicoles, aient publié des traités ou des obſervations ſur ces maladies, la différence des opinions ſur leur nature, ſur leurs cauſes; la différence trop ſenſible dans la deſcription & la déſignation des ſymptômes propres & eſſentiels, l'oppoſition dans les moyens employés comme curatifs, & néanmoins démontrés efficaces par des ſuccès, ont fait déſirer des tableaux plus exacts, & dont les traits, exprimés d'après la nature ſeule, préſentaſſent fidelement ſes écarts, ſes ſouffrances, ſes travaux, ſes reſſources, & traçaſſent d'une maniere certaine la marche que l'Art doit tenir.

Telles étoient les vues de la Faculté; aucun des mémoires reçus ne les a remplies; c'eſt pourquoi elle juge devoir n'en couronner aucun.

Cependant, parmi ces mémoires elle en a diſtingué deux, auxquels elle ſe fait un vrai plaiſir de payer publiquement le tribut d'éloges qu'ils méritent à ſes yeux, & de rendre compte des motifs qui l'ont empêchée de leur adjuger le Prix.

Le premier a pour deviſe:

Aquas in mare reporto & eò redeunt tanquam ad originem.

Les vues pratiques que contient ce mémoire, annoncent un Médecin exercé par une expérience réfléchie; elles pourroient ſervir de guide & de regles, ſi elles étoient développées avec plus de préciſion & de clarté. Mais l'Auteur convaincu de la ſolidité de ſes principes, & trop bruſquement entraîné par l'heureuſe application qu'il en a faite, a oublié qu'il écrivoit pour diſcuter une queſtion importante, pour inſtruire, & nous avons regretté que ſes idées fuſſent comme jettées au haſard, ſans ordre, & exprimées d'un ſtyle ſi négligé, que ſouvent elles ſont à peine apperçues.

Le ſecond memoire a pour épigraphe:

Tentanda via eſt quâ me quoque poſſim
Tollere humo, victorque virum volitare per ora.

Ce mémoire beaucoup trop volumineux, puiſqu'il remplit 337 pages *in*-4°. d'une écriture ſerrée & ſans marges, joint à ce défaut bien réel aux yeux des Loix Académiques, mais qui n'en eût pas été un aux yeux de la Faculté, s'il eût été ſeul, celui de préſenter une maſſe énorme de citations, la collection de preſque tout ce qui a été écrit ſur les cauſes générales qui rendent les convulſions ſi familieres à l'enfance, ſur les moyens de les combattre, & ſur les eſpeces particulieres de ces convulſions; enſorte que l'Auteur ſe montre rarement lui-même. On en eſt d'autant plus fâché en le liſant, que quand il parle d'après ſa propre expérience, il eſt Obſervateur ſcrupuleux, Juge ſévere, Praticien ſage.

L'immenſité des connoiſſances que ſes lectures lui ont acquiſes, le jette dans des digreſſions étrangeres à la queſtion, opere une confuſion qui fait trop ſouvent perdre de vue l'objet propoſé.

D'ailleurs, en liſant une lettre de M. Baumes à M. Morin fils, inſérée dans le Journal de Médecine, au mois de Juin 1783, les Examinateurs nommés par la Faculté pour lire les diſſertations des concurrens pour les Prix, n'ont pas eu de peine à reconnoître l'Auteur du mémoire dont il s'agit ici: ce qui, dans toutes les Lices Académiques, eſt un motif formel d'excluſion.

La Faculté, en regrettant de ne pouvoir décerner le prix à l'Auteur de ce traité, n'eſt pas moins la juſte admiratrice de ſon amour pour les tendres infortunés, à la conſervation deſquels il a conſacré tant de veilles & de travaux, de ſon zele pour les progrès de l'Art, qu'il profeſſe, de ſa vaſte érudition; & prévoyant les grands ſervices qu'il eſt en état de rendre à l'humanité, elle déſire qu'éloignant ce qui eſt ſuperflu, & ne ſéparant que ſes propres richeſſes, il donne à ſon mémoire le degré de perfection dont il eſt aiſément ſuſceptible.

Nous profitons de cette circonſtance pour avertir les Auteurs qui ſe propoſent de concourir, que ce n'eſt point en envoyant des extraits d'Auteurs déja connus, en habillant ſeulement de leurs livrées des productions qui ſont entre les mains des Médecins, qu'ils ſe rendront dignes des ſuffrages de la Faculté. L'Art ne gagne rien aux compilations, aux dictionnaires, & la Faculté ne peut accueillir que ce qui enrichit l'Art.

Elle propoſe pour les Prix qu'elle diſtribuera l'année prochaine 1784, les mêmes ſujets, dont elle renouvellera le programme, les Prix ſeront doubles.

Depuis vingt ans, on a beaucoup écrit ſur *l'aſphyxie*; on a donné des méthodes curatives qui, loin d'être uniformes, ſont en quelques points diamétralement oppoſées les unes aux autres. Cette oppo-

ſition' n'eſt-elle qu'apparente? S'évanouiroit-elle à l'examen des différens degrés, & des différentes cauſes de l'aſphyxie? C'eſt pour réſoudre une queſtion auſſi douteuſe & auſſi importante, & fixer, s'il eſt poſſible, un traitement capable d'être appliqué avec aſſurance dans les différens cas, que la Faculté propoſe le ſujet ſuivant :

1°. Décrire fidelement les ſymptômes qui caractériſent la véritable aſphyxie.

2°. Si en raiſon des cauſes on peut diſtinguer différentes eſpeces d'aſphyxie.

3°. Les effets des remedes qui ont été employés dans cette maladie.

4°. Les réſultats de l'ouverture des cadavres à la ſuite de l'aſphyxie.

Enfin, aſſigner une méthode curative, générale & particuliere dans l'aſphyxie, afin que les Auteurs aient le temps de faire l'étude & les recherches néceſſaires pour ſatisfaire à une queſtion qui intéreſſe ſi fort l'humanité. La Faculté ne diſtribuera le Prix, qui ſera de 300 liv., qu'à la ſéance publique de 1785.

Toutes les perſonnes, tant étrangeres que regnicoles, ſeront admiſes à concourir, excepté les Docteurs, & même les Bacheliers de la Faculté de Médecine de Paris. On obſervera les conditions ſuivantes:

1°. Les mémoires ſeront écrits en françois ou en latin, indifféremment; ſeront envoyés avant le premier Juillet 1784, paſſé lequel temps ils ne ſeront point reçus; ils ſeront adreſſés par la poſte, à M. le Doyen, francs de port, ou lui ſeront remis en mains propres.

2°. Les Auteurs éviteront de ſe faire connoître, & pour cela ils auront ſoin de ne point ſe nommer. Ils écriront la deviſe qu'ils mettront à la tête de leur ouvrage, leurs noms & ſurnoms, leur qualité & leur adreſſe préciſe, ſur une feuille ſéparée, attachée au mémoire, & qui ſera pliée & cachetée. Au défaut de ces conditions, les ouvrages ſeront rejettés.

De tous les cachets, on ne levera que ceux des deux Auteurs dont les mémoires auront remporté le prix & l'*acceſſit*. Les autres ſeront brûlés, à moins que la Faculté n'ait une permiſſion expreſſe des Auteurs d'en uſer autrement.

Pour éviter les mépriſes, M. le Doyen ne remettra le Prix qu'à l'Auteur même de l'ouvrage couronné, ou à quelqu'un chargé par lui d'une procuration en forme, & ſe fera repréſenter une double copie de l'ouvrage. Le prix ſera remis en eſpeces ou en jettons, portant l'empreinte du Doyen en charge.

Donné à Paris ce 24 Novembre 1783.
ETIENNE POURFOUR DU PETIT.

LIVRES NOUVEAUX.

FLORÆ Nannetenſis prodomus, ou énumération de la plus grande partie des plantes qui croiſſent aux environs de Nantes, &c. par M. BONAMY, Doct. Reg. en Méd. & ancien Rédacteur de l'Univerſité de Nantes, &c. A Nantes, & chez Didot, le jeune, quai des Auguſtins. *in*-8°. de 126 pages. Prix, 1 liv. 10 ſ.

M. Bonamy, très-avantageuſement connu comme Médecin & comme Botaniſte, après avoir pendant plus de 40 ans profeſſé la Botanique dans l'Univerſité de Nantes, vient de faire imprimer pour l'utilité publique, & ſpécialement pour l'inſtruction des jeunes gens qui ſe deſtinent à la Médecine, ou à la Chirurgie, ou à la Pharmacie, le catalogue des plantes qui croiſſent non-ſeulement aux environs de Nantes, mais dans pluſieurs autres cantons de la Bretagne, dans quelques parties voiſines du Poitou, de l'Anjou, &c. On connoît les peines & les ſoins que ce Profeſſeur a pris pour enrichir le jardin de Botanique de Nantes, de plantes exotiques, ſur-tout de celles qu'on tire des colonies d'Amérique. On ſait que ce jardin étoit deſtiné dans l'origine, conformément aux intentions du Roi, à ſervir d'entrepôt de plantes étrangeres pour fournir le Jardin Royal de Paris.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

N°. 2.

ANNÉE 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 11 Janvier.

HIPPOCRATIS aphoriſmi, Hippocratis & Celſi Locis parallelis illuſtrati, ſtudio & cura JANSSONII AB ALMELOVEEN, D. M. loca parallela ex BOERRHAVII commentariis notulas addidit, editionem curavit anna Car. LORRY, D. M.; c'eſt à-dire, Aphoriſmes d'Hippocrate, éclaircis par les paſſages paralleles tirés des écrits de Celſe & des commentaires de Boerrhaave, par JANSSON AB ALMEDOVEEN & LORRY, D. M. 1784. A Paris, chez Barrois le jeune, quai des Auguſtins. *in*-16. de 352 pag. Prix 3 liv. br.

CET Ouvrage ne pouvoit manquer d'être un petit chef-d'œuvre de l'Art, vu le nombre des perſonnes qui ont concouru à ſa perfection. Le Doct. Janſſon avoit fait le rapprochement des paſſages d'Hippocrate & de Celſe. Verhoofd y avoit joint une table très-étendue avec une préface raiſonnée. Feu M. Lorry y avoit ajouté les paſſages des commentaires de Boerrhave par Vanſwieten, qui s'accordent avec ceux des anciens Auteurs qu'on vient de nommer. On lit dans la préface que MM. Dorigny, Coquereau & Hallé ſont encore venus à ſon ſecours pour perfectionner cet ouvrage; que s'il y a quelque choſe de bon, cela leur appartient, mais que s'il y a quelque choſe de médiocre, c'eſt à lui. Enfin, on trouve dans la même préface que M. Didot ayant extrêmement à cœur les progrès de l'Art (*artis promovendæ cupidiſſimus*) avoit encouragé l'Auteur à donner une édition nette de cet ouvrage, & s'étoit chargé d'en perfectionner la partie typographique. Cette partie en effet nous a paru très-bien ſoignée & juſtifie le ſens de la derniere ligne, *è typographiâ MONSIEUR.*

Les aphoriſmes d'Hippocrate contiennent des préceptes ſi importans ſur l'art de guérir, que malgré la quantité énorme de traductions qu'on connoît, cet ouvrage méritera toujours l'importance qu'on met aux nouvelles verſions qu'on en publie; pour rendre la lecture de ces aphoriſmes plus familiere, on a toujours recherché les petits formats, comme on le voit par les verſions particulieres qu'en ont donné Rabelais, Houllier, Lefebvre de Villebrune, &c.

La diſpoſition de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui eſt telle, qu'on trouve d'abord la verſion latine vis-à-vis le texte grec, enſuite des notes après chaque ſection, dans leſquelles on indique ſur chaque aphoriſme les paſſages correſpondans de Celſe, de Vanſwieten principalement, & quelquefois de quelqu'autre livre d'Hippocrate ſervant à l'explication ou à l'éclairciſſement de ces aphoriſmes. Ces dernieres citations, malgré leur avantage, ont un grand inconvénient; c'eſt qu'on ne ſait quelle eſt l'édition d'Hippocrate que l'Auteur ou les Coopérateurs ont voulu citer; de façon que celui qui n'a, par ex. que l'Hippocrate de Foës, édit. de Francfort 1595, qui eſt la plus répandue, a le déſagrément de ne jamais trouver ce qu'il cherche.

Nous avons comparé avec attention cette verſion des aphoriſmes d'Hippocrate avec celles de Rabelais & de Foës,

qui ſont des plus eſtimées, & celle-ci n'a, ſelon nous, ni la clarté de celle de Foës, ni la preciſion de celle de Rabelais; en quelques endroits même, le ſens de l'Auteur ne paroît pas rendu. Elle a encore le défaut d'être, en général, un peu verbeuſe & traînante (1). Pour mettre le Public à portée d'en juger, nous allons rapprocher quelques aphoriſmes de la verſion de Foës, & de la nouvelle.

Hippocrate dit au 19e. aphoriſme, ſection 2e., que les prognoſtics qu'on porte ſur les maladies aigues, ne ſont pas toujours bien certains, ſoit pour la vie, ſoit pour la mort.

Foës a rendu cet aphoriſme, comme il ſuit:

Morborum acutorum non in totum certæ ſunt prænunciationes: neque ſalutis neque mortis.

Dans la nouvelle traduct. on le rend ainſi:

Acutorum morborum non omninò tutæ ſunt prædictiones neque mortis neque ſanitatis.

A l'aphoriſme 49 de la même ſection, Hippocrate dit que ceux qui ſont accoutumés aux travaux, les ſupportent mieux, quoiqu'ils ſoient foibles ou vieux, que ceux qui n'y ſont pas accoutumés, quoique jeune & vigoureux. Foës l'a rendu de cette maniere:

Qui ſolitos labores ferre aſſueverunt, etiamſi invalidi ſunt, aut ſenes, eos facilius ferunt quàm qui non aſſueti, quamvis robuſti & juvenes.

Dans la nouvelle édition on lit:

Conſueti ſolitos labores ferre etiamſi fuerint debiles aut ſenes, inſuetis, robuſtis licet & juvenibus facilius ferunt.

Hippocrate dit dans la même ſection, aphoriſme 54, qu'une haute taille eſt avantageuſe & ſied bien à la jeuneſſe; au lieu qu'elle eſt inutile dans la vieilleſſe & plus incommode qu'une petite. Foës l'a rendu comme il ſuit:

Longa corporis ſtatura in juventute quidem degandâ liberalis nec indecora: in ſenectute verò inutilis, & parvitate deterior.

Dans la nouvelle traduction:

Pracero corpore juventutem quidem degere liberale eſt nec deforme: inſeneſcere verò incommodum & parvis deterius.

Au 3e. aphoriſme de la 3e. ſection, Hippocrate dit, en parlant des ſaiſons, qu'il y a certaines maladies où les ſujets ſont plus ou moins affectés relativement aux circonſtances, & qu'il y a des âges qui ſe trouvent dans les mêmes viciſſitudes relativement aux temps, aux lieux & à la maniere de vivre. Cet aphoriſme a été rendu clairement par tous les Traducteurs; dans la nouvelle édition on lit:

Morborum alii ad alios *benè aut malè ſe habent; & ætates quædam ad tempora & regiones & victus.* Il eſt vrai qu'on dit dans une note, qu'on s'écarte du ſens adopté par Galien, Mercurial, &c., & que la propoſition peut s'entendre du rapport des maladies avec les mauvaiſes diſpoſitions du corps. Mais c'eſt bien-là le cas de dire, *qui poteſt capere capiat.*

Dans la 4e. ſection, aphoriſme 55, Hippocrate a dit que les fievres qui ſont accompagnées de bubons, ſont toutes d'un mauvais caractere, excepté la fiev. éphémere. Rabelais l'a rendu en diſant!

Ex inguinum tumoribus febres omnes malæ præter diarias.

Dans la nouvelle verſion, on lit:

In bubonibus feriius febres omnes malæ præter ephemeras.

Enfin, pour ne pas arrêter trop longtemps le lecteur ſur cette verſion, nous ne citerons plus que le 64e. aphoriſme de la ſection 4e. où Hippocrate a dit que les fievres dans leſquelles il ſurvient un érêſypele le 7, le 9, le 11 ou le 14e. jour, c'eſt un bon ſigne, pourvu qu'il n'y ait point de dureté à l'hypochondre droit, car dans ce cas, c'eſt tout le contraire. Cet aphoriſme a été rendu par tous les Traducteurs de la maniere la plus claire. L'Auteur de la nouvelle verſion, contre ſon ordinaire, l'a rendu d'une maniere ſi conciſe, qu'on pout douter ſi c'eſt de la fievre, ou du jour qu'il parle, en diſant:

Quibus in febre 7a. aut 9a. aut 11a. aut 14. *morbus regius ſupervenit, bonum eſt &c.*

Le Traducteur s'eſt permis encore de petites licences, comme d'ajouter du ſien au texte d'Hippocrate. Ainſi, quand cet Auteur dit qu'il ſurvient un érêſypele, lorſque les os, ſur-tout de la tête, ſont à nud, dans le 19e. aphoriſme de la 7e. ſection, le Traduct. prend la liberté d'y ajouter, à la vérité entre deux parenthèſes, que c'eſt un mauvais ſigne. Comme il ſe trouve en train d'ajouter, il en fait autant au ſuivant, autant au 22 & au 23; & pour que cela ait l'air d'être tiré du texte grec, on y ajoute *cacon*, entre deux parenthèſes.

(1) Voy. ſur-tout aph. 6, 7, 8, 33, 35, 36, 46, ſect. 11, &c.

Du reſte, on trouve quelques notes où l'on explique les différens états du corps d'après les connoiſſances modernes, & où l'on fait obſerver en général que les anciens ne ſe ſervoient que de purgatifs violens, &c.

Nous aurions déſiré y trouver le développement des grandes vérités conſignées dans cet ouvrage précieux d'Hippocrate. Il y a beaucoup d'aphoriſmes qui auroient beſoin d'un coup de lumiere, & malheureuſement on ne le trouve pas ici. Il y a, par exemple, l'aphoriſme 33 de la 7e. ſection, où il eſt queſtion des urines qui ſe ſéparent, c'eſt-à-dire qui paroiſſent ſe décompoſer, qui eſt ſuſceptible d'un commentaire qui pourroit devenir précieux pour les Praticiens; nous ne voyons rien dans les Traducteurs-Commentateurs, de ſatisfaiſant ſur cet objet; il en eſt de même d'une infinité d'autres. Par exemple, on nous laiſſe toujours dans l'incertitude ſur ce qu'Hippocrate entendoit par vaiſſeaux *internes* qu'il faut ouvrir dans certains cas, de préférence aux vaiſſeaux externes.

Malgré tout ce qui peut manquer à cette traduction, nous croyons qu'elle peut être utile; mais on ne peut ſe diſpenſer de dire qu'après tant de verſions & tant de commentaires ſur les aphoriſmes d'Hippocrate, il ſemble qu'on étoit tenu de faire au moins auſſi bien que les autres; voilà pourquoi l'on s'eſt montré un peu difficile dans l'examen de cet écrit.

Maïs, ou bled de Turquie.

Comme on commence à parler beaucoup du bled de Turquie, nous croyons devoir concourir avec ceux qui s'intéreſſent à la conſervation des hommes, autant qu'il eſt en nous, à la perfection des alimens qu'on en peut tirer.

C'eſt une des plantes les plus répandues aujourd'hui qu'il y ait au monde. Elle paroît originaire des Indes orientales; mais on l'a trouvée en Amérique, ſur-tout dans le Bréſil & le Perou. Comme le mal vénérien, elle a reçu diverſes dénominations tirées des lieux d'où on l'apportoit: ainſi dans pluſieurs parties d'Europe, on l'a appellée *bled des Indes* ou *de Turquie*; dans quelques provinces méridionales de la France, *bled de mer* ou d'au-delà des mers; dans d'autres, *bled d'Eſpagne*; dans d'autres, *bled de Guinée*; dans d'autres, *bled d'Arabie*. Suivant Pline elle avoit été apportée de l'Inde en Italie; les Portugais la tranſplanterent en Afrique.

C'eſt le *frumentum indicum maïs dictum* de G. *Bauh*; le *zea maïs* de Linné. On a reproché à Fuchs de l'avoir appellée *bled de Turquie*, parce que la Turquie n'eſt pas ſon pays natal.

On trouve très-peu de figures de cette plante dans les Auteurs de Botanique; elle eſt monoïque, ſuivant le ſyſtême de Linné, c'eſt-à-d. de l'ordre des plantes qui portent ſur le même pied, mais à part, des fleurs mâles & des fleurs femelles. Ces dernieres fleurs ayant été fécondées par les étamines qui occupent la partie ſupérieure de la plante, ſe convertiſſent en un très gros épi, qui porte ordinairement 200 grains dans nos climats, & juſqu'à 2000 dans les climats plus heureux & plus chauds. Ces grains ſont dans la variété la plus commune, de couleur jaune, & de forme pyramidale, ayant leur baſe en-dehors & leur pointe en-dedans, très-ſerrés les uns contre les autres & formant, par leur réunion à une tige centrale, un corps cylindrique, qui a quelquefois un pied de longueur ſur deux pouces de diametre; ces grains ſont preſque auſſi gros que des pois ordinaires. Le tronçon auquel ils ſont attachés eſt blanc, ſec, ligneux & fade, lorſque la plante eſt en maturité. Mais lorſque les grains ne ſont encore, comme on dit, qu'en lait, cette partie eſt ſucrée.

Garcilaſſo, dans ſon hiſtoire des Incas, Laet, dans ſa deſcription des Indes occidentales, & Joſeph Acoſta, dans ſon hiſtoire des Indes, nous ont laiſſé des détails intéreſſans ſur cette plante. Les habitans de l'Amérique méridionale en font du pain, en préparent des liqueurs agréables, rafraîchiſſantes & d'autres d'uſage en Médecine. Avant que la plante ſoit en maturité, & que les grains ſoient formés, toute la partie qui porte l'épi eſt ſucrée. Dans cet état, on en tire un ſuc doux comme le miel, on fait cuire les tronçons comme des artichaux; & lorſque les grains ſont formés, ſans être mûrs, on les mange comme les petits pois. Lorſque l'épi eſt en maturité, on réduit les grains en farine, & on en fait du pain ou plutôt des galettes qui ſont très-agréables à manger. Il y a encore une maniere d'employer ces grains, qui n'eſt point déſagréable, & qui conſiſte à les faire riſſoler

au feu, ſur une pelle ou une plaque de fer. Ce grain, par l'action du feu, ſe gonfle, ſe bourſouffle, & éclate même en différens endroits, au point d'augmenter du double de ſon volume. Il eſt alors très-bon à manger. La farine ſert à faire de la bouillie & différens mets. Cette farine fournit une nourriture très-ſaine. L'écorce jaune qui couvre le grain, & dont le poli reſſemble à l'émail d'une dent, communique à cette farine une ſaveur agréable & une légere odeur aromatique. La partie colorante de cette écorce eſt ſoluble dans l'eau & dans l'eſprit de vin, & forme avec cette derniere liqueur une teinture d'une belle couleur jaune. Il paroît que la farine n'eſt qu'un corps purement amilacé. On n'apperçoit dans cette plante ni ſuc, ni odeur, ni caractere qui puiſſe en faire redouter l'uſage, ou qui exige des correctifs. L'expérience a prouvé que cette ſubſtance n'eſt point nuiſible à l'homme, qu'elle engraiſſe les animaux, ſur-tout la volaille, & qu'elle communique un bon goût à leur viande.

Il ſeroit à ſouhaiter que ce végétal fût d'un uſage plus familier en France. Nous ne diſons pas comme M. de la Coudroniere (1), que la population pourroit doubler, mais nous ſommes perſuadés que tout le monde y gagneroit, qu'on auroit une plante utile, ſalubre, & une nourriture ſaine, de plus.

Sujets des Prix propoſés par l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon.

PRIX DE 1785.

Déterminer les ſignes auxquels, dès le début d'une fievre continue ou intermittente, on reconnoîtra ſi elle ſera maligne, & ceux qui dans ſon cours indiqueront le moment où elle ſera ſur le point de prendre un caractere de malignité.

La marche inſidieuſe des fievres malignes en déguiſe ſi ſouvent la nature, au détriment des malades, que l'importance de cette queſtion ne peut échapper aux Médecins éclairés par l'expérience.

L'obſervation peut ſeule en donner la ſolution, & l'Académie eſpere que ceux auxquels la nature a révelé les vérités relatives à ce ſujet, s'empreſſeront de ſeconder le deſir qu'elle a de contribuer à la perfection de l'art de guérir.

Cette compagnie a déja fait annoncer, que s'étant vue forcée de réſerver le prix double, dont le ſujet étoit *la théorie des vents*, elle adjugera ce prix à celui ou à ceux qui, en quelque temps que ce ſoit, donneront de ce problême une ſolution ſatisfaiſante.

On peut voir, p. 525 du Journal Encyclopédique du premier Novembre de cette année, les raiſons qui l'ont décidée à ne pas couronner les efforts des concurrens, & ce qu'elle attend de ceux qui aſpireront au prix réſervé.

Les ſavons acides ſont le ſujet d'un prix que l'Académie avoit propoſé pour 1771, enſuite pour 1774. L'inutilité de ces deux concours l'a engagée à déclarer qu'elle adjugeroit ce prix à celui qui, dans un temps illimité, lui enverroit ſur ce ſujet un mémoire qui rempliroit ſes vues: elle n'en a encore reçu aucun depuis cette époque. Mais, ſi, d'ici au 13 Novembre 1784 ſon attente n'eſt pas remplie, elle renoncera à l'eſpérance d'obtenir la ſolution de ce problême, propoſera pour ce prix un autre ſujet, & le fera connoître dans la ſéance publique du mois de Décembre de la même année.

Tous les Savans, à l'exception des Académiciens réſidens, ſeront admis au concours. Ils ne ſe feront connoître ni directement, ni indirectement; ils inſcriront ſeulement leurs noms dans un billet cacheté, & ils adreſſeront leurs ouvrages, francs de port, à M. MARET, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel, qui recevra juſqu'au premier Avril 17 5, incluſivement, les mémoires pour le prix de Médecine propoſé.

Le prix fondé par M. le Marquis du Terrail & par Madame Cruſſol d'Uzès de Montauſier, ſon épouſe, à préſent Ducheſſe de Caylus, conſiſte en une médaille d'or de la valeur de 300 l. portant, d'un côté, l'empreinte des armes & du nom de M. Pouffier, fondateur de l'Académie; & de l'autre, la deviſe de cette Société littéraire.

[1] Voy. le Mémoire intéreſſant que cet Auteur a donné ſur l'uſage de cette plante dans le Journal de Phyſique du mois de Décembre 1783.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

N°. 3.

ANNÉE 1784.

GAZETTE DE SANTÉ.

Du Dimanche 18 Janvier.

HIPPOCRATIS aphoriſmi & prænotionum liber. &c. c. à d. les aphoriſmes & les prognoſtics d'Hippocrate, publiés par M. BOSQUILLON, Doct. Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Lecteur & Profeſſeur de langue grecque au College Roy. &c. A Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, quai des Auguſtins, 1784. 2 vol. *in*-12. Prix 6 liv. De l'Imprimerie de Valade.

CETTE édition des aphoriſmes d'Hippocrate ne differe pas des meilleures qu'on connoît, puiſqu'en général, l'Auteur, comme il le dit dans ſa préface, a ſuivi la verſion de Foës, comme une des plus eſtimées; mais elle a l'avantage ſur les autres de rapprocher cette verſion d'une ancienne avec les commentaires d'Oribaſe, Médecin de l'Empereur Julien; commentaires que Gonthier d'Andernac avoit déja connus, traduits du texte grec & publiés en 1533; mais comme ce texte ne ſe trouve plus, & que Gonthier d'Andernac avoit ſuivi les verſions ordinaires pour rendre ces aphoriſmes, ce qui s'accorde rarement avec les commentaires d'Oribaſe; malgré que cet ouvrage ait paſſé pour apocriphe, ou du moins pour n'être pas d'Oribaſe, M. Boſquillon donne des raiſons dans ſa préface, qui l'autoriſent à penſer que c'eſt l'ouvrage de ce Médecin, & a jugé à propos d'en donner une nouvelle édition, d'après un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, qu'on trouve ſous le n°. 1971. Ces aphoriſmes d'Hippocrate, différent des aphoriſmes ordinaires, non pour le fonds des dogmes ou de la doctrine, mais par leur nombre & par quelques changemens. Leur rapprochement ſert à leur explication & à une plus grande intelligence du texte. Cet Oribaſe ou Uribaſe, qui en eſt l'Editeur & le Commentateur, dit qu'il y travailla par ordre de Prolemée, & d'après la réviſion & la cenſure de 70 Médecins des plus éclairés de ſon temps. Ainſi, on pourroit l'appeller comme pour l'écriture ſainte, la verſion des ſeptantes.

C'eſt donc déja un vrai ſervice que M. Boſquillon, très-verſé dans la connoiſſance de la langue grecque, a rendu au au public Médecin. Il lui en a rendu un autre, par la verſion exacte des pronoſtics d'Hippocrate, qui, avec ſes aphoriſmes, forment ce qu'il y a de plus sûr dans l'art de guérir; ſur-tout pour prédire les événemens dans les maladies; une expérience de près de deux mille trois cents ans, ayant confirmé la vérité des préceptes que ce Pere de la Médecine a conſignés dans ces deux livres, & ſoutenu ſa doctrine & l'art contre les attaques multipliées de quelques philoſophes, & ſur-tout de l'empiriſme & du charlataniſme qui ne ceſſent de faire de vains efforts pour en ébranler les fondemens.

Cette édition des aphoriſmes & des pronoſtics a un autre mérite, c'eſt celui de joindre l'exactitude de la verſion à la beauté des caractères, la partie typographique en étant ſupérieurement ſoignée. L'Auteur a fait enſorte de ne laiſſer ſubſiſter aucune faute, ce qui eſt très-

important dans un ouvrage de cette nature, & nous croyons qu'il ſeroit difficile d'y en trouver une. Nous invitons M. Boſquillon à pourſuivre un travail ſi heureuſement commencé.

Réflexions adreſſées aux Auteurs de la Gazette de Santé.

DE PARIS.

Une cauſe intéreſſante pour les perſonnes de l'art, donne lieu dans ce moment à la publication de deux mémoires, l'un du ſieur Dacher, auteur vrai ou faux d'une *eau ſtomachique fondante & anti-dartreuſe*; l'autre de M. Cadet, membre du College de Pharmacie, de l'Académie des Sciences, &c. Ce dernier, invité par une perſonne de conſidération à analyſer l'eau du ſieur Dacher, y trouva du vitriol de zinc; l'ayant analyſée une ſeconde fois & dans un autre temps, il y trouva du ſublimé-corroſif. Il crut devoir en prévenir le public, & il le fit par une lettre inſérée dans le Journal de Paris, du 7 Août 1783. C'eſt cette lettre qui donne lieu au procès intenté par le ſieur Dacher à M. Cadet.

Sans prétendre toucher au fond de la conteſtation élevée entre les deux parties, nous nous bornerons à l'examen de quelques objets relatifs à l'Art, & à des réflexions qui ſe préſentent naturellement ſur les abus du charlataniſme en général.

Lorſqu'on lit, par exemple, l'eſſai de la doctrine du ſieur Dacher ſur ce qu'il appelle la cauſe primitive des maladies, cauſe qu'il dit être le mauvais état de l'eſtomac & des premieres voies, doctrine banale qu'il s'attribue, & que perſonne aſſurément ne ſera tenté de révendiquer, ainſi que ſon moyen de reconnoître la préſence du ſublimé avec le ſyrop de violettes, on eſt tenté de dire avec Horace : *riſum teneatis amici.*

Quelque ſentiment que de pareilles conteſtations faſſent naître, quelque jugement qu'elles entraînent, on ne peut s'empêcher de déplorer, en général, le ſort de l'humanité ſans ceſſe expoſée aux effets du charlataniſme en France. Les droits de toutes les profeſſions ſont ou doivent être maintenus par les loix. Un Magiſtrat, un Officier de Juſtice, commis par le Prince, a ſeul le droit de juger. Les profeſſions réunies en corps, ont toutes des ſtatuts. Le droit de vendre certaines marchandiſes, de travailler dans tel ou tel genre, &c. n'eſt réſervé qu'à certaines claſſes d'hommes qui ont acheté ce droit, & qui ont fait preuve de capacité. L'Art de la Médecine, celui d'adminiſtrer des médicamens, l'Art le plus délicat, le plus difficile, qui exige, pour être exercé, les épreuves les plus rigoureuſes, les connoiſſances les plus étendues & les plus exactes, celle de la ſtructure du corps humain & de ſes fonctions, celle de l'hiſtoire naturelle & de toutes ſes branches, celle de la chymie, de la phyſique, de la pharmacie, celle du diagnoſtic, du pronoſtic des maladies, &c. ſcience qui a beſoin d'études ſuivies & approfondies, de cours faits dans les hôpitaux & ſous les meilleurs maîtres; enfin l'Art par excellence, ſe trouve aujourd'hui exercé par quiconque peut joindre l'impudence & la témérité à l'ignorance; de maniere qu'un homme ſans aveu, ſouvent ſans reſſource, ſe trouve métamorphoſé ſubitement & en moins de 24 heures en homme d'importance, qui tient tête au Médecin, à l'Académicien, à toutes les perſonnes de l'Art; qui débite le menſonge & le ſoutient ſouvent avec plus d'aſſurance que celui qui défend la vérité; qui finira même par en impoſer au plus grand nombre, s'il a le talent naturel ou emprunté de débiter ſa marchandiſe, de défendre par des raiſons ſpécieuſes un terrein qui ne lui appartient pas; enfin s'il a l'art de ſe faire écouter. Dès-lors, plus de principes, plus de loix, tout retombe dans le cahos, la confuſion; l'homme à talent, l'homme honnête, & qui jouit d'un état, ſe trouve confondu avec le premier venu, ſouvent avec le plus vil & le plus ignorant des hommes; tout eſt dans l'anarchie.

Il ſemble qu'il ſeroit temps qu'on prit enfin des meſures pour diſtinguer les hommes & les états, pour ne pas aſſimiler l'homme en place avec l'homme ſans aveu; d'examiner ſi les gens de l'Art ont des droits ou s'ils n'en ont pas; s'il eſt permis enfin à toute eſpece d'hommes, lorſqu'il manquera de pain, de prendre une bouteille, de la remplir d'une drogue quelconque, d'un poiſon, de la vendre publiquement, de la donner indiſtinctement pour toutes les maladies, parce que ſon ſouffleur ou ſon faiſeur de ſyſtêmes, lorſque le Charlatan ne ſait ni lire ni écrire, lui aura bâti un phantôme, une larve de théorie auſſi puérile, auſſi mépriſable que la drogue qu'il préconiſe.

On ſait que depuis long-temps le charlataniſme fait des dupes & ſes efforts pour attenter aux droits des vrais Miniſtres de la ſanté ; mais parce qu'un abus eſt ancien, eſt-ce une raiſon pour le tolérer plus long-temps ? Parce que la poudre de l'un, l'eau médicinale de l'autre, l'elixir de celui-ci, la panacée de celui-là, ſont pronés par la femme de chambre de Madame, qui partage avec le Charlatan, par un homme inepte qui ne connoît rien, par un homme intéreſſé qui s'oublie ; eſt-ce une raiſon pour ſouffrir de pareils abus ; pour permettre qu'un homme ſans nom, ſans titre, ſans qualité, ſans le moindre ſavoir, ſouvent d'un état totalement oppoſé ou étranger à celui qu'il veut uſurper, tienne publiquement une arme offenſive à la main, mette à mort l'un, bleſſe l'autre, ſans que perſonne ait droit de le reprimer ; & lorſque l'homme inſtruit, l'homme honnête qui a le droit de faire connoître le danger, s'élevera pour faire appercevoir cette arme, ſouvent cachée, faut-il qu'au lieu de recevoir une récompenſe ou le juſte tribut de reconnoiſſance qu'on lui doit, il ſoit expoſé à être pourſuivi, à perdre ſon temps en réponſes à un Charlatan, & à partager même avec lui le fruit légitime de ſes peines & de ſes travaux ?

Après l'abus de permettre que, bon gré, malgré, un Charlatan attaque la ſanté du public & faſſe des victimes, il n'y en a pas de plus grand ſans doute que celui de lui laiſſer faire des tentatives pour dépouiller encore de leur bien ceux qui l'ont légitimement acquis, & dont la confiance publique a formé & cimenté la réputation.

En attendant qu'on réprime de pareils abus, nous faiſons des vœux pour que le Miniſtere public vienne au ſecours des citoyens expoſés ſans ceſſe aux coups inſidieux & meurtriers du charlataniſme.

Signés, BOSQUILLON, *D. M.* PETIT, *Médecin de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans.*

LETTRE *de M. l'Abbé* FONTANA, *&c. à M.* Darcet, *Médecin à Paris, ſur la maladie des bêtes à laine, nommée* folie ; *ſur le ténia & ſur le cryſtallin des animaux, traduit par M.* DE***.

Cette épizootie a été obſervée en Toſcane, où elle eſt appellée *folie*, ainſi que dans pluſieurs endroits de l'Italie. Les animaux qui en ſont attaqués négligent leur nourriture, marchent en chancelant & meurent en peu de temps. On a remarqué qu'ils tomboient conſtamment ſur le même côté, & que l'altération du cerveau ſe trouvoit dans le lobe du côté oppoſé. Cette altération conſiſte dans la production de kiſtes ou veſſies remplies d'une humeur limpide, & d'un grand nombre de petits corps oviformes, leſquels ayant été examinés au microſcope (à l'inſtant où la poche venoit d'être enlevée de l'animal encore chaud) ont paru avoir un mouvement animal, s'alonger & ſe contracter.

M. l'Abbé Fontana, perſuadé que cette matiere morbifique trouvée dans le cerveau des brebis, eſt un aſſemblage de petits animaux, ainſi que les idatides qu'il a obſervées à Paris dans le méſentere de quelques lapins ſauvages, en tire par analogie quelques concluſions ſur l'organiſation des idatides qui ſe forment dans les grandes cavités du corps humain.

Cet Auteur porte enſuite ſes recherches ſur le ver appellé *ténia*, auquel il trouve beaucoup de rapport avec les idatides du cerveau & du bas ventre. Mais la reſſemblance qu'il établit entre ces deux productions animales n'exiſte que pour les parties de l'une & de l'autre qu'il donne pour la tête, & où il dit avoir obſervé, par le moyen du microſcope, quatre levres & une bouche au milieu, entourée de rayons. M. l'Abbé Fontana aſſure, d'après ſes expériences, que le ténia eſt ovipare & que les œufs les plus en maturité ſe trouvent dans les derniers anneaux, vers la queue.

Les dernieres expériences dont il ſoit fait mention dans cette lettre, tendent à déterminer la ſtructure du cryſtallin dans les yeux de diverſes eſpeces d'animaux telles que les ſouris, les poules &c. Le réſultat des obſervations microſcopiques de M. Fontana, eſt que le cryſtallin eſt un tiſſu compoſé de vaiſſeaux lymphatiques formant de petits cylindres ſolides, flexibles, tranſparens, paralleles les uns aux autres, & arqués. Ces cylindres ſont unis enſemble par des filamens tortueux que notre Phyſicien croit ſervir de premiere origine aux vaiſſeaux lymphatiques.

LIVRES NOUVEAUX.

ABRÉGÉ d'Anatomie, à l'uſage des éleves en Chirurgie dans les Ecoles Roy. de la Marine. A Paris, chez Pierres & chez

Méquignon, 1783. 2 vol. *in*-12. de 500. pages. Prix, 6 liv. relié.

L'objet de cet abrégé d'Anatomie a été de mettre entre les mains des jeunes Chirurgiens qui commencent l'étude de l'Anatomie, un traité d'une juſte étendue, avec lequel ils puiſſent ſuivre les cours & diſſections dans les amphithéatres. L'oſtéologie & la myologie occupent le premier volume; & le ſecond renferme la deſcription des vaiſſeaux, des nerfs & des viſceres. Nous croyons que cet ouvrage, dont le principal mérite eſt d'être court, ſera plus utile aux jeunes gens qui ſe deſtinent à la Chirurgie, que ne le ſeroient des livres plus laborieuſement faits & qu'en leur préſentant l'enſemble de l'Anatomie, ſans leur en développer toute l'étendue, il facilitera leurs premiers progrès, & contribuera à les encourager.

LIVRES ÉTRANGERS.

Carte générale des productions naturelles de l'Europe, traduite de l'Allemand, par M. Bernoulli. A Straſbourg, chez Konig, Lib. 2 vol. 1784.

Cette traduction de M. Cromé, membre de l'Acad. de Mayence, a eu le plus grand ſuccès en Allemagne. Son ſavant Auteur vient de le refondre preſque en entier, & le nom du Traducteur, célebre par ſes travaux ſcientifiques, en plus d'un genre, eſt une nouvelle recommandation pour l'édition françoiſe. La Carte ci-devant d'une ſeule feuille, en aura dorénavant deux grandes, que l'on pourra coller enſemble; la gravure & l'impreſſion réuniront à l'exactitude toute l'élegance poſſible. Ce recueil ſe publiera par ſouſcription. On paiera d'avance pour le tout, c'eſt-à-dire pour la Carte & pour le diſcours en deux volumes, 12 liv. de France. On ne ſera admis à ſouſcrire que juſqu'au premier Mai. Ce temps paſſé, l'ouvrage coûtera 16 livres de France, quoiqu'il ne puiſſe paroître qu'à la Saint Michel. Les ſouſcripteurs recevront les épreuves de la Carte, ſuivant la date de leur ſouſcription & de leur paiement. Leurs noms s'imprimeront à la tête du livre; ils voudront bien affranchir le port des lettres & de l'argent. On s'adreſſe à M. Konig, Lib. à Straſbourg.

Dissertatio Medica de uſu legitimo oleorum in variorum morborum medela. Diſſertation de Médecine ſur l'uſage légitime des huileux, dans le traitement des maladies, par M. F. Heilmann, de Mulhouſe en Suiſſe, Doct. en Médecine. A Bâle, chez J. Schweighauſer, & à Strasbourg, chez Konig, 1781. *in*-4°. de 23 pages.

Il eſt traité dans treize paragraphes de la nature de l'huile & des oléagineux. M. Heilmann en examine les effets ſur le corps humain. Les huileux appliqués à l'extérieur, adouciſſent, relâchent, font obſtacle à la tranſpiration, bouchent & obſtruent les pores de la peau, empêchent l'inhalation de l'humidité atmoſphérique; pris intérieurement, ils relâchent les viſceres trop tendus, & les lubréfient, ils adouciſſent les ſpaſmes & le teneſme; après cela M. Heilmann entre dans un plus grand détail ſur les maladies dans leſquelles l'uſage des huileux & des onctueux, eſt convenable ou nuiſible.

Commentatio de initiis ac progreſſibus doctrinæ irritabilitatis cum hiſtoria ſenſibilitatis atque irritabilitatis partium morboſæ. Traité ſur l'origine & les progrès de la doctrine de l'irritabilité morbifique: par A. G. Weber, Doct. en Méd. & en Chir. A Halle, & ſe trouve à Strasbourg, chez le même, 1783. *in*-8°. de 100 pages.

Ceci eſt un réſumé général de ce qui a été écrit ſur l'irritabilité; c'eſt vraiment le cas de témoigner notre reconnoiſſance à M. Weber, de ce qu'il a ſoigneuſement recueilli les obſervations les plus importantes de divers Auteurs, qui étoient diſperſés çà & là, & de la maniere dont il a ſu les diſpoſer dans ſon livre, car par ce moyen, on voit d'un coup-d'œil la grande variation de la ſenſibilité & de l'irritabilité, ſoit en ſanté, ſoit en maladie. L'Auteur s'occupe actuellement d'un ſyſtême ſur la ſenſibilité & l'irritabilité morbifiques.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur Duplain, Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

DERNIER AVERTISSEMENT DES ANCIENS RÉDACTEURS.

AVANT de renoncer entièrement au travail auquel nous nous ſommes livrés depuis le mois de Juillet 1776; mais que nous n'avons pu concilier avec les occupations journalières de notre état, nous avons fait en ſorte d'être remplacés par des hommes qui joignîſſent, à un ſavoir réfléchi dans toutes les parties de la Phyſique & de la Medecine, une érudition ſolide, un jugement ſain, une critique éclairée. Nous croyons avoir réuſſi même au-delà de nos eſpérances; & cette conſidération ſeule tempère infiniment les regrets que nous avons de ne pouvoir plus participer à ce genre de travail. Nous ſommes certains que le Public ne ſauroit que gagner à ce nouvel arrangement. Mais il nous reſte une tâche à remplir, c'eſt de terminer l'année 1783, dont nous reſtons chargés en notre particulier.

Nous prévenons enfin qu'à compter de ce jour, Mercredi 26 Mai 1784, les reconnoiſſances ne ſeront plus données au nom de M. Paulet, mais au nom de la perſonne commiſe par les nouveaux Rédacteurs, que nous allons laiſſer parler eux-mêmes.

AVERTISSEMENT DES NOUVEAUX RÉDACTEURS.

LA Gazette de Santé qui a été remiſe entre les mains d'une nouvelle Société de Médecins, de Phyſiciens, de Chymiſtes, va prendre une autre forme, ſans pour cela changer d'objets. On continuera donc d'y inſérer tout ce qui regarde la Phyſique, dont les différentes branches ſont tellement liées entre elles, qu'on ne ſauroit les ſéparer.

Nous ſommes dans un moment où chacun s'occupe de cette ſcience, qui embraſſe la nature entiere, où chacun en parle, où chacun veut en paroître inſtruit.

C'eſt dans le deſſein de ſatisfaire le goût du Public que cette nouvelle Société ſe propoſe de recueillir & d'annoncer tout ce qui pourra piquer la curioſité: mais elle ne doit point perdre de vue qu'elle fait une Gazette, dans laquelle ſeroient déplacées de longues diſſertations; elle ſe bornera ſimplement à préſenter avec préciſion, avec clarté, avec exactitude, & après un examen rigoureux, les découvertes récentes, les phénomènes nouveaux, les faits intéreſſans, les obſervations utiles, les évenemens frappans, que fourniront la Phyſique & l'Hiſtoire naturelle en général, l'Hiſtoire naturelle particuliere, (métaux, végétaux, animaux) la matière médicale proprement dite, la Pharmacie, la Chymie, l'Hygiène & tout ce qui ſe rapporte à la ſanté, la Médecine, la Chirurgie, la Vétérinaire même. On y parlera de ces remedes plus ſouvent funeſtes qu'utiles, préparés dans le ténébreux attelier du charlataniſme; des Livres nouveaux ſur tous ces objets; des Obſervations faites dans les Hôpitaux, des opérations qu'on y pratique, des ſuccès de ces opérations. On y annoncera les établiſſemens particuliers qui pourront ſe faire en faveur de la Phyſique & de la médecine; les réglemens qui les concerneront, ainſi que la mort de ceux qui ſe ſeront rendus recommandables par leurs travaux & par leurs talens; les queſtions ou problêmes de Phyſique, de Médecine, &c. que les Académies propoſent chaque année pour objets de prix, & les mémoires qui auront mérité d'être couronnés.

Tout ce qu'on pourra recouvrer d'anecdotes anciennes, actuellement inconnues ou oubliées, relatives à l'hiſtoire de la Phyſique, de la Médecine, de la Chi-

rurgie, de la Chymie, &c. & aux découvertes qu'on y a faites, ſera très exactement recueilli & publié.

D'après cet énoncé l'on ſent quelle variété doit regner dans cet écrit périodique : ſouvent les objets, contenus dans une feuille, ne reſſembleront point à ceux de la précédente, ni à ceux de la ſuivante. Ils ſeront traités ou préſentés de manière qu'on pourra faire entrer dans chacune, ſix, ſept ou huit articles différens, quelquefois même un plus grand nombre.

Un peu plus de dévelopement de notre plan, va donner une idée complette de la marche qu'on ſuivra dans l'exécution de ce travail.

Lorſqu'il ſera queſtion de l'Hiſtoire naturelle ou des différentes productions de la nature dans les trois regnes, on indiquera la découverte de ſubſtances inconnues juſqu'alors, à meſure qu'on en ſera inſtruit. (Nous nous flattons de l'être promptement par les ſoins que nous avons eus d'établir une correſpondance étendue). Les expériences, tentées ſur ces ſubſtances ou ſur d'autres, ſeront rapportées toutes les fois qu'elles pourront être de quelque utilité dans la Médecine ou dans les Arts. Mais ſi, après les avoir répétées avec l'impartialité la plus ſcrupuleuſe, nous trouvons qu'elles ſoient inexactes ou infideles, nous nous hâterons de dénoncer une erreur qui, comme tant d'autres, pourroit s'accréditer, en ne l'étouffant point dès ſa naiſſance : & ſi l'on produit comme neufs des procédés ou des expériences qui exiſtent & qui aient été publiés, non-ſeulement nous dévoilerons cette ſupercherie, qui depuis quelques années eſt devenue preſque à la mode & à la faveur de laquelle on parvient à uſurper une réputation, mais encore nous les reſtituerons à leurs véritables auteurs auxquels ouvertement déjà l'on en raviſſoit l'honneur & le mérite. C'eſt une attention qui s'étendra ſur tous les objets qui entreront dans cette Gazette, & ſpécialement dans le compte qui ſera rendu des livres nouveaux.

La Chymie ſera l'un des objets eſſentiels de nos feuilles. Devenue pour ainſi dire la ſcience univerſelle, elle compte en Europe & en France des hommes de la plus grande célébrité. La certitude du réſultat de ſes opérations, & les lumières qu'elle répand abondamment, peuvent aujourd'hui la faire mettre au nombre des ſciences exactes. En effet de même que les Mathématiques elle donne la ſolution de problêmes non moins utiles que curieux. Toutes deux, par des moyens différens à la vérité, parviennent également à trouver ce qui eſt inconnu.

Auſſi la Chymie eſt-elle la pierre de touche par laquelle on reconnoît les principes conſtituans des mixtes, les qualités de ces corps, la préſence des ſubſtances métalliques & minérales, par-tout où elles ſe rencontrent. Elle nous ſervira donc à découvrir la compoſition de ces arcanes pernicieux que la cupidité, inſidieuſement envelopée du manteau de la philanthropie ou de la bienfaiſance, oſe annoncer aux hommes comme des préſens de la Divinité.

Si l'Hiſtoire naturelle & la Chymie attirent nos regards & excitent notre curioſité, la Médecine, par ſon utilité, ne doit-elle pas nous intéreſſer tous d'une maniere bien plus particuliere? Auſſi ſera-t-elle toujours le principal objet de cette feuille.

On ſait que l'expérience ſeule ou l'obſervation des phénomènes, des effets, des réſultats ſemblables conſtamment répétés, a fixé les principes qui conſtituent les arts, ſans en excepter un ſeul. Point d'art ſans principes, & point de principes ſans l'expérience. Ainſi la Médecine eſt née de l'obſervation des faits recueillis au lit des malades : c'eſt à ces faits étudiés avec ſoin, ſcrupuleuſement vérifiés & conſtatés durant pluſieurs ſiècles dans l'antique famille des Aſclépiades, qu'on doit non-ſeulement la connoiſſance des ſymptômes qui donnent à chaque maladie ſon caractère propre, mais encore la connoiſſance des ſignes par leſquels on juge que la nature, opprimée par la maladie, ne tente plus que de vains efforts qui précipitent ſa ruine, ou que, plus puiſſante dans ce combat, elle en ſortira pleinement victorieuſe. Cette double ſcience (le diagnoſtic & le prognoſtic) eſt néceſſaire au Médecin ; mais il en eſt une autre qui ne lui eſt pas moins néceſſaire & que l'exercice réflechi de l'Art étend & perfectionne ; c'eſt la juſte application des moyens curatifs, connus ſous le nom de diète, médicamens & chirurgie. Ces moyens ne réuſſiſſent qu'entre les mains du praticien conſommé, ſeul capable de ſaiſir pour les adminiſtrer, le moment favorable qui fuit ſi promptement & ne

revient point ; ils ſont inutiles ou nuiſibles entre les mains de celui qui le laiſſe échapper, ou qui ne le ſait point appercevoir.

Si, comme on ne ſauroit en douter, ce que nous venons de dire eſt vrai, comment peut-on accorder ſa confiance à ces gens ſans miſſion, qui ne ſavent point diſtinguer une maladie d'avec une autre, qui n'ont pas même la plus légere notion de l'art, & dont l'ignorance eſt encore atteſtée par l'incohérence des idées ſur leſquelles ils veulent étayer leur prétendue méthode? Comment peut-on ajouter foi aux vertus de ces poudres, de ces eaux, de ces tablettes, de ces élixirs, de ces ſyrops, de ces robs, que ces avides manipulateurs ont tant d'intérêt de préconiſer pour vivre aux dépens des malades qui, affoiblis par l'intenſité ou par la continuité de leurs maux, s'abandonnent avec trop de crédulité & avec trop de confiance à des promeſſes trompeuſes. De-là ces triſtes & fatales cataſtrophes qui tous les jours ſe renouvelent preſque ſous nos yeux. Puiſque le danger s'augmente & ſe multiplie, il eſt donc important d'en faire connoître l'eſpece, d'indiquer tous les endroits où les pièges ſont tendus, & où ſe tiennent comme en embuſcade ceux qui les tendent, afin que chacun s'en écarte, & qu'enfin le nombre des victimes diminue. *Intereſt reipublicæ cognoſci malos.*

Un moyen bien capable ſans doute de diſſiper l'aveuglement du peuple ſur l'efficacité des prétendus ſpécifiques, ſeroit de publier tous les mois la liſte des accidens & des morts cauſés par l'uſage de ces compoſitions perfides. En attendant qu'on exécute ce projet, nous ne négligerons rien pour nous procurer tous les remedes nouveaux ; ils ſeront ſoumis à un examen ſevère, mais impartial, c'eſt-à-dire, à l'analyſe chymique par la voie humide & par la voie ſeche, afin de découvrir cette ſubſtance qui en fait la baſe, & qu'on a le plus grand ſoin d'envelopper & de maſquer ; c'eſt ainſi par exemple que le précipité blanc, connu depuis long-temps en Chymie, eſt entré myſtérieuſement dans quelques compoſitions, entr'autres dans le fameux remede de Dibon, & dans la poudre unique. Nous rendrons un compte fidèle de nos procédés & de leurs réſultats, ſans autre prétention que celle d'être utiles, en annonçant la vérité, & en mettant chacun à portée de la reconnoître par lui-même.

C'eſt de l'obſervation, avons-nous dit, que ſe ſont formés les principes de la Médecine. Celui qui veut en devenir le miniſtre habile, le miniſtre véritablement précieux à l'humanité, doit les étudier dans les ouvrages immortels d'Hippocrate, & dans les livres du petit nombre de ceux qui ont marché ſur ſes traces. Leurs obſervations lumineuſes & toujours infiniment utiles pour les hommes de génie qui les ont lues, meditées, approfondies, ſont bien différentes de celles dont on eſt inondé depuis 25 à 30 ans. A peine en trouve-t-on, chaque année, deux ou trois qui méritent d'être diſtinguées. Eh ! comment le ſeroient-elles ? La pluſpart nous viennent ou de jeunes Médecins qui ſont à peine entrés dans la pénible carrière de la pratique, ou de gens qui, malgré leur ignorance même, s'ingerent de faire auprès des malades ce qu'ils n'ont point appris, & qui d'ailleurs font mal, ce à quoi ils ſemblent s'être deſtinés. Quiconque a lu ces obſervations, convient qu'elles ne préſentent chacune le plus ſouvent qu'un fait abſolument iſolé, quelquefois controuvé : ce qui n'enrichit point l'art & n'inſtruit perſonne. Elles ne doivent leur exiſtence & leur publication qu'à l'envie de ſe donner un peu de relief dans le cercle étroit où l'on eſt placé. Combien de ces Obſervateurs précoces, ſuperficiels, & aveuglés par un ſot amour-propre, auroient mieux ſervi la Société, s'ils avoient eu la bonne foi d'avouer & de publier leurs funeſtes mépriſes.

Nous épargnerons donc à nos lecteurs ces obſervations mal digerées, futiles, haſardées, & ſouvent menſongères ; toutes celles qui nous paroîtront avoir quelques-uns de ces défauts, quelque part qu'elles ſoient conſignées, ſeront jugées d'après les principes des grands maîtres, qui ſont les fondemens indeſtructibles, le ferme appui, & la ſolidité permanente de l'art. Nous n'admettrons que les obſervations conciſes, ſans nuages, dénuées de toute fauſſe théorie ; que celles en un mot qui porteront l'empreinte de la candeur, qui confirmeront une vérité ancienne, ou qui ſembleront en promettre une nouvelle.

De temps en temps il ſe rencontre dans les Hôpitaux des cas ſinguliers de Chirurgie, leſquels n'étant point rendus publics, ne ſont utiles qu'au petit nombre de

jeunes gens qui en ſont témoins. Comme nous nous trouvons heureuſement à portée d'en avoir une parfaite connoiſſance, nous aurons ſoin de les recueillir, pour l'inſtruction de tous & pour le progrès de l'art. Nous expoſerons exactement la nature du mal & l'état du malade; nous décrirons la méthode curative qu'on aura ſuivie; nous expoſerons les raiſons pour leſquelles on ſe ſera déterminé à donner la préférence à tel moyen pluſtôt qu'à un autre; nous ferons connoître la manière dont l'opération aura été pratiquée; l'eſpece d'inſtrumens qu'on aura cru devoir employer; enfin le ſuccès qu'on aura obtenu.

Depuis 30 à 35 ans, on s'efforce de trouver dans l'électricité des ſecours contre pluſieurs maladies, mais les ſuccès qu'on a obtenus ont été ſi douteux, ou ſi rares, ou ſi peu ſoutenus, qu'on tente encore de nouvelles expériences. On ſe fera un devoir de donner connoiſſance de celles qui auront réuſſi d'une manière bien conſtatée.

On ne ſera pas moins ſoigneux de publier ce que l'on apprendra de certain ſur le magnétiſme animal, cette découverte ſi préconiſée & ſi problématique encore, qui ſéduit ceux-ci, qui étonne ceux-là, qui fait de quelques-uns des partiſans enthouſiaſtes, de quelques autres des frondeurs ou des ſceptiques, que les uns tâchent de deviner, mais dont les autres nient même les effets, tandis qu'en les ſuppoſant réels, il eſt d'autres perſonnes qui les attribuent à l'imagination exaltée, à la ſenſibilité, à l'irritabilité, ou même à un manège concerté.

De tout temps les femmes ont cherché à plaire; de tout temps les hommes qui n'ignorent point que c'eſt pour eux qu'elles prennent tant de ſoins, les en ont dédommagées par des complaiſances & par des hommages intéreſſés. Aux moyens ſimples, naturels & innocens qu'elles employerent d'abord, ont ſuccédé des moyens plus recherchés, & réſultant du mélange de pluſieurs ſubſtances. Cet appareil ſi important & ſi néceſſaire de la toilette fut appellé *coſmétique*, laquelle eſt devenue un art, mais un art qui porte ſourdement atteinte à la beauté & une deſtruction lente & douloureuſe dans toutes les parties délicates & tendres en qui elle réſide, qui en ſont le trône, qui le ſoutiennent ou qui en rehauſſent l'éclat. Ce déſordre eſt cauſé par les ſubſtances pernicieuſes qui entrent dans la compoſition du fard, du rouge, des poudres, & opiats pour les dents, &c. Puis donc que les femmes ne ſauroient renoncer à l'uſage de ces armes de la coqueterie, nous les avertirons de ce qu'elles en ont à craindre pour elles-mêmes en s'en ſervant, & nous leur montrerons le poiſon ſubtil dans lequel ces armes ſont trop ſouvent trempées.

A l'égard de tous les écrits ſur leſquels nous prononcerons avec franchiſe, ce ſera toujours en reſpectant la perſonne des auteurs. Mais quiconque a fait un ouvrage, doit ſavoir qu'en le rendant public, il renonce en quelque ſorte à ſa propriété individuelle, & que dès ce moment chacun a le droit de l'examiner avec ſévérité & d'en porter ſon jugement; de le louer, s'il eſt bon; & s'il eſt mauvais, de le dire, ou de le jetter au feu: l'auteur ſeroit-il bien fondé de s'en fâcher ou de s'en plaindre?

Cependant lorſqu'on ſe croira véritablement autoriſé à réclamer ou à ſe juſtifier, ou lorſqu'on voudra propoſer une opinion nouvelle, ou bien défendre celle qui auroit été attaquée, nous ouvrons un champ libre à tout le monde, même contre nous. Seulement nous y mettons trois conditions; la *premiere*, que l'écrit ne ſoit point prolixe, & ne contienne qu'environ une colonne ou au plus une colonne & demie de notre feuille; la *ſeconde*, qu'il ſoit exempt de toute eſpèce de perſonnalité; la *troiſième*, qu'il ſoit ſigné, mais d'un nom connu.

On a dit il y a long-temps, que pour bien écrire l'hiſtoire, il faudroit être ſans prévention, ſans eſprit de corps, ſans patrie, ſans liaiſon. En recueillant ainſi tout ce qui nous ſemblera capable, d'occuper, de piquer la curioſité, d'inſtruire, d'amuſer même, nous devenons en quelque ſorte hiſtoriens. C'eſt pour en mieux remplir les fonctions que les membres de cette nouvelle ſociété ne veulent point être connus. En gardant l'anonyme, ils ſeront ſincères & vrais, ſans manquer à perſonne.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

PHYSIQUE MÉDICINALE.

Du Magnétiſme animal.

LE magnétiſme animal fait aujourd'hui tant de bruit, que nous croyons devoir à notre lecteur de l'en entretenir quelques momens. Le nombre des malades ou des perſonnes qui ſe rendent chez M. Meſmer pour éprouver l'efficacité de ſon traitement, augmente de jour en jour; mais c'eut été peu pour l'humanité ſouffrante, ſi M. Meſmer ne ſe fût enfin décidé à le faire jouir d'une découverte ſi précieuſe par la voie la plus certaine, comme la moins ſujette aux inconvéniens, celle de l'enſeignement; car il nous a appris il y a déja long-temps, que ſa méthode pourroit en entraîner dans les mains de l'ignorance ou de l'imprudence. Il a donc bien voulu admettre chez lui des candidats pour les inſtruire & les initier enſuite moyennant la modique ſomme de cent louis. L'affluence a été conſidérable, & des gens de tous les ordres & de tous les états ſe ſont préſentés au nombre de plus de cent, dont pluſieurs ſont des gens de l'art même, établis dans des provinces éloignées. Après vingt-quatre jours de *ſtage* employés ſans doute à les préparer par degrés, & à les amener inſenſiblement à la connoiſſance des myſtères qu'on doit leur réveler, ces néophites ont été initiés.

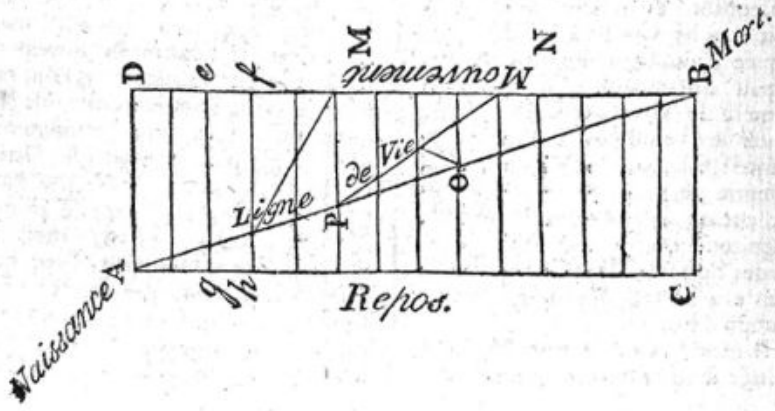
M. Deſlon, premier éleve de M. Meſmer, qui, après s'être brouillé avec ſa compagnie à le proner & à le défendre, a fini par ſe brouiller avec ſon maître, magnétiſe de ſon côté & répand auſſi la lumière qu'il a reçue. On voit entre autres chez lui pluſieurs médecins de la faculté de Paris, ſes confrères, qu'il initie de même, mais gratuitement après le même temps d'épreuve. Il prend, comme ſon maître, la précaution néceſſaire pour s'aſſurer à jamais contre la rivalité en enchaînant les néophites au ſecret par un écrit.

Parmi le grand nombre que M. Meſmer a initiés à ſes myſtères, un ſeul a paru ne pas recevoir les inſtructions du maître avec le reſpect & la ſoumiſſion qui conviennent; on lui a même reproché de s'être permis des propos indécens ſur le magnétiſme animal; mais M. Meſmer eſt bien dédommagé par le zèle & l'enthouſiaſme des autres. L'inſtruction même de ceux-ci finie, on dit qu'il vient de s'en inſcrire un auſſi grand nombre de nouveaux.

Quel eſt donc le myſtère que M. Meſmer voile avec tant de ſoin aux yeux du profane vulgaire? Quel eſt l'agent au moyen duquel il opere toutes les merveilles qu'on ne ceſſe de célebrer? On a imprimé, qu'en préſentant un canon de ſoufre, ou qu'après s'être appliqué à nu ſur les bras & ſur les cuiſſes, des canons de la même ſubſtance, en préſentant le doigt ou une pointe de fer à la région de l'eſtomac, ou à une autre partie, on produiroit les mêmes effets; mais peu contens ſans doute de ce moyen, on a publié depuis qu'on réuſſiroit mieux ſi, au lieu des canons de ſoufre, on s'appliquoit à nu pendant un certain temps, un petit matelat de peau rempli de mêlange d'un tiers de ſoufre en poudre, & de deux tiers de limaille de fer. On recommande de ſe donner un peu de mouvement pendant le temps que dure cette application, afin d'exciter de la chaleur & de s'impregner ainſi plus parfaitement des vapeurs qui s'en éleveront; enfin on réuſſira immanquablement, ſi à cette précaution on joint celle de prendre intérieurement deux ou trois paſtilles de ſoufre. Il paroît néanmoins que les moyens n'ont pas eu le ſuccès qu'on en avoit promis, & ſi l'on en croit M. Meſmer, dont un des axiômes fondamentaux *eſt que rien n'a plus de pouvoir ſur l'homme que l'homme même*, ils n'auront pas autant de vertu que la main ſeule. D'ailleurs, M. Meſmer n'a pas un *ſecret* mais *une méthode*, & cette méthode, ſi ce qui en a tranſpiré eſt vrai, eſt fondée ſur un ſyſtême auſſi ſimple que fécond; c'eſt celui de la nature, parce que tout eſt ſoumis à un agent général & unique. Cet agent

eſt la matière ſubtile qui donne le mouvement & la forme à la matière groſſiere ou inerte; c'eſt cet agent dont le mouvement conſtitue l'eſſence qui a formé l'univers qu'il remplit, le ſoleil, les planetes, &c; c'eſt lui qui forme l'homme & qui le conſerve dans l'état de ſanté, tant qu'aucune cauſe ne trouble l'harmonie qu'il a établie; c'eſt lui enfin dont les aberrations ſont la cauſe prochaine de la maladie. Si l'on conſidere la vie de l'homme dans tous ſes périodes, l'on verra qu'elle commence par le mouvement qui eſt d'autant plus grand qu'il eſt plus près de ſon origine, & qui décroît ſucceſſivement juſqu'au repos parfait qui eſt la mort, ce qui eſt trés-bien repréſenté par la figure ſuivante. A B eſt la ligne de la vie qui commence en A, & qui finit en B. ADB repréſente le mouvement dont les pertes augmentent ſucceſſivement juſqu'au repos parfait en B; ce qui eſt contraire en ACB qui repréſente le repos: *g e f h* ſont les luſtres. Si donc l'homme parcourt ſa carrière naturelle, il arrivera en B, en ſuivant la ligne AB; mais ſi quelques cauſes viennent à l'en détourner, il n'arrivera qu'en M ou en N, à moins qu'on ne parvienne à le rappeller en AB en lui faiſant parcourir la ligne PO, & c'eſt ce que fait le magnétiſme animal. En effet, la vie conſiſtant eſſentiellement dans l'harmonie du mouvement & du repos, & le mouvement dépendant de la matière ſubtile, il eſt clair que toutes les maladies ne viennent que de l'excès ou du défaut de mouvement occaſionné par les aberrations de cette matière ſubtile que le magnétiſme animal ſait maitriſer & diriger. Cet agent univerſel exiſtant dans tous les êtres, & conſéquemment dans tous les hommes, & paſſant facilement & naturellement de l'un dans l'autre; tout l'art conſiſte à le tranſmettre dans ſa direction néceſſaire ſuivant la nature de la maladie, & d'occaſionner même des troubles contraires à ceux qui exiſtoient, afin de les détruire, ce qu'on appelle des criſes. Pour parvenir à produire ces effets qui, comme on le voit, peuvent être ſalutaires ou nuiſibles, il faut connoître non-ſeulement les couloirs de cette matière ſubtile, qui ſont les nerfs, mais encore les régions où elle eſt en plus grande abondance, & où elle a une action plus marquée, comme par exemple les régions épigaſtrique & hypogaſtrique, où les plexus nerveux ſont en plus grand nombre. Auſſi la pluſpart des maladies ont-elles leur cauſe dans les viſceres du bas-ventre. Il eſt de plus abſolument néceſſaire de connoître les poles, car l'homme en a ainſi que l'aimant; c'eſt en les changeant ſubitement qu'on produit les criſes. Enfin on voit qu'il faut parfaitement connoître l'art du toucher; telle eſt la méthode de M. Meſmer.

Quelques ſceptiques, à la vérité, qui s'obſtinent à ne trouver rien de merveilleux à toute cette théorie que la ſottiſe de ſes ſectateurs, prétendent que deſtituée de fondement, elle n'eſt faite que pour jetter de la poudre aux yeux des néophites & des malades, & que ſon principal agent eſt leur imagination qu'il a l'art d'exalter. Il eſt vrai, ajoutent-ils, pour ne pas parler des moyens médicinaux, que M. Meſmer emploie dans les cas urgens, tels que la ſaignée, l'émétique, &c. il eſt vrai qu'il frotte quelquefois aſſez long-temps avec ſa main l'hypochondre gauche, ce qui n'eſt pas indifférent, & peut produire fort bien une indigeſtion, ſi on le fait après avoir mangé ou d'autres troubles relatifs à l'état de la perſonne ſur laquelle on agit. Mais dans tout autre cas, continuent-ils, que penſer d'un agent qui produit des effets contraires, comme on le prône tous les jours, qui provoque les regles, & arrête les pertes, qui maigrit l'un & engraiſſe



l'autre indiſtinctement, &c. D'ailleurs, un agent phyſique doit agir ſur tous, & M. Meſmer dit lui-même qu'il y a non-ſeulement des individus ſur leſquels il n'a aucune action, mais qu'il y en a encore qui empêchent ou détruiſent l'action qu'il a ſur les autres; ce qui d'après ſon ſyſtême eſt la même choſe que s'il diſoit que la matière ſubtile a dans ces individus un mouvement inaltérable; qu'ils empêchent même qu'il ne ſoit altéré chez les autres, conſéquemment qu'ils ne vivent pas, & qu'ils ont de plus la propriété de ſuſpendre la vie chez leurs voiſins.

Tel eſt ce que nous avons pu recueillir ſur le magnétiſme animal, & il eſt ſans doute à préſumer que nous n'en apprendrons guères plus ſur cet agent ou ſur cette méthode, à moins de compter ſur l'indiſcrétion de quelqu'un des initiés: mais ſi nous n'avons pas lieu d'eſpérer qu'il ſoit quelque jour révelé au public, nous ſaurons au moins à quoi nous en tenir ſur ſes effets. Le Miniſtre ayant donné des commiſſaires à M. Deſlon, dont quatre médecins de la faculté de Paris & quatre phyſiciens de l'académie des ſciences. On dit même qu'il ſe propoſe d'en donner auſſi à M. Meſmer. Quoiqu'il en ſoit, ſi le magnétiſme animal ſort triomphant de cette épreuve, quelle révolution dans la médecine! S'il ſuccombe au contraire, quel trait dans les faſtes du charlataniſme!

Chirurgie.

Opération d'une Hernie.

Le nommé Pierre Contant, né à Paris, portoit, dès l'enfance, à l'aine gauche, une tumeur formée par le teſticule arrêté au-deſſous de l'anneau, & par une hernie congénitale. Cette tumeur qui s'accrut par degrés devint très apparente & conſidérable vers la 9e. année. Elle acquéroit la groſſeur d'un œuf d'oie, lorſque le malade étoit debout; mais elle diſparoiſſoit en grande partie, lorſqu'il étoit couché. Comme elle n'étoit accompagnée d'aucun accident, le malade y fit peu d'attention, & ne ſongea pas même à la contenir avec un bandage. Devenue beaucoup plus conſidérable, lorſqu'il fut parvenu à ſa 25e. année, il reſſentit de vives douleurs qui l'empêchoient de ſe relever, & auxquelles ſe joignirent des nauſées, des vomiſſemens & des hoquets. Il étoit en cet état, lorque le 4 février dernier 1784, il fut apporté à l'hôpital de la Charité de Paris. M. Deſault, chirurgien-major de cet hôpital, qui l'examina en ma préſence, trouva la tumeur tendue, rénitente & douloureuſe. Ce praticien, qui a le coup-d'œil juſte, déclara poſitivement qu'elle ne rentreroit jamais ſans l'opération, qu'il auroit déſiré exécuter à l'inſtant. Le malade n'ayant pas voulu y conſentir, il le fit ſaigner copieuſement deux fois dans la journée; on lui donna un lavement, & l'on appliqua ſur la tumeur & ſur le ventre un cataplaſme émollient; on avoit inutilement eſſayé de procurer la réduction de la hernie par le taxis. Le lendemain, les tentatives ayant été réitérées auſſi infructueuſement que la veille, & les accidens ayant augmenté, on perſuada au malade que le ſeul moyen de lui ſauver la vie, étoit l'opération. Elle fut faite par M. Deſault, en préſence d'un grand concours de perſonnes qui fréquentent cet hôpital, & du nombre deſquels j'avois l'honneur d'être.

Après avoir diſpoſé l'appareil & les inſtrumens néceſſaires, avoir raſé le pubis & le ſcrotum, il pinça la peau tranſverſalement vers la partie ſupérieure & moyenne de la tumeur, fit tenir un côté du pli par un aide, tandis que lui-même tenoit l'autre & inciſoit la peau vers le milieu de ce pli, avec un biſtouri à pointe mouſſe, lequel ſervit enſuite à prolonger cette inciſion juſqu'au bas de la tumeur, & à mettre ainſi le ſac herniaire à découvert. Ce ſac préſentoit un peu de fluctuation vers ſa partie inférieure; M. Deſault l'ouvrit avec le même biſtouri à pointe mouſſe, dont il ſe ſervit encore, en le conduiſant ſur le doigt, pour prolonger l'inciſion en bas & en haut, dans toute la longueur du ſac, qui contenoit le teſticule en devant & en dehors, avec une anſe d'environ ſix pouces de l'inteſtin iléon rouge & brun en arrière & en dehors. Il tenta d'abord de dégager de l'anneau cette anſe d'inteſtin, en la tirant en dehors. N'ayant pu en venir à bout, il introduiſit dans la partie antérieure & interne du ſac, une ſonde canelée mouſſe & large qu'il porta juſque dans l'abdomen, *afin d'éviter le cordon ſpermatique, & les vaiſſeaux épigaſtriques qui occupoient ſa partie antérieure & externe:* elle ſervit à conduire le biſtouri à pointe mouſſe, & à diriger l'inciſion de la partie interne & antérieure de l'anneau, pendant qu'on repouſſoit l'inteſtin en arrière. L'opérateur alors eut la facilité d'amener en dehors une plus grande portion d'inteſtin, laquelle étoit ſaine vers l'eſtomac & vers l'anus. Le reſſerrement des portions de l'anſe correſpondante à l'anneau étoit peu conſidérable; ce qui détermina à réduire l'inteſtin qui rentra facilement.

Le malade fut panſé avec un morceau de linge fin de forme ovale, percé de pluſieurs trous, & enfoncé dans la plaie, qu'on remplit de charpie brute & qu'on recouvrit de compreſſes triangulaires & d'un bandage de même forme.

Les grands accidens ceſſerent après l'opération; il n'y eut plus que de légeres coliques, accompagnées de borborygmes. Peu de temps après on donna au malade une potion huileuſe, du bouillon de trois heures en trois heures, & pour boiſſon ordinaire une ptiſane adouciſſante dont il buvoit ſuivant ſa ſoif. Douze heures après l'opération, il évacua beaucoup de matières bilieuſes; il prit enſuite un grain de tartre ſtibié dans une pinte de ptiſane adouciſſante par jour. Dès le troiſième jour, les évacuations furent abondantes, le ventre s'affaiſſa, la ſuppuration s'établit, & tout alla bien juſqu'au huitième, qu'il ſe forma au devant du teſticule un petit dépôt qui s'évacua par la plaie & ſe détergea par l'uſage des injections alkalines, aidées de la compreſſion. La cicatrice s'eſt faite promptement, & le malade eſt ſorti de l'hôpital, parfaitement guéri, le 22 mars ſuivant, le 45e. jour de l'opération.

Cette obſervation prouve que ceux dont les teſticules reſtent à l'anneau, ne ſont pas exempts de hernie; qu'il ſeroit dangereux, dans certains cas, d'ouvrir le ſac herniaire avec une ſonde canelée pointue, & encore plus de prolonger cette inciſion à la faveur d'une ſonde canelée quelconque; que la couleur brune de l'inteſtin a lieu peu de temps après l'étranglement; qu'elle n'eſt pas un obſtacle au ſuccès de l'opération, & qu'il faut toujours inciſer l'anneau inguinal en dedans & en devant toutes les fois que le ſac eſt derrière ou devant le côté interne du cordon ſpermatique.

CHYMIE.

Anecdote ſur les armes à feu.

Quoiqu'on ne ſache point le nom de celui qui le premier a remarqué la fulmination réſultante du mêlange du ſalpêtre, du ſoufre & du charbon, dont on a fait depuis la poudre à canon, ni l'époque préciſe de cette fatale découverte, on ne ſauroit guères douter qu'elle ne ſoit dûe à la chymie.

Les effets de la poudre à canon ſont parfaitement connus; en eſt-il de même de la cauſe qui les produit? En attendant que nous donnions notre aitiologie, nous obſerverons que dans un Journal imprimé à Paris, on diſoit il y a environ deux mois: *l'hiſtoire aſſigne aux Vénitiens le premier uſage du canon le 28 mars 1580, contre les Génois avec leſquels ils étoient en guerre.* Quelques perſonnes, ſans doute, auront remarqué l'inexactitude de cette date ſans pouvoir néanmoins la rectifier. Comme cet anachroniſme, qui peut-être n'eſt qu'une faute typographique, n'a point été corrigé dans la ſuite du même journal, nous nous chargeons de réparer cette omiſſion d'après Polydore-Virgile. *Les Vénitiens*, dit-il, *ſe ſervirent de bombardes contr les Génois en 1380.* M. l'abbé Papon (*Hiſt. de Provence, t. iij, pag. 262*) obſerve ſous la date de 1385, que les Marſeillois au ſiège de Quolongue avoient une arme à feu nommée *bombarde*. Cet hiſtorien ajoute de ſuite: « Dès l'an 1357 » la ville d'Apt avoit vingt *canons* qui » défendoient ſes murailles: ce qui feroit » croire qu'ils furent connus en Provence » avant qu'on s'en ſervit dans le reſte du » royaume ». Mais plus loin, *pag.* 284, ſous les années 1390 & 1391, le même écrivain s'exprime ainſi: « Parmi les machines de guerre qu'on employoit, l'hiſtoire parle de *trabucs* & de *bombardes* » qui peſoient quatre-vingt quintaux, & » lançoient des pierres du poids de trois » cents livres. Ces *bombardes* inventées » depuis peu, étoient des eſpèces de canons, ou plutôt des *mortiers* encore informes, dans leſquels on mettoit des » pierres au lieu de boulets ».

Cependant le préſident Hénault nous donne de l'invention des armes à feu une époque antérieure; écoutons-le: « Epoque des armes à feu prouvée par un » compte de Barthelemi du Drach, tréſorier des guerres, rendu en 1338 ».

Cette obſervation du préſident Hénault prouve contre l'opinion de M. l'abbé Papon, qu'il y avoit en France des bombardes ou mortiers avant l'époque où la ville d'Apt en avoit vingt; elle donne lieu de préſumer auſſi que le phénomène de la fulmination du ſalpêtre, du ſoufre & du charbon, avoit été obſervé au commencement du XIVe. ſiècle, & peut-être même avant la fin du XIIIe.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHYMIE.

Examen des procédés par leſquels on a prétendu avoir démontré que l'étain *contient de* l'arſenic.

LA ſalubrité des vaiſſeaux d'étain deſtinés à la préparation & à la conſervation de nos alimens eſt démontrée par l'uſage conſtant qu'en ont fait les peuples policés depuis la plus haute antiquité juſqu'à préſent.

Les chymiſtes des 16e. & 17e. ſiècles employerent avec ſuccès, contre les maladies des femmes, le ſel d'étain. *Le Febvre*, pharmacien de la maiſon du Roi, & le premier qui ait fait, en 1656, des démonſtrations de chymie au jardin royal, que la jalouſie & l'amour-propre offenſés honorèrent d'une perſécution glorieuſe, l'adminiſtra à la doſe de douze grains.

Deux célèbres médecins, *Mead*, en Angleterre, & *Alſton*, à Edimbourg, ont fait contre le ver ſolitaire un uſage heureux de l'étain calciné, diviſé dans le ſyrop ſimple épaiſſi, qu'ils faiſoient prendre à la doſe d'une once.

Les médecins font encore un uſage fréquent de deux préparations qui ont pour baſe l'étain, le *lilium* de *Paracelſe*, & *l'antihectique* de *Poterius*, pour les maladies de la poitrine.

C'eſt à *Henckel*, à *Schlutter*, & particulièrement à *Geoffroy*, chymiſte de l'académie des ſciences de Paris, qu'eſt dû l'honneur d'avoir le premier accuſé l'étain de receler de l'arſenic. Mais comme cette accuſation effrayante n'étoit appuyée d'aucune demonſtration chymique, la confiance que l'on avoit en cet utile métal, s'eſt ſoutenue juſqu'au temps où *Margraf*, chymiſte de *Berlin*, entreprit de démontrer, dans deux mémoires, que l'étain contient réellement de l'arſenic, & que l'uſage journalier des vaiſſeaux faits avec ce métal, étoit dangereux & pouvoit devenir la ſource d'un grand nombre de maladies incurables.

Une accuſation auſſi grave, portée par un homme de la réputation de *Margraf*, ne pouvoit manquer de jetter l'alarme ſur l'uſage de l'étain; auſſi depuis cette époque (en 1748), tous ceux qui ont écrit ſur la chymie, ou qui l'ont enſeignée à Paris, ſe ſont fait un devoir, ſur la foi du chymiſte de Berlin, de ſuſpecter l'étain.

Dans un travail auſſi important, *Margraf* n'a employé ni plus de moyens, ni plus de reſſources, qu'en emploie le vulgaire des chymiſtes pour détruire les métaux imparfaits: comme eux, il s'eſt ſervi uniquement de deux grands moyens de deſtruction, la calcination par le feu & par les acides. En opérant avec l'eau régale, ſur deux onces d'étain, il a obtenu une poudre blanche & un ſel de la même couleur qui excédoit le poids de deux gros, qu'il aſſure être de *l'arſenic*, il ajoute qu'il en contient beaucoup plus encore.

Par le ſecond procédé il a tenu l'étain en fuſion pendant quatre heures dans un feu d'incandeſcence; la portion d'étain calciné à la faveur de l'air contenu dans les vaiſſeaux, s'eſt ſublimée en une poudre blanche, qu'il appelle auſſi de l'arſenic.

Tels ſont, en abrégé, les faits & les autorités d'après leſquels les chymiſtes françois ſe ſont ſervilement attachés à calomnier l'étain.

Ils ont tellement alarmé, en exagérant le danger de ſe ſervir des vaiſſeaux de ce métal, à raiſon, diſent-ils, *des parties arſénicales qu'il contient*, qu'ils ont déterminé le gouvernement, toujours occupé de la conſervation de la vie, comme du bonheur des peuples, à rendre la déclaration du mois d'avril 1777, qui ſupprime l'uſage de *l'étain à cauſe des parties arſénicales qu'il contient*.

Dans une des juridictions du reſſort

du parlement, cette déclaration fut exécutée avec une célérité digne d'éloges. On rendit une ordonnance qui enjoignit aux apothicaires de ſe défaire des alambics, baſſines & autres vaiſſeaux d'étain, comme étant nuiſibles à la ſanté & à la vie des citoyens.

Dans ce même temps, M. *Dutennetar* fit boire du vinaigre à un malade qu'il *croyoit* empoiſonné par l'arſenic; comme les accidens ceſſerent, & que le malade ſe rétablit, on ſe hâta de publier que le vinaigre étoit l'antidote de ce terrible poiſon; *Brandt*, chymiſte *Suédois*, avoit obſervé, en 1736, que le vinaigre diſſolvoit l'arſenic; mais des obſervations poſtérieures ont appris que cette diſſolubilité bien loin de détruire ni d'affoiblir la qualité délétere de ce minéral, rendoit au contraire ſes effets plus terribles & plus certains.

A l'occaſion des prétendus contrepoiſons de l'arſenic contenus dans l'étain, M. *Croharé* adreſſa une lettre à M. l'abbé *de Fontenay*, qui ſe trouve imprimée dans les affiches pour la province, des 21 & 28 juin 1780; ce chymiſte, que la cauſe de l'humanité & de l'art avoit engagé dans des expériences délicates & dangereuſes, fit une juſtice ſévère de l'uſage du vinaigre, ainſi que de celui des alkalis & des foies-de-ſoufre, propoſés par feu M. *Navier*, & approuvés par MM. *Macquer* & *Bucquet*. Enſuite il recherche ſi l'uſage de l'étain eſt nuiſible, & ſi ce métal contient réellement de l'arſenic; il conclut 1°. qu'on n'a jamais trouvé de mine d'étain minéraliſée par l'arſenic, & que c'eſt ſans aucune preuve que les chymiſtes ne ceſſent d'enſeigner & d'écrire le contraire; 2°. que *Margraf* n'a jamais retiré un ſeul grain d'arſenic de l'étain, & que le ſel qu'il appelle de ce nom, n'eſt que du beurre d'étain cryſtalliſé, formé par l'acide marin de l'eau régale; en un mot, que les expériences de ce laborieux chymiſte ne pouvoient en impoſer qu'aux hommes peu exercés à obſerver ce qui ſe paſſe dans la pratique des opétations.

Si malgré le préjugé, l'opinion & les écrits des chymiſtes, l'arſenic n'eſt pas le minéraliſateur de l'étain, & que ce métal ne récele pas un atome de ce poiſon; nous avouons, avec plaiſir, que nous en ſommes redevables aux expériences & au zèle courageux de M. Croharé, qui le premier nous a éclairés ſur cet important objet, en détruiſant les inquiétudes que les chymiſtes nous avoient données ſur l'uſage des vaiſſeaux d'étain.

Depuis la lettre de M. Croharé, M. *Bayen* a publié un ouvrage ayant pour titre: *Recherches chymiques ſur l'étain*, &c. Il y examine dans le plus grand détail les procédés de Margraf, qu'il aſſure avoir *répété juſqu'à huit fois, ſans qu'il ait pu obtenir l'arſenic décrit par le chymiſte de Berlin.* Pour voir comment ce poiſon ſe comporte avec l'étain, il a allié par art & à la cornue, le régule d'arſenic à l'étain, & il obſerve que cet alliage *eſt aigre, caſſant, & cryſtalliſé à facettes brillantes*; il eſt bien vrai que cette forme appartient abſolument à la préſence de l'arſenic, comme celle en aiguilles entrelacées en manière de filigrame appartient à la préſence du cuivre, & la forme cubique à l'étain le plus pur, c'eſt-à-dire le plus exempt de tout alliage.

L'objet le plus eſſentiel comme le plus intéreſſant pour le chymiſte, étoit de trouver un diſſolvant de l'étain qui opérât en même temps le départ de l'arſenic; malheureuſement celui qu'avoient employé *Geoffroy* & *Margraf*, ſe ſaiſit avec une activité égale de l'étain & de l'arſenic, & ne pouvoit par conſéquent opérer la ſéparation du dernier. M. Bayen a obſervé que l'acide marin n'avoit preſque point d'action ſur le régule d'arſenic, & que cet acide diſſolvoit très-bien & en peu de temps l'étain en grenailles. Ce fait avoit déja été obſervé par *Glauber*, qui dit, page 42 de la *premiere partie des fourneaux philoſophiques*: « de même que » l'eſprit de ſel n'agit point ſur l'anti» moine, s'il n'eſt premier réduit en fleurs, » dans la préparation deſquelles une par» tie de ſon ſoufre ſe brûle; de même fa» çon *l'arſenic* eſt difficilement diſſout » par l'eſprit de ſel s'il n'eſt premier ré» duit en fleurs, & ſi l'eſprit de ſel n'eſt » très-fort ».

En conſéquence de cette vérité, M. Bayen a fait diſſoudre ſon *étain arſeniqué* dans l'eſprit de ſel: la diſſolution faite, il a trouvé un précipité *noir très-diviſé*, dont la quantité répondoit à celle du régule d'arſenic employé. Si cette obſervation étoit vraie, elle prouveroit que l'acide agit d'une manière quelconque ſur le régule d'arſenic. Mais n'y auroit-il pas quelqu'autre métal (le cuivre par exemple), allié par art ou naturellement en petite portion avec l'étain, ſur lequel l'eſ-

prit de ſel n'auroit pas plus d'action qu'il n'en a ſur le régule d'arſenic, & qu'il dégageroit auſſi de l'étain ſous la forme d'un précipité noir. M. Bayen dit, p. 116, *qu'il déſire bien ſincerement que les chymiſtes veuillent conſtater la vérité de ſes expériences.* Nous avons répété celle-ci pluſieurs fois, & nous déclarons que chaque fois l'eſprit de ſel a opéré le départ du régule d'arſenic en facettes brillantes & non en poudre noire, comme le dit M. Bayen.

Convaincu par le témoignage de *Glauber*, & par ſon expérience, que l'acide marin eſt le diſſolvant le plus sûr pour reconnoître ſi un étain contient ou non de l'arſenic, M. Bayen a fait diſſoudre dans cet acide les quatre étains qui ſont dans le commerce. *Un ſeul, l'étain en gros ſaumons d'Angleterre*, lui a donné par once *un grain de poudre noire*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, *un grain d'arſenic.* Mais comme l'arſenic rend l'étain aigre, brillant, caſſant, &c. & qu'on n'en trouve pas dans le commerce qui réuniſſe tous ces caractères, M. Bayen auroit bien dû nous apprendre qu'elle étoit la forme cryſtalline de celui qui lui a donné le grain d'arſenic. Quoiqu'il en ſoit, cette *poudre noire projettée ſur un charbon ardent brûle & répand l'odeur particulière à l'arſenic.* Tel eſt l'examen qu'il a fait de la nature & des propriétés de cette poudre, d'après lequel il aſſure que le métal le plus utile comme le moins dangereux, contient de l'arſenic. Il eſt vrai qu'une partie de cette poudre ſe diſſipe au feu; mais ne ſait-on pas que les métaux imparfaits éprouvent une combuſtion plus ou moins viſible avant d'être réduits en chaux; & que ces mêmes métaux réduits par un agent mécanique en poudre ou en grenailles, ſont encore combuſtibles; c'eſt à cette propriété qu'ils ont de brûler que nous devons les feux diverſement colorés de l'artificier. Pourquoi donc cette petite quantité de poudre n'appartiendroit-elle pas à tout autre méral qu'à l'arſenic? Elle fume; oui ſans doute, parce qu'elle eſt impregnée de ſel d'étain, qui eſt volatil & fumeux? Convenons donc que l'art du Chymiſte ſeroit auſſi borné qu'incertain, ſi, lorſqu'il faudra connoître & conſtater la nature du minéral le plus terrible par ſes effets, il ne poſſède d'autre moyen que celui de le jetter au feu.

Tout le monde ſait que la volatilité au feu le plus moderé, eſt le caractère eſſentiel & diſtinctif de l'arſenic. En conſéquence nous avons ſoumis à ſon action ſoutenue juſqu'à faire couler le verre, douze grains de poudre noire, enfermée dans une petite cornue de verre luttée avec ſon récipient. La poudre ne s'eſt point ſublimée comme elle l'auroit fait ſi elle avoit été de l'arſenic; elle eſt reſtée fixe au fond de la cornue, ſeulement elle a perdu ſa couleur noire. Dans une ſeconde expérience, nous avons pouſſé au feu de fuſion douze grains de poudre noire enfermée dans un creuſet proportionné, recouverte d'une pincée de flux réductif; nous avons obtenu un régule cuivreux. On ſait encore que les chymiſtes ne connoiſſent d'autre pierre-de-touche que l'alkali volatil, pour démontrer, par la voie humide, la préſence du cuivre dans les ſubſtances qui le récelent en petite quantité; nous avons mis dans cet eſprit douze grains de la poudre noire, à l'inſtant il eſt devenu d'un bleu verdâtre.

Les caractères de l'arſenic n'étant point équivoques, nous eſpérons qu'à l'avenir on ne les confondra plus avec ceux qui appartiennent au cuivre, au biſmuth, au plomb, &c. & nous terminerons ici un examen dans lequel l'intérêt de l'humanité & celui de la chymie nous ont engagés. (*Article communiqué par un de nos abonnés.*

LETTRE

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Dans le Journal de Paris de cette année, n°. 76, pag. 339, eſt annoncée l'édition des aphoriſmes d'Hippocrate, donnée par M. Boſquillon, médecin de Paris. Avant que de parler du mérite de cette édition & des ſoins de l'éditeur, l'occaſion ſe préſentoit naturellement de dire quelques mots à la louange d'Hippocrate. On rappelle donc que ce très-célèbre médecin naquit dans l'iſle de Coos (il falloit *Cos*) vers l'an 460, avant l'ére chrétienne. Puis on ajoute: « .... il délivra les Athéniens d'une peſte affreuſe » qui les affligea au commencement de » la guerre du Péloponnèſe. Le droit de » bourgeoiſie; une couronne d'or, l'ini» tiation dans les grands myſtères furent » les récompenſes qu'on lui décerna ».

Dans quel monument authentique ſe trouve ce qu'on vient de lire? C'eſt dans un prétendu décret des Athéniens. Mais

quelle foi peut-on ajouter à une pièce évidemment ſuppoſée, ainſi que pluſieurs autres imprimées à la ſuite des œuvres d'Hippocrate. Leur ſuppoſition a été démontrée par J. Scaliger, Caſaubon, Reineſius, Ez. Spanheim, Ménage, D. le Clerc. D'autres critiques venus après ces ſavans, Schulze, Gruner, &c. ont ſouſcrit à cette déciſion après un nouvel examen. Tous conviennent qu'Hippocrate, dont les écrits forment le code immortel de la médecine, ne fut point appellé par les Athéniens, lorſqu'une peſte meurtrière dépeupla leur ville & toute l'Attique, au commencement de la guerre du Péloponnèſe, & qu'il ne parut point dans cette contrée.

Thucydides, qui fut lui-même attaqué de cette maladie, ne nomme pas même Hippocrate; il obſerve au contraire que les médecins ne pouvoient d'abord porter remède au mal, auquel ils ne connoiſſoient rien; il ajoute que ce fut principalement ſur eux que la mortalité s'étendit, parce qu'ils s'expoſoient le plus en viſitant les malades..... qui périſſoient le ſeptième & le neuvième jour.

D'ailleurs, ce médecin n'avoit alors que trente ans; il préparoit ſans doute les fondemens de cette étonnante réputation dont il jouit encore; mais à cette époque il n'avoit point d'enfans, moins encore des diſciples déja formés & inſtruits qu'il pût envoyer au ſecours de cette république déſolée.

Une remarque également importante, c'eſt que le décret d'Athènes, dans lequel, à la vérité, il eſt queſtion d'une peſte, ne porte point que ce fût celle qui arriva dans le temps de la guerre du Péloponnèſe.

Quand on veut parler des travaux des grands hommes, il faut avoir lu leurs ouvrages, & avoir étudié l'hiſtoire de la ſcience dans laquelle ils ont excellé. *J. de C.*

LIVRES NOUVEAUX.

PHYSIOLOGIE.

SYSTÉME phyſique & moral de la femme, ou tableau philoſophique de la conſtitution, de l'état organique, du tempérament, des mœurs & des fonctions propres au ſexe; par M. ROUSSEL, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier. (*Fœminarum verò virtus eſt, ſi ſpectatur corpus, pulchritudo; & ſi animus, temperantia & ſtudium operis.* ARISTOT. Rhet; lib. 1, c. 5). A Paris, 1784, chez Onfroy, Libr. rue du Hurepoix; Méquignon, l'aîné, Lib. rue des Cordeliers, près des écoles de chirurgie, *in*-12. de 380 pag. Plus 25 pour la préface. Prix 3 liv. relié.

En voyant au frontiſpice de ce volume la date de 1784, les uns ſeront tentés de croire que c'eſt un ouvrage nouvellement ſorti de deſſous la preſſe, d'autres, que c'en eſt une ſeconde édition; ce n'eſt pourtant ni l'un ni l'autre; il n'y en a eu qu'une ſeule faite par le ſieur Vincent, qui depuis a quitté le commerce. Les libraires, dans le magaſin deſquels ſont paſſés les livres des anciens magaſins de leurs confrères, ont, à la vérité, le droit d'apprendre au public que ces livres ſe débitent actuellement chez eux, mais n'ont pas le droit de l'induire en erreur, en les lui préſentant ſous une fauſſe date. Quoique cette eſpèce de ſupercherie ſe renouvelle ſouvent en librairie, elle n'en eſt pas moins condamnable. Un négociant honnête ne doit point chercher à augmenter ſon débit, par une ruſe qu'on ne ſauroit excuſer. Qu'il mette ſon nom au frontiſpice des livres dont il vient de ſe rendre propriétaire ou vendeur, cela eſt juſte; mais qu'il laiſſe ſubſiſter la véritable date ſous laquelle ils ont paru.

Cet ouvrage au reſte eſt jugé depuis neuf ans qu'il voit le jour. Nous rappellerons ſeulement qu'il eſt écrit avec ſoin; que l'auteur s'eſt attaché à bien connoître le phyſique & le moral de la femme, & à les développer: que ſon travail eſt celui d'un homme d'eſprit, dont il ne faut pas néanmoins adopter toutes les idées.

Nota. MM. les Souſcripteurs de la Gazette de Santé, qui n'ont pas renouvellé leur abonnement pour cette année 1784, ſont priés de le faire inceſſamment parvenir, franc de port, à l'adreſſe ci-deſſous.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

NÉCROLOGE.

M. Court de Gebelin, auteur du monde primitif, cenſeur royal, de diverſes académies, eſt mort la nuit du 12 au 13 mai dernier, chez M. Meſmer, à la ſuite d'une maladie qui *l'avoit conduit aux portes de la mort* environ un an auparavant. Il n'avoit reçu, pendant l'eſpace de *neuf mois*, aucun ſoulagement de la médecine ordinaire; perſuadé même qu'il ne pourroit en recevoir aucun, parce qu'il *ne voyoit aucune analogie entre ſa maladie & les remedes les plus excellens, les plus admirables qu'elle emploie, il s'étoit décidé à attendre patiemment la mort ſans ſe fatiguer par des remedes inutiles.* Ce fut à cette époque qu'il ſe laiſſa entraîner chez M. M. qui lui procura ſinon une guériſon parfaite, du moins un *mieux être*, comme il le dit lui-même. Incapable pendant ce temps de continuer ſes *nombreux & pénibles travaux*, M. C. D. G. n'avoit pu remplir ſes engagemens envers ſes ſouſcripteurs; il ſe crut donc obligé par *la reconnoiſſance qu'il leur devoit*, de les inſtruire comment & par qui il avoit l'avantage de pouvoir les remplir par la ſuite; mais ſes vues ne ſe bornoient pas-là; il devoit ce *mieux être* à la méthode miraculeuſe de M. M., il ſe ſeroit donc cru coupable de *léſe-humanité*, de *léſe-majeſté* même s'il eût gardé le ſilence, tandis qu'il ſe trouvoit encore des *incrédules ou des gens d'une indifférence qu'on ne ſauroit caractériſer à l'égard de la plus belle découverte.*

Tels ſont les motifs qui engagerent M. C. D. G. à adreſſer, au mois d'août 1783, une lettre aux ſouſcripteurs du monde primitif, où il leur fait très-longuement l'hiſtoire de ce qu'il appelle *ſa maladie à la mort*, & de ſa guériſon. Les gens de l'art n'y trouveront peut-être rien de merveilleux que l'enthouſiaſme & l'inconſéquence qui y regnent; mais étoit-ce pour les gens de l'art que M. C. D. G. écrivoit? Quoiqu'il en ſoit, ce *mieux être*, qu'il ne *doit à aucun médecin de Paris, à aucun remède, ſoit interne, ſoit externe*, prouve d'une manière toute neuve, qu'il n'eſt l'effet ni de *l'imagination ni de la nature;* il n'eſt pas non plus celui d'un *heureux haſard.* Ici parmi le grand nombre des cures opérées par M. M., on diſtinguera ſans doute celle *d'un paralytique hors d'état de parler, & ſouffrant des douleurs inouïs de tête qui lui faiſoient courir les champs.*

C'en étoit bien aſſez ſans doute pour prouver l'efficacité de la méthode de M. M.; mais M. C. D. G. portoit ſa vue plus loin. Accoutumé à répandre la lumière ſur des objets que l'obſcurité des temps déroboit juſqu'à préſent à nos yeux, & un des principaux adeptes de M. M., il ne veut rien moins que nous convaincre abſolument, & de la réalité & de l'excellence de ſa découverte; il entre dans le détail de ſa conduite avec les compagnies ſavantes auxquelles il s'eſt adreſſé pour la conſtater; il expoſe ſes principes, il développe ſa doctrine, ſi ce n'eſt pas de maniere à nous la faire connoître parfaitement, au moins de manière à nous faire regretter que cette doctrine n'ait pas été établie, il y a quelques centaines d'années, ou même par nos premiers peres. En effet, le magnétiſme animal ne nous promet pas une moindre révolution dans le moral que dans le phyſique. *Un monde phyſique nouveau doit néceſſairement être accompagné d'un monde moral nouveau; les vertus de l'ame doivent ſuivre le bien-être du corps. C'eſt aux influences de cet agent que les générations primitives durent ces jours longs & heureux, ſi vantés dans l'hiſtoire;* car il eſt certain que *les influences du magnétiſme animal ſe firent ſentir aux premières ſociétés. Mais ces heureux effets ne pourront ſe manifeſter dans tout leur éclat & dans toute l'étendue dont ils ſont ſuſceptibles que pour notre poſtérité!... Nous ne pouvons eſpérer que du ſoulagement dans*

nos maux invétérés: nous ne cherchons qu'à rendre nos douleurs ſupportables. La génération qui arrive n'aura qu'à ſe débarraſſer du levain de ſes peres, qu'à maintenir ſa ſanté, & c'eſt alors qu'on verra rétablir *l'harmonie primitive qui exiſtoit entre l'homme & l'univers, harmonie par laquelle tout étoit bien & qui devenoit pour l'homme & pour la ſociété la ſource d'une multitude de biens précieux, de la félicité.*

Nous avions déja livré cet article à l'impreſſion, lorſque nous avons eu connoiſſance d'une brochure de 4 pages d'impreſſion qui a pour titre: *Lettre ſur la mort de M. Court de Gébelin.*

L'auteur de cet écrit qui connoiſſoit ſans doute mieux l'époque de l'origine de la maladie de M. C. D. G., que M. C. D. G. lui-même qui en fixe le commencement au mois d'août 1782, nous apprend que l'auteur célèbre du monde primitif s'étoit cru trop bien rétabli d'une maladie de vingt ans, après trois ſemaines de traitement, & qu'il s'étoit diſpenſé pendant près d'une année d'y aller, malgré les inſtances que M. Meſmer lui en avoit faites. Lors donc que, ſes forces épuiſées par un travail pénible & ſa ſanté détruite par les chagrins les plus cuiſans, il revint ſe jetter dans les bras de ſon *ami* & de ſon *libérateur*, il n'étoit plus temps, ſa perte étoit inévitable, & M. M. ne put lui prodiguer que les ſoins de l'amitié. « M. D. G., ajoute-t-on en » note, eſt mort à la ſuite d'un vomiſſe- » ment qui, pendant trois ſemaines qu'il » a duré, ne lui a permis de prendre » aucune nourriture: vomiſſement occa- » ſionné par la *déſorganiſation* obſervée » dans les reins ».

Enfin pour nous mettre en garde contre les gens malhonnêtes qui ſeroient tentés de nous réveler les connoiſſances qu'ils auroient achetées de M. M., ou qu'ils lui auroient dérobées, on nous avertit charitablement « qu'il y a dans » ſon ſyſtême des choſes qui ne ſont pas » faciles à tranſmettre, qui ne ſont pas » même encore *développées*, & qui, plus » faites juſqu'à préſent pour être *ſenties* » *qu'exprimées*, ne lui ſeront pas dérobées » facilement ».

A la ſuite de cette lettre eſt le procès-verbal de l'ouverture du cadavre: comme il eſt auſſi curieux qu'il eſt court, nous croyons faire plaiſir à nos lecteurs en l'imprimant tel qu'il eſt. Nous nous contenterons de mettre en italique les endroits qui nous ont paru remarquables.

Procès-verbal.

« Nous ſouſſignés, aſſemblés à huit « heures du ſoir, le 13 mai de la pré- « ſente année, à l'ancien hôtel de Coi- » gny, rue Coquéron, habité par M. « Meſmer, nous avons procédé à l'ou- » verture du cadavre de M. Court de » Gébelin, décédé, de la veille, dans le » ſuſdit hôtel.

» A l'ouverture du bas-ventre, nous » avons trouvé *l'épiploon en partie fondu &* » *affaiſſé*, & *tout le tiſſu graiſſeux, d'un* » *jaune très-foncé.*

» En général, *les inteſtins nous ont* » *paru d'une couleur un peu foncée.*

» L'eſtomac à l'extérieur n'a rien pré- » ſenté contre nature; mais la mem- » brane interne étoit de couleur légère- » ment ardoiſée, ſans que cette couleur » s'étendît le long de la face interne de » l'œſophage & de celle du duodenum.

» Les deux reins ont mérité toute » notre attention: en effet, nous les » avons trouvé extraordinairement vo- » lumineux, au point qu'ils étoient trois » fois plus gros que dans l'état naturel, » & parſemés l'un & l'autre extérieure- » ment d'un grand nombre d'hydatides » plus ou moins groſſes, contenant toutes » une liqueur ſéreuſe. L'intérieur de ces » mêmes reins nous a offert *une dilata-* » *tion conſidérable dans leur ſubſtance corti-* » *cale, tubuleuſe & mammelonnée;* les baſſi- » nets, les uretères & la veſſie, ne nous » ont préſenté aucun phénomène parti- » culier.

» A l'ouverture de la poitrine, nous » avons remarqué, du côté gauche, une » très-forte adhérence du poumon avec » la plèvre; le cœur & ſes vaiſſeaux, » dans l'état naturel.

» La lèvre ſupérieure nous a paru plus » volumineuſe qu'à l'ordinaire. En con- » ſéquence, on y fit une inciſion pro- » fonde, qui donna iſſue à une matière » purulente, qui avoit ſon foyer vers la » baſe de la cloiſon du nez, & toutes les » glandes dont cette lèvre eſt parſemée, » *étoient d'une nature cancéreuſe.*

» Nous n'avons rien obſervé de plus; » en foi de quoi nous avons ſigné tous

» le préſent procès-verbal, pour ſervir » & valoir ce que de raiſon.

A Paris, ce 13 mai 1784. Signés, MITTIÉ, *D. M. P.*; LA CAZE, D. CHEIGNEVARD; SUE, *le fils*; LA MOTTE.

LETTRE

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Premier Juin 1784.

Vous déclarez, Meſſieurs, dans l'avertiſſement qui vient d'être répandu, que vous publierez dans votre feuille toutes les anecdotes que vous pourrez recueillir, relatives à l'hiſtoire de la phyſique, de la médecine, de la chirurgie, &c. C'eſt donc ſeconder vos vues que de vous en fournir une peu connue.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

Opération Céſarienne, &c.

Cette opération, pratiquée après la mort de la femme, eſt fort ancienne. C'eſt par ce moyen (perſonne ne l'ignore), que naquit le premier Scipion l'africain. Deux familles romaines, celles des Céſars & des Céſons, ont pris chacune leur ſurnom d'un de leurs ancêtres qui vint au monde par cette voie. *Vid. PLIN. hiſt. nat.* lib. vij, c. 9; & TERTULL. *de animâ. Cap.* 25.

Quant à l'opération céſarienne ſur la femme vivante, on ne ſait ni en quel temps elle fut exécutée pour la première fois, ni par qui elle fut imaginée & entrepriſe. Il paroît qu'on ne la connoiſſoit pas encore à la fin du deuxième ſiècle de notre ère, époque à laquelle Tertullien écrivoit. Ce ſavant africain qui non-ſeulement parle de l'extraction du fœtus mort, & des inſtrumens dont on ſe ſervoit pour cette cruelle manœuvre (c'eſt le ſujet d'une diſſertation que j'ai faite, & que je publierai quelque jour), mais encore de l'opération pratiquée ſur la femme morte, ne dit rien de celle qu'on a depuis exécutée ſur la femme vivante. Son ſilence à cet égard, le ſilence de Paul d'Egine, le dernier des médecins grecs, (au ſeptième ſiècle), le ſilence des médecins du douzième, ſemblent établir la forte préſomption qu'on n'avoit point encore oſé la tenter, & que l'on n'y avoit peut-être pas même penſé.

Le premier qui en faſſe mention, eſt Bauhin, lequel rapporte que l'an 1500 un châtreur de ſon métier oſa ouvrir le ventre & la matrice à ſa propre femme qui ne pouvoit pas accoucher par les voies ordinaires. Elle fut enſuite très-préconiſée, & fortement recommandée par Rouſſet, médecin du ſeizième ſiècle. Tous ceux qui en ont parlé depuis, Ruleau, Simon, Aſtruc dans ſon hiſtoire de l'art des accouchemens, Sue, le jeune, qui a tout feuilleté pour en compoſer une à ſon tour, & cent autres, ne font point remonter la première opération céſarienne ſur la femme vivante au-delà de l'an 1500.

Cependant il en eſt une plus ancienne; j'en trouve la preuve dans l'hiſtoire généalogique de la maiſon de Beauvau, inſérée dans le dictionnaire de Moréri, dernière édition. Voici ce qu'on y lit:

« Pierre de Beauvau, ... épouſa » Jeanne de Craon, (veuve d'Ingelger » d'Amboiſe, ſecond du nom, ſeigneur » de la Roche-Corbon, & fille de Pierre » de Craon & de Catherine de Mache- » cou) *qui conſentit qu'on lui fit l'opération* » *céſarienne pour conſerver la vie à ſon fils*; » morte en 1421.

Ce fils fut Jean de Beauvau, quatrième du nom, ſénéchal d'Anjou, gouverneur du château d'Angers, chambellan du roi Louis XI, & de René d'Anjou, roi de Sicile; Jean qui fut auſſi chevalier de l'ordre du croiſſant, créé par le roi René l'an 1448, mourut en 1468.

Comme on dit ſimplement que Jeanne de Craon *mourut en 1421*, ſans obſerver que ce fût des ſuites de l'opération, à laquelle elle avoit eu le courage de ſe ſoumettre, on peut préſumer avec aſſez de vraiſemblance qu'elle y a ſurvécu.

Il y a près de dix ans que j'ai connoiſſance de cette anecdote: je la communiquai l'année dernière à M. Peyrilhe qui, en faiſant des recherches pour l'hiſtoire de la chirurgie, dans les écrivains & dans les chroniques des ſiècles antérieurs au quinzième, trouvera peut-être quelques exemples de l'hyſtérotomie dont il s'agit, & ſa véritable époque; car rien n'annonce que celui que je viens de préſenter, ſoit le premier. En effet il ſeroit fort extraordinaire qu'une femme de qualité ſe fût déterminée à ſouffrir, de ſon propre mouvement & ſans balancer, une opération douloureuſe, effrayante, qui n'eût pas encore été pratiquée, ou qui l'eût été ſans ſuccès.

LIVRES NOUVEAUX.

PATHOLOGIE.

DES maladies des femmes, par M. CHAMBON DE MONTAUX, médecin de la faculté de Paris, de la ſociété royale de médecine, &c. *Arbitror inſanit homo, & ex lictro alicundè doctus, aut in medicamenta collapſus, medicum ſe factum eſſe putat, cum in arte nihil ſciat. PLATON.* op. Phæd. ſive de pulchro, *pag.* 326. A Paris, rue & hôtel Serpente, 1784. 2 vol. *in*-12.

Nous ſerions trop longs ſi nous nous arrêtions ſur les propoſitions ſingulières & haſardées qui ſe trouvent au commencement de l'*introduction* de cet ouvrage. Nous obſerverons ſeulement que le jeune médecin qui paroît s'occuper à faire ſa cour aux femmes, dont il a entrepris de guérir les maladies, s'y prend d'une manière abſolument neuve. Pour en deſſiner le tableau moral, il ſe place dans l'enceinte de Rome, dont les murs viennent d'être élevés, mais tout à coup & par un élan rapide, le voilà au milieu des Flibuſtiers, où il contemple d'un œil ſatisfait le feroce Morgan, leur chef, ſéduit par les beaux yeux d'une jeune eſpagnole qui dédaigne ſes hommages, ſes ſoupirs & ſes larmes. Il le quitte pour aller entendre à Rome, les chevaliers devenus galants, chanter leurs amours. De-là ſe tranſportant en France, ſoumiſe aux loix féodales, il gémit d'y voir les femmes, exclues du paradis par les ſages & par les devots, tandis que Mahomet plus adroit & plus voluptueux, leur avoit donné une place dans le ſien, pour en augmenter les plaiſirs & les délices. M. C. ſe délaſſoit de ſes courſes vagabondes, par d'agréables rêveries ſans doute, lorſqu'il eſt ſpectateur de la fondation des univerſités, dans leſquelles, à ſon grand regret, on n'a point admis le beau ſexe. De tous ces détails & de quelques autres non moins importans, réſulte un tableau aſſez original du caractère moral des femmes.

Mais ce n'eſt plus en voyageant de contrées en contrées, ni en parcourant la longue ſérie de vingt-trois ſiècles que M. C. cherche & ramaſſe les couleurs propres à peindre le phyſique des femmes. C'eſt en exagérant le danger des révolutions auxquelles elles ſont ſujetes par leur conſtitution même, depuis le moment où la puberté s'annonce, juſqu'à celui où la fécondité s'éteint. C'eſt en reprochant à la nature ſa *férocité* & ſon *aveugle furie* contre le ſexe aimable. « Comme ces enfans cruels (ajoute-t-il) qui déchirent » ſans pitié, de foibles animaux qui ont » ſervi à leur amuſement, quand le caprice les en dégoûte, la nature plus implacable, n'attend pas toujours que les » femmes, pour remplir ſes deſſeins, » aient multiplié leur eſpèce à ſon gré; » impatiente de montrer ſa barbarie, ſouvent elle a marqué d'avance celles » qu'elle deſtine aux ſupplices que ſon » inhumanité prépare ».

Il eſt à préſumer qu'un médecin qui connoît & décrit ſi bien le moral & le phyſique des femmes, doit en connoître & en décrire parfaitement les maladies.

PHYSIOLOGIE.

*LA véritable manière d'inſtruire les ſourds & muets, confirmée par une longue expérience; par M. l'Abbé***, inſtituteur des ſourds & muets de Paris.* A Paris, chez Nyon, l'aîné, libraire, rue du Jardinet, 1784. *in* 12. de près de 400 pag. Prix 2 liv. 10 ſ. relié.

Cet ouvrage ayant rapport à l'exiſtence phyſique & morale de l'homme, nous devons l'annoncer. Il a pour auteur M. l'abbé de l'Epée. Cet eccléſiaſtique, vraiment précieux à l'humanité, touché de compaſſion pour ces infortunés qui, par la privation de l'ouie, ſe voyoient condamnés en naiſſant ou peu après leur naiſſance à la triſte condition des êtres végétaux, a imaginé des ſignes pour ſe faire entendre d'eux; & par le moyen de ces ſignes, il eſt parvenu à développer leur intelligence, à leur enſeigner la religion, à leur inculquer des principes de morale, à leur donner des notions de grammaire, de géographie, à lire, à écrire correctement, & à répondre par écrit aux queſtions qu'on leur fait par écrit. Sa méthode, dont les ſuccès ſont connus, eſt expliquée dans ce livre de manière qu'avec un peu d'application, chacun peut aiſément l'apprendre & la mettre en pratique.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHIRURGIE.

Opération d'une anevriſme à l'artere brachiale, communiquée par M. DESPONTAINES, Chirurgien-major de Marine.

LE ſieur Klin, marchand tablettier à Paris, âgé de 48 ans, d'une conſtitution foible & d'un tempérament pituiteux, fut attaqué le 27 décembre 1782, d'un rhume avec difficulté de reſpirer & de cracher, accompagné d'une toux violente. Malgré les ptiſanes dont il fit uſage, il fut dans cet état juſqu'au mois de mars 1783. Alors ſe déclara une fievre continue & bilieuſe contre laquelle il prit différens remèdes. La fievre devint moins violente. La peau ſe relâcha, des ſueurs abondantes ſe déclarerent toutes les nuits; la poitrine fut ſoulagée, l'eſpectoration devint plus facile, la toux moins violente & la reſpiration plus libre. Environ deux mois après, ſoit par l'imprudence du malade ou par quelqu'autre cauſe, les ſueurs ſe ſupprimerent: la poitrine s'embarraſſa de nouveau, la toux reparut, le malade ne crachoit que difficilement, & la reſpiration devint extrêmement laborieuſe. C'eſt alors que le malade reſſentit un violent point de côté avec crachement de ſang, peu abondant à la vérité & qui dura huit jours, la toux fut auſſi plus forte. Au mois de juin le malade eut pendant pluſieurs jours un vomiſſement de matières bilieuſes, lequel ſe calma ſans le ſecours des remedes; la reſpiration devint encore plus gênée & la toux plus vive; le crachement de ſang reparut, avec la continuation du point de côté. Le bas ventre ſe tendit, la reſpiration étoit pénible, & la ſuffocation imminente. Malgré les remèdes des comeres & des charlatans, le ſieur Klin ſe fit ſaigner par un homme ſans qualité, qui lui donna pluſieurs coups de lancettes ſans qu'il ſortît de ſang, quoique les veines du pli du bras fuſſent très-groſſes. La baſilique ayant été enſuite ouverte, le ſang en ſortit très abondamment & par ſaccades; on ne put l'arrêter qu'avec peine & au moyen d'une forte compreſſion, qui fut ſuivie d'echimoſe à l'avant bras, de douleurs au bras, d'engourdiſſement & de fourmillement aux doigts. Trois jours après la douleur ceſſa, la plaie ſe cicatriſa, mais l'engourdiſſement & le fourmillement continuerent, en diminuant, juſqu'au 15e jours, époque à laquelle on vit paroître, à l'endroit de la ſaignée, une petite tumeur de la groſſeur d'une noix, ſans douleur ni changement de couleur à la peau. Elle augmentoit chaque jour; dans l'eſpace de deux mois elle avoit la groſſeur du poing; elle devint ſi douloureuſe, que le malade vouloit s'ouvrir le bras d'un coup de couteau. Alors le malade conſulta un homme de l'art, celui-ci eſtimant que cette tumeur étoit formée par une humeur fixée ſur cette partie, conſeilla l'application de compreſſes imbibées d'une diſſolution de ſel dans le vinaigre. Ce topique employé juſqu'au commencement du 4e. mois de la maladie, augmenta les douleurs & la tumeur.

C'eſt dans cet état que le ſieur Klin vint conſulter M. Deſault, chirurgien-major-ſubſtitut de l'hôpital de la Charité, qui en l'examinant, nous fit remarquer tous les caractères d'un anevriſme faux par épanchement, au pli de l'avant-bras: il étoit un peu fléchi, & la concavité, qui en réſulte ordinairement, étoit occupée par une tumeur qui s'étendoit devant le tiers inférieur du bras & le ſupérieur de l'avant-bras, & qui étoit accompagnée de douleur & d'une diminution conſidérable dans le pouls à peine ſenſible. Cette tumeur étoit ſans changement de couleur à la peau, tendue ſans fluctuation. On y ſentoit avec peine & ſeulement en l'embraſſant avec les deux mains dans toute ſon étendue, un léger batte-

ment, qui tendoit à éloigner les parois de la tumeur en tous ſens. M. Deſault perſuada aiſément au malade la néceſſité de ſe faire opérer. Il y conſentit en demandant cependant un délai de quelques jours, pendant leſquels la tumeur fut couverte de compreſſes trempées dans un mélange d'eau & d'eau-de-vie, & ſoutenu avec un bandage peu ſerré. Elle continua de s'acroître ſi rapidement, que deux jours après elle occupoit la moitié du bras & de l'avant-bras; la peau rouge & amincie menaçoit de ſe rompre. On repréſenta alors au malade les dangers qu'il avoit à courir, ſi l'on retardoit l'opération. Il s'y détermina: M. Deſault la fit en préſence de MM. Bajet & Chopart, maîtres en chirurgie, & de pluſieurs étudians, ſoit en médecine, ſoit en chirurgie.

Le malade étant couché ſur le bord de ſon lit garni d'alaiſes, ſur leſquelles repoſoit le bras, un aide ſe rendit maître du ſang en comprimant l'artere au-deſſous de l'aiſſelle, à la faveur d'une pelotte preſſée avec les doigts des deux mains croiſées, tandis que les pouces embraſſoient la partie ſupérieure & externe du bras: un autre aide tenoit la main fixée dans la ſupination; alors M. Deſault fit à la peau, avec un biſtouri à pointe-mouſſe, & dans le trajet de l'artere brachiale, une inciſion d'environ ſix pouces dans laquelle il fut obligé de couper la veine mediane baſilique; enſuite il pénétra vers le milieu de cette inciſion, & avec le même biſtouri, juſqu'aux caillots; cette ſeconde inciſion fut prolongée en haut & en bas, avec le même biſtouri conduit ſur le doigt. Cette ouverture procura la facilité d'enlever une grande quantité de ſang, coagulé dans la circonférence, mais fluide dans le centre, & de nétoyer le fond avec une éponge & de l'eau tiede; on vit diſtinctement que les caillots s'étoient formés ſous le biceps, ſous le rond pronateur, & ſous l'artere placée avec le nerf median dans le fond, & collée ſur le brachial antérieur. L'ouverture de l'artere étoit grande; M. Deſault y introduiſit un gros ſtylet d'argent qu'il fit ſoulever par un aide, tandis qu'avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche il ſaiſiſſoit l'artere, qu'il éloignoit ainſi du nerf, & qu'il paſſoit entre les deux, au-deſſus de l'ouverture de l'artere, une double ligature avec une aiguille courbe émouſſée de la pointe & des côtés. On ôta le ſtylet; on fit à l'une des ligatures un double nœud, laiſſant l'autre d'attente; on introduiſit enſuite le ſtylet en bas; & pendant qu'on le ſoulevoit, l'opérateur paſſa au-deſſous de l'ouverture de l'artere une autre double ligature, de la même manière qu'il avoit fait la ſupérieure: elle fut ſerrée auſſi par un nœud double juſqu'à ce que le ſang ne vint plus d'en bas, quoiqu'on ceſsât toute compreſſion au-deſſous de l'aiſſelle. M. Deſault arrêta enſuite, par un nœud ſimple, ces deux ligatures, ayant attention de diſtinguer leurs bouts des ligatures d'attente; il nettoya bien la plaie & le membre, remplit celle-là de bourdonnets de charpie ſaupoudrés de poudre de colophane, & la couvrit de plumaceaux, d'une compreſſe quarrée, de deux circulaires & d'une bande peu ſerrée. La partie fut enſuite placée ſur un oreiller; l'avant bras un peu fléchi & plus élevé, fut couvert d'une ſerviette. Le pouls ſe fit ſentir auſſitôt après l'opération; il étoit plus grand, mais plus foible que celui de l'autre bras. Le malade qui avoit peu ſouffert pendant l'opération, fut parfaitement tranquille & ſans douleur après qu'elle eut été faite. Le ſang a été bien contenu, & les parties ont toutes conſervé leur ſentiment & leur chaleur. Le malade ne tarda point à s'endormir, & ſon ſommeil dura plus de trois heures la nuit ſuivante. On lui donna du bouillon de deux en deux heures, & une ptiſane ſimple dans les intervalles. Le ſecond jour il prit une petite ſoupe, des bouillons, & but à ſa ſoif d'une ptiſane ſimple, & quelques cuillerées de looch pour faciliter l'eſpectoration & calmer la toux dont il étoit tourmenté.

Le troiſième jour ſe paſſa de même, & le malade mangeoit une ſoupe le matin & une autre à deux heures. L'appareil, déja un peu humecté par la ſuppuration, fut levé ce jour-là, ſans qu'il parût une goutte de ſang: on panſa cependant encore avec les bourdonnets & la colophane.

Le quatrième panſement fut le même ainſi que le régime, excepté une ſoupe de plus.

Le cinquième, il y eut une légere hémorragie qui venoit des bouts de la veine coupée, laquelle avoit été gênée dans la nuit par une mauvaiſe poſition, & par l'augmentation de la toux: cette hémor-

rhagie s'arrêta d'elle-même, à la levée des bourdonnets qui étoient tout couverts de pus.

Le ſixième & le ſeptième ſe paſſerent bien; mais le huitième il y eut une petite hémorrhagie qui provenoit du même endroit, & qui s'arrêta d'elle-même.

Le neuvième, la ligature d'en haut tomba; la plaie ſe retrecit ſenſiblement juſqu'au 19e que la ligature inférieure tomba. La plaie fut entièrement cicatriſée le 35e jour de l'opération; le malade ſe trouvoit ſoulagé de ſa poitrine; on lui ouvrit un cautere au bras du côté oppoſé.

Cette opération prouve qu'il eſt quelquefois difficile de reconnoître l'anevriſme faux; que ſes progrès ſont lents dans les commencemens, & rapides par la ſuite; que le procédé opératoire peut être rendu plus ſimple que ceux qu'on a décrits; qu'en ne comprenant pas le nerf dans la ligature, on évite les douleurs, les engourdiſſemens & la fievre; enfin qu'il ſeroit peut-être avantageux de lier les veines qu'on a été obligé de couper dans l'opération.

CHYMIE.

Analyſe de l'eau anti-laiteuſe, de M. Dantic, *Médecin du Roi, par quartier.*

M. *Dantic*, connu pendant 25 à 30 ans par quelques mémoires ſur la verrerie, qui lui firent preſque une réputation, parce qu'il étoit à portée de voir en grand les phénomènes, toujours curieux, de la vitrification, annonça en 1777 une terre de ſa compoſition, propre pour la fabrication des poteries deſtinées à la préparation & à la conſervation des alimens. Elle devoit ſervir, diſoit-il, à remplacer les vaiſſeaux de cuivre, de plomb, &c. dont l'uſage venoit d'être ſupprimé. Mais comme ce n'eſt pas la terre qui rend diſpendieux le ſervice de la fayance, mais bien ſa fragilité, jointe à la main d'œuvre, le public ne fit point attention au ſecret (car c'en étoit un) que M. Dantic lui préſentoit.

Découragé par cette indifférence, il abandonna ſon projet & la fortune qu'il ſembloit promettre, pour ſe *jetter* dans l'étude de l'économie animale; la découverte qu'il fit d'abord de *cinq ou ſix acides* dans l'eſtomac, inconnus à Hippocrate, & à ſes ſucceſſeurs, ainſi qu'aux plus fameux *fabricateurs* de ces ſortes de ſels, les *Bergman*, les *Mouget*, &c &c. nous faiſoit eſpérer d'autres découvertes plus merveilleuſes encore; mais dans ce temps-là M. *Veize* mourut.

Accoutumé à voir les choſes en grand, M. Dantic jetta un coup-d'œil ſur la pratique lucrative que la mort de cet empirique laiſſoit vacante. A l'inſtant il abandonne pour toujours les fourneaux de la chymie & ſes creuſets, pour ſe livrer tout entier à la médecine empirique. Il s'annonça donc poſſeſſeur de ſpécifiques particuliers pour la guériſon des maladies des femmes, & ne voyoit chez toutes que *lait répandu*.

Cependant comme ces remèdes étoient très actifs, il eut d'abord, comme tous ſes confreres, des ſuccès & des malheurs. Nous connoiſſons des malades que la trop grande ſenſibilité de leur peau a obligé de garder le lit pendant pluſieurs mois, parce que la leſſive cauſtique dans laquelle il les avoit fait baigner, leur avoit rongé l'épiderme pour en former du ſavon, c'eſt-à-dire, qu'elles avoient les membres tous cautérilés.

M. Dantic ne s'en tenoit pas à l'uſage du bain de leſſive ſeul, pour le traitement de ces malades; il leur faiſoit encore boire une eau ſalée, purgative & acide, qui dans le premier temps étoit aſſez ſemblable à celle que diſtribue un autre médecin, contre le ſcorbut & les maladies de la poitrine.

Cette eau étoit compoſée de tartre vitriolé, avec excès d'acide.

Les mauvais effets & les reproches que lui faiſoient les malades ſoumis à un traitement auſſi violent, auſſi peu proportionné à la délicateſſe de leur conſtitution, & à la ſenſibilité de leurs nerfs, l'obligea de changer ſouvent la compoſition de ſon eau, & même de renoncer aux bains de leſſive cauſtique.

Nous avons analyſé celle qu'il faiſoit boire à une malade pendant l'hiver dernier, & nous n'y avons trouvé aucun principe volatil ſalin, ni ſpiritueux.

Nous avons rapproché une pinte de cette eau à environ une once & demie, que nous avons abandonnée enſuite à l'évaporation inſenſible; elle a dépoſé un ſel ſoyeux cryſtalliſé en aiguilles extrêmement fines. L'eau mere étoit d'une acidité auſſi forte que celle de l'eſprit de vitriol. En verſant de l'alkali-fixe ſur

cette eau mere, elle ſe trouble & dépoſe un précipité terreux. La liqueur évaporée donne du vrai tartre vitriolé qui ſe décompoſe par l'addition du ſel marin calcaire.

Le ſel ſoyeux aiguillé eſt peu diſſoluble dans l'eau, & eſt preſque tout de la ſélenite.

Il réſulte de ces faits, ainſi que de quelques autres que nous croyons inutiles de rapporter, que le ſel dont eſt compoſée l'eau *anti-laiteuſe* de M. Dantic, n'eſt autre choſe que de l'acide phoſphorique retiré des os, avec de la ſélénite, dans lequel on met à deſſein & avec excès l'acide vitriolique.

Cet exemple, avec mille autres déja connus, démontre bien l'embarras où ſont les charlatans, ceux même qui ont acquis quelques connoiſſances, pour déguiſer & maſquer les recettes qu'ils copient dans les livres. (*Article communiqué par un de nos abonnés.*

PRIX PROPOSÉS.

L'académie royale de chirurgie de Paris a propoſé pour le prix qu'elle diſtribuera en 1785, la queſtion ſuivante:

En quels cas les ciſeaux à inciſion dont la pratique vulgaire a tant abuſé, peuvent être conſervés dans l'exercice de l'art; quelles en ſont les formes variées, relatives à différens procédés opératoires; quelles ſont les raiſons de préférer ces inſtrumens à d'autres qui peuvent également diviſer la continuité des parties; & quelles ſont les diverſes méthodes d'en faire uſage?

Et cette autre queſtion pour le prix de l'année 1786:

Déterminer les différentes conſtructions des biſtouris; quelles ſont les raiſons de leur variété, ſuivant les cas particuliers où il convient d'en faire uſage, de quelles corrections ou perfections ils ſeroient ſuſceptibles, & quelle eſt la méthode de s'en ſervir?

Les ouvrages ſeront reçus juſqu'au derniers jours de décembre 1784 & 1785 inclusivement. Ils ſeront envoyés francs de port à M. Louis, ſecrétaire perpétuel de l'Académie.

Les conditions & les formalités étant toujours les mêmes & connues de tout le monde, nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de les énoncer ici.

HISTOIRE NATURELLE.

MINERALOGIE des volcans, ou deſcription de toutes les ſubſtances produites ou rejetées par les feux ſouterrains; par M. FAUJAS DE SAINT FOND. A Paris, chez Cuchet, rue & Hôtel Serpente, 1784, *in*-8°, de 508 pag. Prix 6 liv. broché, & 7 liv. relié.

M. Faujas ayant beaucoup voyagé, & formé une ample collection de ſubſtances volcaniques, a cru devoir en donner un catalogue méthodique pour faciliter l'étude de cette branche de l'hiſtoire naturelle. Sa méthode eſt ſimple; il expoſe d'abord les produits volcaniques réguliers; après ceux-ci viennent les produits irréguliers; ils ſont ſuivis de ceux qui renferment des corps étrangers, & enfin de ceux qui ont éprouvé une décompoſition.

M. Faujas n'a point l'orgueil des demi-ſavans qui n'eſtiment que ce qu'ils ont fait; il déclare qu'il eſt bien perſuadé que ceux qui viendront après lui feront beaucoup mieux.

Ce volume eſt terminé par un morceau qui a pour titre: *Catalogue des produits volcaniques du Mont Ethna*, joint à la collection des échantillons envoyés par M. le chevalier de Dolomieu à M. le Duc de la Rochefoucault en 1782, & à M. de Saint-Fond.

AVIS.

On nous a prié d'annoncer, que le Miniſtre avoit chargé quatre commiſſaires de la ſociété royale de médecine de ſuivre chez M. *Deſlon* les effets du magnétiſme animal, par addition aux huit dont il a été parlé à la page 19 du n°. 5 de cette feuille.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille, (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

EXPLICATION D'UN PASSAGE DE PLINE le naturaliſte.

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Ce 18 Juin 1784.

LA complaiſance que vous avez eue, Meſſieurs, d'inſérer dans le n°. 7 qui vient de paroître, l'anecdote que je vous ai envoyée ſur l'opération céſarienne, m'engage à ſoumettre à votre jugement éclairé la correction d'un paſſage évidemment corrompu de Pline le naturaliſte. C'eſt l'extrait de remarques un peu longues que j'ai faites ſur la préface du 28e livre de l'hiſtoire naturelle de ce célèbre écrivain.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

[Comme la correction propoſée par M. Goulin nous a ſemblé très-heureuſe, & même digne de l'attention des médecins, des phyſiciens & des littérateurs, nous avons cru devoir la leur faire connoître, & leur en renvoyer à eux-mêmes le jugement; cette déciſion eſt ſpécialement de leur reſſort; nous nous empreſſons de la déférer à leur tribunal.] *Note des rédacteurs.*

Je dois avertir avant tout, Meſſieurs, que je n'ai point conſulté de manuſcrit; je n'ai donc aucune autorité. Je propoſe ſeulement une manière de lire qui rende la penſée de Pline intelligible & conſéquente. Au reſte, je ne fais ici que ce que font les traducteurs qui, lorſque le texte de leur auteur leur paroît décidément altéré, ſuppoſent une leçon ſuivant laquelle ils traduiſent. On a pour eux en ce cas de l'indulgence; pourvu qu'ils conſervent le texte vulgaire, on ne les accuſe ni de hardieſſe, ni de témérité; je ne dois pas être traité plus défavorablement.

Texte de Pline, ſuivant l'édition du pere Hardouin.

Illud admoniſſa perquam neceſſarium eſt dictas jam à nobis naturas animalium; & quæ cujuſque eſſent inventa: (neque enim minùs profuêre medicinas reperiendo, quàm proſunt præbendo;) nunc quæ in ipſis auxilientur indicari, neque illic *in totum* omiſſa. *Itaque hæc eſſe quidem alia, illis tamen connexa.*

Dans la nouvelle traduction françoiſe de Pline, cet endroit eſt rendu de la ſorte:

« Mais avant tout, il eſt ſans doute » très-néceſſaire d'avertir, que pour ne » point répéter ce que nous avons déja » dit, tant des propriétés des animaux, » que des différentes découvertes, ainſi » que de leurs auteurs, qui n'ont pas été » moins utiles aux hommes en trouvant » les remedes, *que le ſont aujourd'hui ceux* » *qui les adminiſtrent*, nous ne ferons » qu'indiquer ici les ſecours qu'on peut » tirer du regne animal. *Nous en avons* » *déja touché quelque choſe* dans l'hiſtoire » des animaux, *& ce qui nous reſte à dire*, » quoique d'un genre différent, y eſt lié.

Des deux membres de cette phraſe; *nunc quæ in ipſis auxilientur indicari, neque illic in totum omiſſa;* que ſignifie le ſecond? Peut-on lui donner un ſens bien net & bien clair qui s'accorde avec ce qui précéde & avec ce qui ſuit? J'ai d'abord lu vingt fois cet endroit ſans y rien comprendre. Je fis enfin attention que la phraſe ſuivante: *itaque hæc eſſe quidem alia, illis tamen connexa*; indiquoit clairement une oppoſition, une diſtinction, une différence réelle entre des choſes qu'on annonçoit avoir entre elles un certain rapport, une certaine affinité: je me dis alors à moi même que ces deux eſpeces de choſes devoient certainement être déſignées dans les deux parties de la phraſe précédente. De ces deux eſpeces de choſes, j'en remarquois bien une dans ces mots: *nunc quæ in ipſis auxilientur indicari*; c'eſt-à-dire, des remèdes exiſtans dans les animaux, ou tirés de leurs diverſes parties; l'autre eſpece de choſes devoit donc ſe trouver énoncée dans les mots ſuivans:

neque illic in totum omiſſa; elle m'échapoit & la négation *neque* m'éloignoit de cent lieues. Mais ne perdant pas de vue le rapport ou l'affinité annoncée par Pline dans des choſes qui n'étoient pas de même nature & qui néanmoins provenoient des animaux, j'eſtimai qu'il ne pouvoit être ici queſtion que de choſes ſorties d'eux, mais qui n'en faiſoient point ou n'en faiſoient plus parties, tels que les excrémens, l'urine, &c. Alors il me ſembla voir clairement que le mot *omiſſa* avoit pris la place d'*emiſſa*; *neque*, celle de *& quæ*; & *illic*, celle de *ex illis*; tous changemens qu'on conçoit avoir pu ſe faire très-aiſément, & qui peut-être n'ont pas été faits en même temps, mais ſucceſſivement.

En liſant donc comme je le propoſe, (car je ne fais que propoſer) en liſant, dis-je, *& quæ ex illis in totum emiſſa*, l'embarras & l'obſcurité s'évanouiſſent; Pline parle raiſonnablement; tout eſt ſuivi, tout eſt clair. C'eſt un auteur qui déclare nettement qu'il va indiquer dans le livre qu'il écrit ce qu'il y a de bon contre les maladies des femmes, non-ſeulement dans les parties dont les animaux ſont eſſentiellement compoſés, mais encore dans les choſes qui ſont ſorties d'eux, dans les choſes dont ils ſe ſont entièrement débarraſſés, tels ſont les excrémens, l'urine, la ſueur, les rognures de la corne, &c. deſquels il eſt fait mention comme remèdes dans la ſuite de ce 28e livre.

Ceci poſé, rien de plus juſte que cette conſéquence de l'hiſtorien de la nature, laquelle termine tout le paſſage: *itaque hæc eſſe quidem alia, illis tamen connexa*; c'eſt-à-dire que les choſes ſorties des animaux, bien que différentes des parties dont ils ſont eſſentiellement compoſés, ont cependant avec elles du rapport, de l'affinité. En effet avant que d'être pouſſées dehors, elles étoient dans les animaux; elles y ont été formées, préparées, filtrées; elles ont crû avec eux; elles en ont fait même, en quelque ſorte, parties.

Il me ſemble que tel eſt le véritable ſens de ce paſſage qui juſqu'à préſent n'a pas été entendu.

Voici la verſion françoiſe du texte latin que j'ai rapporté.

« Il eſt, je crois, très-néceſſaire d'avertir (1°.) que j'ai précédemment fait l'hiſtoire naturelle des animaux, & parlé des inventions qu'on tient de chacun d'eux, (car ils n'ont pas été moins utiles en découvrant des remèdes, qu'ils ne le ſont en les fourniſſant;) (2°.) que je vais indiquer ce qu'il y a de bon contre nos maladies, non-ſeulement dans les parties dont ils ſont compoſés, mais encore dans les choſes qui ont été totalement expulſées de leurs corps, (*pouſſées au dehors, détachées*;) que par conſéquent ces dernières ſont différentes des premières, bien qu'elles aient avec elles du rapport, de l'affinité ».

Magnetisme animal.

La parfaite ignorance où nous ſommes du magnétiſme animal, nous a déterminés à imprimer la lettre ſuivante ſans aucun changement. Nous nous ſommes ſeulement permis d'y ajouter quelques obſervations.

Lettre

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

Paris ce 12 Juin 1784.

» Vous m'obligerez ſenſiblement, Mrs., de vouloir bien faire inſérer dans votre feuille le fait ſuivant.

» Affecté depuis le 20 février d'une douleur de ſciatique inſuportable qui ne me laiſſoit de repos ni jour ni nuit, déſeſperé de perdre chaque jour de plus en plus la poſſibilité de marcher, réduit à porter une béquille, & menacé d'une rétention d'urine, il ne me reſtoit plus de reſſource que dans l'application *du moxa* que me conſeilloit mon médecin.

» Ce remède *cruelle* me fit héſiter. Je me *décidoit* pour le traitement de M. Deſlon auquel j'entrai le 22 mars. Ce jour-là j'éprouvais des ſenſations *frappante* du magnétiſme animal, & ſur-tout un friſſonnement univerſel qui dura tout le temps que je fus magnétiſé.

» A commencer de cette époque, les douleurs diminuerent beaucoup, le ſommeil ſe rétablit peu-à peu, les urines coulerent avec moins de difficulté, & le 30 une criſe bien caractériſée s'établit par les garde-robe, ſans le ſecours d'aucun médicament.

» Cette criſe continua avec abondance pendant pluſieurs jours; j'éprouvai dans la ſuite de la chaleur dans les régions hypocondriaque lorſque j'y appliquois ſucceſſivement un des conducteurs du baquet; & le médecin magnétiſant ſem-

bloit comme par enchantement, promener à volonté ma douleur aux endroits ſur leſquels il paſſoit ſa main bienfaiſante; les urines devinrent libre, mais très-chargé; il *ſetablis* une tranſpiration viſqueuſe, odorante & abondante, & j'ai *ſentis* par gradation. Chaque jour mes maux s'évanouir, au point que je ſuis parvenu à pouvoir quitter la béquille le 5 de mai. (*C'eſt en ſix ſemaines que cette guériſon merveilleuſe s'eſt opérée. M. D***, confrère de M. Quinquet, fut plus heureux, on ſait qu'il a été guéri auſſi d'une ſciatique en trois jours, quoiqu'il n'ait reçu le magnétiſme que de la troiſième main*).

» Voilà, Meſſieurs, la reconnoiſſance publique que je dois à M. Deſlon, pour les ſoins qu'il ſe donne avec une aſſiduité & une amenité qui captivent la bienveillance de tous ceux qui le connoiſſent. (*C'eſt bien lui qui doit dire avec vérité:*

Admirez mes bontés, & le peu qu'on vous vend
Ce tréſor merveilleux que ma main vous diſpenſe;
Vous pouvez avec lui braver en aſſurance
Tous les maux que ſur nous l'ire du ciel répand.

» *D'aillieurs*, je ſuis *authoriſé* non-ſeulement par les effets que j'ai éprouvé, mais auſſi par ceux que je lui ai vue produire; je ſuis *authoriſé*, dis-je, à conclure que le magnétiſme animal eſt un agent qui ne peut être indifférent.

» Il y a tous lieux d'eſpérer que ce ſera un moyen de plus qui pourra devenir dans des mains habiles *favorables* à la médecine. Nos idées ſeront enfin fixé ſur les propriété de ce nouvel agent, daprès le rapport qui ſera faite par les commiſſaires de pluſieurs compagnies ſavante, nommé pour ſuivre les traitement, & obſerver les effets du magnétiſme animal.

» On ſera dans la ſuite encore plus redevable à M. Deſlon, par le ſoin qu'il prend, d'admettre & d'inſtruire avec zèle les médecins qui ſe préſentent à lui de toute part, pour leur communiquer avec le plus grand déſintéreſſement tous les moyens de guérir, titre de la connoiſſance parfaite qu'il a de ce nouvel agent. (*Bien différent de ces anciens orphiques*, dont parle M. le Baron de Sainte-Croix dans ſes mémoires, *eſpèces de charlatans qui initioient* (à leurs myſtères) *tous ceux qui étoient en état de les bien payer*).

» Car je crois qu'il eſt à déſirer pour le bien de l'humanité, qu'il ne ſoient jamais confié *qu'auperſonne* qui s'occupent de l'art de guérir; j'ai lieu den juger non-ſeulement par les criſes dont j'ai été themoin, & parce que j'ai vue produire en répétant les expériences qui ont été annoncé dans les journeaux ſur la propriété du fluide electro-ſulphureux, mais encore par des effets ſemblables que je produit avec un agent qui a beaucoup d'analogie avec l'économie animal. (*Le lecteur voudra bien obſerver que ce nouvel agent qui a tant de conformité avec l'économie animal, eſt une découverte toute nouvelle de la façon de M. Quinquet, auquel nous devons déja celle de faire de la glace, de la grêle, de la neige, &c. par un froid artificiel de 18 degrés ½ au-deſſous de zéro au thermometre de Reaumur. En annonçant cette grande découverte, le Journal de Paris oublia de publier le procédé par lequel on peut produire un froid factice ſi conſidérable. Auſſi les chymiſtes & les phyſiciens ſont-ils réduits à en croire ſur parole, le journal & M. Quinquet*).

» Ce ſujet offre un champ vaſte à cultiver aux *philoſophe* à qui rien n'eſt indifférent, & *parmis* les *anonimes* qui m'ont honoré de leurs avis pendant le temps de mon traitement, j'eſpere qu'il y en aura plus d'un qui ſe rendront aux preuves que je leur offre, & auxquelles je cède avec la franchiſe & la reconnoiſſance que je dois à la guériſon que je viens de prouver.

J'ai l'honneur d'être, &c. QUINQUET,
membre du collège de pharmacie.

CHIRURGIE.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

MM., je porte depuis quelques années aux jambes & aux pieds des tumeurs qui m'incommodent d'autant plus, que mon état exige que je me tienne debout, & ſouvent à cheval; alors ces tumeurs augmentent conſidérablement & deviennent plus douloureuſes. Le repos, & encore mieux le lit, diminuent la tenſion & la douleur au point de les rendre inſenſibles.

Ces tumeurs ſont longues, nodeuſes, bleuâtres, mollaſſes, & cédent, dans quelques parties, à la preſſion du doigt. D'après cet expoſé, vous ne doutez pas, MM., du ſervice que vous me rendrez, ſi par vos conſeils je pouvois être délivré, ou au moins ſoulagé d'un mal auſſi in-

commode contre lequel j'ai employé beaucoup de remèdes topiques.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L. C. D. *un de vos abonnés.*

Réponſe des Auteurs de cette feuille.

Les ſignes énoncés dans cette lettre prouvent évidemment que les tumeurs que M. L. porte aux jambes & aux pieds ſont variqueuſes ; ces tumeurs ne ſont point rares, on en rencontre ſouvent dans la pratique, & la pluſpart guériſſent facilement & en peu de temps. Pour répondre à la confiance de M. L., nous lui conſeillons de ſe ſervir du moyen qu'emploie M. *Deſault*, chargé de la chirurgie à l'hôpital de la charité; nous en avons vu les effets les plus prompts.

Après qu'il a garni les vuides des parties avec de la charpie brute, il fait autour des orteils des bandages ſerrés avec des bandelettes de dix lignes de largeur, & d'un pied de longueur qu'il prolonge autour du pied & des jambes avec des bandes d'un pouce & demi de large, & de cinq aulnes de long ; ces bandages étant également ſerrés & continués, il les humecte avec une diſſolution de vitriol martial faite dans l'eau pure. A meſure que la toile ſeche & qu'elle ſe relâche, il renouvelle les lotions avec l'eau martiale.

Tel eſt le traitement ſimple avec lequel nous avons vu diſparoître & guérir en peu de temps des tumeurs variqueuſes, ſur la nature deſquelles on avoit été long-temps incertain, & qui avoient réſiſté aux autres moyens de guériſon. Nous déſirons que M. L., s'il ſe détermine à l'employer, veuille bien nous faire part de ce qu'il aura obſervé.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie des ſciences, arts & belles-lettres de Dijon, propoſe pour le prix de 1785, la queſtion ſuivante :

Déterminer les ſignes auxquels dès le début d'une fièvre continue ou intermittente, on reconnoîtra ſi elle ſera maligne, & ceux qui dans ſon cours indiqueront le moment où elle ſera ſur le point de prendre un caractère de malignité.

Les ouvrages ſeront adreſſés, francs de ports, à M. Maret, ſecrétaire perpétuel, qui les recevra juſqu'au premier avril 1785.

La même Académie avoit propoſé pour les années 1771 & 1774, un prix dont l'objet étoit les *ſavons acides ;* les déſirs de l'Académie n'ayant pas été ſatisfaits, elle avoit annoncé que le prix ſeroit adjugé au mémoire qui dans un temps illimité lui ſeroit envoyé, & mériteroit ſon ſuffrage. Elle a vainement attendu depuis 1774; elle déclare que paſſé le 13 novembre prochain 1784, ſi elle n'en reçoit point qui rempliſſe ſes vues, elle renoncera à l'eſpérance d'obtenir la ſolution de ce problême, & propoſera un autre ſujet.

LIVRES NOUVEAUX.

PATHOLOGIE.

ΙΠΠΟΚΡΑΤΟΥΣ *ἀφορισμοὶ*. *Hippocratis aphoriſmi, Hippocratis & Celſi locis parallelis illuſtrati, ſtudio & curâ Janſſonii ab Almeloveen, D. M. Quibus acceſſit Ludovicus Verhoofd index locupleriſſimus. Loca parallela ex Boerhavii commentariis, notulas addidit, editionem curavit Annâ* Car. LORRY, *D. M. Pariſiis, apud Theophilum Barrois, juniorem, ad ripam Auguſtinianorum*, 1784. *in*-16. de 353 pag.

Cette édition a été faite ſur celle que M. Lorry avoit donnée en 1759, il y a 25 ans. En l'annonçant dans le journal de médecine, cahier de ſeptembre de la même année, M. Vandermende en porta ſon jugement en ces termes : « Le texte » grec & latin, la verſion, la forme, le » papier, le caractère, la partie typogra- » phique, tout en eſt beau, à l'excep- » tion des petites notes que le nouvel » auteur y a ajoutées ». La première édition s'eſt épuiſée, ſans qu'on ait appellé de ce jugement qui convient également à la nouvelle, quoique quelques-unes de ces petites notes aient été retouchées.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

REMEDES VÉGÉTAUX

Contre les maladies vénériennes.

C'EST principalement depuis 1777 que M. Mittié, docteur-régent de la faculté de Paris, s'eſt jetté dans une carrière dont il prétend interdire l'entrée à tout le monde. Il en garde les avenues, muni d'armes défenſives & offenſives; également fort dans l'attaque & dans la défenſe, aucun adverſaire ne l'intimide; il tient ferme contre tous les gens de l'art réunis. Cependant le moment de ſon triomphe n'eſt pas encore arrivé; il le croit certain ſans doute. Mais en attendant qu'une victoire brillante le lui aſſure, il a publié trois lettres, datées du 20 mars 1784.

LETTRES *de* M. MITTIÉ, *docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, &c. La première à la faculté de médecine; la ſeconde, au collège de chirurgie; la troiſième, à l'académie des ſciences, en leur envoyant le recueil des pieces qu'il a publiées ſur les maladies vénériennes, ſur les inconvéniens du mercure, & ſur l'efficacité des végétaux de l'Europe pour la guériſon de cette maladie.* A Bruxelles, & à Paris, chez les Libraires qui vendent les nouveautés, 1784. *in*-8°. de 66 pag.

Nous ne nous arrêterons qu'à la première adreſſée à la faculté, parce qu'elle contient en détail ce qui n'eſt que ſuccintement énoncé dans les deux autres. M. M. dans cette première, expoſe les motifs qui l'ont déterminé à établir ſur les maladies vénériennes une théorie & une manière de traiter tout-à-fait oppoſées à celles qui ſont généralement adoptées. Ces grands objets ſont traités dans un petit ouvrage de 88 pages qui a pour titre: *Etiologie nouvelle de la ſalivation*, *in*-8°., 1777, & dans un autre écrit plus petit encore, intitulé: *Obſervations ſommaires ſur tous les traitemens des maladies vénériennes*, 1779. *in*-8°. de 44 pag.

M. M. en parlant à la faculté, ſe plaint de l'injuſtice de ſes confreres qui, ſans vouloir l'entendre, le blâment, le déchirent, le mettent au nombre des charlatans. Nous convenons qu'il eſt dur à un docteur en médecine de ſe trouver placé de la ſorte dans cette claſſe d'hommes ſi décriés; à un docteur qui annonce pour le bien de l'humanité des moyens ſimples, peu couteux, car il a déclaré que pour le très-médiocre prix de deux ſols, chacun pouvoit ſe guérir du mal vénérien. Un charlatan a-t-il jamais été d'un déſintéreſſement ſi grand? Mais M. M. adminiſtre lui-même un ſyrop, & on va le chercher chez lui quand on en a beſoin. Je ne le vends pas, répondra-t-il peut-être; on me rembourſe ſeulement les frais des plantes, du ſucre, du miel & du charbon; je n'ai point de boutique ouverte de pharmacie; les malades auxquels je ſuis attaché, & que j'affectionne ſingulièrement, ne peuvent pas le préparer, je le fais pour eux, je le leur porte, je leur préſente le vaſe qui le renferme, je leur fais même avaler la liqueur, quand je ſerois plus complaiſant encore, que peut-on trouver de répréhenſible dans cette conduite? Qu'y a-t-il qui mérite le nom odieux dont on me qualifie ſi injuſtement?

Sans doute M. M. eſt à plaindre, lui qui établit & démontre que perſonne avant lui n'a connu la nature du mal vénérien, ni la manière dont le mercure agit: il ſoutient d'ailleurs que cette ſubſtance eſt dangereuſe; il en a des preuves ſans replique; c'eſt d'après elles qu'il déclare qu'on doit abſolument le proſcrire. Il va plus loin; il aſſure que ſa doctrine eſt bonne & la ſeule vraie; il prétend qu'on ne s'élève contr'elle que par mauvaiſe-foi, ou par ignorance, ou par un attachement aveugle à l'ancienne doctrine; que ſes moyens de guérir ſont

infaillibles, (ces moyens ſont tirés des végétaux indigènes, indiqués dans ſon recueil de pièces). Auſſi avance-t-il avec la plus grande confiance que ſa doctrine aujourd'hui rejetée, parce qu'elle n'eſt pas entendue, ſera un jour adoptée & fera époque dans l'art; que lui-même dans une génération moins prévenue & plus éclairée ſera regardé comme un des bienfaiteurs de l'humanité. Il demande donc qu'au lieu de proſcrire cette doctrine ſans la comprendre, on l'attaque par des raiſons; c'eſt alors qu'il entrera ſeul dans la lice pour la défendre contre tous. Mais il déclare que, s'il ne ſe préſente perſonne, c'eſt une preuve qu'elle eſt inattaquable; qu'ainſi elle eſt excellente, & doit être reçue; que *ſi néanmoins on lui démontre qu'elle eſt erronée, il eſt prêt à l'abandonner.*

Cette promeſſe de M. M. conditionnelle à la vérité, porte néceſſairement ſur deux objets, la doctrine & les moyens de curation fondés ſur cette doctrine. Or on ſait que pluſieurs malades ont été traités à S. Denis par la méthode & avec les moyens de M. Mittié, ſous l'inſpection de pluſieurs médecins & chirurgiens nommés par le gouvernement. S'il arrivoit donc que les malades ſoumis au traitement de M. M. durant le temps convenable, ne fuſſent pas guéris, ne ſeroit-il pas démontré que ſes moyens de curation ne ſont point infaillibles? Que deviendroit en ce cas ſa théorie ou ſa doctrine? Elle ſeroit déclarée erronée par M. Mittié lui-même, & ſes moyens ſe trouvant en défaut, il y renonceroit. Il en a donné ſa parole, il la tiendroit; cette conduite lui feroit honneur, & prouveroit à tous ſes confreres combien il étoit de bonne-foi, lors même qu'il ſe trompoit.

Les commiſſaires ſont en état de rendre compte des épreuves dont ils ont été témoins, & leur rapport ne tardera point à être connu.

LETTRE

De M. BESSAIGNET, adreſſée à MM. les Syndics de..... laquelle nous a été par eux communiquée.

A Aix ce 12 Juin 1784.

» Dans la néceſſité, MM., où je me » trouve de faire valoir la poudre *végéto-mercurielle* que j'offre au public, je » vous avouerai naïvement que n'ayant » pas l'honneur de connoître un ſeul » habitant de votre capitale, j'ai pris la » liberté de vous adreſſer la préſente, & » vous prie inſtamment de faire inſcrire » ſur les journaux de médecine & autres » l'avis *ci-inclus*, par lequel je m'efforce » de déſabuſer le public ſur toutes les » préparations & diſſolutions du vif argent, ou mercure, faites par l'eau » forte; leſdites poudres cauſtiques étant » ſans contredit plus propres à détruire » la population & ruiner la ſanté qu'à la » réparer.

J'ai l'honneur d'être, &c. BESSAIGNET, *maiſon de M. d'Aſtros, notaire royal à Aix.*

AVIS.

» Si mon aïeul Pierre Beſſaignet, » garde en ſon vivant de Louis le Grand, » avoit laiſſé à mon pere le ſecret de réduire le mercure en poudre par le » moyen des plantes, ce qu'il ſeroit facile de ſuppoſer pour annoblir ma méthode. (*On croiroit que M. Beſſaignet a en vue M. Goderneaux, qui pour ſe donner le droit de vendre & d'accréditer ſa poudre, en fait remonter modeſtement l'invention à ſon oncle, bien qu'on lui ait prouvé qu'elle eſt connue depuis le 7e ſiècle, ſous le nom de mercure précipité blanc.*) Je n'aurois » ſûrement pas tardé juſqu'à ce jour à en » donner connoiſſance au public. Si les » poudres mercurielles qu'on débite à » Paris, & ſi l'auteur qui les compoſe n'a » recours à aucun diſſolvant cauſtique, » quel ſujet a-t-il d'appréhender que ſes » poudres ſoient falcifiées dans quelques » petites villes du royaume! Quel honneur & quel intérêt pourroit-il ſe promettre en débitant des poudres qu'on » trouve chez tous les apothicaires, je » veux dire du mercure précipité ». (*Ho! pour le coup on ne ſauroit douter que le reproche que fait ici M. Beſſaignet, ne ſoit adreſſé au Chevalier de Goderneaux.*)

» Ne pouvant croire que le mercure, » quoique ſoumis à l'action d'un agent » ſéparateur, fût déja arrivé au plus haut » degré de perfection qu'il doit acquérir, » & produire par conſéquent des guériſons ſans nombre, j'oſe encore demander à ceux qui l'adminiſtrent, ſi le feu, » l'eſprit de nitre, l'eau forte, ou autres » cauſtiques avec leſquels on a ordinaire » de les préparer, ſont préférables ou » non aux plantes avec leſquelles on » auroit dû le diſſoudre & le pulveriſer » plus facilement & plus avantageuſe-

» ment que n'ont fait juſqu'ici les cau-
» ſtiques ci-deſſus». (*Il y auroit quelque réflexion à faire ſur cette phraſe, le lecteur l'a déja faite.*) » Et je demande encore aux
» partiſans de l'eſprit de nitre & de l'eau
» forte, de prouver le contraire.
» Le paquet de la poudre végéto-mercurielle contient dix priſes ſuffiſantes
» pour guérir les maladies récentes. Cha-
» que priſe ſe vend 24 ſols. (*C'eſt déja
» moins cher de moitié que le précipité de M.
» Goderneaux.*)
» On affranchira l'argent & les lettres.

Signé, BESSAIGNET, *à Aix.*

» Mal connu de tout temps, déguiſé tant de
» fois,
» En perdant mon crédit, je rentre dans mes
» droits.

Note des Rédacteurs.

Quoique nous ne comprenions pas le ſens obſcur ou hermétique contenu dans ces deux vers, nous les avons imprimés. M. Beſſaignet voudra bien ſans doute nous en donner la clef un jour.

En attendant, nous avons reçu d'Aix, une priſe de ſa poudre *végéto-mercurielle* qui peſe treize grains, c'eſt deux grains de plus que la priſe de précipité blanc de M. Goderneaux qui n'en peſe que onze, (voyez *Gaz. de ſanté*, n°. 6, 1783). Cette poudre d'un gris verdâtre eſt très-volumineuſe, eu égard à la peſanteur du mercure. La petite quantité que nous en avons n'étant pas ſuffiſante pour conſtater, par des expériences déciſives, la nature de la ſubſtance qui a ſervi à diviſer mécaniquement le mercure, nous attendrons, pour en faire l'examen chymique, que nous nous en ſoyons procuré une plus grande quantité. Cependant nous avons mis infuſer dans un peu d'eau diſtillée, ſix grains de la priſe de poudre, que nous avons bien brouillé & verſé enſuite dans une petite capſule de verre pour la laiſſer deſſecher à l'air. La poudre a conſervé ſa couleur griſe verdâtre, mais nous avons trouvé une partie du mercure revivifié en globules brillans, & quelques petits cryſtaux ſalins, que nous avons ramaſſé ſoigneuſement & porté ſur une piece d'or qui n'a point blanchi.

MONUMENT FUNEBRE.

Le collège de médecine de la ville de Gand, éleva l'année dernière, dans l'égliſe paroiſſiale de S. Jacques, un mauſolée à Jean Palfyn, dont la mémoire doit être à juſte titre conſervée parmi les hommes qui ont bien mérité de l'anatomie, de la chirurgie & de l'humanité. Faiſons connoître ce monument funèbre.

Sur un ſocle aux deux côtés duquel ſont deux caſſolettes fumantes, s'élève un obéliſque, ſurmonté d'une tête humaine décharnée, poſée ſur deux aîles; à la face antérieure de l'obéliſque eſt ſuſpendu un ruban qui lie enſemble & ſoutient quelques inſtrumens de chirurgie, embraſſés par deux branches de cyprès. L'inſcription ou épitaphe gravée ſur le ſocle, eſt conçue en ces termes:

D. O. M.

ET PIIS MANIBUS

JOANNIS PALFYN

*Scriptis anatomicis & chirurgicis per Europam clari;
Obiit die 7 februarii 1733. Ætatis ſuæ 78.
Poſuit collegium medicum gandavenſe,*

M. DCC. LXXXIII.

A l'occaſion de ce monument, il fut prononcé le 11 février de la même année, un diſcours à la gloire de Palfyn.

Mais depuis qu'on a imaginé de prononcer ainſi avec appareil & avec pompe l'éloge des grands, & celui des ſavans & des littérateurs, il n'eſt peut-être pas un ſeul diſcours qui ait pu ſervir de modèle à celui dont il s'agit. On a peine à concevoir comment un licentié en médecine qui a étudié de bonne heure les belles-lettres, dans l'eſprit duquel des maîtres inſtruits ont jetté les ſemences du bon goût, qui a dû travailler à les faire germer en lui, & à les développer en liſant & en méditant les meilleurs écrivains, qui a reçu des principes ſur la manière d'écrire, & qui pour s'exercer & ſe perfectionner, a dû dans ſes premieres années eſſayer ſes forces ſur de petits ſujets, on a peine à concevoir comment il a pu produire une compoſition ſi pénible, mais ſi froide. Cet orateur d'une trempe nouvelle, qui avoit un ſujet ſimple à traiter, un homme modeſte, laborieux, ſecourable à louer, a mis à contribution toute l'antiquité. Après avoir pour ainſi dire recueilli & amaſſé à grands frais les portraits ébauchés de tous les hommes célèbres ſortis de la Grece & de

Rome, il ſe rend, chargé de ce lourd fardeau, à l'aſſemblée qu'il a convoquée pour y faire parade de ſa collection. Il attache d'abord le portrait de Palfyn, à côté duquel il va placer tour-à-tour les images qui doivent lui ſervir un moment de pendant. La première qu'il montre de la ſorte, eſt celle d'Epaminondas; elle eſt auſſitôt remplacée par celle d'Ariſtote, & ſucceſſivement par celles de Pythagore, de Xénocrate, de Seneque, de Caton, de Scipion, d'Hippocrate, de Cicéron, de Platon, du poëte Archias, de Socrate, de Tite Live, d'Atticus, du peintre Apelles, de Solon, de Phocion, de Démocrite, de Bias, d'Ariſtide, &c. Quelques-unes de ces images reparoiſſent deux ou trois fois dans ce tableau mouvant. On en trouve le détail & l'explication dans un imprimé qui a pour titre: *Eloge de Jean Palfyn, &c. traduit du flamand.* A Gand, de l'imprimerie de S. F. Coquyt. *in*-4°. de 14 pages. (Il ſe vend à Paris, chez Durand, libraire, rue Galande, n°. 74. Prix 15 ſols.)

Nota. Il eſt dit à la page 12 qu'il y a erreur dans la date de l'épitaphe de Palfyn, & qu'il eſt mort le 21 avril 1730, & enſeveli dans le cimetiere, ſuivant ſa volonté, le lendemain 22.

RECETTE.

Contre la fievre.

Un paſteur reſpectable qui voit avec peine un nombre de ſes paroiſſiens attaqués chaque année dans l'arriere ſaiſon de fievre tierce & quarte ſouvent rebelles aux divers traitemens les mieux combinés, nous a priés de lui communiquer quelque remède qui pût les ſoulager & guérir promptement. Après avoir refléchi ſur ſa demande, nous avons cru devoir lui indiquer, par préférence, la formule que George *Bates*, docteur en médecine du collège royal de Londres, médecin de *Charles II*, &c. a conſignée dans ſa pharmacopée, (*pharmacopœia Bateana*;) formule qui a eu des ſuccès répétés entre ſes mains; & ceux qui l'ont preſcrite depuis en ont également reconnu les bons effets.

Pulv. febrifugus certus.

℞. Rad. ſerpent. Virg.	2 drach.
——— contrayerv. . .	1 drachm.
——— gentianæ. . . .	
——— zed.	
Sem. Citri.	
——— card. b. . . .	
Boz. occid.	
Specific. vegetabil. . . .	4 unc.

M. F. P. Doſ. *quartâ quâque horâ ſpatiis intermediis paroxyſmi cum vino, &c.*

Traduction de la poudre fébrifuge éprouvée.

Prenez: racine de ſerpentaire de Virginie en poudre, . .	2 gros.
——— de contrayerva. ,	1 gros.
——— de gentiane. . .	
——— de zédoaire. . .	
Semences de citron. . .	
——— de chardon bénit	
Bézoard occidental, de chacun en poudre. . .	
Kinkina en poudre, . .	4 onces.

On mêle toutes ſes poudres bien exactement enſemble, on les diviſe enſuite par priſes du poids d'un gros chacune. Avant de commencer l'uſage de cette poudre, il eſt eſſentiel de faire prendre au malade le matin à jeun, 18 à 24 grains d'ipécacuanha en poudre, délayé dans deux cuillerées d'eau, afin de débarraſſer les premieres voies par un léger vomiſſement. Le ſoir du même jour il prendra 4 ou 5 heures avant l'accès une priſe de cette poudre délayée dans cinq cuillerées environ de vin, ou d'eau & de vin.

Six heures après l'accès fini, il continuera d'en prendre la même doſe qu'il répétera de 4 en 4 heures.

Nota. Les grandes vertus qu'on a attribués généralement au bézoard depuis deux ſiècles, pourroient faire croire qu'on ne peut s'en paſſer dans la compoſition de cette poudre; cependant comme le bezoard n'eſt pas commun dans la plupart des villes de province, & qu'à raiſon de ſa cherté, les perſonnes charitables qui ont de petites pharmacies, n'en ſont pas communément pourvues; nous avertiſſons qu'on peut le remplacer par le même poids, d'yeux d'écreviſſes, ou de corne de cerf, préparés.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

NUMÉRO II. 41

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

De Paris le 6 Juillet 1784.

MESSIEURS,

COMME critiques éclairés, obſervateurs ſans préjugés, & juges impartiaux, vous paroiſſez déſirer recueillir tous les faits relatifs à la fameuſe doctrine du magnétiſme animal. En les réuniſſant, vous eſperez tirer, un jour, quelque concluſion relative à l'exiſtence réelle ou imaginaire de cet agent ſi célèbre. Vous permettrez donc que je vienne ajouter à votre collection intéreſſante, une expérience victorieuſe. Il ne s'agit rien moins que de rendre viſible ce fluide, c'eſt-à-dire, de le faire paroître & diſparoître à volonté, à-peu-près comme l'encre de ſympathie nous montre, on nous cache les caractères qu'on a tracé avec cette diſſolution métallique. En vain les incrédules auront dit que M. Meſmer ſe refuſoit à manifeſter ſon agent, au moins à quelqu'un de nos ſens: ils céderont à l'évidence. On prouve, par le phénomène que je vais rapporter, que, par le moyen d'un conducteur de fer, chacun tranſmet, d'une manière ſenſible aux yeux, le fluide magnétique, & le communique aux corps qui l'environnent. Voici le fait.

Avec un de ces barreaux d'acier, dont ſont ornés les adeptes de M. *Meſmer*, ainſi que la pluſpart de ceux qui ſuivent les traitemens magnétiques, on trace une figure quelconque, ou une lettre ſur une glace: d'abord rien ne paroît: ſoufflez ſur l'endroit & vous diſtinguerez ſur la glace ternie la marque qui y aura été faite. L'humidité diſſipée, adieu les caractères. Mais revenez ſouffler dans le même lieu, même le lendemain, & vous verrez renaître le prodige. Le fait eſt conſtant, Meſſieurs, & j'invite les antimagnétiſans à le vérifier. En attendant je puis vous certifier que le nom de M. *Meſmer* que j'ai tracé avec une clef (que n'avois-je un inſtrument plus noble, le poignard de l'envie) ſur ma glace, loin de s'évanouir toutes les fois que je ſouffle deſſus, reparoît & reparoîtra même dans des ſiècles avec le même éclat, pourvu toutefois que la poſtérité n'ignore pas & ménage ce monument élevé, par mes mains, à ſa ſublime doctrine. L'adepte qui m'a communiqué cette expérience irréſiſtible, n'a pas manqué de me dire qu'avec de l'argent ou quelqu'autre métal en vain j'eſſayerois de produire la même choſe. Je diſtinguai alors ſon aſſertion, & lui dis que je ne la croyois pas poſſible avec des métaux moins durs que le fer; mais prenant une tabatiere d'or, je fis avec un de ſes angles, ce qu'avoit fait le conducteur martial, j'operai le même phénomène en dépit du tabac dont elle étoit pleine, & de ma perruque qui, comme vous ſavez, ſont l'un & l'autre antimagnétiques. Je me garderai bien, MM., de vous donner l'explication que je me ſuis permis de faire de ce phénomène, vous l'avez prévue; je vous dirai ſeulement que je rappellai à mon adepte les loix phyſiques du frottement entre les corps ſolides & les effets qui en réſultent à leur ſurface, relativement à leur denſité reſpective & à leur poli. C'eſt ainſi que ſans employer le moindre ſecours de la doctrine de M. M., j'ai convaincu l'adepte, qu'il avoit fait choix pour la défendre, d'un mauvais moyen: & que ſi les autres preuves apportées en ſa faveur, ne valloient pas mieux, elle courroit grand riſque d'être facilement renverſée.

Etant auſſi peu littérateur que phyſicien, je vous prie, MM., en cas que vous vous déterminiez à publier ma lettre, d'en corriger les fautes de françois &

d'ortographe. Votre n°. 9 me fait peur, & je récleme votre indulgence.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Un de vos abonnés.

Observations des Rédacteurs de cette feuille, adreſſées à Meſſieurs Rouſſille de Chamſeru & Quinquet.

Messieurs,

M. *Duplain* nous a inſtruits des reproches que vous lui avez fait au ſujet des numéros 6 & 9 de notre Gazette. Nous avons l'honneur de vous prévenir que d'après l'examen reflechi que nous venons de faire de ces deux feuiles, nous en ſommes encore à concevoir comment & par où nous avons peu offenſer l'amour-propre de M. Rouſſille, ſon nom n'ayant jamais été imprimé ni déſigné par nous; & nous ignorons même encore ſi M. Rouſſillle a publié aucun ouvrage dogmatique, ou des obſervations importantes ſur le magnétiſme animal, qui auroient néceſſité de notre part ou un éloge mérité, ou un examen critique.

A l'égard de M. *Quinquet*, notre ſurpriſe eſt la même, nous n'avons point nié ni inſinué le moindre doute ſur la guériſon, inattendue par lui, de ſa ſciatique opérée en ſix ſemaines. Nous penſons au contraire que cette guériſon merveilleuſe auroit peu & dû ſe faire en deux ou trois jours, avec quelques onces d'electuaire lénitif, ou avec tout autre purgatif pris en lavement. Mais alors le monde magnétique & antimagnétique auroit été privé de l'obſervation vraiment étonnante de M. *Quinquet*, & nous-même nous n'aurions pris qu'un intérêt léger & paſſager en liſant le récit qu'il a publié des douleurs inſupportables qu'il a eu la bonté de conſerver pendant ſix ſemaines de temps.

Si au lieu de plaintes outrées, Meſſieurs Rouſſille & Quinquet, *ſe croient véritablement autoriſés à réclamer, ils ne ſauroient ignorer que nous avons ouvert un champ libre à tout le monde, même contre nous.*

Autres remedes végétaux
Contre les maladies vénériennes.

Nous parlions, *pag.* 37, des moyens de traiter les maladies vénériennes, tirés des végétaux indigènes, par M. Mittié, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Quoique nous ſuſſions bien qu'il s'en débitât encore de tels dans la capitale, nous ne voulûmes point en faire mention en ce moment, de peur d'avoir l'air de confondre un homme qui a un caractère & un état, avec des gens qui n'en ont pas; cette eſpèce de comparaiſon eut paru humiliante & odieuſe à M. Mittié. Nous avons ménagé ſon amour-propre, & nous l'avons preſque lavé entierement du vernis de charlataniſme dont il ſe plaint lui-même d'être entaché de la main de ſes confreres.

Nous pouvons, après cette obſervation, dire que depuis 1770, un ſieur Agirony, botaniſte, débite à Paris un remède antivénérien dans lequel il proteſte qu'il n'entre point de mercure, & qui eſt uniquement compoſé du ſuc des plantes. On trouve chez lui un livre qui enſeigne la manière de ſe ſervir de ſon arcane, & ce livre eſt imprimé avec approbation. Si ce moyen ſuffit, il faut convenir que ceux de M. M. ſuffiſent auſſi; & ſans ſe compromettre, on peut aſſurer qu'ils doivent avoir plus d'efficacité, puiſque c'eſt une combinaiſon faite par un médecin, & que d'ailleurs les adminiſtrant lui-même, il les modifie ou peut les modifier avec ſagacité, ſuivant les circonſtances.

On vient de nous remettre une *inſtruction ſur pluſieurs remèdes, entr'autres ſur quelques-uns qui guériſſent en faiſant ſes affaires, les maladies vénériennes les plus opiniâtres & de quelque nature qu'elles ſoient, ſans mercure ni aucune de ſes préparations, par* Marie Duclos, *chymiſte.* Nous ne connoiſſons point ce chymiſte, & les informations que nous avons faites pour ſavoir quels travaux lui ont mérité le titre qu'il prend, ont été infructueuſes; de ſorte que nous n'avons pu nous empêcher de ſoupçonner que cette inſtruction fort courte, mais imprimée, & répandue ſans permiſſion couvroit quelque myſtère. Quoiqu'il en ſoit, la méthode qu'il annonce eſt appellée *nouvelle*, & le remède eſt une *eau, avec laquelle on peut ſe traiter en voyageant, tant par mer que par terre, à cheval comme à pied.* Rien de ſi commode, comme on voit; mais cette brochure ne ſeroit-elle point un perſifflage?

Il y a quelques années qu'un ſieur Nicole, devenu ſeigneur de Morſan-ſur-Seine, fit fortune avec un remède végétal, mais pas cependant ſi végétal qu'il n'y ajoutât, ſuivant les occaſions, un peu de ſublimé. On a vu auſſi un ſieur de Venles annoncer un remede végétal, qui ne l'a point enrichi; ſa recette reſtée

entre les mains de ſa veuve, eſt le ſeul bien qu'il lui ait laiſſé. Elle l'a vendue, & ce qui ſe diſtribuoit autrefois ſous la forme de ſyrop, eſt connu aujourd'hui ſous le nom de rob antiſiphilitique.

Tous ces débitans prônent les guériſons qu'ils opérent; ils peuvent en fournir de longues liſtes. Il n'y en a point qui n'ait fait des miracles, s'il faut les en croire. Ils ont des partiſans aveugles ou à gages, qui ſéduiſent la crédulité des malades; & ceux-ci paient toujours trop cher une promeſſe illuſoire.

Déclaration de M. Bertholet, *docteur-régent de la faculté de médecine, de l'Académie roy. des ſciences, &c. &c. ſur le magnétiſme animal.*

Après avoir fait plus de la moitié du cours de M. Meſmer du mois d'avril 1784, après avoir été inſtruit de la pratique du magnétiſme animal par M. Meſmer, & avoir été admis dans les ſalles des traitemens & des criſes où je me ſuis occupé à faire des obſervations & des expériences, je déclare n'avoir pas reconnu l'exiſtence de l'agent nommé par M. Meſm. magnétiſme animal, avoir jugé la doctrine qui nous a été enſeignée dans le cours, démentie par les vérités les mieux établies ſur le ſyſtême du monde & ſur l'économie animale, & n'avoir rien apperçu dans les convulſions, les ſpaſmes, les criſes; enfin qu'on prétend être produits par les procédés magnétiques (lorſque les accidens avoient de la réalité,) qui ne dût être entièrement attribué à l'imagination, à l'effet mécanique des frictions ſur des parties très-nerveuſes, & à cette loi reconnue depuis long-temps qui fait qu'un animal tend à imiter & à ſe mettre même involontairement dans la même poſition, dans laquelle ſe trouve un autre animal qu'il voit, loi de laquelle les maladies convulſives dépendent ſi ſouvent. Je déclare enfin que je regarde la doctrine du magnétiſme animal, & la pratique à laquelle elle ſert de fondement, comme parfaitement chimériques, & je conſens qu'on faſſe dès ce moment de ma déclaration, tel uſage qu'on voudra. *Ce 2 Mai 1784.*

Note des Rédacteurs. La permiſſion que laiſſe M. Bertholet de faire tel uſage que l'on voudra de ſa déclaration dont il s'eſt répandu dans Paris beaucoup de copies manuſcrites, & la manière donc ce docteur s'en eſt lui-même expliqué de vive voix, nous ont enfin déterminés à conſigner dans nos feuilles cette importante pièce d'une affaire qui intéreſſe la médecine, à laquelle tout le monde prend part, & ſur laquelle les opinions ſont encore partagées.

Prix proposés.

L'Académie royale des belles-lettres, ſciences & arts de Bordeaux, ne prononcera qu'en 1785 ſur les mémoires qu'elle a reçus pour ſatisfaire à cette queſtion: *Quels ſont les moyens de ſuppléer au lait de femme pour l'alaitement des enfans-trouvés?* Elle engage les auteurs à lui envoyer les nouvelles recherches qu'ils pourroient avoir faites; elle recevra d'ailleurs tous les nouveaux mémoires qui lui ſeront envoyés ſur cet objet.

Autres ſujets qui ſeront couronnés dans la même année:

I. *Peut-il y avoir des circonſtances où le bien public exige qu'on gêne ou qu'on limite tel ou tel genre de culture?*

II. *Quel ſeroit le meilleur procédé pour conſerver le plus long-temps poſſible ou en grain ou en farine le maïs ou bled de Turquie,* (frumentum indicum, maïs dictum C. B.) *plus connu dans la Guienne ſous le nom de bled d'Eſpagne; & quels différens moyens il y auroit pour en tirer parti, dans les années abondantes, indépendamment des uſages connus & ordinaires dans cette province?*

III. *Quels ſont les meilleurs ouvrages qui traitent de l'incontinence d'urine pendant la nuit* (lecti minctio?) *Quelle eſt ſa cauſe ou manifeſte ou cachée? Quels ſont les principes de cette infirmité, ſoit qu'elle ſoit habituelle, ou par périodes régulières, ou à des intervalles inégaux? Quels ſont les différens remèdes qui ont été propoſés pour la guérir, & ceux enfin qu'une expérience conſtante peut faire regarder comme ſpécifique?*

Les ouvrages ſeront reçus au concours juſqu'au premier avril 1785. Ils ſeront adreſſés, francs de port, à M de Lamontaigne, conſeiller au parlement & ſecrétaire perpétuel de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

Hygiene.

Avis ſur les moyens de diminuer l'inſalubrité des habitations qui ont été expoſées aux inondations; par M. Cadet de Vaux,

inſpecteur général des objets de ſalubrité, &c. imprimé & publié par ordre du gouvernement. A Paris, de l'imprimerie de P. D. Pierres, imprimeur ordinaire du Roi, de la police, rue S. Jacques, 1784. *in*-8°.

Tels ſont les moyens énoncés dans cette feuille de 16 pages. « Laver les » murs & les planchers après la retraite » des eaux. Réitérer le lavage. Paſſer les » murs au lait de chaux. Faire du feu » dans les cheminées. Etablir des poëles » & en prolonger les tuyaux. Entrete- » nir une douce chaleur. Ne brûler au- » cun corps combuſtible au milieu des » habitations. Ménager & multiplier les » courans d'airs. Profiter de l'action de » la lumière & du ſoleil. Se tenir la tête » couverte. Avoir les pieds ſecs & chauds. » Le corps bien vêtu. Entretenir la plus » grande propreté. Se laver. Se peigner. » Se nourrir d'alimens ſains. Faire de » l'exercice. Favoriſer la tranſpiration. » Ecarter des murs les lits ainſi que les » meubles. Y dormir enfermé de rideaux. » Placer pendant la nuit des nattes con- » tre les murs, & les expoſer pendant le » jour à l'air. Ne pas y conſerver les » alimens, ſur-tout ne point y enfermer » le pain chaud. Employer pour les ha- » bitations des animaux, celles des pré- » cautions indiquées qui leur ſont appli- » cables. En écarter les dépôts de fu- » miers ».

Voilà 23 moyens preſcrits à tout chef de famille dont l'habitation aura été inondée par ces énormes crûes d'eau qui ſuccèdent à la fonte des neiges ou après des pluies très-abondantes. Tous ces moyens ſans doute étant également importans, doivent être exactement employés pour diminuer cette inſalubrité que les inondations ont pu ou dû occaſionner, lorſque le ſéjour des eaux a été long; & ſi l'on en omettoit quelques-uns ou pluſieurs, très-certainement l'inſalubrité ne ſeroit point diminuée. Mais les villages & les bourgs ſont en général les plus expoſés à ces triſtes accidens. Ceux qui les habitent & qui y vivent au jour le jour du travail pénible de leurs mains, ſont-ils dans la poſſibilité phyſique d'obſerver toutes ces précautions. Pour en venir au lavage des murs de leurs habitations, il faut d'abord que les payſans puiſſent conſerver long-temps l'aſyle qu'on leur a donné durant l'inondation, & que cet aſyle ne ſoit point trop éloigné; quant au lavage des planchers, il ne ſauroit avoir lieu, une terre battue ou une couche de plâtre recouvre le rez-de chauſſée ſur lequel ils ſont établis, pour la pluſpart. Comment des gens qui ont à peine de quoi ſe nourrir eux & leurs enfans, & auxquels le ſalaire journalier manque alors par l'interruption forcée de tout travail, pourront-ils acheter des poëles & des tuyaux qui ſe prolongent? Comment ménageront-ils des courans d'air, eux qui n'ont ſouvent qu'une ou deux places baſſes, avec une ſeule croiſée fort étroite? Comment des gens qui n'ont point ordinairement d'habillemens doubles, pourront-ils ſe tenir les pieds ſecs & chauds, & le corps bien vêtu? S'il faut ſe laver ou prendre des bains, qui leur fournira des cuves, des baignoires, du bois? Seront-ils plus en état de ſe procurer des alimens très-ſains? Des rideaux à leurs lits? Des nattes pour en garnir les murs? &c. &c.

D'après ces obſervations que d'autres ont ſans doute faites avant nous, il paroît que les moyens énoncés dans la feuille ne peuvent être exécutés que par les habitans des villes, & même par ceux qui ſont les plus aiſés. N'y en auroit-il pas pour ces infortunés dont les travaux ruſtiques contribuent aux jouiſſances variées des millionnaires? S'il y en a de ſimples, de faciles à exécuter, & qui ſoient peu coûteux, il eſt de l'humanité de les leur indiquer.

ERRATA.

No. 7, pag. 28, col. 2, *êtres végétaux*, liſez *êtres végétans*.

N°. 9, p. 33, col. 1, lig. pénult. *admonuiſſa*, liſez *admonuiſſe*.

Ibid. p. 34, col. 1, lig. 27, *maladies des femmes*, liſez *maladies des hommes*.

Ib. p. 36, col. 2, *M. Vandermende*, liſez *Vandermonde*.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

De Bordeaux le 5 Juillet 1784.

MESSIEURS,

JE viens de lire dans le journal de Bouillon, pour le mois de juin de la préſente année, que deux phyſiciens s'occupoient des moyens de trouver un procédé économique pour rendre l'eau de la mer potable. Vous ſavez, Meſſieurs, que depuis deux ſiècles les chymiſtes les plus diſtingués ſe ſont auſſi occupés de cet objet intéreſſant. A l'occaſion de la découverte faite par M. *Poiſſonnier*, le dernier parmi nous qui a perfectionné avec *avantage l'art de deſſaler l'eau de la mer*, un chymiſte connu fit un abrégé hiſtorique & critique de la pluſpart des procédés employés par nos prédéceſſeurs. J'ai l'honneur, Meſſieurs, de vous en envoyer une copie, ſi vous jugez que la lecture puiſſe en être agréable à vos ſouſcripteurs, je vous prie de vouloir bien lui donner place parmi les autres obſervations intéreſſantes que vous publiez dans votre journal.

Je ſuis, &c. *Un de vos abonnés.*

ABREGÉ hiſtorique & critique des différens procédés employés juſqu'à préſent pour rendre l'eau de la mer potable.

L'art de deſſaler l'eau de la mer n'eſt pas un art nouveau; *Pline* le naturaliſte, qui vivoit il y a près de dix-huit cens ans, en a donné pluſieurs moyens, quoique très-imparfaits; il paroît qu'ils n'avoient pas été découverts de ſon temps, & qu'il eſt par conſéquent bien difficile de déterminer préciſément celui où ils le furent.

Saint *Bazile*, dans une de ſes homélies, raconte l'hiſtoire de quelques infortunés qui ayant fait naufrage ſur une iſle déſerte où il n'y avoit pas d'eau douce, furent ſe conſerver la vie en adouciſſant celle de la mer.

Pluſieurs ſiècles après, ſous le règne d'*Eliſabeth*, reine d'Angleterre, le chevalier *Richard Haukins*, qui commandoit une flotte dans l'Inde, ayant manqué d'eau, ſauva la vie à tout ſon équipage en faiſant ſimplement diſtiller de l'eau de la mer à bord de ſon vaiſſeau; tout ſon monde n'en but pas d'autre pendant quinze jours. *Boyle* a rapporté un exemple ſemblable de l'équipage d'un vaiſſeau qui, revenant des Barbades, ne but d'autre eau que celle de la mer diſtillée.

Dans les *ſeizième*, *dix-ſeptième* & *dix-huitième ſiècles*, pluſieurs phyſiciens & chymiſtes, tels que *Jean* à *Gadeſden* en Angleterre, *d'Ouzon*, *Gautier* & M. *Poiſſonnier* en France, *Glaubert* en Hollande, *Reyer* & *Leibnits* en Allemagne, renouvellèrent les découvertes des anciens. On trouve dans les actes des ſavans de *Leipſic* de ce temps-là, pluſieurs mémoires très-intéreſſans ſur cet objet; mais ce fut ſur-tout vers 1680, que l'on fit le plus d'efforts pour y réuſſir.

En 168[illegible], Guillaume *Walcot*, frere du chevalier Thomas *Walcot*, demanda au roi Charles ſecond, des lettres-patentes pour qu'il lui fût permis de rendre l'eau de la mer potable. Ce prince les lui accorda, après avoir été témoin lui-même des expériences de *Walcot*, & elles parurent avoir le plus heureux ſuccès juſqu'au moment où *Fitzgerald*, fils du comte de *Kildare*, encouragé par *Boyle*, ſon parent, propoſa à la cour un nouveau moyen d'adoucir l'eau de la mer préférable à celui de *Walcot*; il demanda & obtint auſſi des lettres-patentes pour autoriſer ſa nouvelle entrepriſe, & malgré l'oppoſition de la chambre des communes, celles de *Walcot* furent abrogées.

Fitzgerald remit alors au lord maire de Londres, dans une boîte d'argent ſcellée, les ingrédiens dont il ſe ſervoit pour dépouiller l'eau de la mer de la ſaveur

âcre & amere, qu'elle conſervoit même après pluſieurs diſtillations, quoique cette opération fût ſuffiſante pour la dépouiller des ſels; l'illuſtre *Boyle* aſſura que ces ingrédiens, (*c'étoit de la brique calcinée & pulvériſée*) ne pouvoient être nuiſibles, ayant été purifiés par le feu.

Une compagnie puiſſante, à la tête de laquelle parut milord *Faulkand*, ſe forma bientôt ſur l'eſpérance de l'immenſe profit que ſembloit promettre une découverte auſſi importante & auſſi utile pour une nation qui ne reſpire que le commerce. Ce fut alors que l'intérêt & la prévention élevèrent juſqu'au ciel le génie créateur de *Fitzgerald*; l'Angleterre retentit de ſes éloges; on fit frapper des médailles d'argent pour immortaliſer ſa découverte; on publia un poëme en ſon honneur; par ordre du conſeil ſes machines furent placées dans pluſieurs ports de l'Angleterre, on en envoya à *Hull*, à *Jerſey*, &c. &c. pluſieurs vaiſſeaux en firent uſage & rapporterent que ces machines avoient produit de l'eau, malgré l'agitation des plus violentes tempêtes.

Des ſuccès auſſi heureux, les applaudiſſemens d'une nation auſſi éclairée, l'approbation de *Boyle*, le phyſicien le plus célèbre, comme le plus ſavant du ſiècle, les témoignages enfin les plus éclatans & les plus multipliés, ſembloient devoir n'être produits que par la conviction de la vérité la mieux démontrée. Non; l'eſprit d'illuſion & d'enthouſiaſme ſi commun chez les hommes, la paſſion de jouir qui en raiſon de l'utilité des objets qui la fait naître, devint trop ardente pour leur permettre d'en examiner la réalité, avoient produit toutes ces merveilles & trompé le goût & l'odorat de toute une nation; cette nation entière avoit cru trouver douce & agréable une eau âcre & amere; c'étoit ce que repréſentoit *Walcot*, à la chambre des communes; il y fut écouté, mais la chambre-haute remplie des amis & des partiſans du fils du comte de *Kildare*, fut ſourde aux repréſentations de *Walcot*.

L'erreur cependant ne dura guères, & le preſtige une fois évanoui, tout le monde convint enfin que l'eau de *Fitzgerald* ne valoit rien; ſes aſſociés fruſtrés de leurs magnifiques eſpérances, ſe ſéparerent en murmurant; & perſonne ne voulant plus de leurs machines, elles furent vendues à vil prix.

En 1717, *Gautier*, médecin de Nantes, fit preſqu'autant de bruit en France que Fitzgerald & Walcot en avoient fait en Angleterre; on peut voir dans les journaux des ſavans & de Trévoux de cette même année, tout ce qu'il écrivit ſur ſa prétendue *découverte* de rendre l'eau de la mer potable. Les officiers de la Marine, chargés d'examiner ſon eau, le médecin du Roi du port de l'Orient où ſe firent les expériences, l'apothicaire & le chirurgien-major du Port, trouvèrent tous cette eau excellente. L'équipage du vaiſſeau ſur lequel étoit placée la machine, aſſura qu'il n'avoit bu pendant un mois d'autre eau que celle que la machine avoit produite.

M. *Clerambaut*, commiſſaire général de la Marine, écrivoit à la cour que cette eau avoit de plus la propriété très-avantageuſe de ſe conſerver beaucoup plus long-temps que l'eau de fontaine; & Walcot avoit repréſenté à la chambre des communes, que ſon eau s'étoit conſervée ſept ans, à Conſtantinople, ſans ſe corrompre.

Cependant comme on reprochoit à ces eaux un petit goût d'âcreté & d'amertume, Gautier aſſuroit que ce goût venoit de la réſine employée pour la ſoudure des vaiſſeaux. Depuis ce temps on a obſervé que l'eau produite par la machine diſtillatoire de M. Poiſſonnier, avoit la même ſaveur légerement âcre & amere, auſſi l'ouvrier chargé de conduire la diſtillation à Bordeaux, en donna pour excuſe la même raiſon qu'avoit donnée Gautier.

Geoffroy, *l'Emery*, & le pere *Sebaſtien*, nommés par l'Académie pour examiner la conſtruction & l'utilité de la machine de Gautier, & lui en rendre compte, la trouverent très-ingénieuſe, mais ils remirent ſagement au temps à décider de la ſalubrité de ſon uſage. Le temps l'auroit déja peut-être condamnée à un entier oubli, ſi elle n'avoit pas été gravée dans le 3e volume du recueil des machines approuvées par l'Académie.

Enfin, *Hules*, le comte *de Marſigli*, & Joſeph *Appleby*, apothicaire de Durham, plus éclairés qu'aucun de ceux qui les avoient précédés, ont paru découvrir ſur la nature des eaux de la mer tout ce qu'il étoit poſſible d'en ſavoir comme phyſiciens. Je ne donnerai ici qu'un abrégé des vues & du réſultat de leurs expériences.

Il paroît démontré par les recherches qu'ils ont faites, que l'eau de la mer eſt remplie non-ſeulement d'une quantité prodigieuſe de différens ſels, mais encore d'une ſubſtance graſſe & corrompue que *Deſlandes*) mém. de l'Académie roy. des ſciences, 1722, & Guillaume *Rouelle*, attribuent aux débris immenſes des poiſſons morts dans le ſein de la mer, & à ceux des plantes & des animaux terreſtres qui y ſont ſans ceſſe entraînés par les fleuves & les torrens avec toutes les immondices de la terre. C'eſt cette ſubſtance graſſe que la pluſpart des naturaliſtes ont mal-à-propos priſe pour du bitume.

C'eſt pour dépouiller l'eau de la mer de ce prétendu bitume que l'on ſent aiſément devoir être la cauſe unique du goût déſagréable & de l'odeur d'empyreume qu'elle contracte dans la diſtillation, que le comte de *Marſigli* & *Hales* eſſayerent de la diſtiller avec différens intermèdes, & particulierement avec *l'alkali-fixe* qu'ils employerent à la doſe de deux onces par bouteille, mais inutilement. Rebuté après un grand nombre de vaines tentatives, Hales abandonna la voie des intermedes, & imagina le premier de ſe ſervir d'un moyen deſtructeur de toutes les ſubſtances végétales & animales, celui de la putréfaction. Il y ſoumit donc ſon eau de la mer, & après qu'elle fut rétablie, il la diſtilla & en obtint de l'eau très-douce & très-agréable.

Ce moyen quoique ingénieux & très-naturel, ne ſuffiſoit cependant pas pour remplir les vues auxquelles il devoit tendre; il étoit impoſſible, vu ſa lenteur, qu'il pût jamais fournir à des vaiſſeaux la quantité d'eau douce qui leur auroit été néceſſaire.

Appleby en imagina un autre plus ſimple & plus court qui en effet lui réuſſit; il ſe ſervit de l'alkali-fixe rendu cauſtique par la chaux, connu ſous le nom de pierre à *cautere*, & l'employa à la doſe de quatre onces ſur quarante pintes d'eau de la mer, avec quatre onces d'os calcinés; & en ménageant la diſtillation il obtenoit trente pintes d'une eau excellente, ſur-tout ſi on l'expoſe à l'air pendant quelque temps.

Ce procédé d'*Appleby* eſt le ſeul que G. Rouelle approuvoit, & il aſſuroit (dans ſes leçons de chymie) qu'il l'avoit répété un très-grand nombre de fois, avec un ſuccès conſtant. Cependant il eſt inſuffiſant dans certains parages où l'eau ſe trouve ſi amere, qu'il faut quelquefois augmenter juſqu'à neuf onces la doſe de l'alkali-fixe preſcrit par *Appleby*, joint à la précaution indiſpenſable de ne jamais preſſer la diſtillation, ſi l'on en veut obtenir de l'eau parfaitement bonne.

Avant de finir cet expoſé déja trop long pour votre journal, je crois, MM., devoir vous obſerver que depuis quelques années on parle beaucoup d'un nouveau procédé *économique* que l'on attribue aux Anglois, par lequel, à l'exemple d'*Appleby*, on prétend deſſaler & rendre potable l'eau de la mer, par une ſeule opération. Il conſiſte, dit-on, à ajouter à chaque barrique d'eau quatre onces de *potaſſe*, (qui eſt un alkali très-impur) & la diſtiller avec le charbon de terre. Il eſt bien évident que ce procédé *n'eſt pas nouveau*, & qu'il eſt abſolument le même que celui qu'employerent le comte de Marſigli & Hales, par conſéquent défectueux & inſuffiſant, puiſqu'il ne peut donner qu'une *eau âcre & amere*; je ſuis au contraire bien perſuadé qu'aucun chymiſte ni phyſicien n'oſeroit aujourd'hui en propoſer ſérieuſement un ſemblable.

CHYMIE.

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

C'eſt peut-être m'expoſer à un refus que de vous prier d'annoncer la parfaite diſſolubilité de la crême de tartre, ſans vous communiquer mon procédé. Je garde mon ſecret, parce que ce phénomène me force à des recherches dont l'objet tout-à-fait oppoſé à l'art médical m'entraîneroit dans un détail trop long pour votre feuille. J'invite le public à croire que ce n'eſt ni le plaiſir du myſtère, ni des vues d'intérêt qui me font garder le ſilence. Mais je croirois lui manquer en le privant d'un remede qui n'a beſoin que de cette diſſolubilité pour être généralement employé. Ce fait n'eſt ſûrement pas nouveau pour bien des chymiſtes. L'Académie de Dijon conſeille le ſel ſédatif pour auxiliaire. Ce ſel doit être employé à un gros par once, ce qui augmente beaucoup l'acidité de la crême de tartre, & ce n'eſt peut-être pas utilement ſervir le médecin, ni le public, parce que la préſence de ce ſel augmente beaucoup le prix du médicament.

Je dirai, pour la tranquillité du médecin, que mon adjuvant eſt un ſel parfaitement analogue à la crême de tartre & employé en trop petite quantité pour qu'il doive inſpirer aucune méfiance.

Je dirai pour le chymiſte, qu'il eſt aſſez ſurprenant de voir deux ſels très-peu diſſolubles ſéparement acquérir un degré de diſſolubilité telle qu'ils attirent l'humidité de l'air quand ils ſont réunis. L'idée d'une décompoſition quelconque facilite l'explication du phénomène, mais il ne s'en fait aucune & je le prouve.

1°. Le ſel que j'emploie eſt parfaitement ſaturé, c'eſt-à dire, ſans excès d'acide ni d'alkali, ce qui prouve que ce n'eſt pas lui qui porte ſon action ſur ſon voiſin.

2°. Il n'entre que pour un 16e dans l'addition, quantité trop petite pour que, dans le cas de décompoſition, la crême de tartre trouvât de quoi ſe ſaturer complettement; donc il n'y auroit qu'une certaine quantité de crême de tartre de diſpoſée à la ſolubilité, ce qui n'eſt pas, puiſqu'une once de crême de tartre ainſi préparée reſte en parfaite diſſolution dans une chopine d'eau.

3°. Enfin il eſt poſſible avec quelques ſoins & une grande habitude de manipulation de retirer ce ſel ſans aucune altération. Cette derniere preuve plus que les autres, démontre qu'il n'y a pas de décompoſition.

Je dois prévenir que la diſſolution de la crême de tartre ne ſe fait pas également bien dans toutes les eaux, celles qui contiennent de la ſélenite occaſionnent des précipités aſſez conſidérables. Il eſt bon de n'employer que de l'eau pure, celle de Seine ne procure pas d'inconvéniens.

J'ai l'honneur d'être, &c,

DE LUNEL, *maître en pharmacie*.

LIVRES NOUVEAUX.

CHIRURGIE.

NOUVELLE méthode de traiter les maladies qui attaquent l'articulation du coude & du genou; par M. PARK, chirurgien de l'hôpital de Liverpool: ouvrage traduit de l'anglois. A Paris, chez Méquignou l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, vis à vis celle Hautefeuille, 1784. *in*-8°. de 59 pag. Prix 15 ſ.

M. Park, inſtruit que dans pluſieurs cas on avoit ſcié la tête des os des extrémités inférieures & ſupérieures, s'eſt déterminé à employer cette opération ſur un matelot qui étoit dans l'hôpital pour une maladie du genou, exiſtante depuis dix ans. Il lui enleva donc la rotule & le ligament capſulaire, & ſcia l'extrémité cariée du fémur, du tibia & du peroné. Ces os ſe ſont conſolidés par le moyen d'un cal; la cure a été longue (près de dix mois) & difficile. Ce malade, qui a eſſuyé pluſieurs accidens aprés l'opération, a cependant eu l'avantage d'être parfaitement guéri, en conſervant à la vérité une jambe roide, inflexible, plus courte que l'autre, & dans laquelle l'articulation du genou n'exiſte plus. M. Park, dans cette brochure, rend compte de la méthode qu'il a ſuivie. « Cet exemple (dit le traducteur, M. Laſſus) qui » annonce plus que du courage, ne ſera » probablement jamais ſuivi; car il ſeroit très-poſſible qu'une mutilation de » cette eſpèce, pratiquée ſur un ſecond » malade moins robuſte que le premier, » lui causât la mort; ou en ſuppoſant » qu'il en rechappât, la jambe qui lui » reſteroit lui ſeroit peut-être moins utile » qu'une jambe de bois. Quoiqu'il en » ſoit, j'ai penſé que ce petit ouvrage » pourroit exciter la curioſité des maîtres » de l'art, & je me ſuis déterminé à en » faire la traduction ».

Il eſt écrit en forme de lettre adreſſée à M. Percival Pott, & a pour titre: *An account of a new method of treating joints of the knee and elbow, &c. London. Johnſon, 1783 in* 8°.

PRÆLECTIONES A. DE HAEN, med. doct. in Hermanni Boerhaavii inſtitutiones pathologicas, collegit recenſuit, additamentis auxit edidit F DE WASSERBERG. Editio nova, correctior cum præfatione de præſtantia doctrinæ haenianæ, ſeu de natura medicatrice. Coloniæ Allobrog. 1784. 2 vol. in 4°. Prix 10 liv. broché. A Paris, chez Didot le jeune, imprimeur de la faculté de médecine, quai des Auguſtins.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHARLATANISME.

DE tous les arts, la médecine eſt ſans contredit celui qui, pour être exercé, demande le plus de connoiſſances, le plus de jugement, le plus d'expérience; cependant c'eſt celui ſur lequel tout le monde ſe croit en état de prononcer, c'eſt celui que chacun ſe croit capable d'exercer, c'eſt celui enfin à la pratique duquel mille gens ont la confiance, diſons mieux, la hardieſſe coupable de ſe livrer. Du temps de nos peres, ce brigandage exiſtoit; ces deux vers latins le prouvent.

Fingunt ſe cuncti medicos, idiota, ſacerdos,
Judæus, monachus, hiſtrio, raſor, anus.

« Toutes ſortes de gens s'érigent en » médecins, l'ignorant, le prêtre, le » juif, le moine, l'hiſtrion, le barbier, » la vieille femme ».

Plus dangereux que ces inſectes funeſtes qui ſe répandent de temps en temps dans les campagnes & en dévorent les utiles productions, les charlatans jonchent la terre de victimes humaines, après leur avoir fait éprouver de longs tourmens. Ils marchent & ſe préſentent avec une contenance audacieuſe; ils tâchent d'intimider par leur arrogance; ils affectent quelquefois les dehors de la délicateſſe. Malheur à celui qui dévoile leur ignorance, leur impoſture, leurs ſuccès déplorables, il eſt auſſi-tôt accuſé d'attenter à leur honneur & de ternir leur réputation. Quoi, des peſtes publiques auront cette extravagante prétention! Et depuis quand eſt-il glorieux de vendre, ſous le titre de remèdes, des poiſons plus ou moins pernicieux? Ne ſoyons point retenus par leurs cris, par leurs injures, par leurs menaces. Que l'interêt de l'humanité l'emporte. Nous ne pourvons garder le ſilence, lorſqu'elle eſt attaquée & en danger, ſans nous rendre en quelque ſorte coupables de connivence. Montrons l'impoſture, expoſons l'effronterie au grand jour, publions les triſtes cataſtrophes.

Parmi les différens excès dûs au charlataniſme que nous avons recueillis, ou qu'on nous a communiqués, en voici un pris au haſard.

Une femme ſans nom, mais hardie, étoit parvenue à perſuader qu'elle avoit le talent de guérir infailliblement les dartres, les plaies, les cancers; que les maux déclarés incurables par les gens de l'art, étoient ſur-tout ceux dont elle entreprenoit avec le plus de ſatisfaction le traitement; qu'elle faiſoit des miracles dans la capitale & à dix lieues à la ronde; qu'on venoit de fort loin la conſulter; qu'elle donnoit chez elle des audiences à des heures marquées. Malgré cette ridicule jactance elle a travaillé ſans ſuccès à la guériſon d'une dartre qui occupoit preſque tout le viſage de Madame G*** qui croyoit pourtant avoir beaucoup d'obligation à l'Eſculape féminin, & qui n'étoit pas une des moins ardentes à publier les cures prétendues dont on entretenoit ſa crédulité.

Lorſque Madame G.... vit pour la premiere fois ce ſingulier médecin, la dartre peu étendue, occupoit le menton.

Pour que la guériſon fut parfaite, il ne falloit que ſix mois de traitement, dit-on, à Madame G.... Il ne s'agiſſoit que de boire une bouteille ou deux par ſemaine d'une liqueur limpide, inodore & ſans couleur, du prix de ſix livres; plus chaque mois une potion purgative d'un prix plus conſidérable, réglé ſur ſon effet, c'eſt-à-dire, ſur la quantité plus ou moins grande des matières qu'elle évacuoit.

Les ſix mois écoulés ne produiſirent aucun changement. L'Eſculape femelle prétendit néanmoins qu'il y avoit dans l'état de la malade un amendement, dont perſonne pourtant ne s'appercevoit; c'eſt que ſon expérience lui faiſoit voir

plus clair que les autres. *Mon remède*, diſoit-elle, *agit intérieurement ; il n'eſt pas ſurprenant que l'effet extérieur ne ſoit pas encore bien ſenſible ; mais je vois la guériſon ſe préparer, & dans ſix mois, ſans autre délai, tout ſera diſſipé ; il ne reſtera aucun veſtige du mal, j'en réponds.*

Que n'operent point les promeſſes, & des aſſurances auſſi poſitives ſur l'eſprit d'une femme qui déſire ardemment d'être délivrée d'un mal d'autant plus déſagréable, qu'il étoit plus viſible ?

Ce temps expiré, tout étoit encore au même état : on fut donc obligé de fixer cette fois un terme plus long ; on demanda l'année. L'envie de guérir force à tenir bon ; mais cette année encore révolue n'empêcha point le traitement d'être continué durant une troiſième.

Cependant la femme médecin jugea à propos (dans un temps où la dartre prit un aſpect hideux & fut accompagnée de tubercules durs & inégaux) de pratiquer ce qu'elle appelloit une opération, mais ſans employer aucun inſtrument tranchant. Elle ſe ſervit d'un tuyau de plume, avec lequel elle fit accroire à la malade qu'elle alloit enlever ces tubercules : ce qu'elle exécuta. On ſent que ce tuyau de plume ſeul ne produiſit point cet effet, & qu'adroitement elle l'avoit enduit de ſublimé ou de quelqu'autre corroſif.

Cette opération, qui devoit avoir le ſuccès le plus favorable, ſe termina par ravager & défigurer la partie où elle avoit été pratiquée. Comme après cela, la cure n'avançoit point, il falloit donc avoir une excuſe ou une raiſon plauſible. Notre Eſculape l'eut bientôt trouvée ; l'eſprit d'une femme eſt ingénieux. L'obſtacle venoit, déclara-t-on, de la cohabitation conjugale. Auſſi prononça-t-on que la malade ne pouvoit point eſpérer de guériſon, tant que les deux époux ne vivroient pas dans une parfaite continence. Madame G... déſiroit ardemment que ſon mari ſe rendît complaiſant ſur cet article ; mais il ne voulut point y entendre. Après trois années de dépenſes inutiles, & toujours de vaines promeſſes & des délais, le mari de la malade ne permit plus que ſa femme eut recours à celle dont il reconnoiſſoit l'ignorance & l'avidité. Une année & demie ſe paſſa donc ſans que Madame G... prît les remèdes de cette effrontée empirique. Mais comme la malade les avoit interrompus malgré elle, & qu'elle étoit fortement perſuadée de leur efficacité, ainſi que de la ſingulière capacité de celle qui les lui vendoit fort cher, elle retourna ſecrettement chez ſon Eſculape. Voyant que la Dame G... attribuoit elle-même la continuation de ſon mal à la ceſſation de ſes fameux ſpécifiques, la matrone ruſée la fortifia ſans peine dans ſes ſentimens, entretint ſon erreur, & l'engagea à reprendre l'uſage de ſon eau ſouveraine avec bonne promeſſe de la guérir dans le courant de l'année.

La dartre rebelle triompha de l'inſuffiſance des moyens ; & toujours ce mauvais ſuccès fut attribué à la cohabitation conjugale des deux époux ; car le mari ne voulut jamais conſentir à une ſéparation dont il ne voyoit point la néceſſité, quoique ſa femme crut fortement & lui repréſentât ſouvent que de-là dépendoit ſa guériſon.

Tant que les choſes furent en cet état, la femme médecin avoit un prétexte qui ſoutenoit l'eſpoir de la malade & favoriſoit le débit de ſes drogues. Enfin le jour du triomphe complet de l'Eſculape ſemble s'approcher ; le mari de Madame G..... meurt. Plus de cohabitation, par conſéquent guériſon certaine dans ſix mois, puiſque le ſeul obſtacle qui s'y oppoſât, étoit enfin levé. Ce terme auſſi infructueuſement expiré que tant d'autres, on trouva un nouveau leurre pour amuſer la malade. Elle touchoit à l'âge où les regles alloient bientôt ceſſer. On lui annonça que la dartre diſparoîtroit dès que la ſource menſtruelle ſeroit tarie. Ce moment fut attendu avec impatience par la malade toujours crédule ; il eſt arrivé ; mais les choſes ſont reſtées dans le même état, quoique depuis huit ans accomplis il n'y eût plus de cohabitation conjugale.

Enfin le médecin femelle donna à ſon ancienne malade des bols purgatifs de ſa compoſition, qui ont failli la guérir radicalement. Ils cauſerent des maux de tête, des convulſions, des crampes, des douleurs d'entrailles, des vomiſſemens répétés, des ſyncopes, & de fréquentes défaillances. Cependant on n'appella aucun médecin ; mais on engagea adroitement l'Eſculape ordinaire à ſe rendre chez Madame G... ; y étant arrivée, elle ſe trouva dans la plus grande frayeur, quand elle ſe vit enfermée avec la malade. Elle ne concevoit pas, diſoit-elle, d'où venoit tout ce ravage ; elle oſa

même, pour s'excuſer plus ſûrement, faire naître l'idée d'un ſoupçon qui fit frémir d'horreur, que Madame G.. avoit été empoiſonnée. Elle ſe rétablit cependant par les ſecours qu'on lui donna après avoir honteuſement chaſſée l'auteur de tant de maux.

Peut-on pouſſer plus loin l'impudence, l'effronterie, l'ignorance & l'avidité ? Plaignons l'eſprit de vertige qui fait qu'on donne ſa confiance à des aventuriers; gémiſſons de voir la vie des hommes entre les mains de ſemblables fourbes nés pour le malheur de l'humanité.

CHIRURGIE.

Obſervation ſur une fracture de la clavicule.

Nicolas Lemoine, âgé de 36 ans, porteur-d'eau, demeurant rue du Sepulchre, étant tombé ſur le coude gauche, le 3 juillet 1783, fut amené ſur le champ à l'hôpital de la Charité où j'étois alors. Après qu'on l'eut déshabillé on vit diſtinctement qu'il avoit l'épaule gauche plus baſſe & moins ſaillante que la droite; un gonflement vers le tiers externe de la clavicule du même côté où le malade éprouvoit une douleur conſtante qui augmentoit quand on comprimoit cette partie ou qu'on portoit l'épaule en devant ou en bas; on y ſentoit même alors une crépitation qui, jointe aux autres ſignes, ne laiſſoit aucun doute ſur cette fracture. Elle étoit entre le tiers ſcapulaire de cet os, & ſes deux tiers ſternaux dans une direction oblique; & le fragment ſternal s'élevoit au-deſſus du ſcapulaire. M. Default fit diſparoître la difformité & les douleurs en portant l'épaule malade en haut en arriere & en dehors, au moyen d'une main appliquée ſous l'aiſſelle, & dirigée en-dehors, pendant qu'une autre appuyée ſur la partie externe & inférieure de l'humérus la pouſſoit en dedans. Pour aſſujettir les parties dans cet état, il appliqua l'appareil ſuivant. D'abord il plaça entre la poitrine & le bras du côté de la fracture, un couſſinet rempli de bale d'avoine, lequel deſcendoit depuis l'aiſſelle où il avoit quatre pouces d'épaiſſeur, juſqu'au coude où il n'avoit qu'un demi-pouce. Il fut fixé en haut ſous l'aiſſelle avec une bande de linge qui paſſoit ſur l'épaule ſaine & étoit attachée par un bout devant l'extrémité ſupérieure du couſſinet, & par l'autre derriere cette même extrémité: le bras fut enſuite fixé contre la poitrine, & le couſſinet avec une bande de huit aunes de long, dont on fit des circulaires autour de la poitrine & ſur le côté externe du bras, depuis ſon extrémité inférieure où l'on fit les premiers tours juſqu'à l'épaule; à raiſon de l'épaiſſeur ſupérieure du couſſinet, ils portoient l'épaule en-dehors. L'avant-bras fléchi fut fixé devant le tronc par d'autres tours de bandes qui paſſoient ſous cette partie & ſur l'épaule ſaine garnie de compreſſes épaiſſes; ces tours de bandes portoient l'épaule en haut & un peu en arriere. Ce bandage fit le même effet qu'on avoit obtenu avec les mains. La clavicule fut étendue par ſon moyen; les fragmens ſe placerent bout à bout; il n'y eut plus de difformité ni de douleur, lors même que le malade faiſoit mouvoir la tête ou le tronc, parce que l'épaule, le bras & le tronc étoient exactement fixés enſemble. Les tours de bande furent arrêtés avec des épingles par-tout où ils ſe croiſoient; & la fracture couverte de compreſſes imbibées d'eau marinée. Le malade recouvert s'en retourna à pied juſque chez lui, ne reſſentit aucune douleur, & revint le lendemain à l'hôpital afin qu'on s'aſſurât de l'état des choſes. Il étoit toujours ſans douleur; la fracture bien contenue ſans difformité, & le bandage aſſez ſerré; il n'étoit point ſurvenu de gonflement au bras ni à l'avant-bras. Tout ſe paſſa de même juſqu'au 9e jour; alors le couſſinet s'étant un peu affaiſſé, & les bandes relâchées, le malade ſouffrit un peu; mais il fut tranquille auſſi-tôt que ce bandage fut rappliqué. Depuis ce jour juſqu'au 17e, il n'y eut ni dérangement ni accidens, mais comme le bandage étoit un peu relâché, il fut reſſerré & laiſſé juſqu'au 26e qu'il fut ôté; la clavicule fut trouvée très-ſolide & ſans difformité; on ne reconnoiſſoit le lieu où avoit été la fracture qu'à une légere tuméfaction, tout au plus d'une ligne d'épaiſſeur. J'ai revu ce malade long-temps après, portant de l'eau dans la rue Taranne; je l'ai examiné, & n'ai plus retrouvé la ligne légerement ſaillante qui paroiſſoit lorſqu'il ſortit de l'hôpital.

Cette obſervation prouve qu'il eſt facile de réduire les fractures de la clavicule, en portant l'épaule en dehors un peu en haut & en arriere; qu'elles ſe conſolident promptement ſans chevauche-

ment de la part des fragmens, & ſans difformité dans le cal quand la conformation eſt bien faite, & que les bouts ſont conſtamment fixés l'un contre l'autre; que la longueur du traitement de ces maladies & la difformité qui a lieu plus ſouvent, viennent de ce que les moyens qu'on employoit pour fixer les fragmens dans ces fractures, tendoient au contraire à les faire chevaucher en pouſſant le fragment ſcapulaire contre le ſternal.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

De Lerici, dans l'Etat de Genes, le 2 Juillet 1784.

Je ſouhaiterois ſavoir de vous, Meſſieurs, ſi l'eau, ou l'elixir ſtomachique du ſieur *d'Acher* a été approuvé par la faculté ou par la ſociété royale de médecine, & ſi l'on peut en faire uſage ſans danger...&c.

Réponſe des Rédacteurs. Nous avons l'honneur de vous aſſurer, Monſieur, que ni la faculté, ni la ſociété de médecine n'ont approuvé l'eau du ſieur *d'Acher*; nous en trouvons la preuve dans les *factums* qu'il a publiés contre M. *Cadet*, chymiſte de l'Académie des ſciences, au ſujet de trois analyſes que cet académicien a faites de cete eau, & dont chacune lui a donné un réſultat différent & oppoſé. Dans la premiere, M. *Cadet* dit avoir trouvé du *nitre*; dans la ſeconde, du *vitriol de zinc*, & dans la troiſième, du *ſublimé corroſif à grande doſe*. Ces faits publiés par M. Cadet, ont porté le ſieur d'Acher à demander en juſtice réparation d'honneur, avec dommages & intérêts. Sans la circonſtance du procès, nous aurions fait nous-même l'analyſe de cette eau, & nous aurions pris les précautions dont M. *Croharé* a donné le premier l'exemple dans ſon analyſe de la poudre de *Goderneaux*. Nous dirons ſeulement avec M. Parmentier, (lettre au ſieur d'Acher) « que M. Cadet eſt trop éclairé » pour ſe tromper, & trop honnête pour » rien aſſurer, qui ne ſoit conforme à » la vérité ».

AVIS.

NOUVELLES SONDES flexibles de gomme élaſtique pour les rétentions d'urine & maladies de l'urêtre, & peſſaires flexibles de la même compoſition, pour les deſcentes de matrice, approuvés par la ſociété royale de médecine, de la fabrication des ſieurs Durand, *freres, mécaniciens à Paris, rue du Cimetiere S. André-des-Arcs, la quatrième porte cochere à gauche en entrant par la rue de l'Eperon. Leur tableau eſt ſur la porte.*

La manière ſolide de fabriquer ces ſondes eſt telle, qu'on ne craint point d'avancer qu'elles peuvent reſter pendant un certain temps dans la veſſie ſans être déplacées & ſans danger. Au moyen de leur flexibilité, les malades peuvent, avec ces ſondes, s'aſſeoir, marcher, vaquer à leurs affaires, aller en voiture ſans éprouver beaucoup de gêne; ce qu'on ne peut eſpérer de l'uſage des ſondes ſolides d'argent.

On évite encore par leur moyen les introductions fréquentes & douloureuſes qui effraient & fatiguent les malades.

S'il arrivoit que la ſonde fût engorgée par du ſang caillé, ou des glaires, on pourra la dégorger au moyen d'un ſtilet flexible de baleine, très-propre pour cette opération; on en trouvera chez les ſieurs Durand, ainſi que des bougies de gomme élaſtique creuſes & pleines, très utiles aux perſonnes affligées de maladie de l'urêtre, qui ſont dans l'uſage de s'introduire elles-mêmes des bougies de cire, ou autres pour dilater le canal au moment d'uriner: ces ſondes peuvent encore, dans certains cas, opérer une entière guériſon par leur ſéjour continu dans le canal de l'urêtre.

Ils fabriquent auſſi des bougies de corde à boyau de forme conique & graduées, qui par leur nature & à l'aide de la chaleur humide du canal de l'urêtre, renflent beaucoup, de ſorte qu'on obtient promptement une dilatation ſuffiſante pour permettre l'introduction d'une ſonde de moyen calibre.

Les perſonnes de province peuvent écrire directement aux ſieurs Durand, à l'adreſſe indiquée, en affranchiſſant le port des lettres

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'article charlataniſme, du N°. précédent.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette de ſanté.

De Paris le 7 Août 1784.

MESSIEURS,

J'AI l'honneur de vous envoyer le *Journal d'Orléans*, du 30 juillet dernier, dans lequel on a inſéré une nouvelle analyſe de la poudre de M. *de Godernaux*, faite par ordre & en préſence de M. *Miron*, lieutenant-général de police, par la Société royale de phyſique, d'hiſtoire naturelle & des arts, établie à Orléans.

Le courage & le zèle éclairé avec lequel, Meſſieurs, vous défendez les droits de l'humanité en pourſuivant & démaſquant les charlatans plus meurtriers mille fois que les maux qu'ils prétendent guérir, me fait eſpérer que vous voudrez bien donner une nouvelle publicité à cette analyſe, ainſi qu'à la réponſe dont j'étois en reſte depuis long-temps envers MM. *Godernaux* & *Andrieu*.

Dans mon analyſe & dans ma lettre du 8 janvier de la préſente année, adreſſée à M. l'abbé *de Fontenay*, j'ai démontré premierement, *que le remede héroïque, bénin, énergique & efficace contre les dartres, gales, laits répandus, la petite-vérole, la rougeole, les humeurs froides, &c. &c.* (1) découvert par M. le Chevalier *de Godernaux*, & diſtribué par M. *Andrieu*, doct. en médecine & en chirurgie, n'eſt autre choſe qu'un compoſé très-ſimple, réſultant de la diſſolution du mercure par l'acide du ſel marin.

Secondement, qu'il prépare cette combinaiſon par la voie humide, c'eſt-à-dire, en verſant du ſel marin en liqueur ſur la diſſolution de mercure par l'eſprit de nitre.

Troiſièmement, que ce remede *héroïque*, décoré autrefois, par M. le Chevalier, du nom impoſant de *poudre ſuprême*, enſuite de *poudre unique*, & aujourd'hui de *poudre médicamenteuſe*, eſt un vrai mercure précipité blanc, mal préparé & mal lavé.

Quatrièmement, que la livre peſant de cette poudre ne coûte que dix francs La livre diviſée par onze grains donne 832 priſes de poudre à 3 liv. la priſe qui produiſoient en argent 2496 livres, & depuis deux ans qu'il a bien voulu en modérer le prix à 48 ſ. la priſe, le même poids d'une livre donne encore 1996 liv. 16 ſols.

Cinquièmement, que *les douleurs d'eſtomac, les angoiſſes, les vomiſſemens, les tranchées, le gonflement des gencives, la ſalivation, le pincement d'entrailles, la fievre, &c. &c.* (2) qu'éprouvent les malades qui font uſage de cette poudre *héroïque*, réſultent de ſa mauvaiſe préparation & de la doſe trop forte portée à onze grains pour tous les ſujets indiſtinctement.

Sixièmement, que la préparation du mercure précipité blanc, nous eſt connue depuis le 7e. ſiècle, & que la formule ſe trouve imprimée dans tous les livres de chymie, d'alchymie, de pharmacie, & même dans le Codex *des médicamens de la faculté de médecine de Paris*, page 270; que c'eſt au moins par erreur que M. le Chevalier publie, affiche & diſtribue, *qu'il y a 60 ans qu'un de ſes ancêtres découvrit cette préparation héroïque.*

Septièmement, enfin que M. Goder-

(1) Voy. *l'avis à la Société, ſur trois mille guériſons*, pag. 1 & 2, *in-quarto*, à Orléans, *1784*, par M. *Andrieu*.

(2) Voy. la deſcription que fait M. le Chevalier lui-même, de tous ces accidens effrayans, dans ſa brochure *in-quarto* pag. 5 & 6, imprimée à *Liège*, & diſtribuée par M. *Andrieu*, ayant pour titre: *Uſage de la poudre de M. le Chevalier de Godernaux.*

naux paſſa un acte de ſociété, il y a plus de quinze ans, pour la vente de la poudre à 3 livres la priſe, avec le ſieur *Boniol*, eſpèce de guériſſeur comme il y en a tant à Paris, & le Sr. ***, apothicaire, dont l'exiſtence légale me fait un devoir de taire le nom; & qu'ils firent paſſer une quantité conſidérable de poudre *ſuprême*, *unique*, *héroïque*, dans les garniſons & en Amérique : mais les pernicieux effets qu'elle opéra obligèrent les chirurgiens de la renvoyer, ce qui a donné lieu au procès pendant en la juriſdiction conſulaire de Paris, entre M. *Gond*. . . . & M. *Leh*. . . (1).

Comme je n'ai ni la préſomption, ni la vanité de me croire infaillible en chymie, j'ai ſoumis à l'examen de l'Académie des ſciences, mon analyſe de la poudre de M. de Godernaux. L'Académie, après avoir vérifié mes expériences, les a jugées exactes & vraies, & j'ai mis ſous les yeux des Miniſtres, avant de les livrer à l'impreſſion, le Rapport de l'Académie accompagné de mon travail.

A toutes ces vérités, démontrées, j'oſe le dire, avec une préciſion mathématique, M. Godernaux répond, 1°. *moi je guérirai*, & M Croharé *analyſera*. Vous avez vu, Meſſieurs, dans la brochure imprimée à Liege, de quelle manière il traite ſes malades en les réduiſant dans un état alarmant qui avoiſine celui de la mort; 2°. ce *ſecret unique*, *découvert par moi*, *j'atteſte le ciel que je ne le revelerai jamais*, &c. Après cette fiere déclaration ſignée de la main de M. le Chevalier, page 27 de ſon mémoire, devons-nous douter encore de ſes vaſtes connoiſſances dans l'art de guérir, de ſes ſentimens *d'humanité*, *de bienfaiſance*, *de charité*, &c. dont il ſe dit ſans ceſſe tourmenté pour le ſoulagement de la génération préſente, qui veut bien lui porter ſon argent. Peut-être déſireriez-vous, MM., que M. le Chevalier eût traité avec moins d'indifférence les générations à venir. Il a prévu votre réponſe, parce qu'il a le projet, & ce projet eſt vraiment *héroïque*, *d'extirper & d'anéantir* le germe des maux dont nous ſommes affligés, & par conſéquent de rendre les médecins, & même ſes propres *ſecrets*, inutiles à nos neveux.

3°. M. le Chevalier répond : M. *Croharé a cherché à ſurprendre de moi la compoſition d'un remede* (la poudre héroïque) *dont l'ignorance fait tout ſon déſeſpoir*.

Quoique mon averſion pour les charlatans ſoit aſſez connue, Meſſieurs, cependant une inculpation auſſi préciſe faite par un ancien officier de dragons, honoré de la croix militaire de S. Louis, ſuppoſe que j'ai eu avec M. de Godernaux des relations d'intérêt : la vérité eſt que je n'en ai jamais eues : voici le fait.

M. le Chevalier, ni ſes anciens aſſociés, ni M. Andrieu, tout médecin qu'il eſt, ne pouvant parer aux mauvais effets que produit ſa poudre, & qu'il a ſi bien décrits dans ſa brochure citée plus haut, voulut bien, dans l'hiver de 1782, jetter les yeux ſur moi. En conſéquence il chargea M. *Bouzie*, ſon ami, de m'engager à dîner avec lui. C'eſt là que j'appris de M. le Chevalier, qu'il avoit guéri Madame B... en trois jours d'une fievre putride, avec trois priſes de ſa poudre, & qu'il me montra environ deux onces de mercure purifié à ſa manière.

Le feu, me dit-il, *eſt contraire à mes opérations, & cependant, par mon procédé, j'enlève au mercure plus de la moitié de ſon poids d'une poudre noire qui eſt un véritable poiſon. L'activité de cette poudre eſt telle, qu'étendue dans l'eau & donnée à boire à 600 chevaux, ſa violence les feroit tous périr. Par cette opération je dépouille mon mercure de ſes parties* VITRIOLIQUES, ARSÉNICALES, &c. &c. (1). *Margraaf* avoit trouvé de l'arſenic blanc dans l'étain, & M. *Bayen* a découvert qu'une once d'étain contenoit un grain d'arſenic en poudre noire; & vous, MM. vous avez démontré dans votre Gazette, n°. 6, par trois expériences déciſives, que le grain d'arſenic noir de M. Bayen étoit du cuivre. Sans l'exemple donné par ces deux chymiſtes, M. le Chevalier auroit-il oſé publier qu'il retire du mercure plus de la moitié de ſon poids d'arſenic?

Quoiqu'il en ſoit, la poudre noire qu'il appelle du poiſon, eſt au contraire du mercure auſſi beau & auſſi pur que celui qu'il porte dans la bouteille, & j'offre de le lui rétablir en métal coulant ſans employer le *feu des fourneaux*. Les procédés de ce chymiſte nouveau répugnent

(1) C'eſt dans les pièces du procès que ſe trouve l'acte de ſociété, dont il fut fait trois copies ſignées des parties contractantes. (On l'a déja dit, Journal général de France, année 1784, N°. 5.)

(1) Voy. le mémoire de M. le Chevalier, contre M. Lafont...

ſi fort aux gens de l'art, que je m'étois abſtenu d'en parler dans l'analyſe & dans la lettre. Ils conſiſtent à battre enſemble du mercure, du ſublimé corroſif, du vinaigre, &c. à diſſoudre ce même mercure dans l'eſprit de nitre; à le précipiter par l'addition du ſel marin; à brûler de l'eſprit de vin ſur le précipité en l'agitant avec un bâton de canelle, &c. &c.

Cependant M. le Chevalier chargea encore M. Bouzie de m'engager à former avec lui une ſociété dans laquelle en moins de 18 mois je devois gagner 50 mille écus, & M. de Godernaux, plus de cent mille qu'il deſtinoit à l'acquiſition d'une terre aux environs de *Liege* ſa patrie. Le refus que je fis d'une fortune auſſi conſidérable, en déclarant que je ne vendrois jamais que des remèdes préparés par moi, conduiſit M. le Chevalier dans les bras de M. Andrieu; ces MM. convinrent.

M. Andrieu ſe hâta d'annoncer la ſociété qu'il venoit de former avec M. le Chevalier, par un avis qu'il fit diſtribuer ſur le Pont-neuf & ailleurs, ayant pour titre: *Avis à la Société ſur ſon plus grand intérêt, où l'on propoſe la guériſon parfaite de la maladie anti-ſociale, ſans jamais employer les cauſtiques ni les inſtrumens tranchans: découverte importante à laquelle on eſt enfin parvenu après trois ſiècles d'expérience, moyennant le célèbre anti-vénérien de M. le Chevalier de Godernaux.* « S'adreſſer *à M.* » *Brutus*, dans la maiſon de *M. Andrieu*, » docteur en médecine & en chirurgie, » rue de la Comédie-Françoiſe. (*Paris* 1782).

Ce M. *Brutus* eſt le nom que M. Andrieu a pris pour arriver plus promptement, plus ſûrement à un débit conſidérable de la poudre héroïque. Mais le public ignore que ce même M. *Brutus-Andrieu* ou M. *Andrieu-Brutus*, qui guérit ſi *parfaitement moyennant* le précipité blanc de M. le Chevalier, avoit publié, deux mois avant cette affiche, une brochure avec ce titre: « *Compte rendu au public, ſur des* » *nouveaux moyens de guérir*, (les mêmes » maladies) *dans tous les cas, d'une manière certaine, agréable, & peu onéreuſe,* » *ſans jamais avoir recours aux applications* » *cauſtiques, ni aux inſtrumens tranchans;* » *propriétés que tous les anti-v.... propoſés* » *juſqu'à ce jour n'avoient pu réunir; par* » *M. Andrieu, &c. &c.* » (*Paris* 1782). A la page 7, M. Andrieu proſcrit du traitement de ces maladies, le *rob anti-ſyphilitique*, la *poudre de Godernaux*, &c. &c. & la raiſon de cette proſcription, c'eſt dit-il, même page, *que tous ces remèdes accrédités de nos jours, exigent le plus fort uſage de ces applications corroſives & brulantes, de ces inciſions, de ces extirpations cruelles & douloureuſes, dont on ne ceſſe de tourmenter les malades, &c.*

Vous me demanderez peut-être, Meſſieurs, quels étoient ces grands remèdes découverts & annoncés par M. Andrieu, ſupérieurs à la poudre du Chevalier; les voici; c'étoit alors, & c'eſt encore aujourd'hui, (parce qu'il les diſtribue toujours) trois petits rouleaux ſemblables à ceux dans leſquels on met les ſyrops, numérotés 1, 2 & 3. Chacun de ces rouleaux d'environ 8 onces, contient une ſolution de ſublimé corroſif colorée; les uns à l'eau & les autres à l'eau-de-vie. Un quattrième conſiſte dans un mêlange de 4 gros de mercure précipité blanc, avec une once de cerat, étiquetté: *pomade blanche.* Et M. Andrieu déclare, ſigne, affiche, &c. &c. qu'il *n'emploie point de cauſtiques, parce qu'ils tourmentent les malades*, ou parce qu'enfin il leur fait avaler aujourd'hui ce même précipité blanc ſous le nom de *poudre médicamenteuſe.*

L'intérêt du public vexé, abuſé par des promeſſes trompeuſes, exige que je lui faſſe connoître un paſſage d'un autre livre que le même M. *Andrieu-Brutus* publia chez *Belin*, libraire, en 1780, dans lequel il tance vigoureuſement les gens à ſecrets qui s'ingèrent de traiter ces mêmes maladies. Il dit, pages 4 & 5, que « *l'inefficacité réelle de tant de ſpécifiques prétendus,* » *enfans de l'ignorance & de la cupidité qui,* » *par l'attrait ſéduiſant d'une guériſon agréable & facile, trompent la confiance des malades par la fauſſe ſécurité d'un ſuccès apparent, & ruinent ainſi leur conſtitution &* » *leur ſanté. Cet état déplorable*, ajoute-t-il » en note, *eſt la ſuite néceſſaire de la mauvaiſe-foi & de l'ignorance de ces* EMPOISONNEURS A SECRETS, *qui tuent le corps* » *en épuiſant la bourſe.*

J'ai l'honneur d'être, &c. CROHARÉ, *apothicaire de Mgr. Comte d'Artois, ſyndic des Apothicaires du Roi & de la Famille Royale.*

EXTRAIT DU JOURNAL D'ORLÉANS, du 30 Juillet 1784.

Procès-verbal d'analyſe des poudres de GODERNAUX.

Nous commiſſaires nommés par la So-

ciété royale de phyſique, d'hiſtoire naturelle & des arts, d'Orléans, pour l'examen & vérification des poudres, *dites* médicamenteuſes du *Chevalier de Godernaux*, avons fait l'analyſe deſdites poudres, & répété les procédés déja employés par M. Croharé, apothicaire de Mgr. le Comte d'Artois, auxquels nous avons ajouté de nouvelles expériences, en préſence de M. Miron, lieutenant-général de police, & ſur ſa réquiſition, ainſi que MM. Hardouineau, médecin de l'Hôtel-Dieu, Monier, médecin du Roi, Lambron, lieutenant du premier chirurgien du Roi, Thevenеau, Rochoux, Moreau, Fougeron, Mauſſion & Forel-de-la-Croix, maîtres en chirurgie de cette ville, ces deux derniers membres de la Société roy. de phyſique, qui ont ſigné avec nous; & en l'abſence de M. Ballay, diſtributeur de cette poudre, dont le dépôt lui a été confié par le ſieur de Godernaux, duement convoqué à cet effet ſur la repréſentation qui nous avoit été faite par M. Miron, lieutenant de police, qui nous a dit l'en avoir lui-même prévenu précédemment, lequel a refuſé de s'y trouver.

M. le Lieutenant-général de police nous ayant fait remettre pluſieurs paquets de cette poudre, cachetés de ſon cachet, dont partie avoient été pris chez M. Ballay, & d'autres chez M. Chipault, auſſi maître en chirurgie, nous avons commencé nos opérations par les premières.

Le choix des expériences à faire n'étoit pas difficile, ce travail ayant été exécuté, comme nous venons de le remarquer, par M. Croharé, & répété par trois célèbres chymiſtes de l'Académie des ſciences, MM. Macquer, Cadet & Bertholet, qui en avoient vérifié les procédés; cependant, comme elles nous ont paru, excepté la dernière, tendre plutôt à prouver l'exiſtence du mercure que celle de l'acide marin, nous y avons ajouté celles que nous avons cru les plus propres à manifeſter cet acide.

Cette poudre eſt griſâtre, & on y apperçoit à la vue ſimple quelques globules de mercure coulant. Chaque paquet peſe onze grains, ainſi que l'a reconnu M. Croharé.

Ce chymiſte ayant trituré quatre grains de limaille de fer avec trente-trois grains de cette poudre & un peu d'eſprit de vin, elle fut décompoſée, & le mercure qu'il en tira peſoit 17 grains. Nous avons répété l'expérience & obtenu le même réſultat; mais pour pouvoir prononcer ſur la nature de l'acide conſtituant, nous avons penſé que le mercure ne ſe dégageoit que parce que l'acide s'étoit porté ſur la limaille; en conſéquence, nous avons continué à triturer en ajoutant peu-à peu environ une once d'eau diſtillée. Nous avons enſuite filtré, & ayant verſé dans la liqueur quelques gouttes de ſolution mercurielle nitreuſe, la première s'eſt troublée & eſt devenue laiteuſe & très-blanche. Ce qui ne laiſſe aucun doute ſur l'exiſtence de l'acide marin dans les poudres de M. de Godernaux. Pour conſtater encore davantage cette vérité, nous avons fait la courte expérience ſuivante: nous avons verſé une goutte d'acide marin fumant ſur de la limaille de fer; lorſque l'effervеſcence a été finie, nous avons ajouté l'eau diſtillée, puis ayant mêlé à la liqueur, après l'avoir filtrée, quelques gouttes de ſolution mercurielle nitreuſe, nous avons eu de même un précipité blanc.

La ſeconde expérience de M. Croharé tend à prouver la nature ſaline de la poudre de Godernaux. Pour cet effet, il l'a miſe en digeſtion dans de l'eau diſtillée pendant la nuit, & l'alkali volatil verſé ſur la liqueur, a produit un léger précipité. Nous avons de même reconnu l'exactitude de ce chymiſte dans cette expérience, nous avons trituré la poudre pendant un quart-d'heure, en y ajoutant peu-à-peu de l'eau diſtillée; cette eau ayant été filtrée, nous y avons verſé de l'alkali volatil. La tranſparence de la liqueur nous a paru un peu altérée; mais pour être plus certain de la précipitation, nous y avons jetté deux petits morceaux d'une feuille de cuivre bien propre, & le précipité mercuriel les a très-bien argentés.

La ſuite pour le numéro ſuivant.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra tous les mercredis régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite du procès verbal d'analyſe des poudres de GODERNAUX.

DANS la troiſieme expérience, M. Croharé a fait ſublimer la poudre médicamenteuſe, ce que nous avons répété, & nous avons obtenu les mêmes réſultats qu'indique ce chymiſte.

Ils ont été ſemblables, ainſi que ceux des expériences précédentes, dans l'analyſe des paquets pris chez M. Chipault, que nous avons fait ſuivre. Nous ne pouvons donc qu'applaudir au travail de M. Croharé, & nous croyons qu'il eſt inconteſtable, d'après ſes expériences & les nôtres, que la poudre de M. le Chevalier de Godernaux eſt un véritable précipité blanc.

Nous finirons par obſerver, par rapport aux différens paquets de cette poudre, que nous avons analyſés ſucceſſivement, que c'eſt à tort que M. Ballay a prétendu que les mauvais effets de celles procurées par M. Chipault devoient être attribués à ce qu'elles étoient contrefaites, puiſqu'après les avoir examinés tous avec la plus ſcrupuleuſe attention, nous avons reconnu que l'empreinte qui eſt ſur chaque paquet eſt la même, que le même papier ſert à l'enveloppe des uns & des autres, & qu'il n'y a nulle différence dans la manière dont ils ſont pliés. Nous nous ſommes également aſſurés de l'identité, de la couleur de ces poudres, de la parité de leurs produits; & nous en concluons qu'on ne ſauroit attribuer le mal qu'ont occaſionné celles de M. Chipault à un vain prétexte d'une falſification chimérique, puiſqu'elles ſont abſolument les mêmes que celles priſes chez M. Ballay, & qu'elles méritent toutes indiſtinctement le même reproche.

A Orléans, le 21 mai 1784. Signés, *Theveneau*, doyen, *Moireau*, chirurgien de l'hôpital, *Fougeron*, *Monnier*, docteur, médecin du Roi, *Forel-de-la-Croix*, *Hardouineau*, *Mauſſion*, *Rochoux*, *Prozet*, *Beauvais de Preau*, doct. médecin, *Miron*, lieutenant-général de police.

Depuis la clôture de ce procès-verbal, M. le Lieutenant-général de police a fait remettre à la Société une note de M. Chipault, maître en chirurgie, & chirurgien en chef de l'Hôpital royal de Saint Charles, dans laquelle ce praticien éclairé annonce que, chargé par le ſieur de Godernaux, au mois d'août dernier, de la diſtribution de ſes poudres à Orléans; il en a adminiſtré à différentes perſonnes environ deux cens priſes, en ſuivant exactement la méthode que preſcrit ledit ſieur de Godernaux: que loin d'y trouver du ſoulagement, les malades qui en ont fait uſage, ont éprouvé des accidens plus ou moins graves, tels que des angoiſſes, de violens maux d'eſtomac, un feu conſidérable dans les inteſtins, & des tiraillemens dans la poitrine, &c.; que d'après ces conſidérations, & ſur les nouvelles qu'il avoit eues de leurs mauvais ſuccès à Bourges & dans d'autres villes du royaume, il avoit cru devoir renoncer à la diſtribution d'un remède auſſi dangereux.

M. de la Tour, doct. en médecine, à Neuville, aſſocié correſpondant de la Société, lui a également adreſſé deux obſervations ſur les effets pernicieux de cette poudre. Le ſujet de la première eſt une Dame marié, d'environ 30 ans, attaquée à la ſuite d'une couche, d'une affection laiteuſe qui ſe porta ſur une glande axillaire où il s'établit une ſuppuration conſidérable, contre laquelle M. Ballay conſeilla l'uſage des poudres de Godernaux. La première doſe excita promptement des angoiſſes, des défaillances, des nauſées, la colique, des horripilations dans tout le corps. La ſoif & la fievre ſuivirent, & au bout de quelques jours la malade éprouva une perte de ſang. Le pus de la glande devint de la plus mauvaiſe qualité.

Un traitement convenable ne put que difficilement, & après un aſſez long eſpace de temps, réparer tous ces déſordres.

Huit priſes des mêmes poudres occaſionnèrent à la perſonne qui fait le ſujet de la ſeconde obſervation, qui avoit une gon... vén..., des cardialgies alarmantes & des frémiſſemens qui firent craindre des convulſions prochaines : on les prévint heureuſement par un régime délayant & adouciſſant.

Je ſouſſigné, certifie, que le préſent extrait de la note de M. Chipault & des obſervations de M. de la Tour, eſt entièrement tiré des originaux contenus dans les regiſtres de la Société royale de phyſique. A Orléans, au jardin de la ville, le 11 juin 1784.

Signé, BEAUVAIS DE PREAU, *Secrétaire perpétuel, Cenſeur royal.*

On ne ſauroit trop exalter le zèle de M. Miron, qui, étonné d'une part des éloges prodigués à une poudre dont les intéreſſés multiplient les entrepôts, & de l'autre effrayé par les cris élevés contre elle, a voulu diſſiper ſon incertitude & ſes doutes, en faiſant répéter ſous ſes yeux des expériences déja tentées dans la capitale. On ne doit pas moins d'éloges à la nouvelle Société ſavante d'Orléans, qui s'eſt prêtée volontiers aux deſirs du premier Magiſtrat de cette ville, lequel veille avec une ſolicitude paternelle à la conſervation & à la ſanté des citoyens confiés à ſes ſoins. Il eſt à déſirer que dans des cas ſemblables, les Magiſtrats des autres villes de province ſuivent cet exemple véritablement patriotique. S'il l'eſt, (nous oſons l'eſpérer) les fourberies de ces gens avides ſeront bientôt démaſquées, leurs intrigues dévoilées, leur brigandage proſcrit & puni. Bientôt la Société ne ſera plus ſous le glaive homicide de ces brigands d'autant plus pernicieux que, pour ſéduire les malades trop crédules, ils empruntent le langage de la commiſération & les déterminent par-là à prendre de leurs perfides mains, comme un remède divin, la coupe empoiſonnée qui va les précipiter plus ou moins promptement dans la tombe.

Le Parlement toujours attentif à empêcher ou à réprimer les tranſgreſſions faites aux loix, vient de rendre un arrêt que nous croyons devoir rapporter tout entier. Il importe à la ſanté & à la vie des citoyens. Il doit donc être conſigné dans nos feuilles, où eſt inſéré tout ce qui y a rapport.

ARRÊT de la Cour de Parlement, qui fait défenſes à André-Charles-Claude LEGRAND, *marchand Epicier à Paris, de récidiver, ſous peine de punition exemplaire, & le condamne en cinq cens livres d'amende, pour être par lui contrevenu aux loix qui défendent aux Epiciers la préparation, manipulation & mixtion des drogues, & avoir vendu & débité une médecine, dans laquelle il a fait entrer du* baſilicum *au lieu de* catholicum.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 21 Juillet 1784.

Vu par la Cour le procès criminel fait par le Prévôt de Paris, ou par le Lieutenant-général de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris, à la requête du ſubſtitut du Procureur général du Roi audit ſiège, demandeur & accuſateur, contre André Charles-Claude Legrand, marchand Epicier à Paris, y demeurant rue Mouffetard, vis-à-vis les Gobelins, défendeur & accuſé; & appellant de la ſentence rendue ſur ledit procès le 26 mars 1784, par laquelle il a été dit que pour par ledit André-Charles-Claude Legrand être contrevenu aux loix qui défendent aux Epiciers la préparation, manipulation & mixtion des drogues, & avoir vendu & débité une médecine, dans laquelle il a fait entrer du *baſilicum* au lieu de *catholicum*, défenſes lui ſeroient faites de récidiver, ſous peine de punition exemplaire; il a été condamné en cinq cens liv. d'amende; il a été dit que les arrêts, réglemens & ordonnances concernant la vente des drogues médicinales & notamment l'article VI de la déclaration du Roi du 25 avril 1777, enregiſtrée en la Cour le 13 mai ſuivant, ſeroient exécutés ſelon leur forme & teneur; il a été dit que ledit Legrand & tous autres Epiciers ſeroient tenus de s'y conformer; en conſéquence défenſes ont été faites aux Epiciers & à toutes autres perſonnes, autres que les maîtres en Pharmacie, de fabriquer, vendre & débiter aucuns ſels, compoſitions & préparations entrantes au corps humain en forme de médicamens, ni de faire aucune mixtion de drogues ſimples pour adminiſtrer en forme de médecine, ſous les peines portées par leſdites déclarations; il a été en outre ordonné que

ladite ſentence ſeroit, à la diligence du ſubſtitut, imprimée & affichée dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, & partout où beſoin ſeroit; de laquelle ſentence ledit André-Charles-Claude Legrand a déclaré être appellant lors de la lecture qui lui a été faite d'icelle. L'arrêt de la Cour rendu ſur le vu dudit procès le 11 mai 1784, par lequel il a été ordonné que dans trois jours, à compter de la ſignification qui ſeroit faite dudit arrêt audit André-Charles-Claude Legrand, accuſé, il ſeroit tenu de ſe rendre aux pieds de la Cour pour le jugement de ſon procès, ſinon & à faute de ce faire dans ledit temps, & icelui paſſé, il a été ordonné qu'il y ſeroit procédé tant en abſence que préſence, conformément & au deſir de l'édit du mois de Juillet 1773: la ſignification faite dudit arrêt, à la requête du Procureur-général du Roi, audit André-Charles-Claude Legrand, accuſé, par exploit fait par ſergent, huiſſier de la Cour, le 18 mai 1784, avec commandement d'y ſatisfaire: le certificat de Lebreton, greffier de la Cour, en date de cejourd'hui, qui conſtate que ledit André-Charles-Claude Legrand, accuſé, n'a point obéi audit arrêt, & ſuivant icelui ne s'eſt point trouvé aux pieds de la Cour, pour être préſent & ſubir le dernier interrogatoire avant le jugement de ſon procès. Oui le rapport de Me de Malartic, conſeiller: Tout conſidéré.

LA COUR faiſant droit ſur l'appel interjetté par ledit André-Charles-Claude Legrand de ladite ſentence, met l'appellation au néant; ordonne que ladite ſentence ſortira ſon plein & entier effet; condamne ledit Legrand en l'amende ordinaire. Ordonne qu'à la requête du Procureur-général du Roi, le préſent Arrêt ſera imprimé & affiché dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, & par-tout où beſoin ſera. Fait en Parlement le vingt-un Juillet mil ſept cent quatre-vingt-quatre. Collationné, GALLIEN.

Signé, LECOUSTURIER.

MALADIES REGNANTES.

On a conſtamment fait mention dans cette Gazette des maladies les plus communes qui ont regné durant chaque mois de l'année, nous allons reprendre cet objet à l'exemple de nos prédéceſſeurs.

Janvier 1784.

La température de ce mois a multiplié les affections catarrhales, a cauſé des fluxions de poitrine, des accès violents d'athme, des coliques, des diarrhées, des dyſſenteries. Les catarrhes ſont devenus chroniques chez les vieillards pour leſquels ils ont été funeſtes; chez quelques autres, ces catarrhes ont dégénéré en phthiſie. La tranſpiration arrêtée a donné lieu à des fievres éphemeres, à des fievres ſynoques ſimples, à des fievres putrides. On a vu auſſi des fievres intermittentes devenues opiniâtres & rébelles. Les enfans ſeuls ont été ſujets à des maladies éruptives.

Février même année.

Les affections catarrhales ont continué durant ce mois, ainſi que les fluxions de poitrine, &c. Vers le 15 il a paru des fievres rouges, des rougeoles, des fievres tierces, des fluxions de poitrine très-inflammatoires & gangreneuſes.

Mars.

Les maladies de de mois furent des pleuro-peripneumonies bilieuſes, des rhumatiſmes inflammatoires, des fievres bilieuſes, des fievres tierces. Les fauſſes couches ont été aſſez frequentes, & ont été fatales à pluſieurs femmes.

LIVRES NOUVEAUX.

CHIRURGIE.

MANUEL pratique de l'amputation des membres; par EDWARD ALANSON, chirurgien de l'hôpital de Liverpool: traduit de l'anglois, par M. LASSUS, profeſſeur en chirurgie.

Un grain d'expérience en chirurgie vaut mieux qu'une livre de raiſonnement.
KIRKLAND.

A Paris, chez Méquignon, l'aîné, lib. rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie, 1784. *in*-12 de 208 pages. Prix 2 liv. broché.

La premiere édition angloiſe parut en 1779, & la ſeconde en 1783, ſous ce titre: *Practical obſervations on amputation ane the after treatment.* By Edward Alanſon, *in*-8°.

Ce chirugien Anglois, lorſqu'il s'agit d'amputer la cuiſſe proſcrit l'uſage de la ligature ou bande circulaire qu'on recom-

mande d'appliquer avant l'opération; la raiſon principale qu'il en donne eſt que la ligature nuit à la promptitude de l'opération.

Quant à la méthode particuliere adoptée par M. Alanſon, elle conſiſte dans la manière de couper les muſcles L'inciſion circulaire de la peau étant faite, il ſépare le tiſſu cellulaire & ſes attaches dans une étendue ſuffiſante; mais au lieu d'appliquer le tranchant du couteau près du bord des tégumens & de couper les muſcles juſqu'à l'os, par une inciſion circulaire & perpendiculaire, voici comment il procède. S'il s'agit d'amputer la cuiſſe, & que l'opérateur ſoit placé du côté externe du membre, il doit couper tous les muſcles *obliquement* juſqu'à l'os, en commençant par le vaſte interne, de manière que le tranchant du couteau ſoit ſous les tégumens. Par cette ſection oblique des muſcles, l'os ſera decouvert de la largeur de trois à quatre travers de doigt plus haut qu'il ne l'eſt, quand on coupe les muſcles circulairement & perpendiculairement. Il doit enſuite tirer vers lui le couteau, dont la pointe alors appuie ſur l'os; ſuivre le bord des tégumens dans la même ligne oblique, déja tracée par la première inciſion; diviſer enfin le reſte des muſcles en faiſant tourner autour du membre le couteau, avec l'attention que ſa pointe ſoit toujours en contact avec l'os.

Pluſieurs praticiens, dit M. Alanſon, lorſqu'ils ſont parvenus à ce point de l'opération, s'occupent de détacher le périoſte de l'os dans une étendue conſidérable au-deſſus & au-deſſous de l'endroit qu'il faut ſcier.... Cette pratique me paroît inutile & même nuiſible. Il ſuffit d'inciſer le périoſte & de dénuder l'os, dans l'endroit ſeulement où doit paſſer la ſcie.

M. Alanſon recommande encore de ne point lier les vaiſſeaux avec l'aiguille, ſelon la méthode ancienne, par laquelle l'artere, la veine & le nerf ſont compris dans l'anſe du fil; cette eſpèce de ligature produiſant ſouvent l'inflammation, la tenſion & la ſuppuration. Il veut qu'on ſaiſiſſe l'artere avec une pince & qu'on la lie ſeule autant qu'il eſt poſſible.

Nous n'entrerons point dans le détail du traitement qu'emploie M. Alanſon, nous renvoyons à ſon traité. Mais nous dirons que ce chirurgien déclare que depuis qu'il ſuit la méthode qu'il expoſe, il a fait trente-ſix opérations, tant à l'hôpital de Liverpool qu'ailleurs, ſans perdre un ſeul malade; que les panſemens ont été peu douloureux pour tous ceux qu'il a opérés, que la fievre ſymptômatique, les ſpaſmes & la ſuppuration ont été médiocres; que jamais il n'a eu beſoin de lever l'appareil pour arrêter une hémorrhagie, & que l'exfoliation de l'os n'a eu lieu qu'une ſeule fois, & qu'elle fut légere.

Malgré les ſuccès que M. Alanſon dit avoir obtenus par la méthode, un de ſes compatriotes, M. Robert Minors, ne croit pas qu'elle ſoit néceſſaire ni avantageuſe. Voyez ſon ouvrage intitulé : *Practical thoughts.... 1783.*

Pierre J. Duplain, libraire, éditeur de la préſente Gazette, vient de recevoir d'Hollande les articles ſuivans :

Mémoire clinique ſur les maladies vénériennes; *in*-12. rel. 2 liv. 10 ſ.

Obſervations pratiques, rares & curieuſes ſur divers accidens vénériens & autres qui leur ſont relatifs, pour ſervir de ſupplément à l'article premier; par M. *le Febure*, ancien profeſſeur, médecin pratiquant à Amſterdam; *in*-12. rel. 3 liv.

Fructologie, ou deſcription des arbres fruitiers, ainſi que des fruits, avec une explication détaillée de leur culture, ainſi que de la maniere de confire, & diverſes façons de préparer les fruits; par *J. Herman Knoop*. Amſterdam. *in-fol.* avec beaucoup de figures enluminées; rel. 30 liv.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ON vient de publier un *recueil de quelques pièces de littérature en proſe & en vers.* La ſeconde eſt intitulée : *Portrait hiſtorique du charlataniſme, fait par lui-même dans un moment de franchiſe.*

Voici un trait frappant de ce tableau :

Autrefois Moliniſte,
Enſuite Janſéniſte,
Puis Encyclopédiſte,
Et puis Economiſte,
A préſent *Meſmériſte*,
Attendant qu'un autre *iſte*
Enfle bientôt ma liſte ;
Je reparois ſans ceſſe avec des noms nouveaux,
Et ne fais que changer de place & de treteaux.

Le poëte, homme d'eſprit, a fait ſur ce mot *Meſmériſte*, une note remarquable qu'il eſt bon de recueillir & de faire connoître.

« Dans le dix-huitième ſiècle, un » homme a paru au milieu de la nation » la plus éclairée de l'Europe, & a dit : » la médecine univerſelle eſt renfermée » dans mon index ; mon index peut chan- » ger, améliorer toute l'économie ani- » male, il enlève, il reſtitue à ſon gré » le fluide qui nous vivifie, il fait ſur le » corps humain ce que le ſoleil fait ſur » les planetes qui l'environnent : il l'a » dit, il l'a perſuadé. C'eſt peut-être le » fait le plus remarquable dans les qua- » rante mille & millions de volumes » qui contiendroient à peine l'hiſtoire » de nos ſotiſes.

» Oſerai-je propoſer ici un problême » de morale à réſoudre ? Si le magnétiſme » animal eſt une véritable découverte » qui intéreſſe, comme on l'aſſure, toute » l'humanité, ceux qui ont promis d'en » garder le ſecret, doivent-ils le dévoi- » ler pour le ſalut public ? Si au contraire » cette découverte eſt fauſſe ou exagérée, » peuvent-ils en conſcience être les com- » plices d'une forfanterie dangereuſe, en » ne la découvrant pas ?

Un peu auparavant il avoit dit : . . . . » Défiez-vous de tout ce que l'empiriſme » révele en ſecret, de tout ce que la mul- » titude exalte en public, de tout ce que » les gens d'eſprit racontent avec enthou- » ſiaſme, de tout ce que les gens du mé- » tier accréditent avec art ».

RAPPORT des Commiſſaires chargés par le Roi, de l'examen du magnétiſme animal, imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1784. (*in*-4°. de 66 pag.)

Il y a ſix ans que l'on parle à Paris, dans la France & dans toute l'Europe peut-être, d'une méthode nouvelle, mais myſtérieuſe, de guérir toutes les maladies. Cette méthode ou ce moyen porte le nom de *magnétiſme animal*. Un médecin de Vienne en Autriche, M. Meſmer, s'en dit l'inventeur.

Les malades qui ſe ſont ſoumis au traitement de M. Meſmer, ceux qui ont été les témoins de ſes opérations impoſantes, une foule de diſciples de tout rang & de toute condition, ſont devenus les partiſans zélés de cet homme extraordinaire, mais des partiſans plus prévenus, plus ſéduits, plus éblouis, plus faſcinés, que convaincus de ſa puiſſance magique.

M. Meſmer voyant qu'à Vienne on ne faiſoit point à ſa ſublime découverte un accueil favorable, s'irrite contre cette ville ingrate, la déclare indigne de profiter des avantages qu'il lui offre, & prend la réſolution d'en faire jouir un peuple mieux diſpoſé. *Jacta eſt alea*, dit-il alors, comme Céſar ; le ſort en eſt jetté. Il quitte donc les rives du Danube, en ſecouant la pouſſière de ſes pieds. Le génie, qui plane ſur ce fluide vivifiant ſur lequel il lui a donné un empire abſolu, & le pouvoir de le diſtribuer à ſon gré, a conduit ſes pas incertains ; il a devancé ſon arrivée ſur les bords de la Seine ; il a découvert un homme bien capable

de préparer les eſprits. Celui-ci vole au devant de M. Meſmer. Ils ſe ſont à peine diſtingués de loin, qu'une douce ſympathie les attire l'un vers l'autre. Tous deux ſe flattent d'avoir trouvé l'ami qu'ils cherchent, & que leur amitié ſera permanente.

Bientôt le nom de Meſmer vole de bouche en bouche, & les merveilles qu'il opere tous les jours en font un homme divin. Bientôt M. Deſlon, ami fidèle, diſciple docile, mais pénétrant, devient puiſſant en œuvres. La maiſon de M. Meſmer ſe transforme en un lieu de bienfaiſance & de commiſération; les infirmes s'y rendent en foule de toutes parts; tous en ſortent avec l'agréable eſpoir d'une guériſon prochaine; les effets inouis qu'ils ont éprouvés en ſont les sûrs garants.

Cependant parfaitement imbu de la doctrine de M. Meſmer, & pénétré de ſa vertu, M. Deſlon ouvre auſſi à ſon tour un aſyle ſalutaire aux malades déclarés même incurables.

Mais tandis que la confiance ſoutient l'eſpoir de ceux-ci, que l'enthouſiaſme des proſélytes vante des guériſons inombrables, & que les hoſpices magnétiques ſe multiplient dans la capitale & dans la province, il s'élève des doutes ſur l'exiſtence du magnétiſme, ſur ſes effets, & ſur les cures brillantes qu'on attribue à cet agent.

C'eſt dans ces circonſtances que le Roi a nommé le 12 mars 1784, des médecins choiſis dans la faculté de Paris, MM. Borie, Sallin, d'Arcet, Guillotin, pour faire l'examen & lui rendre compte du magnétiſme animal, pratiqué par M. Deſlon; & ſur la demande de ces quatre médecins, Sa Majeſté a nommé pour procéder avec eux à cet examen, cinq des membres de l'Académie royale des ſciences, MM. Franklin, le Roy, Bailly, Bory, Lavoiſier. M. Borie étant mort dans le commencement du travail des commiſſaires, Sa Majeſté a fait choix de M. Majault, docteur de la Faculté, pour le remplacer.

Voici comment dans leur Rapport, les commiſſaires expoſent la doctrine nouvelle, d'après l'auteur lui-même.

L'agent que M. Meſmer prétend avoir découvert, qu'il a fait connoître ſous le nom de *Magnétiſme animal*, eſt, comme il le caractériſe lui-même & ſuivant ſes propres paroles, « un fluide univerſellement répandu; » il eſt le moyen d'une influence mutuelle » entre les corps céleſtes, la terre & les » corps animés; il eſt continué de maniere » à ne ſouffrir aucun vide; ſa ſubtilité ne » permet aucune comparaiſon; il eſt capable » de recevoir, propager, communiquer » toutes les impreſſions du mouvement; il eſt » ſuſceptible de flux & de reflux. Le corps » animal éprouve les effets de cet agent; & » c'eſt en s'inſinuant dans la ſubſtance des » nerfs, qu'il les affecte immédiatement. » On reconnoît particulierement dans le » corps humain, des propriétés analogues » à celles de l'aimant; on y diſtingue des » pôles également divers & oppoſés. L'action & la vertu du magnétiſme animal, » peuvent être communiquées d'un corps à » d'autres corps animés & inanimés: cette » action a lieu à une diſtance éloignée, ſans » le ſecours d'aucun corps intermédiaire; » elle eſt augmentée, réfléchie par les glaces; » communiquée, propagée, augmentée par » le ſon: cette vertu peut être accumulée, » concentrée, tranſportée. Quoique ce fluide » ſoit univerſel, tous les corps animés n'en » ſont pas également ſuſceptibles; il en eſt » même quoiqu'en très-petit nombre, qui » ont une propriété ſi oppoſée, que leur ſeule » préſence détruit tous les effets de ce fluide » dans les autres corps.

» Le Magnétiſme animal peut guérir immédiatement les maux de nerfs, & médiatement les autres; il perfectionne l'action » des médicamens; il provoque & dirige les » criſes ſalutaires, de maniere qu'on peut » s'en rendre maître: par ſon moyen le médecin connoît l'état de ſanté de chaque » individu, & juge avec certitude l'origine, » la nature & les progrès des maladies les » plus compliquées; il en empêche l'accroiſſement & parvient à leur guériſon, ſans » jamais expoſer le malade à des effets dangereux ou à des ſuites fâcheuſes, quelles » ques ſoient l'âge, le tempérament & le » ſexe. La nature offre dans le magnétiſme » un moyen univerſel de guérir & de préſerver les hommes. »

Tel eſt l'agent que les commiſſaires ont été chargés d'examiner, & dont les propriétés ſont avouées par M. Deſlon, qui admet tous les principes de M. Meſmer. Cette théorie fait la baſe d'un mémoire qui a été lu chez M. Deſlon, le 9 mai, en préſence de M. le lieutenant-général de police & des commiſſaires. On établit dans ce mémoire qu'il n'y a qu'une nature, une maladie, un remède; & ce remède eſt le magnétiſme animal. Ce médecin, en inſtruiſant

les commiſſaires de la doctrine & des procédés du magnétiſme, leur en a enſeigné la pratique, en leur faiſant connoître les pôles, en leur montrant la manière de toucher les malades & de diriger ſur eux ce fluide magnétique.

M. Deſlon s'eſt engagé avec les commiſſaires, 1°. à conſtater l'exiſtence du magnétiſme animal ; 2°. à communiquer ſes connoiſſances ſur cette découverte ; 3°. à prouver l'utilité de cette découverte & du magnétiſme animal dans la cure des maladies.

Les Commiſſaires font enſuite la deſcription du traitement, & expoſent la maniere d'exciter & de diriger le magnétiſme.

Les malades qui le reçoivent offrent un tableau très-varié par les différens états où ils ſe trouvent.

« Quelques-uns ſont calmes, tranquilles, & n'éprouvent rien ; d'autres touſſent, crachent, ſentent quelque légère douleur, une chaleur locale ou une chaleur univerſelle, & ont des ſueurs ; d'autres ſont agités & tourmentés par des convulſions. Ces convulſions ſont extraordinaires par leur nombre, par leur durée & par leur force. Dès qu'une convulſion commence, pluſieurs autres ſe déclarent. Les commiſſaires en ont vu durer plus de trois heures ; elles ſont accompagnées d'expectorations d'une eau trouble & viſqueuſe, arrachée par la violence des efforts. On y a vu quelquefois des filets de ſang : & il y a entr'autres un jeune homme malade, qui en rend ſouvent avec abondance. Ces convulſions ſont caractériſées par les mouvemens précipités, involontaires de tous les membres & du corps entier, par le reſſerrement à la gorge, par des ſoubreſauts des hypocondres & de l'épigaſtre, par le trouble & l'égarement des yeux, par des cris perçans, des pleurs, des hoquets & des rires immodérés. Elles ſont précédées ou ſuivies d'un état de langueur & de rêverie, d'une ſorte d'abattement & même d'aſſoupiſſement. Le moindre bruit imprévu cauſe des treſſaillemens ; & l'on a remarqué que le changement de ton & de meſure dans les airs joués ſur le *piano forte*, influoit ſur les malades, enſorte qu'un mouvement plus vif les agitoit davantage, & renouveloit la vivacité de leurs convulſions.

Rien n'eſt plus étonnant que le ſpectacle de ces convulſions ; quand on ne l'a point vu, on ne peut s'en faire une idée : & en le voyant, on eſt également ſurpris & du repos profond d'une partie de ces malades & de l'agitation qui anime les autres ; des accidens variés qui ſe répétent ; des ſympathies qui s'établiſſent.

Le principal objet de l'examen des commiſſaires étant de s'aſſurer de l'exiſtence du magnétiſme, ils ont pris les moyens les plus ſimples pour réuſſir. Ils ont cru, avec raiſon, qu'il falloit écarter l'idée des influences céleſtes ; comme d'ailleurs le fluide magnétique échappe à tous les ſens, on voit que ſon exiſtence ne pouvoit être conſtatée que par ſon action ſur les corps animés ; ce qui pouvoit ſe faire de deux manières différentes, ou par cette action long-temps continuée & par ſes effets curatifs dans le traitement des maladies, ou par ſes effets momentanés ſur l'économie animale & par les changemens obſervables qu'elle y produit. M. Deſlon inſiſtoit pour qu'on employât principalement & preſqu'excluſivement la premiere de ces méthodes. Les commiſſaires n'ont pas cru devoir le faire ; 1°. parce que l'effet du remède a toujours quelqu'incertitude ; 2°. parce que la cure des maladies ne prouve pas d'avantage. Ils ſe ſont donc bornés aux preuves phyſiques, ceſt-à-dire aux effets momentanés du fluide ſur le corps animal en dépouillant ces effets de toutes les illuſions qui peuvent s'y mêler, & en s'aſſurant qu'ils ne peuvent être dûs à aucune autre cauſe que le magnétiſme animal.

Ils ſe ſont donc déterminés à faire des expériences ſur des ſujets iſolés, & la premiere a été faite ſur eux-mêmes. Ils eurent chez M. Deſlon une chambre ſéparée & un baquet particulier, où ils allèrent ſe placer une fois chaque ſemaine. Ils ont été magnétiſés, ſoit par M. Deſlon, ſoit par un de ſes diſciples envoyé à ſa place. Aucun d'eux n'a rien ſenti, ou du moins n'a rien éprouvé qui fût de nature à être attribué à l'action du magnétiſme.

Pour la ſeconde expérience, ſept malades tirés de la claſſe du peuple, ont été raſſemblés à Paſſy chez M. Franklin : ils ont été magnétiſés devant lui & devant les autres commiſſaires, par M. Deſlon. Quatre de ces malades n'ont rien ſenti, les trois autres ont éprouvé des effets.

Les malades de la troiſième expérience ont été choiſis dans une claſſe plus diſtinguée. Ils étoient au nombre de quatre, deux hommes & deux femmes. Il n'y a eu qu'un homme & une femme qui aient éprouvé quelque choſe.

MM. les commiſſaires s'arrêtent ici pour comparer les réſultats de ces trois expé-

riences. Ils rapportent enſuite les raiſons qu'ils ont eues pour douter que les effets reſſentis par les gens du peuple appartiennent au magnétiſme. Et comme les effets de cet agent ont ſemblé être nuls pour ceux des malades qui s'y ſont ſoumis avec quelqu'incrédulité, Meſſieurs les commiſſaires ont ſoupçonné que chez les autres l'imagination y avoit part.

Pour détruire ou confirmer ce ſoupçon, pour déterminer juſqu'à quel point l'imagination peut influer ſur nos ſenſations, & pour conſtater ſi elle peut être la cauſe en tout ou en partie des effets attribués au magnétiſme, ils ont eu recours à M. Jumelin, docteur en médecine, qui ſans avoir rien appris de M. Meſmer ni de M. Deſlon, ſur le magnétiſme animal, procuroit des effets en agiſſant d'après les principes & les procédés qu'il s'étoit faits. Ces procédés ſont également différens de ceux de MM. Meſmer & Deſlon. Comme eux il magnétiſe avec le doigt & la baguette de fer conducteurs, & par l'application des mains, mais ſans aucune diſtinction de pôles.

Huit hommes & deux femmes ont donc été magnétiſés d'abord par M. Jumelin, ſans rien ſentir. Enfin une femme ayant été magnétiſée à ſon tour au front, mais ſans la toucher, elle a dit qu'elle ſentoit de la chaleur.

M. Jumelin promenant ſa main, & préſentant les cinq extrémités de ſes doigts ſur tout le viſage de la femme, elle a dit qu'elle ſentoit comme une flamme qui ſe promenoit : magnétiſée à l'eſtomac, elle a dit y ſentir de la chaleur; magnétiſée ſur le dos, elle a dit y ſentir la même chaleur : elle a déclaré de plus, qu'elle avoit chaud dans tout le corps & mal à la tête.

Les Commiſſaires voyant que ſur onze perſonnes ſoumiſes à l'expérience, une ſeule avoit été ſenſible au Magnétiſme de M. Jumelin, ont penſé que celle-ci n'avoit éprouvé quelque choſe que parce qu'elle avoit ſans doute l'imagination plus facile à ébranler; l'occaſion étoit favorable pour s'en éclaircir. La ſenſibilité de cette femme étant bien prouvée, il ne s'agiſſoit que de la mettre à l'abri de ſon imagination, ou du moins de mettre ſon imagination en défaut. Les Commiſſaires ont propoſé de lui bander les yeux, afin d'obſerver qu'elles ſeroient ſes ſenſations lorſqu'on opéreroit à ſon inſçu. On lui a bandé les yeux & on l'a magnétiſée; alors les phénomènes n'ont plus répondu aux endroits où on a dirigé le magnétiſme. Magnétiſée ſucceſſivement ſur l'eſtomac & dans le dos, la femme n'a ſenti que de la chaleur à la tête, de la douleur dans l'œil droit, dans l'œil & dans l'oreille gauches.

On lui a débandé les yeux, & M. Jumelin lui ayant appliqué ſes mains ſur les hypocondres, elle a dit y ſentir de la chaleur; puis au bout de quelques minutes, elle a dit qu'elle alloit ſe trouver mal, & elle s'eſt trouvée mal en effet. Lorſqu'elle a été bien revenue à elle, on l'a repriſe, on lui a bandé les yeux, on a écarté M. Jumelin, recommandé le ſilence, & on a fait accroire à la femme qu'elle étoit magnétiſée. Les effets ont été les mêmes, quoiqu'on n'agît ſur elle ni de près, ni de loin; elle a éprouvé la même chaleur, la même douleur dans les yeux & dans les oreilles; elle a ſenti de plus de la chaleur dans le dos & dans les reins.

Au bout d'un quart d'heure, on a fait ſigne à M. Jumelin de la magnétiſer à l'eſtomac, elle n'y a rien ſenti, au dos de même. Les ſenſations ont diminué au lieu d'augmenter. Les douleurs de la tête ſont reſtées, la chaleur du dos & des reins a ceſſé.

On voit qu'il y a eu ici des effets produits, & ces effets ſont ſemblables à ceux qu'ont éprouvés les trois malades dont il a été queſtion ci-deſſus. Mais les uns & les autres ont été obtenus par des procédés différens; il s'enſuit que les procédés n'y font rien. La méthode oppoſée donne également les mêmes phénomènes. La diſtinction des pôles eſt donc chimérique.

On peut obſerver que quand la femme y voyoit, elle plaçoit ſes ſenſations préciſément à l'endroit magnétiſé; au lieu que quand elle n'y voyoit pas, elle les plaçoit au haſard, & dans des parties très-éloignées des endroits où on dirigeoit le magnétiſme. Il a été naturel de conclure que l'imagination déterminoit ces ſenſations vraies ou fauſſes. (*La ſuite pour le numéro ſuivant.*)

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'extrait du Rapport de MM. les Commiſſaires, ſur le magnétiſme animal.

LA cinquième expérience faite ſur un homme, les yeux bandés, & ſur une femme, les yeux découverts, confirme la quatrième & montre également l'effet de l'imagination. A cette occaſion MM. les commiſſaires obſervent avec juſteſſe qu'il ſeroit inutile d'objecter que la méthode de M. Jumelin eſt mauvaiſe, puiſqu'on ne ſe propoſoit pas dans ce moment d'éprouver le magnétiſme, mais l'imagination.

La ſixième expérience n'eſt pas moins concluante. Après avoir appliqué ſur les yeux du domeſtique de M. Jumelin, un bandeau fait exprès, on lui a perſuadé qu'il étoit magnétiſé. Alors il a ſenti une chaleur preſque générale, des mouvemens dans le ventre, la tête s'eſt appeſantie; peu-à-peu il s'eſt aſſoupi & a paru ſur le point de s'endormir: ce qui prouve que cet effet tient à la ſituation, à l'ennui & non au magnétiſme.

Magnétiſé enſuite les yeux découverts, en lui préſentant la baguette de fer au front, il y ſent des picotemens. Les yeux rebandés, quand on la lui préſente, il ne la ſent point: & quand on ne la lui préſente pas, interrogé s'il ne ſent rien au front, il déclare qu'il ſent quelque choſe aller & revenir dans la largeur du front.

Cette épreuve a été répétée pluſieurs fois ſur d'autres perſonnes, & le réſultat a été conſtamment le même. Mais l'imagination peut-elle aller juſqu'à produire des criſes ou des convulſions? C'eſt ce dont MM. les Commiſſaires ont voulu s'aſſurer. Cet endroit de leur mémoire eſt important.

Lorſqu'un arbre a été touché ſuivant les principes & la méthode du magnétiſme, toute perſonne qui s'y arrête doit éprouver plus ou moins les effets de cet agent; il en eſt même qui y perdent connoiſſance ou qui y éprouvent des convulſions. On en parla à M. Deſlon, qui répondit que l'expérience devoit réuſſir, pourvu que le ſujet fût fort ſenſible, & on convint avec lui de la faire à Paſſy en préſence de M. Franklin. La néceſſité que le ſujet fût ſenſible, fit penſer aux Commiſſaires que pour rendre l'expérience déciſive & ſans réplique, il falloit qu'elle fût faite ſur une perſonne choiſie par M. Deſlon, & dont il auroit éprouvé d'avance la ſenſibilité au magnétiſme. M. Deſlon a donc amené avec lui un jeune homme d'environ douze ans; on a marqué dans le verger du jardin, un abricotier bien iſolé, & propre à conſerver le magnétiſme qu'on lui auroit imprimé. On y a mené M. Deſlon ſeul, pour qu'il le magnitisât, le jeune homme étant reſté dans la maiſon & avec une perſonne qui ne l'a pas quitté. On auroit déſiré que M. Deſlon ne fût pas préſent à l'expérience, mais il a déclaré qu'elle pourroit manquer, s'il ne dirigeoit pas ſa canne & ſes regards ſur cet arbre pour en augmenter l'action. On a pris le parti d'éloigner M. Deſlon le plus poſſible & de placer des Commiſſaires entre lui & le jeune homme, afin de s'aſſurer qu'il ne feroit point de ſignal, & de pouvoir répondre qu'il n'y avoit point eu d'intelligence. Ces précautions, dans une expérience qui doit être authentique, ſont indiſpenſables ſans être offenſantes.

On a enſuite amené le jeune homme, les yeux bandés, & on l'a préſenté ſucceſſivement à quatre arbres qui n'étoient point magnétiſés, en les lui faiſant embraſſer, chacun pendant deux minutes, ſuivant ce qui avoit été réglé par M. Deſlon lui-même.

M. Deſlon préſent & à une aſſez grande diſtance, dirigeoit ſa canne ſur l'arbre réellement magnétiſé.

Au premier arbre, le jeune homme interrogé au bout d'une minute, a déclaré

qu'il ſuoit à groſſes gouttes ; il a touſſé, craché, & il a dit ſentir une petite douleur ſur la tête ; la diſtance à l'arbre magnétiſé étoit environ de vingt-ſept pieds.

Au ſecond arbre, il ſe ſent étourdi, même douleur ſur la tête ; la diſtance étoit de trente-ſix pieds.

Au troiſième arbre, l'étourdiſſement redouble, ainſi que le mal de tête : il dit qu'il croit approcher de l'arbre magnétiſé ; il en étoit alors environ à trente-huit pieds.

Enfin au quatrième arbre non magnétiſé, & à vingt-quatre pieds environ de diſtance de l'arbre qui l'avoit été, le jeune homme eſt tombé en criſe, il a perdu connoiſſance, ſes membres ſe ſont roidis, & on l'a porté ſur un gazon voiſin, où M. Deſlon lui a donné des ſecours & l'a fait revenir.

Le réſultat de cette expérience eſt entièrement contraire au magnétiſme. M. Deſlon a voulu expliquer le fait.

Par cette ſeptième expérience de MM. les Commiſſaires, un des plus étonnant prodige du magnétiſme eſt donc réduit à rien ; ce qui faiſoit ſon triomphe ne ſert donc plus qu'à ſa chûte & à la honte de ſon inventeur. Que devient cette charmante deſcription qu'on trouve dans une brochure intitulée, *Détail des cures opérées à Buzanci près Soiſſons, par le magnétiſme animal.*

« Repréſentez-vous la place d'un village. Au milieu eſt un orme au pied » duquel coule une fontaine de l'eau la » plus limpide ; arbre antique, immenſe, » mais très-vigoureux encore, & verdoyant ; *arbre reſpecté par les anciens du* » *lieu*, qui les jours de fêtes s'y raſſemblent le matin pour railonner ſur leurs » moiſſons, & ſur-tout ſur la vendange » prochaine ; *arbre chéri par les jeunes* » *gens qui s'y donnent des rendez-vous le* » *ſoir*, pour y former des danſes ruſtiques. » *Cet arbre magnétiſé de temps immémorial* » *par l'amour du plaiſir, l'eſt à préſent par* » *l'amour de l'humanité.* Meſſieurs de Puiſégur lui ont imprimé une vertu ſalu- « taire, active, pénétrante ; ſes émana- » tions ſe diſtribuent au moyen de cordes » dont le corps & les branches ſont entourés, qui en appendent dans toute » la circonférence, & ſe prolongent à » volonté. On a établi *autour de l'arbre* » *myſtérieux*, pluſieurs bancs circulaires, » en pierre, ſur leſquels ſont aſſis tous » les malades qui tous enlacent de la » corde les parties ſouffrantes de leur » corps. Alors l'opération commence, » tout le monde formant la chaîne & ſe » tenant par le pouce. Le fluide magné- » tique circule dans ces inſtans avec plus » de liberté ; on en reſſent plus ou moins » l'impreſſion &c. &c. *pag 6 & 7.*

Les autres expériences de MM. les Commiſſaires qu'il ſeroit trop long de rapporter ici, prouvent toutes que l'imagination fait tout, & que le magnétiſme eſt nul.

Cette concluſion ſi naturelle pourtant eſt bien dure & bien foudroyante. Que de belles malades en ſont déja révoltées ! Comment concevoir en effet ; comment convenir qu'on ait pu durant ſix mois, durant un an, plus même encore, avoir été auſſi cruellement joué par ſa propre imagination !

Mais pluſieurs cauſes ſe joignent à l'imagination pour opérer avec elle, pour multiplier & pour aggrandir ſes effets : ces cauſes ſont l'attouchement, la preſſion, l'imitation.

M. Deſlon lui-même a déclaré, dans le comité tenu chez M. Franklin, le 19 juin, qu'il croyoit pouvoir poſer en fait que l'imagination avoit la plus grande part dans les effets du magnétiſme animal ; il a dit que *cet agent nouveau n'étoit peut-être que l'imagination elle-même*, dont le pouvoir eſt auſſi puiſſant qu'il eſt peu connu : il aſſure avoir conſtamment reconnu ce pouvoir dans le traitement de ſes malades, & il aſſure également que pluſieurs ont été ou guéris ou infiniment ſoulagés. Il avoit deja dit en 1780 : « Si » M. Meſmer n'avoit d'autre ſecret que » celui de faire agir l'imagination efficacement pour la ſanté, n'en auroit-il » pas toujours un bien merveilleux ? Car » ſi la médecine d'imagination étoit la » meilleure, pourquoi ne ferions-nous » pas la médecine d'imagination » ? *Obſervat. ſur le magnétiſme animal*, p. 47 & 47.

M. Deſlon, comme on voit, dès 1780, avoit dit le mot de l'énigme ; & M. Meſmer, dont il étoit alors l'interprète, a permis qu'il dit ce mot. Ils ont donc porté contre eux-mêmes un témoignage éclatant qui ne laiſſe aucun doute ſur la nature de leur agent, ſur leurs vues particulieres, d'abord en l'annonçant, enſuite en le mettant adroitement en jeu, & en le rendant enfin public.

MM. les Commiſſaires examinent enſuite ſi les criſes ou les convulſions pro-

duites par les procédés de ce prétendu magnétiſme dans les aſſemblées autour du baquet, peuvent être utiles & guérir ou ſoulager les malades. Il réſulte de cet examen que l'imagination eſt preſque toujours nuiſible, quand elle produit des effets violens & des convulſions; que ces convulſions peuvent devenir habituelles, ſe répandre dans les villes & ſe communiquer aux enfans, & affliger les générations à venir, puiſque les maux & les habitudes des parens ſe tranſmetent à leur poſtérité.

La concluſion de ce Rapport eſt trop importante pour ne point l'inſérer ici en entier.

Les Commiſſaires ayant reconnu que ce fluide magnétique animal ne peut être apperçu par aucun de nos ſens, qu'il n'a eu aucune action, ni ſur eux-mêmes, ni ſur les malades qu'ils lui ont ſoumis; s'étant aſſurés que les preſſions & les attouchemens occaſionnent des changemens rarement favorables dans l'économie animale, & des ébranlemens toujours fâcheux dans l'imagination; ayant enfin démontré par des expériences déciſives que l'imagination ſans magnétiſme produit des convulſions, & que le magnétiſme ſans l'imagination, ne produit rien; ils ont conclu d'une voix unanime, ſur la queſtion de l'exiſtence & de l'utilité du magnétiſme, que rien ne prouve l'exiſtence du fluide magnétique animal; que ce fluide ſans exiſtence eſt par conſéquent ſans utilité; que les violens effets que l'on obſerve au traitement public, appartiennent à l'attouchement, à l'imagination miſe en action, & à cette imitation machinale qui nous porte malgré nous à répéter ce qui frappe nos ſens. Et en même temps ils ſe croient obligés d'ajouter, comme une obſervation importante, que les attouchemens, l'action répétée de l'imagination, pour produire des criſes, peuvent être nuiſibles; que le ſpectacle de ces criſes eſt également dangereux à cauſe de cette imitation dont la nature ſemble nous avoir fait une loi; & que par conſéquent tout traitement public où les moyens du magnétiſme ſeront employés, ne peut avoir à la longue que des effets funeſtes.

A Paris, ce onze août mil ſept cent quatre-vingt-quatre. *Signé*, B. FRANKLIN, MAJAULT, LE ROY, SALLIN, BAILLY, D'ARCET, DE BORY, GUILLOTIN, LAVOISIER.

NOTE de MM. les Commiſſaires.

Si l'on objectoit aux Commiſſaires que cette concluſion porte ſur le magnétiſme en général, au lieu de porter ſeulement ſur le magnétiſme pratiqué par M. Deſlon, les Commiſſaires répondroient que l'intention du Roi a été d'avoir leur avis ſur le magnétiſme animal; ils n'ont point par conſéquent excédé les bornes de leur commiſſion. Ils répondroient encore que M. Deſlon leur a paru inſtruit de ce qu'on appelle les principes du magnétiſme, & qu'il poſſède certainement les moyens de produire des effets & d'exciter des criſes.

Ces principes de M. Deſlon ſont les mêmes que ceux qui ſont renfermés dans les vingt-ſept propoſitions, que M. Meſmer a rendues publiques par la voie de l'impreſſion en 1779. Si M. Meſmer annonce aujourd'hui une théorie plus vaſte, les Commiſſaires n'ont point eu beſoin de connoître cette théorie, pour décider de l'exiſtence & de l'utilité du magnétiſme; ils n'ont dû conſidérer que les effets. C'eſt par les effets que l'exiſtence d'une cauſe ſe manifeſte; c'eſt par les mêmes effets que ſon utilité peut être démontrée. Les phénomènes ſont connus par obſervation, long-temps avant qu'on puiſſe parvenir à la théorie qui les enchaîne & qui les explique. La théorie de l'aimant n'exiſte pas encore, & ſes phénomènes ſont conſtatés par l'expérience de pluſieurs ſiècles. La théorie de M. Meſmer eſt ici indifférente & ſuperflue; les pratiques, les effets, voilà ce qu'il s'agiſſoit d'examiner. Or il eſt aiſé de prouver que les pratiques eſſentielles du magnétiſme ſont connues de M. Deſlon.

M. Deſlon a été pendant pluſieurs années diſciple de M. Meſmer. Il a vu conſtamment pendant ce temps, employer les pratiques du magnétiſme animal, & les moyens de l'exciter & de le diriger. M. Deſlon a lui-même traité des malades devant M. Meſmer; éloigné, il a opéré les mêmes effets que chez M. Meſmer. Enſuite rapprochés, l'un & l'autre ont réuni leurs malades, l'un & l'autre ont traité indiſtinctement ces malades, & par conſéquent en ſuivant les mêmes procédés. La méthode que ſuit aujourd'hui M. Deſlon, ne peut donc être que celle de M. Meſmer.

Les effets ſe correſpondent également. Il y a des criſes auſſi violentes, auſſi multipliées, & annoncées par des ſymptômes

ſemblables chez M. Deſlon & chez M. Meſmer; ces effets n'appartiennent donc point à une pratique particulière, mais à la pratique du magnétiſme en général. Les expériences des Commiſſaires démontrent que les effets obtenus par M. Deſlon, ſont dûs à l'attouchement, à l'imagination, à l'imitation. Ces cauſes ſont donc celles du magnétiſme en général. Les obſervations des commiſſaires les ont convaincus que ces criſes convulſives & les moyens violens, ne peuvent être utiles en médecine que comme les poiſons; & ils ont jugé, indépendamment de toute théorie, que par-tout où l'on cherchera à exciter des convulſions, elles pourront ſe répandre en épidémie, & peut-être s'étendre aux générations futures.

Les Commiſſaires ont dû conclure en conſéquence que non-ſeulement les procédés d'une pratique particulière, mais les procédés du magnétiſme en général, pouvoient à la longue devenir funeſtes.

Les Rédacteurs de cette Gazette auxquels nous avons ſuccédé depuis peu, ſe ſont élevés contre le magnétiſme animal dès qu'on eut commencé à parler de cette prétendue découverte, & à ſoumettre des malades à ſon action; & ils n'ont pas ceſſé de réclamer contre l'impuiſſance & l'impoſture de cette nouvelle médecine. Nous avons eu nous mêmes occaſion de montrer l'abſurdité de la croyance au magnétiſme animal & à ſes guériſons imaginées. Nous devions donc nous empreſſer de rendre compte du travail des Commiſſaires nommés par le Roi; travail fait avec autant d'impartialité que d'intelligence, & expoſé dans leur Rapport avec un ſoin, une clarté, une préciſion qui ne laiſſent rien à déſirer. Il eſt enfin levé ce voile impoſteur qui couvroit le piège le plus adroitement tendu à la crédulité des malades. Puiſſe ce coup audacieux être le dernier effort du charlataniſme!

Extrait des Regiſtres de la Faculté de médecine de Paris, traduit en françois.

La Faculté de médecine, légitimement aſſemblée le 24 du mois d'août 1784, conformément au billet d'invitation porté à chacun des docteurs-régens par ſes appariteurs, après avoir entendu le rapport de ſes illuſtres membres, MM. *Majault*, *Sallin*, *d'Arcet* & *Guillotin*, que le Roi avoit chargés de l'examen du *magnétiſme animal*; 1°. donne d'une voix unanime, & avec une vive ſatisfaction, les plus grands éloges à leur travail, à leur ſagacité & à leur doctrine; 2°. adopte le Rapport rédigé & ſigné conjointement par eux & par les docles, membres de l'Académie royale des ſciences, MM. *Franklin*, *le Roy*, *Bailly*, *de Bory* & *Lavoiſier*, que Sa Majeſté avoit nommés pour concourir au même examen, ſur la demande qu'en avoient faite les membres de la Faculté; & elle adopte ce Rapport avec d'autant plus d'empreſſement, qu'il développe d'une manière auſſi lumineuſe qu'énergique, une doctrine qui fut toujours celle de la Faculté, qu'elle n'a ceſſé d'enſeigner & de recommander, toutes les fois qu'il a été queſtion de cette méthode, que pluſieurs particuliers déſignent ſous la dénomination auſſi fauſſe que ridicule de *magnétiſme animal*, & qu'ils avoient commencé à vanter & à mettre en uſage. Telle eſt la concluſion que j'ai prononcée au nom de la Faculté.

POURFOUR-DU-PETIT, *doyen.*

Et ont ſigné avec moi, MM. *Le Clerc*, *Maloet*, *Groſſin du Haume*, *des Eſſartz*, *Dumangin*, *Mathey*.

Imprimé en vertu d'un décret exprès de la Faculté, POURFOUR-DU-PETIT, *doyen.*

On trouve des exemplaires de ce Rapport *in*-8°. à 24 ſols, chez Pierre J. Duplain, éditeur de la préſente feuille.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

QUOIQUE la lettre ſuivante ſoit un peu longue, & que relativement à l'objet dont elle traite, elle ne contienne point de preuves poſitives, capables d'anéantir l'anecdote rapportée dans le no. 7 de notre Gazette, nous avons cru devoir obliger M. l'abbé Papon en la publiant telle qu'il nous l'envoie. Comme M. l'abbé Papon avoit fait une première lettre qui nous a été communquée, & qu'il avoit très-inſtamment recommandé de ne pas publier, il n'eſt pas naturel de penſer que n'ayant pas de preuves plus fortes dans cette ſeconde envoyée, retirée enſuite, puis encore renvoyée, mais avec des changemens, il ſe ſoit déterminé à en déſirer l'impreſſion, s'il n'y avoit été ſollicité & entraîné par quelqu'un dont il ne pénetre pas ſans doute les motifs perſonnels.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ PAPON,

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

J'ai lu dans la Gazette de ſanté de cette année, n°. 7, un article intéreſſant ſur l'opération céſarienne. M. Goulin qui en eſt l'auteur, rapporte comme un *fait certain*, que Jeanne de Craon, femme en ſecondes noces de Pierre de Beauvau, & morte en 1421, *conſentit à ſouffrir l'opération céſarienne pour conſerver la vie à ſon fils*; & il ajoute, *qu'on peut préſumer avec aſſez de vraiſemblance qu'elle y ſurvécut.* M. Goulin n'ayant pas eu ſous les yeux la généalogie de la maiſon de Beauvau par MM. de Sainte-Marthe, a pris ce fait dans le dictionnaire de Moréri; car en liſant cette généalogie, on voit non-ſeulement que ces auteurs ont cru que Jeanne étoit morte de l'opération, mais encore qu'elle étoit perſuadée, quand elle s'y ſoumit, qu'elle en mourroit. *Elle ne peut être aſſez louée*, diſent-ils, pag 19, *d'avoir, par une réſolution ſi généreuſe & piété vraiment chrétienne, conſacré à Dieu & à ſa poſtérité cette vie mortelle, pour ne priver ſon fils de l'immortelle, lui ôtant le moyen d'être régénéré ès eaux du ſaint baptême, ſi par la voie naturelle elle l'eût mis au monde mort-né. Mais pour mémoire de ce, elle requit ſon mari que leur fils portât les armes de Beauvau, écartelées avec celles de Craon*, &c.

D'ailleurs, ſi Jeanne avoit mis un enfant au monde par cette voie extraordinaire, & qu'elle n'en fût point morte, tous les écrivains du temps, ſoit hiſtoriens, ſoit médecins, n'auroient pas manqué de la citer comme une preuve éclatante qu'on pouvoit faire ſans danger l'opération céſarienne à une femme vivante. Cependant tous conviennent que le premier exemple de ce genre eſt de l'an 1500. Un orchotome, nommé Nuffer, habitant de Sigershauſen en *Suiſſe*, voyant que ſa femme ne pouvoit pas accoucher par les voies ordinaires, lui ouvrit le ſein, & il eut le bonheur de la ſauver ainſi que ſon enfant. Les Magiſtrats de Nieſle en *Siléſie*, firent répéter l'expérience en 1531; mais elle ne réuſſit pas. On prétend qu'Edouard VI, fils de Henri VIII, roi d'Angleterre, & de Jeanne de Seymour, vint au monde par le même ſecours de l'art, en 1537. Sa mere étant morte deux jours après, il y a toute apparence que ſa mort fût une ſuite de cet accouchement forcé.

Ces mauvais ſuccès n'empêcherent pas Rouſſet, médecin du 16e. ſiècle, de ſoutenir que l'opération céſarienne n'étoit pas plus dangereuſe pour les femmes, que l'opération de la pierre ne l'eſt pour les hommes. Malgré les recherches qu'il fit pour aſſurer ſon opinion par des exemples, il n'en trouva point d'antérieur à celui de l'orchotome Nuffer. Aſſurément

il n'auroit pas manqué de citer celui de Jeanne de Craon, comme très-capable de raſſurer les eſprits timides. On peut donc regarder comme une choſe très-certaine, qu'elle *ne ſurvécut pas à l'opération céſarienne*.

Mais eſt-il bien certain qu'elle l'ait ſubie? C'eſt encore un fait qui mérite d'être examiné. Il ne paroît pas d'abord vraiſemblable que MM. de Ste.-Marthe l'aient imaginé. Il eſt plus ſimple de croire qu'ils l'ont tiré de quelques papiers de famille, ou de quelque auteur contemporain, dont les ouvrages ont reſtés mſſ. Peut-être auſſi l'avoient-ils appris de la maiſon de Beauvau, où il s'étoit conſervé par tradition? Car leur exactitude ne permet pas de révoquer légèrement en doute leur témoignage.

Cependant on ne trouve dans les matériaux qui ont ſervi à la généalogie, aucune citation qui conſtate le fait: on n'en trouve non plus aucune trace dans les archives de M. le maréchal de Beauvau; & il n'eſt pas rappellé dans l'épitaphe de Jeanne de Craon, enterrée aux Cordeliers d'Angers, quoiqu'il méritât, par ſa nature, qu'on en fit mention. Je ſais bien que ce ne ſont-là que des *preuves négatives* ſur leſquelles on ne doit pas rejetter le témoignage d'auteurs graves; mais ces auteurs n'ont écrit que deux cents ans après la mort de Jeanne de Craon. Par quelle fatalité Gaſpard Bauhin & Rouſſet, médecins célèbres, qui ont écrit long-temps avant MM. de Sainte-Marthe, & qui ont recueilli avec ſoin tout ce qui a rapport à l'opération céſariene, auroient-ils ignoré ce fait? Comment les hiſtoriens du temps n'auroient-ils pas dit, en faiſant mention de Jean de Beauvau, dont ils ont eu ſouvent occaſion de parler, qu'il étoit venu au monde de la même maniere que Scipion l'Africain, L. Manlius, & Céſar. Ces naiſſances extraordinaires ſont rapportées même par des chroniqueurs du 10e. & du 11e. ſiècles, quoiqu'elles ne regardent que des perſonnes d'un rang inférieur à celui de ce chevalier. Préſume-t-on que dans le 15e. ſiècle, lorſque l'art de la médecine avoit déja fait quelques progrès; lorſque l'on commençoit à recueillir tout ce qui pouvoit ſervir à l'inſtruction, & au bien général de la ſociété, préſume-t-on, dis-je, que perſonne n'ait parlé d'un fait de cette nature? Un exemple de plus dans ce genre, donné par une femme du premier rang, étoit d'autant plus intéreſſant, qu'il encourageoit une opération favorable à la population, utile à l'humanité, & avantageuſe aux familles. Auſſi eſt-elle ordonnée dans le digeſte, L. XI, tit. VIII. Les Vénitiens & pluſieurs autres peuples l'ont remiſe depuis long-temps en vigueur; & peut-être eſt-ce à cette loi ſage qu'il faut rapporter l'uſage où l'on s'eſt maintenu, même dans le moyen âge, de faciliter la naiſſance des *Cæſons*, lorſque la conformation de leur mere s'oppoſoit à leur naiſſance. Ne peut-on pas conclure du ſilence des auteurs contemporains, & ſurtout des médecins qui, tels que Heiſter, ont raſſemblé avec la plus grande attention, toutes les anecdotes qui prouvent l'utilité de l'opération céſariene, faite ſur une femme mourante, ou ſur une femme morte, qu'on doit reléguer parmi les faits apocryphes, ce que MM. de Sainte Marthe diſent de la mort de Jeanne de Craon?

Cette dame étant femme de Pierre de Beauvau, & mere de Louis, dont j'ai eu ſouvent occaſion de parler dans le 3e. vol. de l'hiſtoire de Provence, j'ai cru, Meſſieurs, qu'il n'étoit pas tout-à-fait étranger à mes occupations, de vous propoſer mes doutes ſur la manière dont on prétend que Jean vint au monde. J'ai d'ailleurs fait mention de lui dans la liſte que j'ai donnée des chevaliers de l'ordre du Croiſſant, inſtitué par le roi René; & il étoit tout naturel que je m'attachâſſe à diſcuter un fait qui le regarde. Au ſurplus je ne haſarde mes conjectures que pour donner occaſion à quelque homme de l'art de traiter plus à fond cette matiere.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé PAPON.

Il y a quelques années qu'un comte de Calioſtro, qui étoit venu s'établir à Straſbourg, fit beaucoup de bruit; ſon nom ſe répandit au loin; il fut même connu dans la capitale; & l'on en parla dans la Gazette de ſanté, & dans pluſieurs ouvrages périodiques. Cent vingt ans auparavant avoit déja paru à Straſbourg un homme qui s'y rendit célèbre; il ſe nommoit Joſeph-François Borri. Dans le rôle que ces deux hommes ont joué, à un intervalle aſſez grand l'un de l'autre, on

remarqua des traits de reſſemblance, qu'on retrouvera ſans doute encore dans d'autres aventuriers auſſi adroits. Cette découverte engagea les rédacteurs de la Gazette à extraire du dictionnaire de Bayle, la notice que ce ſavant avoit donnée de Borri, & à l'inſérer dans le nº. 20, 1781, page 77.

Peut-être que dans le moment préſent on ne ſera pas fâché de revoir un récit de la conduite de cet homme ſingulier fait par Melchior Sebiſch, médecin de Straſbourg, dans une lettre latine adreſſée à Charles Spon, médecin à Lyon. Elle eſt datée du 23 ſeptembre 1661.

Extrait d'une lettre

De Melchior Sebisch, ſur Joseph-François Borri.

Je vais vous apprendre en peu de mots ce que je ſais du phénix de ce ſiècle, que vous appellez ἱεραυργὸς (*ſacré opérateur* ou *preſtigiateur.*)

Dès qu'il fut arrivé ici (à Straſbourg), le ton d'aſſurance avec lequel il s'annonça, les magnifiques promeſſes qu'il fit, attirèrent tous les jours, aux pieds de ce nouveau Gamaliel, un très-grand concours de perſonnes; ce qui ſe ſoutint durant quelques mois : alors on vit diminuer inſenſiblement le nombre de ceux qui s'adreſſoient à lui. Il flattoit les grands & les petits des plus belles eſpérances; c'étoit la montagne en travail qui enfantoit une ſouris. J'ai vu ſouvent les formules qu'il preſcrivoit; les unes étoient triviales, les autres ſi compoſées qu'un apothicaire m'a dit avoir employé huit jours entiers à les préparer. Il ſe lia d'ailleurs avec moi; il me fit l'honneur de me rendre viſite avec ſon cortége, & m'entretint avec beaucoup de politeſſe & de civilité. Il eut pour moi tant de conſidération, qu'il m'envoya quelques-uns de ſes malades, & me pria lui-même de leur donner des avis ſur leur état. On s'attendoit qu'il opéreroit des guériſons merveilleuſes; ſans vouloir rien ôter à ſon mérite, je vous aſſure qu'il n'y en a eu aucune. Les aveugles, les ſourds, les paralytiques, les néphrétiques, les goutteux, les phthiſiques, ceux qui étoient attaqués des maladies les plus graves couroient vers lui; mais ils n'en revinrent point ſoulagés, ni munis de conſeils ſalutaires; d'où il eſt arrivé que la plus grande partie des malades auroit ſouhaité ne l'avoir jamais vu; ce n'eſt pas qu'il vendît cherement ſes conſultations, mais c'eſt que l'apothicaire exigeoit un prix exorbitant pour la préparation des remèdes que Borri preſcrivoit.

Dès qu'il fut arrivé ici, il s'inſinua dans les bonnes graces des principaux magiſtrats de la ville, & tâcha de ſe les attacher par des feſtins, par des préſens & par des largeſſes.

Je préſidai à un acte public, auquel il aſſiſta : il fut ſi content des réponſes, qu'il s'engagea de propoſer des objections, lorſqu'il y auroit une autre diſpute. L'occaſion ne tarda point à ſe préſenter; je devois préſider une ſeconde fois : la queſtion étoit importante; il s'agiſſoit d'examiner s'il y a une panacée, une médecine univerſelle, capable de guérir toutes les maladies, comme le penſent les chymiſtes & les paracelſiſtes : il promit d'aſſiſter à cet acte ſolemnel, & d'y prouver l'affirmative. Le bruit s'en étant répandu, la curioſité attira dans la ſalle de notre collège un grand concours de monde, dans l'eſpérance de l'entendre diſputer avec moi ſur l'exiſtence de la panacée. Mais j'étois monté en chaire, & l'acte étoit commencé, lorſqu'à neuf heures du matin, il m'envoya dire par un laquais, qu'il étoit fâché de ne pouvoir tenir la parole qu'il m'avoit donnée, & ſe rendre à l'aſſemblée. Cependant, pour montrer qu'il s'étoit préparé à argumenter, il me fit remettre un papier qui contenoit trois objections en faveur de l'exiſtence de la panacée. Sa réputation étant beaucoup tombée ici, ſes domeſtiques s'étant portés à des excès & ayant même cauſé du tumulte, il reçut ordre du magiſtrat de ſortir de Straſbourg : il obéit, & ſe rendit à la cour de quelques princes d'Allemagne; d'où il paſſa enfin en Hollande. Je ſuis aſſez inſtruit par vos lettres de ſa conduite en ce pays, & de ſes ſuccès dans le traitement des maladies incurables. Au reſte il parle toujours latin, mais dans le ſtyle des Italiens. Il eſt d'ailleurs civil & affable, & fils, m'a-t-on dit, d'un médecin honnête homme. Un de nos compatriotes a publié à ſon ſujet un écrit dont il a eu raiſon de rougir. Je ne penſe pas que jamais perſonne ait eu autant d'eſprit, autant de ſavoir, autant d'acquit, autant de belles qualités que Borri. On a imprimé ici un livre, dans lequel il élève fort haut ſa famille & ſon

origine; il oſe y aſſurer qu'elle exiſtoit avec diſtinction avant l'ére chrétienne. Il n'exigeoit rien des bourgeois pour ſes conſultations, mais la généroſité des grands l'en dédommageoit amplement. L'état de ſes finances me parut très-brillant. J'ignore s'il poſſédoit la pierre philoſophale, avec le ſecours de laquelle il auroit pu ſe procurer autant d'or qu'il auroit voulu. J'ai vu l'*album* d'un ſavant ſur lequel Borri avoit écrit ſon nom; il y étoit avec ce titre : *Franciſcus Burrus, eques, miles, theoſophus myſteriorum viſibilium & inviſibilium.*

Un autre lui préſenta ſon *album;* il y écrivit ces deux vers.

Æther fit lympha, vita lapis, cinis indè rogorum.
Æſtibus hæc volucrem detinuére deum.

J'ai appris qu'il n'y avoit pour lui aucun lieu de ſûreté en Italie: qu'il avoit été proſcrit par le Pape, & qu'on l'avoit brûlé publiquement en effigie. S'il eût été arrêté, il n'eſt point douteux qu'on l'eût brûlé vif. Le bruit s'eſt répandu chez nous, que non content des trois perſonnes de la ſainte Trinité, il y ajoutoit la bienheureuſe Vierge Marie, mere de Dieu. (Voy. *Mém. litt. in*-4°. pag. 161.)

LIVRES NOUVEAUX.

Essai ſur le traitement des dartres, avec un recueil d'obſervations qui démontrent l'efficacité de l'extrait de douce-amere pour la guériſon de cette maladie; par M. Bertrand de la Grésie, *docteur en médecine & en chirurgie de la Faculté de Montpellier, correſpondant de la Société royale de Médecine de Paris, & de la Société roy. des Sciences de Montpellier, chir.-major en ſurvivance au régim. de S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon.* A Paris, chez P. F. Didot, le jeune, libraire-imprimeur, quai des Auguſtins; & Méquignon, l'aîné, lib. rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Hautefeuille; 1784. (*in*-12. de 155 pag.) Prix 2 liv. br.

Tandis que les médecins les plus éclairés ne reconnoiſſent point de véritables ſpécifiques, & que la ſociété de médecine même approuve un ouvrage de M. Gaſtelier, où l'opinion contraire eſt combattue, n'eſt-il pas étonnant de voir dans la capitale un médecin annoncer qu'il a trouvé un remede infaillible contre les dartres, un véritable ſpécifique? C'eſt l'infuſion de l'écorce d'une eſpèce d'orme que ce même médecin, non moins habile botaniſte ſans doute, a cru devoir déſigner ſous le nom d'orme pyramidal; cette écorce & cette infuſion ſe diſtribuent ſous ſes ordres dans différens bureaux. N'eſt-il pas étonnant encore de voir M. de la Gréſie vanter à ſon tour l'extrait de douce-amere comme un *ſpécifique* contre les dartres? N'eſt-il pas étonnant que la même ſociété qui approuve l'eſſai de M. Gaſtelier, approuve l'eſſai de M. de la Gréſie? Nous ſommes dans le ſiècle des inconſéquences.

Il viendra un temps, & il n'eſt peut-être pas fort éloigné où les deux nouveaux prétendus ſpécifiques tomberont dans l'oubli, & que les obſervations qui ſemblent leur aſſurer ce titre, ſeront détruites par de nouvelles expériences. C'eſt ainſi que l'extrait de cigue ſi préconiſée il y a 20 à 25 ans pour la guériſon des cancers, n'eſt plus contre ces maux qu'un remède quelquefois utile, mais toujours inſuffiſant lorſqu'il eſt adminiſtré ſeul.

Calendarium medicum ad uſum ſaluberrimæ facultatis, exhibens doctorum actu regentium aliorumque nomina, necrologium, res in gremio facultatis geſtas per annum academicum proximè elapſum, aliaſque ad medicinæ hiſtoriam ſpectantes. Pariſiis typis Quillau, *univerſitatis & facultatis medicinæ typographi, viâ* du Fouarre. 1784. (Petit format).

Il y a plus de 20 ans que cet almanach, fait pour la faculté de médecine de Paris, paroît chaque année. On y trouve les noms des docteurs qui compoſent la faculté, l'éloge de ceux qu'elle a perdus depuis peu, des obſervations météorologiques & noſologiques faites pour chaque mois, & le récit de ce qui s'eſt paſſé dans ſon ſein.

Nous en extrairons quelques articles.

La faculté de médecine de Paris vient de perdre un de ſes docteurs, M. Morand, penſionnaire de l'académie des Sciences, & membre de pluſieurs autres. Il mourut le vendredi 13 août, d'une fluxion de poitrine gangréneuſe. Il étoit fils de M. Morand, chirurgien de Paris, qui a joui d'une grande réputation.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

LA Société royale de médecine a tenu ſa ſéance publique au Louvre le 31 août dans l'ordre ſuivant:

Le ſécrétaire a dit: La Société avoit propoſé dans ſa ſéance tenue au Louvre le 11 mars 1783, pour ſujet d'un prix de la valeur de 600 livres, fondé par le Roi, la queſtion ſuivante:

Déterminer quels ſont les rapports qui exiſtent entre l'état du foie & les maladies de la peau, dans quels cas les vices de la bile qui accompagnent ſouvent ces maladies, en ſont la cauſe ou l'effet; indiquer en même temps les ſignes propres à faire connoître l'influence des uns ſur les autres, & le traitement particulier que cette influence exige.

Ce prix devoit être décerné dans la ſéance que la Société royale tient aujourd'hui; mais aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant rempli ſes vues, elle eſt forcée d'en différer la diſtribution.

Les auteurs n'ont pas bien ſaiſi la queſtion, ils ont étendu leurs recherches à des maladies, ſoit aigues, ſoit chroniques, dans leſquelles il paroît ſur la peau des éruptions qu'on ne comprend pas ſous le nom général de *maladies cutanées*, telles que la petite vérole, la rougeole, la miliaire, le ſcorbut. La pluſpart n'ont point appuyé leur théorie ſur un aſſez grand nombre de faits.

La Société prévient les concurrens qu'ils doivent ſe borner à l'examen des maladies chroniques de la peau, caractériſées par des croûtes, farines, puſtules, boutons & rougeurs, ſymptômes qui accompagnent ordinairement les maladies dartreuſes, érésipélateuſes, & autres analogues; ce ſont les vices de cette nature qu'ils doivent comparer avec ceux de la bile.

La Société royale propoſe donc aujourd'hui le même ſujet, en y ajoutant les explications précédentes. Ce prix de la valeur de 600 liv. ſera diſtribué dans la ſéance publique de la fête de Saint Louis en 1786. La Société a cru ce délai néceſſaire pour donner aux auteurs le temps que ces recherches exigent.

Les mémoires ſeront envoyés avant le premier mai 1786; ce terme eſt de rigueur.

II. La Société avoit propoſé dans ſa ſéance publique, tenue le 11 mars 1783, pour ſujet d'un prix de la valeur de 600 liv. dû à la bienfaiſance d'un particulier qui n'a pas voulu ſe faire connoître, la queſtion ſuivante:

Quels ſont en France les abus à réformer dans l'éducation phyſique, & quel eſt le régime le plus propre à fortifier le tempérament & à prévenir les maladies des enfans, eu égard aux uſages & aux différentes températures.

Parmi les mémoires envoyés au concours, la Société en a diſtingué trois, entre les auteurs deſquels elle a partagé le prix, comme il ſuit:

Elle a décerné: 1°. une médaille d'or de la valeur de 300 liv. à M. *Munniks*, docteur en médecine, profeſſeur d'anatomie & d'accouchemens, à Groningue en Hollande, correſpondant de la Société, auteur du mémoire envoyé avec cette épigraphe: *Nihil eſt difficilius quàm à conſuetudine oculorum aciem mentis abducere.*

2°. Une médaille d'or de la valeur de 200 liv. à M. *Bret*, docteur en médecine, à Arles, correſpondant de la Société, auteur du mémoire qui a pour épigraphe ce paſſage d'Horace,

Quo ſemel eſt imbuta recens ſervabit odorem
Teſta diu: Hor. Epiſt.

3°. Une médaille d'or de la valeur de 100 liv. à M. *Amoreux*, fils, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, auteur du mémoire ayant pour épigraphe ce vers latin,

Tantæ molis erat gallicam educere prolem.

III. La Société avoit publié dans la

même aſſemblée, le 11 mai 1783, pour ſujet d'un prix, le programme ſuivant:

La maladie connue en Ecoſſe & en Suéde ſous les noms de Croups *ou d'*Angina membranacea ſeu polypoſa, *& qui a été décrite par les docteurs Home en 1765, & Michaelis en 1778, exiſte-t-elle en France? Dans quelles provinces a-t-elle été obſervée? Par quels ſignes diagnoſtics la diſtingue-t-on des autres maladies analogues, & quelle méthode doit-on employer dans ſon traitement?*

Cette queſtion intéreſſante a été traitée dans un grand nombre de mémoires, parmi leſquels trois ont été remarqués.

1°. La Société royale a decerné une médaille d'or de la valeur de 100 livres à M. *Vieuſſeux*, docteur en médecine, réſident à Genêve. Il a rapporté vingt-une obſervations dont les détails ſont bien préſentés, & qui ont été faites ſoit à Genêve, ſoit dans les pays françois limitrophes.

2°. M. *Dureuil*, chirurgien à Etampes, a remis un mémoire ſur le même ſujet dont la Société a été ſatisfaite. Elle lui a décerné une médaille de la valeur d'un jetton d'or.

3°. Le mémoire de M. *Bernard*, doct. en médecine à Béziers, contient des remarques très judicieuſes ſur le diagnoſtic de cette maladie. La Compagnie a arrêté qu'il en ſeroit fait une mention honorable.

Pluſieurs de ceux qui ont concouru à ce prix, ont adreſſé des mémoires dans leſquels ils ont décrit des maladies différentes de celles qui étoient le ſujet du programme.

IV. La Société avoit annoncé dans ſa ſéance publique, tenue le 26 août 1783, qu'elle décerneroit des prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui ſeroient remis ſur cette queſtion, *exiſte-t-il un ſcorbut aigu?* Quoique pluſieurs mémoires envoyés ſur ce ſujet contiennent des réflexions ſages & des obſervations qui méritent d'être accueillies, cependant la Société n'en a point été aſſez ſatisfaite pour leur diſtribuer des prix. Elle invite les médecins à ne pas perdre de vue cet objet, & elle leur propoſe toujours cette queſtion à réſoudre.

V. La Société a annoncé qu'elle diſtribueroit des prix aux auteurs des meilleurs mémoires ſur la *topographie médicale*; elle s'eſt fait rendre compte de ceux qu'elle a reçus depuis la dernière aſſemblée publique. Trois ont fixé ſon attention, & elle leur a décerné des prix dans l'ordre ſuivant:

1°. Une médaille de la valeur de 100 l. à M. *Poma*, docteur en médecine, correſpondant de la Société, à S. Diez en Lorraine, auteur d'un mémoire très-étendu ſur la topographie médicale de cette ville où il réſide.

2°. Une médaille d'or de la valeur d'un jetton d'or à M. *du Boueix*, docteur en médecine, correſpondant de la Société, auteur d'un mémoire ſur la topographie médicale de Cliſſon en Bretagne.

3°. Une médaille d'or de la même valeur, à M. *Desfarges*, docteur en médecine, & auteur d'un mémoire ſur la topographie médicale de la ville de Meymac, lieu de ſa réſidence.

VI. Les obſervations relatives à la médecine des animaux ont toujours fait partie des recherches de la Société, qui, depuis ſon établiſſement, n'a ceſſé d'inviter ceux qui s'en occupent à lui communiquer leurs travaux. Elle leur a pluſieurs fois décerné des prix d'encouragement. S'étant fait rendre compte des mémoires & obſervations qui lui ont été envoyés ſur ce ſujet, depuis ſa dernière ſéance publique, elle a cru, d'après le rapport de ſes Commiſſaires, devoir faire aujourd'hui une ſemblable diſtribution. En conſéquence elle a adjugé:

1°. Une médaille de la valeur d'un jetton d'or, à M. *Simeon Worloock*, réſident au Cap-François, auteur d'un mémoire très-bien fait, ſur la maladie épizootique peſtilentielle qui a régné dans l'iſle S. Domingue en 1780.

2°. Une médaille en argent, de la même forme que celles que la Société fait frapper en or pour ſes grands prix, à M. *Huſard*, artiſte vétérinaire, auteur de deux mémoires, ſur les maladies qu'il a obſervées à Paris, parmi les animaux, depuis l'année 1775, juſqu'à l'année 1780; d'un mémoire ſur l'uſage interne du ſublimé corroſif, dans le traitement du farcin; & de diverſes obſervations qu'il a communiquées à la Société. La Compagnie lui a déja adjugé un prix dans une de ſes ſéances publiques.

3°. Une médaille en argent, de la même valeur, à M. *Barrier*, artiſte vétérinaire, à Chartres, auteur d'un mémoire ſur l'avortement des vaches dans la Beauce.

VII. La Société propoſe pour ſujet du prix de la valeur de 600 liv. fondé par le Roi, la queſtion ſuivante :

Déterminer quels ſont les caractères des maladies nerveuſes, proprement dites ; telles que l'hyſtériciſme & l'hypochondriaciſme, &c. (hiſteria, hypochondriaſis), *juſqu'à quel point elles différent des maladies analogues, telles que la mélancholie ; quelles ſont leurs cauſes principales & les indications générales que l'on doit ſe propoſer dans leur traitement.*

Deux raiſons ont fixé l'attention de la Société ſur cette queſtion, 1°. les maux de nerfs ſont très-répandus, & jamais ils n'ont été plus communs dans les deux ſexes ; 2°. pluſieurs auteurs ont abuſé de la dénomination de *maladies nerveuſes*, & l'ont étendue à des léſions d'un genre très-différent. La Société deſire qu'on en expoſe la nature & les caractères, avec plus de clarté. Les maladies comateuſes telles que l'*apoplexie*, & les convulſives proprement dites, telles que le *tetanos* & l'*épilepſie* doivent en être ſéparées avec ſoin. Tous les noſologiſtes, & pluſieurs médecins célèbres ont rapproché l'*hyſtériciſme* & l'*hypochondriaciſme* qu'ils ont regardés comme des nuances différentes d'un même mal, & qu'ils ont rangés parmi les affections ſpaſmodiques ; tandis qu'ils ont claſſé la mélancholie parmi les maladies accompagnées d'un dérangement plus ou moins grand dans les idées, telles que la manie, &c. M. Cullen a ſenti combien il eſt difficile d'établir des limites entre ces trois ſortes d'affections (1). Ces recherches ſont donc l'objet principal des travaux propoſés par la Société. Les auteurs détermineront encore dans quels cas les maladies nerveuſes proprement dites, dépendent du vice des nerfs eux-mêmes, ou d'une matière âcre qui les tourmente. La maladie appellée par les anciens, & par quelques modernes, *mélancholie avec matiere*, ſemble s'y rapporter ; ſur-tout ils n'oublieront pas que les rameaux ou les plexus nerveux, peuvent ſouffrir chacun ſéparément, & produire des maux très-reſſemblans à ceux des viſceres placés auprès de ces mêmes nerfs.

Quoique le ſujet ſoit très-vaſte, la Société penſe qu'il eſt poſſible de le traiter avec préciſion. Elle ne demande qu'un tableau exact des caractères propres aux affections nerveuſes proprement dites, & des vues générales ſur leurs cauſes & ſur leur traitement, dont on écarte tout ſyſtême, & dont une obſervation réfléchie ſoit la baſe.

Ce prix ſera diſtribué dans la ſéance publique du Carême en 1786. Les mémoires ſeront envoyés avant le premier Janvier de cette année.

VIII. La Société propoſe pour ſujet d'un ſecond prix la queſtion ſuivante :

Déterminer quelles ſont, relativement à la température de la ſaiſon & à la nature du climat, les précautions à prendre pour conſerver après une campagne, la ſanté des troupes qui rentrent dans leurs quartiers, & pour prévenir les épidémies dont elles y ſont ordinairement attaquées ?

Déja la Société a propoſé deux prix ſur les précautions à prendre pour conſerver la ſanté d'une armée pendant les conſtitutions de l'été & de l'automne, & ſur le traitement des maladies auxquelles les gens de guerre ſont le plus expoſés pendant ces deux ſaiſons. Le nouveau prix que nous annonçons, eſt dû à la généroſité de la même perſonne qui a remis les ſommes deſtinées aux deux premiers.

Les concurrens établiront des principes d'après leſquels on puiſſe déterminer le choix des quartiers les plus propres à une armée conſidérée dans les diverſes circonſtances que préſentent les viciſſitudes de la guerre. La nature du ſol & la température de la ſaiſon fourniront des détails importans, & qui ne doivent pas être négligés ; ainſi la médecine préſervative doit former la partie principale de ces recherches. Les auteurs n'oublieront pas cependant d'indiquer les moyens à employer pour combattre les maladies auxquelles les troupes ſont expoſées dans leurs quartiers après la fatigue d'une campagne.

Ce prix de la valeur de 400 liv. ſera diſtribué dans la ſéance publique du Carême 1786, & les mêmoires ſeront envoyés avant le premier janvier de la même année.

On prévient, conformément aux intentions du militaire auquel ce prix eſt dû, que la premiere queſtion à propoſer après celle-ci, ſera relative aux précautions à prendre, ſoit pour prévenir, ſoit pour traiter les maladies qui ſurviennent aux troupes, vers la fin de l'hiver & dans les premiers mois de campagne,

(1) *Hyſteria, hypocondriaſis, melancholia genera morb. p. 256, t. 2. & p. 247.*

juſqu'à ce qu'il ſoit poſſible de leur diſtribuer des légumes

IX. Le même particulier qui, ſans ſe nommer, a fait en 1780, les frais d'un prix de la valeur de 600 liv. ſur le traitement des maladies des enfans, cauſées par la dentition; & en 1783, ceux d'un prix de la même valeur ſur l'hygiène des enfans, a remis cette année une ſomme de 600 liv. devant ſervir aux frais d'un nouveau prix, dont le ſujet ſera la queſtion ſuivante:

Déterminer par l'obſervation quelle eſt la cauſe de la diſpoſition aux calculs, & autres affections analogues auxquels les enfans ſont ſujets; ſi cette diſpoſition dépend des vices de l'oſſification; & quelles ſont les moyens de la prévenir, ou d'en arrêter les progrès?

L'analogie que les découvertes modernes ont démontrée entre la baſe des os & la ſubſtance des calculs, & que pluſieurs médecins avoient preſſentie, ſemble indiquer que les vices ou dérangemens de l'oſſification ſont au moins en partie la cauſe de ces différentes léſions.

C'eſt ſur-tout dans l'enfance que les os ſe développent, s'accroiſſent & tendent ſucceſſivement à s'endurcir. Si ce travail eſt ſuſpendu ou altéré d'une manière quelconque, la matiere oſſeuſe peut ſe diſtribuer d'une maniere inégale ou refluer vers différens émonctoires, ou ſe fixer en diverſes régions du corps: les concurrens rechercheront juſqu'à quel point ces changemens peuvent influer ſur la formation des graviers, des calculs & des autres concrétions analogues dont les enfans ſont ſi ſouvent affectés, quelle eſt la cauſe de ces concrétions, & quelles indications on peut établir pour diriger ſes vues curatives dans le traitement de ces maladies.

Ce prix de la valeur de 600 liv. ſera diſtribué dans la ſéance publique du Carême 1786. Les mémoires ſeront envoyés avant le premier janvier de la même année.

X. Un particulier qui n'a point voulu ſe faire connoître, a remis une ſomme de 360 liv. au tréſorier de la Société, & a prié la Compagnie de permettre que cette ſomme ſerve aux frais d'une médaille d'or qui doit être adjugée à l'auteur du meilleur mémoire envoyé ſur un ſujet de phyſique médicale, au choix de la Société. Cette propoſition a été acceptée par la Compagnie, qui croit la queſtion ſuivante très-propre à remplir les vues du généreux inconnu.

Déterminer quels avantages la médecine peut retirer des découvertes modernes ſur l'art de reconnoître la pureté de l'air, par les différens eudiomètres?

Le mêlange du gas nitreux avec l'air, propoſé d'abord par M. *Prieſtley* pour remplir cet objet, la combuſtion de l'air inflammable indiquée par M. *Volta*, l'expoſition du foie de ſoufre, à une quantité d'air donnée ſuivant la méthode de M. *Scheele*, ſont autant de moyens de reconnoître la quantité d'air déphlogiſtiqué, contenue dans une quantité donnée d'air atmoſphérique; mais ils ne paroiſſent point ſuffire pour apprendre quelle eſt la nature de l'air altéré par les effluves de la putréfaction, & comment ce fluide peut être nuiſible à l'économie animale. Ce point étant de la plus grande importance pour l'art de guérir, la Société a penſé qu'il étoit néceſſaire de l'éclaircir, & c'eſt ſur cet objet que les recherches des concurrens doivent être ſpécialement dirigées. Elle déſireroit auſſi que les auteurs cherchaſſent des moyens propres à meſurer les quantités de ce fluide ſeptique, par des eudiomètres, ou procédés particuliers.

Ce prix de la valeur de 360 liv. ſera adjugé dans la ſéance publique de la fête de S. Louis.

Les mémoires ſeront envoyés avant le premier juillet de la même année. Ce terme eſt de rigueur.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de la Séance de la Société Royale de Médecine.

XI. LA deſcription & le traitement des maladies épidémiques, & l'hiſtoire de la conſtitution médicale de chaque année, ſont le but principal de l'inſtitution de la Société, & l'objet dont elle s'eſt le plus conſtamment occupée. Elle a annoncé dans ſa derniere ſéance publique, que la bienfaiſance du Gouvernement, & la généroſité de quelques-uns de ſes membres qui n'ont point voulu être connus, l'avoient miſe à portée de diſpoſer d'une ſomme de 3000 liv. deſtinée à fournir des encouragemens pour les travaux relatifs aux épidémies, aux épizooties, & à la conſtitution médicale des ſaiſons. Depuis cette époque, le Gouvernement voulant favoriſer des vues auſſi utiles, a porté cette ſomme à 4000 liv. Les mêmes conditions du concours annoncé le 16 août 1783 ſubſiſtent. Nous croyons devoir les rappeller ici.

La ſomme de 4000 liv. dont il a été parlé, ſera employée à la diſtribution de médailles de différentes valeurs, aux auteurs des meilleurs mémoires & obſervations, ſoit ſur la conſtitution médicale des ſaiſons, & ſur les maladies épidémiques du royaume, ſoit ſur différentes queſtions relatives à ces deux ſujets, que la Société s'eſt réſervé dans ſon dernier programme le droit de propoſer.

La diſtribution de ces différentes médailles ſe fera, comme il a été déja dit, dans les ſéances publiques de l'année 1786.

XII. Après avoir expoſé les vues de la Société, relativement aux travaux qu'elle propoſe ſur la nature & le traitement des maladies épidémiques & conſtitutionnelles des années, nous rapporterons ici la ſuite des programmes déja propoſés.

Premier programme : prix de 600 liv. dont la diſtribution a été différée. *Déterminer quels ſont les rapports qui exiſtent entre l'état du foie & les maladies de la peau ; dans quel cas les vices de la bile, qui accompagnent ſouvent ces maladies, en ſont la cauſe ou l'effet ; indiquer en même temps les ſignes propres à faire connoître l'influence des uns ſur les autres, & le traitement particulier que cette influence exige ?* Les mémoires ſeront envoyés avant le premier mai 1786.

Second programme : prix de 300 liv. *Déterminer par l'analyſe chimique quelle eſt la nature des plantes anti-ſcorbutiques tirées de la famille des cruciferes, telles que le cochlearia, le creſſon & le raifort. ?* Il ſuffira de faire l'analyſe exacte de deux ou trois de ces plantes. Les mémoires ſeront envoyés avant le premier janvier 1785.

Troiſième programme : prix de la valeur de 600 livres ; *Des quatre conſtitutions annuelles admiſes par les anciens, & qui ſont la catarrhale, l'inflammatoire, la bilieuſe, & l'atrabilieuſe, les trois premieres étant connues & bien déterminées, on demande ſi la quatrième a une exiſtence diſtincte, & quelle eſt ſon influence dans la production des maladies épidémiques.* Les mémoires ſeront envoyés avant le premier janvier 1786.

Quatrième programme : prix de 360 l. *Déterminer quels avantages la médecine peut eſpérer des découvertes modernes ſur l'art de reconnoître la pureté de l'air, par les différens eudiomètres ?* Les mémoires ſeront envoyés avant le premier juillet 1785.

Cinquième programme : prix de la valeur de 600 liv. *Déterminer quels ſont les caractères des maladies nerveuſes, proprement dites ; telles que l'hyſtériciſme, l'hypochondriciſme, &c. juſqu'à quel point elles différent des maladies analogues, telles que la mélancholie ; quelles ſont leurs cauſes principales, & quelle méthode l'on doit employer en général dans leur traitement ?* Les mémoires ſeront envoyés avant le premier janvier 1786.

Sixième programme : prix de la valeur de 400 l. *Déterminer quelles ſont, relativement à la température de la ſaiſon & à la nature du climat, les précautions à prendre pour conſerver après une campagne, la ſanté des troupes qui rentrent dans leurs quartiers, & pour prévenir les épidémies dont elles y ſont ordinairement attaquées ?* Les mémoires ſeront remis avant le premier janvier 1786.

Septième programme : prix de 600 liv. *Déterminer par l'obſervation quelle eſt la cauſe de la diſpoſition aux calculs, & autres affections analogues auxquels les enfans ſont ſujets ; ſi cette diſpoſition dépend des vices de l'oſſification ; & quelles ſont les moyens de la prévenir, ou d'en arrêter les progrès ?* Les mémoires ſeront envoyés avant le premier janvier 1786.

XIII. La Société royale continuera de diſtribuer des médailles aux auteurs des meilleurs mémoires qui lui ſeront envoyés 1°. ſur la topographie médicale des différentes villes ou cantons ; 2°. ſur l'analyſe & les propriétés des eaux minérales ; 3°. elle en diſtribuera de même aux auteurs des mémoires ou obſervations qui lui paroîtront propres à contribuer d'une maniere marquée aux progrès de la médecine.

Les mémoires qui concourront aux prix, ſeront adreſſés, francs de ports, à M. Vicq-d'Azyr, *ſecrétaire perpétuel de la Société, & ſeul chargé de ſa correſpondance, rue des Petits-Auguſtins*, n°. 2, *avec des billets cachetés, contenant le nom de l'auteur, & la même épigraphe que le mémoire.*

Ceux qui enverront des mémoires ou obſervations pour concourir aux prix d'émulation, relativement à la conſtitution médicale des ſaiſons, aux épidémies & epizooties, à la topographie médicale, à l'analyſe & aux propriétés des eaux minérales, & autres objets dépendans de la correſpondance de la Société, les adreſſeront à M. Vicq-d'Azyr, *par la voie ordinaire de la correſpondance ; & ainſi qu'il eſt d'uſage depuis l'établiſſement de cette Compagnie ; c'eſt-à-dire, avec une double enveloppe, la premiere à l'adreſſe de* M. Vicq-d'Azyr, *la ſeconde ou celle extérieure à l'adreſſe de* Monſeigneur le Contrôleur-général des finances, à Paris *dans le département & ſous les auſpices duquel ſe fait cette correſpondance.*

Il eſt eſſentiel de détruire ici l'erreur où ſont quelques médecins, phyſiciens & chirurgiens qui ne correſpondent point avec la Société, parce qu'elle a déja des aſſociés ou des correſpondans dans les lieux qu'ils habitent. La Compagnie eſt bien éloignée d'avoir adopté ce principe ; elle déſire avoir tous les gens de l'art pour correſpondans ; elle fera parvenir à tous ceux qui lui écriront, les feuilles ou annonces qu'elle eſt chargée de diſtribuer.

Ordre des lectures faites dans la ſéance publique tenue au Louvre le 31 août 1784, par la Société royale de médecine.

1°. Le ſecrétaire, après l'annonce & la diſtribution des prix, a lu le jugement porté par la Compagnie, d'après l'examen & le rapport de ſes commiſſaires, ſur la nature des eaux fournies par la machine à feu de MM. Perrier, qu'elle a déclarées très-ſalubres.

2°. M. de Fourcroy a lu un mémoire ſur la nature intime de la fibre charnue ou muſculaire & ſur le ſiège de l'irritabilité, ſuivi de réfléxions relatives aux maladies des muſcles.

3°. Le ſecrétaire a lu l'éloge de M. Girod, aſſocié regnicole, au zèle duquel on doit l'établiſſement de l'inoculation dans les campagnes de la Franche-Comté.

4°. M. Chambon a lu des réfléxions ſur le véritable caractère & le traitement d'une maladie particuliere aux enfans, connue ſous le nom de *croups* ou *eſquinancie membraneuſe*.

5°. M. Hallé a fait la lecture d'un mémoire ſur les effets du camphre donné à haute doſe, & ſur les avantages que l'on peut en retirer en l'employant comme correctif de l'opium.

6°. Le ſecrétaire a terminé la ſéance en liſant l'éloge de M. Lorry, aſſocié ordinaire.

Rapport des Commiſſaires de la Société roy. de médecine, nommés par le Roi pour faire l'examen du magnétiſme animal ; imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784. (in-4°. de 39 p.)

En rendant compte du Rapport de MM. les Commiſſaires réunis de la Faculté de médecine & de l'Académie des ſciences, nommés pour examiner ce qui regarde le magnétiſme animal, c'étoit nous impoſer l'obligation de rendre également compte du travail des commiſſaires de la Société royale de médecine. Ces derniers n'ont pas enviſagé l'objet

ſous le même point de vue; il n'eſt donc pas étonnant qu'ils ne ſoient point parvenus à fixer d'une maniere auſſi exacte, auſſi motivée, auſſi ſolide, auſſi certaine, auſſi déciſive, les idées ſur le prétendu magnétiſme animal. Cependant, ils ont fait des efforts, il faut leur en ſavoir gré.

Voyons comment ils ont procédé pour remplir les ordre du Roi dans la commiſſion dont ils ont été chargés en particulier.

Ils ont diviſé leur Rapport en deux parties; ils traitent dans la *premiere* de la théorie du prétendu magnétiſme animal, & dans la *ſeconde* de ſon application au traitement des maladies. La premiere partie comprend 21 pag. & la ſeconde 18.

L'examen d'une théorie, fondée ſur de fauſſes données, & ſur des principes également faux, & par conſéquent incapables d'être démontrés, étoit une choſe abſolument inutile. Auſſi MM. les Commiſſaires de la Faculté de Paris & de l'Académie des ſciences ne s'en ſont-ils pas occupés; nous ne croyons pas non plus devoir nous y arrêter.

On retrouve encore dans la ſeconde partie des raiſonnemens théoriques qui éloignent de l'objet principal, c'eſt-à-dire des effets du prétendu magnétiſme, dont il auroit fallu s'occuper eſſentiellement. Il y a dans cette ſeconde partie un embarras, qu'on auroit dû épargner aux gens du monde qui avoient beſoin ſur cet objet de notions claires & préciſes, qui fixaſſent d'une maniere ferme & invariable, l'opinion qu'ils doivent avoir de l'agent meſmérien.

Sans nous occuper de tant de diſcuſſions, nous extrairons ſeulement de ce Rapport ce qu'il y a de plus propre à être expoſé à nos lecteurs.

Comme MM. les Commiſſaires ont fait quelques expériences particulieres, il convient que nous les rapportions ici.

» 1°. Deux hommes dont l'un encore jeune, étoit né très-ſenſible, très-irritable; dont l'autre plus âgé étoit dans un état de maladie, déclaroient éprouver des ſenſations dans des parties ſur leſquelles on dirigeoit le doigt ou un conducteur: leurs ſenſations paroiſſoient répondre aux divers mouvemens que l'on exécutoit. Nous leur avons bandé les yeux, & pendant tout le temps que nous les avons privés de la lumiere, les ſenſations que ces deux hommes ont déclaré éprouver, n'ont plus répondu régulièrement aux divers mouvemens que nous exécutions. Ils ont ſouvent nommé une partie comme le ſiège d'une ſenſation, tandis qu'on agiſſoit ſur une région très-éloignée, dans laquelle ils ont dit ne rien reſſentir.

» 2°. A ces premieres expériences nous avons ajouté les ſuivantes qui nous ont paru devoir mériter une grande attention. Nous avons ceſſé toutes les opérations ſuſdites à l'égard de ces deux ſujets, mais ſans qu'ils s'en apperçuſſent, & penſant que nous continuions le procédé du magnétiſme, ils ont, pendant cette interruption qui a été de longue durée, déclaré qu'ils éprouvoient des ſenſations en différentes parties. Enfin le réſultat a été que ces deux hommes, ſoumis aux expériences que nous avons faites, qui, jouiſſant de la faculté de voir, n'avoient ordinairement éprouvé des ſenſations que dans les parties ſur leſquelles nous agiſſions, pendant qu'ils ont eu les yeux bandés, ont plus ſouvent annoncé des ſenſations qui ne répondoient pas aux mouvemens que nous exécutions, qu'ils n'ont rencontré juſte à cet égard.

» 3°. Nous avons répété pluſieurs fois & varié ſur divers ſujets ſains & malades les expériences dont nous venons de rendre compte, & les réſultats ont toujours été les mêmes.

» 4°. Les deux faits ſuivans nous ont paru devoir être expoſés ſéparément.

» Une femme à laquelle on préſentoit le doigt ou un conducteur, ſe plaignoit d'angoiſſes & de mal-aiſe, dès qu'elle les voyoit dirigés vers elle en devant, ou qu'elle s'appercevoit qu'on les lui préſentoit par derriere: elle prioit que l'on ceſsât d'agir à ſon égard, aſſurant qu'elle étoit prête à ſe trouver mal.

» Un de nous ayant arrêté les regards de cette femme ſur un objet & fixé ſon attention par ce moyen, un autre lui a préſenté par derriere le doigt pendant dix minutes, ſans qu'elle s'en apperçut, & ſans qu'elle ait dit avoir éprouvé aucune ſenſation.

» Une Demoiſelle de 16 ans, privée de l'exercice libre des facultés intellectuelles, ſujette à des attaques d'apoplexie qui ſe renouvellent tous les trois ou quatre jours, a été ſoumiſe aux différens procédés du magnétiſme animal, pendant 65 minutes; elle n'en a éprouvé aucun effet: au moins elle ne l'a pas fait con-

noître à ſa gouvernante qui eſt accoutumée à juger de ſes ſenſations ; & il ne lui eſt point ſurvenu d'accès d'épilepſie, comme les partiſans du magnétiſme animal diſent qu'il doit arriver le plus ſouvent à ceux qui y ſont ſujets. En effet le retour de l'épilepſie peut avoir lieu pour les perſonnes qui jouiſſent de leurs facultés intellectuelles, qui refléchiſſent ſur leur état, ſur ce que l'on pratique à leur égard, tandis qu'il ne s'opérera point dans celles qui ſont privées de réflexion & d'intelligence ; ce qui eſt une preuve de plus de l'influence de l'imagination & des cauſes morales, dans les circonſtances de cette nature ».

Telles ſont les expériences faites par MM. les Commiſſaires, qui déclarent d'ailleurs formellement que les malades dont les maux étoient évidens & avoient une cauſe connue, & qu'ils ont ſuivis, n'ont été ni guéris ni notablement ſoulagés ; que les acteurs & les partiſans du magnétiſme animal ne peuvent fournir aucune preuve de ſon exiſtence ; que ce que l'on a nommé magnétiſme animal, n'eſt que l'art de faire tomber en convulſion par l'attouchement des régions du corps les plus irritables & par les frictions faites ſur ces parties ; que ce prétendu moyen de guérir réduit à l'irritation des régions ſenſibles, à l'imitation & aux effets de l'imagination, eſt au moins inutile pour ceux dans leſquels il ne s'enſuit ni évacuations ni convulſions, & qu'*il peut ſouvent devenir dangereux*, en provoquant & en portant à un trop haut degré la tenſion des fibres, dans ceux dont les nerfs ſont très-ſenſibles ; que les traitemens publics expoſent un grand nombre de perſonnes bien conſtituées d'ailleurs, à contracter une habitude ſpaſmodique & convulſive qui peut devenir la ſource des plus grands maux.

Convenons cependant que MM. les Commiſſaires de la Société, ſans avoir mis autant de variétés dans leurs épreuves, autant de ſimplicité dans leur rapport, qu'en ont mis MM. les Commiſſaires de la Faculté de médecine & de l'Académie des ſciences, ſont au moins d'accord ſur les cauſes des effets du magnétiſme animal, leſquelles ſont l'imagination, les attouchemens & l'imitation.

Depuis pluſieurs années on n'avoit point expoſé aux yeux du public les différentes ſubſtances qui entrent dans la compoſition de la thériaque. Le college de pharmacie reprend cet ancien uſage qui avoit été interrompu. L'ouverture de cette expoſition s'en fait avec ſolemnité ; on y prononce un diſcours d'inauguration.

Voici le billet de convocation.

Thériaque du College de Pharmacie.

Le college de pharmacie ayant arrêté de faire cette année la *thériaque d'Andromaque*, avertit qu'à la maniere accoutumée il y ſera procédé publiquement, grande ſalle dudit college, rue de l'Arbalêtre, fauxbourg S. Marcel, à commencer du lundi 13 ſeptembre, à 3 heures, jour auquel ſe fera l'ouverture de l'expoſition & des démonſtrations qui auront lieu durant quinze jours, avant de paſſer à la confection de cet antidote. L'expoſition ſera publique depuis trois heures de relevée juſqu'à ſix, & il y aura deux démonſtrations chaque jour.

Nota. Ce billet n'eſt pas conçu d'une maniere intelligible. On lit : *il y ſera procédé publiquement.... à commencer du lundi 13 ſeptembre.* On ne doit point procéder ce jour-là à la confection de la thériaque, & l'on n'y procédera point davantage les quinze jours ſuivans. Le diſcours inaugural, l'expoſition des ingrédiens, leur démonſtration, ne ſont pas même préparatoires pour la confection de cet antidote, à laquelle on ne procédera véritablement qu'après l'expiration des 15 jours.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

OBSERVATION *ſur un Accouchement laborieux; par J. NOÉ, accoucheur, élève du célèbre feu M.* Levret.

LE 25 octobre 1783, la nommée Renée Loury, femme du ſieur Fayet, jardinier de M. Lany, à Neuilly-ſur-Marne, après avoir été tourmentée inutilement par une ſage-femme, eut recours à un chirurgien des environs: celui-ci ayant travaillé pendant trois heures, & ne pouvant terminer l'accouchement, envoya prier M. Deſtreman de venir à ſon ſecours. Il ſe trouvoit alors auprès d'une dame; comme il m'honoroit de ſa confiance, il conſeilla de s'adreſſer à moi.

Arrivé ſur les lieux, j'interrogeai la ſage-femme ſur les cauſes qui s'oppoſoient à l'accouchement. Elle me répondit que l'enfant avoit préſenté une main au moment de l'écoulement des eaux de l'amnios, & qu'ayant voulu repouſſer cette main pour aller ſaiſir les pieds, elle en avoit été empêchée par les menaces du mari, & les cris de la ſouffrante, ce qui avoit déterminé à appeller le chirurgien qui avoit augmenté les difficultés, en tirant les deux bras de l'enfant.

L'état des choſes reconnu, je ſituai convenablement la malade, mais conſidérant qu'il étoit impoſſible de retourner l'enfant qui étoit à terme, ſans déranger les deux bras qui occupoient le paſſage; & jugeant que ſa tête étoit renverſée en arriere entre les deux omoplates, puiſque la partie ſupérieure latérale de la poitrine étoit engagée dans le petit baſſin, depuis douze heures, &c. je changeai la poſition de la malade, & fis ce que M. Levret appelloit *préparation*, laquelle me procura la facilité d'aller prendre le genou de l'enfant, au lieu des pieds, comme l'ont conſeillé tous les auteurs, avant M. Levret, avec lequel j'ai été durant dix-huit ans. Je l'amenai au paſſage, juſqu'à ce que j'aie pu développer la jambe. Ayant alors porté les deux doigts de mon autre main dans le pli de l'aine du coté oppoſé, en forme de crochet, j'ai obtenu l'extraction de l'enfant avec une aiſance qui a ſurpris tous les aſſiſtans.

Après avoir laiſſé repoſer la malade pendant une heure, je me ſuis mis en devoir de la délivrer. Je me ſuis vu forcé de porter la main dans la matrice contre mon ordinaire, pour détacher le placenta qui étoit adhérent à la partie latérale gauche; il fut extrait ſans accidens.

J'ai conſeillé des embrocations à la malade, le régime & autres moyens uſités en pareil cas. J'ai appris avec plaiſir, quinze jours après, par M. Lany (près la fontaine de Montmorency,) que l'accouchée ſe portoit bien, & qu'elle vaquoit à ſes travaux ordinaires, &c.

Signé, NOÉ.

LIVRES NOUVEAUX.

DISSERTATIO medica ſiſtens cautelas anthelminticorum, &c. c'eſt-à-dire, Diſſertation de médecine, contenant les précautions à prendre en adminiſtrant les anthelmintiques dans les paroxyſmes vermineux, avec des obſervations & des analectes pratiques tirés de l'Helmintologie médicale; par M. MEYER ABRAHAM, de Hambourg, docteur en médecine & en chirurgie. A Gottingue, chez Barmeier; à Straſbourg, chez Konig, 1783. (*in*-4°. de 30 pag.)

Cet opuſcule académique eſt diviſé en quatre paragraphes. Le premier offre des analectes ſur la ſymptomatologie vermineuſe; le ſecond traite des diverſes méthodes curatives; le troiſième préſente la curation ſymptomatique, qui conſiſte dans les adouciſſans & les antiſpaſmodiques, parmi leſquels la fleur de zinc, les racines de valeriane, les feuilles d'oranger & les vomitifs jouent un grand rôle; le quatrième & dernier paragraphe eſt conſacré à l'expulſion des vers, ce qui forme la cure radicale. La

claſſe des remèdes anthelmintiques les plus énergiques, ſuivant M. Abraham, eſt compoſée du camphre, du quinquina, de l'*aſſa fœtida*, des mercuriaux, de l'étain, des huileux, du *quaſſia*, du vitriol de mars, de la racine de jalap, de la noix commune, de la ſpigelie vermifuge, de la ſpigelie du Mariland, du haricot à démangeaiſons, de la coralline de Corſe, des feuilles d'ellébore fétide, de la gratiole, & de la ſemence de cévadille. Faiſons connoître quelques vermifuges choiſis par M. Abraham.

1°. Biſſet, médecin anglois, recommande beaucoup contre les vers, l'ellébore fétide, ou pied de griffon. Il ordonne la poudre de ſes feuilles deſſechées, ou le ſuc exprimé des feuilles avec du ſucre, à prendre ſoir & matin: une cuillerée à café aux enfans de deux à ſix ans. Il ajoutoit auſſi la teinture de rhubarbe avec du ſyrop.

2°. Boulduc & Ange Sala avoient déja reconnu une grande vertu anthelmintique dans la gratiole. M. Ehrhardt vient de la confirmer en preſcrivant à un enfant attaqué de fievre quarte avec des ſoupçons de vers, la racine de gratiole pulvériſée. Son uſage continué pendant quelque temps, non-ſeulement fit rendre une grande quantité d'aſcarides, mais guérit encore parfaitement la fievre.

3°. On vient de célébrer en Allemagne les propriétés anthelmintiques de la cévadille. MM. Seeliger & Schmucker diſent l'avoir donnée avec ſuccès à des enfans & même à des adultes. Le premier cite ſon efficacité dans deux cas où l'on avoit inutilement tenté d'autres remedes. Un ténia même fut expulſé par ſon ſecours. M. Seeliger en donne demi-gros réduit en bol avec du miel, purge enſuite le malade. M. Schmucker excité par ces obſervations, fit de ſon côté des expériences, qui ſemblent prouver cette propriété vermifuge dans la ſemence de la cévadille, ſoit pour les enfans, ſoit pour les adultes, ſans que l'uſage de ce remede ait jamais occaſionné aucun accident fâcheux. C'eſt cependant une ſemence âcre, qui détruit puiſſamment les poux. Son acrimonie fait excorier la peau de la tête à ceux qui en font uſage, & cela avec beaucoup de douleurs. M. Schmucker craint avec raiſon que ce médicament n'attaque auſſi les inteſtins, ſur-tout en s'attachant à leurs plis, il penſe qu'il faut obſerver de grandes précautions en ordonnant la poudre de cévadille. Dans l'hôpital de Gottingue que M. Richter fait ſi bien fleurir, M. Abraham a vu employer deux fois ſans ſuccès ce remede, mais auſſi ſans aucun mauvais effet.

On avoit reçu dans l'hôpital une femme juive attaquée d'épilepſie. Il paroiſſoit des ſignes évidens de vers, & la mere de la malade rapportoit qu'elle en avoit ſouvent rejetté. On tenta les ſemences de cévadille, dont on faiſoit prendre tous les matins demi-gros réduit en bol avec du miel, en interpoſant les purgatifs. Mais aucun ver ne fut expulſé; au contraire, les paroxyſmes épileptiques parurent plus fréquens & plus graves.

Une autre fois, dans un cas ſemblable, on donna le même remede à une femme; mais des douleurs aigues dans le bas-ventre, qui ſe firent ſentir auſſi-tôt après, empêcherent de bonne heure la continuation de ce médicament. Chaque priſe les augmenta, & l'on craignit l'inflammation des inteſtins. M. Abraham ne voudroit pas cependant abſolument refuſer la vertu vermifuge à cette ſemence, mais il ſemble qu'il faut prendre les plus grands ſoins, de peur qu'il ne ſurvienne quelque accident d'un médicament ſi âcre. Ceux de nos lecteurs curieux de s'inſtruire ſur l'hiſtoire naturelle & botanique de la cévadille, pourront conſulter le mémoire, inſéré dans le ſecond ſemeſtre des nouveaux mémoires de l'Académie de Dijon, année 1782, p. 197.

Par un abonné de L.

Précis d'obſervations ſur la nature, les cauſes, les ſymptômes & le traitement des maladies épidémiques qui regnent tous les ans à Rochefort, & qu'on obſerve de temps en temps dans la pluſpart des provinces de France. Avec des conſeils ſur les moyens de s'en préſerver; par M. Retz, doct. en médecine, médecin ordinaire du Roi, ſervant par quartier, ancien médecin ordinaire de la Marine royale, correſpondant de la Société royale de médecine & de l'Académie des ſciences, belles-lettres & arts de Dijon. A Paris, chez Méquignon, l'aîné, lib. rue des Cordeliers; & à Verſailles, chez Blaiſot, 1784; (*in*-12. de 156 pag. Prix 1 liv. 16 ſols br.

L'auteur examine d'abord les maladies de Rochefort, conſidérée relativement aux individus, à elles-mêmes, & à leurs ſoins. Il réſulte de ſon examen, que la maladie épidémique de cette ville n'eſt

point excitée par l'inſalubrité de l'air; que c'eſt une fièvre continue remittente ſans aucun mauvais caractère, cauſée par le paſſage des ſujets d'une température éloignée dans celle de Rochefort. Quant au traitement, il conſiſte à diminuer le volume du ſang & des humeurs. M. Retz obſerve que toutes les fois que les humeurs ſeules ſurabondent, la ſaignée eſt nuiſible; ainſi à l'exemple des meilleurs praticiens, il a recours à l'émétique, auquel il joint quelquefois un purgatif; lorſque la dépuration s'eſt heureuſement faite, la purgation eſt néceſſaire; mais il faut ſaiſir le moment favorable.

Nous préſumons que ce précis eſt fait pour remplir les vues d'utilité que l'auteur s'eſt propoſé en le compoſant.

Nous avons promis, dans notre proſpectus, de faire connoître les réglemens émanés de l'autorité, ſur la totalité de la médecine. Ceux qui la cultivent ont intérêt d'être inſtruits de tout ce qui la regarde. Ces objets d'ailleurs tiennent à l'hiſtoire de l'art, & nos feuilles ſont deſtinées à les conſerver pour l'utilité générale. Ainſi nous y conſignons les lettres-patentes & la déclaration que le Roi vient de donner.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Portant réglement pour les Ecoles de Chirurgie de Paris.

Données à Verſailles le 18 Juin 1784.

Regiſtrées en Parlement le 20 Août 1784.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces préſentes lettres verront; SALUT. Ayant été informé que le concours des étudians en chirurgie qui déſirent de ſe faire inſcrire aux cours des différens profeſſeurs des Ecoles de chirurgie de Paris, conformément aux lettres-patentes en forme d'édit, du mois de mai mil ſept cent ſoixante-huit, portant réglement pour leſdites Ecoles, étoit trop conſidérable pour que les profeſſeurs puſſent les inſcrire eux-mêmes ſur les regiſtres preſcrits; que de la confuſion dans les inſcriptions & atteſtations, il réſultoit des abus d'autant plus préjudiciables, que ſuivant les mêmes lettres-patentes, les atteſtations des profeſſeurs donnent aux étudians des droits pour être admis à la maîtriſe en chirurgie dans les différens Colleges & communautés des villes du royaume, & les vues de notre premier chirurgien, tendantes à la perfection de l'enſeignement de la part des profeſſeurs, & à l'inſtruction plus ſuivie de la part des étudians dans toutes les parties de la chirurgie, nous ayant paru mériter d'être approuvées & exécutées. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conſeil, & de notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons ordonné, & par ces préſentes ſignées de notre main, ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Les étudians qui déſireront les atteſtations néceſſaires pour parvenir à la maîtriſe en chirurgie, ſoit pour la ville de Paris, ſoit pour les provinces, ſeront tenus de faire le cours complet de toutes les études de chirurgie pendant trois années conſécutives. Ils ſe feront inſcrire la premiere année pour le cours de phyſiologie; la ſeconde, pour le cours de pathologie; & la troiſième, pour celui de thérapeutique. En conſéquence, ils ne ſeront admis à l'inſcription pour le cours de pathologie, qu'en rapportant l'atteſtation du cours de phyſiologie. Il en ſera de même à l'égard du cours de thérapeutique, pour lequel aucun éleve ne pourra être inſcrit qu'en juſtifiant de ſon aſſiduité au cours de pathologie. Les étudians ſeront en outre inſcrits, chacune des trois années, pour les cours d'anatomie, d'opérations & d'accouchemens; & comme il y a deux profeſſeurs pour chacun de ces cours, il ſera libre aux éleves de ſuivre l'un & l'autre, mais ils ne devront être inſcrits que ſur le regiſtre de l'un d'eux à leur choix. A l'égard des autres cours établis auxdites Ecoles, tels que ceux de chymie, de botanique & de maladie des yeux, leſdits éleves ſeront obligés de rapporter au moins une atteſtation de chacun de ces cours dans les trois années.

II.

Les inſcriptions des étudians ſeront portées ſur trois regiſtres différens, leſquels ſeront cottés & paraphés par premiere & derniere feuille par le profeſſeur du cours pour lequel les étudians ſeront inſcrits. L'un des regiſtres ſera remis à notre premier chirurgien, ou à l'inſpec-

teur des Ecoles; le second ſera dépoſé dans les archives du College; & le troiſième ſera entre les mains du profeſſeur. Les inſcriptions ſeront reçues quinze jours avant le commencement de chaque cours, & pendant les huit premiers jours du cours, ce temps paſſé, les regiſtres ſeront clos par la ſignature du profeſſeur & de l'inſpecteur des Ecoles, & remis à leur deſtination.

III.

Les étudians ne ſeront admis à l'inſcription, qu'à la charge de rapporter leur extrait baptiſtaire duement légaliſé, qu'ils préſenteront à la perſonne prépoſée par notre premier chirurgien pour recevoir les inſcriptions; laquelle écrira les noms, ſurnoms, provinces, & le lieu de la réſidence actuelle deſdits étudians, ſur chacun des trois regiſtres & au même numero; fera en outre mention ledit prépoſé, au dos dudit extrait, du jour de l'inſcription, & du numero ſous lequel elle aura été faite. Les étudians ſeront tenus de repréſenter cet extrait ainſi coté, lorſqu'ils demanderont les certificats ou atteſtations de cours.

IV.

Les profeſſeurs obſerveront exactement ce qui eſt preſcrit par les lettres-patentes du mois de mai 1768, portant réglement pour le College de chirurgie, tant pour l'ordre des matieres qu'ils doivent enſeigner, que pour les heures & la durée de leurs leçons, & feront les appels ordonnés par leſdites lettres-patentes, pour s'aſſurer de l'aſſiduité des éleves, au défaut de laquelle ils ſeront rayés. Outre le regiſtre général, les profeſſeurs en tiendront un particulier des étudians qui ſe propoſeront de répondre aux différens examens après la récapitulation des matieres traitées dans les leçons précédentes. C'eſt dans cette claſſe ſeulement que les profeſſeurs choiſiront les ſujets les plus inſtruits pour l'Ecole pratique, laquelle continuera d'être ſous la direction de notre premier chirurgien, qui fera les diſpoſitions qu'il jugera convenables pour la plus grande perfection d'un établiſſement propre à former les étudians dans l'exercice d'un art ſi important.

V.

A la fin de chaque cours, le prépoſé aux inſcriptions remettra à chaque profeſſeur l'atteſtation remplie des noms, ſurnoms & provinces des étudians, & numérotée comme il a été dit à l'art. III, laquelle ſera enſuite ſignée par le profeſſeur, vérifiée par l'inſpecteur des Ecoles, viſée par les prévôts, & ſcellée du ſceau du College.

VI.

Nous ordonnons expreſſément aux étudians en chirurgie de ſe comporter avec docilité & ſoumiſſion envers les profeſſeurs. Enjoignons auxdits profeſſeurs d'y tenir la main & de faire ſortir des Ecoles, ceux qui y manqueront, même de les rayer du regiſtre des inſcriptions, après en avoir rendu compte à notre premier chirurgien.

VII.

Seront au ſurplus obſervés & exécutés, tous les réglemens précédens donnés par nous concernant l'ordre & la diſcipline des Ecoles de chirurgie en ce qui n'eſt point contraire aux préſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces préſentes ils aient à faire regiſtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens, & nonobſtant toutes choſes à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Verſailles le dix-huitième jour du mois de juin, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-quatre, & de notre règne le onzième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas :* Par le Roi, le Baron DE BRETEUIL. Et ſcellées du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrées, oui, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle aſſemblées, le vingt août mil ſept cent quatte-vingt-quatre.

Signé, *DUFRANC.*

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

DÉCLARATION DU ROI,

Concernant les Études & exercices des Éleves en Chirurgie.

Donnée à Verſailles le 18 Juin 1784.

Regiſtrées en Parlement le 20 Août 1784.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes lettres verront ; SALUT. Lors de la ſuppreſſion des brevets d'apprentiſſage que les éleves en chirurgie étoient tenus de rapporter pour ſe préſenter à la maîtriſe, il a été ordonné qu'ils y ſeroient admis, quand ils auroient rempli pendant une année au moins le cours ordinaire des études de chirurgie dans quelques-unes des villes où il y en a d'établis, & qu'ils auroient en outre exercé avec application & aſſiduité pendant trois années chez les maîtres en chirurgie, dans les hôpitaux des villes frontieres ou dans les armées, ou au moins deux années dans les hôpitaux de Paris, deſquels études & ſervice ils rapporteroient des certificats duement légaliſés. Il a de plus été permis à tous maîtres en chirurgie indiſtinctement d'avoir & former autant d'éleves qu'ils le jugeroient à propos. Mais ſur ce qui nous a été repréſenté que les connoiſſances théoriques qu'exige la chirurgie ſont trop étendues pour que les éleves puiſſent les acquérir par des études d'une ſeule année ; qu'ils ne peuvent d'ailleurs ſe former dans la pratique de cet art qu'en l'exerçant ſous des maîtres qui ayant, par des examens rigoureux, fait preuve de capacité dans toutes les parties de la chirurgie, auroient aſſez d'expérience pour diriger des éleves ; que de la liberté indéfinie accordée aux maîtres d'inſtruire autant d'éleves qu'ils le jugent à propos, & ſans que ces derniers ſoient obligés de demeurer avec eux, il arrive que pluſieurs maîtres font enregiſtrer par le greffier de notre premier chirurgien un plus grand nombre d'élevés qu'ils n'en ont réellement beſoin pour les aider & ſuppléer ; que d'autres font paſſer pour leurs éleves des gens ſans qualité, qui, s'immiſçant, au détriment du public, dans l'exercice de la chirurgie, ſe mettent, par cette facilité contraire au bon ordre, à l'abri de toutes pourſuites de la part des lieutenans de notre premier chirurgien & des prévôts des corps & colleges de chirurgie, nous avons reconnu qu'il étoit de notre ſageſſe de remédier à ces abus, de prolonger le temps des études que les éleves ſeroient tenus dorénavant de faire pour parvenir à la maîtriſe, & de ne confier leur inſtruction dans la pratique qu'aux ſeuls maîtres qu'on peut raiſonnablement préſumer être en état de les y former. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conſeil, & de notre grace ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons déclaré, & par ces préſentes ſignées de notre main, déclarons, voulons & nous plaît ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Les éleves en chirurgie ne pourront être admis à la maîtriſe dans les provinces de notre royaume, que lorſqu'ils auront rempli pendant deux années au moins le cours des études en chirurgie dans quelques-unes des villes où nous avons nommément établi des Ecoles de chirurgie, & qu'ils auront en outre exercé avec application & aſſiduité pendant trois années chez les maîtres en chirurgie, dans les hôpitaux des villes frontieres, ou dans les armées, ou au moins deux années dans les hôpitaux de Paris.

II.

Les éleves qui déſireront les certificats néceſſaires pour conſtater leur aſſiduité auxdits cours, ſeront tenus de s'inſcrire ſous chaque profeſſeur ſur trois feuilles différentes, dont l'une ſera remiſe au

lieutenant de notre premier chirurgien, la ſeconde aux Prévôts, pour être dépoſée aux archives, & la troiſième demeurera entre les mains du profeſſeur.

III.

Ces inſcriptions ſe prendront pendant les quinze premiers jours de chaque cours, lequel temps paſſé, les feuilles ſeront exactement remiſes à leur deſtination, & aucun éleve ne ſera plus reçu à ſe faire inſcrire.

IV.

Les profeſſeurs obſerveront exactement ce qui eſt preſcrit par les ſtatuts particuliers de leur College, tant pour l'ordre des matieres qu'ils doivent enſeigner, que pour la durée des leçons. Ils auront ſoin de s'aſſurer de l'aſſiduité des éleves ou étudians, en faiſant pour cet effet l'appel autant de fois qu'il en ſera beſoin. Ils délivreront à chacun de ceux qui auront ſuivi leurs cours avec ſageſſe & régularité, des atteſtations ſignées d'eux, leſquelles ſeront enſuite viſées par les lieutenant & prévôts en charge, après avoir vérifié les inſcriptions ſur les feuilles. Seront au ſurplus leſdites atteſtations légaliſées par les juges des lieux où les étudians auront fait leurs cours, lorſque le corps ou College pardevant lequel ils devront ſubir leurs examens pour parvenir à la maîtriſe, ne ſera pas le même que celui où leſdits cours auront été ſuivis.

V.

Voulons que les éleves qui entreront chez les maîtres ſoient tenus de demeurer avec eux, & de faire déclaration de leur entrée chez leſdits maîtres ou dans les hôpitaux, dans la même forme que par le paſſé, ſans qu'il ſoit rien innové à cet égard.

VI.

Les certificats de ſervice qui auront été délivrés aux éleves par les maîtres ou par les chirurgiens-majors des hôpitaux, ſeront repréſentés au lieutenant & au greffier de notre premier chirurgien, leſquels ſeront tenus de faire mention ſur icelui, à peine de nullité, de l'enregiſtrement d'entrée chez leſdits maîtres ou dans leſdits hôpitaux, de certifier que le temps porté par leſdits certificats a été exactement rempli, & que les éleves n'ont pas eu d'autre domicile que celui de leurs maîtres. Seront en outre leſdits certificats légaliſés par les juges lorſque les éleves ſe préſenteront à la maîtriſe dans un autre corps ou college de chirurgie.

VII.

Permettons aux ſeuls maîtres des villes où il y a corps ou college de chirurgie, de former des éleves. Défendons auxdits maîtres d'avoir plus de deux éleves en même-temps, ou d'en avoir aucuns qui n'auroient pas fait la déclaration ci-deſſus ordonnée, le tout à peine de cinquante livres d'amende applicable au profit de la bourſe commune de leur corps ou college. N'entendons néanmoins comprendre dans ladite défenſe, quant à ce qui concerne le nombre des éleves, les profeſſeurs brevetés des colleges par nous établis, ni les chirurgiens en chef des hôpitaux, membre deſdits colleges ou aggrégés à iceux.

VIII.

Lorſque les maîtres des villes où il y a corps ou college de chirurgie ſerviront dans les armées, les certificats qu'ils donneront aux éleves pour le ſervice d'une campagne, leur tiendra lieu d'une année, & ſeront leſdits certificats viſés par le colonel ou autres officiers du corps où leſdits éleves auront été employés pendant le temps marqué par leurs certificats. Le *viſa* deſdits officiers tiendra lieu de la déclaration ci-deſſus preſcrite.

IX.

Seront au ſurplus exécutés les ſtatuts généraux de mil ſept cent trente, donnés pour toutes les communautés des maîtres en chirurgie des villes de province, nos lettres-patentes du trente-un décembre mil ſept cent cinquante, & tous autres ſtatuts & réglemens particuliers en ce qui n'eſt point contraire aux préſentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces préſentes ils aient à faire lire, publier & enregiſtrer, & le contenu en icelles garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur, nonobſtant toutes choſes à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Verſailles le dix-huitième jour du mois de juin, l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt-quatre, & de notre règne le onzième. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*; Par le Roi, le Baron DE

BRETEUIL. Et ſcellées du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrées, oui, ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux bailliages & ſénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & regiſtrées: enjoint aux ſubſtituts du Procureur général du Roi eſdits ſièges, d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'-Chambre & Tournelle aſſemblées, le vingt août mil ſept cent quatre-vingt-quatre.

Signé, *DUFRANC.*

EAU MÉDICINALE.

Nous rappellons à nos lecteurs, que dans le n°. 18 de cette Gazette, année 1783, eſt inſérée une obſervation de M. Petit, médecin de Mgr. le duc d'Orléans, ſur les mauvais effets de cette eau, autrement appellée *eau de Huſſon*; puiſque madame de la Motte eſt morte pour en avoir pris au mois de juin 1783.

Cette cataſtrophe étoit bien capable de faire tomber le débit de cette eau. Comme les fabricans & diſtributeurs de cette liqueur ſtygienne craignoient un revers de finances, ils ſe ſont empreſſés de produire une *troiſième collection des prétendus miracles opérés* par leur remede. Les gens raiſonnables ne croient point à ces certificats mendiés; ils ne trompent que les gens crédules. Dans cette brochure on avoue le fatal événement, mais on trouve moyen de l'excuſer. Produiſons un autre fait bien récent qu'il ne ſera point auſſi aiſé de juſtifier. Il nous eſt communiqué par M. Retz. Voici la lettre qu'il vient de nous adreſſer.

LETTRE

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

Paris 9 Septembre. 1784.

« Nous vous invitons, l'humanité & » moi, Meſſieurs, à publier l'obſervation » ſuivante.

» Madame de *M.....y*, rue Baſſe du » Rempart, ayant pris mardi ſoir 7 ſep- » tembre, une doſe *de l'eau médicinale de* » *Huſſon*, telle que la preſcrit l'imprimé » qui ſe vend avec la fiole, a été tour- » mentée le lendemain juſqu'à dix heures » du ſoir, de *tiraillemens d'eſtomac*, de » *douleurs d'entrailles*, de *vomiſſemens*, » *d'angoiſſes*, de *défaillances*, & d'un » *accablement alarmant*. Pour peu que ces » ſymptômes euſſent été plus graves, on » auroit pu croire la malade empoiſon- » née.

» L'amour des remedes de charlatans » n'eſt pas la maladie épidémique la » moins dangereuſe de la capitale.

J'ai l'honneur d'être, &c. RETZ, *médecin ordinaire du Roi.*

M. Huſſon eſt un ancien officier au ſervice du Roi, réſidant à Sédan. Il ne paroît point qu'il ait fait les études longues & néceſſaires au médecin. Cependant il en exerce en quelque maniere les fonctions, en indiquant pour bien des maladies un ſeul & même remede; mais quel remede que celui qui peut exciter des accidens graves, & donner la mort! Nous oſons le dire à M. Huſſon, & à tous ceux qui, comme lui, quittent le ſervice militaire, pour vendre & diſtribuer des poudres ou des eaux: Vous déſobéiſſez à la loi; vous prévariquez.

LOUIS XIV, en 1707, rendit un édit ſur l'exercice de la médecine en France; l'article XXVI porte:

« Nul ne pourra ſous quelque prétexte » que ce ſoit, exercer la médecine, ni » donner aucun remede, même gratuite- » ment dans les villes & bourgs de notre » royaume, s'il n'a obtenu les dégrés de » licentié, &c.

LIVRES NOUVEAUX.

JOANNIS CRATONIS à Kraffiheim epiſtola, &c. c'eſt-à-dire, Lettre de J. CRATON de Kraffitheim, conſeiller & premier médecin de trois Empereurs, à Jean Sambuc, docteur en médecine, conſeiller & hiſtorien impérial, ſur la mort de l'Empereur Maximilien ſecond; publié pour la premiere fois ſéparément à l'uſage des médecins; par M *Chriſtian Godefroi Gruner*, profeſſeur de médecine à Jena. A Jena, chez les héritiers de Cunon, 1782. *in*-8°. de 29 pag.

La bonté & la tolérance de l'Empereur Maximilien ſecond, le firent vivement regretter de ſes ſujets; mais comme il arrive ſouvent aux Souverains, les hiſtoriens contemporains ne s'accorderent nullement entr'eux ſur la cauſe de ſa mort. L'érudit profeſſeur M. Gruner, à qui cette particularité étoit connue, fut charmé d'apprendre qu'il exiſtoit à ce ſu-

jet une lettre de Jean Craton, cachée parmi les commentaires d'Hippocrate, qui ſont conſervés dans la bibliothèque d'Altenbourg. Il n'épargna rien pour en obtenir une copie fidele; après en avoir reconnu toute l'authenticité, il s'empreſſa de la publier.

Jean Craton étoit un des célèbres médecins de ſon ſiècle. Il fut premier médecin de trois Empereurs, au nombre deſquels on compte Maximilien ſecond. Craton tenoit d'ailleurs un rang diſtingué parmi les ſavans du 16e. ſiècle, comme ſes ouvrages en ſont foi. Lui-même étoit très-malade pendant la derniere maladie de Maximilien. Son témoignage n'en mérite pas moins toute croyance, & la candeur qui regne dans cette lettre, la fait lire avec intérêt. On y apprend que l'Empereur Maximilien ſecond mourut à la ſuite d'une douleur néphrétique, pour ne pas avoir voulu ſuivre les ſages conſeils de ſes médecins, tandis que malheureuſement pour lui il donna ſa confiance à une femme, de la claſſe des vils charlatans, laquelle lui avoit été annoncée par quelques-uns de ſes courtiſans.

Cette lettre avoit déja été imprimée dans un ouvrage allemand de M. Buder, & dans le livre *de difficili in obſ. anat. epicriſi*, par M. Iſenflamme. Mais c'eſt la premiere édition qui ait été publiée ſéparément, & l'on doit aſſurément en ſavoir gré à M. Gruner, qui l'a dédiée au docteur Jean-Pierre Frank, conſeiller intime & premier médecin de l'Evêque de Spire. Frank eſt avantageuſement connu dans le nord, par ſon ouvrage de *Politiâ medicâ*, dans lequel il démontre entre pluſieurs excellentes choſes, les ſoins qu'exige la ſanté publique, les droits ſacrés & inviolables de l'humanité, l'indulgence qu'il faut avoir pour les jeunes filles enceintes, la dureté & l'inutilité des loix promulguées contre elles, tant que le ſyſtême d'éducation répandu aujourd'hui en Europe ne changera pas.

Par un abonné de L.

Pharmacie.

Le mardi 7 ſeptembre 1784, la Faculté de médecine commença la viſite annuelle des boutiques des apothicaires établis dans la ville & fauxbourgs de Paris, qu'elle continua le vendredi 10, le mardi 14, & le vendredi 17 du même mois.

L'origine de ces viſites, que l'eſprit de nouveauté, l'oubli des bons principes, le relâchement, &c. qui ſe ſont gliſſés dans la pluſpart des ſociétés, & dont les corporations ſavantes ne ſont pas exemptes, rendent de plus en plus néceſſaires pour le maintien du bon ordre, de la ſecurité & de la confiance publique; cette origine, diſons-nous, remonte à la fin du 16e. ſiècle. Un arrêt du Grand Conſeil du 23 décembre 1598, *ordonne qu'elles ſeront faites par deux docteurs de la Faculté de médecine, un apothicaire de la maiſon du Roi, & un autre de la communauté des maîtres épiciers-apothicaires.*

Tous les *édits, arrêts & réglemens* rendus depuis cette époque, ordonnent l'exécution de celui du Conſeil, & enjoignent à la Faculté de médecine de faire faire les viſites, ſans frais, par les profeſſeurs des Ecoles, aſſiſtés de M. le Doyen, accompagnés des ſyndics des apothicaires de la maiſon du Roi, & des prévôts du College des maîtres apothicaires.

Comme la confiance & l'enthouſiaſme avec leſquels les hommes de tous les états accueillent, prônent, colportent les prétendus ſpécifiques qui leur ſont préſentés par des charlatans moines, chevaliers, &c. &c. pourroient porter le dégoût & le découragement dans le cœur des pharmaciens inſtruits & honnêtes, MM. les Commiſſaires ont cru devoir déclarer publiquement que dans ces viſites, ils avoient apporté une attention ſcrupuleuſe dans l'examen des préparations magiſtrales & officinales, qu'ils les ont trouvées dans le meilleur état, & préparées ſuivant les principes de l'art; qu'ils rendoient avec plaiſir ce témoignage mérité, au ſavoir & au zèle dont ſont animés les pharmaciens de la capitale, afin de leur conſerver & étendre de plus en plus l'eſtime & la confiance qui leur ſont dus.

Les Commiſſaires chargés, cette année, de faire ces viſites importantes pour le public, étoient MM. *Pourfour-du-Petit*, doyen, *Duhaume*, profeſſeur actuel de pharmacie, *Berthollet*, profeſſeur déſigné de pharmacie, *Hallot*, profeſſeur de matiere médicale, & *Bourru*, pour M. *d'Arcet*, profeſſeur de chymie; MM. *Delacour*, pour M. *Mercier*, ſyndic des apothicaires de la maiſon du Roi, & *Croharé*, ſyndic adjoint, avec les quatre Prévôts du college des maîtres apothicaires.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HYGIENE.

PERSONNE n'eſt, dit-on, meilleur juge de ce qui convient à ſa conſtitution que ſoi-même. On aime à citer l'exemple de Tibère, qui penſoit qu'à trente ans on devoit être parvenu ſur ce point à des principes invariables. Des uſages reçus, ſouvent l'ouvrage du haſard, ſont adoptés ſans qu'on recherche s'ils ſont utiles ou nuiſibles. On ne fait point attention que l'hygiene, cette partie de la médecine qui enſeigne à ſe maintenir en ſanté, eſt fondée ſur des principes d'économie animale, & des faits obſervés, ſouvent méconnus des perſonnes les plus éclairées. Je me propoſe d'en donner des exemples nombreux.

L'uſage trop étendu des boiſſons chaudes, mérite d'abord d'être relevé. Pline les regarde comme contraires, ſous prétexte qu'aucun des animaux ne les recherche. On pourroit ajouter que ceux qui s'en nourriſſent & qu'on deſtine à l'engrais, dégenèrent & deviennent foibles au point de pouvoir à peine ſe ſoutenir. On donne une toute autre nourriture aux animaux qu'on emploie à des travaux pénibles. Leur boiſſon eſt telle, que la nature la leur offre.

Durant les premiers âges des anciennes républiques, on étoit bien loin d'un uſage ſi propre à énerver. Les lieux publics appellés *thermopolia*, où l'on vendoit des boiſſons chaudes, ne furent connus que lorſque le luxe & la molleſſe furent introduits dans Rome. Les perſonnes même qui mettoient plus de ſoin à conſerver leur ſanté & leur vigueur, les évitoient au rapport du poëte Martial. Mais l'empreſſement du public à fréquenter ces lieux devint ſi grand, & les effets en furent ſi marqués, qu'on finit par les proſcrire.

Les mêmes inſtitutions avec les mêmes abus ſe ſont renouvellées en Europe par le progrès du commerce dans les deux Indes. Lorſque le thé fut connu, on le prôna avec cet enthouſiaſme aveugle qu'inſpirent les nouveaux moyens de rétablir ou de conſerver la ſanté. Un médecin hollandois le porta ſi loin, qu'il conſeilla d'en faire un uſage général & abondant le matin, à midi, le ſoir & même la nuit. Il fondoit ſon opinion ſur ce qu'on ne ſe porte jamais mieux que quand le ſang eſt le plus liquide & par-là le plus propre à la circulation; comme ſi l'homme vigoureux & livré à l'exercice avoit à deſirer le ſang aqueux de l'homme énervé & cacochyme. L'abus du raiſonnement ici comme en beaucoup d'autres points eſſentiels, mérite d'être remarqué. En écartant toute prévention, on peut aſſurer que l'uſage habituel des boiſſons chaudes, porte atteinte aux dents, qu'il relâche le corps, affoiblit l'eſtomac, & diſpoſe à une foule de maladies chroniques.

Des faits obſervés ſemblent prouver que le ris, pris chaud, nuit au ſyſtême nerveux, ſur-tout quand il eſt la baſe de la nourriture comme dans les Indes orientales. Ceux qui ſont les plus diſpoſés à recevoir ſon impreſſion nuiſible, en contractent, les uns, la perte du ton de l'eſtomac, d'autres, des tremblemens des membres ou la cécité. Ceux qui prennent le ris tiéde ou froid ſemblent exempts de ces maux. C'eſt ce qui détermine ceux qui ſont moins eſclaves des plaiſirs de la bouche, à attendre, pour le manger, qu'il ſoit réfroidi.

Doit-on approuver la coutume de commencer le repas par le potage, c'eſt-à-dire par un liquide chaud & propre à diminuer l'énergie de la digeſtion? Les Anglois l'ont banni de leurs tables, & ſe ſont par-là plus rapprochés des inſtitutions antiques. Les Romains faiſoient précéder des ſubſtances nourriſſantes & propres à fortifier comme les œufs, le miel & ce qu'on appelloit mulſa, c'eſt-à-dire

une liqueur compoſée de miel & d'excellent vin. La nature n'indique-t-elle pas de ranimer l'organe dont la fonction principale va ſe développer ?

Par un abonné.

CHYMIE.

COLLECTION *de mémoires chimiques & phyſiques ; par* M. Quatremere d'Iſjonval, *tome I, in-4°. de 309 pag. 3 liv. broché.* A Paris, chez Didot le jeune, libraire, 1784.

Ce recueil contient cinq mémoires, 1°. l'analyſe chymique de l'*indigo*, tel qu'il eſt dans le commerce, qui partagea avec M. *Hecquet d'Orval*, directeur d'une manufacture de moquette à Abbeville, le prix que l'Académie royale des ſciences donna en 1777 ; 2°. l'analyſe du *paſtel* ; 3°. des recherches ſur la marne, la pierre à chaux, &c. 4°. un eſſai ſur les ſels *marin* & *nitreux magnéſiens* ; 5°. un mémoire ſur le *coton*.

L'Académie en décernant à M. *Quatremere* la moitié du prix de 1200 liv. ſur *l'analyſe de l'indigo*, déclara que « *quoi-* » *que l'auteur annonce des connoiſſances chy-* » *miques, il a paru à l'Académie ne pas* » *s'être aſſez étendu ni ſur l'analyſe de l'in-* » *digo, ni ſur la théorie chymique des mou-* » *vemens qui ſe paſſent dans la cuve de bleu.* » *Ces deux objets ſont traités* d'une ma- « niere plus ſatisfaiſante dans la pièce » n°. 3, dont les auteurs ſont, *pour la* » *partie théorique*, M. HECQUET D'ORVAL, » &, *pour la partie expérimentale*, M. DE » RIBAUCOURT, *apothicaire, à Abbeville.* » *Ainſi, les deux pièces réunies rempliſſent* » *les vues que les fondateurs du prix s'étoient* » *propoſées, & les conditions que l'Académie* » *avoit preſcrites dans ſon programme*». Tel eſt le jugement que l'Académie a porté de l'ouvrage de M. Quatremere, & de celui de M. Hecquet d'Orval ; le travail de ce dernier eſt précieux en ce qu'il s'eſt renfermé dans la ſolution de la queſtion propoſée ; ſes expériences ſont bien conçues, bien exécutées, bien décrites & décelent un obſervateur exercé & imbu des bons principes de chymie, en un mot, c'eſt à M. d'Orval ſeul que nous devons l'analyſe exacte & préciſe de l'indigo.

Un ſavant qui a bien mérité des ſciences phyſique & chymique, & qui a éclairé l'art de la teinture en rectifiant & perfectionnant ces procédés, feu M. *de la Folie* publia dans le journal de phyſique, (octobre 1777) ſous le titre modeſte de *doutes* adreſſés à M. Quatremere, un examen vigoureux & ſolide de ſon mémoire couronné, c'eſt-là que dans quatre pages, M. de la Folie a démontré combien les petites conſidérations, les petites expériences, les petites vues, les petites ſuppoſitions, &c. décrites par M. Quatremere, avec un ton de prétention, étoient oppoſées à la bonne chymie.

Dans l'impoſſibilité abſolue de répondre d'une maniere à conſoler ſon amour propre, & craignant de perdre ſans retour ſa réputation naiſſante en chymie, M. Quatremere ſe hâta de publier un mémoire fait pour l'Académie, dans lequel nous n'avons trouvé de chymique que le titre : *Analyſe du paſtel*. Après qu'on a lu ce mémoire, on eſt bien convaincu que l'auteur n'a pas eu pour objet l'examen & la vérification des procédés anciens & nouveaux de l'art de la teinture, ni l'analyſe du paſtel, moins encore celle des autres ſubſtances que cet art emploie. Fait par un homme inſtruit & exercé, ce travail ſeroit de la plus grande utilité. Pourquoi M. Quat. ne l'a-t-il pas fait ? auroit il mal préſumé de ſes forces ? Mais demandera-t-on peut-être que contiennent donc ces mémoires ? Des phraſes auſſi lumineuſes que celles de *Sganarelle*, jugez-en par celles-ci qui ont dû lui coûter beaucoup. « *Mais tel eſt le point dont les* » *hommes s'enorgueilliſſent tant dans les arts.* » *Ils ont à peine trouvé de quoi pourvoir à la* » *moitié de leurs beſoins, & ce peu d'arts* » *qui exiſtent, fourmille encore de procédés ſu-* » *perflus. Auſſi, je ſerois tenté de dire que* » *leur premier pas, ou plutôt leur premier âge,* » *ſera de remédier à tous les inconvéniens qui* » *exiſtent ; mais que le ſecond ſera d'épurer* » *ces remedes mêmes. En travaillant ſous ce* » *double point de vue, ceux qui ſe dévouent* » *aux arts ſeroient de bien plus grandes choſes* » *avec plus de* modeſtie ; *& dans chaque dé-* » *couverte, après s'être occupés de ce qu'il* » *falloit trouver, ils penſeroient encore à ce* » *qui auroit peut-être dû ne l'être jamais, pag.* 123». C'eſt ainſi qu'il répond à M. de la Folie ? Quelle chymie ! ou plus exactement quel galimathias. (*La ſuite pour un autre no.*)

Aux Rédacteurs de la Gazette de Santé.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous prier d'inſérer les deux lettres ſuivantes dans votre ou-

vrage périodique, elles intéreſſeront ſûrement vos lecteurs.

LETTRE

A M. l'Abbé DE FONTENAI, *auteur du Journal général de France.*

Paris, 17 Août 1784.

Monſieur, vous vous etes élevé avec force & avec raiſon, dans votre feuille du 3 juin de cette année, contre la charlatanerie des libraires, qui les porte à *poſt dater* un ouvrage imprimé pluſieurs années auparavant, pour le faire paroître nouveau. Comme j'étois l'auteur de l'ouvrage fauſſement annoncé, j'eus alors l'honneur de vous écrire pour vous prier d'être bien perſuadé que je n'avois aucune part directe, ni indirecte, à cette eſpèce de piraterie.

Le même libraire en vient de commettre une autre différente, & que je crois devoir vous dénoncer, ainſi qu'au public. Il a paru il y a quelques mois une brochure intitulée: *Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire de la jonglerie, &c. à Londres, & ſe trouve à Paris, chez* Méquignon *l'aîné, libraire, rue des Cordeliers.* Je l'ai achetée, comme bien d'autres, parce qu'elle traite de la folie du jour, du *magnétiſme animal*: j'ai vu annoncé, quelque temps après, un *mémoire, &c. dans lequel on démontre les phénomènes du meſmériſme; nouvelle édition*; je l'ai fait acheter & j'y ai trouvé, 1°. en tête, une lettre qui a déja été vendue ſéparément *in-12*, extraite de la *Gazette de ſanté*; 2°. le même mémoire ſur la jonglerie, annoncé ci-deſſus, ſans aucun changement; 3°. une *apologie de M. Meſmer*, contenant huit pages, qui auroit dû être vendue ſeule. L'avidité du libraire lui a ſuggeré de joindre enſemble ces trois pièces, & en conſéquence d'en faire payer deux doubles au public, ſavoir la lettre qui a déja été vendue ſeule & le mémoire ſur la jonglerie qui n'offre pas le plus petit changement dans aucun des articles qui le compoſent. Eſt-il une maniere plus odieuſe de rançonner le public? Pourquoi le libraire n'a-t-il pas vendu ſéparément la ſeule des trois pièces qui ne l'avoit pas encore été? Pourquoi a-t-il même refuſé de la vendre? Vous en devinez aiſément la raiſon, Monſieur; c'eſt qu'il avoit encore des mémoires ſur la jonglerie, & qu'il a voulu vendre l'un avec l'autre, ſans s'embarraſſer ſi ceux qui avoient déja acheté le mémoire ſeroient contens d'être obligés, pour avoir *l'apologie*, de payer de nouveau ce mémoire, & en outre une lettre qu'ils avoient déja achetée auſſi. Voilà, Monſieur, une nouvelle preuve de la piraterie qui s'exerce dans la libraitie. Puiſſe-t-elle être la derniere? mais je n'en crois rien.

Je ſuis, &. SUE 2d., *membre de pluſieurs Académies.*

LETTRE *à* M. de Fontenai, *au ſujet de la précédente.*

Monſieur, M. *Sue* 2d. ſe plaint de ce qu'ayant acheté 24 ſols un mémoire *ſur la jonglerie*, de trois feuilles d'impreſſion, on ne lui a pas donné de plus, la nouvelle édit. de cet ouvrage qui eſt de cinq feuilles avec figures; permettez-moi de compter avec M. Sue ſous les yeux de vos lecteurs auxquels il a adreſſé ſa plainte. Je ne l'ai point cherché, c'eſt lui qui ſe jette à ma rencontre.

Si M. Sue eſt fondé à réclamer 24 ſols dont il a payé ma ſeconde édition augmentée de deux feuilles d'impreſſion, avec une jolie eſtampe & qui ne ſe vendoit pas en poche, il me doit à bien plus forte raiſon 10 liv. que m'a coûté une édition furtive de ſes *Eſſais ſur l'accouchement*, avec des additions proſcrites par la cenſure.

La premiere édition de cet ouvrage que j'avois achetée 10 liv. en province, avoit été cartonnée; j'appris dans la capitale que l'auteur avoit eu le ſecret de publier l'édition originale ſans cartons; il fallut bien me la procurer. *Voilà une preuve* bien plus *nouvelle de la piraterie qui s'exerce dans la librairie; puiſſe-t-elle être la derniere!* M. Sue n'en croit rien, & il a ſes raiſons.

Etoit-il une maniere plus odieuſe de me rançonner? M. Sue n'étoit pas forcé d'acheter mes écrits ſur la *jonglerie*, je n'y ai pas dit un mot de lui; mais il m'a contraint d'acheter ſes *Eſſais ſur l'accouchement*, parce qu'il y parle beaucoup de moi. Il finit l'article qui me concerne, par m'appeller indirectement *un ſot incorrigible*; (plat ſarcaſme. C'eſt un malheur que d'être un ſot, & non pas un défaut dont on puiſſe ſe corriger).

Ainſi j'ai payé, ſans rien dire, 20 liv. pour la lecture des . . . . . de M. Sue, conſignées dans deux éditions d'un ouvrage dont je n'ai pas même coupé les autres feuilles; & il ſe plaint pour 24 ſ.

Je ne me ſerois pas compromis au point de me plaindre ni pour 10 francs, ni pour les . . . . . de M. Sue; mais, puiſqu'il me provoque, je ne ſuis pas fâché de ſaiſir cette occaſion de dire qu'en critiquant une opération de la ſymphiſe que j'ai preſcrite à Arras en 1778, il s'eſt jetté dans la mêlée pour recevoir ſa part des humiliations que mes adverſaires ſe ſont attirées, & de faire voir qu'il les mérite.

Extrait de la Gazette de ſanté, 1778, n°. 26, pag. 107.

« Il prouve (M. Retz) que le baſſin de » la femme opérée n'ayant eu que deux » pouces dix lignes de diametre à ſa par» tie inférieure, tandis que dans un ſu» jet bien conformé, ce diametre doit » être de cinq pouces, le vice de confor» mation étoit démontré, l'impoſſibilité » phyſique d'accoucher établie & la né» ceſſité de faire une opération quelcon» que très-fondée;.... & nous verrions » avec la plus vive ſatisfaction les *mé» decins & chirurgiens qui ont écrit contre » M. Retz, revenir ſur leurs pas*, &c.

Extrait d'une thèſe ſoutenue aux Ecoles de médecine de la faculté de Paris, le 7 mai 1778; par M. Rouſſel de Vauzeſme, *pag. 105 de l'édition in-12.*

« Nihilominùs medicum (Retz), tot » clara peragentem nefariè inſimulant » invidi, *quos omnes reſponſione ſuâ, tan» quam victricibus armis conterit* (1).

J'ai l'honneur d'être, &c. RETZ, *médecin ordin. du Roi.*

OBSERVATIONS DES EDITEURS.

C'eſt avec peine & avec répugnance que nous nous ſommes déterminés à inſérer dans notre Gazette les deux lettres qu'on vient de lire. L'objet dont il eſt queſtion ne regarde qu'indirectement la médecine. Mais comme nous nous ſommes élevés nous-mêmes contre la ſupercherie miſe en uſage par certains libraires pour rajeunir un livre ancien, ou faire revivre celui qui étoit mort, & notamment par le ſieur Méquignon, (*voy. le n. 6 de cette année, pag. 24*) lequel eſt ſouvent répréhenſible à cet égard, nous avons cru pouvoir nous prêter aux deſirs de M. Retz.

Cependant comme nous faiſons profeſſion d'être vrais & exempts de toute partialité, nous obſerverons que M. Sue ne s'eſt pas plaint à tort, & que la brochure intitulée, *Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire de la jonglerie*, n'a point eu deux éditions, bien qu'on en annonce hardiment une nouvelle. Nous ſommes certains & très-certains de ce que nous avançons. Il y a un procédé infaillible pour reconnoître une édition d'avec une autre: nous nous en ſommes ſervis.

Ainſi le ſieur Méquignon, non-ſeulement en impoſe au public, ſciemment & ſans pudeur; mais encore par l'appas d'un gain illégitime, il ſuſcite entre deux hommes qui ont dans la ſociété un état honnête, une querelle qui pourroit devenir indécente.

Nous obſerverons de plus que M. Sue dans ſa juſte réclamation n'a nullement attaqué M. Retz, qu'il ne l'a point nommé, & qu'il n'accuſe de ſupercherie que le libraire, déja coupable d'une ſemblable à l'égard d'un de ſes ouvrages, (*les élémens de chirurgie.*) Comme M. Sue n'y avoit point de part, il s'eſt bien gardé de ſoupçonner M. Retz d'en avoir une dans cette ſupercherie plus récente. Rien ne devoit donc bleſſer celui-ci.

Nous obſerverons enfin que lorſque le *mémoire pour ſervir à l'hiſtoire de la jonglerie* parut, (ce fut ſur la fin de juillet dernier, ou dans les premiers jours du mois d'août) il étoit accompagné de figures, & que ce ſont abſolument les mêmes qui s'y trouvent depuis l'addition des deux feuilles. Quoiqu'il en ſoit, il faut convenir qu'en réuniſſant, après coup, deux pièces à la premiere, ceux qui ont celle-ci ſont encore obligés de la payer pour ſe procurer les deux autres, ce qui eſt un véritable monopole.

Nous eſpérons que cette affaire n'aura pas de ſuite. Au reſte, nous déclarons que nous ne nous mêlerons point de cette diſpute qui n'auroit pas du avoir lieu.

(1) J'ai eu l'honneur d'obſerver à la Société royale de médecine, qu'après avoir rendu compte du mémoire de M. *Delarſé* ſur mon opération de la ſymphiſe, (année 1776, pag. 120) cette compagnie avoit oublié de parler de ma réponſe *quæ priorem victricibus armis conterit*; ce ſilence a peut-être donné lieu à l'erreur de M. Sue.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

EXPOSÉ des expériences qui ont été faites pour l'examen du magnétiſme animal; lu à l'Académie des ſciences; par M. BAILLY, en ſon nom & au nom de MM. Franklin, le Roy, de Bory & Lavoiſier, *le 4 ſeptembre 1784: imprimé par ordre du Roi.* A Paris, de l'imprimerie royale, 1784. (*in*-4°. de 15 pag.)

CET écrit (dit M. Bailly, en adreſſant la parole à l'Académie) eſt deſtiné à mettre ſous vos yeux les vues qui ont dirigé nos recherches & les réſultats que nos travaux ont produits.

On nous permettra de tranſcrire ici le début de ce compte rendu; il eſt frapant & fait de main de maître.

» Il y a déja plus de ſix ans que le magnétiſme animal a été annoncé à l'Europe, ſur-tout en France & dans cette capitale. Mais ce n'eſt que depuis deux ans environ qu'il a intéreſſé particuliérement un aſſez grand nombre de citoyens, & qu'il eſt devenu l'objet de l'entretien public. Jamais une queſtion plus extraordinaire n'avoit partagé les eſprits dans une nation éclairée. On propoſoit un moyen sûr & puiſſant d'agir ſur les corps animés, un remede nouveau, un agent univerſel pour guérir & prévenir les maladies. Cet art étoit un myſtère. Les phyſiciens en ignoroient les procédés, & ils n'entendoient parler que de ſes prodiges. On citoit peu de cures réelles, mais beaucoup de perſonnes ſe diſoient ſoulagées, & le remede plaiſoit aſſez pour ſoutenir l'eſpérance des malades. Depuis quelque temps le ſecret a été communiqué. Alors on a vu des perſonnes inſtruites, éclairées, diſtinguées même par leurs talens, adopter la théorie & la pratique nouvelle qu'on leur enſeignoit; on a vu un nombre de médecins & de chirurgiens admis à l'école du magnétiſme, en devenir les partiſans, en défendre la théorie, en ſuivre la pratique. Ces témoignages rendus au magnétiſme devoient donner à penſer aux meilleurs eſprits, & faire ſuſpendre le jugement des ſavans. C'eſt dans ces circonſtances que les commiſſaires ont été nommés par le Roi: l'examen qu'il a ordonné eſt un fruit de la ſageſſe de ſon adminiſtration. C'étoit un ſcandale pour l'Europe de voir un peuple éclairé par toutes les ſciences & par tous les arts, un peuple chez qui la philoſophie a fait les plus grands progrès, oublier la leçon de Deſcartes qui en eſt le reſtaurateur, & renfermer dans ſon ſein deux partis oppoſés, qui uniſſoient leurs vues & leurs penſées ſur le même objet, mais qui ſe diviſoient & ſe combattoient; l'un, en annonçant le magnétiſme comme une découverte utile & ſublime, l'autre, en le regardant comme une illuſion à la fois dangereuſe & ridicule. La déciſion étoit importante & indiſpenſable; il falloit éclairer ceux qui doutoient, il falloit établir une baſe ſur laquelle puſſent venir ſe repoſer ou l'incrédulité ou la confiance. On ne doit pas être indifférent ſur le regne mal fondé des fauſſes opinions: les ſciences qui s'accroiſſent par des vérités gagnent encore à la ſuppreſſion d'une erreur: une erreur eſt toujours un mauvais levain qui fermente & qui corrompt à la longue la maſſe où elle eſt introduite. Mais lorſque cette erreur ſort de l'empire des ſciences pour ſe répandre dans la multitude, pour partager & agiter les eſprits, lorſqu'elle préſente un moyen trompeur de guérir à des malades qu'elle empêche de chercher d'autres ſecours, lorſque ſur-tout elle influe à la fois ſur le moral & le phyſique, un bon gouvernement eſt intéreſſé à la détruire. C'eſt un bel emploi de l'autorité que celui de diſtribuer la lumiere!

NOTE des rédacteurs de cette feuille.

Les yeux du public ſont décillés; l'impoſture du magnétiſme animal eſt dévoi-

lée; le preſtige eſt diſſipé; l'illuſion eſt évanouie. Les baguettes de fer enchantées ont été briſées; on a vu renverſer pluſieurs de ces baquets groſſiers dans leſquels, par un geſte ridicule, de nouveaux Prométhées prétendoient forcer la nature de dépoſer ſon feu vivifiant, qui de ce réſervoir ſe diſtribuoit par des conducteurs magiques, & alloit réchauffer les membres glacés par le froid de la vieilleſſe, diſſiper les cataractes de naiſſance, vaincre l'indomptable épilepſie, fondre les ſquirrhes les plus compacts & les plus durs, rendre aux paralytiques l'uſage de leurs membres, aux fous l'uſage de la raiſon; porter enfin le plus grand ſecours aux femmes qui ſont dans le travail de l'enfantement.

Il eſt vrai que les deux principaux baquets exiſtent encore; mais on n'y court plus avec le même empreſſement. On ne tient au meſmériſme que par un reſte d'amour-propre. C'eſt qu'il eſt difficile d'avouer, ou qu'on a été la dupe de ſon imagination, ou qu'on a ſoi-même aidé à ſéduire celle des autres. L'enthouſiaſme eſt bien réfroidi.

Cette vertu dont un ſeul homme étoit poſſeſſeur il y a ſix ans, cette vertu dont par privilège ſpécial la nature l'avoit ſeul gratifié, cette vertu ſublime & divine qu'il diſoit être incommunicable, réſide actuellement entre les mains de cent, de deux cens, de mille individus qui ne s'en ſeroient pas douté. Devenue, pour ainſi dire, triviale, on la néglige, on en plaiſante dans les ſociétés, & il ne prend envie à perſonne d'eſſayer ſes effets. On n'y croit point. Déja les plus zélés partiſans du magnétiſme ſont étonnés de l'inconcevable facilité avec laquelle ils avoient cru à ſon exiſtence. Ils ſe taiſent. Dans quelques mois on ne parlera plus de cette folie du XVIIIe. ſiècle, de ce ſiècle appellé le ſiècle de la philoſophie. Mais de quel œil regardera-t-on dans la poſtérité celui qui a fait acheter ſi cher à tant de perſonnes un repentir humiliant?

L'art de guérir autrefois exercé par le même homme, eſt diviſé depuis quelques ſiècles en trois branches; on les connoît ſous les dénominations de médecine, de chirurgie, de pharmacie; leſquelle déſignent en même temps trois corps, dont les fonctions différentes concourent au ſoulagement de l'humanité ſouffrante. Ces corps ont des loix & ſtatuts différens, qui réglent la forme de l'enſeignement, celle des réceptions, celle de l'élection des chefs, &c. Mais il eſt une loi générale qui regarde l'exercice des trois profeſſions; loi ſage que tous les citoyens ont intérêt de connoître, ainſi que ceux qui ſe diſpoſent à les étudier. Beaucoup cependant ignorent qu'elle exiſte; nos prédéceſſeurs & nous, en la citant dans cette Gazette, avons excité chez pluſieurs perſonnes le deſir d'en avoir la teneur pour s'y conformer ou pour l'invoquer dans l'occaſion. Nous allons les ſatisfaire, en conſignant ici cette loi, qui eſt aujourd'hui trop ouvertement violée par bien des gens.

ÉDIT DU ROI,

Portant réglement pour l'étude & l'exercice de la médecine.

Donné à Marly, au mois de mars 1707.

Regiſtré ès Parlemens de Paris, Rouen, Dijon & Grenoble, les 18 mars, 5 & 16 avril, & 20 juin audit an.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous préſens & à venir; Salut. L'attention que nous avons toujours eue pour tout ce qui peut contribuer à la conſervation & au bien de nos ſujets, nous a ſouvent engagés à employer notre autorité pour empêcher que des perſonnes ſans titre & ſans capacité ne continuaſſent d'exercer la médecine, ſans y apporter ſouvent d'autres diſpoſitions que l'art criminel d'abuſer de la crédulité des peuples, pour s'enrichir aux dépens de la ſanté & de la vie même des malades qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains; mais nous croirions avoir peu fait pour la ſûreté du public, ſi nous nous contentions d'avoir exclu ceux qui déshonoroient ainſi la profeſſion de la médecine, ſans prendre en même-temps les précautions néceſſaires pour faire en ſorte que l'on s'applique ſérieuſement à former de bons ſujets dans les Facultés de médecine, qui n'ont été établies par les Rois nos prédéceſſeurs que pour procurer un auſſi grand bien; & comme rien n'eſt plus oppoſé à ce deſſein que l'extrême relâchement qui s'eſt introduit dans une partie de ces Facultés, ſoit par rapport à la durée & à

la quantité des études, ſoit par rapport au nombre & à la nature des épreuves par leſquelles on doit parvenir aux degrés, Nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus convenable pour rétablir dans ſon ancien luſtre une profeſſion ſi néceſſaire & ſi importante que de renouveller d'un côté les défenſes rigoureuſes par leſquelles nous avons interdit l'exercice de la médecine à tous ceux qui n'ont ni le mérite, ni le caractère de médecin, & de ranimer de l'autre l'attention & la vigilance des Facultés établies dans notre royaume, en réuniſſant dans un ſeul réglement tout ce que nous voulons être généralement obſervé pour l'étude de la médecine & pour l'obtention des degrés, afin qu'ils puiſſent être dorénavant la preuve & la récompenſe du travail & non un vain titre d'honneur, plus propre à tromper le public qu'à en mériter juſtement la confiance. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvans, de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & authorité royale, nous avons par le préſent édit perpétuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît.

ARTICLE PREMIER.

Qu'à commencer à l'ouverture prochaine des Ecoles, qui ſe fera ſuivant l'uſage des lieux, la médecine ſoit enſeignée dans toutes les univerſités de notre royaume & pays de notre obéiſſance où il y aura Faculté de médecine, & que dans celles où l'exercice pourroit en avoir été diſcontinué, il y ſera rétabli ſuivant les anciens ſtatuts de chaque Faculté.

II.

Et où il ne ſe trouvera pas de fonds ſuffiſant pour entretenir les profeſſeurs qui doivent enſeigner la médecine, ordonnons que dans trois mois du jour de la publication de notre préſent édit, les docteurs deſdites Facultés s'aſſembleront pour déliberer ſur les moyens qu'ils eſtimeront les plus convenables pour aſſurer une retribution honnête auxdits profeſſeurs, & envoieront leurs délibérations à notre très-cher & féal Chancelier, pour y être par nous pourvu ainſi qu'il appartiendra, & cependant nul ne pourra être admis aux degrés dans leſdites Facultés, s'il n'a étudié dans celles où l'on enſeigne la médecine, & s'il n'en rapporte des atteſtations en bonne forme.

III.

Enjoignons aux profeſſeurs d'être aſſidus à leurs leçons & exercices, voulons que pour chaque leçon qu'ils auront manqué de faire ſans cauſe légitime, il ſoit retenu ſur leurs appointemens la ſomme de trois livres appliquables moitié à la bourſe commune, moitié aux pauvres, ſuivant la deſtination qui en ſera faite par la Faculté, & en cas d'abſence néceſſaire ou empêchement légitime qui durera plus de trois jours, le profeſſeur qui ne ſera pas en état de faire lui-même ſes leçons, ſera tenu de préſenter à la Faculté un docteur en médecine capable d'exercer ſes fonctions, lequel ſera commis à cet effet par ladite Faculté.

IV.

Permettons à chaque Faculté de ſuivre les anciens uſages ſur le temps & la durée de vacations, à condition néanmoins qu'elles ne pourront durer plus de trois mois, en quelque temps que l'uſage ſoit de les prendre.

V.

Lors qu'une des chaires de médecine viendra à vaquer, la Faculté s'aſſemblera pour nommer un docteur en médecine, qui ſera chargé du ſoin de faire les leçons pendant la vacance, & qui jouira de la moitié des appointemens & des droits attribués aux profeſſeurs.

VI.

Voulons que toutes les chaires de profeſſeurs qui vaquent actuellement ou qui vaqueront à l'avenir ſoient miſes à la diſpute, & qu'après que les aſpirans auxdites chairs auront fait les leçons, démonſtrations & autres actes probatoires qui leur ſeront preſcrits par les docteurs de chaque Faculté, la chaire vacante ſoit adjugée à celui qui ſera trouvé le plus digne à la pluralité des ſuffrages, leſquels ſeront donnés par ſcrutin, & le procès-verbal d'élection ſera envoyé à celui de nos ſecrétaires d'état dans le département duquel ſe trouvera la Faculté où ladite élection aura été faite & à notre premier médecin, pour nous en rendre compte.

VII.

Aucun docteur en médecine ne pourra être admis à donner ſon ſuffrage ſur leſdites diſputes ſi depuis qu'il a acquis le

degré de licentié, il n'a exercé la profeſſion de médecine pendant dix années au moins.

VIII.

Lors qu'il ne ſe trouvera pas dans une Faculté de medecine juſqu'à ſept docteurs au moins en état d'aſſiſter à la diſpute des chaires vacantes & d'y donner leurs ſuffrages, la diſpute ſera renvoyée de plein droit dans la Faculté la plus prochaine, ſans qu'il ſoit beſoin d'aucun jugement qui l'ordonne, ſi ce n'eſt que tous les aſpirans vouluſſent conſentir également qu'elle fût faite dans la Faculté de Paris ou dans celle de Montpellier.

IX.

Nul ne pourra être admis à aucun degré eſdites Facultés, s'il n'a étudié pendant trois ans entiers, à compter du jour qu'il ſe ſera inſcrit, en la maniere preſcrite par l'article ſuivant, ſur les regiſtres de la Faculté de médecine dans laquelle il aura fait ſes études, & ſi pendant ledit temps il n'a aſſiſté aſſiduement aux leçons & écrit ce qui aura été dicté par les profeſſeurs, & deſquels il retirera tous les ans des atteſtations qui ſeront regiſtrées dans un regiſtre tenu à cet effet dans chaque Faculté.

X.

Ceux qui étudieront à l'avenir dans les Facultés de médecine de notre royaume & pays de notre obéiſſance, ſeront tenus de s'inſcrire de leur main quatre fois par ans dans deux regiſtres ou cahiers qui ſeront tenus pour cet effet dans chacune deſdites Facultés, & ſera la premiere deſdites inſcriptions faite dans le premier mois après l'ouverture des écoles & les trois autres dans le premier mois de chaque trimeſtre ou quartier; dans toutes leſquelles inſcriptions les étudians ſeront tenus de marquer préciſément le jour auquel ils s'inſcriront, enſemble le lieu de leur demeure, qu'ils ne pourront faire ailleurs que dans la ville où la Faculté dans laquelle ils étudieront ſera établie, le tout à peine d'être déchus des trimeſtres ou quartiers dans leſquels ils auront manqué de ſatisfaire à la préſente diſpoſition, même de nullité des dégrés qu'ils pourroient obtenir, ſans avoir auparavant recommencé leſdits trimeſtres.

XI.

Leſdits deux regiſtres ou cahiers d'inſcriptions ſeront cotés, paraphés & datés ſans frais au commencement de chaque trimeſtre par les lieutenans généraux des bailliages & ſenéchauſſées dans leſquels les Facultés de médecine ſont établies, & ſeront auſſi clos & arrêtés par les mêmes officiers à la fin du premier mois de chaque trimeſtre, & l'un deſdits regiſtres ſera envoyé au pluſtard dans le quinzieme du mois ſuivant à nos procureurs généraux en nos cours de parlement & conſeil ſupérieur de Rouſſillon; chacun dans ſon reſſort.

XII.

La moitié des droits que l'on a accoutumé de recevoir dans chaque Faculté, pour l'obtention des degrés de bachelier & de licentié, ſera payée dans le temps des inſcriptions, & à cet effet partagée en douze portions égales, dont chacune ſera payable dans le temps de chaque inſcription, & le reſte deſdits droits ne ſera payé que dans le temps de l'obtention des degrés, moitié pour les lettres de baccalaureat & moitié pour celles de licence, & le tarif deſdits droits, tant pour les inſcriptions que pour les degrés, ſera inſcrit en un tableau qui demeurera toujours expoſé dans les écoles de chaque Faculté de medecine.

XIII.

Nul ne pourra être reçu à s'inſcrire ſur les regiſtres de la Faculté de médecine, qu'auparavant il n'ait repréſenté & fait enregiſtrer dans leſdits regiſtres ſes atteſtations d'étude de philoſophie pendant deux ans dans une des Univerſités de notre royaume, leſquelles atteſtations ſeront certifiées par le recteur deſdites Univerſités & legaliſées par les juges des lieux, le tout à peine de nullité.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'Édit du Roi.

ART. XIV.

Tous ceux qui voudront prendre des degrés ſeront tenus de ſubir à la fin de chacune des trois années d'étude un examen de deux heures au moins, ſur les parties de la medecine qui leur auront été enſeignées pendant le cours de l'année, & dans le troiſieme deſdits examens ils repondront ſur toutes les leçons qu'ils auront priſes pendant le cours entier de leurs études de médecine, & s'ils ſont trouvés capables dans leſdits trois examens, ils ſoutiendront publiquemunt un acte pendant trois heures au moins, après lequel ils ſeront reçus bacheliers; voulons que trois mois après ils ſubiſſent un dernier examen ſur la matiere medecinale, après lequel ils ſoutiendront un ſecond acte public pendant quatre heures au moins, pour être admis enſuite au degré de Licentié, le tout s'ils ſont jugés dignes deſdits degrés de baccalaureat & de licence à la pluralité des ſuffrages, outre leſquels actes ceux qui voudront être reçus docteurs ſeront obligés d'en ſoutenir un troiſieme pendant cinq heures au moins ſur toutes les parties de la médecine, lequel acte ils pourront ſoutenir dès qu'ils ſeront reçus licentiés, ſans être tenus d'obſerver aucun interſtice à moins qu'il n'y en ait d'établi entre leſdits degrés de licentié & de doctorat par les ſtatuts des Facultés où ils ſe feront recevoir docteur.

XV.

N'entendons néanmoins déroger aux uſages des Facultés où les aſpirans aux degrés ſont tenus de ſubir un plus grand nombre d'examens ou autres actes probatoires pour être admis auxdits degrés, leſquelles Facultés continueront d'en uſer ainſi qu'elles ont fait par le paſſé.

XVI.

Les ſuffrages ſeront toujours donnés par ſcrutin tant aux examens qu'aux autres actes probatoires, ſoit pour l'élection des profeſſeurs, ſoit pour l'admiſſion aux degrés.

XVII.

Pourront les étrangers être admis aux études de medecine dans les Facultés de notre royaume, même à prendre les degrés, ſans obſerver les interſtices ci-deſſus marqués, pourvu qu'ils ayent étudié pendant le temps porté par notre préſent édit, ſoit dans les Univerſités de notre royaume, ſoit dans celles des pays étrangers, dont ils rapporteront des atteſtations en bonne forme & duement legaliſées, mais ne pourront les degrés par eux obtenus leur ſervir dans notre royaume, & à cet effet ſera fait mention tant du lieu de leur naiſſance que deſdites atteſtations, dans les Lettres de Bachelier & de Licence qui leur ſeront accordées.

XVIII.

Aucun de nos ſujets ne pourra être admis à prendre des degrés dans les Facultés de médecine, s'il n'eſt maître ès arts de quelqu'une des Univerſités de notre royaume, ſans néanmoins que les aſpirans auxdits degrés de medecine ſoient tenus de le faire immatriculer dans la Faculté des arts de l'Univerſité dans laquelle ils les obtiendront.

XIX.

Ne pourra pareillement aucun de nos ſujets être admis aux degrés dans une Faculté où la médecine s'enſeigne publiquement, s'il n'y a étudié pendant une année au moins.

XX.

Lorſque ceux qui auront commencé leurs études dans une Faculté voudront les contiuuer dans une autre, ils ne pourront y être reçus, ſoit qu'ils ſoient étrangers ou regnicoles, qu'en rapportant des atteſtations d'étude de la Faculté de notre royaume où ils auront étudié, dans leſquelles atteſtations ladite Faculté marquera expreſſément s'ils ſe ſont préſentés aux examens & actes probatoires; s'ils ont été admis ou refuſés; & à cet effet il ſera tenu dans toutes les Facultés de médecine un regiſtre exact des admiſſions & des refus de ceux qui auront ſubi les examens ou ſoutenu les actes probatoires. Voulons que ceux qui auront été ou refuſés abſolument, ou remis à un temps plus long pour ſubir un nouvel examen, ne puiſſent jamais être admis aux degrés dans une autre Faculté que dans celle où ils auront été refuſés ou remis.

XXI.

Défendons aux profeſſeurs de diſpenſer qui que ce ſoit de l'exécution des ſtatuts & réglemens, & de donner des atteſtations d'étude qui ne ſoient véritables, à peine contre leſdits profeſſeurs, de privation de leurs chaires, & contre ceux qui ſe ſerviront de ces ſortes de diſpenſes d'être déchus de leurs dégrés; & à l'égard de ceux qui auront obtenu de fauſſes atteſtations, nous les déclarons incapables d'être jamais admis aux degrés, & voulons en outre que le procès leur ſoit fait & parfait à la requête de nos Procureurs généraux ou de leurs ſubſtituts, enſemble ceux qui auront eu part à la fauſſeté deſdites atteſtations, ſuivant la rigueur de nos ordonnances.

XXII.

Les écoliers deſdites Facultés ſeront tenus d'aſſiſter aux cours d'anatomie & de pharmacie galenique & chimique, & aux démonſtrations des plantes qui ſe feront pendant le temps qu'ils ſont obligés d'étudier dans leſdites Facultés, & ſera fait mention de leur aſſiduité aux leçons & démonſtrations dans les atteſtations qu'ils retireront des profeſſeurs ſous leſquels ils auront étudié.

XXIII.

Les profeſſeurs des Facultés établis dans les villes où il n'y a point encore de jardins des ſimples, ſeront tenus de faire deux fois l'année à leurs écoliers des démonſtrations des plantes uſuelles, tirées des jardins particuliers, & de les mener herboriſer à la campagne au moins quatre fois par an.

XXIV.

Les Facultés qui manqueront de fonds pour la dépenſe qui eſt néceſſaire pour ces ſortes de leçon & démonſtrations, nous envoieront dans trois mois après la publication des préſentes, les délibérations qu'elles auront priſes ſur les moyens les plus convenables pour leur procurer les ſecours dont elles ont beſoin à cet égard, le tout dans la forme preſcrite par l'article II du préſent édit.

XXV.

Enjoignons aux Magiſtrats & aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des cadavres aux profeſſeurs pour faire les démonſtrations d'anatomie, pour enſeigner les opérations de chirurgie.

XXVI.

Nul ne pourra, ſous quelque prétexte que ce ſoit, exercer la médecine ni donner aucun remede, même gratuitement, dans les villes & bourgs de notre royaume, s'il n'a obtenu le degré de licentié dans quelqu'une des Facultés de médecine qui y ſont établies, conformément à ce qui eſt porté par notre préſent édit, à peine de cinq cens livres d'amende, applicable moitié à nous & l'autre moitié à la Faculté ou aggrégation la plus prochaine du lieu où ceux qui ne ſont pas gradués auront exercé la médecine.

XXVI

Voulons que tous Religieux mendians ou non mendians, ſoient & demeurent

compris dans la prohibition portée par l'article précédent, & en cas de contravention de la part de ceux qui ne ſont pas mendians, voulons que l'amende de cinq cens livres ci deſſus prononcée, ſoit payée par le monaſtère où ils font leur demeure; & à l'égard des mendians, ils ſeront renfermés pendant un an dans une des maiſons de leur ordre, éloignée de vingt lieues au moins du lieu où ils auront pratiqué la médecine, & en cas qu'ils en ſortent pendant ledit temps au préjudice de nos défenſes, permettons à la Faculté de médecine la plus prochaine de les faire arrêter, en obtenant préalablement la permiſſion par écrit du Lieutenant général de police des villes où ladite Faculté ſera établie.

XXVIII.

Défendons très-expreſſément à nos juges & à ceux des ſeigneurs hauts-juſticiers, ſur peine d'interdiction, de permettre l'exercice de la médecine à aurres qu'à ceux qui juſtifieront avoir obtenu le degré de licentié, ſuivant les formes preſcrites par notre préſent édit; déclarons les permiſſions qu'ils peuvent avoir donné pour le paſſé, & celles qu'ils pourroient donner à l'avenir nulles & de nul effet, révoquons même en tant que beſoin ſeroit toutes celles que nous pourrions avoir ci-devant accordée, leſquelles demeureront nulles de plein droit, du jour de la publication des préſentes.

XXIX.

Défendons auſſi ſous les mêmes peines que deſſus, à tous ceux qui n'auront pas obtenu les degrés de docteur ou licentié en la forme ci-deſſus marquée, de prendre la qualité de docteur ou de licentié dans quelque acte que ce puiſſe être, même dans les livres & écrits qu'ils pourroient donner au public.

XXX.

Ayant égard à la très-humble ſupplication qui nous a été faite par les provinces des Pays-Bas, & particulièrement par l'Univerſité de Douay, de les maintenir dans leurs anciens uſages par rapport à l'exercice de la médecine, nous défendons très-expreſſémens à peine de cinq cens livres d'amende à tous docteurs & licentiés des autres Facultés de notre royaume, d'exercer la médecine dans nos provinces de Flandres, Artois, Haynault, Tourneſis & Cambreſis, s'ils ne ſont gradués en l'Univerſité de Douay, à la charge que réciproquement les gradués de l'Univerſité de Douay ne pourront exercer la médecine dans les autres provinces de notre royaume, ſans néanmoins que la prohibition portée par le préſent article contre les docteurs & gradués des autres univerſités, puiſſe avoir lieu contre ceux des Facultés de Paris & de Montpellier, le tout ainſi que ladite Univerſité de Douay nous l'a fait très-humblement demander & propoſer.

XXXI.

Et d'autant qu'après les grands abus qui ſe ſont gliſſés dans une partie des Facultés de notre royaume, il eſt difficile d'eſpérer que les études y ſoient d'abord aſſez floriſſantes pour pouvoir rétablir avec une entiere ſûreté, l'ancien privilège des Univerſités, & qu'en attendant que le temps nous ait fait voir l'effet de notre préſent réglement, il paroît plus convenable de ne laiſſer exercer la médecine dans chaque Faculté, que par les docteurs ou licentiés qui y auront été reçus ou qui y auront donné des preuves publiques de leur capacité, nous avons fait par proviſion & juſqu'à ce qu'autrement par nous en ait été ordonné; très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous médecins, à peine de cinq cens livres d'amende, applicable comme deſſus, d'exercer la médecine dans les lieux où il y aura Univerſité, s'ils ne ſont gradués ou aggrégés en icelle, & dans les lieux où il n'y a qu'un College ou corps de médecine, s'ils ne ſont aggrégés audit corps ou College en la maniere accoutumée.

XXXII.

Ordonnons pareillement par proviſion, que ceux qui auront été reçus docteurs ou licentiés dans une Faculté, ne pourront être aggrégés à une autre Faculté ou corps de médecine, qu'en ſoutenant préalablement un acte public de quatre heures au moins, ſur toutes les parties de la médecine, & en payant la ſomme de cent cinquante livres pour tous droits; & néanmoins ceux qui auront exercé la médecine, pendant dix ans dans la Faculté en laquelle ils auront été reçus

docteurs ou licentiés, ſeront aggrégés ſans être obligés de ſoutenir aucun acte public, en payant ſeulement leſdits droits, & en rapportant des atteſtations de la Faculté de médecine & des juges royaux des lieux où ils l'auront exercé, & le temps de dix ans de pratique ne pourra être compté que du jour de la publication de notre préſent édit.

XXXIII.

Voulons que dans les Facultés ou Colleges de medecine dans leſquels on exige de plus grandes épreuves de ceux qui y ſont aggrégés, il en ſoit uſé comme par le paſſé.

XXXIV.

Exceptons des defenſes portées par l'article trente-deux de notre préſent édit, nos médecins & ceux de notre maiſon royale, ceux des Reines, enfans de France & petits-enfans, & premier Prince de notre ſang qui ſont employés dans nos états, envoyés en notre cour des aydes, voulons qu'ils puiſſent exercer la médecine dans toute l'étendue de notre royaume, ainſi qu'ils l'ont fait par le paſſé; & néanmoins à l'avenir il ſera fait mention dans leurs proviſions de leurs grades, duement obtenus dans quelqu'une des Univerſités de notre royaume, à peine de nullité deſdites proviſions.

XXXV.

Dans les lieux où ils n'y aura ni Univerſité ni aggrégation, la médecine pourra être exercée par tous docteurs ou licentiés de quelqu'une des Facultés de notre royaume, en repréſentant préalablement leurs lettres de degrés aux juges de police des lieux où ils voudront s'établir & en les faiſant regiſtrer au Greffe de la juriſdiction deſdits juges, outre laquelle formalité, ceux qui auront obtenu le degré de licentié avant le préſent édit dans d'autres Facultés que celles de Paris & de Montpellier, ſeront obligés de faire viſer leurs lettres par les profeſſeurs de médecine de l'Univerſité la plus prochaine, & de ſubir devant eux un examen ſur la pratique, pour lequel enſemble pour le *viſa* deſdites lettres, ils paieront la ſomme de dix liv.

XXXVI.

Ordonnons, ainſi qu'il ſe pratique dans notre bonne ville de Paris, que dans toutes les Facultés & Colleges de médecine de notre royaume, quatre docteurs ſe trouvent avec le doyen dans leur lieu d'aſſemblée, préciſément à dix heures du matin, le jour marqué dans chaque ſemaine, pour y aſſiſter gratuitement de leur conſeil les pauvres malades qui ſe préſenteront, & qu'ils faſſent écrire leurs avis par les bacheliers, licentiés ou jeunes docteurs qui aſſiſteront à ces viſites des pauvres; & pour ce qui regarde les maladies qui ont beſoin d'opération manuelle, leſdits docteurs auront ſoin de la faire faire en leur préſence par un chirurgien capable & expérimenté.

XXXVII.

Et attendu que par l'examen que nous avons fait faire des ſtatuts & uſages de la Faculté de médecine de notre bonne ville de Paris, il a été reconnu qu'on n'y peut rien ajouter pour le bon ordte & l'utilité publique, nous déclarons que nous n'entendons point comprendre ladite Faculté dans notre préſent édit, ni rien changer à ſes ſtatuts, que nous voulons à l'avenir être obſervés ſelon leur forme & teneur, comme ils ont été par le paſſé. Voulons pareillement que les ſtatuts des autres Facultés de médecine de notre royaume ſoient exécutés, en ce qu'ils ne ſont point contraires à notre préſent édit.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'Édit du Roi.

ART. XXXVIII.

ET ſur ce qui nous a été repréſenté que pluſieurs perſonnes ſans aucunes lettres de maîtriſe ni certificats de capacité & de ſervice, ſe faiſoient pourvoir de charges de chirurgiens & apothicaires auprès de notre perſonne & dans notre maiſon, & celles de Reines, enfans de France & petits enfans & premier Prince de notre ſang; ordonnons que nul ne pourra à l'avenir être pourvu deſdites charges & de toutes celles de pareille qualité, s'il n'a été reçu maître dans quelqu'une des villes du royaume, ou ſi n'étant pas maître il ne rapporte des certificats de dix années de ſervice dans les hôpitaux de nos armées, ou dans l'Hôtel-Dieu de Paris ou des autres villes de notre royaume, dans leſquelles il y a Parlement ou Bailliage royal, deſquels certificats en bonne forme ou lettres de maîtriſe, nous voulons qu'il ſoit fait mention dans ſes proviſions, à peine de nullité, ſans préjudice de l'examen qu'il ſera obligé de ſubir en la maniere accoutumée devant notre premier médecin ou autre par lui commis. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenant notre cour de Parlement de Paris, que notre préſent édit ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelui, garder & obſerver ſelon ſa forme & teneur, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens quelconques, nonobſtant tous édits, déclarations, arrêts & autres choſes à ce contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons par le préſent édit: CAR tel eſt notre plaiſir; & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. DONNÉ à Marly au mois de mars, l'an de grace mil ſept cent ſept, & de notre regne le ſoixante-quatrième. *Signé*, LOUIS, *Et plus bas*, Par le Roi, PHELYPEAUX. *Viſa*, PHELYPEAUX. Et ſcellées du grand ſceau de cire verte, en lacs de ſoie rouge & verte.

Regiſtrées, oui, & ce requérant le Procureur général du Roi pour être exécutées ſelon leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées du reſſort, pour y être lues, publiées & regiſtrées; Enjoint aux ſubſtituts du Procureur général du Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, le dix-huit mars mil ſept cent ſept. Signé, DONGOIS.

Lu & publié à l'audience de la Cour ſéante à Rouen en Parlement le 5 avril 1707.

Signé, BREANT.

Regiſtré en Parlement à Dijon, les Chambres aſſemblées, le 16 avril 1707.

Regiſtré en Parlement à Grenoble, le 20 juin 1707.

Collationné à l'original par nous Ecuyer, Conſeiller-Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France & de ſes finances.

LETTRE *du* P. HERVIER, *aux habitans de Bordeaux.*

Extrait du Journ. de Bordeaux, du 30 Sept. 1784.

MESSIEURS,

Je ſuis venu prêcher l'Évangile au milieu de vous. La ſublime découverte *du magnétiſme animal* m'a procuré le bonheur de vous être utile dans un autre genre. Je voulois me borner à la prédication, vous m'avez forcé à devenir votre médecin. Les ſuccès les plus heureux ont encouragé mon zèle & augmenté vos deſirs.

Seul poſſeſſeur, dans votre ville, du ſecret de la nature le plus important pour l'humanité, j'ai été tout à la fois l'objet des plus glorieux empreſſemens & des plus noires perſécutions. Je m'y attendois,

& une fois ma détermination priſe de guérir publiquement vos malades, je me ſuis affermi contre les ſéductions de la flatterie & les terreurs de la contradiction.

L'évidence des vérités, dont je ſuis le dépoſitaire, a fortifié ma confiance & nourri mon intrépidité.

Les bienſéances de mon état m'ont engagé, dans la ſuite, à m'éloigner de la foule qui ſe précipitoit ſur mes pas avec trop d'impétuoſité. Je me ſuis retiré à la campagne, pour céder à des impreſſions reſpectables. Je n'ai reparu, de temps en temps, que pour donner les plus preſſans ſecours à des malades dont je m'étois chargé.

Dès que j'ai ſu que des médecins, inſtruits par le docteur *Meſmer*, pouvoient me remplacer, j'ai voulu abandonner la médecine de la nature, pour reprendre les fonctions de mon état. Des perſonnes diſtinguées, que j'avois eu le bonheur de ramener des portes de la mort, ont deſiré que je les accompagnaſſe aux eaux de Bagnieres; je n'ai pu me refuſer à leurs vœux.

Maintenant qu'une nouvelle école de phyſique & de médecine eſt établie dans votre ville, content d'y avoir contribué, je vais rentrer dans la ſolitude, d'où le bien de l'humanité m'avoit fait ſortir pour un temps. Je voudrois y retourner avec la douce ſatisfaction, non-ſeulement de vous avoir été utile, mais, s'il étoit poſſible, agréable à tous.

Si quelqu'un croit avoir des raiſons de ſe plaindre de moi, je ſuis prêt à lui faire juſtice, & à lui prouver les nobles ſentimens qu'il exigera. Je n'ai pu répondre à tous les honneurs dont vous m'avez comblé; je ſuis aſſuré de votre indulgence, ſi vous faites attention aux circonſtances ſingulieres qui m'ont environné. Je n'ai pas été le maître de ſuivre le penchant de mon cœur.

De tous les reproches qu'on m'a faits dans les lettres anonymes, libelles & chanſons, je n'en connois qu'un qui exige une réponſe.

La ſoif de l'or déshonore un prêtre; la médecine eſt un ſacerdoce qui demande preſque autant de déſintéreſſement que celui des autels. On m'accuſe d'avoir fait une fortune immenſe en l'exerçant dans votre ville. Je puis, comme S. Paul, vous prendre tous à témoin, que j'ai refuſé de la pluſpart un ſalaire honnête; & ſi quelqu'un regrette la reconnoiſſance dont il m'a honoré, je ſuis diſpoſé à lui rendre le prix qu'il a daigné mettre à mes ſoins. Je n'ai accepté de récompenſe que pour être en état de multiplier mes ſecours, en me faiſant tranſporter plus promptement chez les malades, & pour fournir aux beſoins de ceux qui manquoient du néceſſaire. Le peu qui me reſte ſervira à cet uſage, ſi on ne le réclame pas dans la huitaine.

Je rentrerai dans mon cloître les mains pures & nettes, avec la ſatisfaction de vous avoir fait tout le bien qu'il étoit en mon pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, &c. F. Hervier, *Bibliothécaire des Grands-Auguſtins de Paris.*

Reflexions

Des Rédacteurs de la Gazette de ſanté.

Nous ne ſommes pas aſſez inſtruits pour faire, ſur cette lettre, le commentaire dont elle auroit beſoin. Il nous eſt parvenu cependant quelques anecdotes. Nous ne les publierons point, qu'elles ne nous aient été bien confirmées.

Mais on voit par cette lettre, que le Pere Hervier eſt toujours partiſan zélé du magnétiſme animal. Le rôle qu'il a joué doit néceſſairement le rendre plus fortement attaché qu'aucun autre diſciple à la méthode du maître. Tout concourt même à préſumer que ſi les circonſtances paroiſſoient le demander, il n'héſiteroit point de ſe dévouer pour la cauſe de cet homme extraordinaire. Tous les initiés auroient-ils le même courage? M. Meſmer ne mériteroit-il pas en effet ce noble dévouement, lui qui par un amour tendre pour l'humanité, dévoile le myſtère d'une doctrine ſublime, & qui fait préſent aux hommes d'une médecine univerſelle ſi facile à apprendre, ſi facile à préparer, ſi facile à diſtribuer. Theſſalus qui ſe rendit fameux dans le douzième ſiècle par ſa jactance & par ſes forfanteries, ſe vanta de pouvoir enſeigner en ſix mois l'art de guérir; il n'a point tenu parole. M. Meſmer, bien plus habile, eſt venu à bout de l'enſeigner en ſix minutes. Auſſi M. Meſmer eſt-il un homme divin; & Theſſalus ne fut qu'un impoſteur.

Cependant il paroît qu'à Bordeaux le crédit du magnétiſme eſt bien baiſſé. Les efforts du Pere Hervier ne le rétabliront point.

On l'accuſe (dit-il) d'avoir fait une fortune immenſe. Mais formeroit-on cette accuſation ſi le magnétiſme animaliſé par l'élaboration qu'il a ſubi dans les propres nerfs de ce Pere compatiſſant, tout en riſquant de s'épuiſer à force de le communiquer, ſi le magnétiſme, diſons-nous, avoit opéré des cures réelles? L'argent n'eſt que l'équivalent de ce qu'on offre ou de ce qu'on donne. Comme le magnétiſme le mieux animaliſé ne ſauroit être apperçu par les ſens, il ne ſauroit non plus avoir de prix qu'autant qu'il guériroit les maladies. Mais puiſqu'il manque ce but eſſentiel, n'eſt-il pas certain que l'argent promis ou donné ſous l'apparence d'un traitement médical, ceſſe d'être légitimement dû, lorſqu'on a trompé l'eſpoir du malade?

Mais de qui le Pere Hervier avoit-il reçu miſſion pour pratiquer cette nouvelle médecine? M. Meſmer, qui n'eſt rien en France, avoit-il le droit de la lui donner? Et quand il auroit eu ce droit, le Pere Hervier n'eſt-il pas inhabile à en jouir? Il eſt trop inſtruit aſſurément des loix eccléſiaſtiques, des regles, & des canons, pour ignorer que l'exercice de la médecine a été défendu aux moines. Il nous ſuffit de citer trois conciles, dans leſquels cette défenſe leur a été faite; celui de Reims en 1131, celui de Latran en 1139, celui de Tours en 1169.

Peut-on parler du Pere Hervier, qui, prêtre & prédicateur, procuroit dans Bordeaux des criſes & des convulſions pour remédier au déſordre des nerfs, ſans ſe rappeller auſſitôt que Gaſſner, paſteur & prédicateur, excitoit des convulſions ſemblables, dans la même vue? Ils ont, entr'eux, cela de commun, qu'après avoir fait durant quelque temps illuſion, ils ſe ſont vus abandonnés non-ſeulement des perſonnes qui avoient éprouvé ces violentes & infructueuſes ſecouſſes, mais encore de ceux qui en avoient été ſpectateurs étonnés & ſurpris. Comment ne pas ſe récrier contre une ingratitude auſſi marquée? Quant à la perſécution dont ſe plaint le Pere Hervier, eſt-elle à comparer avec le traitement qu'on a fait au pauvre Gaſſner, le premier reſtaurateur de ces ſcènes plus indécentes que curieuſes, plus dangereuſes qu'utiles? Cet homme ſingulier, qui a eu des imitateurs non moins ſinguliers, tout fier d'ébranler par un mot ou par un geſte le ſyſtême nerveux de quelques filles ſenſibles & bien choiſies, n'ambitionnoit point d'autre récompenſe; il ne paroît pas au moins qu'il ait tiré aucun lucre de ſes procédés, ni qu'on l'ait accuſé d'avoir fait une fortune immenſe.

Eſt-il une occaſion plus favorable d'apprendre à nos lecteurs, l'idée que M. Meſmer lui-même avoit du fameux thaumaturge Gaſſner? Elle ſe trouve conſignée dans le premier écrit qu'il a publié, après être arrivé en France; il a pour titre: *Mémoire ſur la découverte du magnétiſme animal*, par M. Meſmer. *A Genève, & ſe trouve à Paris, chez P. Fr. Didot, le jeune, 1779*; (*in*-12. *de 85 pag.*) On y lit, *pag. 36*, ce paſſage très-remarquable.

« Ce fut de l'année 1774 à celle de 1775, » qu'un eccléſiaſtique, homme de bonne » foi, mais d'un zèle exceſſif, opéra, » dans le diocèſe de Ratiſbonne, ſur dif- » férens malades du genre nerveux, des » effets qui parurent ſurnaturels, aux » yeux des hommes les moins prévenus » & les plus éclairés de cette contrée. Sa » réputation s'étendit juſqu'à Vienne, » où la ſociété étoit diviſée en deux » partis: l'un traitoit ces effets d'impo- » ſtures & de ſupercherie, tandis que » l'autre les regardoit comme des mer- » veilles opérées par la puiſſance divine. » L'un & l'autre cependant étoit dans » l'erreur; & mon expérience m'avoit » appris dès-lors, que cet homme n'étoit » en cela que l'inſtrument de la nature. » Ce n'étoit que parce que ſa profeſſion, » ſecondée du haſard, déterminoit près » de lui certaines combinaiſons natu- » relles, qu'il renouvelloit les ſymptômes » périodiques des maladies, ſans en con- » noître la cauſe. La fin de ces paroxy- » ſmes étoit regardée comme des guéri- » ſons réelles: le temps ſeul put déſabu- » ſer le public ».

Lorſque M. Meſmer, en 1779, parloit ainſi de Gaſſner, il ne prévoyoit pas certainement qu'en 1784 on pût ſe ſervir de ce témoignage contre lui-même; car tout eſt enfin parfaitement ſemblable entre Gaſſner & lui.

Celui-là opéroit dans le diocèſe de Ratiſbonne des effets qui ont paru ſurnaturels; M. Meſmer les a répétés dans la capitale de France, où de bonnes gens les ont crus ſurnaturels.

La réputation du paſteur s'eſt étendue juſqu'à Vienne; le nom du docteur de Vienne étoit déja célebre en Europe

avant qu'il ſortît de la capitale d'Autriche.

Les ſentimens furent partagés à Vienne au ſujet de Gaſſner ; ils le furent également à Paris au ſujet de M. Meſmer.

Les effets qui réſultoient de la manœuvre du premier étoient regardés par les uns à Vienne comme impoſture & ſupercherie ; à Paris la doctrine du ſecond, ſur laquelle étoient fondés les effets dont on a été témoin, eſt regardée comme une théorie dénuée de preuves, & partant fauſſe & illuſoire.

A Vienne, quelques perſonnes crédules ſans doute, ont regardé les effets produits par Gaſſner, comme des merveilles opérées par la puiſſance divine ; à Paris un petit nombre d'imbéciles ont attribué les œuvres de M. Meſmer à une autre puiſſance, la puiſſance infernale.

Jamais, comme on voit, il ne s'eſt rencontré entre deux hommes plus de reſſemblance en courant la même carriere. Mais ce parallele n'eſt pas fini ; il va devenir plus frappant encore.

Gaſſner (dit M. Meſmer) n'étoit que l'inſtrument de la nature ; en admettant pour un moment la théorie du magnétiſme animal, M. Meſmer n'eſt auſſi que l'inſtrument de la nature, quoiqu'il prétende en être le modérateur.

Gaſſner renouvelloit les ſymptômes périodiques des maladies ; M. Meſmer le plus ſouvent fait-il autre choſe ?

La fin des paroxyſmes étoit regardée comme des guériſons réelles entre les mains de Gaſſner ; M. Meſmer ne regarde-t-il pas auſſi la fin des proxyſmes comme des guériſons réelles ? Où ſont-elles ces guériſons tant vantées ?

Le temps ſeul put déſabuſer le public à l'égard des guériſons de Gaſſner. Et bien le temps n'eſt-il pas venu où le public eſt déſabuſé à l'égard des guériſons de M. Meſmer ?

Ainſi M. Meſmer s'eſt jugé lui-même en jugeant Gaſſner ; & en prononçant la condamnation de ſon prédéceſſeur dans l'art de la jonglerie, il a prononcé la ſienne. C'eſt ainſi que l'homme le plus adroit ſe prend lui-même dans ſes propres filets.

LIVRES NOUVEAUX.

Dissertatio medica de aeris fixi, &c. c'eſt-à-dire ; diſſertation de médecine ſur l'uſage de l'air-fixe, récemment célebré en médecine ; par M. C. J. Nyberg, de Revel en Livonie, docteur en médecine. A Jena, chez Maukian, 1783. (*in*-4°. de 39 pag.)

Cet opuſcule préſente un préliminaire & 42 paragraphes qui forment trois diviſions. Les Anglois ſont les premiers qui aient vanté l'uſage médical de l'air-fixe. Des médecins de diverſes nations ont répété leurs expériences, & le ſuccès a beaucoup varié. Encore aujourd'hui, les uns louent ce nouveau remede, tandis que d'autres le condamnent abſolument. Parmi des avis ſi différens, une diſſertation où l'on rapporte exactement les faits & où l'on peſe impartialement le pour & le contre, ne peut manquer d'être bien reçue. Telle eſt celle que nous annonçons. Dans la premiere diviſion, M. Nyberg enſeigne la façon de retirer l'air-fixe, examine ſes propriétés, donne ſes diverſes définitions & explique ſes principes conſtitutifs. Dans la ſeconde il fait l'énumération des maladies dans leſquelles on a employé l'air-fixe. Ces maladies ſont en très-grand nombre. On trouve ici toutes les obſervations relatives à l'uſage de l'air-fixe. M. Nyberg les a raſſemblées avec méthode, les a abrégées & les expoſe ſans partialité ſous les yeux du lecteur. Enfin dans la troiſième diviſion, il conſidere s'il faut admettre ou rejetter l'emploi de l'air-fixe ; cet article eſt traité avec brieveté & conciſion. Cet écrit académique eſt dédié à M. de Grotenhielm, ſeigneur ruſſe, gouverneur de l'Eſthonie. Il eſt terminé par une lettre de M. Starke, profeſſeur de médecine à Jena, qui témoigne à M. Nyberg ſes regrets ſur ſon départ pour la Ruſſie. *Par un abonné de L.*

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

CHYMIE.

Suite du numero 23.

EXTRAIT de la collection de mémoires chymiques & phyſiques; par M. Quatremere d'Iſjonval, *tome premier, in-4°.*

LE troiſième mémoire couronné par l'Académie de Rouen, en 1781, a pour objet *d'aſſigner des différences entre la marne, la craie, la pierre à chaux & la terre des os, que la pluſpart des chymiſtes ont, juſqu'à préſent, confondues dans la claſſe des terres calcaires.*

L'auteur, avant d'entrer en matière, poſe d'abord en fait, que *la nature ſépare ces quatre ſubſtances, par les lieux ainſi que par les moyens qu'elle emploie pour les produire.* Il aſſure que la marne eſt le réſultat fortuit des diverſes terres entraînées par les eaux pluviales & les orages, telles que l'argille, la terre calcaire, la terre magnéſienne & *ſiliceuſe;* que la craie eſt le réſultat des coquillages que les flots agités ont enlevés du fond de la mer, & qu'*une alluvion du nord a charié & dépoſés; comme une alluvion du midi a produit les couches d'argille.* C'eſt encore à ces cauſes, dit-il, bien *voiſines de l'origine du monde*, que ſont dues des maſſes plus ſolides que la marne, *la pierre à chaux.* Mais long-temps avant qu'il nous eût enrichi de ces grandes vues, de ces grandes idées ſur la première formation de ces terres, cent mille expériences avoient appris aux chymiſtes, & même un très-grand nombre avoient écrit qu'à l'exception de l'argille, les autres terres étoient diſſolubles avec efferveſcence dans les acides; & que la ſeule différence réelle que l'on obſerve encore entr'elles, par l'analyſe chymique, provient de leur mélange naturel, comme dans la terre des animaux, & dans celle des végétaux; ou d'un mélange accidentel, comme dans les terres foſſiles à quelque profondeur qu'on les prenne, avec une portion d'argile plus ou moins conſidérable; en un mot, c'eſt la préſence ſeule de l'argille qui altère la pureté de la terre calcaire, & le mélange de celle-ci, ſoit qu'il ſoit naturel ou accidentel, qui altère la pureté de l'argille. Quant à la terre *ſiliceuſe*, malgré les témoignages multiplié que l'on trouve ſur ſes pas, & qui prouvent irréſiſtiblement qu'elle eſt produite par la terre calcaire animale, l'auteur aſſure, d'aprés M. *de Buffon*, qu'elle eſt de premiere formation, c'eſt-à-dire, *voiſine*, auſſi, *de l'origine du monde.* Cette opinion ſeroit vraie, s'il l'eût conſidérée comme ayant été primitivement terre animale. En traitant cette queſtion académique, l'auteur ſe tient continuellement au-deſſous du courant de nos connoiſſances actuelles en chymie.

Il *aſſure* encore que ſi on lui préſentoit les quatre terres énoncées ci-deſſus, il les reconnoîtroit 1°. à leur légereté, 2°. à leur peſanteur, 3°. à leur diſſolubilité dans l'eau, 4°. à la non-diſſolubilité, 5°. à la manière dont les acides les diſſolvent ou les déſuniſſent, 6°. à la retraite plus ou moins conſidérable qu'elles éprouvent au feu, 7°. &c.

Mais nous qui avons examiné tous ces moyens, ainſi que les réſultats qui occupent 80 pages, nous oſons auſſi aſſurer qu'il n'y en a aucun qui démontre ni qui tende à démontrer, entre les quatre terres, les différences réelles demandées par le *programme de l'Académie de Rouen.*

Dès 1779, on annonça dans quelques journaux, d'après une expérience de M. *Croharé*, qu'on faiſoit avec toutes les terres abſorbantes ou calcaires priſes indiſtinctement, de l'acide phoſphorique ſemblable à celui que l'on fait en décompoſant les os avec l'acide vitriolique.

Dans notre Gazette, le même M. Croharé annonça qu'il étoit parvenu à convertir la terre des os, & celle de la corne de cerf, en magnéſie blanche,

faiſant, comme elle, avec l'acide vitriolique, du ſel d'Epſom abſolument ſemblable à celui qui nous eſt envoyé d'Angleterre. Ces deux faits, vraiment intéreſſans, anéantiſſent une infinité de raiſonnemens & de diſtinctions arbitraires, futiles & minucieux, dont ſe ſervent la pluſpart de ceux qui enſeignent la chymie, & qui ſont contraires aux progrès de cet art, ainſi qu'aux procédés qui doivent nous conduire à la connoiſſance des vrais caractères des terres. Ces deux faits prouvent encore, que la nature produit de la même manière toutes les terres calcaires, quoi qu'à quelques égards ſes moyens ſemblent différens & oppoſés, puiſque l'art, dirigé par un chymiſte induſtrieux, peut les amener toutes à un ſeul & même caractère.

Le quatrième mémoire *contient les moyens de combiner intimement les acides nitreux & marin avec la terre magnéſienne, pour en obtenir des ſels réguliers & permanens.*

L'auteur a la bonne foi de convenir que les chymiſtes connoiſſent la combinaiſon de l'acide vitriolique avec la terre magnéſienne, parce que *la nature la leur offre toute formée dans le ſel d'Epſom d'Angleterre*; mais la combinaiſon des acides nitreux & marin avec cette terre *a réſiſté beaucoup plus à leurs efforts*, c'eſt-à-dire, qu'on peut leur reprocher de n'avoir pas perdu à faire ces combinaiſons inutiles, comme l'a fait M. Quatremere un temps conſidérable, qu'ils ont ſans doute ſu employer à des recherches plus utiles ou plus intéreſſantes. Il s'applaudit avec raiſon de ce que ſes travaux & ſes méditations l'ont conduit à la cryſtalliſation de ces ſels, vainement déſirée & tentée, dit-il, page 205, par MM. *Black, Monnet, les Chymiſtes de Dijon, Macquer & Bergman.* Cependant on voit, page 216, que cette grande découverte n'en a pas impoſé à *un membre de l'académie*, juge du mémoire de M. Quatremere. Il lui adreſſa des objections, qui affligèrent un peu celui-ci. Mais, comme on dit, à quelque choſe le malheur eſt bon, puiſque l'auteur embarraſſé d'abord, & *à court de raiſonnemens* pour répondre à l'académicien, chercha de la conſolation auprès de M. *de Morveau*, qu'il venoit de vaincre en *ſcience* par ſa cryſtalliſation du nitre magnéſien; *ce ſavant lui répond, qu'il avoit été ſurpris de voir enfin les obſtacles qu'avoient éprouvés les chymiſtes, vaincus à cet égard. Il témoigne ſes regrets de ce que ſa traduction de M. Bergman n'eſt plus ſuſceptible de recevoir aucune note ni aucun carton ſur cet article; il avoue*, avec une candeur qui n'eſt propre qu'aux hommes du premier ordre, *que la chymie de Dijon partageoit l'erreur commune à tous les rédacteurs d'élémens avant ſa découverte du nitre magnéſien*, page 220. Il eſt bien démontré dans ce commerce de lettres complimenteuſes, que l'on fait acheter au public pluſieurs fois, ſous différens formats, où réciproquement les auteurs ſe traitent, avec une modeſtie devenue à la mode & reconnue pour le cachet de la médiocrité, *de ſavans, d'hommes du premier ordre*, &c. Il eſt bien démontré, diſons-nous, que ces *illuſtres ſavans* ſe ſont hâtés de publier de gros livres, dans leſquels ils conviennent aujourd'hui qu'ils ont inſéré beaucoup de raiſonnemens, d'hypotèſes, & de théories fauſſes & dangereuſes.

La cryſtalliſation du nitre & du ſel magnéſien, *dont le temps ſeul peut meſurer les avantages*, dit encore M. *de Morveau*, appartient à M. Quatremere, qui l'a obtenue en deſſéchant ces diſſolutions, qu'il fait diſſoudre enſuite dans l'eau, filtrées, évaporées, & abandonnées à cryſtalliſer, ainſi que tout le monde le pratique pour la criſtalliſation des ſels neutres. C'eſt ſur ce fait & ſur la propriété qu'il a reconnue au nitre & au ſel marin calcaire de décompoſer les ſels magnéſiens, *que M. Quatremere a fait ſon mémoire & meſuré, avant le temps, l'utilité de ſa découverte.* Mais M. de Morveau lui ayant prouvé que dans le mélange des deux ſels, magnéſiens & calcaires, il ne s'opéroit aucune décompoſition; on n'auroit pas dû s'attendre qu'une abſurdité auſſi groſſiere, détruite depuis quatre ans, ſeroit reproduite & débitée comme une vérité chymique.

Une remarque ſingulière mais vraie que nous a fait faire un chymiſte, c'eſt que M. Quat. ne connoît, ou du moins qu'il ne cite d'autres écrivains de chymie que MM. *de Morveau, Bergman, Macquer, & le Journal de phyſique.* Cependant il ne ſauroit ignorer que M. *Bayen* a publié, dans ce même journal de phyſique, long-temps avant qu'il penſât à devenir chymiſte, une analyſe très-étendue des mêmes terres & pierres qui ont fait depuis l'objet de ces grands travaux chymiques. Pourquoi donc ne s'eſt-il pas appuyé des expériences de M. Bayen? Les au-

roit-il vérifiées & reconnues inexactes & infideles? Et pourquoi dans l'un comme dans l'autre cas, garde-t-il un ſilence auſſi affecté? Avant de les publier, M. Bayen n'avoit-il pas, comme lui, lu ſes mémoires à l'Académie?

A l'article de la terre des os, il répète, au défaut de recherches & d'expériences nouvelles, ce que ces maitres cités ci-deſſus ont déja cent fois imprimé, qu'il *ſépare la terre des os de l'acide phoſphorique qui la neutraliſe, en la faiſant diſſoudre dans l'acide vitriolique, & la précipitant par l'alkali fixe.*

Il s'enſuivroit que l'acide vitriolique, en ſe combinant juſqu'au point de ſaturation, avec la terre oſſeuſe, dégage l'acide phoſphorique, qui par cette diſſolution ſe trouve libre, iſolé & ſans baſe. En raiſonnant ainſi, il eſt clair qu'il ignore ou qu'il feint d'ignorer, que M. Croharé a prouvé (voy. *Gazette de ſanté, ann.* 1780, *pag.* 173 *& ſuiv.*) que l'acide du nitre, celui du ſel marin, & même le vinaigre diſſolvoient auſſi les os, & ſe neutraliſoient parfaitement avec leur terre, ſans que d'aucune de ces trois diſſolutions évaporées, deſſéchées, cryſtalliſées même, les chymiſtes, ni M. Quatremere, puiſſent retirer un ſeul grain d'acide phoſphorique. Si donc cet acide exiſtoit, où ſe ſeroit-il caché pendant ces trois diſſolutions?

C'eſt donc gratuitement & ſans aucune preuve qu'il ſuppoſe premierement, que cet acide exiſte tout formé & uni à la terre calcaire des os, puiſque de la diſſolution de cette terre ſoit dans l'eſprit de nitre, ſoit dans l'eſprit de ſel, on ne peut obtenir d'acide phoſphorique. Secondement, que toutes les terres calcaires préparées convenablement & traitées avec l'acide vitriolique donnent de l'acide phoſphorique; ce qui prouve que la préexiſtence de cet acide, ſans le concours de celui du vitriol, eſt ſuppoſée & chimérique, & que ſa production toute entiere appartient à la décompoſition partielle, ou mieux encore à la modification qu'éprouve l'acide vitriolique en ſe combinant avec la terre calcaire.

Dans l'avertiſſement qui précède ce premier volume, l'auteur déclare que *les éditions particulieres de ces mémoires étant épuiſées depuis près d'un an, & les différens ordres de ſavans & d'artiſtes, qu'ils peuvent intéreſſer, ayant paru en deſirer une nouvelle édition, il les redonne avec de légers changemens.* Nous ignorons abſolûment le pays où ſe trouvent les *différens ordres de ſavans* qui ont un beſoin indiſpenſable des mémoires de M. Quatremere, mais nous ſavons qu'ils ont été imprimés dans le journal de phyſique & dans le recueil de l'Académie, que des uns & des autres il en a été tiré un très-grand nombre d'extraits dont nous avons nous-mêmes des exemplaires; & nous oſons aſſurer, quoiqu'en diſe M. Quatremere, que les recueils de l'Académie ni le journal de phyſique ne ſont point *épuiſés*.

Nous n'avons pas l'honneur de connoître M. Quat., & ſi nous nous ſommes étendus ſur l'examen de ſes mémoires, c'eſt que l'intérêt de la chymie exige que nous nous oppoſions autant qu'il eſt en nous, aux mauvais effets qui réſultent des théories arbitraires, & ſuppoſées qu'on s'efforce depuis quelque temps d'introduire dans un art qui n'exiſte & ne peut ſe perfectionner que par les faits bien obſervés. Au reſte, quoiqu'à la tête de ce volume, M. Quatremere n'ait pris aucune qualité, nous nous faiſons un vrai plaiſir d'apprendre au public qu'il eſt entré à l'Académie, pour y remplacer feu M. *Macquer*.

Rapport de l'un des Commiſſaires chargés par le Roi de l'examen du magnétiſme animal. A Paris, chez la veuve Hériſſant, imprimeur-libraire, rue neuve Notre-Dame; & Théophile Barrois, libraire de la Société roy. de médecine, quai des Auguſtins, n°. 18, 1784. (*in*-4°. de 51 pag.)

Les neuf Commiſſaires réunis de la Faculté de médecine de Paris & de l'Académie roy. des ſciences, après avoir examiné avec ſoin les effets du magnétiſme animal, ſe ſont convaincus qu'ils étoient uniquement dûs à l'imagination, à l'attouchement, & à l'imitation. Les Commiſſaires de la Société royale de médecine, qui ont fait ſéparément leurs obſervations, ont également attribué à ces trois cauſes les phénomènes dont ils ont été témoins. Un bon nombre de médecins qui ont aſſiſté aux traitemens de M. Meſmer & de M. d'Eſlon, ont penſé de même. On ne ſe ſeroit nullement attendu que M. de Juſſieu eût fait bande à part, & qu'il eût embraſſé une opinion ſi différente de l'opinion générale. Pour en donner une idée, il ſuffira de rappor-

ter la concluſion de ſon mémoire; elle eſt conçue en ces termes.

« La théorie du magnétiſme ne peut » être admiſe, tant qu'elle ne ſera pas » développée & étayée de preuves ſoli- » des. Les expériences faites pour con- » ſtater l'exiſtence du fluide magnétique, » prouvent ſeulement que l'homme pro- » duit ſur ſon ſemblable une action ſen- » ſible par le frotement, par le contact, » & plus rarement par un ſimple rappro- » chement à quelque diſtance. *Cette action,* » *attribuée à un fluide univerſel & démontré,* » *appartient certainement à la chaleur ani-* » *male exiſtante dans les corps, qui émane* » *d'eux continuellement, ſe porte aſſez loin,* » *& peut paſſer d'un corps dans un autre.* » La chaleur animale eſt développée, au- » gmentée ou diminuée dans un corps » par des cauſes morales, & par des » cauſes phyſiques. Jugée par ſes effets, » elle participe de la propriété des re- » medes toniques, & produit comme eux » des effets ſalutaires ou nuiſibles ſelon » la quantité communiquée, & ſelon les » circonſtances où elle eſt employée. Un » uſage plus étendu, & plus réfléchi de » cet agent, fera mieux connoître ſa vé- » ritable action & ſes degrés d'utilité. » Tout médecin peut ſuivre les méthodes » qu'il croit avantageuſes pour le traite- » ment des maladies, mais ſous la con- » dition de publier ſes moyens lorſqu'ils « ſont nouveaux ou oppoſés à la prati- » que ordinaire. Ceux qui ont établi, » propagé ou ſuivi le traitement appellé « magnétique, & qui ſe propoſent de le » continuer, ſont donc obligés d'expoſer » leurs découvertes & leurs obſervations; » & l'on doit proſcrire tout traitement » de ce genre dont les procédés ne ſeront » pas connus par une prompte publica- » tion ». *A Paris, ce 12 ſeptembre 1784.*

Signé, A. L. DE JUSSIEU.

Il ne falloit pas être un homme ordinaire pour découvrir & appercevoir que cet agent tenu ſi caché par M. Meſmer, & pas même ſoupçonné par tant d'hommes inſtruits & éclairés, fût la chaleur animale. Que cette découverte eſt admirable! Elle fera certainement une époque remarquable dans l'hiſtoire du magnétiſme animal; elle aſſurera à l'auteur, parmi les médecins & les phyſiciens, une place qui ne lui ſera, ni enviée, ni conteſtée, ni enlevée.

LETTRE

A MM. les Rédacteurs de la Gaz. de Santé.

Paris 27 Septembre 1784.

On vient de me faire voir ſur le catalogue des livres du ſieur Méquignon, libraire, (*pag.* 11) deux ouvrages indiqués ſous mon nom.

L'un eſt intitulé: *le Médecin des hommes.* C'eſt la premiere fois que j'ai connoiſſance de cette production à laquelle je déclare n'avoir eu abſolument aucune part. L'honneur de cette compoſition eſt dû tout entier à M. Jourdain, dentiſte de Paris.

L'autre a pour titre: *le Médecin des dames.* Il eſt bien vrai qu'en 1763, je m'étois occupé, à la ſollicitation du Sr. V, d'un petit traité qui devoit porter ce titre. Des raiſons particulieres m'ont engagé à abandonner l'exécution de ce projet. Quelques années s'étant écoulées, M. Jourdain qui s'étoit chargé de reprendre le projet ſuſpendu, vint me prier de lui communiquer ce que j'avois fait autrefois. Je ne l'ai point refuſé. Ainſi il a tiré ce qu'il a voulu de mon ms. qu'il ne m'a point rendu: j'en ai conſervé le premier brouillon.

Puiſque M. Jourdain a fait imprimer ces deux ouvrages, & qu'il a été payé de ſon travail, il ne devroit pas permettre qu'on lui en ravît le mérite & la gloire.

Il eſt ſurprenant, au reſte, que le ſieur Méquignon qui tenoit alors les livres chez le ſieur V.., m'ait attribué ces deux ouvrages. Il ne ſauroit ignorer qu'aux époques où ils ont paru, je ne pouvois pas en être l'auteur.

J'ai l'honneur d'être, &c. GOULIN.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ELOGE HISTORIQUE

De M. de L'EPINE, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris.

GUILLAUME JOSEPH DE L'EPINE, naquit à Paris en 1703; il eut pour pere, Guillaume de l'Epine, chirurgien de Paris, & pour mere, Marie-Magdeleine de Magny, ſœur de Guillaume de Magny, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, mort en cette ville, dans ſa 80e année, le 29 Décembre 1758.

M. de l'Epine obtint le degré de bachelier en 1721. Après avoir fini le cours de licence, il fut chargé de cette action publique qu'on nomme *paranymphes*; il s'en acquitta le 6 août 1724, & fut reçu docteur le 22 novembre de la même année. Fidèle à ſon ſerment, il ſe dévoua tout entier à la Faculté & à ſes intérêts, quoique dès les premières années il fut engagé dans la pratique. La Faculté ſe trouvoit dans des circonſtances épineuſes & difficiles; elle avoit un procès à ſoutenir contre les chirurgiens; il lui falloit pour doyen un homme d'un diſcernement exquis, d'un zèle infatigable, d'un dévouement pour la choſe publique, tel qu'il oubliât la ſienne propre, d'une ſagacité extrême dans le maniement des affaires. M. de l'Epine, durant les quatre années du décanat de M. Col de Villars, avoit, de ſon plein gré, rendu à la Faculté pluſieurs bons offices. Il fut donc proclamé doyen d'une voix unanime, le 4 novembre 1744. Ce qu'il promit ſur-tout en prêtant ſerment, ce fut d'exercer ſa magiſtrature avec fidelité & avec exactitude ſans s'occuper d'autres ſoins. Et véritablement cet homme irréprochable n'a jamais manqué à la parole qu'il avoit donnée. Il étoit conſtamment le premier aux actes des écoles, même dans la ſaiſon la plus rigoureuſe; il veilloit avec ſoin à l'obſervance des ſtatuts & de la diſcipline, & ne permettoit point qu'on s'en écartât; il n'étoit pas moins le pere que le chef & le modérateur des éleves de la Faculté; il étoit l'ami ſolide de ſes collègues, poli & honnête mais circonſpect avec les adverſaires de la compagnie; il ſe préſentoit devant les grands & devant les magiſtrats avec dignité, & leur parloit avec une éloquence mâle. A l'exemple de Turenne, un des héros de la France, il s'eſt toujours acquis l'affection de ſes confreres, l'admiration des particuliers, l'eſtime & la vénération des adverſaires même de la Faculté.

Parmi les événemens remarquables qui ſe ſont paſſés ſous le décanat de M. de l'Epine, on en compte trois principaux qui ſont, 1°. l'inauguration de l'amphithéatre que la Faculté a fait conſtruire à ſes frais; 2°. le rétabliſſement des profeſſeurs en l'art des accouchemens en faveur des ſages-femmes; 3°. la bibliothèque rendue publique. La Faculté a voulu en perpétuer le ſouvenir par un monument particulier dans l'intérieur de l'amphithéatre; on lit d'une part: *PULCHRIOR EXURGIT*; au-deſſous eſt écrit; *Inauguravit J. BE. de WINSLOW* XVIII. *Febr.* M. DCC. XLV.; & plus bas, 1744, 1745, 1746. On lit d'autre part: *Olim dati obſtetricib. prof. reſtit. 17 maii 1745. J. EX. BERTIN, 18 mai. J. ASTRUC, 14 jun. ejuſdem anni.* Au-deſſous eſt écrit: *Bibliotheca publici juris facta, die jovis 3 martii*, M. DCC. XLVI & plus bas, *GUILL. JOS. DE L'EPINE, DEC.*

A l'égard de la bibliothèque M. de l'Epine prit lui-même ſoin de raſſembler & de mettre dans le meilleur ordre les précieux reſtes de l'ancienne bibliothèque de la Faculté, conſiſtants en manuſcrits, la pluſpart en velin, encore garnis de chaînes de fer avec leſquelles ils étoient autrefois attachés. Ce qu'il eut toujours très-à-cœur fut d'empêcher qu'on portât aucune atteinte aux ſtatuts & aux loix de la Faculté. Il fit tout ce

qu'il put pour remettre en vigueur des uſages qu'on ne ſuivoit plus, & pour détruire divers abus qui s'étoient inſenſiblement introduits. En voici des exemples.

L'ancien uſage d'enſeigner ſeulement le matin, la phyſiologie, la pharmacie, la botanique ; & le ſoir la pathologie & la chirurgie, avoit été changé ; il fut rétabli par un décret du 12 novembre 1745. Par un abus qui s'étoit fortifié depuis quelques années, on ſe contentoit de lire ſeulement trois fois chaque ſemaine quelques parties de la Médecine, on fit un décret le 6 novembre 1745, par lequel il fut enjoint à tous les profeſſeurs de vaquer aux leçons ordinaires, tous les jours de la ſemaine. Comme il appartient de droit à la Faculté de porter ſon jugement ſur tous les livres qui traitent de la Médecine, de la chirurgie & de la pharmacie, la Faculté, deſirant empêcher qu'il fût accordé trop légerement des approbations, ordonna par un décret du 4 juin 1746, que les rapports des examinateurs ſe fiſſent, non pas dans les aſſemblées tenues pour les pauvres malades, ni dans celles qui ſe tiennent au premier de chaque mois, mais dans d'autres aſſemblées plus nombreuſes & ſolemnelles, les examinateurs préſens.

M. de l'Epine, après avoir géré avec diſtinction pendant deux ans la charge de doyen, fut prorogé par acclamation ; mais la Faculté étant aſſemblée quelques jours après, il abdiqua, en témoignant combien il étoit ſenſible aux marques honorables que la Faculté lui donnoit de ſa confiance, il reçut le ſerment de ſon ſucceſſeur J. B. T. Martinenq, & fut nommé cenſeur.

La retraite du ſage eſt un repos actif. Telle fut celle de M. de l'Epine après ſon décanat Chef ou ſimple membre, il fut également zélé pour l'intérêt du corps. Il ſe trouvoit aux aſſemblées le plus ſouvent qu'il le pouvoit. Il ne s'efforçoit point d'y faire valoir ſa propre opinion, mais viſant uniquement au vrai, uniquement attaché à ce qui eſt juſte, il étoit indulgent ou ſévère ſuivant la circonſtance, n'offenſant jamais, & toujours ami décidé de la paix. De quelques commiſſions qu'il fût chargé, il s'en acquitoit avec exactitude ; les deux choſes qu'il ambitionnoit par deſſus tout, étoient l'honneur de la Faculté, & l'utilité publique. Une épizootie exerce de toutes parts ſes ravages ; la Faculté de Paris, pour ſatisfaire aux ordres du roi, députe quelques-uns de ſes membres, pour aller reconnoître la cauſe du mal, & pour en arrêter le cours par des remedes convenables. Rien n'eſt épargné, ni les voyages, ni les informations, ni les expériences. Un d'entr'eux, M. de l'Epine, s'eſt chargé de la plus grande partie des travaux. Le bien a été fait, & la récompenſe fut de l'avoir fait.

L'inoculation de la petite-vérole faiſoit beaucoup de bruit ; on la pratiquoit par-tout. Le Parlement rend un arrêt le 8 juin 1763, par lequel il demande que la Faculté donne librement ſon avis ſur les avantages ou les inconvéniens de cette méthode. L'affaire étoit de la plus grande importance. On nomme M. de l'Epine pour vaquer avec cinq autres docteurs à un travail pénible, faire une recherche exacte de toutes les expériences qui ont été tentées, de leurs effets heureux ou malheureux, & après un examen réfléchi, communiquer à la Faculté les lumières capables d'éclairer le jugement qu'elle avoit à prononcer. Perſonne n'aporte plus de ſoin & d'attention à lire les écrits divers, à ramaſſer les pièces éparſes, à débrouiller les faits obſcurs, à démêler le certain d'avec l'incertain, que M. de l'Epine. Il ſe charge des materiaux de ſes collègues & de ceux qu'il s'eſt procurés, les met en ordre, les lie, & en forme deux mémoires, dont l'un a pour titre, *Rapport de l'inoculation, imprimé par ordre de la Faculté, Paris, Quillau, 1765, in-4. de 125 pages :* & l'autre, *Supplément au rapport ſur l'inoculation ; Paris, Quillau, 1767, in-4. de 164 pages.*

En 1777, tandis que la Faculté attendoit de la Juſtice la confirmation du décret par lequel elle infligeoit une peine bien méritée à un de ſes membres qui s'étoit écarté du ſentier de l'honneur, un ajournement perſonnel ſuſpendit les fonctions de ſon doyen. D'un conſentement unanime la compagnie voulut que M. de l'Epine géra en ſa place. Ce fut pour tous un grand ſujet d'admiration de voir briller dans un vieillard le courage d'un homme dans la vigueur de l'âge.

» Pour honorer Miltiade qui avoit ſau-
» vé Athenes & toute la Grece à Ma-
» rathon, les Athéniens voulurent que,

» dans le tableau où ce combat ſeroit » repréſenté, on plaçât avec les dix pré- » teurs, mais le premier, ce général ex- » hortant les ſoldats à livrer bataille. De » même la Faculté, après le gain de ſa » cauſe qui avoit coûté au vice-doyen, » beaucoup de mouvemens & de ſolli- » citations, ordonne par un décret du » 18 juin 1777, qu'à ſes frais ſeroit gravé » le portrait de M. de l'Epine auquel elle » avoit de ſi grandes obligations, & que » cette gravure, avec une inſcription » compoſée par M. T. Baron, ſeroit pla- » cée en un endroit remarquable dans » les écoles ſupérieures.

Voici l'inſcription.

Quod procelloſis temporibus
M. Guillelmus-Joſephus de l'Epine,
Pariſinus,
Antiquus Facultatis decanus,
Decani vices gerens nuper electus,
Alter ab antiquiore ſcholarum magiſtro,
Fermè octogenarius,
Sed viridi ſenectute gaudens,
Animoſè
Facultatis jura & artis medicæ decus
Apud ſupremos magiſtratus aſſeruerit,
Vindicaverit,
Ac de ſalute reip. nunquàm deſperaverit,
Hanc effigiem ære cælatam,
Publicum gratitudinis monumentum
Virtuti conſecravit,
Saluberrimus ordo Pariſiensis
M. DCC. LXXVII.

C'eſt-à-dire :

» M. Guillaume-Joſeph de l'Epine, » de Paris, ancien doyen de la Faculté, » élu depuis peu pour remplir les fonctions » de doyen, ſous-ancien des écoles, » preſque octogénaire, mais qui jouit » d'une vieilleſſe vigoureuſe, ayant, avec » un zèle courageux, ſoutenu devant les » premiers magiſtrats les droits de la » Faculté & l'honneur de la médecine, » les ayant vengés, & n'ayant jamais » déſeſpéré du ſalut de la choſe publique, » l'ordre des médecins de Paris a conſa- » cré à la vertu ce portrait gravé pour » être un monument public de ſa recon- » noiſſance, 1777 ».

La Faculté ordonna d'ailleurs que le décret de ce jour fût imprimé, & que l'un & l'autre fût diſtribué à tous les docteurs & à tous les bacheliers. Elle ordonna encore que le portrait de M. de l'Epine, qu'on ne ſauroit aſſez louer, portrait peint ſur toile dont il avoit fait préſent à la Faculté, fût placé avec les autres dans un endroit remarquable.

M. de l'Epine fut une ſeconde fois cenſeur, mais extraordinairement, depuis le mois de novembre 1778 juſqu'au mois de novembre 1779, & à ce titre il ſe trouva très-aſſidu à toutes les thèſes qui furent ſoutenues, & à toutes les aſſemblées de chaque mois.

Il fut deux fois profeſſeur dans les écoles; en 1737 & 1738 il enſeigna la chirurgie en langue françoiſe, après avoir prononcé un diſcours d'inauguration dans lequel il expoſoit *les qualités néceſſaires à un éleve en chirurgie* : & en 1757 & 1758, il fit des leçons ſur la matière médicale.

Il compoſa au moins deux thèſes, auxquelles il préſida. Dans l'une il examinoit cette queſtion : *an à functionum integritate, mentis ſanitas?* Il en fut préſident, en la place de M. Mattot qui étoit retenu au lit. Dans l'autre, où il préſida pour M. Poiſſonnier, alors abſent, il diſcutoit cette propoſition : *an recenti vulnere nudatis oſſibus exfoliatio?*

Comme dans la première il ſe trouvoit quelques propoſitions peu conformes aux ſentimens de l'Egliſe, il diſſipa les ſoupçons qu'on auroit pu avoir de ſa catholicité, dans une lettre imprimée qu'il écrivit à M. Baron, le fils, alors doyen. Auſſi pieux que délicat ou timoré, M. de l'Epine donna de ſa croyance & de ſa foi un témoignage auſſi ſolide que ſincere & glorieux pour lui.

On n'oubliera jamais avec quelle éloquence mâle ce vieillard reſpectable s'élevant contre l'uſage de donner à alaiter les enfans à des mercenaires, confirma le triple avantage que l'alaitement fait par les meres doit procurer à elles-mêmes à leurs enfans, & à la patrie. Ce fut lui qui décerna le prix à celui que la faculté avoit jugé avoir le mieux traité cet important ſujet. O vous qui avez été victorieux, vous avez obtenu une double couronne. Voy. l'écrit intitulé, *Séance publique de la Faculté, 1779.*

M. de l'Epine qui, tant qu'il ſe porta bien, avoit témoigné tant d'affection pour la Faculté, ne l'oublia point en mourant. Il lui fit don, par teſtament, d'une partie de ſa vaiſſelle d'argent, de ſa bibliotheque aſſez conſidérable, & lui aſſigna une rente pour rétablir & continuer à perpétuité le cours de chymie médicale interrompu depuis quatre années.

Dans l'âge viril, M. de l'Epine fut menacé d'une phthiſie pulmonaire, il ſut la prévenir & s'en délivrer par le bon ré-

gime qu'il ſe preſcrivit, & recouvra une excellente ſanté. A l'âge de 75 ans, il arrêta un catarrhe ſuffocant par la ſaignée pratiquée de bonne heure; mais en 1782 il eut de fréquentes attaques de vertige. Il renonça donc à la pratique de la médecine qui, dans ſes mains, fut toujours ſage & heureuſe. Il viſitoit ſeulement quelques pauvres de ſon voiſinage, & quelques amis, qui conſervent le ſouvenir des bons offices qu'ils en ont reçus. Ce fut alors que pour la première fois il ceſſa de ſe rendre aux aſſemblées de la Faculté, excepté à celles qui ſe tiennent pour les pauvres, toutes les fois qu'il y étoit invité à ſon tour.

Enfin au commencement de 1783, étant environné de plus d'infirmités, il ne ſortit plus de chez lui. Il éprouva, dans la région précordiale, de vives & fréquentes douleurs qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience. Mais obſervateur fidèle de la divine loi, il trouvoit ſa conſolation dans le doux eſpoir d'une récompenſe future; il puiſoit ſouvent dans les eaux ſalutaires de la pénitence le gage aſſuré de l'immortalité. Il mourut dans la quatre-vingtième année de ſon âge, le 11 avril 1783. Il fut enterré ſans pompe, ſans grand appareil, comme il l'avoit deſiré, dans le cimetière de S. Euſtache. Imitant en cela un méd. de Louvain qui en 1710 avoit laiſſé cette épitaphe écrite de ſa main : *Philippus Verheien, med. doct. & prof. partem ſui materialem hoc in cimæterio condi voluit, ne templum dehoneſtaret, aut nocivis halitibus inficeret. Requieſcat in pace.*

C'eſt-à-dire :

« Philippe Verheien, docteur & profeſſeur en médecine, a voulu qu'on » dépoſât dans ce cimetière la portion » matérielle de lui-même, pour ne point » ſouiller le temple ou l'infecter d'exhalaiſons nuiſibles. Qu'il repoſe en paix.

M. de l'Epine n'étoit point d'une haute ſtature, mais il avoit un corps robuſte, & des mœurs pures. Il vécut dans le célibat. Mais s'il ne donna point d'enfans à l'état, il forma pour la Faculté deux de ſes proches, morts avant lui, M. Duſſans, en 1768, & M. Nouguez en 1782.

L'eſprit de M. de l'Epine étoit orné de connoiſſances littéraires étendues & peu communes. Il avoit étudié avec ſoin toutes les parties de la médecine, & il s'en occupa toujours, autant que ſes affaires le lui permettoient. L'hiſtoire, qu'il a laiſſée de ſon décanat, eſt une des plus recommandables parmi celles qui ſe trouvent dans les regiſtres de la Faculté, par la netteté de l'écriture, par la pureté du ſtyle, par l'extrême abondance des objets; & c'eſt un monument durable dreſſé à la mémoire de l'auteur.

Traduit de l'almanac latin de la Faculté que nous avons annoncé no. 18, pag. 72.

LIVRES NOUVEAUX.

CATALOGUS *librorum nuper mortalis Jacobi Reinboldi Spielmann, med. doct. & prof. academ. plurimar. membri publicè auctionis lege divendendorum menſe januarii* AN. DCC. LXXXV. *Argentorati, excudebat Joh. Heitz, univ. typ.* 1784, (*in-8. conſtans pag.* 303.)

Ce catalogue des livres de feu M. Spielmann, contient environ huit à neuf mille volumes que ce médecin ſavant avoit amaſſés. On n'a ſuivi aucun ordre dans la diſpoſition de ce catalogue; les ouvrages y ſont inſcrits comme on les a trouvés placés, ſur les tablettes ou armoires. On en compte 27. On indique les *in-folio*, les *in-quarto*, puis les *in-octavo*, les *in-12.* inſérés dans chacune; ce qui forme un embarras qui ne permet pas de juger d'abord aiſément du mérite de cette bibliothèque, ni aux curieux ou aux amateurs d'y découvrir les ouvrages qu'ils voudroient ſe procurer.

On promet, il eſt vrai, de donner à ce catalogue une addition qui contiendra ſept tables; 1°. des diſſertations, 2°. des programmes, 3°. des cartes géographiques, 4°. de la collection de matière médicale plus rare & plus précieuſe que celle qu'on puiſſe vendre dans les boutiques de libraires, & trop peu eſtimée pour qu'elle doive être vendue publiquement, 5°. de la collection d'un cabinet de mineralogie, 6°. de pétrifications, 7°. des oiſeaux d'Alſace, peints à l'huile ſur toile (*in panno*) avec le plus grand ſoin par un ancien peintre de Deux-Ponts, nommé Hien. On devroit bien y ajouter une autre table pour les auteurs.

La vente de cette bibliothèque bien compoſée, commencera au mois de janvier prochain 1785.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'art. hygiene, *du numero* 23.

DÉSAPPROUVER qu'on commence le repas par un liquide chaud, n'eſt point condamner l'uſage de la gelée de viande & des conſommés : reſtaurant puiſſant que l'antiquité paroît avoir ignoré & qui eſt ſi précieux dans l'épuiſement des forces. Je ſuis loin de chercher auſſi à inſpirer des terreurs à l'homme crédule & de vouloir qu'on ſoit à table le thermomètre à la main. Je penſe au contraire avec Celſe, que pour jouir d'une ſanté ferme & durable, il faut ſavoir s'élever au-deſſus des regles. L'homme robuſte a ce droit. Qu'importoit au ſpartiate auſtere que le brouet noir qu'on lui ſervoit fût froid ou chaud! Tout mets lui étoit également délicieux & facile à digérer après de violens exercices.

Les préceptes ſont faits pour les perſonnes délicates & qui mènent une vie ſédentaire. En outre la diverſité des climats peut donner lieu à d'autres conſidérations. C'eſt par les fruits qu'il eſt ordinaire de commencer le repas dans les pays chauds. Qu'on conſulte ſur ce point les recueils des voyages. Le premier Miniſtre de l'Empereur de la Chine donnoit un régal à un Ambaſſadeur. On ne ſervit d'abord que des fruits & des confitures ſéches. On paſſa enſuite à d'autres mets & à des viandes de toute eſpèce. Brue, dans ſon voyage au Sénégal, parle auſſi d'un repas de ce genre. On commença par ſervir des fruits du pays, tels que des citrons, des oranges, des melons & deux ou trois ſortes de bananes. On fit ſuccéder la volaille avec d'autres viandes. Cette méthode eſt encore aſſez uſitée au midi de l'Europe. Peut-être même que durant les chaleurs de l'été elle pourroit convenir ailleurs. Les affections bilieuſes, fréquentes dans les pays chauds, rendent cet uſage utile. Peut-être auſſi que l'organe de la digeſtion, énervé par la chaleur, a beſoin d'être d'abord rafraichi & ranimé par des ſucs légèrement acides & aromatiques.

Au Nord l'habitude de ſe ſouſtraire aux rigueurs du climat dans certaines claſſes de la ſociété, retient le corps dans l'engourdiſſement & fait languir la digeſtion. Ne pourroit-on point propoſer pour préliminaire du repas une des productions les plus abondantes des montagnes même de la Laponie, qu'on ſe peint comme frappées d'une éternelle ſtérilité. Je parle de la racine d'angélique ; elle pourroit être introduite dans le commerce par les Lapons qui auroient ſoin de l'arracher, à la fonte des neiges & avant la germination de la plante. On la prépareroit enſuite comme celle qu'on cultive dans les jardins & qu'on emploie dans la confiſerie. Mais cette derniere ne ſauroit remplacer celle qui croît dans les lieux même que la nature lui a deſtinés, & qui, comme l'obſerve M. Linnée, contient beaucoup plus de réſine & de parties aromatiques. On doit ſans doute deſirer de voir s'étendre l'uſage de cet excellent & agréable ſtomachique.

On ne peut qu'approuver la méthode ſouvent uſitée de débuter à table par des huîtres. Leur fraîcheur, l'eau piquante qu'elles contiennent, les aſſaiſonnemens & la boiſſon dont on les accompagne, ſont les plus favorables à la digeſtion. Sénéque parloit moins en naturaliſte qu'en partiſan auſtere des mœurs anciennes, lorſqu'il déclame contre ce coquillage: *Non cibi*, dit-il avec aigreur, *ſed oblectamenta*. Les Romains, par un rafinement nouveau, les faiſoient ſouvent renfermer, avant de les manger, dans des tas de neige. On en conſervoit dans des viviers pour en avoir au beſoin. On rechercha d'abord celles du lac Lucrin, &

par un progrès du luxe toujours ingénieux à créer des beſoins nouveaux, on ne mit du prix qu'à celles qui étoient apportées de la Grande Bretagne & des pays éloignés; enfin dans les repas d'appareil la magnificence romaine ſe déployoit ſur-tout par une profuſion d'huîtres & de coquillages les plus variés & les plus rares.

Ce qu'on appelloit *antecœnium* à Rome a été ſujet à des changemens & comme à des caprices de mode. La laitue qu'on ſervoit encore à la fin du repas ſous Auguſte, fut ſervie au commencement ſous l'empire de Domitien, ſuivant deux vers connus du poëte Martial. Elle étoit propre par ſon ſuc & ſa fraîcheur à ranimer des organes blaſés. Mais étoit-ce une raiſon pour en rendre l'uſage général? A quoi bon cet herbage, diſoit un laboureur à qui on offroit d'abord des laitues? C'eſt, ajouta-t-on, pour exciter l'appétit. Je n'en ai donc pas beſoin à préſent, repliqua-t-il; qu'on me les donne après que j'aurai rempli mon ventre.

Le cri du beſoin que l'eſtomac fait entendre, ſeroit ſans doute le meilleur préliminaire du repas; c'eſt celui que la nature indique pour réparer les forces; mais ce cri eſt foible & ſans caractère, quand les membres ne ſont point exercés. Souvent même on l'anticipe & on ſe rend à table comme à une cérémonie indifférente. Que peut faire le médecin pour remédier aux vues de la digeſtion, que de conduire l'homme, qui ſe plaint, dans la cabanne de celui qui mene une vie laborieuſe, & de faire connoître à quel prix cette fonction eſt le ſoutien de la ſanté? Les climats froids offrent un avantage précieux. Une courſe précipitée, quelque occupation d'agriculture, ou d'autres jeux exercés au grand air, réveillent puiſſamment les forces de l'eſtomac. Un Danois me faiſoit remarquer que durant les rigueurs de l'hiver les dames à Copenhague ne ſe mettent à table qu'après avoir fait quelques tours d'une courſe rapide ſur les promenades ou les places publiques; elles rentrent alors avec un appétit dévorant & goûtent par cette alternative toutes les douceurs d'un appartement chaud & commode, & d'une table bien ſervie.

Labor cibum præcedat, répetent d'une voix unanime tous les médecins-obſervateurs depuis Hippocrate juſqu'à nous. L'appétit & une digeſtion prompte ſont le fruit de l'exercice. Ce ſont des rapports invariables fondés ſur l'organiſation de l'homme; rapports que les Romains ont reſpectés, lors même que plongés dans toutes les voluptés du luxe aſiatique, ils ne ſembloient plus exiſter que pour les plaiſirs des ſens; ils paſſoient des exercices de la gymnaſtique au bain, & de-là à une chere délicate & recherchée. Mais tous ces apprêts valoient-ils les mœurs ſimples de leurs ancêtres? (*Par un abonné.*)

RÉPONSE à la Lettre du ſieur DE GODERNAUX, *inſérée dans le journal de l'Orléanois, du 10 Septembre dernier, N°. 37.* [Extrait dudit Journ. no. 40.]

La diſtribution de la poudre *ſuprême* a été annoncée à Orléans, par un imprimé dont on a inondé le public. Cette production, fruit du travail du ſieur *Andrieux*, agent & commis en chef du ſieur *de Godernaux*, eſt un amas indigeſte de raiſonnemens ampoulés, incohérens & alchymiques, ſoutenus de toutes les aſſertions, promeſſes, en un mot, de toute la *rocambole* de la charlatanerie la plus outrée. Apprécier le mérite de ces promeſſes & mettre le public en garde contre la ſéduction qui auroit pu en être la ſuite, telles ont été, ſans doute, les vues ſages du magiſtrat éclairé qui préſide à la police de la ville, lorſqu'il a prié la Société royale de phyſique de vouloir bien faire faire l'analyſe de cette poudre, dite *ſuprême*.

Les commiſſaires chargés de ce travail convaincus que toutes les fois que l'on vient à déceler la cupidité, & à ſoulever le voile ſur lequel ſont écrits les mots d'amour de l'humanité & du bien public & dont s'enveloppe le charlataniſme, on eſt ſûr d'exciter la colère de l'empirique démaſqué, ont cherché à écarter tout ſoupçon de partialité, en ne faiſant leur expérience qu'en préſence de M. le Lieutenant de police lui-même & de pluſieurs médecins & chirurgiens éclairés. Leur amour pour la vérité la leur a fait rechercher de bonne foi, & ſi les réſultats de leur analyſe euſſent été favorables à la poudre dite *ſuprême*, ils les auroient annoncés avec le même zèle & la même franchiſe qui leur ont fait publier ceux qui y ſont contraires. C'eſt même dans ces vues qu'ils avoient prié le ſieur Ballay de ſe trouver à leur expérience, & que,

ſur la promeſſe qu'il en avoit donnée, ils avoient convoqué l'aſſemblée à l'heure indiquée par lui. Si ce chirurgien ne s'y eſt pas trouvé, ce n'eſt pas la faute des commiſſaires. Le deſir & l'envie d'être utiles ont été les ſeuls motifs qui les ont guidés. Que le ſieur *de Godernaux* ne leur prête donc aucun ſentiment de jalouſie, ils en ſont incapables.

Ce qui ſurprend & qui n'aura pas ſans doute échappé aux gens éclairés qui auront lu la lettre du ſieur *Godernaux*, c'eſt que cet *ami de la vérité*, qui ne prend la plume que pour *juſtifier ſon remede avec éclat*, & qui prétend que *les réſultats de l'analyſe* que M. Croharé & les chymiſtes de la ſociété de phyſique *diſent avoir fait*, & les conſéquences *qu'ils en tirent*, *ſont oppoſées aux épreuves multipliées faites par ordre du gouvernement*, n'adminiſtre aucune preuve de ces épreuves & de ces contradictions. Sans doute qu'il ne citera pas comme preuves favorables les expériences des chymiſtes de l'académie royale des ſciences, qui ont trouvé les mêmes réſultats que M. Croharé, & que trouveront toujours ceux qui ne croiront pas ſur parole au ſieur *de Godernaux* & à ſon agent *Andrieux*.

C'eſt ſur-tout à M. Croharé qu'en veut le ſieur *de Godernaux*, & en effet il a raiſon, puiſque c'eſt lui qui le premier lui a attaché le grelot ; mais la vengeance ne l'égare-t-elle pas, & en renvoyant ſon lecteur à l'ouvrage de M. Mittié, a-t-il bien ſenti à quoi il s'expoſe ? Ne craint-il pas que le lecteur docile ne prenne, par la lecture de l'ouvrage de M. Mittié, des préventions contre l'uſage de la poudre *ſuprême* ? Qu'y verra-t-il en effet, ſinon que cet *habile chymiſte* proſcrit tout traitement mercuriel, & qu'il regarde les préparations *mercurielles ſalines*, la poudre *ſuprême* par exemple, *comme un moyen dangereux, ſouvent incompatible avec la conſtitution des ſujets, inſuffiſant pour quelques-uns, & contraire à d'autres*. Que le ſieur *de Godernaux* choiſiſſe donc mieux ſes preuves ; car en ſuppoſant même que M. Croharé auroit eu tort dans ſa diſpute avec M. Mittié, il ne s'enſuivroit pas qu'il ſe fût trompé dans l'analyſe de la poudre *ſuprême*, puiſque les chymiſtes de l'académie des ſciences & ceux de la ſociété de phyſique d'Orléans ont reconnu la fidélité de ſes expériences & de ſes réſultats, & certifient que le ſieur *de Godernaux* vend 48 ſols ce qui lui coûte moins de trois deniers.

Le ſieur *de Godernaux* fait ſonner très-haut les épreuves, les certificats dont il ſe dit poſſeſſeur ; mais ce moyen, qui ne trompe que les inconſéquens, eſt vieux & uſé, quel eſt en effet le charlatan qui n'en produit pas & qui ne tâche pas par là d'en impoſer au public ? Ne ſait-on pas en effet qu'il ſuffit de faire des ſacrifices ſur le bénéfice, pour trouver des intéreſſés & des prôneurs. N'a-t-on pas vu des gens très-inſtruits chargés de ſuivre l'effet d'un remede, être la dupe de leur bonne foi, parce qu'ils ignoroient que le charlatan s'introduiſoit la nuit auprès des malades, les ſéduiſoit avec de l'or, & leur adminiſtroit un remède autre que le ſien ? ces certificats ne prouvent rien contre l'analyſe ; que le ſieur *de Godernaux* nie que ſon remede ſoit une combinaiſon du mercure avec l'acide marin, & qu'il le prouve, c'eſt là la ſeule maniere de *juſtifier avec éclat* ſa poudre *ſuprême*.

Le problême qu'il propoſe ne prouve pas plus en ſa faveur ; il n'eſt pas difficile à réſoudre : *il produira*, dit-il, *deux préparations ſemblables par la couleur, l'odeur & le goût qui fourniront les mêmes réſultats à l'analyſe, & dont cependant l'une n'aura aucune qualité malfaiſante ; tandis que l'autre ſera un poiſon des plus ſubtiles*. On n'en doute pas, & on oſe aſſurer que le ſieur *de Godernaux*, pourroit même en fournir une troiſième, qui tiendroit le milieu entre ces deux extrêmes. Sa poudre *ſuprême*, ou, pour mieux dire, le précipité blanc, n'eſt-elle pas une ſubſtance intermédiaire entre le mercure doux & le ſublimé corroſif. Ces trois préparations fourniront ſans doute les mêmes principes à l'analyſe ; mais les doſes reſpectives de l'acide marin & du mercure ſont différentes dans ces trois préparations, ce qui explique la variété de leurs effets.

Le ſieur *de Godernaux*, qui a raiſon de ne point aſſimuler les fonctions de l'eſtomac à celles des fourneaux chymiques, paroît cependant, dans la préparation de ſa poudre, avoir admis une identité dans leurs effets. Pourquoi effectivement voit-on des globules de mercure coulant dans ſa poudre, ſi ce n'eſt parce qu'il a cru qu'une légère trituration de cette ſubſtance abſorberoit enſuite dans l'eſtomac l'excès d'acide du précipité blanc, & qu'il obtiendroit facilement par-là ce

qui dans le mercure doux n'eſt que l'effet d'une longue trituration & de la ſublimation. Voilà en quoi conſiſte ce *point de modification* ſi vanté, que la ſagacité & les travaux immenſes du ſieur *de Godernaux* lui ont fait trouver.

Les guériſons *valent*, dit-il, *mieux que des raiſonnemens & des analyſes*; mais *l'expérience, ce juge infaillible*, prouve encore que les effets de la poudre ont été funeſtes à pluſieurs. M. de Latour a fourni deux exemples d'accidens fâcheux, & le témoignage de cet habile praticien vaut bien celui du ſieur *Andrieux*, qui, aſſocié du ſieur *de Godernaux*, atteſte les bons effets de ſa poudre. C'eſt à raiſon de ces exemples multipliés, que M. Chipault, ſacrifiant toute vue d'intérêt aux ſentimens que ſon honneur & ſa conſcience lui inſpiroient, a renvoyé cent trente-ſept priſes de cette poudre, qui lui reſtoient. Le ſieur Ballai a prétendu que ces poudres étoient fauſſes, & l'on voit que le ſieur *de Godernaux* & ſon agent principal, nient en avoir envoyé à M. Chipault; cela eſt très-naturel; mais le certificat du père Edouard, prouvera la foi que l'on doit ajouter à leur aſſertion. C'eſt un tour de gentilleſſe de ces Meſſieurs, qui peut faire le pendant des preuves ſans nombre qu'ils apportent.

Je ſouſſigné, agent général de mon ordre, certifie à qui il appartient, que le 2 août 1783, ſur la demande qui m'en a été faite pour M. Chipault, chirurgien à Orléans, je lui ai envoyé quinze paquets de dix priſes chacun, le 23 dudit mois dix paquets, & le 1 ſeptembre, même année, dix autres, formant en tout trente-cinq paquets ou trois cens cinquante priſes des poudres médicamenteuſes de M. le chevalier *de Godernaux*, timbrées, cachetées, & qui m'ont été fournies par lui-même; ſur leſquelles trois cens cinquante priſes, M. Chipault m'en a renvoyé en nature cent trente-ſept, depuis que le dépôt de ce médicament a été confié à M. Ballay. C'eſt donc calomnieuſement que l'on impute au ſieur Chipault d'avoir débité des poudres contrefaites. C'eſt moi qui les lui ai envoyées, & c'eſt M. *de Godernaux* qui me les a livrées: je le prouverai à toute la terre. En foi de quoi j'ai ſigné les préſentes pour ſervir ce que de raiſon: aux Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris, 12 ſeptembre 1784, P. EDOUARD, capucin, agent général.

LIVRES NOUVEAUX.

ESSAIS ſur les eaux aux jambes des chevaux: ouvrage qui a remporté le prix d'encouragement que la Société royale de médecine a donné ſur les maladies des animaux, dans ſa ſéance publique, tenue au Louvre, le 26 août 1783. On y a joint un rapport fait au Conſeil du roi, ſur le cornage & ſifflage des chevaux; par M. HUZARD, vétérinaire, à Paris. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grande ſalle du Palais, 1784, (*in-8°. de 114 pages.*)

On appelle *eaux aux jambes* une maladie cutanée, le plus ſouvent chronique, quelquefois inflammatoire & contagieuſe, mais jamais aigüe, dit l'auteur: elle attaque la peau des extrémités du cheval, de l'âne, du mulet, & rarement du bœuf.

Après cette définition de la maladie, M. Huzard en fait une deſcription très-détaillée; puis il expoſe les accidens multipliés qui naiſſent aux animaux qui ſont atteints de ce mal, ſi l'on arrête l'écoulement de la matière par l'application ſubite des aſtringens, des deſſiccatifs, des corps gras; méthodes (ajoute-t-il) qui ne ſont que trop en uſage, & dont les charlatans, qui ſont auſſi nombreux dans la médecine vétérinaire que dans la médecine humaine, ſavent tirer parti, ſans s'embarraſſer des ſuites.

M. Huzard donne enſuite le tableau des déſordres intérieurs qui ont été reconnus par l'ouverture des cadavres. Il n'oublie pas les cauſes générales ou particulières, internes ou externes. Il paſſe delà au traitement curatif ou palliatif.

Dans tous ces détails on remarque le vétérinaire inſtruit & bon praticien; ce qui doit engager les perſonnes intelligentes qui ont des chevaux, à étudier ce petit traité, qui leur apprendra à ſe défier de l'ignorance & des négligences de leurs cochers, autant que des fauſſes promeſſes des charlatans.

Quant au *cornage* & *ſifflage*, dont il eſt queſtion dans le rapport, c'eſt un bruit plus ou moins fort que fait entendre le cheval pendant la reſpiration, ſoit continuellement, comme on le voit dans quelques circonſtances maladives, ſoit pendant ou après l'exercice, ainſi qu'il arrive le plus fréquemment.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

SUITE du recueil de pièces concernant les exhumations faites dans l'enceinte de l'égliſe de Saint-Eloy de la ville de Dunkerque, imprimé & publié par ordre du gouvernement. Paris, de l'imprimerie de MONSIEUR, 1784, (*in*-8°. *de* 21 *p.*)

LE *recueil de pièces*, dont nous annonçons aujourd'hui la *ſuite*, fut publié l'année dernière, 1783; & on en rendit compte dans le n°. 17 de cette même année, *pag.* 65.

On trouve dans cette *ſuite* le détail des opérations qui reſtoient à faire pour completter les exhumations commencées. On ſe remit au travail au premier juin, & il fut continué juſqu'au 26 du même mois. Malgré la chaleur ardente, il n'y eut aucune plainte de la part des ouvriers. M. Hecquet, chirurgien major des hôpitaux du roi & échevin de la ville, qui dirigeoit ce travail, eut ſoin que les ouvriers fuſſent pourvus de tout ce qui pouvoit leur être néceſſaire. On ſoutenoit leur force & leur activité en leur donnant de temps en temps de l'eau de vie de genièvre, & en étanchant la ſoif brûlante qu'ils éprouvoient, par une eau acidulée avec le vinaigre.

Les exhumations ayant été interrompues, on les reprit depuis le 6 novembre juſqu'au 31 décembre, qui fut la fin de cette pénible opération.

Le nombre des cadavres ainſi exhumés, & tranſportés dans un cimétière choiſi à cet effet, ſe monte à 1602; ils s'étoient accumulés dans cette égliſe depuis 1452, juſqu'en 1777 qu'on a ceſſé d'y enterrer.

On ne ſauroit trop louer le zèle vraiment patriotique que M. Hecquet a montré dans ce dangereux travail.

PROGRAMME

De l'Académie des ſciences belles lettres & arts de Lyon.

Diſtribution de prix.

L'Académie, dans la ſéance publique qu'elle tint le 31 août 1784, diſtribua les prix doubles d'*hiſtoire naturelle*, ou d'*agriculture*, fondés par M. P. Adamoli. Elle avoit demandé des obſervations théoriques & pratiques ſur les haies, deſtinées à la clôture des champs, des vignes & des jeunes bois.

Le mérite des cinq mémoires envoyés au concours a démontré l'utilité du ſujet. L'Académie invite les auteurs à les publier, en particulier celui qui a pour deviſe *utile dulci*.

LE PREMIER PRIX conſiſtant en deux médailles d'or, a été décerné au mémoire, coté n°. 4, ſuivant l'ordre de ſa réception: ſa deviſe eſt;

Ante Jovem nulli ſubigebant arva coloni, &c...
VIRG. Georg.

Ce mémoire, qui réunit une ſaine théorie, à une pratique éclairée, eſt de M. Amoreux, fils, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, membre de pluſieurs académies; le même qui vient d'être couronné, à peu-près à la même époque par la Société royale de médecine.

LE SECOND PRIX, qui conſiſte en deux médailles d'argent, a été donné au mémoire, no. 3, écrit en latin, dont l'épigraphe eſt:

Texendæ ſæpè etiam. . . . . .
. . . . . arbuſta juvant humileſque myricæ.
VIRG. Georg.

L'auteur de ce mémoire ſavant & méthodique eſt le R. P. Gaëtan, Haraſti, de Buda, religieux de l'Obſervance, ancien profeſſeur de philoſophie, de l'Académie d'agriculture de Vicence, & de la Société patriotique de Milan.

Sujets propoſés pour l'année 1785, par la même Académie.

L'Académie ayant à diſtribuer en 1785 le prix de phyſique fondé par M. Chriſtin, en a affecté les fonds au ſujet qu'elle a continué, concernant la *mixtion de l'alun dans le vin;* & pour doubler le prix de 600 livres, ci-devant propoſé, & le porter à 1200 livres, elle a délibéré d'y joindre la ſomme de cent écus, priſe ſur d'autres fonds dont elle peut diſpoſer.

En conſéquence elle demande de nouveau l'*examen phyſique* & raiſonné de la diſſolution de l'alun dans le vin, conſidérée relativement à la conſervation du vin & à la conſervation de la ſanté.

Elle invite les ſavans qui voudront s'en occuper, notamment l'auteur du mémoire ayant pour deviſe, *ſunt certi denique fines*, auquel elle a donné les plus juſtes éloges, de ne rapporter que des expériences authentiques, de les traiter en grand, & de répondre avec préciſion aux différentes queſtions énoncées dans le premier programme, à la ſuite du problême, dans les termes ſuivans.

1°. *La mixtion de l'alun dans le vin eſt-elle un ſûr moyen de le conſerver, ou de rétablir ſa qualité, lorſqu'elle eſt altérée? De quelle eſpèce d'altération dans le vin, l'alun eſt-il le préſervatif ou le correctif?*

2°. *En quelle proportion faut il mêler l'alun dans le vin, au cas que ce mélange ſoit reconnu avantageux?*

3°. *Le vin tenant en diſſolution la quantité d'alun néceſſaire, à ſa conſervation ou à ſon amélioration eſt il nuiſible à la ſanté? Quels en ſont les effets ſur l'économie animale?*

4°. *Si l'alun, diſſout dans le vin, eſt reconnu préjudiciable à la ſanté, eſt-il quelque moyen d'en corriger les effets nuiſibles?*

5°. *Enfin quelle eſt la manière la plus ſimple & la plus exacte de reconnoître la préſence de l'alun & ſa quantité, lorſqu'il eſt en diſſolution dans le vin, ſur-tout dans le vin rouge très-coloré.*

CONDITIONS.

Toutes perſonnes pourront concourir pour ce prix, excepté les académiciens titulaires & les vétérans; les aſſociés y ſeront admis. Les mémoires ſeront écrits en françois ou en latin. Les auteurs ne ſe feront connoître, ni directement, ni indirectement; ils mettront une deviſe à la tête de l'ouvrage, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, leur nom & le lieu de leur réſidence. Les paquets ſeront adreſſés, francs de port, à Lyon, à *M. de la Tourrette, ſecrétaire perpétuel, pour la claſſe des ſciences, rue Boiſſac;*

Ou, à *M. de Bory, ancien commandant de Pierre-Scize, ſecrétaire perpétuel pour la claſſe des belles-lettres, rue Sainte-Hélene;*

Ou, chez *Aimé de la Roche, imprimeur-libraire de l'académie, maiſon des halles de la Grenette.*

Le prix conſiſte en quatre médailles d'or, du prix chacune de 300 liv.

Aucun ouvrage ne ſera reçu au concours, paſſé le premier avril 1785, le terme eſt de rigueur. L'Académie décernera la couronne dans l'aſſemblée publique qu'elle tiendra après la fête de S. Louis.

Prix extraordinaire.

Dans la même ſéance l'Académie adjugera le prix reſervé de 1200 livres dont M. l'abbé Raynal a fait les fonds, & dont le ſujet a été précédemment annoncé en ces termes.

La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuiſible au genre humain?

S'il en réſulte des biens, quels ſont les moyens de les conſerver & de les accroître?

Si elle a produit des maux, quels ſont les moyens d'y rémedier?

Les auteurs s'occuperont ſur-tout des deux dernières queſtions, dont la ſolution, quoique la plus importante paroît avoir été la plus négligée.

Ceux qui ont déja concouru ſeront admis à envoyer ſous leur première deviſe, les changemens qu'ils croiront convenables; *cependant une nouvelle copie paroît préférable à tous égards.*

L'Académie croit devoir inviter en général tous ceux qui prétendront au prix, de ne ſe permettre dans leurs ouvrages aucune aſſertion qui ſoit dans le cas, lors de la publication, de compromettre les auteurs, & le corps littéraire qui les couronneroit.

On ne recevra au concours que les diſcours ou mémoires qui ſeront envoyés avant le premier mars 1785; le terme eſt de rigueur. Les autres conditions comme ci-deſſus.

Sujet propoſé pour l'année 1786.

Pour le prix d'*hiſtoire naturelle* ou d'*agriculture*, (fondé par M. P. Adamoli,) qui doit être diſtribué en 1786, l'Académie propoſe le ſujet ſuivant:

Quels ſont les diverſes eſpèces de lichens dont on peut faire uſage en médecine & dans les arts ?

Les auteurs détermineront les propriétés de ces plantes par de nouvelles recherches & des expériences.

Le prix eſt une médaille d'or de la valeur de 300 livres, & une médaille d'argent. Il ſera diſtribué en 1786 après la fête de S. Pierre ; & les mémoires reçus au concours, juſqu'au premier avril ſeulement. Les autres conditions ſuivant l'uſage.

CARMEN *de medico, ignorata morbi cauſa, malè curante. Tubingæ, apud Jacobum Fridericum* Heerbrandt, 1784, (*in*-8. de deux feuilles & demie dont les pages ne ſont pas numérotées).

Ce poëme eſt adreſſé à quatre médecins, tous amis de l'auteur, par cette inſcription ſuivie de deux diſtiques ; *veterum eorumque probatorum amicorum quadrigæ*, Chriſtiano-Frederico Iægero, & Johanni Kæmpfio, *archiatris, illi virtembergico, huic hanovienſi; itemque* Vilhelmo Godofredo Ploucquet, & Carolo Philippo Diezio, *profeſſoribus tubingenſibus, illi ordinario, huic extraordinario, viris, de arte ſalutari benè merentibus, d. d. d.* Ianus Irenæus Soliſcus.

Le but de l'auteur, qui pratique la médecine depuis vingt ans, eſt de montrer l'erreur où tombe le médecin qui entreprend de guérir une maladie, ſans en connoître la cauſe.

J'ai vu beaucoup de malades, dit-il, traités durant pluſieurs mois, ſans recevoir aucun ſoulagement, bien qu'on leur ait adminiſtré différens remedes ; cependant les médecins auroient pu en fort peu de temps diſſiper le mal, ſi la cauſe leur eût été connue. Pour prouver cette aſſertion il produit ſix cas particuliers. Voici le premier.

Obſervation première par M. Soliſc.

Un jeune homme ſain, & d'un tempérament ſanguin & ardent, eſt inoculé. L'éruption ſe fait au temps convenable, mais tout ſon corps eſt couvert de boutons entaſſés. Il ne ſurvint pourtant aucun accident, & la maladie ſe termine heureuſement.

Peu de temps après ce jeune homme remarque ſur ſon linge des taches, & découvre qu'elles proviennent d'une humeur viſqueuſe qui découle de la verge. Bientôt une démangeaiſon vive ſe fait ſentir au gland ; la verge eſt tuméfiée, & lorſqu'il urine, il éprouve à l'extrémité de la verge des douleurs très-cuiſantes. Inquiet & ſurpris, ce jeune homme conſulte un médecin. Celui-ci déclare que c'eſt la ſuite d'un commerce impur ; tandis que ce jeune homme proteſte qu'il n'a jamais vu de femme. Le médecin feint de le croire, mais le traite comme s'il avoit une gonorrhée virulente. Pendant quatre mois, le jeune homme prend exactement les remedes qui lui ſont preſcrits ; mais comme il n'en reçoit aucun ſoulagement, il a recours à un médecin qui a plus de réputation. Celui-ci, ſuivant l'uſage, blâme des remedes qui ne convenoient point, dit-il, au caractère de la maladie ; mais apprenant que le malade relevoit d'une petite-vérole très-grave, un peu avant que ce mal de la verge parût, il en attribue la cauſe à l'épuiſement des forces, ſuite de la première maladie. Sans perdre de temps, il ordonne au jeune homme les fortifians, & principalement le fer uni au quinquina. Ce traitement ne réuſſit pas mieux que le précédent. Pour dernière reſſource, le malade eſt envoyé aux eaux de Pyrmont. Ce fut en ce lieu que je le vis pour la première fois. Il me fit le détail de ſa maladie & des traitemens qu'il avoit ſuivis ; & me pria de lui donner les conſeils que je croirois les plus propres à le guérir d'un mal ſi rébele. En examinant la partie affectée, je reconnus auſſi-tôt la cauſe du mal ; car le prépuce étant trop ſerré & trop alongé ne pouvoit être relevé. Je ſoupçonnai donc que dans le temps où preſque toutes les parties du corps étoient couvertes de puſtules varioliques, il y en avoit auſſi ſur le gland ; que l'étroiteſſe & l'alongement du prépuce avoit empêché à un pus trop tenace & viſqueux de s'ouvrir une route ; & que ce pus renfermé, étant devenu plus âcre par la chaleur augmentée, avoit produit de petits ulcères par leſquels étoit fourni la matière qui couloit de la verge ; la cauſe du mal me paroiſſant alors évidente, je commençai le traitement convenable. Je preſcrivis donc au malade de tremper la verge dans du lait chaud, de la couvrir en ſe mettant au lit le ſoir un cataplaſme adouciſſant, & de laver le gland avec de l'eau où l'on auroit jeté de l'extrait de ſaturne.

Douze heures après avoir uſé de ces moyens, le jeune homme commençoit à éprouver moins de douleur en urinant; quelques jours après le gonflement de la verge fut totalement diſſipé, le prépuce pouvoit être relevé, & le gland découvert. J'apperçus alors les ulcères profonds de la verge & du gland. Par l'uſage continué de l'eau de ſaturne, l'un & l'autre furent totalement guéris dans l'eſpace d'une ſemaine. Le malade retourna dans ſon pays ſatisfait & content.

Du ſamedi 23 octobre 1784.

Tous les papiers publics viennent de donner la deſcription d'un monſtre, devenu le ſujet général de toutes les converſations. Il eſt même gravé de cinq à ſix manières différentes; & chaque graveur prétend avoir travaillé d'après le tableau original. Comme on ne varie point dans la deſcription, nous la conſignerons dans notre Gazette, où elle mérite aſſurément de tenir une place. La voici :

« Ce monſtre a été trouvé au royaume » de Santa-Fé, au Pérou, dans la pro» vince du Chili, dans le lac de Fagua, » (*probablement de φαγειν*, manger,) qui » eſt dans les terres de Proſper Voſton. » Il en ſortoit la nuit pour dévorer les » cochons, les vaches & les taureaux des » environs. Sa longueur eſt de onze pieds; » la face eſt à-peu-près celle d'un homme; » la bouche eſt auſſi large que la face; » elle eſt garnie de dents de deux pouces » de longueur. Il a deux cornes de vingt» quatre pouces de long; les cheveux pen» dans juſqu'à terre; les oreilles ont qua» tre pouces, & ſont ſemblables à celles » d'un âne. Il a deux ailes, comme celles » de chauve-ſouris; les cuiſſes & les jambes » ont vingt-cinq pouces. Il a deux queues; » l'une très-flexible, dont il ſe ſert pour » ſaiſir la proie; l'autre qui ſe termine en » fléche, lui ſert à tuer. Tout ſon corps » eſt couvert d'écailles. Ce monſtre a été » pris par une quantité d'hommes qui lui » avoient tendu des pièges dans leſquels » il tomba : il fut environné de filets, & » conduit vivant au vice-roi qui parvint à » le nourrir avec un bœuf, vache, ou tau» reau, par jour, qu'on lui donne avec » trois ou quatre cochons, dont on dit » qu'il eſt friand. Le vice-roi a déja en» voyé des ordres ſur toutes les routes, par » terre, pour qu'on ait l'attention de pour» voir au beſoin de ce précieux monſtre, » en le faiſant marcher par étapes juſqu'au » Golfe de Honduras, où il ſera embar» qué pour la Havane, de là aux Bermu» des, de là aux Açores, d'où en trois ſe» maines il débarquera à Cadix, & d'où on » l'amenera petit à petit à la famille royale. » On compte prendre la femelle pour en » perpétuer l'eſpèce en Europe : elle paroît » être celle des Harpies qu'on avoit re» gardées juſqu'ici comme un animal fa» buleux ».

Ce monſtre eſt pris, & bien pris; le fait eſt très certain. Étroitement gardé, ſa voracité doit diminuer de jour en jour; mais ſi, par malheur, on le laiſſe échapper, il eſt à craindre qu'il ne ſe jette en un autre climat, où, trouvant, ſe creuſant peut-être un autre lac, (néceſſaire ſans doute à ſon exiſtence,) ſa voracité ne ſe réveille, & ne devienne beaucoup plus fatale encore qu'elle ne l'a été. Si l'on a apperçu un autre monſtre dans le même lac, il n'eſt pas femelle. Le concours des deux ſexes n'eſt pas néceſſaire pour perpétuer la race de cette eſpèce de monſtre : *car*, (dit Pline, traduction de du Pinet,) *de la confuſion des germes & ſemences naturelles de toutes choſes qui en tombent*, (du ciel,) *on en voit naître & ſortir une infinité de choſes monſtrueuſes par ceſt univers, & principalement en la mer.* Hiſt. nat. *lib. ij. c. 3.* Seroit-ce ainſi qu'ont été produits tous ces monſtres ſi bien connus des anciens Egyptiens? mais ſi mal connus de leurs ſucceſſeurs qu'ils les ont regardés comme des figures hiéroglyphiques qui ont eu beſoin d'être expliquées.

La pluſpart ſont ſurpris qu'il exiſte un tel monſtre, & tremblent en voyant ſa figure; d'autres penſent que c'eſt un poiſſon marin dont les pêcheurs péruviens ont chargé le portrait, pour exciter davantage la curioſité; mais ſi quelques-uns par haſard regardoient comme emblématique la deſcription qu'on a donnée, ils pourroient, étant bien inſtruits de ce qui ſe paſſe depuis pluſieurs années, & ſur-tout ayant lu notre Gazette, ils pourroient, peut-être, avoir le mot de l'énigme.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'art. hygiène, *du no.* 29.

UNE promenade légère, faite avant le repas, pourroit-elle ſatisfaire au précepte? Que doit-on attendre d'un mouvement foible & monotone, qui n'accélère ni la reſpiration, ni le cours des émanations inſenſibles de la ſurface du corps? Il faut un exercice qui tienne plus de la courſe, qui ſe faſſe à l'air libre, qui produiſe des ſecouſſes dans les viſcères, & dont le terme ſoit un ſentiment de fatigue. Combien d'autres moyens de s'exercer furent autrefois pratiquées par les Grecs & par les Romains! Mais nos mœurs éloignent de ces pratiques ſalutaires, & ne prendroit-on pas pour un beau rêve, ce que Galien raconte de lui-même, que pour ne rien omettre à la loi des exercices, quand il ſe trouvoit aux champs en hiver, il s'occupoit à fendre du bois ou à d'autres travaux champêtres.

On aura peut-être moins lieu de s'effrayer d'un autre moyen qui paroît le plus heureux ſupplément à l'exercice des membres; c'eſt une lecture faite à haute voix ou une déclamation vive & ſoutenue. Perſonne n'a mieux ſenti & n'a rendu avec plus de force que Plutarque, les effets de l'exercice de la parole ſur l'économie animale, quoique d'ailleurs, à le juger en médecin, on eût à déſirer dans les explications qu'il en donne, une logique plus ſévère. « Il engendre, dit ſon » traducteur, une diſpoſition robuſte & » & une force vigoureuſe aux plus nobles » parties & aux principaux inſtrumens » de la vie ». Tous les ſignes extérieurs, un teint plus coloré, plus d'expreſſion & de feu dans les yeux, un ſon de voix plus mâle & plus virile, font voir l'heureuſe influence du chant, d'une lecture ou d'une déclamation faite d'une voix forte & rétentiſſante. Pline le jeune, en rendant compte de ſes occupations champêtres, rapporte l'expérience qu'il en a faite ſur lui-même: « je dors un peu, dit-il, » je me promène; je fais enſuite une » lecture à haute voix, de quelque orai» ſon grecque ou latine, moins pour for» tifier l'organe de la parole que l'eſto» mac: cependant j'en retire ce double » avantage ». Il paſſe enſuite aux autres exercices qui précédoient le ſouper.

L'exercice de la voix a cet avantage qu'on peut s'y livrer, ſoit debout, couché, aſſis dans l'intérieur de la maiſon, ou en plein air, en évitant ſeulement que l'eſtomac ſoit trop chargé d'alimens. Le combiner avec la marche, c'eſt le rendre encore plus efficace. On ſait que c'étoit le moyen qu'employoit Démoſthène, pour acquérir des qualités phyſiques que la nature ſembloit lui avoir refuſées. Il faiſoit des courſes contre le penchant des côteaux, tandis qu'il prononçoit avec force quelque harangue, ou des vers que lui retraçoit ſa mémoire. Cet exemple indique ce que peut le courage pour réformer même une conſtitution de corps vicieuſe. On aime à entendre Sénéque lorſqu'il conſole Lucilius tourmenté de fluxions depuis long-temps. « Tout ce » qui élève l'ame, lui écrit-il, eſt utile » au corps. C'eſt à la philoſophie que je » dois la ſanté & la vie. Je dois auſſi » beaucoup à mes amis, à leurs exhor» tations, à leurs veilles, à leurs diſcours. » O bon Lucilius! quel doux reſtaurant » que les épanchemens de l'amitié.... » aye recours encore à d'autres remèdes, » à la promenade, à divers exercices, » ſuivant l'avis du médecin. Sors de l'en» gourdiſſement où retiennent les ſouf» frances; fais des lectures à haute voix; » exerce l'organe de la parole, où eſt le » principe de tes infirmités....».

Mais que faire quand des voitures élégantes & commodes, & des lecteurs à gages ſemblent interdire tout uſage des membres & de la voix? Je n'ai plus qu'à me retrancher ſur des alternatives d'abſtinence paſſagère. L'aiguillon de la faim,

qui en eſt la ſuite, débarraſſe l'eſtomac d'une ſurcharge d'humeurs, & ranime ſon action organique. Qu'on prenne de la nourriture quand l'appétit ſe fait vivement ſentir. On éprouve je ne ſais quel bien-être intérieur: quelle douceur d'exiſtence ignorée & univerſelle! Les alimens, au contraire, quand l'eſtomac eſt dans une langueur apathique, reſtaurent moins qu'ils ne deviennent un poids incommode. Le déſordre phyſique qu'on éprouve fait paſſer juſque dans le moral une moroſité ſombre qui diſtile par-tout l'ennui & le dégoût de la vie. Un grand prince, par l'avis de ſon médecin, ne prend preſque aucun aliment, certain jour de la ſemaine. Je puis encore citer Auguſte qui mettoit tant de prix aux ſoins de ſe bien porter. Suivant Suétone, il n'avoit point d'heure fixe pour le manger, & il ſuivoit en tout lieu ſon appétit. Il lui arrivoit quelquefois d'être ſimple ſpectateur d'un feſtin, parce qu'il avoit mangé avant, ou qu'il étoit réſolu d'attendre encore. « Un Juif, au jour du ſabbath » écrivoit-il à Tibère, n'eſt pas plus fi» dèle obſervateur du jeûne, que je le » ſuis aujourd'hui. Je ſuis encore au bain » à une heure de la nuit ſans avoir preſ» que pris aucune nourriture ».

Par un abonné.

Il vient de nous tomber entre les mains un *avis intéreſſant* ſuivant le ſieur *Molenier*, qui le fait diſtribuer. Il eſt de deux pages *in*-4. En annonçant la découverte de ſes grands dépuratifs du ſang, il prend la qualité d'*inſpecteur général des remedes que vendent les privilégiés*. Voilà une charge que nous ne connoiſſions pas. Ce que nous ſavions, c'eſt que le premier médecin du roi étoit autrefois l'homme public qui faiſoit ou faiſoit faire l'examen des remedes empiriques, pour s'aſſurer qu'ils ne contenoient rien de nuiſible; qu'il plut enſuite au roi de créer pour cet examen une commiſſion royale, à laquelle le premier médecin préſidoit. Perſonne n'ignore que c'eſt aujourd'hui la Société royale de médecine qui a l'inſpection des remedes qui ſe diſtribuent. Comment donc le ſieur Molenier s'attribue-t-il cette fonction ſi délicate, & qui intéreſſe ſi eſſentiellement l'humanité? La Société royale de médecine n'a certainement pas remis ſes pouvoirs à cet empirique.

LIVRES NOUVEAUX.

Recherches pathologiques, anatomiques & judiciaires, ſur les ſignes de l'empoiſonnement, ou réponſe à cette queſtion; « quels » ſont, dans les malades & les cadavres, » les ſignes certains d'après leſquels un » médecin puiſſe décider qu'un homme a » été empoiſonné par un corroſif, lorſ» qu'il lui faut éclairer les Juges ſur ce » délit? » *par M. Retz, médecin ordinaire du Roi, ancien médecin ordinaire de la Marine royale.*

Celui qui commet une injuſtice, & celui qui n'empêcheroit pas de la commettre, lorſqu'il le peut, ne ſeroient-ils pas auſſi coupables l'un que l'autre?

A Londres, & ſe trouve à Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près les Ecoles de chirurgie, 1784. (*in*-8. de 33 pag. *Prix 12 ſols.*)

Voici le fait qui a donné lieu à ces recherches.

» Un homme d'environ trente ans » d'une condition honnête, très-maigre » & d'un tempérament bilieux, étoit » tombé malade en priſon, peu de jours » après y avoir été jetté inopinément, » ſur une accuſation grave portée contre » lui, & il avoit été transféré à l'hôpital. » Les ſymptômes de ſa maladie étoient, » ſelon les procès-verbaux, *une colique violente du bas ventre avec météoriſme & tenſion des hypochondres, vomiſſement de bile verte, déjections bilieuſes, jaunes & chargées de matières fécales, chaleur, rougeur & douleur de l'intérieur de la gorge & de la marge de l'anus; ſéchereſſe de la bouche, douleur de l'eſtomac, affoibliſſement conſidérable, point de fièvre dans le début, puis fièvre continue juſqu'au de-là du vingt-unième jour.*

Une partie des conſultans décida que cet homme avoit été empoiſonné par un corroſif. M. Retz ne fut point de cet avis. Le malade étant mort le quarante-troiſième jour de ſa maladie, ſon corps fut ouvert. Voici ce qu'on y remarqua; l'épiploon fondu & gangrené, les inteſtins livides, le méſentere ſuppuré dans pluſieurs points de ſon attache avec les inteſtins, & gangrené dans d'autres, & un tiers de l'eſtomac marqué d'une tache gangreneuſe qui en effaçoit le velouté dans cette partie.

Les premiers conſultans prononcèrent que l'état du bas-ventre étoit l'effet d'un poiſon corroſif admis dans l'eſtomac &

jours auparavant, & que la tache gangreneuſe de l'eſtomac étoit l'effet d'un autre poiſon pris la veille de la mort.

M. Retz fut d'un ſentiment différent, & le motiva de manière qu'il fit impreſſion ſur l'eſprit des juges chargés de la déciſion de cette affaire.

Choix des meilleurs médicamens pour les maladies les plus déſeſpérées ; recueilli par M. Buc'hoz, *médecin de* Monsieur, *ancien médecin ordinaire de monſeigneur le comte d'Artois, & de feue ſa majeſté le roi de Pologne.* A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe, 1784, *in* 12. de 375 p. prix 2 liv.

Quoi! un docteur en médecine, médecin d'un roi, & de deux princes du ſang des Bourbons, s'occupe ſérieuſement à ramaſſer des formules pour *les maladies les plus déſeſpérées*. M. Buc'hoz ignore-t-il donc qu'on ne guérit point *la maladie la plus déſeſpérée* avec une ſimple formule? Le vulgaire peut le croire ; s'il le croit, il achète un livre ſur cette brillante promeſſe & il eſt trompé ; mais par qui ? par un médecin.

Lorſque M. Buc'hoz travailloit autrefois à un journal, il s'élevoit contre les diſtributeurs de remedes ; il les pourſuivoit comme des impoſteurs nuiſibles à la ſociété, comme des gens plus deſireux d'attirer l'argent des malades trop crédules que de les ſoulager dans leurs maux. Et aujourd'hui c'eſt lui-même qui prône des formules. Quelle différence y a-t-il entre celui qui vend le *ſyrop végétal anti-vénérien*, le *rob anti-ſiphilitique*, la *poudre unique*, le *dépuratif du ſang*, & celui qui vend des formules qu'on dit poſſéder leurs vertus? Le premier, en donnant le remède tout prêt à prendre, s'il eſt interne, ou à être appliqué, s'il eſt externe, évite l'embarras de le compoſer ; le ſecond, en indiquant la compoſition, laiſſe à chacun le ſoin de la préparer. On eſt donc auſſi charlatan en vendant un cahier imprimé de formules, (il faut excepter les bibliopoles par état,) qu'en vendant ces formules exécutées, & contenues dans une phiole, ou dans un ſachet, ou dans une boîte.

Souscription.

Les *Tranſactions Philoſophiques* de la Société royale de Londres ſont connues de tous ceux qui cultivent les ſciences.

M. le chevalier Jouin de Sauſeuil, ſecondé par une réunion de ſavans & de gens de lettres, annonce à toute l'Europe la traduction françoiſe de ces mémoires depuis l'établiſſement de la Société angloiſe juſqu'à ce jour.

On ne dit pas ſi cette traduction eſt commencée ou ſeulement projettée : ce qui eſt très-différent. Qu'importe, on ouvre une ſouſcription, pour 3 vol. *in* 4. par chaque année, en beau papier & en beau caractère, *cicero* neuf. Mais quand l'édition ſera-t-elle finie ? c'eſt un autre point ſur lequel on garde le ſilence. Qu'importe encore.

Voici ce qu'on lit dans le *proſpectus*.

« Quoique la traduction pure & ſimple de ce grand ouvrage en françois fût déja inconteſtablement une très-grande entrepriſe, & capable de mériter l'attention des ſavans & des cultivateurs des lettres de tous les ordres & de toutes les claſſes ; cependant, nous n'avons pu la regarder encore comme tout-à-fait ſuffiſante. Au moins eſt-il bien certain que l'Angleterre n'auroit pu *rien* gagner à notre *projet*, & que nous n'aurions *peut-être* nous-mêmes retiré que *peu* de choſe de ſon exécution.

Nous avons donc cru qu'il étoit à propos d'ajouter encore un *troiſiéme* avantage aux *deux* premiers ; en rangeant d'abord le tout par matière dans le goût de la dernière édition de l'*Encyclopédie* du ſieur *Panckoucke*, & en citant enſuite ſur chaque matière dont il eſt traité dans les *Tranſactions* tout ce qui peut ſe rencontrer de relatif à cet objet dans les *mémoires* des autres Académies de l'Europe. S'il eſt même beſoin de quelque extrait pour mieux éclaircir les matières, on les placera en note. Nous rapporterons donc les différentes opinions, & les améliorations qui ſe trouvent ailleurs, ſans aucune diſcuſſion ; notre but n'étant que de préſenter la choſe, & l'utilité qui en réſulte, ſans chercher à détourner le jugement du public par l'expoſition de celui que nous pourrions en porter nous-mêmes.

Si les matières dont il eſt parlé ça & là dans les *Tranſactions* ont été traitées en grand ailleurs, nous aurons ſoin d'en faire mention, & d'indiquer les ouvrages les plus importans qui y auront rapport, afin de mettre les ſavans & les curieux à portée de faire des recherches ulté-

rieures, & de perfectionner leurs travaux.

Nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer à la perfection des arts, ſur-tout de ceux qui intéreſſent le commun de la ſociété, parce que c'eſt dans cette claſſe que les découvertes & les travaux des inventeurs doivent produire leur plus grand effet.

Conditions des tranſactions philoſophiques.

Cet Ouvrage ſera imprimé en beau papier & en beau caractère Cicéro neuf: & la comparaiſon des *tranſactions* avec les *mémoires* des autres Académies d'Europe, ſera placée en forme de notes dans chaque page ſous le texte en petit romain.

On s'arrangera pour être en état de livrer régulièrement trois volumes *in*-4°. au public par année; chacun deſquels volumes ſera de 75 feuilles, faiſant 600 pages d'impreſſion, ſans compter les planches & gravures qui y ſeront jointes toutes les fois qu'il s'en trouvera dans l'original; & l'on ſuivra pour l'ordre des matières celui de l'Encyclopédie méthodique.

Le prix de la ſouſcription entière ſera de 45 liv. par année pour Paris, & 51 l. pour la Province, franc de port par tout le Royaume, avec les planches & gravures, que l'on paiera en ſouſcrivant.

Mais pour la commodité du public & des amateurs en général, & afin d'accelérer, autant qu'il ſera poſſible, la jouiſſance des ſouſcripteurs, les trois volumes ſuſdits ſe délivreront en cinquante-deux numéros; c'eſt-à-dire tous les jeudis de chaque ſemaine pendant toute l'année, à raiſon de quatre feuilles par ſemaine, faiſant 208 feuilles par an; & les dix-ſept feuilles reſtantes (pour compléter les trois volumes qui, à raiſon de 75 feuilles chacun en demandent 225 pour le tout) ſeront réparties dans le courant de l'année dans différens numéros, de 5 ou de 6 feuilles; ou bien en quatre numéros de ſurcroît que l'on donneroit alors dans les quatre dernières ſemaines de l'année, ou tout à la fois avec le 52e numéro, ſuivant l'exigence des cas ou des matières.

La première livraiſon ne ſe fera pas avant le Jeudi 16 avril 1785, attendu la réſolution que les auteurs ont priſe de ne faire aucune livraiſon au public avant d'avoir dans leur magaſin la valeur d'un volume tout imprimé & prêt à livrer.

On ne commencera à imprimer que le premier janvier 1785, temps auquel il faudra qu'il y ait au moins 500 ſouſcripteurs qui aient payé d'avance.

Le bureau de la ſouſcription eſt ouvert tous les jours chez l'auteur, rue du Roule à Paris, n°. 8, au magaſin général de MM. *Windſor* père, fils & compagnie, fabricans de papiers peints & d'Arabeſques dans le genre d'Italie, où l'on peut dès-à-préſent ſatisfaire ſa curioſité & juger du goût & de la forme de l'ouvrage; de la nature & de la beauté des caractères & des différens papiers & formats annoncés.

On ſouſcrit auſſi chez le ſieur *Laporte*, libraire-imprimeur, rue des Noyers; & chez le ſieur *Guillot*, libraire de *Monſieur*, frère du roi, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins.

Toutes les quittances ſeront ſignées de l'auteur & du ſieur *Windſor*, lequel ſe charge d'être le dépoſitaire des ſommes payées pour la ſouſcription, & qui s'en rend reſponſable envers le public.

On prie d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

AVIS DIVERS.

On trouve chez P. J. *Duplain*, libraire, *Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe*, éditeur de la préſente feuille, la *Réponſe* de M. *Deſlon*, aux deux *Rapports des Commiſſaires nommés par le Roi pour l'examen du magnétiſme animal*; brochure *in*-4°. de 24 ſols, dont nous rendrons compte inceſſamment.

M. Mauduyt, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, ouvrit le ſamedi 2 octobre à onze heures & demie, chez lui rue neuve S. Etienne, fauxbourg S. Marcel, un cours gratuit d'électricité médicale; il continuera, comme il le pratique depuis pluſieurs années, d'adminiſtrer gratuitement l'électricité aux perſonnes à qui ce remede pourra être utile & qui ſeront dans le cas de ſe tranſporter journellement chez lui.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Mémoire à conſulter.

NOTA. « Quoique nous ayons averti, » dans notre *proſpectus* de cette année, » n°. 4, que nous ne ferions uſage que » de pièces ſignées par une perſonne con- » nue, nous avons cependant reçu plu- » ſieurs *mémoires à conſulter*, ſans ſigna- » ture. Cette condition n'ayant pas été » remplie, nous les avons ſupprimés. » Nous déclarons encore que nous n'in- » ſererons rien dans notre Gazette, ſi » l'auteur ne ſe fait point connoître. » Quant aux *mémoires à conſulter*, ils re- » ſteront conſtamment au rebut s'ils ne » ſont pas ſignés par un médecin ou par » un chirurgien, avec la date du mois & » de l'année, & le lieu de ſa réſidence. » Le mémoire qu'on va lire eſt revêtu » de ces formalités ».

Mademoiſelle de ***, âgée de 12 à 13 ans, née de parens très-ſains, d'une petite taille, d'un tempérament phlegmatique, & d'une aſſez bonne conſtitution, plus ſérieuſe que ne le ſont toutes les perſonnes de ſon âge; très-ſobre naturellement, ayant l'haleine très-mauvaiſe tous les matins, ce qui paroît être le produit des digeſtions; faiſant cependant bien toutes ſes fonctions, peu diſpoſée pour les plaiſirs; le plus grand eſt celui que le travail lui procure; l'on a même reconnu ce penchant dès ſa tendre enfance. Elle a joui juſqu'à l'âge de 10 ans d'une aſſez bonne ſanté. A cette époque elle a eu la rougeole. Le médecin, chargé du ſoin de la traiter, l'évacua beaucoup, de manière que dans l'eſpace de quinze jours, elle fut en pleine ſanté. Il eſt bon d'obſerver que Mademoiſelle de *** a eu en nourrice la petite-vérole, qui s'eſt heureuſement terminée.

. . . . . Il y a deux ans, que pour la première fois, en la peignant, on lui trouva une infinité de poux. Madame ſa mere en fut très-ſurpriſe; elle eſpéra cependant qu'au moyen de ſes ſoins elle parviendroit à les détruire. Trompée dans ſon attente, elle conſulta ſon chirurgien qui lui donna de la pomade mercurielle. Par ſon uſage elle détruiſit cette vermine. Cinq à ſix mois s'écoulèrent ſans qu'il en parût; ſa diſparition ne ſembla porter aucune atteinte à ſa ſanté. Cependant ils revinrent ſans cauſe manifeſte, il parut même qu'il y en avoit davantage; & du jour au lendemain il ſe formoit des gales éparſes ſur toute la tête. A cet accident ſe joignit une douleur fixe à chaque genou, laquelle empêchoit la jeune perſonne de les plier, & une petite toux ſéche. On imagina que c'étoit un effet de l'accroiſſement. Ainſi il fut décidé qu'on ne lui feroit rien pendant quelque temps. Au mois de mars de cette année, je fus conſulté pour la première fois. Fort embarraſſé ſur la nature de la maladie & ſur les cauſes, j'imaginai que la préſence des vers dans les premières & dans les ſecondes voies, pourroient avoir un peu de part à ce dérangement; en conſéquence, je conſeillai l'uſage de l'huile empyreumatique à la doſe de douze gouttes tous les matins à jeun, dans un verre d'eau pendant dix jours, non-ſeulement à titre d'anthelmintique, mais encore comme cordial, comme diaphorétique, &c. Mademoiſelle de *** ſe trouva dans le même état; les poux faiſoient le même ravage, & les gales paroiſſoient augmenter. Comme elle avoit beaucoup de cheveux, je conſeillai d'en couper ça & là, pour guérir ces gales; on réuſſit; mais il ſurvint à la malade une douleur de tête habituelle, qu'elle a gardée avec toutes les autres indiſpoſitions, juſqu'au mois d'août, temps où elle fut attaquée d'une fièvre double tierce bien caractériſée. Chaque accès & chaque redouble-

ment étoient précédés d'une petite toux ſéche ; elle parut s'annoncer avec malignité ; la figure étoit rouge, les yeux ardens, la bouche, la langue, les dents & les lèvres noires, la peau ſéche. L'accès fini, la malade étoit d'un accablement tel qu'elle ne pouvoit pas parler. On la mit à l'uſage des délayans tant en boiſſon qu'en lavement, afin de la diſpoſer à prendre au cinquième jour de ſa fièvre un léger cathartico-émétique, qui lui fit rendre ſeulement quelques glaires, un peu de bile par le haut, & deux petites ſelles. Le 7 & le 9 elle prit une médecine douce qui procura cinq à ſix ſelles légerement bilieuſes. Dès ce moment la fièvre parut moins forte ; tous les ſymptômes alarmans diminuèrent. Le 13 on répéta la médecine qui échauffa la malade & excita deux accès de fièvre beaucoup plus forts. Les tiſanes & les lavemens furent continuées. Le 21 j'ordonnai une neuvième médecine qui opéra de même que la précédente. Cependant la fièvre diſparut entièrement vers le trentième jour de la maladie ; les douleurs de la tête & des genoux n'exiſtoient plus. Comme elle étoit à la campagne, je ceſſai de la voir juſqu'au 15 de ſeptembre qu'elle vint à la ville avec Madame ſa mere, qui me dit qu'à l'exception d'une petite toux qui paroiſſoit tous les ſoirs, elle alloit aſſez bien, que cependant elle étoit toujours abſorbée ; je crus devoir aſſurer que c'étoit l'avant-coureur d'un accès de fièvre, & qu'elle diſoit en avoir tous les jours ; en effet je lui touchai le pouls & le trouvai fiévreux. Madame ſa mere ſe décida à reſter à la ville pour faire ſoigner Mademoiſelle ſa fille, & la délivrer de la fièvre. Comme elle n'alloit à la garde-robe que par des lavemens, je craignis que les purgatifs & les fébrifuges en augmentant la chaleur des entrailles, ne reproduiſiſſent d'autres accidens plus graves que ceux qu'il falloit combattre ; je me bornai donc à preſcrire le matin à jeun, quelques verres d'eau que l'on porta inſenſiblement juſqu'à la doſe d'une pinte, ſecondée de deux lavemens. Quinze jours s'étant écoulés, la malade parut plus fraîche, plus gaie, le ventre un peu mois ſerré, je ſubſtituai alors à cette boiſſon l'eau de poulet, comme plus douce, plus analogue aux humeurs ; elle en but trois chopines par jour. L'uſage en fut continué pendant quinze. La fièvre devint beaucoup moins forte ; le ventre plus libre, mais il ſurvint à la jeune perſonne un ſi grand appétit, qu'on ne pouvoit pas la raſſaſier. Je crus encore devoir attribuer ce phénomène à la préſence des vers dans les premières voies, leſquels avoient réſiſtés à l'action de l'huile empyreumatique. Dans cette idée je preſcrivis un petit bol de quatre grains d'*aquila alba* matin & ſoir, continué pendant ſix jours de ſuite. Ce remede procura deux ſelles copieuſes chaque jour, ſans apparence de vers ; mais à cette époque il ſurvint une plus grande quantité de poux & de gales. Je fis couper les cheveux pour appliquer un emplâtre véſicatoire qui excita une ſuppuration conſidérable les deux premiers jours ; il ſe ſécha très-promptement. Quelle qu'en ſoit la cauſe, ou le véſicatoire, ou les bols d'*aquila alba*, ou les deux enſemble, il ſurvint un violent mal de gorge ; tout un côté du viſage enfla, la langue devint chargée avec éroſion, ſans ſalivation ; (il eſt bon d'obſerver que de tout temps Mademoiſelle de *** ne crache point) ; elle reſta ſouffrante pendant huit jours, ſans que la fièvre ait cependant augmenté ; l'appétit diminua beaucoup. Sa boiſſon étoit une légère eau de chiendent avec quelques feuilles de ronces & du miel. Au 10e jour elle prit une petite médecine qui l'évacua beaucoup. La fièvre diſparut entièrement. Mademoiſelle de ** parut jouir alors d'une bonne ſanté, faiſant bien toutes ſes fonctions, ayant acquis en fort peu de temps beaucoup de fraîcheur & d'embonpoint. Cet état n'a duré que peu de jours ; actuellement un ſentiment de fièvre & de mal-être ſe fait ſentir tous les jours ; elle a moins de gaieté ; les poux ſont revenus avec des gales qui ſe forment chaque jour.

On deſireroit ſavoir ſi toutes les indiſpoſitions qui ſont ſurvenuées à Mademoiſelle de*** ſont occaſionnées par cette maladie pédiculaire ; & ſi cette dernière eſt l'effet de l'humeur de la rougeole *métamorphoſée* ; ſi la diſparition de la fièvre eſt le produit des bols d'*aquila albæ* qu'elle a pris, ou de l'emplâtre veſſicatoire, ou des deux enſemble ; ſeroit-il néceſſaire de laiſſer ſubſiſter la fiévre, dans l'eſpérance qu'elle détruiroit l'humeur verminеuſe qui pourroit avoir ſon ſiége intérieurement ? Où peut-on attaquer celle-ci directement, ſans porter de déſordre dans toute la machine ? Quels ſeroient

enfin les moyens à mettre en pratique pour parvenir à une cure radicale ?

Signé, ARNAUD, *doct. en médecine, maître en chirurgie à Moulins.*

Ce 25 octobre 1785.

Nota « En nous adreſſant un mémoire » à conſulter, pour être inſéré dans notre » Gazette, ce n'eſt pas à nous ſpécialement qu'on demande des avis, mais » aux gens de l'art en général. Si c'étoit » à nous, nous n'aurions pas beſoin de » le rendre public, il ſuffiroit que nous » répondiſſions à la perſonne qui demande des conſeils, & notre miſſion » ſeroit remplie. D'après cette obſervation, nous invitons les gens de l'art » qui ſont tous conſultés, à donner leurs » avis. Nous admettrons leurs mémoires » aux conditions que nous avons énoncées; nous les prions ſeulement de » faire enſorte de ne leur donner que » l'étendue abſolument indiſpenſable » pour le bien de la choſe ».

Deuxième Obſervation de M. SOLISC.

OPHTHALMIE.

Depuis pluſieurs années une femme de condition étoit ſujette à des retours fréquens d'inflammation à l'œil gauche; cette inflammation étoit accompagnée d'une grande fièvre, & d'une violente douleur de tête. Lorſqu'elle avoit duré avec cette violence durant ſix ou ſept jours, malgré les remèdes employés, elle diminuoit peu à peu d'elle-même; mais à peine s'étoit-il écoulé quinze jours qu'elle revenoit.

La malade conſulte pluſieurs médecins, d'un nom célèbre, & d'une habileté reconnue, leſquels emploient divers moyens pour diſſiper ce mal. Ceux qui en attribuent la cauſe à la trop grande quantité de ſang, l'attaquent par des ſaignées & par l'application des ſangſues à l'angle de l'œil. Ceux qui croient devoir en accuſer l'âcreté de la lymphe ou ſa putridité, conſeillent d'appliquer à la nuque de larges emplâtres ſtimulans, couverts de poudre de cantharides; des ventouſes ſcarifiées ſur le dos, & d'établir un caurère au bras gauche. On preſcrit d'ailleurs des remedes internes capables de purifier la maſſe des humeurs, le mercure, l'antimoine, la bardane, la ſalſepareille. On purge ſouvent par bas avec l'extrait de Crollius, auquel on ajoute de la réſine de ſcammonée. On met auſſi en uſage ces eaux que le peuple croit bonnement poſſéder la vertu toute particulière de rendre aux yeux leur vigueur; on ſe procure encore cent onguents vantés pour éclaircir la vue.

Tous ces ſecours ſont inutiles; ils n'empêchent point le mal de tenir ſa marche ordinaire. Alors quelques-uns de ces médecins penſent que la maladie eſt incurable, & qu'il faut abandonner la malade à ſon ſort.

Mais un des plus anciens, recommandable d'ailleurs par ſes titres & par ſes dignités, prenant la parole, leur dit: Il y a long-temps que nous avons obſervé que la maladie de cette dame ſuit des périodes réguliers, & qu'elle eſt conſtamment accompagnée de fièvre. Je ſuis d'avis de mettre en uſage un moyen qui puiſſe chaſſer la fièvre. Je vous demande quel eſt celui que vous eſtimez le plus propre. On s'écrie d'une voix unanime que c'eſt le quinquina. Oui, répond le vieux docteur, en ſouriant, ce ſera le quinquina qui diſſipera la fièvre & la maladie. Auſſi-tôt la malade prend à grande doſe l'écorce ſalutaire, & en continue l'uſage durant pluſieurs mois. Ce fut inutilement, le mal reparoît avec la fièvre.

L'eſpérance qu'on avoit dans le quinquina étant déçue, je ſuis appelé par la malade, qui me fait l'hiſtoire de ſa maladie, & m'inſtruit de la manière dont elle a été traitée. J'examine l'œil, & je n'y découvre aucun veſtige du mal qui avoit diſparu un peu auparavant; ſon pouls étoit celui d'une perſonne qui ſe porte bien. Je fais auſſi l'examen de la bouche & des dents, je n'y remarque aucun vice. J'interroge cette dame ſur ce qui a précédé cette incommodité; elle répond à mes queſtions avec franchiſe, mais elle ne me dit rien qui m'éclaire ſur la cauſe. Je m'imforme ſurtout de l'état des règles, & ſi le mal ne revient pas ordinairement, lorſque cette évacuation exiſte; elle me répond que c'eſt véritablement à cette époque que le mal ſe renouvelle, ajoutant néanmoins que cette évacuation ſe faiſant aiſément & au terme accoutumé, il ne paroiſſoit pas que ſon incommodité en dépendît.

Après un long entretien je déclarai à la malade que je ne voyois point la

cauſe de ſon mal, & que tant qu'elle reſteroit cachée, elle ne pouvoit pas eſpérer de guérir ; que je mettrois tous mes ſoins à la découvrir ; qu'il étoit important qu'elle me fit avertir, dès qu'elle s'appercevroit du retour du mal, ce moment étant le plus favorable pour en diſtinguer la nature & le caractère.

Il ne s'étoit pas encore écoulé dix jours, que je fus appellé ; je n'obſervai rien de plus que ce que la malade m'avoit elle-même raconté : mais vingt-quatre heures après, il paroiſſoit à la joue gauche une petite tumeur, bientôt accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur.

Il me vint alors en penſée que quelquefois il ſe formoit dans les ſinus maxillaires un pus âcre, lequel ainſi renfermé produit différens ſymptômes graves & dangereux ; & je crus qu'il étoit aſſez vraiſemblable que telle étoit l'origine de la maladie, que je conçois & que j'explique ainſi : lorſque le pus retenu dans les cavités de l'os maxillaire, n'éprouve aucun mouvement, la malade qui a reſſenti de vives douleurs dans l'œil & dans la tête, ſe trouve alors délivrée de toute incommodité ; mais, lorſque par quelque cauſe particulière il eſt tout à coup agité, tous les accidens renaiſſent. Cette cauſe me ſemble aſſez ſolide, puiſque le mal reparoît à chaque époque des règles. A leur approche & quand elles ſont établies, les humeurs ſont en turgeſcence, & elles ſont emportées par un mouvement déſordonné : quand au contraire l'évacuation ceſſe, elles reſtent dans l'inertie. Il eſt donc aſſez raiſonnable de croire que les mouvemens vifs, imprimés au pus enfermé dans la machoire, ſe fait ſentir dans le temps des règles, & qu'ils s'appaiſent peu à peu, dès que les humeurs ne ſont plus agitées.

Je fais part à la malade de ma conjecture, qui s'écrie auſſi-tôt avec vivacité : vous ne vous trompez point : car je me ſouviens qu'étant encore jeune, je ſuis tombée de haut, & que ma tête a porté rudement ſur la pierre : actuellement même, quoique les ſymptômes du mal ſoient diſſipés, j'éprouve un ſentiment de prurit dans la joue gauche.

La cauſe enfin ne paroît plus douteuſe, & le traitement ne préſente plus de difficulté. Mais comme le mal & la fièvre ſont dans toute leur force, on ne ſauroit encore le commencer. Ainſi, on ſe borne à appliquer de doux cataplaſmes ſur la joue & ſur l'œil, afin de tempérer la renſion de la fibre.

Auſſi-tôt que les accidens furent abſolument diſſipés, je fis tirer par un chirurgien trois dents de cette machoire, & inciſer leurs alvéoles, pour donner au pus amaſſé une large iſſue. La malade ſupporta courageuſement cette opération douloureuſe ; mais peu après il ſurvint une fièvre très-forte, & une enflûre très-conſidérable à la joue. La fièvre fut promptement calmée avec la ſaignée, le camphre, le nitre, le ſel de Glauber, ſans le ſecours du quinquina ; quant à l'enflûre de la joue, elle ſe diſſipa avec des gargariſmes faits de lait & de figues, & avec des cataplaſmes de lait & de graine de lin.

Après la diſparition de la fièvre & de la tumeur, on vit le pus s'écouler de la plaie, mais lentement. On y faiſoit pluſieurs fois le jour des injections avec une décoction d'orge à laquelle on ajoutoit du miel roſat. Le pus qui étoit d'abord fétide & de mauvaiſe couleur, devint peu à peu louable, & ſortit en grande quantité. Dès qu'on le vit diminuer, & que le foyer parut détergé, les injections ſe firent avec le vin impregné de la vertu des plantes vulnéraires, du quinquina & de la myrrhe ; elles procurèrent la ſortie de quelques petits fragmens d'os, & terminerent la cure.

Depuis ce temps la maladie n'a point reparu ; & il y a déja pluſieurs années que cette dame jouit d'une bonne ſanté.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

Errata du numéro 26.

Page 102, col. 2, Theſſalus, deuxième ſiècle ; *liſez* premier ſiècle.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Fait relatif à la 2e. obſervation de M. SOLISC.

Nous avons été témoins à Paris d'un fait relatif à celui qu'on vient de rapporter n°. 32. Une jeune perſonne croyant s'aſſeoir à la fin du jour ſur un fauteuil qu'on avoit enlevé de ſa place ordinaire, tombe à terre, & rencontre dans ſa chûte le bord d'une table de marbre ſur laquelle porte l'os de la pommette. Elle fait un grand cri; on vient à ſon ſecours, & on lui fait reſpirer quelque vulnéraire. On avoit allumé les bougies, & cependant elle demande pourquoi on eſt dans une ſi grande obſcurité. Elle demeure ainſi plus d'une demie heure ſans voir; mais peu à peu la vue ſe rétablit. On lui conſeilla de ſe faire ſaigner; elle pria de différer juſqu'au lendemain; comme elle ſe trouva mieux, la ſaignée ne fut point faite. Quinze jours après, elle reſſentit des douleurs dans le fond de l'orbite, & une eſpèce de migraine qui durèrent vingt-quatre heures, & qui reparoiſſoient tous les dix ou douze jours. Elle s'en inquiétoit peu; elle ne donnoit guère plus d'attention à un ſentiment de peſanteur plus ou moins ſenſible dans l'intérieur de la joue. Trois mois s'étoient écoulés, depuis ſa chûte qu'elle avoit preſque oubliée, lorſqu'un jour la douleur de tête fut plus forte; elle ſe met au lit de bonne heure & s'endort. A ſon reveil elle apperçoit les traces bien manifeſtes d'une aſſez grande quantité de pus qui s'étoit écoulé par la bouche & par le nez. Les douleurs de tête ne revinrent plus; mais on remarqua un enfoncement perpendiculaire ſur l'os de la pommette, ſenſible au doigt, mais très-ſenſible à la vue lorſque la perſonne rioit.

RÉFLEXIONS

*De M. B***, docteur en médecine & ancien médecin dans les colonies françoiſes en Amérique, ſur un ouvrage intitulé:* Des maladies des Créoles en Europe, avec la manière de les traiter, & des obſervations ſur celles des gens de mer & ſur quelques autres plus fréquemment obſervées dans les climats chauds; *par J. J.* DE GARDANNE, *docteur-régent de la Faculté, médecin de Montpellier, cenſeur royal, aſſocié & correſpondant des Académies & Sociétés royales de Nanci, de Dijon, de Montpellier & de Marſeille.* A Paris, chez Valade, imprimeur-libraire, rue des Noyers, 1784. (*in*-8°. *de 215 pages, & de xv*, pour l'avertiſſement & la table). *Prix* 1 liv. 16 ſ. *broché.*

Cet ouvrage, diviſé en trois parties, traite, dans la PREMIERE, *de la nature du tempérament des Créoles*; dans la DEUXIEME, *de l'effet du paſſage en Europe ſur les Créoles, & des moyens de le prévenir & d'y remédier*; dans la TROISIEME, *de la ſanté des Créoles arrivés en Europe, & des moyens de la conſerver ou de la rétablir.*

On trouve enſuite 1°. des formules de remèdes conſeillés dans l'ouvrage; 2°. des notes ſur quelques objets relatifs aux pays chauds.

Tel eſt l'ordre adopté par l'auteur; c'eſt en le ſuivant que nous expoſerons nos obſervations.

PREMIERE PARTIE. Elle eſt ſubdiviſée en trois ſections.

Dans la *première*, l'auteur fait voir, & nous ſommes de ſon avis, que le climat imprime ſon caractère ſur la conſtitution des animaux comme ſur celle des plantes, & par conſéquent ſur celle de l'homme; il indique enſuite le rôle que joue le tiſſu cellulaire dans l'économie animale; puis après avoir dit quelque choſe du caractère ſenſible, vif & léger des Créoles, & prononcé qu'il y a chez eux plus de véhémence que de force & de conſtance, il en conclud que leur fibre nerveuſe eſt très-ſenſible, que leur tempérament eſt ſanguin-bilieux, que c'eſt à tort qu'on a avancé dans ces derniers temps qu'il étoit bilieux, pituiteux

& atrabilaire, & en donne pour raiſon que la chaleur tend la fibre & rend le ſang plus riche.

Les Américains, il eſt vrai, ont la fibre très-ſenſible ; ils ſont leſtes, agiles, ſouples, & en général nerveux, ſans avoir pour cela beaucoup de force ; ils ſont *ſveltes*, ordinairement pâles, & ont la chair mollaſſe. La même délicateſſe ſe rencontre chez eux au moral. Cette conſtitution ne paroît pas être celle qui caractériſe le tempérament ſanguin qui ſuppoſe un teint fleuri, un certain embonpoint ferme, de la force, de l'enjouement ; & la taciturnité n'eſt point le partage du tempérament ſanguin.

Si M. de Gardanne eût été en Amérique, il auroit vu les choſes par lui-même, & n'auroit point adopté les préjugés des Créoles. Par-tout il auroit rencontré des gens *mâchant la bile*, comme il le dit très-bien ; mais encore mâchant la pituite, & la rendant par toutes les voies ; il leur auroit reconnu un ſang naturellement pituiteux & diſſout, & il n'auroit pas attribué les fluxions catarrhales aux ſeules alternatives de chaud & de froid, ni à la conſtriction nerveuſe. Il auroit remarqué l'action organique des vaiſſeaux plus foible, le pouls plus lent qu'en Europe ; & comme les Créoles, il n'auroit point pris pour pléthore ſanguine la raréfaction momentanée d'un ſang ſans conſiſtance : il auroit vu des hommes ſaiſiſſant avec avidité le plaiſir quand il ſe préſente ; mais s'abandonnant encore davantage à la mélancolie & à la triſteſſe au moindre revers : il auroit obſervé beaucoup de gros foies à la vérité ; mais il ſe ſeroit aſſuré que tous ces gros foies ne ſont pas l'effet de l'air brûlant qu'on reſpire, mais celui des fièvres auxquelles le climat rend ſujet. Il eût encore obſervé lui-même que la chaleur n'eſt pas auſſi inſoutenable qu'on le dit, & que le grand air la rend plus ſupportable qu'en France : il auroit vu beaucoup de femmes n'avoir point leurs règles, & n'en éprouver d'autres incommodités que des flueurs blanches qui en prennent la place ; il auroit vu le temps critique dangereux chez elles, à cauſe des obſtructions & des ulcères de la matrice ; mais il n'auroit point remarqué les révolutions inflammatoires qui ſe rencontrent fréquemment en Europe, lorſque les règles ou les lochies ſe ſupprimant ; il auroit encore obſervé que beaucoup d'Européens qui paſſent aux iſles avec des hémorrhoïdes ou d'autres hémorrhagies habituelles, en ſont moins incommodés après qu'ils ſont aclimatés ; & enfin que les hernies, avec étranglement inflammatoire, y ſont très-rares, quoique le relâchement occaſionné par la chaleur les rende très-communes ; il auroit jugé, d'après ces faits, ſi c'eſt un ſang riche qui domine chez les Créoles, & ſi la fibre muſculaire eſt bien forte & bien tendue.

D'ailleurs les médecins en France obſervent que les tempéramens ſont plus ſanguins & plus riches en hiver, plus pituiteux & plus bilieux en été ; & que les maladies inflammatoires ſe remarquent particuliérement dans les hivers froids & ſecs.

Dans la *ſeconde ſection* deſtinée au tempérament des Créoles dans l'état de maladies aigues, l'auteur attribue avec raiſon la fréquence du ſpaſme en Amérique à la ſenſibilité nerveuſe : il marque le rôle que joue l'acrimonie bilieuſe dans les climats chauds, & ſe forme enſuite une difficulté à laquelle il répond de deux manières ſans la réſoudre. Comment les Créoles, dit-il, avec une fibre auſſi irritable ont-ils la chair ſi molle, & ſont-ils moins forts qu'ils ne le paroiſſent d'abord ?

Ecoutons M. de Gardanne : « Ce pro-» blême peut s'expliquer, à ce que je crois, » par ce que l'on obſerve chez les fem-» mes ſujètes aux affections des nerfs. » Voyez combien elles ſont foibles ! leur » fibre motrice eſt en apparence lâche & » preſque inerte ; mais les nerfs toujours » très irritables la font entrer en convul-» ſion au moindre choc. Quelques phy-» ſiologiſtes ont penſé que cet état con-» vulſif venoit du ſentiment interne de » l'animal ſur la débilité de ſon exiſtence ; » d'autres conſidérant que, dans les » grandes déperditions, les mouvemens » violens étoient l'effet de l'extrême af-» foibliſſement qui s'enſuit, ont cru re-» connoître la même cauſe dans la mai-» greur du plus grand nombre des per-» ſonnes vaporeuſes, parce qu'ils obſer-» voient le même effet. En réuniſſant » ces deux explications, la queſtion ſem-» ble répondue . . . . , *pag.* 18.

Tout le monde ſera-t-il de cet avis ?

Pour moi je dirai ſimplement que chez les Créoles la fibre nerveuſe eſt très-ſenſible & iraſcible ; de-là la vivacité & la pétulance : qu'au contraire la fibre muſculaire eſt plus molle, plus foible, & par conſéquent moins irritable, & que ſon

irritabilité, une fois déterminée par l'action de la fibre nerveuſe, ne ſauroit durer long-temps; ce qui fait que la force eſt moins ſoutenue. Le tiſſu cellulaire eſt plus lâche & moins rempli, par conſéquent les chairs ſont plus molles. Selon ces principes, la difficulté ceſſe; mais M. de Gardanne, fidèle aux ſiens, ſoutient conſtamment que la chaleur augmente la tenſion des parties.

L'auteur explique enſuite comment la chaleur rend auſſi le tempérament bilieux. Pour cela, il compare les Créoles avec les Maures & les Arabes, & leur trouve le même tempérament & les mêmes maladies. Mais peut-il ignorer que chez les Maures & chez les Arabes, l'air eſt plus chaud, plus ſec, & moins agité que chez les Créoles; que dans les premiers la bile eſt plus ſéche, le ſang plus aduſte & plus inflammable; que, bien que pluſieurs maladies ſoient les mêmes, les Maures & les Arabes ſont néanmoins ſujets à la peſte, aux fièvres pourprées & aux maladies inflammatoires qui ſont moins communes dans nos iſles.

M. de Gardanne ſemble dire que le *cauſos* exiſte dans les colonies françoiſes; je ne l'ai vu que très-rarement, & je ne ſuis pas le ſeul qui ait fait cette remarque. Il règne l'été des fièvres bilieuſes ardentes qui ſe terminent ſans danger au ſeptième jour. Dans les autres ſaiſons, ce ſont toutes fièvres putrides bilieuſes & catarrhales, leſquelles ſont plus ou moins algides & lipyriales.

Selon M. de Gardanne, la chaleur rend le ſang plus riche, en le dépouillant de ſa ſéroſité par les ſueurs. Il paroît au contraire que la richeſſe du ſang, c'eſt-à-dire ſa rutilance & ſa parfaite élaboration dépendent pluſtôt de l'action des organes. Le ſang tiré dans le fort de la fièvre eſt ſec & inflammatoire; il eſt plus groſſier & plus détrempé après la fièvre, quoique la ſueur l'ait dépouillé d'une portion de ſéroſité.

Dans la *troiſième ſection*, qui a pour objet le tempérament des Créoles dans les maladies chroniques, l'auteur regarde avec raiſon les vapeurs qui s'élèvent des terres humides & marécageuſes, comme la cauſe non-ſeulement des fièvres malignes, mais encore celle des maladies chroniques, telles que la lèpre, le pian, les obſtructions, les groſſes rates & le ſcorbut. Cette dernière, dit-il, paroît prédominer parmi les Créoles. Il eſt vrai que les obſtructions à la rate & au foie ſont très-communes aux iſles, & comme inhérentes à la ſuite des fièvres: nous avons ſouvent vu mourir d'hydropiſies les obſtrués comme en France. Si nous euſſions pris cette maladie pour le ſcorbut caractériſé, nous nous ſerions trompés, en avançant dans un petit ouvrage imprimé à la Guadeloupe en 1776, que le ſcorbut étoit fort rare aux Antilles.

La SECONDE PARTIE eſt diviſée en deux ſections; la première traite des effets de la traverſée, & la ſeconde des moyens d'y remédier.

Après avoir indiqué certaines cauſes communes & connues des maladies en mer, l'auteur parle d'une ſorte de colique de peintres qu'il attribue aux émanations de la peinture des chambres: nous ne l'avons jamais obſervé dans les bâtimens ſobres ſur leſquels nous avons paſſé; nous eſtimons au contraire que cette maladie doit pluſtôt être attribuée à l'abus de la viande & au peu d'exercice.

En revenant ſur le ſcorbut, toujours d'après ſes mêmes principes, M. de Gardanne le regarde comme la maladie des climats chauds; pour nous, qui n'avons pas obſervé la même choſe, nous croyons devoir nous en tenir aux obſervations de M. Poiſſonnier. *Traité des maladies des gens de mer.*

Bien que M. de Gardanne ait reconnu que les Créoles avoient les chairs molles & foibles, & le ſang diſſout, il continue de ſoutenir qu'ils ont la fibre tendue & le tempérament ſanguin & bilieux. Nous ignorons qu'elles peuvent être ſes raiſons; mais prenant toujours, à ce qui paroît, les obſtructions ſuites de fièvre, pour un véritable ſcorbut, il met cette maladie au nombre des plus fréquentes, & celle qui moiſſonne le plus de Créoles en mer. Il rapporte l'hiſtoire d'une dame de Saint-Domingue, qui paroiſſoit avoir des ſymptômes plus déciſifs; mais cette dame ayant battue long-temps la mer, & ayant été jettée à la nouvelle Angleterre avant de venir en France, il n'eſt pas étonnant qu'elle ait eu réellement le ſcorbut.

Nous dirons en paſſant que ces obſtructions de la rate & du foie, avec relâchement à l'eſtomac, & la diſſolution ſéreuſe du ſang, qu'on appelle communément appauvriſſement, cèdent facilement à l'uſage habituel des cordiaux,

d'un ou deux petits verres de rhum après le repas.

Sans nous arrêter à la réflexion que fait M. de Gardanne contre le ſentiment de ceux qui ont diſtingué deux eſpèces de ſcorbut, l'un acide & l'autre alkalin, nous diſons ce que notre expérience nous a appris que l'eſpèce de diſſolution muriatique du ſang qui fait l'eſſence & le caractere du ſcorbut, conſiſte en une double décompoſition de ce liquide, c'eſt-à-dire décompoſition d'agrégation, effet de la diminution de l'action des organes, d'où réſulte l'incohérence des molécules entre elles, & ce qu'on nomme diſſolution ſéreuſe : & en même temps décompoſition élémentaire provenante de la formation, ou de l'intromiſſion de miaſmes putrides & contagieux qui altèrent & décompoſent le ſang dans ſes principes, c'eſt la diſſolution putride. Quand la diſſolution ſcorbutique tend davantage vers la ſéreuſe, le ſcorbut eſt lent, le ſang eſt chargé de parties crues, & les humeurs tendent à l'aigre ; c'eſt le ſcorbut froid ou acide, qui a ſes ſymptômes caractériſtiques, que nous ne détaillons point ici, non plus que les obſervations qui conduiſent à cette théorie ; nous ne faiſons point un traité du ſcorbut. Quand au contraire la diſſolution tend à la putride, la maladie eſt plus véhémente, accompagnée de fièvre & de chaleur, tient à la fièvre des priſons, & a auſſi ſes ſymptômes propres, par conſéquent.

L'auteur parle enſuite, mais généralement des fièvres putrides, malignes, de la petite vérole, de la maladie vénérienne, & indique les ſecours qu'on doit adminiſtrer aux aſphyctiques & aux noyés.

La troisieme Partie eſt auſſi diviſée en deux ſections, l'une donne l'expoſition des maladies, & l'autre le traitement. Ces deux ſections renferment des obſervations juſtes ; c'eſt qu'ici, quoique l'auteur tienne toujours à des principes qui ne nous paroiſſent pas certains, il a vu lui-même & s'exprime en praticien.

Nous avons trouvé excellentes ſes réflexions touchant le vice dartreux auquel on ne fait pas d'attention en Amérique, & qui paroît être la ſource de la pluſpart des ſymptômes qu'on attribue mal à propos au ſcorbut, & d'une infinité de maladies qu'on ne guérit point, parce qu'on ne ſe doute pas de la cauſe.

Mais ſi l'auteur eût vu ce vice aux iſles, il n'auroit pas avancé qu'il augmentoit en France par le reſſerrement de la peau ; il paroîtroit en effet que le vice, repouſſé vers l'intérieur par cette cauſe, devroit acquérir plus de vigueur & augmenter les maladies internes qu'il entretient ſouvent ; ce qui arrive quelquefois quand il eſt très-abondant & que la cauſe en eſt fort enracinée. Mais il faut faire attention que ce vice dépendant de la lenteur & de la groſſiéreté du ſang dans la veine-porte & généralement dans les veines du bas-ventre, auſſitôt que les malades reſpirent un air plus frais & plus élaſtique, le ton des vaiſſeaux augmente ou diminue, auſſi avons-nous toujours vu la moitié des maladies dépendantes de ce principe dartreux, guérie, ſoit dans la traverſée, ſoit en France, reparoître au bout de quelque temps de retour en Amérique. L'auteur n'ignore pas ces faits.

Toute la ſeconde ſection contient des obſervations judicieuſes ſur le traitement des maladies des Créoles en Europe, & relève quelques erreurs malheureuſement accréditées. Il conſeille contre le ſcorbut les décoctions du ſapin de Pruſſe, &c ; & la bierre faite avec le mêmes bois. Il dit que les Créoles néanmoins lui ont rapporté que cette bierre qu'on leur porte de la nouvelle Angleterre ne produit aucun effet ſur le ſcorbut dans leur pays ; la raiſon en eſt fort ſimple, c'eſt que ce qu'ordinairement les Créoles prennent pour le ſcorbut, ſont des affections, ſoit des gencives, ſoit des inteſtins, dont l'origine conſiſte dans une acrimonie dartreuſe de la lymphe. Une pituite âcre déchauſſe les dents, quelquefois les fait tomber ſans gonflement, lividité, ni pourriture des gencives, c'eſt ce qu'on appelle ſcorbut aux iſles.

Nécrologue.

Nous venons d'apprendre que le 11 octobre, préſent mois, 1784, mourut à Straſbourg, M. Jean-Frédéric Lobſtein, docteur de la Faculté de médecine de cette ville, profeſſeur public ordinaire d'anatomie & de chirurgie, chanoine du chapitre de S. Thomas.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HISTOIRE NATURELLE.

ESSAI sur l'hiſtoire naturelle de la province d'Auvergne, par le comte DE RANGOUSE DE LA BASTIDE, *conſeiller d'épée, chevalier d'honneur du Roi au préſidial de la haute Auvergne, & gentilhomme ordinaire de la chambre, avec cette épigraphe tirée de l'*Eccleſiaſte, *chapitre premier* : Sapientiam dei præce lentem omnia quis inveſtigavit. A Paris, chez Royez, libraire, quai des Auguſtins, *in* 12.

UN académicien de Paris, *M. Deſmareſt*, voyageant, il y a quelques années, dans les provinces mé idionales de la France, trouva dans celle d'Auvergne des articulations de *baſalte*, ſemblables à celles du baſalte de la chauſſée *des Géans* dans le comté d'Autrim, en Irlande. Comme il avoit adopté l'opinion de ceux des naturaliſtes qui prétendent que ces ſortes de pierres ont été fondues & vomies par les feux ſouterreins, il rechercha & examina avec beaucoup d'attention les crevaſſes, les excavations, les valons, &c. &c. des montagnes d'Auvergne, pour découvrir le gouffre qui les avoit produites. Ses recherches ne furent point infructueuſes; il trouva pluſieurs volcans éteints, dans des lieux où l'hiſtoire & la tradition n'apprennent point qu'il en ait jamais exiſté.

Dès que M. Deſmareſt eut publié ſa découverte & ſon opinion ſur l'origine des baſaltes, il eut des partiſans parmi les amateurs des ſciences naturelles. Un d'entre eux fut M. l'abbé *Monnet*, qui fit imprimer dans le Journal de phyſique [juillet 1774] une diſſertation *ſur les débris des volcans d'Auvergne*.

Quoique cet écrit ne contienne pas des faits mieux prouvés que ceux de M. Deſmareſt, il ſervit néanmoins à étendre le nouveau ſyſtême des volcans éteints, & à donner à M. *Faujas* l'idée d'en établir de ſemblables dans les provinces voiſines de celle de l'Auvergne.

Depuis ce moment, les chymiſtes, les phyſiciens, & très-récemment M. *l'abbé Soulavie*, ont adopté le même ſyſtême, & de proche en proche, les volcans ſe ſont multipliés dans les autres contrées de la France. A toutes ces autorités, bien impoſantes ſans doute, il faut encore ajouter celle de deux ou trois démonſtrateurs de chymie très-renommés, qui ayant reconnu, ſans ſortir de leur laboratoire, que des matières foſſiles étoient des productions volcaniques, telles que des baſaltes, des grenats, &c. ont fait des diſciples qui ont vu & reconnu les mêmes ſubſtances. C'eſt ainſi qu'on adopte ſans examen, & qu'on propage indiſtinctement l'erreur ou la vérité, quand elles ont pour patron un nom avoué ou eſtimé dans les ſciences.

Cependant ni l'autorité, ni le conſentement unanime de tous ces ſavans, *ni la ſublimité de leur ſyſtême*, n'en ont impoſé à M. le comte de Rangouſe, *parce que tout dans la nature*, dit-il, *eſt ſujet à des preuves, & qu'il a eſſayé de trouver les mêmes réſultats*.

S'il eſt vrai, comme on l'aſſure, qu'on ait découvert dans l'Auvergne des matières produites par des feux violens, ce fait ne prouveroit pas encore démonſtrativement, ainſi qu'on l'a prétendu, qu'elles ont été vomies dans ces lieux par des volcans éteints, dont les bouches ſeroient comblées depuis pluſieurs milliers de ſiècles. Les phyſiciens & les naturaliſtes, qui ont étudié la dégradation lente & continuelle des montagnes & des terreins élevés, ont reconnu & décrit depuis long-temps le déſordre & la confuſion que produiſent dans les vallons & les pays plats les éboulemens & les alluvions, dont les effets ſe reconnoiſſent à des diſtances très-éloignées du lieu où

s s'opérèrent d'abord. Nous avons d'autres preuves plus vraies, plus certaines, qui atteſtent les ravages produits par les feux ſouterrains dans les pays où ils ont exiſté. C'eſt, dit avec raiſon M. le comte de Rangouſe, *le bouleverſement & la confuſion des couches des terres, dans leſquelles les différentes ſubſtances ſont pêle-mêle, où le paralléliſme de couches ſe trouve détruit, les productions reconnues pour maritimes, totalement décompoſées & agrégées à des corps étrangers; la réunion, dans le même terrein, de laves, de pierre ponce, du verre des volcans, de cratères, &c., &c.* Telles ſont en abrégé les preuves éternelles & ineffaçables que l'on trouve conſtamment dans les lieux qui ont été volcaniſés. M. le comte de Rangouſe aſſure que dans la haute Auvergne *il n'exiſte aucun veſtige de cratère, ni aucune production volcanique*; que pour connoître la poſition des terres, il a fait faire des fouilles qui ont été continuées à des profondeurs conſidérables, même dans les endroits ſoupçonnés d'avoir ſervi de bouches aux feux ſouterreins, & il a obſervé que toutes *les couches ont leur direction horiſontale.* Les naturaliſtes, quelque prévenus qu'ils ſoient du nouveau ſyſtême des feux ſouterreins, ne peuvent diſconvenir que cette poſition des terres démontre inconteſtablement que cette contrée n'a jamais éprouvé les révolutions terreſtres qui ont affligé tant d'autres pays; c'eſt donc très-gratuitement que *MM. Deſmareſt, Monnet, Faujas, Soulavie, &c.*, ſoupçonnent que le ſol des premiers Auvergnacs a été ébranlé, déchiré, changé par ces terribles ſecouſſes.

Mais les baſaltes ſur leſquels ces ſavans ont bâti le ſyſtême des volcans éteints, & MM. Faujas & Soulavie compoſé de gros & nombreux volumes, ont-ils été produits par ces feux particuliers de la nature. *Henckel*, dans ſa *pyritologie*, *page* 147; *Hill*, dans ſes notes ſur le traité des pierres de *Theophraſte*; & le ſavant M. *Bertrand*, dans ſon dictionnaire des foſſiles, ont décrit cette pierre-de-touche en priſmes de ſept, de ſix, de cinq, & quelquefois ſeulement de quatre côtés, & claſſé parmi les variétés du marbre noir. Ces définitions, qui font toute la richeſſe ſcientifique du naturaliſte, nous jettent perpétuellement dans mille & mille erreurs; vérité décourageante qui aſſimile les travaux de certains naturaliſtes au mérite géométrique des enfans qui élèvent & détruiſent des châteaux de cartes; vérité dont on ſera convaincu, ſi l'on conſidère les différens ſyſtêmes & les tableaux de minéralogie publiés depuis quinze à vingt ans, par des hommes qui jouiſſent d'une réputation très-étendue. Tous leurs efforts en effet, dans leurs longues, mais futiles & enfantines diſſertations, ſe réduiſent à exagérer, d'après leurs petites vues, la néceſſité de placer & de déplacer d'une caſe à une autre des matières dont ils ne connoiſſent ni ne peuvent connoître les principes, vu les ſubſtances réunies qui leur donnent la forme & la couleur, d'après leſquelles cependant ils leurs aſſignent telle ou telle claſſe. Auſſi malgré l'amour extrême de MM. Faujas & Soulavie pour les volcans éteints, ils n'ont encore oſé donner au baſalte aucune des propriétés qui appartiennent au verre des volcans.

Pott, dans ſa *lithogéognoſie*, ouvrage plus important cent fois pour parvenir à la connoiſſance des terres & des pierres, que tous les ſyſtêmes & les volumes des modernes naturaliſtes, prouve, d'après ſa propre expérience, ſouvent répétée depuis, que la grande fuſibilité de la pierre baſalte eſt due à la terre martiale qui la colore; & M. de Rangouſe définit cette pierre *un compoſé d'argille & de terre martiale. M. de Buffon*, comme on devoit bien s'y attendre, a adopté le ſyſtême des volcans éteints & reconnu le baſalte pour une production vitreuſe de *ces feux particuliers de la nature.* En conſéquence il nous avertit, tome troiſième des ſupplémens *in*-12 de l'hiſt. des minéraux, pag. 67 & ſuiv.; *de diſtinguer les produits immédiats du* FEU PRIMITIF, QUI VITRIFIA LE GLOBE, *d'avec ceux des volcans, attendu que les matières de ſeconde formation n'exiſtoient pas encore, les* ARGILLES, LA PIERRE CALCAIRE, LA TERRE VÉGÉTALE, *n'ayant été produites que poſtérieurement par l'intermède de l'*EAU. Ce qui prouve démonſtrativement que la première fuſion du globe s'eſt faite d'une matière inconnue, & il y a cent mille à parier contre un que nous ne le connoîtrons jamais.

Il étoit déja difficile, page 71, *de reconnoître dans les premières matières celles qui ont été produites par le feu primitif, & celles qui n'ont été formées que par l'intermède de l'eau.* La cauſe de cette grande difficulté ne vient point de la dureté, de la den-

ſité, ni de la tranſparence de ces matières, *mais de ce que toutes les laves étant réduites en poudre, SONT, COMME LE VERRE, ſuſceptibles d'être converties par l'intermède de l'EAU EN ARGILLE*, page 157, tom. X des ſupplémens. Quoique *Pott* eût déja obſervé combien la diſtance étoit grande du raiſonnement aux faits poſitifs, cela n'empêche pas, comme on le voit, d'aſſurer, avec un trait de plume, que la lave, l'argille & le verre primitif ſont la même choſe, la même ſubſtance; ainſi oublions, s'il vous plaît, qu'on nous ait dit plus haut, que lors de la première fuſion, il n'exiſtoit aucune de ces terres.

Comme ces aſſertions ſervent de fondement au ſyſtême nouveau de minéralogie, nous nous permettrons d'obſerver, premièrement que ſes partiſans ſuppoſent bien gratuitement une fuſion complette du globe. En effet ſur quelle matière le feu auroit-il exercé ſon action? puiſqu'ils aſſurent que la première terre provient de la *décompoſition de ce verre faite par l'intermède de l'eau*. Secondement, qu'ils n'ont jamais réduit & ne réduiront jamais, malgré le beſoin preſſant qu'ils ont de cette preuve, le verre en argille, à moins que cette terre n'eût été fondue avec celle du fer; mais ces matières n'exiſtoient point *à cette première époque du monde*. Troiſièmement, que toutes les matières converties en verre ſont ſi intimement liées & combinées que leur caſſure, leur ſéchereſſe, &c., empêchera toujours, même les hommes médiocrement inſtruits ou exercés, de les confondre avec les pierres; & particulièrement avec les baſaltes, les pierres de touche, les marbres, &c.

Quatrièmement; enfin, la preuve certaine & éternelle que le globe n'a pas été fondu, c'eſt que les ſubſtances qu'ils diſent être des fragmens de ce premier verre, tels que les grenats, les quartz, &c., perdent au feu, pour toujours, leur arrangement ſymmétrique, toute leur dureté, & ce qui eſt bien plus important, leur peſanteur, & y deviennent toutes des verres tendres.

Le fameux baſalte de la chauſſée des Géans, ni celui d'Auvergne, ne ſont point un produit du feu, & quoiqu'en puiſſent encore écrire les naturaliſtes de nos jours, ils ne lui trouveront jamais aucun des caractères, & encore moins les propriétés qui appartiennent au verre. *Etudions la nature*, dit M. de Rangouſe, & *hâtons-nous lentement.*

C'eſt ainſi que faiſoient les anciens chymiſtes & phyſiciens, qui ont examiné & analyſé le baſalte; ils aſſurent tous que la formation & la cryſtalliſation de cette pierre eſt le réſultat du diſſolvant aqueux qui la dépoſa dans les lieux où nous la trouvons encore, & que ſa propriété fuſible appartient à la terre ocreuſe qui la colore.

Je terminerai cet extrait par le tableau que nous a donné M. le comte de Rangouſe de la manière vraiment curieuſe dont nos naturaliſtes modernes obſervent en courant.

« Dans les différens voyages, dit-il » *page* 205, que j'ai faits aux iſles, au » Mexique, au Pérou, ou en Europe, » j'ai vu une quantité de mines: mais » je n'ai jamais vu des inſpecteurs qui » fuſſent auſſi expéditifs dans leurs opé- » rations, & auſſi prompts à ſe décider » ſur la valeur & l'exiſtence des mines » que ceux de France. Leur méthode eſt » aſſez ſingulière pour devoir être rap- » portée.

» Un inſpecteur paſſe, en poſte ou à » cheval, le long de la route; & che- » min faiſant, il fait ſes obſervations, » ramaſſe quelques cailloux, quelques » morceaux de terre, en fait une note, » pourſuit ſon voyage, arrive enfin au » point fixé, y reſte deux ou trois jours, » & part, revient à Paris, annonce qu'il » a fait des découvertes importantes pour » l'état, broche un mémoire, ſollicite des » graces & des récompenſes; ce mémoire » eſt & ſera l'oracle que l'on conſultera, » juſqu'à ce qu'un nouvel inſpecteur, ou » plus inſtruit, ou plus attentif, faſſe » mieux ou plus mal ».

O combien de chymiſtes opèrent, & obſervent avec la même promptitude, ou pour mieux dire avec la même négligence que M. de Rangouſe reproche, d'une manière ſi fine, aux naturaliſtes.

Article communiqué par ABELAT-ZALEU.

Note des rédacteurs. Nous l'avons déja dit, nous le répétons, ne faiſons point de ſyſtêmes, OBSERVONS, & après avoir long-temps obſervé, OBSERVONS ENCORE.

Maladies régnantes a Paris.

Avril 1784.

La température de ce mois fut froide & ſéche. Il y eut beaucoup d'affections catarrhales, qui ont été fatales pour les vieillards principalement ; de fauſſes pleuro-péripneumonies, où le point de côté, plus ou moins aigu, ſe faiſoit ſentir au haut de la poitrine, & changeoit ſouvent de place & même de côté ; tantôt les crachats étoient légèrement teints, tantôt plus chargés ; & quelquefois on expectoroit le ſang pur : l'oppreſſion de la poitrine étoit forte & le pouls foible. En général l'oppreſſion étoit augmentée par les ſaignées, qui pour être favorables, devoient être faites dès les premiers jours de l'invaſion, éloignées les unes des autres, & peu copieuſes.

Aux fauſſes péripneumonies ſuccédèrent vers le milieu du mois de véritables péripneumonies, dont furent attaqués plus particuliérement les gens d'une conſtitution mâle & robuſte. La langue étoit chargée, l'oppreſſion grande, le pouls dur, une douleur ſourde avec peſanteur ſe faiſoit ſentir ſur le ſternum : le dévoiement qui ſurvenoit étoit un ſigne mortel. Elles ont enlevé beaucoup de monde dans les hôpitaux ſur-tout.

On a vu un grand nombre de perſonnes attaquées de fièvres tierces & doubles-tierces ; quelques-unes n'ont pu être guéries que par le quinquina ; elles furent très-opiniâtres chez les filles mal réglées. Quant aux fièvres quartes anciennes, elles ont continué d'être rebelles dans pluſieurs individus.

Outre ces maladies, il faut compter encore des dévoiemens, la petite vérole, l'eſquinancie gangreneuſe ſouvent funeſte, l'ophthalmie, la fièvre ſcarlatine, & la phthiſie pulmonaire.

Mai 1784.

La péripneumonie, qui avoit été ſi grave & ſi funeſte dans le mois d'avril, a été plus douce & moins répandue durant le mois de mai. Les autres maladies, qui ont paru, ſont la fièvre aigüe, la ſynoque ſimple & putride, des éruptions boutonneuſes, des maux de gorge l'ophthalmie, des ſaignemens de nez, le vertige. Les affections dartreuſes ont paru s'irriter. Mais en général les maladies n'ont pas été graves, & ont cédé aiſément au traitement indiqué.

LIVRES ÉTRANGERS.

Josephi Jacobi Plenck, chirurgiæ doctoris, chemiæ atque botanices profeſſoris, publici, ordinarii in academia chirurgica militari, nec non directoris pharmacopœarum militarium atque chirurgi ſtatus militaris ſupremi, Bromatologia ſeu doctrina de eſculentis & potulentis. Viennæ, apud Rudolphum Græffer, 1784, & ſe trouve à Straſbourg, chez Amand Konig, *in*-8.

Ce traité des comeſtibles eſt précédé de quelques généralités avec une liſte des alimens. M. Plenck parle d'abord de ceux qui ſont tirés des végétaux, puis de ceux que fourniſſent les animaux. Il paſſe enſuite aux différentes boiſſons.

Quant à la méthode qu'il a adoptée, la voici : dans chaque article on indique le nom d'uſage du comeſtible, un ſynonyme choiſi, (c'eſt ordinairement celui de Linné,) le nom vulgaire allemand ; l'odeur, la ſaveur, ſes divers uſages.

Un exemple nous ſera mieux entendre.

Sorbier des oiſeleurs Linné, en allemand *vogelbeere ſperberbeere.*

Odeur des baies, nulle : *ſaveur* fade, aſtringente : *vertu* nutritive, conſtipante, venteuſe : *le ſuc des baies tiré par expreſſion*, donne un cidre d'une agréable ſaveur.

C'eſt ainſi que ſont décrits preſque tous les alimens d'Europe & des pays étrangers. Parmi ces ſubſtances on en trouve qui peuvent ſervir utilement en temps de famine. M Plenck, pour ne rien omettre, a conſulté les écrivains les plus célébres, qui ont écrit ſur les alimens. Ce livre, qui peut être d'une certaine utilité, eſt dédié à M. Jean-Alexandre Brambilla, premier chirurgien de l'Empereur.

Par un abonné de L.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur Duplain, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ÉLOGE HISTORIQUE

De M. CHEVALIER DE LA HAMONAIS, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.

PIERRE CHEVALIER DE LA HAMONAIS naquit à Rennes vers 1718. Il eut pour père un procureur riche, & pour mère la fille d'un gentilhomme. Après avoir fait toutes ſes études, il voulut entrer dans la faculté de médecine de Paris : il y obtint en 1742 le grade de bachelier, & celui de docteur le 14 octobre 1744. Pour ſon admiſſion à la régence, il préſida à une thèſe dont il étoit l'auteur, & dont le ſujet eſt énoncé ainſi : *An quò accuratior maſticatio, eò digeſtio perfectior?* Elle fut ſoutenue par M. Pourfour du Petit, alors bachelier, & actuellement doyen. (20 *octobre* 1784.)

Dès que M. Chevalier fut reçu docteur, il ſe livra tout entier à la pratique de la médecine ; il obtint bientôt la confiance de beaucoup de citoyens de tous les ordres ; le grand nombre de malades, qu'il eut à viſiter, ne lui permit point de s'occuper d'autre objet ; raiſon ſans doute pour laquelle il n'a pu être choiſi pour enſeigner dans les écoles. Il ſe trouvoit très-ſouvent aux aſſemblées de la faculté, mais beaucoup plus ſouvent à celles du ſamedi qui ſe tiennent pour les pauvres malades, ainſi qu'à celles qui ſont connues ſous la dénomination de *prima menſis*, lorſqu'il étoit de tour pour y être invité.

Si la pratique de M. Chevalier fut étendue & fatigante, elle fut pour lui honorable & bien récompenſée. On croiroit volontiers qu'Eraſme & Eobane avoient ce médecin en vue, lorſqu'ils s'exprimoient ainſi dans ces vers :

Quot medicos inter, Cræſique Mydæque Coactis
Divitiis, audent regibus eſſe pares !
Flores effundunt aliæ ſine fructibus artes,
Noſtra at largifluâ præſtat utrumque manu.
Sola ſuos facili cultores arte tuetur,
Extulit in famam, quos medicina ſemel.
Illa brevi magnos explorat tempore quæſtus,
Et ſolo immenſas nomine conflat opes.

C'eſt-à-dire : « Combien parmi les médecins peuvent être comparés aux rois, » pour avoir amaſſé les tréſors de Créſus & de Mydas ! Les autres arts produiſent des fleurs ſans fruits, le nôtre » donne abondamment les uns & les » autres. La médecine ſeule conſerve à » ceux qui la cultivent, la réputation » qu'elle leur a une fois acquiſe ; en peu » de temps elle aſſure un gain conſidérable, & procure d'énormes richeſſes ».

M. Chevalier, qui avoit fait une ſi grande fortune, ne s'en orgueillit jamais ; il n'affecta point l'opulence, & ne ſe diſtingua ni par des dépenſes ni par un luxe exceſſif. Son habillement fut toujours ſimple, & ſa table très-frugale ; il avoit un carroſſe, mais il le prit par néceſſité. Si l'envie vouloit imprimer à ſa mémoire une tache d'avarice, je n'aurois, pour l'effacer, que d'expoſer ce qu'on a découvert après ſa mort : il avoit donné ſes ſoins à un ami malade ; il eſt forcé d'accepter cent louis qu'il refuſa pluſieurs fois ; quelque temps après, cet ami étant mort, M. Chevalier remit à la famille la ſomme qu'il avoit acceptée malgré lui.

Il avoit joui long-temps d'une ſanté ferme & robuſte ; en 1782, il commença à ſe ſentir incommodé de la poitrine, & à ſouffrir de la toux. Il n'interrompit cependant point ſes occupations ordinaires ; mais bientôt il ſe forma dans la poitrine une vomique qui, en s'ouvrant, engorgea les bronches du poumons, lui rendit la reſpiration pénible, & l'enleva le troiſième jour depuis qu'il avoit commencé à garder le lit. Il mourut le 1 Septembre 1783.

Il avoit été reçu ſecrétaire du Roi en 1776. Il ne fut point marié, mais s'il ne

tranſmit pas à des enfans la nobleſſe qu'il avoit acquiſe ; il en laiſſa d'un autre genre dans la perſonne de ceux dont il avoit conſervé la vie par le pouvoir de ſon art ; le nombre en eſt conſidérable. Tant que ce médecin vécut, il fut chéri de tous, à cauſe de ſon honnêteté & de ſon habileté, & en mourant il emporta leurs regrets.

Il voulut que les pauvres, auxquels il avoit donné pendant ſa vie des ſoins charitables, en reçuſſent encore de ſemblables long-temps après lui ; il légua donc une ſomme de douze mille livres à l'hoſpice nouvellement fondé ſur la paroiſſe de ſaint Méry.

Il n'oublia pas non plus les veuves des docteurs de Paris, peu favoriſées de la fortune ; il a dépoſé une ſomme, dont la rente ſera deſtinée à les ſoulager. Puiſſe la Fortune, ceſſant d'être aveugle, & devenant plus utilement prodigue, départir ſes faveurs à ceux qui remplis d'humanité, s'en ſerviront pour ſecourir les malheureux, procurer des ſoins aux malades, & des adouciſſemens à la misère des pauvres ! *Trad. du* Calend.

Troiſième Obſervation de M. Solisc.

Douleur de la hanche.

Un homme fait, mais jeune encore, dont les membres étoient endurcis par de longs travaux, gémiſſoit depuis ſix mois ſur ſon lit, en proie à des douleurs atroces & continuelles qu'il reſſentoit dans la hanche gauche. De toutes parts on s'empreſſa de lui apporter des ſecours ; c'étoit de vieilles femmes, des barbiers, des empiriques ambulans ; tout fut mis en uſage, onguens, emplâtres, vapeurs, bains, fumigations, cataplaſmes ; on en vint enſuite au ſinapiſme, & enfin aux cantharides ; on le ſaigna, on le purgea ; on excita des ſueurs énormes.

Après avoir eſſayé tous ces moyens, ſans obtenir aucun ſoulagement, le malade veut conſulter un médecin ; je ſuis appellé. Je me rends chez lui ; j'apperçois un infortuné dont tout le corps eſt verd, un homme exténué, qui n'a plus que les os & la peau ; des douleurs continuelles ne lui permettent point de goûter les douceurs du ſommeil ; il ne prend point de nourriture, parce que tout eſt pour lui amer ; il eſt tourmenté par une ſoif brûlante que les boiſſons abondantes ne peuvent appaiſer.

Le malade interrogé ſur l'eſpèce de maladie qui pouvoit avoir précédé, me dit que ſur la fin d'octobre il avoit été attaqué d'une fièvre aigüe, qu'un medecin de ſon voiſinage avoit fait diſparoître avec des poudres amères, qu'enſuite il s'étoit bien porté ; mais que ſur la fin de l'année il avoit commencé à reſſentir dans la hanche des douleurs qui s'étoient augmentées de jour en jour, & étoient devenues déchirantes.

Je me rappellai auſſi-tôt la nature de la fièvre qui régnoit alors dans la ville. Elle avoit eu pour cauſe une bile exaltée que les chaleurs exceſſives de l'été avoit rendue âcre. Tous les ſymptômes de cette fièvre, notre malade les avoit éprouvés dans la ſienne. Ainſi je ne doutai point qu'il n'ait été atteint de cette fièvre ; mais comme on ne lui avoit point adminiſtré les remèdes propres à évacuer cette bile dépravée, je conçus que c'étoit à ſon tranſport ſur la hanche qu'il falloit attribuer la cauſe de tous les maux de cet homme.

Voici la marche que je ſuivis pour ſa curation. Je fis diſſoudre dix grains de tartre ſtibié dans deux livres d'eau, & recommandai qu'on en fît prendre au malade une cuillerée, de dix minutes en dix minutes, juſqu'à ce qu'il vomît ; qu'un quart-d'heure après on lui en donnât encore, juſqu'à ce qu'il vomît une ſeconde fois ; que l'on continuât même juſqu'à ce qu'il parût avoir été ſuffiſamment évacué.

Outre cela, j'avois fait remplir des flacons d'eau émétiſée, à laquelle on avoit ajouté, pour la rendre agréable, du ſuc de citron, du ſucre, ou d'excellent miel. Il prit de cette potion par verrées, juſqu'à ce qu'il ait eu trois ou quatre évacuations par bas.

Ces deux préparations furent données alternativement : un jour il faiſoit uſage de la potion émétique, & le lendemain de celle qui excitoit des déjections alvines.

Ce traitement fut continué pendant un mois entier : pour boiſſon ordinaire & pour nourriture je preſcrivis les fruits horaires, ou cruds, ou cuits (on étoit alors au mois de juin) & du petit-lait, auxquels on entremêloit du vin du Rhin propre à ſoutenir les forces.

Par ces moyens on procuroit tous les jours une évacuation abondante d'hu-

meurs bilieuſes, porracées. La férocité des douleurs fut moindre, & l'intenſité des autres ſymptômes diminua; la ſoif devint moins ardente, le dégoût ſe diſſipa, le corps reprit de l'embonpoint, à un teint livide ſuccéda le teint de la ſanté, enfin au bout d'environ cinq ſemaines, le malade eut recouvré la ſanté dont il jouiſſoit auparavant.

LIVRES NOUVEAUX.

L'ART de faire ceſſer la peſte, ou les épidémies les plus terribles, dans tel temps & dans tel lieu que ce ſoit, ainſi qu'il a été prouvé par celle de 1769 à Marſeille, &c; par M. LAUGIER, *docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, membre & profeſſeur du collège de Marſeille, &c.*

Satius eſt præcavere
Quàm curare morbos.

Prix, 1 liv. 4 ſ. A Paris, chez l'Auteur, rue Giſt-le-Cœur, hôtel S. Louis, près S. André-des-Arcs, & chez Morin, lib. rue S. Jacques, à la vérité, 1784. (*in*-8. *de 99 pag.*)

Nous avons eu le courage d'achever la lecture de cette brochure, qui eſt un tiſſu d'idées ſingulieres & bizarres, préſentées d'une maniere également ſinguliere & bizarre: ainſi le ſtyle & les choſes figurent très-bien enſemble. Nous voulions en rapporter quelques traits; mais, toute réflexion faite, nous les ſupprimons, de peur d'ennuyer nos lecteurs, bien loin de les amuſer.

Mais eſt-il bien certain qu'il y eût en 1769 une peſte à Marſeille? *Le verbal de MM. les directeurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville*, rapporté *page 21*, ne fait pas mention de peſte, mais d'une *épidémie de grande conſéquence*. Quoiqu'il en ſoit, M. Laugier s'eſt montré dans cette occaſion ſans être appellé; il dit que ce fut par un généreux dévouement qu'il ſe rendit dans cette ville affligée d'une épidémie. Les grands ſervices, qu'il déclare avoir rendus, ſont reſtés ſans récompenſe, depuis 15 ans, malgré les mémoires qu'il a préſentés. Il paroît que ſon but principal en publiant cette maladroite requête, eſt de réveiller la ſtupeur du miniſtère à ſon égard, & d'en obtenir un ſalaire proportionné aux bons offices qu'il a prodigués ſans intérêt aux malades de l'hôpital de Marſeille dans cette épidémie; un ſalaire capable de le dédommager amplement du *ſacrifice qu'il a fait de mille écus de penſion* que lui donnoit la *petite ville de Peliſſane en Baſſe-Provence*, à laquelle il devoit ſes ſoins, & qu'il a tout à coup abandonnée, pour ſe rendre à Marſeille, qui ne demandoit point de lui cet effort extraordinaire de zèle philanthropique. M. Laugier eſpere bien que ſes vœux ſeront un jour ſatisfaits, & nous le deſirons ſincèrement.

On a déja eu occaſion, dans la Gazette de ſanté, de parler de ce M. Laugier, à l'occaſion d'une brochure intitulée, *Eſſai ſur le fléau de Cythère*, dans lequel étoient annoncés quelques remèdes contre les maladies vénériennes. *Voy. la feuille du 20 mai, pag. 78 & 79, année 1781.* Cette brochure reparut l'année derniere ſous le titre de *Nouvelle découverte pour l'humanité*, ou *eſſai ſur la maladie de Cythère*; brochure deſtinée à avertir que M. Laugier diſtribue chez lui deux agréables liqueurs contre le mal vénérien, l'une s'appelle *eau d'Hippocrène*, & l'autre *nectar de Cypris*. Malgré la gentilleſſe de ces dénominations, il ne paroît pas que les liqueurs faſſent fortune. L'auteur du journal général de France a trouvé mauvais qu'un médecin s'affichât comme diſtributeur de phioles. M. Laugier s'eſt fâché, & a écrit à l'auteur de ce journal, une lettre qu'il a prié de rendre publique. On lui a accordé la ſatisfaction qu'il demandoit. Elle ſe trouve, *journal général* de cette année 1784, *nº. 49, pag. 237*, & à la ſuite ſont ſur cette lettre des *obſervations* ſévères, mais juſtes, qu'elle méritoit.

LIVRES ÉTRANGERS.

WENCESLAI TRNKA *DE* KRZOWITZ *S. R. J. Equitis medic. doct. in reg. univerſ. Budens. pathologiæ prof. p. o. hiſtoria ophthalmiæ omnis ævi obſervata medica continens.* A Vienne, chez Græffer; à Straſbourg, chez Konig, 1784, *in*-8. de 592 pag.

Nous avons déja de M. le chevalier Trnka les hiſtoires particulières de la *fièvre hectique*, de la *tympanite*, de la *cardialgie*, & d'autres affections; elles ſont accompagnées de tout ce qu'il a pu recueillir d'obſervations depuis Hippocrate juſqu'à notre temps. C'eſt ainſi qu'il promet de donner l'hiſtoire de toutes les maladies

Tous ces traités ſont fort peu eſtimés des médecins inſtruits & éclairés de l'Allemagne & du Nord. Ce ne ſont que des compilations indigeſtes, ſans goût, ſans jugement. Voici la marche que ſuit l'auteur dans ce traité ſur l'ophthalmie.

Quoiqu'on puiſſe entendre par *ophthalmie* toute maladie des yeux, ce mot n'en déſigne, ſuivant l'uſage reçu, qu'une eſpèce, que M. Trnka définit une inflammation de l'œil ou de la conjonctive, ou de tout le globe de l'œil. On la nomme *interne*, quand elle occupe l'iris, l'uvée ou la choroïde : *externe*, quand elle attaque ſeulement la conjonctive : cette dernière, la plus fréquente, ſe ſubdiviſe en *totale*, qui embraſſe toute la conjonctive, & en *angulaire* qui n'occupe que le coin de l'œil. L'ophthalmie eſt parfaite & grave, ou imparfaite & légère. Il y en a de ſéches ou ſans écoulement d'humeurs, & d'humides, c'eſt-à-dire, accompagnées d'écoulement. Les unes ſont aigües, & parcourent promptement leur temps avec danger pour l'œil ; d'autres ſont chroniques, ou habituelles, tantôt continues, tantôt périodiques, & reviennent à des diſtances égales ou inégales. Elles ſont accidentelles ou ſpontanées. Aucun âge, ni aucun ſexe, ne peuvent s'en dire exempts, & certaines ſont héréditaires. Plus de trois cens auteurs ont été mis a contribution, pour compoſer ce traité qui eſt partagé en deux parties. Si à cette diviſion méthodique ſi fatigante, on ajoute les cauſes procatarthiques, la ſymptômatalogie, & le prognoſtic, on connoîtra les objets des chapitres qui forment la première partie. Dans la ſeconde on indique les remèdes & les moyens propres à guérir l'ophthalmie. L'auteur, pour terminer ce faſtidieux écrit trace un plan de régime ou de diéte néceſſaire dans les affections des yeux, & produit dix-ſept obſervations dont aucune n'eſt de lui.

Par un abonné de L.

Nota. Puiſque nous parlons des maladies des yeux, leſquelles ſont communes, nous croyons pouvoir indiquer ici une eau ophthalmique dont le célèbre Heiſter ſe ſervoit ſouvent dans ſa pratique. Elle peut être utile, ſans qu'il puiſſe en arriver d'accident.

Eau ophthalmique.

Prenez de *l'eau de plantain*, une once :
De *bleuet*, demi-once :
De *l'eſprit de vin camphré*, un gros :
De la *pierre calaminaire préparée*, un ſcrupule :
Du *vitriol blanc*, deux grains.
Mêlez, pour en appliquer tiéde toutes les trois heures.
Les remedes généraux ne doivent pas être négligés.

Chocolat.

Le ſieur Millerant, *rue des Foſſés Saint Germain-l'Auxerrois, la ſeconde porte cochere à droite en entrant par la rue du Roule*, fabrique & vend différentes eſpèces de chocolat, d'un degré ſupérieur ; ce qui dépend de la méthode qu'il emploie pour purifier le cacao & le ſucre qui entrent dans ſa compoſition.

La Faculté de médecine de Paris lui a donné ſon approbation ; elle eſt conçue en ces termes :

» Aujourd'hui 15 avril 1783 : oui le rapport de MM. *d'Arcet, Bourru, Duhaume, de la Planche*, ſur la fabrication du chocolat faite avec du cacao & du ſucre purifiés par une méthode particulière au ſieur *Millerant* ; la Faculté de médecine a approuvé leſdites purifications, comme étant ſimples, bien vues, tendantes, ſurtout à conſerver à la ſubſtance graſſe du cacao, ſa fineſſe, ſon parfum & ſa fraîcheur ; elle a approuvé auſſi le chocolat fait avec ces ſubſtances, & la regardé comme ſalutaire. Donné aux Ecoles de médecine à Paris, ce 15 avril 1783. Et j'ai conclu. *Signé* Pourfour-du Petit, doyen. Pour imprimer, ce 12 mai 1783. *Signé* Pourfour-du-Petit, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

La Société royale de médecine a donné auſſi une approbation au ſieur Millerant.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HYGIENE.

Suite du numéro 31.

UN retour régulier & périodique des heures du repas eſt néceſſaire à l'homme qui ſe livre au travail, & dont les fonctions de l'eſtomac ne ſont pas moins réglées que le ſoleil l'eſt dans ſa courſe. S'il omet de réparer ſes forces, il éprouve une foibleſſe générale ſi bien peinte par Hippocrate, dans les règles admirables qu'il donne ſur le régime dans les maladies aigües : mais la loi eſt-elle la même pour les claſſes de la ſociété qui jouiſſent en paix du travail des autres ? Un eſtomac débile & ſurchargé du réſidu des digeſtions précédentes, ſe refuſe à une nouvelle nourriture, & quel autre moyen indique la nature, pour renouveller l'action de ce viſcère, que le mouvement ou des alternatives d'abſtinence ?

Les idées générales d'ordre & de régularité, ſi convenables dans la vie civile, ne doivent point en impoſer. Le maintien de la ſanté eſt loin d'exiger une exactitude rigoureuſe, quand on ne porte point à table d'autre diſpoſition intérieure. Éloigner au contraire, ou avancer l'heure du repas, ſe permettre quelquefois plus ou moins d'alimens qu'à l'ordinaire, ou même s'abſtenir de toute nourriture ſolide, eſt moins bouleverſer l'ordre des choſes que ſe ſouſtraire à l'empire de la coutume, & imprimer à nos organes des ſecouſſes utiles. J'en appelle à l'expérience & au témoignage même de Celſe, ſi profondément nourri de la médecine ſimple & lumineuſe que nous devons à la Grèce. Il ſemble qu'une uniformité conſtante & monotone fait languir nos fonctions, & que le ſatiété & le dégoût de l'eſtomac peuvent autant naître de l'aſſerviſſement à prendre toujours ſes repas à une heure fixe que de la répétition long temps continuée d'un même aliment.

Mais encore n'eſt-on pas induit en erreur par une fauſſe apparence d'ordre ? & peut-on appeller de ce nom une ſuite d'actions qui ſe ſuccèdent au hazard & ſouvent comme il plaît aux circonſtances ? Je n'en conçois d'autre que celui qui eſt fondé ſur un plan réfléchi & puiſé dans les loix immuables de notre organiſation & de notre ſtructure. Je puis en donner un exemple dans la manière de vivre de l'empereur Alexandre Severe. Levé chaque jour de grand matin, il ſe recueilloit dans un lieu ſolitaire, & contemploit ſur la toile ou ſur le marbre, l'image des grands hommes qu'il prenoit pour ſes modeles. Les heures qui ſuccédoient étoient données à l'adminiſtration de l'état : des affaires ſérieuſes, il paſſoit aux nobles délaſſemens que procurent l'éloquence & la poéſie : venoient enſuite les exercices du corps, le jeu de paume, la courſe, la lutte ; & ce prince qui étoit grand, actif & robuſte, excelloit dans tous les arts de la gymnaſtique. Le bain froid ſuccédoit : un appétit dévorant rendoit les alimens néceſſaires au ſortir du bain ; les plus ſimples & les plus ſalutaires étoient préférés, le pain, le lait, le mulſum, ou vin miellé, & les œufs. Cet empereur avoit vivement ſenti que la diſtinction des rangs ne change rien à la nature de l'homme, & qu'il ne pouvoit être ſain, robuſte & par conſéquent heureux, qu'en s'aſſerviſſant à la loi générale qui proſcrit l'indolence & l'oiſiveté.

Il eſt beau ſur-tout de voir l'homme au déclin de l'âge lutter contre la décadence, par ſon courage & par l'ordre de ſa conduite. On diroit qu'il rappelle dans ſon ſein ſes forces, à meſure qu'elles menacent de s'éteindre. Je n'ai jamais lu, ſans un vif intérêt, le portrait touchant du bon Spurina que nous a tranſmis Pline le jeune. Ce citoyen vénérable avoit rempli dignement une glorieuſe carrière dans les premières charges de l'état. Il che-

cha à cette époque la retraite, non pour languir dans un repos *énervant*; mais pour jouir de toutes les douceurs d'une vie privée, en conſervant juſqu'au dernier terme une conſtitution ſaine. Le matin à ſon lever, il faiſoit une promenade qu'il rendoit intéreſſante par la lecture, ou quelqu'entretien avec ſes amis: il prenoit du repos, montoit enſuite en voiture avec quelqu'une des perſonnes qu'il chériſſoit tendrement, & s'éloignoit dans la campagne. A cet exercice ſuccédoit encore une légère promenade: les charmes de l'étude l'attiroient dans ſon cabinet. L'heure du bain arrivée, il s'expoſoit à nud, durant un temps calme, à la chaleur bienfaiſante des rayons du ſoleil, & ſe livroit enſuite à un exercice vif & animé, tel que le jeu de paume. Il entroit dans le bain, & n'en ſortoit que pour ſe rendre à une table frugale, ſans cependant exclure aucun des plaiſirs qu'une philoſophie douce & un goût épuré peuvent admettre. Pline remarque que ce bon vieillard, à la ſoixante-dix-ſeptième année de ſon âge, jouiſſoit encore de l'intégrité de ſes ſens, & de tous les avantages d'un corps diſpos & agile.

Je n'ai conſidéré ici le mouvement volontaire, que comme un moyen de rendre la digeſtion plus prompte & plus énergique. On ſent combien ce même mouvement, ou l'exercice du corps, a une influence plus étendue ſur l'économie animale. J'aurai occaſion de le faire conſidérer ſous tous ſes rapports dans un ouvrage que je me propoſe de publier ſur cet objet, en écartant toujours tout ſyſtême, & en ne prenant pour baſe que des faits rigoureuſement diſcutés, ſeule manière de procéder avec ſûreté dans toutes les ſciences naturelles. Je ne connois point de ſujet plus fécond en applications utiles & plus digne d'être traité que la gymnaſtique médicinale. Je paſſerai donc ici à une autre queſtion importante, ſur l'empire de la coutume relativement aux alimens de l'homme.

Par M. P.... docteur en médecine.

Quatrième Obſervation de M. Soliſc.

IMPERFORATION DU VAGIN.

Une fille, parvenue déja à l'âge de vingt-cinq ans, d'une conſtitution forte & robuſte & d'un bel embonpoint, n'étoit cependant point réglée: mais depuis huit à neuf années, elle reſſentoit chaque mois, durant deux ou trois jours, de cruelles douleurs dans les lombes & dans le ventre.

Elle avoit fait tous les remèdes empiriques qui lui avoient été indiqués par des hommes & par des femmes. Ceux qui furent d'abord employés étoient doux; des pédiluves, des bains de vapeurs, la ſaignée du pied, des infuſions chaudes de camomille, de ſafran & de rue, priſes intérieurement; le ventre pareſſeux fut ſouvent ſollicité avec les pilules polychreſtes. Aucun de ces moyens n'ayant réuſſi, on eut recours à l'ellébore noir, & à la ſabine dont l'âcreté eſt reconnue; & à tous les remèdes vantés comme les plus puiſſans emménagogues. La malade renonce bientôt à ces derniers, parce que leur uſage à peine continué durant quinze jours, lui fait éprouver des accidens beaucoup plus graves qu'auparavant; l'oppreſſion ſurvient à la poitrine, & ſes crachats ſont ſanguinolens.

On ſuit alors un traitement tout oppoſé: pour tempérer la trop grande ardeur, on lui preſcrit le nitre à grandes doſes; ce traitement n'eſt pas plus efficace que le précédent.

M'étant rendu pour voir une malade dans la maiſon où demeuroit cette fille, elle me pria, avec les plus vives inſtances, de travailler à ſa guériſon.

En cherchant, par des queſtions, à m'inſtruire exactement de ſa maladie & de ſes douleurs, elle me dit que celles-ci commençoient toujours par la partie inférieure des lombes, d'où elles ſe propageoient juſque dans les deux aînes & ſur le pubis; qu'elle étoit fatiguée par un poids conſidérable, qui ſe portant en avant, la contraignoit à faire les plus violens efforts; qu'enfin il ſuccédoit tout-à-coup, avec un murmure bruyant, des tranchées dans le ventre, qui ſe gonfloit alors ſi fortement, que ſouvent il lui ſembloit qu'il alloit crever.

De ce rapport, je conjecturai que la cauſe qui avoit juſqu'à préſent empêché l'apparition des règles, provenoit de quelque obſtacle qui tenoit fermé l'orifice du vagin.

L'examen de la partie vérifia ma conjecture: l'extrêmité du vagin n'offroit point la plus petite ouverture; rien ne cédoit à la preſſion du doigt; & toutes les parties préſentoient la rénitence d'un corps charnu.

Je déclarai à cette fille qu'aucun moyen ne pouvoit remédier à ce défaut de conformation ; & que le fer (ou une légère incision) pouvoit seul la guérir de ses maux.

Elle s'adressa donc à un chirurgien habile. Bien qu'intrépide, (car il avoit servi en cette qualité sur les vaisseaux & dans les camps & armées) il n'osa d'abord, même après s'être assuré du vice de conformation, faire l'opération nécessaire ; il craignoit que les suites en fussent fâcheuses ; mais ensuite considérant que c'étoit l'unique moyen de guérir cette fille, & qu'elle périroit tôt ou tard, si l'on n'ouvroit point une issue à l'évacuation périodique, il se détermina à diviser l'obstacle qui s'y opposoit depuis si long-temps.

Plusieurs mois après, ayant rencontré la malade, je lui demandai comment elle se trouvoit ; elle me répondit qu'à des périodes fixes il couloit seulement quelques goutes de sang ; mais que cependant ses douleurs étoient beaucoup plus légères. Ayant examiné l'incision qui avoit été pratiquée, je m'apperçus qu'elle n'etoit ni assez profonde ni assez large. Je lui conseillai de se soumettre à une seconde qui fût plus large & un peu plus profonde. J'ignore si elle a suivi ce conseil, ne l'ayant point revue depuis ce temps.

Note des rédacteurs de la gazette. De pareils exemples ne sont pas rares. Mais toutes les fois qu'ils se rencontrent, il n'y a, pour y remédier, que l'incision. Si donc le recueil de M. Buchoz, (*annoncé numéro* 31, *pag* 123, *col.* j.) eût été pour lors imprimé & connu de cette fille ou des personnes qui s'intéressoient à elle, nul doute qu'il eût été consulté, & en le consultant, on y auroit trouvé cinq remedes indiqués pour procurer l'éruption ou l'apparition des règles. Aucun cependant n'auroit rempli l'attente conçue néanmoins d'après l'annonce formelle faite par un médecin dont le nom est parvenu jusqu'au quatre coins de l'Europe, par ses nombreuses & trop nombreuses compilations Ne peut-on pas même assurer que si quelques-uns de ces remèdes indiscrètement vantés, eussent été mis en usage, sans avoir égard au tempérament de la malade, & à son état actuel, ils auroient excité sur la matrice, en y portant leur action, un désordre qui seroit devenu le principe d'accidens très-graves ?

LIVRES NOUVEAUX.

Avis très-important aux personnes attaquées de hernies ou de descentes par M. LE ROUGE, *docteur en médecine, médecin du Roi, chirurgien du collége de Paris, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, & successeur de M. de la Genevrière.* Chez l'auteur, Marché neuf, près l'église Saint-Germain-le-Vieux, en la cité. 1784. (*in-12 de 33 pages.*)

M. le Rouge s'est instruit de la chirurgie dans la meilleure école, à l'Hôtel-Dieu de Paris, où il travaille depuis dix-sept ans. Les occasions fréquentes qu'il a eues de voir des hernies de toute espèce, l'ont déterminé à s'occuper spécialement des moyens de les guérir, ou au moins de rendre plus supportables ces infirmités, lorsqu'elles ne peuvent être guéries.

L'*avis* que vient de publier M. le Rouge renferme tout ce qu'il est important que sachent les personnes attaquées de hernies. Il est divisé en cinq chapitres ; on trouve dans le premier ce qui constate l'existence des hernies ; dans le second, les précautions qu'elles exigent ; dans le troisième, les moyens de s'en préserver ; le traitement palliatif est l'objet du quatrième, & la cure radicale, celui du cinquième.

La cure radicale peut s'opérer dans certains cas, par un remède qu'il indique ; persuadé, dit-il, que rien n'avilit plus un homme voué au soulagement de ses semblables, que de garder le secret en pareille circonstance. (*Nous le ferons connoître dans un des numéros suivans.*)

M. de la Genevrière, auquel M. le Rouge succède, a toujours montré beaucoup de désintéressement dans l'état qu'il avoit embrassé, & fournissoit à très-bas prix pour les pauvres les bandages dont ils avoient besoin. M. le Rouge marche sur ses traces ; l'*avis* qu'il adresse *aux personnes bienfaisantes* en est une preuve.

« Il existe dans les campagnes (dit-il) » une multitude inombrable d'habitans » indigens, affligés de hernies, qui, faute » d'un bandage dont ils ne peuvent faire » l'acquisition, mènent une vie malheureuse, & la terminent dans des accidens affreux. J'offre de leur en fournir, non pas *gratis*, ma fortune ne » peut seconder mon zèle, mais à un

» prix ſi modique, qu'on ſentira bien » que je n'y gagnerai pas une obole. Pour » cela on chargera le chirurgien du lieu » de marquer les circonſtances de la deſ- » cente, l'endroit & le côté où elle eſt, » & la groſſeur du ſujet priſe juſte avec » un fil ſur le contour qui doit recevoir » le bandage, & l'on me fera paſſer le » tout par une lettre qu'on aura la bonté » d'affranchir. L'indigence du malade ſera » atteſtée par MM. les curé & chirur- » gien du lieu ».

SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DES JARDINIERS contenant les meilleures méthodes pour cultiver & améliorer les jardins potagers, à fruits, à fleurs, les pépinieres, &c.: avec des moyens nouveaux de faire le vin & de le conſerver ſuivant les procédés des vignerons les plus inſtruits de l'Europe, & la maniere d'employer toutes ſortes de bois de charpente. Traduit de l'Anglois, de la huitième édition de PHILIPPE MILLER, *F. R. S. jardinier de la compagnie des Apothicaires à Chelſea, & membre de l'Académie de botanique de Florence; augmenté de la deſcription d'un grand nombre de plantes inconnues à* Miller, *& de notes relatives à la phyſique & à la matiere médicale. Par une ſociété de gens de lettres; propoſé par ſouſcription.* A Paris, chez *Guillot*, libraire de MONSIEUR, frere du Roi, rue S. Jacques, vis-à-vis celles des Mathurins; & chez tous les libraires de province, 1784.

Cet ouvrage anglois eſt très-connu & mérite ſans doute d'enrichir notre littérature. Dans le proſpectus que nous abrégeons, on nous apprend que huit éditions de ce dictionnaire, ont été ſucceſſivement enlevées avec la même rapidité; que la plume de l'auteur avoit été guidée par quarante ans d'expérience & que ſon ouvrage ne laiſſe rien à deſirer aux cultivateurs, aux jardiniers, aux vignerons, &c.

La Société de gens de lettres (de l'exiſtence de laquelle nous ne devons pas douter), déclare qu'elle s'eſt particulierement attachée à rendre fidèlement le texte dans la précieuſe ſimplicité de l'original, qui le met à la portée de tout le monde.

Elle ajoute que comme un aſſez grand nombre de plantes qu'on cultive aujourd'hui dans les jardins de botanique étoient encore inconnues du temps de Miller, qu'il en a même négligé exprès quelques-unes qui ne lui ont pas paru dignes de fixer l'attention du Jardinier praticien, elles ſeront toutes raſſemblées dans un ſupplément qui formera le dernier volume de l'ouvrage; qu'elles ſeront claſſées ainſi que l'a fait Millet, ſuivant le ſyſtême de Linné, & que tout ce qui ſera dit de leur culture, le ſera toujours d'après l'expérience des meilleurs cultivateurs de l'Europe.

CONDITIONS.

Nous avons choiſi, diſent & cette ſociété de gens de lettres, & le libraire de concert) le format *in quarto*, comme le plus commode; la compoſition en caractère cicéro neuf, pourra fournir 5 vol. de 6 à 700 pag. chacun.

Le premier volume ſera orné de pluſieurs planches, où ſeront gravées les différentes parties des plantes dont on fait uſage, pour établir les claſſes de la botanique.

Le prix de chaque volume, pour les ſouſcripteurs, ſera de 12 liv. en feuilles, & de 15 liv. pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit.

En ſouſcrivant, on paiera 12 liv. & autant à chaque livraiſon des quatre premiers volumes. La livraiſon du dernier ſera *gratis*.

La ſouſcription actuellement ouverte, ne ſe fermera qu'au premier octobre prochain, époque de la livraiſon du premier volume. Les autres ſe ſuccéderont de quatre mois en quatre mois.

Le ſieur Guillot, libraire, donne avis à ceux qui ont ſouſcrit avant qu'il eût fait l'acquiſition du manuſcrit du dictionnaire de Miller, qu'il ne fournira les volumes que ſur les quittances ſignées de ſa main. Il prie en conſéquence MM. les anciens ſouſcripteurs de faire échanger les leurs contre celles qui ſe délivrent chez lui.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

„ON vient de nous communiquer une » pièce déja ancienne, puiſqu'elle eſt da- » tée de 1702. Nous croyons faire plaiſir » à nos lecteurs de la leur communiquer » en l'inſérant dans nos feuilles. L'auteur » de ce petit ecrit a fait époque dans la » chirurgie, & ne ſera jamais oublié dans » ſes faſtes.

NOUVELLE MÉTHODE

De tailler, & tirer la Pierre de la veſſie; par Frere JACQUES DE BEAULIEU, *en Franche-Comté de Bourgogne, & ſes différences avec l'ancienne.*

Ayant ſcitué le malade, il introduit la ſonde dans la veſſie & la tenant de la main gauche, il coupe le col de la veſſie par deſſous les muſcles & arteres de la verge, ſans les couper, entre l'accelerateur & l'erecteur gauche, & enſuite il met le doigt dans la veſſie par le ſphinter le long de la ſonde, pour y reconnoiſtre la Pierre & y porte la tenette & la retire à plat chargée de la Pierre, par la partie la plus large de l'angle des os pubis & raproche les chairs, cette inciſion a paru difficile au commencement à découvrir la reinure de la ſonde avec le ſcapel, mais l'année derniere 1701 il l'a perfectionné ſelon l'âge de chaque ſujet.

Il n'y a qu'à remarquer que toutes les chairs voiſines du rectum ſont membraneuſes & ſouples, preſtent tant que l'on veut & en avançant le col de la veſſie par deſſous les muſcles de la verge avec le talon de la ſonde, ſelon que le ſujet eſt maigre, ou que la Pierre eſt groſſe, en peſant avec le pouce on fait tendre & avancer les chairs ſur le col de la veſſie au défaut de l'ureſte, à l'épaiſſeur d'un écu de la ſonde, les y tenant ſujettes avec le pouce pour y faire l'inciſion obliquement dans la reinure, & ayant relaché la ſonde, le col & ſphinter de la veſſie, & les chairs ſe réloignent l'une de l'autre & retournent chacune dans leurs ſituations naturelles & ainſi l'inciſion ſe trouve dans les chairs à un pouce ou deux doigts à coſté gauche du rectum ou de l'anus, & de cette maniere l'on évite de couper les muſcles & arteres de la verge, mais encore la veſſie & le rectum & les veſſicules ſeminalles, ainſi que les rameaux des veines & arteres hypogaſtrique & ce ſont les parties que l'on doit éviter dans cette opération.

1. Les accidens à la manière ancienne ſont cauſez, parce qu'au lieu de faire l'inciſion au col de la veſſie, obliquement dans les chairs, l'on la fait au perinée à l'ureſte & parties membraneuſes, on coupe & ſépare toujours les deux muſcles accelerateurs de la verge dans leurs origines ou jonctions & les rameaux des veines arteres hypogaſtrique & arteres de la verge qui s'y trouvent qui cauſent l'émoragie & ceux qui ſe déchargent au ſcrotum y portent le ſang qui fait l'équimoſe & cauſent la gangraine.

2. On retire toujours la pierre de la veſſie par la partie la plus étroite de la teſte de l'angle des os pubis, & on froiſſe les parties diviſées au corps de la verge, ce qui fait perdition de ſubſtance, & cauſe la fiſtule pour peu que la pierre ſoit groſſe & rabotteuſe.

3. Il faut remarquer que l'inciſion du col de la veſſie obliquement dans les chairs n'eſt point ſujette à l'émoragie ny à la fiſtule, & n'eſt pas ſi douloureuſe que celle qui eſt faite à l'ancienne maniere, au perinée & à l'eureſte qui ſont des parties membraneuſes & ſpongieuſes où l'on coupe les muſcles & arteres de la verge.

4. Que la pierre paſſe plus facilement par la partie la plus large de l'angle des os pubis que par la plus étroite de la teſte de l'angle.

Et de la maniere que frere Jacques fait l'opération, il eſt plus facile de faire l'inciſion qu'à l'ancienne, parce que tenant la ſonde d'une main & les chairs ſujettes avec le pouce, il y fait l'inciſion de l'autre main avec ſeureté dans la reinure au lieu qu'à l'ancienne maniere l'opérateur ne ſauroit tenir la ſonde d'une main; mais ſon garçon la tient avec ſes deux mains ſujettes au perinée pour faire l'inciſion à l'ureſtre & ne peut faire avancer le col de la veſſie par-deſſous les muſcles de la verge pour y faire l'inciſion obliquement dans les chairs, autrement il couperoit toujours le rectum, parce que la ſonde n'eſt pas coudée, au contraire quand la ſonde eſt coudée comme celle de frere Jacques, il eſt facile en la tenant de la main gauche d'avancer le col de la veſſie par-deſſous les muſcles de la verge & d'approcher les chairs de la ſonde en peſant avec le pouce tant près qu'il veut, & les y tenir ſujettes pour y faire l'inciſion de la main droite obliquement dans la reinure, à l'ancienne maniere d'opérer on fait une grande violence au col & ſphinter de la veſſie, en y pouſſant la tenette entre le conducteur & la ſonde ou bien avec le dilatatoire en les dilatant quelquefois plus qu'il ne faut pour y paſſer la pierre & rend le ſphinter debil & la ſonde qui eſt trop longue gêne la veſſie dans ſon fond ſur le rectum & éloigne la pierre du ſphinter & la rend difficile à charger & les tenettes qui ſont étroites ont des dents tout le long de leurs cavités, ne peuvent loger ni couvrir la pierre fait un gros volume & le plus ſouvent la caſſe & quand elle ſe trouve longue, il la rend plutoſt en travers qu'en longueur froiſſe ou dechire le ſphinter de le veſſie, & fait ſouvent la ſéparation du col ne pouvant paſſer par ſon tuyau ſans le rompre ou le déchirer; outre ce, l'air qui donne en droite ligne à la veſſie l'infecte, & y laiſſant pendant pluſieurs jours une canule qui heurte le ſphinter, cauſe l'inflammation & empêcheroit un fragment de ſortir de la veſſie & le malade eſt toujours plus gêné dans ſon lit, & craignant d'écarter les bords de ſa plaie & a toujours les feſſes mouillées.

Au lieu que frere Jacques ayant coupé le col de la veſſie juſqu'au ſphinter le dilatte facilement avec le doigt engraiſſé d'onguent roſat & la ſonde qui tient la veſſie dans ſon eſtat naturel approche la pierre du ſphinter, & ſes tenettes qui ſont plates & polies dans leurs cavitées, à la réſerve de cinq ou ſix dents au bout qui empêchent la pierre de gliſſer & d'échapper s'y loge facilement, ne vient point en travers & ne fait point un ſi gros volume, ne dilatte le ſphinter que de ſa groſſeur, & les fragmens ſortiroient d'eux-mêmes de la veſſie par l'inciſion de ſon col qui eſt le plus proche de ſon entrée que l'ancienne maniere dont il n'eſt que dilaté, & l'inciſion faite de cette maniere au col de la veſſie obliquement dans les chairs, la plaie & la veſſie ſont à couvert de l'infection de l'air & eſt plus facile à bander & à panſer, n'y laiſſant ny tente, ny canule, & en cas d'inflammation au ſphinter l'on feroit une injection de fleurs d'ipericon & de miel de Narbonne ou roſat dans de l'eau d'orge qui rempliroit la veſſie & la décharge-roit des groumeaux de ſang ou fragmens de pierre qui pourroient y avoir reſtés & empêcheroient l'inflammation, & le malade urine toujours par la voie ordinaire dans un urinal & n'eſt lié ni gêné dans le lit.

Mais il faut remarquer que quand le ſujet eſt gras & replet, & que la pierre eſt petite, il n'eſt pas néceſſaire de faire l'inciſion ſi éloignée dans les chairs, & l'on introduit facilement la tenette dans la veſſie, & particulierement aux enfans; mais quand la pierre eſt groſſe il faut le conducteur pour tenir le ſphinter ſujet, les circonſtances & remarques font voir en quoy cette opération eſt préférable à l'ancienne.

A l'égard du petit appareil on fait l'inciſion au periné & à l'ureſtre & on coupe le ſphinter & le corps de la veſſie en droite ligne ſur la pierre & pour la faire deſcendre on fait violence à la veſſie, en la comprimant par-deſſous & par-deſſus les os pubis, ce qui cauſe l'inflammation & la gangrene, pour peu que la pierre ſoit groſſe & raboteuſe, & ordinairement on coupe l'ureſtre & le col de la veſſie plutoſt en travers qu'en longueur & cette inciſion eſt plus ſujette à la fiſtule que celle qui eſt faite au col de la veſſie obliquement dans les chairs. Ces circonſtances & remarques font voir que cette opération ne doit plus eſtre continuée, bien

qu'elle paroiſſe bonne aux gens de campagne qui n'y connoiſſent rien & qui eſt plus facile & plus ſeur de la faire au grand appareil dans la reinure de la ſonde.

Frere Jacques a travaillé long-temps à l'ancienne méthode & a remarqué ſur quantité de cadavres qu'il a ouvert dans les provinces, villes & hôpitaux du royaume & païs étrangers que les accidents qui ſuivent d'ordinaire cette opération ne viennent que de l'inciſion au corps de la verge, à ſon origine ou jonction des parties qui la compoſent; & que le moyen de les éviter, il falloit faire l'inciſion au col de la veſſie, & comme frere Jacques a remarqué la quantité des malades affligez de la Pierre, tant dans les provinces du royaume que païs étrangers, & que la plus grande partie en meurent faute d'argent pour faire venir un homme habile, ou pour ſe faire conduire dans les grandes villes comme Paris ou autres, pour y eſtre taillé, & que juſqu'à préſent les chirurgiens de province ont toujours regardé cette opération comme très-dangereuſe & difficile & n'oſent l'entreprendre, & que c'eſt pourtant de l'intéreſt & utilité du public qu'il y ait pluſieurs chirurgiens dans les provinces, habiles dans cette opération, c'eſt pourquoy frere Jacques a quitté ſes biens & toutes ſes autres opérations de chirurgie, qu'il auroit pu faire auſſi bien qu'aucun autre chirurgien, pour s'appliquer uniquement & avec plus d'attention à celle-cy, & s'y rendre plus habile & a inventé les inſtrumens pour la rendre plus facile & utile au public.

Après quoy il eſt venu ſe préſenter à meſſieurs Fagon & Felix, premiers médecin & chirurgien du Roi & a fait pluſieurs inciſions en leur préſence, tant ſur des cadavres, que ſujets vivans ont très-bien connu que l'opération eſtoit bonne en elle-même & préférable à l'ancienne, mais qu'il falloit rectifier les inſtrumens pour ſeureté de l'inciſion, & la rapprocher un peu de ſphinter à coſté de l'anus & du rectum, & quitter le petit appareil; c'eſt ce que frere Jacques a fait & a travaillé, pendant quatre années, tant ſur des cadavres que ſujets vivans & a remarqué d'autres circonſtances à rectifier tant dans les inſtrumens que pour l'inciſion, & même l'année derniere 1701, qui rendent l'opération très-parfaite, car ces inſtrumens ſont tous très-particuliers polis & fait dans la derniere perfection, & introduit ſes ſondes dans la veſſie pour tirer les urines & reconnoiſtre la pierre, ſans faire ébranlement ny douleur.

Et après avoir encore eſté examiné pluſieurs fois par meſſieurs Fagon & Felix premiers médecin & chirurgien du Roy, & par tous les autres médecins & chirurgiens de la cour & après avoir fait pluſieurs épreuves en leurs préſence, tant ſur des cadavres, que ſujets vivans, & l'ayant reconnu très-utile au public, luy ont donné leurs approbations, ſuivies de celle des médecins & chirurgiens, gouverneurs, maires & échevins de pluſieurs villes & provinces du royaume & païs eſtrangers, qui ont connu & affirment l'expérience, dextérité & ſeureté de main de frere Jacques qu'il s'eſt acquis d'une longue pratique dans cette opération, & le zele, ſa piété à ſervir le public pour l'amour de Dieu, travaille en préſence des médecins & chirurgiens, & quand les riches luy ont donnez de l'argent, il l'a pris juſqu'à l'année derniere 1701. pour en faire l'aumoſne aux pauvres.

Mais connoiſſant & craignant qu'à la ſuite ce ne ſoit pour luy une occaſion de peché, il a renoncé à toutes propriétez par le vœu qu'il a fait, & de ſervir pendant ſa vie ceux qui ſeront affligez de la pierre ou gravelle & deſcente de boyaux; & quand les riches l'appelleront en province ou païs eſtrangers, ils luy fourniront ſeulement les frais du voyage & ſes ports de lettres, & feront l'aumoſne à leur volonté & les chirurgiens qui voudront faire cette opération, il leur montrera *gratis* avec ſes inſtruments.

Et ceux qui la font bien à l'ancienne maniere, la feront encore mieux en celle-cy; car de mille de leurs taillez en cette maniere bons, ſujets bien préparez, il n'y en aura pas un de fiſtuleux ny qui en meurent.

Quoique meſſieurs Mery & Saviard, maiſtres chirurgiens, ont écrit le contraire, & ont fait publier leurs écrits dans toutes les cours & provinces de l'Europe, ce qui a fait une mauvaiſe impreſſion dans l'eſprit de tout le peuple contre la reputation de frere Jacques; c'eſt pourquoy il a écrit ces deux mots pour déſabuſer le public, dit qu'ils devoient du moins avoüer que l'opération eſtoit bonne en elle-même, mais qu'il falloit ſeulement rectifier la ſonde, comme il avoit eſté convenu avec les premiers médecins

du Roy & de l'Hôtel-Dieu, & que frere Jacques fut préſent avec M. Mery à l'ouverture ou diſſection des cadavres qu'il a taillé dans l'Hôtel-Dieu de Paris, pour éprouver ſon opération avant que de travailler ſur les ſujets vivans, ainſi que de ceux qui ont eſté ouverts & qu'ils accuſent eſtre morts de ſa taille & avouerent que c'eſtoient des corps maigres, ruinez & exténuez, & que c'eſt-là où frere Jacques a engagé ſa réputation, mais au contraire l'on a remarqué que quoy que frere Jacques a taillé plus de cent perſonnes tant à Paris, Verſailles, qu'aux environs & que Mery n'en a pas avoué un ſeul; mais au contraire a rapporté par ſes écrits, qu'ils eſtoient tous morts & exténuez ou fiſtuleux, & même à l'égard de M. Minet, conſeiller de Crepis en Valois, qu'ils accuſent avoir une fiſtule, où paſſe l'urine, la ſemence & les gros excremens; ainſi que de celuy de Fontainebleau & d'auprès de Saint-Germain-l'Auxerrois, & de pluſieurs autres qu'il dit auſſi eſtre eſtropiez, & au contraire ils ſe portent tous très-bien, ſans aucune fiſtule, comme on les peut voir tous les jours & en juſtifier par certificat. Il falloit que Mery eut vû lui-même ce qu'il a rapporté dans ſes écrits, par des ouis dire qui ne doivent point eſtre crû dans ſes rapports, cela fait ſoupçonner qu'il n'a pas eſté fidelle dans ſes obſervations, & même ceux qui ont vû ſon premier rapport fait à M. le premier préſident de la maniere de tailler de frere Jacques, & en quoy elle eſt preferable à l'ancienne par les circonſtances qu'il a avancé ont eſté fort ſurpris de ce qu'il a changé de ſentiment dans tout le reſte de ſes écrits, il devoit du moins garder ce qui eſtoit bon dans cette maniere d'opérer & en attendre le ſuccez avant que de mettre ſes écrits ſous la preſſe, mais a ſeulement pris plaiſir de blâmer l'operateur & l'operation, l'accuſant même de faire l'amputation des vaiſſeaux ſpermatiques à tous ceux qu'il traite de la bibonocelle, & le ſuppoſant ſectateur d'un nommé Raoult qui a paſſé à Paris pour un fripon eſcarmoteur.

Au contraire depuis trente ans que frere Jacques travaille de cette opération, il a taillé pour le moins quatre mille cinq cent perſonnes affligées de la pierre, n'a jamais trompé perſonne, & n'a point fait d'operation ſans la participation & conſeil des médecins & chirurgiens, & en leur preſence.

Et à l'égard de la bibonocelle ou deſcente de boyaux dont Mery a parlé, frere Jacques en a fait deux mille en ſa vie, ſans faire aucune amputation, à moins qu'elle ne fût ſarcocelle, & en a fait plus de ſoixante, tant à Paris qu'à Verſaille, même en preſence de tous les medecins & chirurgiens du Roy, en retreſſiſſant la guaine du peritoine à fleur des chairs de l'aneau, ſoit qu'il y ait étranglement ou non ſans faire amputation des vaiſſeaux ſpermatiques ny des teſticules, leſquels ſont très-bien gueris, comme on les peut voir & en juſtifier par certificat.

Mais il ne fait cette operation qu'à des gens de travail & de fatigue qui ne peuvent ſouffrir le bandage, & même cette inciſion n'eſt pas abſolument néceſſaire, à moins qu'il n'y arrive l'étranglement & les accidents qui ſuivent, ou ſe ſervir d'un beau ſecret qu'il y à pour reſoudre l'inteſtin ſans faire l'inciſion.

Frere Jacques fera cy-après un autre traité où tous les muſcles de la verge, le col & ſphinter de la veſſie ſeront deſſinés & gravés, & avec tous les inſtrumens ſervans à cette opération & où ſera marqué tous les ſecrets pour ſoulager les douleurs de la pierre ou gravelle.

Permiſſion.

Veu les certificats de M. Fagon, premier medecin du Roy, du ſieur Ducheſne, premier medecin de monſeigneur le duc de Bourgogne, des ſieurs Bourdelot, medecin ordinaire du Roy, boudin, medecin ordinaire de madame la ducheſſe de Bourgogne, ancien doyen de la faculté de medecine, du ſieur Felix, premier chirurgien de ſa majeſté, & Gervais, premier chirurgien de la feue Reine & chirurgien ordinaire du Roy, des ſieurs Duclavier, du Rivet, Cottin & de la Roche, chirurgiens de la Charité royale de Verſaille & autres pieces, leſdits certificats de nous paraphez, permis d'imprimer & débiter. Fait ce 9. Février, 1701. M. DE VOYER D'ARGENSON.

On prie ceux qui auront quelque obſervation de Médecine ou quelque choſe de relatif à la ſanté, à faire inſérer dans cette Gazette, d'adreſſer leurs lettres & paquets, francs de port, au ſieur DUPLAIN, *Lib. Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'Abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le Royaume.*

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de la nouvelle méthode de tailler & de tirer la pierre de la veſſie.

Atteſtations à ce ſujet.

NOUS Guy Creſcent Fagon, conſeiller du Roy en ſes conſeils d'eſtat, & privé, premier medecin de ſa majeſté, ayant eſté preſent à pluſieurs operations de la taille, faites à Verſailles par frere Jacques de Beaulieu qui ont heureuſement réuſſi, & eſtant informé par le raport qui nous a eſté fait de diverſes provinces du royaume, que depuis qu'il a rectifié ſon operation ſuivant les avis qui lui ont eſté donnez, elle a eu un très-heureux ſuccez, connoiſſant de plus l'expérience & la dextérité qu'il s'eſt acquiſe par une longue pratique de cette operation, & qu'il accorde charitablement ſon ſecours à tous les pauvres qui ſe préſentent : nous avons jugé, qu'il eſtoit utile pour le bien du public de lui permettre de travailler dans tous les lieux du royaume où il ſeroit appellé, & de lui accorder pour cet effet nôtre approbation, par ce preſent certificat que nous avons ſigné, & fait contre ſigner par nôtre ſecretaire ordinaire, & fait mettre & apposer le cachet de nos armes. Fait à Verſailles le dernier jour du mois de novembre mille ſept cens un, *ſigné*, FAGON. *Et plus bas*,

VAILLANT, *avec paraphe.*

Nous Pierre Ducheſne Eſcuyer, conſeiller du Roy, premier medecin de monſeigneur le duc de Bourgogne, de monſeigneur le duc d'Anjou roy d'Eſpagne, & de monſeigneur le duc de Berry enfans de France, medecin general des camps, armées & hôpitaux du Roy & de ſon hôtel royal des invalides à Paris; ſouſſigné, certifions qu'ayant eſté preſent à trente-cinq opérations de la taille ou extraction de la Pierre, faites par le nommé frere Jacques de Beaulieu, natif de Franche-Comté, tant à Verſailles qu'à Paris & Lyon; leſquelles ont toutes heureuſement réuſſi, particulierement depuis que par l'avis de M. Fagon premier medecin du Roy, de celui de M. Felix, ſon premier chirurgien & du nôtre, il a rectifié les inſtrumens dont il ſe ſert pour ſonder & faire l'inciſion, nous ne pouvons ſans faire tort au public, lui refuſer le certificat qu'il nous a demandé de cette vérité, d'autant plus qu'étant experimenté depuis long-temps au fait de ladite Operation, il l'exerce avec dextérité, & gratuitement ſur tous ceux qui en ayant beſoin ont recours à lui, ainſi qu'il eſt de notoriété publique par le nombre des certificats qui nous ont eſté repreſentez, preſque de toutes les provinces du royaume, & pays étrangers. Fait à Verſailles le dix-ſeptième jour de décembre mil ſept cens un *ſigné*, DUCHESNE, *avec paraphe.*

Nous ſouſſignez certifions, que nous avons eſté preſens à pluſieurs operations de la taille, faites à Verſailles, & à Paris par frere Jacques de Beaulieu, qui ont heureuſement reuſſi; ſur tout depuis qu'il a rectifié ſon opération ſuivant les avis qui lui ont eſté donnez; & nous avons appris par le rapport qui nous a eſté fait, qu'il a eu un égal ſuccez dans pluſieurs provinces de ce royaume. En foy de quoy nous lui avons donné le preſent certificat. Fait à Verſailles le 19 de décembre mil ſept cens un. *Signez*, BOURDELOT, medecin ordinaire du Roy, premier medecin de madame la ducheſſe de Bourgogne; BOUDIN, medecin ordinaire de madame la ducheſſe de Bourgogne, ancien doyen de la faculté de Paris; GERVAIS, premier chirurgien de la feue reyne, & chirurgien ordinaire du Roy.

Nous Charles-François Felix, conſeiller du Roy, ſeigneur d'Eſteins, premier chirurgien de ſa majeſté, & chef de la chirurgie & barberie du royaume, certifions à tous qu'il appartiendra qu'ayant eſté préſent à pluſieurs operations de la taille, faites à Verſailles par frere Jacques de Beaulieu, qui ont heureuſement réuſſi; & eſtant informé par le public qu'il a fait avec ſuccez ladite operation dans pluſieurs provinces du royaume, ſur tout depuis que par les avis qui lui ont eſté donnez, il a rectifié les inſtrumens dont il ſe ſervoit & particulierement depuis qu'il fait l'inciſion dans la rainure de ſa ſonde, ſans en retirer ſon inſtrument tranchant, juſques à ce qu'elle ſoit abſolument faite, ce qui eſt eſſentiel pour la ſureté de ladite operation, & connoiſſant d'ailleurs ſa dextérité à la pratiquer, & qu'il accorde charitablement ſon ſecours aux pauvres qui ont recours à luy: nous avons cru qu'il eſtoit à propos pour le bien public de lui accorder nôtre preſent certificat, pour luy ſervir par tout où beſoin ſera. En temoin de quoy nous l'avons ſigné, & à celuy fait apposer le cachet de nos armes. A Verſailles le vingt unième jour de décembre mil ſept cens un. *Signé* C. F. Felix, *avec paraphe.*

Nous maiſtres chirurgiens de la charité royale de Verſailles; ſouſſignez, certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons eſté préſens à trente-huit operations de la taille & quatorze de la bubonocelle ou deſcente de boyau, ſans qu'il y ait eu aucune amputation des teſticules; leſquelles ont toutes eſté faites par frere Jacques de Beaulieu, tant à ladite charité royale de Verſailles, qu'audit lieu à des perſonnes de tous âges, leſquels operations ont toutes heureuſement réuſſi; & eſté parfaitement guéries en très peu de temps par la dextérité, & l'experience que ledit frere Jacques de Beaulieu s'en eſt acquiſe par une longue pratique. En foy dequoy nous luy avons donné le preſent certificat. A Verſailles le huitiéme janvier mil ſept cens deux. *Signez*, Duclavier, Durivet, Cottin, de la Roche, *avec paraphes.*

Le frere Jacques demeure au college de Bourgogne près l'égliſe des Cordeliers, où ſe diſtribuera cette feuille. (*Les nouvelles écoles de chirurgie de Paris ont été bâties ſur une partie de l'emplacement du collége de Bourgogne.*)

Note des éditeurs de la gazette de ſanté.

On a cru ne devoir rien changer ni à la diction, ni à l'orthographe, ni à la ponctuation de la pièce qu'on vient de rapporter: elle fut imprimée *in*-4°. en 1702, & eſt de huit pages.

LIVRES NOUVEAUX.

Tableau methodique des mineraux, ſuivant leurs différentes natures, & avec des caractères diſtinctifs, apparens ou faciles à reconnoître; par M. Daubenton, de l'Académie royale des ſciences, profeſſeur d'hiſtoire naturelle au Collége roy. de France, garde & démonſtrateur du cabinet du Roi, &c in-8°. *de 36 pag. 1784. Prix 1 l. 4 ſ.* A Paris, chez Demonville, imprimeur de l'Académie-françoiſe, rue Chriſtine; *Pierres*, imprimeur du Roi, rue Saint Jacques; *Debure*, l'aîné; *Didot* le jeune; *Gogué* & *Née de la Rochelle*, libraires, quai des Auguſtins.

Ce tableau n'eſt imprimé que ſur le *recto* de chaque feuillet, *afin que l'on puiſſe le faire coller ſur toile.* Les minéraux y ſont diſtribués *par ordres, par claſſes, par ſortes & par variétés.*

L'auteur a réuni dans la premiére claſſe du premier ordre, les pierres qui étincelent par le choc du briquet; on trouve à la tête le *quartz*, avec toutes ſes ſortes & variétés, ainſi que la pierre *meuliére*, les *cailloux*, les *jaſpes*, le *ſpath étincelant*, les *hyacinthes*, les *émeraudes*, le *ſaphir*, les *grenats*, les *tourmalines*, le *rubis*, les *ſchorls*, & la *pierre-d'azur.*

La ſeconde claſſe comprend l'énumération des *terres & pierres qui n'étincelent pas ſous le briquet, & qui ne font point d'effervescenee avec les acides*; on voit à la tête de cette claſſe *l'argile qui n'exiſtoit pas lors de la premiére fuſion du globe*, avec ſes variétés, & immédiatement les *ſchites*, le *talc*, les *ſteatites*, la *ſerpentine*, l'*amiante*, la *zéolite*, le *ſpath fluor*, & le *ſpath peſant.*

Dans la troiſiéme claſſe on trouve les terres & pierres qui font effervescence avec les acides; telles ſont les terres & pierres calcaires, les *marbres*, le *ſpath calcaire*, & les *concrétions.*

La quatriéme claſſe comprend *les terres & pierres mélangées.* Celles-ci ſont le *ſablon argileux & calcaire*, *l'argile calcaire*, le *ſablon des fondeurs*, & la *marne*, qui comprend dix variétés, parmi leſquelles on trouve le bol d'Arménie, &c. viennent

les pierres mélangées de deux, de trois & de quatre *genres*.

Le SECOND ORDRE eſt compoſé des ſels foſſiles qui ſe fondent dans l'eau; ce ſont le *natron*, les *vitriols*, le *nitre*, le *ſel commun*, le *ſel d'Epſom*, le *ſel ammoniac*, le *borax*, & le gypſe.

Les ſubſtances combuſtibles forment le TROISIEME ORDRE; ce ſont le *diamant*, avec les variétés priſes de ſa cryſtalliſation; le *ſoufre*, le *crayon noir*, la *plombagine*, la *molybdène*, le *charbon de terre*, le *jais*, l'*aſphalte*, le *piſalphalte*, l'*ambre gris*, & l'*ambre jaune* ou *karabé*. Qui oſeroit donc douter que les caractères *diſtinctifs* & *apparens* de toutes ces ſubſtances ne ſoient parfaitement identiques?

Le QUATRIEME ORDRE qui a pour objet les ſubſtances métalliques, eſt diviſé en quatre claſſes; dans la première on trouve les demi-métaux, qui ſont l'*arſenic*, le *cobalt*, le *biſmuth*, l'*antimoine*, & le *zinc*. Le mercure ſeul occupe la ſeconde claſſe.

Dans la troiſième on trouve *le plomb*, l'*étain*, le *fer*, le *cuivre*, l'*argent*, & l'*or*.

Les ſubſtances métalliques mélangées, c'eſt-à-dire les mines qui contiennent pluſieurs métaux, forment la quatrième claſſe de ce quatrième ordre.

Sous le titre de *produits des volcans*, on trouve les *laves*, les *baſaltes*, (ou plus exactement la pierre baſalte) la pierre *ponce*, la pierre *obſidienne*, quoiqu'elle ne ne ſoit point du verre, le *granit*, le *grenat*, l'*hyacinthe*, qui ſont des pierres cryſtalliſées & non du verre, le *péridot*, &c.

Un article conſacré aux *minéraux dont on ne connoît pas aſſez la nature pour les claſſer*, termine ce tableau dans lequel l'auteur comprend le *jargon de Ceylan*, les *macles*, les *cryſtaux blancs & violets*, le *nickel*, les *manganaiſes*, & enfin la *platine*, qu'il décrit *une ſubſtance minérale en paillettes griſes; dont les bords ſont arrondis; la plupart de ces paillettes ſont attirables par l'aimant: la platine ne ſont qu'à une tres-grande chaleur, & ne ſe diſſout que dans l'eau régale: ſa peſanteur ſpécifique approche de celle de l'or.*

» La platine eſt-elle un métal ou un » alliage naturel de fer & d'or, ou du fer » altéré & fondu par un feu ſouterrain?

Comment, après les mémoires des célèbres MM. *Maargraf*, *Macquer*, *Buffon*, *Tillet*, *Milly*, *Morveau*, &c. &c. &c M. d'Aubenton peut-il mettre en queſtion? *la platine eſt-elle un métal ou un alliage?* N'a-t-il pas vu que ſi elle eſt un alliage, elle eſt abſolument un métal; M. d'Aubenton connoîtroit-il d'autres ſubſtances que les métaux qui s'allient avec les métaux. *La platine ſe fond à un grand feu;* mais 1o. ſi elle ſe fond comme on l'a déja dit, lu & imprimé pluſieurs fois, elle eſt métal; par conſéquent, les beaux mémoires publiés par les ſavans ci-deſſus, doivent nous avoir appris ſi elle eſt or, argent, fer, cuivre, &c. 2°. *Eſt-elle du fer altéré & fondu par un feu ſouterrein?* Mais le fer altéré & fondu, eſt abſolument du verre; & *du fer fondu*, à Paris comme dans tous les pays du monde, eſt, & ſera toujours du fer, & non de la platine.

Lewis a remarqué, il y a plus de 30 ans, que la platine étoit attirable; en conſéquence, les chymiſtes, les minéralogiſtes & les naturaliſtes ont tous parlé de ce phénomène. Mais de ce que la platine eſt attirable, doit-on, comme M. d'Aubenton, ſoupçonner qu'elle pourroit être du fer altéré & fondu? Ne ſait on pas, depuis plus de quatre ans, que M. *Croharé* l'a démontré & publié, que l'étain le plus exempt d'alliage eſt attirable, & que la chaux de ce métal, faite par le feu, jouit de la même propriété; concluons donc, avec M. d'Aubenton, malgré les promeſſes, les aſſertions & les longs mémoires de nos illuſtres chymiſtes, qu'ils n'ont point fondu la platine, & que nous ſommes redevables à Lewis ſeul du peu de lumières acquiſes ſur cette ſubſtance ſingulière.

Geoffroy, *Margraf* & *Macquer*, avoit auſſi ſoupçonné l'étain de contenir de l'arſénic, & M. *Bayen* a accrédité ce ſoupçon effrayant par un volume d'expériences de 280 pag. d'après leſquelles il trouve que chaque livre d'étain contient ſeize grains d'arſénic; mais M. Croharé a encore démontré que l'étain, ni les mines de ce métal, ne contenoit pas le plus petit atome de poiſon, & que la ſubſtance noire que M. Bayen appelle de l'arſénic n'étoit autre choſe que du cuivre. Nous obſervons, avec plaiſir, que depuis que M. Croharé a publié ce travail intéreſſant pour la ſociété, M. d'Aubenton eſt le premier démonſtrateur qui a eu le courage d'ôter à l'arſénic, la fonction de minéraliſateur de l'étain que ces prédéceſſeurs lui avoit gratuitement donné.

Nous avions déja les ſyſtêmes de minéralogie publiés par *Bromel*, *Cramer*, *Woltersdorff*, *Gellert*, *Cartheuſer*, *Juſti*, *Lehman*, *Vogel*, *Vallerius*, *Bomare*, *Seopoli*. *Linné*, *Romé de l'Iſle*, &c. M. d'Aubenton déclare *que ſon objet prin-*

cipal, en faiſant ce tableau, a été de faciliter l'étude de la minéralogie, parce que *le meilleur moyen de repandre les ſciences, c'eſt de ſimplifier leurs élémens.* Comme il eſt au courant des découvertes brillantes en chymie qui manquoient à ſes prédéceſſeurs, il a fait, à leurs ſyſtêmes, beaucoup de corrections, de changemens & ſur-tout des tranſpoſitions; il a vu, par exemple, que le diamant diſparoiſſoit au feu, ſans répandre ni flamme ni fumée, & ſans laiſſer ni cendres ni aucune apparence de verre, n'importe, il a diſparu; & puiſqu'il a les caractères apparens & faciles à reconnoître du ſoufre, de la molybdène, du charbon de terre, de l'aſphalte, de l'ambre gris & jaune; il a reuni tous ces minéraux dans une ſeule & même claſſe; mais combien d'autres ſubſtances, omiſes par M. d'Aubenton, qui, ſe détruiſant auſſi au feu, ont le droit bien acquis de réclamer leur place à c'té du diamant. Il y auroit, pour ſimplifier la ſcience, beaucoup de remarques à faire, ſur ce tableau, entre autres ſur l'article des *produits des volcans*, que nous reſervons pour l'extrait du volume de *Leçons* qui eſt ſous preſſe.

Article communiqué par ABELAT-ZA-LEU.

ABREGÉ hiſtorique des hôpitaux, contenant leur origine, les différentes eſpèces d'hôpitaux, d'hoſpitaliers & hoſpitalieres & les ſuppreſſions & changemens faits dans les hôpitaux en France par les édits & réglemens de nos Rois; par M. l'abbé DE RECALDE, *chanoine de Comines.* A Paris, chez Guillot, lib. de MONSIEUR, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, 1784. (*in*-12. de 158 pag. *Prix* 1 *liv.* 10 *ſ.*)

Ce titre promet beaucoup ſur les hôpitaux; & l'on tient fort peu. L'auteur ne connoît point l'hiſtoire des hôpitaux dont néanmoins il prétend donner l'*abrégé hiſtorique*. Il ne ſait pas même en quel temps ces hoſpices, dont les établiſſemens ſont dûs au chriſtianiſme, ont commencé à exiſter. Il ne fixe aucune époque; il ecrit vaguement; & pouvoit-il écrire autrement, ſans avoir fait ſur ce ſujet des recherches longues & pénibles dans l'hiſtoire de l'Egliſe, dans celle des conciles, dans les vies des ſaints, dans les écrits des pères, dans l'hiſtoire de l'empire romain depuis Conſtantin au moins, dans les actes ou diplômes de ce prince, & de ceux qui ſont venus après lui.

Eſt-ce publier l'abrégé hiſtorique des hôpitaux, que de tracer une ſimple liſte de ceux qui n'exiſtent plus en France? Encore marque-t-on fort rarement la date de la fonda'on des hôpitaux récens. Ce que l'o n trouve après cette ſèche nomenclature n'eſt pas plus inſtructif ſur cet objet. Il eſt bien vrai qu'on a expoſé quelques-unes des ordonnances faites en faveur des hôpitaux dans ces derniers temps. Il ne falloit pas beaucoup ſe tourmenter pour ſe les procurer.

Ceux qui auront la curioſité de jetter un coup-d'œil ſur ce livre, dirons avec nous, qu'on n'y trouve point l'origine des hôpitaux.

Nous allons plus en apprendre en quelques lignes, que M. l'abbé Recalde dans 158 pages.

Le premier hôpital fut établi par une dame romaine chrétienne; elle ſe nommoit Fabiola, & deſcendoit du très-célèbre dictateur Q. Fabius Maximus. Elle mourut vers l'an 400. C'eſt Saint-Jerôme qui nous a conſervé cette anecdote dans une lettre à Oceanus, dans laquelle il fait l'éloge de cette dame. (*Epiſt ſelect. lib. iij. ep. X. ed. Paris. in*-12. 1649.) La fondation qu'elle fit eſt par conſéquent antérieure à l'an 400. Ce fut auſſi avant cette époque que Saint-Jean-Chryſoſtôme établit des hôpitaux à Conſtantinople. Obſervons encore que l'an 315 ou 316, Conſtantin, par un reſcrit, ordonna aux officiers qui avoient l'adminiſtration de ſes revenus d'élever à ſes frais les enfans que leur apporteroient de pauvres parens, en déclarant qu'ils ne ſe trouvoient pas en état de les nourrir. On ne voit pas, il eſt vrai, l'inſtitution d'un hôpital, comme celui de Fabiola, mais ceci préparoit ce qui s'eſt depuis exécuté. Saint-Jérôme lui-même, après l'an 386, fit bâtir à Béthléem un hoſpice pour les pélerins. Dans le quatrième ſiècle ces maiſons de charité commencèrent à ſe multiplier.

Nous n'en dirons pas davantage ſur ce ſujet; ce que nous venons de rapporter ſuffit pour exciter peut être l'auteur de ce mince ouvrage, à faire ſur cet objet de véritables recherches dont nous ſavons qu'une perſonne s'eſt occupée depuis pluſieurs années; c'eſt d'elle que nous tenons ces renſeignemens.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Cinquième Observation de M. SOLISC.

IMPUISSANCE PAR VICE DE CONFORMATION.

UN homme ſain, & dans la vigueur de la jeuneſſe, avoit épouſé depuis près de quatre ans, une femme parfaitement belle & jouiſſant de la meilleure ſanté. Ils n'avoient pu encore voir naître d'eux des enfans que l'un & l'autre deſiroit avec une égale ardeur.

La femme avoit du tempérament; le mari étoit conſtitué comme le dieu Priape, toutes les nuits il chantoit, comme dit un ancien, trois fois de ſuite le cantique de l'hyménée ſans en être fatigué.

Tous les médecins conſultés pour décider duquel des deux époux provenoit l'impuiſſance, répondirent qu'ils n'en ſavoient rien. Ils donnèrent cependant différens avis; & conſeillèrent de varier les poſitions. Ce fut ſans aucun ſuccès.

Mais enfin, la femme ſe perſuade qu'il y a dans ſon mari, quelque vice qui s'oppoſe à ce qu'elle conçoive; elle lui en fait des reproches amèrs.

Le chagrin s'empare de l'ame de cet homme, la déchire, & bientôt le corps en reſſent les triſtes effets. Il oublie le manger & le boire; le ſommeil fuit de ſes paupières; des ſonges effrayans le tourmentent & l'agitent; la pâleur prend la place d'un teint vermeil; ſes membres s'exténuent; c'eſt un ſquelete ambulant. Bientôt cet homme n'eſt plus capable de ces vifs tranſports qu'il répétoit ſans ſe fatiguer; il eſt ſans vigueur & ſans force. Cependant il eſt vivement ſollicité par ſa femme de s'y livrer comme auparavant. Cette ſituation eſt pour lui un nouveau ſujet de chagrin qui agrave le premier.

C'eſt alors que les deux époux viennent me conſulter pour ſavoir s'il eſt quelque moyen de faire changer leur état. Avant que de rien promettre, je leur dis qu'il étoit néceſſaire qu'ils ſe ſoumiſſent l'un & l'autre à un examen. Ils y conſentirent ſans peine. Je commençai par l'inſpection des parties de la femme, leſquelles ne préſentoient aucune mauvaiſe conformation. Le mari fut enſuite examiné. L'inſpection de la verge me montra auſſi-tôt que la cauſe qui empêchoit la femme d'être fécondée, provenoit de ce que le frein du gland étoit trop court; ainſi la verge en érection étoit contrainte de ſe courber un peu. Il paroît donc évident que la liqueur ſéminale ne pouvoit être dardée dans la matrice, & n'arroſoit que le vagin. Un chirurgien appelé fit au frein une légère inciſion qui diſſipa ce défaut pour toujours.

Les deux époux ſe retirent fort contens & concevant les plus belles eſpérances. En effet, la femme s'apperçut quelque temps après, qu'elle étoit groſſe; elle accoucha heureuſement à terme d'une fille auſſi belle que ſa mère; celle-ci dit ſouvent en plaiſantant, que c'eſt à moi qu'elle doit cet enfant & non à ſon mari.

REMARQUE critique [des Editeurs de la Gazette de ſanté] ſur l'obſervation précédente.

Ce vice de la verge, provenant du frein trop court, eſt peut-être plus commun qu'on ne croit. Mais ceux chez leſquels il exiſte, ne s'en doutent certainement point; ils poſſedent, il eſt vrai, non-ſeulement en apparence, mais encore très-réellement, les parties qui rendent habiles à la génération, quoique cependant ils ne puiſſent pas efficacement y concourir.

Lors donc que deux époux vivement affligés de ne pouvoir ſe procurer d'enfans, viennent invoquer les lumières du médecin, & les ſecours de ſon art, on voit combien, avant que de ſtatuer & d'indiquer aucun remède, il eſt important de s'aſſurer, comme l'a fait M. Soliſe, de l'état des parties naturelles, & principalement de celles de l'homme.

Ceux en qui l'on remarque un vice de

conformation qu'on peut enlever & détruire, ont été nommés par les Grecs ὑποσπαδιαίοι. Galien, dans un de ſes grands ouvrages (*de l'uſage des parties*) explique en quoi conſiſte un de ces vices.

L'interprête latin rend ainſi le texte du célèbre médecin de Pergame : *ſi quidem ὑποσπαδιαίοι quos vocant, quia ob id vinculum quod ad finem virgæ habent, meatus eis eſt contortus, generare non poſſunt.* (GALEN. oper. Ed. Junt. Va. *de uſu part.* lib. XV. cap. 3. claſſ. j. fol. 210. H.). C'eſt-à-dire, *ceux qu'on appele hypoſpadiées, ne peuvent engendrer, parce que chez eux le méat eſt tiré en arrière* (eſt recourbé) *par le frein.*

Mais ceci a été rendu d'une autre manière en françois dans un ouvrage publié depuis quelques années : « Les HYPOSPADES » ſont ceux chez qui le méat urinaire, eſt » contourné par un lien placé vers l'extré» mité de la verge. »

Le traducteur françois, en ne s'attachant qu'aux mots de la verſion latine, ſemble avoir crû que Galien parloit d'un lien contre nature placé à l'extrémité de la verge; que ce lien, quelqu'il ſoit, conſtituoit l'eſpèce de vice ou d'infirmité qui rend inhabile à la génération, & qui a fait nommer *hypoſpadiées* ceux chez leſquels on l'obſerve.

En effet, continue le même auteur françois : « ce vice les rend (*ces hommes*) ſté» riles, non qu'ils manquent de ſemence » féconde, mais parce que cette ſemence, » *ralentie par les tortuoſités du canal*, ne ſe » porte pas directement dans l'utérus; ce » qui eſt prouvé par la nature de la cura» tion, puiſqu'il ſuffit de diviſer ce lien » pour leur procurer la fécondité. »

Il eſt évident qu'on n'a pas ſaiſi le ſens du paſſage de Galien exprimé dans la verſion latine : autrement, au lieu de parler d'un lien placé vers l'extrémité de la verge qui contourne le méat urinaire, on auroit mis tout ſimplement le *frein de la verge ou du gland qui tire en arrière le méat*, & on ne ſe ſeroit pas ſervi de ces termes, *les tortuoſités du canal.*

Deux mots dans la verſion latine ont occaſionné cette mépriſe; ſavoir, *habent* & *contortus.* Elle n'exiſteroit pas ſi l'interprête eut écrit *habetur*, & ſi au lieu de *contortus*, il eut mis *inflexus*, *incurvatus.*

Ceci prouve avec quelle attention il faut lire les verſions; & qu'en ne conſultant qu'elles, au lieu des textes, on court ſouvent le riſque de ſe tromper ſoi-même, & enſuite les autres.

Au reſte, le mot Grec ὑποσπαδιαῖοι au pluriel, & ὑποσπαδιαῖος au ſingulier, eſt compoſé de la préposition ὑπὸ; & du ſubſtantif σπαδὼν, lequel eſt dérivé du verbe σπάω, *divello*, arracher, ôter; ainſi σπαδὼν veut dire, *illum cui quiddam avellitur*, ou *divellitur*; celui auquel on a arraché, retranché quelque choſe; *ou* celui qui eſt privé de quelque choſe, des teſticules, par exemple, ou de la verge & des teſticules en même temps, ou en général qui eſt privé de la puiſſance d'engendrer, eunuque.

On ſait que cette préposition ὑπὸ a la même ſignification que *ſub* en latin. L'une & l'autre en compoſition, diminue quelquefois la force du mot; ainſi les Romains diſoient SUB-TRISTIS, pour ſignifier *un peu triſte*; SUB-IRATUS, *un peu fâché.* On voit alors clairement que ce mot ὑποσπαδιαῖος veut dire non pas abſolument *un peu eunuque*, (il faudroit pour cela ὑποσπαδὼν) mais *celui qui tient par quelque choſe à l'état d'eunuque, qui par quelque cauſe particulière, eſt actuellement inhabile à la génération*; & que ce terme, par conſéquent, convenoit très-bien pour exprimer un homme qui ne pouvoit engendrer à cauſe d'un vice de conformation ou d'un vice accidentel; un eunuque, pour ainſi dire, du moment, & qui ceſſoit de l'être, dès que le vice étoit détruit.

Il eſt démontré par-là, que le mot ὑποσπαδιαῖος ne s'emploie pas ſeulement pour ſignifier, comme dans le paſſage de Galien, celui dont le frein trop court oblige l'orifice du méat à ſe porter en arrière dans le temps de l'érection, mais tout autre vice de conformation qu'on peut détruire, & qui ne rend *eunuque* qu'autant de temps que le vice ſubſiſte.

En effet, dans un livre fauſſement attribué à Galien, & intitulé ἰατρὸς ἢ τέχνη, on voit le mot ὑποσπαδίας (au lieu duquel il faut très-probablement ὑπὸ σπαδίαις) ſignifier ceux dont l'urethre vient s'ouvrir vers la couronne du gland & ſous le prépuce. Le moyen de corriger cette conformation vicieuſe y eſt indiqué.

Cependant on obſerve dans le même ouvrage françois, que Moſchion parle d'un vice de conformation qu'il nomme *hypoſpadias* ou *parathocus.* Ces deux mots ne ſe trouvent point dans le texte, lequel, en cet endroit eſt viſiblement corrompu; mais ſeulement dans la verſion latine. L'autorité de Moſchion ne fait donc rien ici.

Seconde écorce d'orme.

Nous avons déja eu occaſion de parler de la ſeconde écorce d'orme, & de la diſtribution qui s'en fait à Paris & ailleurs ſous les ordres & ſous l'inſpection de M. Banau. Ce que M. de Gardanne en dit dans ſon ouvrage, qui a pour titre: *des maladies des Créoles en Europe*, eſt aſſez curieux pour être conſigné dans notre gazette. C'eſt un fait anecdotique qu'il eſt bon de propager.

Un malade, couvert de dartres (dit M. de Gardanne) s'en eſt débarraſſé par le long uſage de la décoction de la ſeconde écorce d'orme: je tiens ce fait d'un magiſtrat reſpectable, qui, placé d'abord à la tête de l'adminiſtration d'une de nos plus riches colonies, n'a été rappellé en France que pour être plus utile à l'état. J'ai appris depuis que ce remède ſe débitoit en Bretagne & à Paris, contre les maladies dartreuſes. Les Anglois ont auſſi confiance à la décoction de l'écorce intérieure d'orme récente, contre les maladies de la peau; leur manière de l'employer eſt d'en faire bouillir quatre onces ſur quatre livres d'eau de fontaine, que l'on réduit à deux. Le malade doit continuer long-temps ce remède, à la doſe d'une chopine par jour.

Dans le moment où j'écris ceci (continue le même auteur), M. Banau vient de publier, par la voie du journal de Paris, les effets merveilleux de la ſeconde écorce d'orme. Il la donne comme un ſpécifique à tous les maux; & quoiqu'il n'exerce point, ni ne puiſſe exercer la médecine dans cette ville, s'il faut l'en croire, il l'a employée avec beaucoup de ſuccès contre une infinité de maladies. La doſe à laquelle il preſcrit ce remède, & la manière de le prendre, ſe rapportent entiérement à celle des Anglois. Il paroît même que ce procédé étoit généralement reçu avant cette annonce. Parmi pluſieurs exemples de guériſon, il en eſt une détaillée, dont M. Banau fait connoître le ſujet; c'eſt celle de M. l'abbé Burgurieu, le même dont j'ai cité la cure ſans le nommer; il a été effectivement guéri après ſix mois d'uſage de la décoction d'écorce d'orme. Mais une choſe que M. Banau n'a pas dite, c'eſt qu'il ne connoît cette guériſon que par le rapport d'autrui, & non par ſa propre obſervation. J'ai lu une réponſe de M. l'abbé Burgurieu à madame de.... dans laquelle il aſſure que ce remède lui ayant été indiqué, après avoir épuiſé pendant deux ans toutes les reſſources de l'art contre une maladie de peau qu'il croyoit dartreuſe, parce qu'il penſe que toutes les maladies cutanées ſont de ce même genre, il eut recours à ce ſpécifique, dont il continua l'uſage pendant ſix mois, ſans autre confident que ſon domeſtique, qui, au lieu d'avoir la méfiance que M. Banau a inſpirée contre les herboriſtes, alloit ſans crainte chez le premier marchand de ſimples, acheter, non l'écorce d'orme pyramidal, mais l'écorce d'orme ſans diſtinction, pour en adminiſtrer la décoction à ſon maître. De ce fait irrévocable, il réſulte que M. l'abbé Burgurieu a employé à peu de frais un remède qu'on a vendu bien cher depuis, & qu'il s'eſt ſervi indiſtinctement de la ſeconde écorce d'orme, ſans donner la préférence à celle de l'orme pyramidal, qui n'a été indiquée dans l'annonce de M. Banau, que pour diriger la confiance du public vers un ſeul endroit, où l'on avoit fait un dépôt conſidérable de cette drogue, par une de ces ſpéculations de commerce, dont les habitans des grandes villes ne ſe défient point aſſez. Heureuſement pour la réputation de ce végétal, les perſonnes raiſonnables n'étant point entraînées par une annonce auſſi faſtueuſe, ont penſé que l'orme pouvoit être utile contre les dartres, ſans être un ſpécifique univerſel; & que, dut-il n'avoir pas toujours la même efficacité, cela n'empêcheroit pas qu'on ne pût l'employer contre cette eſpèce de maladie, ſur-tout lorſque, comme M. l'abbé Burgurieu, les malades avoient inutilement mis en uſage tous les autres remèdes. *Pag.* 113, 114, 115.

Nous avons annoncé dans le n°. 27 *de la Gazette de Santé*, pag. 107, le rapport *in*-4°. de l'un des commiſſaires chargé par le roi de l'examen du magnétiſme animal, & nous y avons joint une notice. Nous venons d'en recevoir un autre exemplaire *in*-8°. qu'on nous prie d'annoncer auſſi. Il ſe trouve, comme l'*in*-4°, chez *la veuve Hériſſant* & chez *Théophile Barrois*. Nous le faiſons d'autant plus volontiers que c'eſt rendre ſervice à ceux qui recueillent les

pièces relatives au magnétiſme animal, leſquelles, pour la pluſpart, ſont de ce format *in* 8°.

NOTA. L'agent meſmérien, ſi puiſſant il y a ſix mois, perd de jour en jour ſa vigueur. On fait tout ce que l'on peut pour la ſoutenir ou la réfociller. Rien n'agit. Le doigt divin qui commandoit au ſoleil, à la lune, aux aſtres, à la nature entière, eſt ſans vertu. La capitale ne s'occupe guère plus du magnétiſme animal, que de la prétendue harpie du lac de Fagua, dont nous donnions la deſcription *pag.* 120.

Le monſtre du magnétiſme avoit ſéduit, ſaiſi & dévoré. On n'a plus rien à craindre de lui.

Maladies régnantes a Paris.

Juin 1784.

Il y a eu durant ce mois beaucoup de fièvres intermittentes; les doubles-tierces ſur-tout ont été opiniâtres & rebelles. En général, les maladies n'ont pas été fort graves, & on ne leur a pas remarqué le caractère épidémique: ces maladies furent des fièvres bilieuſes, des ſynoques ſimples, mais aigües, des fièvres ardentes accompagnées d'un délire conſtant, des diarrhées bilieuſes, des flux dyſentériques.

Le temps, qui s'eſt réfroidi vers le 20, a rappellé les affections catarrhales, les rhumes ſimples, les péripneumonies, & des maux de gorge.

LIVRES ÉTRANGERS.

Elenchus fungorum; conſcripſit Aug. Jo. Georg. Car Batſch, Phil. D. accedunt icones LVII. fungorum nonnullorum Agri Jenenſis, ſecundum naturam ab autore depictæ; æri inciſæ & vivis coloribus fucatæ à J. S. Capieux. A Halles, chez Gebauer; à Straſbourg, chez Amand Konig, 1783, *in*-4. de 183 pag.

Cet ouvrage, dédié au duc régnant de Saxe, eſt imprimé en latin & en allemand ſur deux colonnes. Il eſt dû à un amateur d'hiſtoire naturelle qui, frappé de la ſingularité qu'offrent la pluſpart des champignons, & de la diverſité de leur forme, a fait ſon amuſement de les obſerver de près, & de deſſiner une partie de ce qu'il voyoit. La connoiſſance des champignons eſt encore fort incomplette; c'eſt ce qui faiſoit dire au chevalier de Linné, que leur étude étoit un chaos dans lequel on pouvoit à peine diſtinguer l'eſpèce d'avec ſa variété. Nous avons, il eſt vrai, les collections de Scheffer, qui ſont excellentes; nous poſſédons encore quelques iconographes françois; mais l'hiſtoire univerſelle des champignons eſt encore à faire. M. Paulet, doct. régent de la Fac. de Paris, qui rédigeoit avant nous la Gazette de ſanté, s'en occupe depuis pluſieurs années; l'ardeur qu'il met à ſon travail, le ſcrupule qu'il porte dans ſes recherches, ſes voyages botaniques, ſes dépenſes déja conſidérables, nous donnent lieu d'eſpérer une excellente hiſtoire de cette nombreuſe famille.

L'eſſai de M. Batſch n'eſt point aſſurément ſans mérite. Il entre dans des détails intéreſſans ſur les genres & ſur les eſpèces; il cite avec ſoin les figures de Scheffer; & celles qu'il a fait graver & enluminer ſont fort bonnes. Il décrit même pluſieurs champignons très-peu connus.

On peut lui reprocher cependant qu'il ne donne preſque point de ſynonymes; qu'il a négligé un objet bien eſſentiel; c'eſt de n'avoir pas indiqué la bonté ou le danger des champignons; que ſouvent ſes deſcriptions ne forment point de caractères aſſez tranchans, aſſez prononcés; qu'il paroît avoir multiplié les eſpèces aux dépens des variétés, particuliérement dans le genre des agarics.

La claſſification de M. Batſch, comporte neuf genres; ſavoir, les agarics, les bolets, les hydnes, les pézizes, les morilles, les clavaires, les ruchettes, les lycoperdons & les mucors.

M. Batſch paroît ſurpris d'avoir rencontré un corps étranger noirâtre & ovale, ſur lequel il a vu croître ſa peziza 19, qu'il appelle *calyculus*. Nous lui aſſurons que ce corps eſt un vieux gland; car nous avons ſouvent trouvé dans nos promenades botaniques, cette pézize ſur ce fruit.

Par un abonné de L.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

NOUVEAUX MÉMOIRES DE L'ACADEMIE DE DIJON, pour la partie des ſciences & des arts; ſecond ſemeſtre de 1783. A Dijon, chez *Cauſſe*, imprimeur de l'Académie; & à Paris, chez *Didot*, jeune, & Théophile *Barrois*, libraires, quai des Auguſtins, (*in*-8°. *de 246 pag. Prix 3 liv. br. & 3 l. 12 ſ.* franc de port.

»RIEN ne contribue davantage, (diſoient les académiciens de Dijon dans » le proſpectus publié ſur la fin de 1782, » pour la ſouſcription de leurs mémoires) » rien ne contribue davantage aux progrès des ſciences & des arts, que la » prompte circulation DES DÉCOUVERTES; » elles eveillent l'attention ſur les objets » d'un intérêt préſent, elles font du travail d'autrui, des échelons pour arriver » à un but plus élevé, & elles hâtent le » moment où LES OPINIONS DEVIENNENT » DES VÉRITÉS, après avoir ſoutenu les » regards de la critique ».

Malgré cette annonce brillante qui tend à faire croire que les Académies ont été établies pour faire des découvertes, & malgré le nombre prodigieux de volumes qu'elles ont publiés depuis un demi-ſiècle, il eſt pourtant vrai que ce n'eſt pas d'elles que nous avons reçu, & que nous recevons encore les découvertes & la perfection des procédés qu'emploient les arts utiles, mais bien du petit nombre d'hommes laborieux, iſolés & étrangers aux Académies, comme aux opinions & aux doctrines qui les gouvernent. Cette réflexion eſt ſi vraie, qu'à l'exception de la géométrie, de la méchanique, &c. les autres ſciences ainſi que les arts, dont s'occupent les Académies, éprouvent, quant aux ſyſtêmes, aux théories & aux opinions les mêmes changemens, les mêmes révolutions que l'on obſerve depuis long-temps dans les arts d'agrément, au point que l'académicien chymiſte ou phyſicien, qui reviendroit dans ſa compagnie, après quinze ans d'abſence, n'y entendroit preſque plus parler le langage de la ſcience qu'il a cultivée toute ſa vie. Des ſavans dont les opinions & les théories ſont ſi changeantes & ſi variables, ſont-ils propres à faire & à perfectionner des découvertes?

Une longue expérience n'a-t-elle pas ſuffiſamment appris que les arts utiles ſont fondés ſur des principes & des procédés éprouvés & certains, que les théories paſſagères & les opinions des ſavans ne peuvent ni détruire, ni même changer.

Quoiqu'il en ſoit, l'*Académie de Dijon croiroit manquer à ce qu'elle doit à la ſociété, ſi elle ne prenoit tous les moyens poſſibles pour parvenir à la faire jouir de ſes mémoires & obſervations.* Le volume que nous annonçons contient treize mémoires, en y comprenant la découverte CURIEUSE que M. l'abbé *Soulavie* a faite aux portes de Dijon, d'un volcan qui ne vomit ni feu ni fumée.

Le premier mémoire eſt ſur l'acide *karabique; c'eſt ainſi*, dit M. *de Morveau*, (auteur de cette nouvelle dénomination, ainſi que de beaucoup d'autres) *que je crois devoir nommer l'acide concrêt*, que l'on retire de l'*ambre jaune*, *karabé*, *ſuccin*, connu des chymiſtes ſous le nom de *ſel volatil de ſuccin*, parce que cette dénomination convient mieux aux *régles de ſa nomenclature ſyſtématique*.

Ainſi donc, quand on ne peut ni changer, ni augmenter les propriétés des ſubſtances, il ſuffit, pour faire des livres, de changer leur noms, quoiqu'ils ſoient univerſellement adoptés.

L'auteur expoſe d'abord les différentes opinions des anciens ſur l'origine du ſuccin. Sophocle dit qu'il avoit été formé dans l'Inde par les larmes des ſœurs de

Méléagre, changées en oiſeaux & pleurant leur frere. Ovide le fait naître des larmes des ſœurs de Phaëton, changées en peupliers, & M. de Morveau aſſure que *c'eſt réellement un ſuc végétal.*

Pour obtenir l'*acide karabique*, on diſtille le ſuccin dans la cornue, ſans aucune addition; il paſſe d'abord du phlegme légerement teint & acide, de l'huile, du ſel concrêt & de l'huile épaiſſe. L'auteur fait mention des divers moyens que les chymiſtes ont publiés pour purifier le produit acide de la décompoſition du ſuccin, & il préfere (on ne ſait pourquoi) celui qui eſt généralement adopté, qui conſiſte à rapprocher cet eſprit par l'évaporation pour qu'il donne le ſel cryſtalliſé & pour l'avoir blanc, à le redifſoudre dans l'eau pure, filtrer & cryſtalliſer.

Il examine enſuite l'opinion de quelques chymiſtes ſur la nature & les affinités de cet acide concrêt. Hoffman a cru que le ſel de ſuccin étoit l'acide vitriolique, & Bourdelin, qui l'a ſoumis à un grand nombre d'expériences, a prétendu que c'étoit au contraire l'acide marin, que M. *de Morveau* appelle *acide* MURIATIQUE. Quelques combinaiſons de cet acide avec les ſels alkalis, les terres, les terres métalliques & l'huile de térébenthine, énoncées légerement, & qui nous laiſſent dans la même incertitude par rapport à ſa nature & à ſes affinités réelles, terminent ce mémoire.

Le ſecond a pour objet, l'*opération du bec-de-lièvre.*

La diviſion de la levre ſupérieure, que quelques enfans apportent en naiſſant, eſt connue ſous le nom de bec-de-lièvre. L'auteur, M. *Enaux*, diſtingue trois eſpèces de bec-de-lièvre; un ſimple, un compoſé, & un compliqué. Il expoſe les différentes manieres de faire l'opération & en homme d'eſprit & de talent qui ſait tout à la fois honorer ſon art & ſervir l'humanité; il prend de chacune ce qu'il eſtime bon & ſe fait une méthode à lui avec laquelle il a exécuté trois opérations du bec de-lièvre, ſur des enfans apportés à l'hôpital de Dijon, leſquels ſont parfaitement guéris.

« Il y a déja quelque temps que nous » avons reçu de M. Cazaubiel, la lettre » ſuivante. Nous ne voulions pas en » faire uſage, c'eſt-à-dire, l'inſérer dans » notre Gazette; mais pour prendre ce » parti, nous avions des raiſons & de » bonnes raiſons; nos lecteurs les devineront aiſément. Cependant comme » M. Cazaubiel vient de nous écrire, (en » nous renvoyant même une autre copie » de ſa pièce) pour nous *marquer la ſurpriſe* où il eſt que cette *lettre à M. Pibaut* ne ſoit pas encore imprimée dans » la Gazette de ſanté, nous lui accordons, *un peu malgré nous*, la ſatisfaction » qu'il ſemble plus exiger que demander.

» Nous avons promis, il eſt vrai, de » donner dans notre feuille une place » aux divers morceaux qui nous ſeroient » envoyés, mais nous n'avons pas dit » que nous admettrions indiſtinctement » tous ceux qui pourroient nous être » adreſſés.

» Lorſqu'un morceau, par exemple, » n'apprendra rien, ou qu'il contiendra » ce que tout le monde ſait, ou qu'on » n'y verra que le deſſein de s'annoncer, » ou la prétention de ſe faire un peu » valoir; lorſqu'il ſera trop long, ou écrit » d'une manière trop négligée, ce morceau ſera conſtamment ſupprimé; c'eſt » un droit que nous nous ſommes réſervés, par égard pour les lecteurs judicieux de cette feuille, que nous ne devons point rebuter en leur préſentant » ce que nous préſumerions pouvoir ne » pas leur plaire ».

LETTRE

De M. CAZAUBIEL, *doct. en méd. à Verſailles, à M.* PIBAUT, *doct. en méd. à Nogent ſur-Seine; en réponſe à la maladie & la guériſon du nommé* Thevenin, *inſérée dans le journal de Paris, no. 229.*

Cette eſpèce d'hydropiſie, à la ſuite des fièvres longues, n'eſt point du tout, Monſieur, un objet rare dans la pratique de médecine, parce qu'on regle rarement la quantité & la qualité des boiſſons, ainſi que le régime nutritif ſur la nature, l'intenſité de la fièvre, le reſſort du pouls, la chaleur, la couleur des urines, l'état de la langue, &c. & qu'on ſe met aſſez peu en garde contre un tel accident. Je crois donc en faiſant adopter par mes confreres & par le public le traitement qui y convient & réuſſit conſtamment, rendre ſervice à la médecine & à l'humanité. Sans ce motif puiſſant, je m'abſtiendrois d'écrire.

Il eſt impoſſible de méconnoître, Mon-

ſieur, à tous les ſymptômes très-bien décrits de la maladie, que tout le ſyſtême artériel étoit dans un relâchement & dans une atonie extrêmes. On voit clairement que tout le tiſſu cellulaire & particulièrement celui des poumons, étoient infiltrés & abreuvés de ſérosités qui doivent s'évacuer néceſſairement par les urines, lorſque les fibres ont le ton & le reſſort néceſſaires pour cet effet. La guériſon de votre malade OPERÉE *par l'agent prétendu du magnétiſme animal*, met dans le plus haut degré d'évidence, que s'il n'a pas guéri pluſtôt par les ſecours ordinaires de la médecine, c'eſt qu'on ne lui a pas adminiſtré les remèdes convenables à ſa maladie & aux ſymptômes qu'il éprouvoit.

Je puis vous aſſurer, Monſieur, pour en avoir guéri un très grand nombre en ce cas, que les remedes ne manquent jamais de produire leur effet dans cette eſpèce d'hydropiſie, toutes les fois qu'il n'y a pas de complication, & qu'on les dirige comme il convient, même que les malades ſont guéris parfaitement au bout de dix à douze jours, & quelquefois de huit.

Il n'y a abſolument que deux indications à remplir: l'une eſt de faire couler les urines en employant les plus puiſſans diurétiques; l'autre de ſoutenir les forces par le régime le plus tonique & le plus analeptique. On ſatisfait à la première en donnant pour toute boiſſon trois ou quatre onces d'oxymel ſcillitique mêlé ſimplement à quatre ou ſix onces d'eau; chez les perſonnes aiſées, on ſupplée avec avantage une once d'eau de canelle & de fleurs d'orange, deux ou quatre onces d'eau d'hiſope ou de menthe. On commence par une cuillerée toutes les heures & demie, on part des effets pour augmenter juſqu'à une cuillerée & demie, & même deux cuillerées, lorſque le remède ne porte pas trop au ventre; car pour peu qu'il évacue par les ſelles plus de deux ou trois fois en vingt-quatre heures, il épuiſe & affoiblit ſingulièrement le malade. J'ai toujours vu au ſecond & au troiſième jour de l'uſage de ce remede, les malades uriner des cinq à ſix pintes en vingt quatre heures, & quelquefois quatre à cinq pintes en une nuit.

La fibre dans ce cas étant trop relâchée par la ſurabondance de ſérosités, on ſent aſſez, ſans que je le diſe, que les boiſſons ou ptiſanes, aposêmes apéritifs amers, apéritifs diurétiques, &c. &c. ne contenant que des principes peu actifs, n'agiſſent que comme les ptiſanes ordinaires, & ne peuvent que relâcher davantage des fibres qui, par la raiſon qu'elles ſont macérées & imbibées d'eau, ont abſolument perdu tout reſſort, tout principe de ſenſibilité & d'irritabilité.

Le grand point en uſant des préparations de ſcille, le plus puiſſant diurétique connu en médecine, eſt de les diriger de façon qu'elles portent le moins poſſible au ventre, elles font uriner alors de la manière la plus sûre & la plus efficace. J'ai vu ſouvent dans pluſieurs cas, malgré l'attention la plus grande à les diriger ainſi, être obligé d'en modérer les doſes; je me ſuis vu même forcé de les ſuſpendre, & quelquefois de faire uſage alternativement du ſel de genet ou tout autre alkali fixe dans le vin blanc.

La deuxième indication eſt de ſoutenir les forces & le ton des ſolides; on la remplit sûrement en donnant de trois en trois heures un bouillon fait avec du bœuf, du veau, & de la volaille réduite en gelée, animé de racines, comme carotte, oignon, poreau, celeri dans la ſaiſon & quelques clous de geroſle, & auſſi en donnant toutes les heures, au moins une bonne cuillerée du meilleur vin blanc.

Depuis deux ans que je ſuis à Verſailles, je pourrois vous citer, Monſieur, à l'appui de cette doctrine, qui eſt celle de tous les bons praticiens, cinq obſervations de malades, dont pluſieurs avec fièvre continue, qui ont été parfaitement guéris en dix à douze jours. Je me contenterai de vous rapporter celle de M. Barat, curé du Tremblay, près Montfort-l'Amaury, âgé pour lors de 66 ans. J'allai le voir avec M. ſon frère, notaire, rue Satory à Verſailles, en novemb. 1782. Je le trouvai dans un état au moins auſſi fâcheux qu'ait pu être votre malade; j'ajoute même qu'il étoit dans un danger bien plus preſſant, car à tous les ſymptômes il ſe joignoit une reſpiration ſi difficile, qu'il ne pouvoit ſe coucher. Il étoit forcé de paſſer les nuits dans ſon fauteuil, & malgré cela il ſe voyoit encore obligé de faire ouvrir les fenêtres la nuit pour reſpirer. Le viſage, les bras, le ventre, les cuiſſes & les jambes étoient prodigieuſement gonflés. Son pouls vermiculaire, tant il étoit foible & petit;

les pulſations étoient à peine ſenſibles ; & il avoit des intermittences de deux en deux, de trois en trois pulſations. Cet état, quoique très prochain de la ſuffocation, céda très-promptement au traitement décrit ci-deſſus, puiſque le malade ne l'eût pas plutôt commencé, qu'il urina huit pintes à-peu-près toutes les vingt-quatre heures, & dès le troiſième jour la reſpiration fut parfaitement libre. Il continua d'uriner dans la même quantité les jours ſuivans. Je le trouvai en ſi bon état le huitième jour de ma première viſite, que je lui permis de prendre un peu plus de nourriture ; & ſi ce jour même je lui conſeillai encore un peu d'oxymel ſcillitique, ce fut par reconnoiſſance pour ce remède pluſtôt que par néceſſité. Depuis ce temps il n'a ceſſé de jouir de la meilleure ſanté. Cette hydropiſie univerſelle n'a jamais eu d'autre cauſe prédiſpoſante qu'une ſoif ſpontanée qui, depuis trois ſemaines, avoit obligé le curé de boire entre ſes repas une aſſez grande quantité de vin & d'eau. Cette ſoif dont la cauſe n'a point été connue, n'a plus reparu.

J'ai l'honneur d'être, &c.

CAZAUBIEL, *D. M. abonné.*

LIVRES.

Du pronoſtic dans les maladies aigües ; par M. LE ROI, *profeſſeur en médecine au Ludovicée de Montpellier, membre de la Société royale de la même ville & de celle de Londres, &c.* A Montpellier, & ſe trouve à Paris, chez Méquignon, l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près des Ecoles de chirurgie, 1784. (*in* 8. de 235 pag. *Prix br.* 3 *liv.*)

Il pourroit ſe faire qu'en voyant cet ouvrage annoncé ſous la date de 1784, pluſieurs perſonnes préſumaſſent qu'il s'en eſt fait une nouvelle édition depuis la mort de l'auteur. Nous devons mettre à l'abri d'une erreur, qui en tournant au profit du libraire, léſeroit les particuliers en leur faiſant payer deux fois la même édition, car celle que nous annonçons eſt véritablement l'édition qui fut exécutée à Montpellier, & qui eſt ſortie des preſſes de J. F. Picot, ſeul imprimeur du Roi, place du petit ſcel, en 1776. Ainſi il y a huit ans qu'elle a paru. En vain le libraire Méquignon diroit pour ſe diſculper, qu'ayant acquis cette partie de fonds bibliopolique, il n'a d'autre but que d'indiquer que cet ouvrage ſe vend actuellement chez lui. Il ne ſauroit ignorer qu'il y a une manière de donner au public cet avis, manière plus honnête & incapable de tromper qui que ce ſoit ; c'eſt d'adopter la méthode des anciens libraires qui, au bas du frontiſpice ou titre, ajoutoient, ſans le réimprimer & ſans changer la date, une bande de papier, qui annonçoit que tel ouvrage ſorti de tel fonds, ſe trouvoit actuellement dans leurs boutiques. On ne courroit point les riſques d'être trompé, comme on l'eſt par un nouveau frontiſpice avec une date fauſſe. Le ſieur Méquignon ſe corrigera ſans doute d'une ſupercherie qui lui attire ſouvent des reproches, & qui finiroit par lui être préjudiciable.

La Faculté de médecine de Paris dans l'aſſemblée qu'elle tint le ſamedi 6 novembre préſent mois 1784, a élu pour Doyen, M. SALLIN, docteur-régent, conſeiller du roi & ſon médecin ordinaire en ſon châtelet de Paris.

M. Sallin a été un des commiſſaires nommés par le roi pour l'examen du magnétiſme animal, qui n'eſt plus regardé par les gens ſenſés que comme un être de raiſon, & dont les plus ardens partiſans aujourd'hui, ne ſont guere que ceux qui, ſollicités par la cupidité, aſpirent à la brillante fortune du maître. L'amour de l'humanité, qu'on fait ſonner fort haut, n'entre pour rien ici ; la faim & la ſoif de l'or font tout.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ELECTRICITÉ MEDICALE.

MEMOIRE sur les différentes manières d'adminiſtrer l'électricité, & obſervations ſur les effets qu'elles ont produits; par M. MAUDUYT, extrait des mémoires de la Société royale de médecine; imprimé par ordre du Roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784; & ſe trouve chez P. Théophile *Barrois*, le jeune, quai des Auguſtins. (*in*-8°. *de* 301 *pages.*)

M. MAUDUYT nous aprend en commençant, qu'il a publié, dans le ſecond volume des mémoires de la Société royale de médecine, deux mémoires ſur l'électricité. Il a rendu compte dans le premier des effets que ce remède avoit produits ſur quatre-vingt-deux malades qui y avoient été ſoumis.

Il a parlé dans le ſecond, 1°. de la nature du fluide électrique conſidéré comme médicament, & dont les propriétés ſont reconnues d'après ſon action ſur ceux qui l'éprouvent. 2°. Il a déterminé autant qu'il lui a été poſſible, d'après la nature & les effets du fluide électrique, dans quelles maladies il convient de l'appliquer. 3°. Il a rapporté & décrit les moyens d'adminiſtrer ce genre de remède, les plus connus & les plus uſités alors. Il ajoute que ce mémoire, auquel il avoit donné tout le ſoin dont il étoit capable, laiſſe aujourd'hui beaucoup de choſes à deſirer, qui ſont le produit du temps, des tentatives & des expériences qui ont été multipliées depuis, ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers, & ſur-tout en Angleterre, où, plus qu'ailleurs & à ce qu'il paroît avec plus de ſuccès, on s'eſt attaché à appliquer l'électricité au traitement d'un grand nombre de maladies différentes.

Dans le mémoire que M. Mauduyt donne aujourd'hui, il a pour but, 1°. de réunir ſous un même point de vue, dans le même écrit, les différentes manières d'adminiſtrer l'électricité, 2°. d'indiquer les diverſes maladies dans leſquelles ce remède a été mis en uſage, la manière dont il a été adminiſtré pour chaque maladie, & les bons, ou mauvais effets qu'il a produits, dans les différents cas & ſuivant les méthodes différentes, ſelon leſquelles il a été employé.

Comme les tentatives ont eté multipliées, qu'on a varié & multiplié les moyens d'adminiſtrer l'électricité, & qu'on l'a appliquée à beaucoup de maladies, on voit que les écrits ont dû devenir nombreux. M. Mauduyt a taché de ſe les procurer; il a fait des eſſais avec les nouvelles méthodes. Ce mémoire eſt ſpécialement deſtiné à rendre compte de de ſes travaux & à donner une idée de celui des autres.

Il commence donc par expoſer les moyens anciennement uſités d'adminiſtrer l'électricité, qui ſont. 1°. Le bain électrique, 2°. les étincèles, 3°. la commotion. Il parle enſuite des nouvelles manières imaginées depuis les précédentes.

M. Mauduyt, ſur tous ces objets, entre dans des détails où nous ne le ſuivrons point, afin de nous occuper des réſultats qu'on a eûs à l'égard des maladies; ce qui eſt plus de l'eſſence de notre gazette.

1°. *Rhumatiſme.* Suivant M. Wilkinſon, l'électricité guérit ſouvent les rhumatiſmes peu conſidérables, qui reconnoiſſent pour cauſe un froid ſubit; elle les guérit ſur-tout, lorſqu'ils ne ſont point accompagnés d'enflure ou que l'enflure eſt légère, mais ſouvent elle n'eſt d'aucune utilité dans les rhumatiſmes opiniâtres & invétérés. Quoique les expériences de M. Mauduyt confirment cette remarque, il déclare cependant, qu'on n'a pas encore aſſez multiplié les épreuves, pour être aſſuré que l'électricité ſoit ſans effet dans les rhumatiſmes anciens.

Il observe d'ailleurs que la méthode des étincèles à travers la flanelle eſt celle dont l'action eſt la plus prompte, qu'elle eſt pluſtôt ſuivie d'une ſensation de chaleur, de tranſpiration dans la partie malade, & du ſoulàgement ou de la guériſon.

2°. *Surdité.* M. Mauduyt a traité un aſſez grand nombre de ſourds; mais il avoue avec franchiſe qu'il n'en a guéri que deux, qui tous deux l'étoient devenus par le tranſport d'une humeur morbifique ſur l'organe de l'ouie. Il a obſervé que très fréquemment, pendant le traitement pour la ſurdité, la ſecrétion du mucus des narines eſt beaucoup augmentée & que ce mucus coule plus abondamment.

3°. *Odontalgie* ou *douleur de dents.* L'électricité n'a aucun effet, elle eſt même nuiſible ſuivant M. Cavallo, & ſeulement inutile ſelon M. Wilkinſon, lorſque le mal dépend de la carie; mais l'un & l'autre aſſurent que l'électricité eſt utile lorſque la douleur provient de l'impreſſion du froid. M. Mauduyt s'eſt donné pluſieurs fois la commotion à lui-même, dans une odontalgie produite par la carie d'une dent; la douleur fut augmentée durant quelques momens.

4°. *Ophthalmie* ou *inflammation des yeux.* On électriſe en préſentant une pointe de bois à une diſtance convenable de chacun des yeux, ou de celui qui eſt affecté, s'il n'y en a qu'un; la pointe doit être tenue aſſez loin afin qu'il ne ſorte point d'étincèle, car il faut éviter ſoigneuſement toute irritation. On emploie ce traitement une fois chaque jour pendant trois à quatre minutes chaque fois, & l'on permet au malade d'eſſuyer de demi-minute en demi-minute les larmes qui coulent abondamment. Lorſque les yeux ſont doués d'une très-grande ſenſibilité, on ſe ſert d'une pointe de métal, & ſouvent on réuſſit en peu de jours. Ainſi parle M. Cavallo.

5°. *Goute ſereine.* L'électriſation a ſouvent guéri cette maladie, dit M. Cavallo, mais quelquefois, malgré toutes les précautions poſſibles, elle n'a pas réuſſi.

6°. *Fiſtule lacrymale.* Cette maladie, qu'on a peu traitée encore par l'électricité, eſt ſuſceptible d'être guérie par ce moyen, ſuivant Cavallo & Wilkinſon, & d'après les faits & les autorités qu'ils rapportent.

L'électricité, dit le premier, adminiſtrée par une perſonne très exercée, a procuré la guériſon, ſans que la ſuppreſſion de l'écoulement ait produit dans la ſuite aucun mal.

Le traitement conſiſte à tirer le fluide par le moyen d'une pointe de bois, & l'on tire de très petites étincèles, de la partie affectée. On électriſe une fois par jour pendant trois ou quatre minutes.

M. Cavallo rapporte que M. Lovett a guéri une fiſtule lacrymale par l'électricité: il ajoute qu'on a guéri par le même moyen, l'*opacité de l'humeur vitrée.*

7°. *Paralyſie.* M. Mauduyt fait une remarque trop intéreſſante pour ne pas la recueillir & en tenir note ici. La paralyſie, dit-il, dans laquelle les phyſiciens & les médecins françois, ainſi que pluſieurs étrangers; & M. de Haen en particulier, ont obtenu par l'électricité des ſuccès plus nombreux, plus complets, que dans les autres maladies, la paralyſie eſt au contraire une de celles qui paroiſſent avoir le moins cédé aux effets de ce remède entre les mains des Anglois. Cette différence frapante vient ſans doute de ce qu'ils ont traité la paralyſie par des méthodes fort différentes de celles qui ont été miſes en uſage ailleurs.

Lorſque la paralyſie eſt ancienne, la cure eſt plus difficile, & ſouvent moins complète; cependant l'électricité eſt ſouvent très utile.

Voici quelques corollaires que M. Mauduyt croit pouvoir poſer d'après les obſervations qu'il a recueillies dans les ouvrages publiés ſur l'électricité médicale, & d'après les faits dont il a été témoin, en traitant lui-même depuis pluſieurs années.

1°. Dans la paralyſie, plus on ſe hâte, après l'uſage des évacuans, & les premiers remedes néceſſaires, de recourir à l'électricité, plus ſon effet eſt prompt, ſalutaire & complet.

2°. Elle réuſſit, & pluſtôt & plus complètement, à proportion que les ſujets ſont moins avancés en âge.

3°. Les malades, attaqués depuis longtemps de paralyſie, ſont, plus rarement, auſſi bien guéris que ceux qui ſont paralytiques depuis peu, mais très

ſouvent ils ſont plus ou moins ſoulagés.

4°. Lorſque la paralyſie n'a point porté ou laiſſé de trouble dans les fonctions animales, que la mémoire eſt bonne, que les idées ſont nettes & préſentes, le jugement auſſi ſain & auſſi facile qu'avant la maladie; lorſque le mal n'a pas non plus laiſſé de traces ſur les organes de la voix, que la parole eſt nette & libre, quel que ſoit l'état des parties paralyſées, on peut eſpérer, & l'on obtient ſouvent une cure complete ou une amélioration qui en approche. A proportion au contraire que l'état du malade eſt inverſe de celui qu'on vient d'expoſer, il y a moins à atendre pour lui; la cure de ſemblables malades eſt infiniment rare, ſi néanmoins il arrive qu'elle ait lieu; tout ce qu'on leur procure, eſt un ſoulagement plus ou moins léger.

5°. Lorſque l'atonie & la foibleſſe ſont générales & exceſſives, que l'individu eſt accablé ſous le poids du mal, que la ſalivation & l'enflure, ſuites du relâchement, ſont portées à l'excès, il y a bien peu de reſſources; je n'en ai point trouvé dans l'électricité, lors ſurtout que l'atonie générale eſt l'effet d'un épuiſement antérieur, quelle que ſoit la cauſe qui l'a produit.

REMEDE *radical contre la hernie; par M.* LE ROUGE.

On pourroit s'abuſer, dit M. le Rouge, ſur les propriétés d'un remède tel que celui que je donne, ſi on le jugeoit d'après des ſuccès obtenus ſur de jeunes ſujets dans des hernies récentes, produites par un effort, puiſqu'elles guériſſent aſſez ordinairement, après un temps plus ou moins long, par la ſeule application d'un bandage, qui s'oppoſe conſtamment à leur ſortie. On ne ſeroit pas mieux fondé à douter de ſon efficacité, s'il avoit été ſans effet ſur des hernies volumineuſes, habituelles ou anciennes, dont l'ouverture par laquelle ſortent les parties, eſt très large, & le ſac qui les reçoit très épais. En ôſant entreprendre leur cure radicale, on dégrade ſon art, on s'avilit ſoi-même, & l'on prouve qu'on n'a pas connoiſſance de la maladie qui ne demande qu'un traitement palliatif. Auſſi n'eſt-ce que d'après les ſuccès que j'ai eus dans des cas intermédiaires que j'atteſte l'efficacité du remède dont voici la compoſition.

PRENEZ *Farine de tan*, } *aa* deux onces.
Arcanſon, }
Colcothar . . . . une once.
Suif . . . . . demi-once.
Faites, ſelon l'art, un emplâtre dur.

Cet emplâtre eſt, comme on voit, éminemment aſtringent. Je le rends ſouvent irritant en y ajoutant l'euphorbe à une doſe plus ou moins forte, ſuivant que la partie, ſur laquelle il s'applique, eſt plus ou moins diſpoſée à l'inflammation légère que j'excite toujours & que j'entretiens quelque temps. Pendant tout ce traitement je m'oppoſe fortement à la ſortie des parties par un bandage aſſez ferme, par le repos, & même par la ſituation horizontale que je fais garder au malade, quoique quelques-uns ſe ſoient trouvés parfaitement guéris ſans s'être aſſujettis à cette dernière condition.

Tout apothicaire peut faire cet emplâtre.... En donnant ce remède au public, je ne prétends pas que les perſonnes de l'art à qui je le préſente n'en euſſent compoſé un équivalent. Le difficile de l'art n'eſt point de trouver des remèdes, on n'en a que trop; mais c'eſt de connoître les maladies & les cas où ils conviennent.

C'eſt avec raiſon que M. le Rouge recommande enſuite aux perſonnes attaquées de hernies de ne point ſe ſoumettre, pour leur cure radicale, à aucune opération. En effet nous ſavons qu'il y a encore dans les campagnes des coureurs empiriques qui promètent aux pères & aux mères de guérir les enfans herniaires par une opération. Ils doivent bien ſe garder d'écouter les promeſſes de ces miſérables; il en coûteroit un teſticule aux garçons, & même deux, s'il y avoit hernie de chaque côté.

On voit avec plaiſir le zèle avec lequel M. le Rouge s'élève contre les charlatans, dans la partie de la médecine qu'il a embraſſée.

Je ne parlerai point (dit-il en finiſſant ſon petit traité) de tous ces emplâtres ou autres topiques, que l'ignorance, ou la cupidité renouvèle de temps en temps, & *préſente myſtérieuſement ſous différentes formes*. Accrédités par l'intrigue, vantés par l'enthouſiaſme, ils ont pu quelquefois ſéduire même les maîtres de l'art, & uſurper la confiance & la protection du gouvernement, dont la bienfaiſance trompée n'a pas héſité à faire l'acquiſition. Mais tel eſt le ſort de ces

remèdes que leur fortune ne dure qu'autant que l'illuſion ſubſiſte ! Sont-ils connus, la raiſon les juge, & ils ſont abandonnés. Tel a été le ſort du remède de Cabrières & de tant d'autres; & tel ſera toujours celui des remèdes des intriguans qui les compoſeront ſans connoiſſance & qui les adminiſtreront ſans diſcernement.

LIVRES NOUVEAUX.

La Balance de la nature, par Mademoiſelle LE MASSON DE GOLFT. A Paris, chez Barrois, libraire, quai des Auguſtins, 1784. (*in*-12 de 124 pag. *Prix* 1 *liv.* 4 *ſ.*)

Mademoiſelle le Maſſon paroît s'être beaucoup occupée d'hiſtoire naturelle; & par ce qu'on lit *pag.* 40, il ſemble qu'elle fait ſa demeure au Havre.

Pour donner une idée de ce petit ouvrage, nous laiſſerons parler Mademoiſelle le Maſſon elle-même.

Le tableau, dont je vais offrir l'eſquiſſe & que je me propoſe de retoucher dans la ſuite, ſeroit immenſe ſi je ne m'étois bornée aux principaux objets & aux genres, ſans avoir toujours égard aux variétés ſpécifiques. Ceux qui croiroient y remarquer peu de juſteſſe, peuvent être certains que je ſerai la première à applaudir ſi l'on en préſente un meilleur; je les engage à ſe ſouvenir que chacun des rapports ſous leſquels on peut conſidérer les objets naturels, ſont eux-mêmes combinés; que la beauté des formes s'eſtime par l'élégance & la grace réunies ou ſéparées; celle des couleurs, par l'éclat, le velouté, l'accord; celle des odeurs, par la ſuavité, la fineſſe, &c. Il en eſt à-peu-près de même des ſaveurs & de toutes les faces ſous leſquelles chaque claſſe peut être conſidérée.

Je ſuppoſe ici que dans chacune des qualités principales que peut avoir un objet, le plus haut degré équivaut au nombre 20, & le plus petit à zéro.

Ces qualités principales dans les quadrupèdes ſont la forme, la couleur & l'inſtinct; dans les oiſeaux, la forme & la couleur; dans les poiſſons, la forme, la couleur & la ſaveur, ainſi que dans les cruſtacées; dans les inſectes, la forme, la couleur & l'induſtrie; dans les arbres, la grandeur, la forme, la couleur, l'utilité du bois.

Tels ſont les rapports ſous leſquels l'auteur conſidère les différentes ſubſtances naturelles dans la balance annoncée; un exemple va rendre ceci plus ſenſible.

	Forme.	*Couleur.*	*Inſtinct.*
CHEVAL	20 degrés.	10 deg.	18
OCELOT mâle . .	11	20	3
CHIEN DE BERGER..	8	4	20
ELEPHANT	9	3	20

Le cheval ayant 20 degrés pour la forme, il s'enſuit que c'eſt de tous les quadrupèdes celui dont la conformation eſt la plus parfaite; que l'ocelot mâle pour la couleur, l'emporte ſur tous les autres, & que le chien de berger & l'éléphant ſont ſupérieurs aux autres par l'inſtinct; quoique du côté de l'inſtinct, le cheval approche beaucoup du chien de berger & de l'éléphant, il a cependant deux degrés de moins.

Autre exemple tiré des poiſſons.

	Forme.	*Couleur.*	*Saveur.*
MAQUEREAU SANSSONNET,	20	14	12
SARDINE	17	20	13
TRUITE SAUMONÉE . .	17	12	20

Il eſt certain que pour tracer ce tableau, il a fallu beaucoup de ſagacité, de patience, & de comparaiſon.

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MÉMOIRES de l'académie de Dijon. (*Voy. n°.* 40.)

SECOND EXTRAIT.

LE troiſième mémoire contient la relation hiſtorique du tremblement de terre arrivé en Bourgogne le 6 juillet 1783. M. *Maret* obſerve *que l'effroi qui groſſit toujours les objets* ne permettoit pas, dans ces premiers momens, d'en écrire l'hiſtoire, ſans crainte d'erreur. L'académie a donc interrogé ſes correſpondans & même les perſonnes dont elle eſpéroit pouvoir obtenir quelques lumières. C'eſt avec ſes ſecours que ſon hiſtorien a entrepris de donner une explication toute nouvelle, des cauſes qui produiſent les tremblemens de terre en Bourgogne, & même dans les autres provinces de la France. Il ſupprime (dit-il pag. 30) une infinité de détails que l'imagination a pu enfanter. Mais pour ne pas laiſſer le plus léger doute ſur l'authenticité de ceux qu'il rapporte, il dit que M. le comte de Buffon *s'eſt ſenti bercé dans ſon fauteuil*, & que l'*œil ſcrutateur & exercé* de M. l'abbé Soulavie a obſervé, ſur la montagne de *Drevin* dont il a fait un volcan, *le balancement de la terre*. Quoiqu'il n'ignore pas que la foudre part auſſi ſouvent *de la terre que du ciel*, & qu'elle eſt un phénomène de l'électricité, il eſt bien éloigné cependant de reconnoître dans ce fluide la puiſſance qui lui étoit néceſſaire pour ébranler le ſol de la Bourgogne, & il réfute l'opinion de M. de Lalande, qui a *cru que tout dépendoit d'un tonnerre ſouterrein ſur l'air très chargé d'électricité; qu'il n'y avoit eu qu'une exploſion électrique qui avoit ébranlé la terre*. O combien cette explication eſt ſavante, lumineuſe, ſublime même! M. Maret préſume que ſi M. de Lalande avoit eu de tous les faits une connoiſſance auſſi préciſe que lui, il auroit reconnu qu'une exploſion électrique, déterminée par l'atmoſphère, n'a pas cauſé le bruit qu'il a entendu, la ſecouſſe qu'il a éprouvée.

Avant d'expoſer ſon opinion ſur la véritable cauſe qui produit les tremblemens de terre, l'auteur recherche les ſubſtances foſſiles qui par leur nature ſont ſuſceptibles d'une inflammation ou détonnation ſpontanée. Il n'a trouvé dans ſa province que les mines de charbon de terre & fort peu de pyrites; mais comme nulle part il n'a découvert aucun foyer ni ouverture faite par l'embrâſement de ces matières, il a recours à un autre agent, pour expliquer un phenomène auſſi terrible qu'effrayant; il a obſervé que le mois de mai de la même année 1783 a été *très pluvieux, que lui ſeul a fourni ſix pouces deux tiers de ligne d'eau, tandis qu'il n'en tombe ordinairement que deux pouces dans le même eſpace de temps: que les neiges avoient été très abondantes*: que la fonte & l'écoulement de cette énorme quantité d'eau a occaſionné en mai & en juin des inondations conſidérables & de longue durée. La terre ayant été humectée à de *très grandes profondeurs*, & la ſéchereſſe qui a ſuccédé, en deſſéchant la couche extérieure, s'eſt oppoſée à l'évaporation de ce fluide, en diminuant la qualité conductrice de la croute ſuperficielle de la terre. Telle eſt la théorie nouvelle qu'a imaginée M. Maret, pour expliquer les tremblemens de terre que l'on a éprouvés, & que vraiſemblablement on éprouvera encore dans l'intérieur de la France. La fille de Géronte étoit muette, parce qu'elle ne parloit pas. Par conſéquent lorſqu'il aura tombé beaucoup d'eau & de neige en Bourgogne, on y éprouvera des tremblemens de terre. Cela eſt très concluant. Mais ſi l'opinion de M. Maret s'accrédite, que deviendra le ſyſtême brûlant de MM. Faujas & Soulavie? N'aſſurent ils pas, dans leurs nombreux volumes, que le feu a bouleverſé &

fondu nos montagnes, & qu'elles ſont encore des monceaux de verre.

Un pèſe-liqueur approprié à la cuite du vin de Cannes, & la manière de s'en ſervir, inventé par M. *de Morveau*, fait le ſujet du quatrième mémoire. Après le détail des ſoins que l'auteur a pris pour perfectionner cet inſtrument, il paroît qu'il doit être d'une grande utilité pour les raffineries à ſucre. Ses talens, ſon exactitude, & ſurtout ſon zèle pour les progrès des arts étant bien connus, garantiſſent notre opinion. Les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des précautions qu'il faut prendre pour conſtruire ce pèſe-liqueur, ni d'indiquer la manière de l'employer pour juger de la cuite des ſucres. Nous conſeillons à ceux de nos lecteurs qui pourroient en avoir beſoin de conſulter le mémoire de M. de Morveau, qui les inſtruira ſuffiſamment pour conſtruire eux-mêmes cet inſtrument.

Le cinquième mémoire contient la découverte d'un acide particulier dans le ver-à-ſoie, avec des obſervations ſur l'origine, le ſiége de cet acide, la manière de le préparer & de le conſerver, par M. *Chauſſier*.

Le deſir de connoître les effets de l'électricité, de la lumière, de la chaleur & des gas ſur les vers-à-ſoie, déterminèrent M. Chauſſier à élever une certaine quantité de ces inſectes, dont pluſieurs paſſèrent de ſon attelier dans ſon cabinet. Quelque temps après parcourant ſon cabinet, il fut fort étonné d'y voir pluſieurs feuilles de papier bleu & des drapeaux de tournaſol tachés en rouge comme s'ils euſſent été touchés par un acide lancé par jets. Cet accident excita ſon attention & ſa curioſité. Il ſoupçonna d'abord que ces inſectes contenoit une liqueur acide, qu'ils répandoient lors de leur métamorphoſe en papillon. En conſéquence il les enferma dans des cornets de papier bleu; bientôt il remarqua que le papier étoit mouillé & ſa couleur altérée en rouge. D'après cette obſervation, qui prouve ſeulement qu'une des humeurs du ver-à-ſoie eſt d'un caractère acide, l'auteur a entrepris une nouvelle deſcription anatomique de cet inſecte, afin de découvrir dans quelle partie du corps ſe remaſſe, découle ou s'évapore cet acide, que M. de Morveau appelle acide *bombicin*. Il l'a enfin découvert dans un réſervoir qui ſe trouve placé près l'anus. Cet acide eſt d'une *couleur ambrée*, c'eſt-à-dire, KARABIQUE, d'une *ſaveur particulière, légèrement muqueuſe*: en deux mots, *c'eſt un acide libre qui rougit les teintures bleues des végétaux, s'unit avec les alkalis*, DISSOUT *CERTAINS MÉTAUX*, & ce qu'il y a encore de plus merveilleux, ce qu'aucun chymiſte n'avoit fait, ce qu'ils ne feront même pas après M. Chauſſier, *c'eſt que cet acide produit de l'æther bombicin avec l'eſprit de-vin*.

Pour ſavoir ſi cet acide eſt *inné* dans l'inſecte, M. Chauſſier a fait des expériences *ſur le ver-à-ſoie, depuis l'œuf juſqu'au papillon*, & a obſervé *que les œufs écraſés ſur le papier bleu, ne donnent aucun ſigne d'acidité: il en a diſtillé une once*; mais au lieu d'un produit acide, il n'a obtenu que du phlegme inſipide, de l'huile & *de l'alkali volatil*. Ces réſultats ſont conformes à ceux de l'analyſe des œufs de fourmis qui donnent auſſi de l'alkali volatil, & prouvent ſeulement que l'acide que répandent les deux inſectes, les vers-à-ſoie & les fourmis appartient aux ſubſtances végétales dont ils ſe nourriſſent.

La ſuite pour un autre numéro.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Juillet 1784.

Durant tout ce mois la température fut froide & humide; les bains de la rivière n'ont point été fréquentés, comme ils ont coutume de l'être, chaque année.

Cette température ayant été preſque la même que celle de l'automne, on a remarqué dans les maladies les caractères que préſentent celles de cette ſaiſon. Les dyſenteries ſont devenues plus nombreuſes & plus inflammatoires. Les fievres intermittentes, plus nombreuſes auſſi, ont été plus rebelles; & le quinquina a preſque toujours manqué ſon effet.

Les fiévres ſynoques-putrides-bilieuſes n'ont point été accompagnées de délire, & la maladie ſe jugeoit du 15 au 20.

A l'égard des fièvres ardentes, elles étoient avec délire, & la langue étoit ſèche: les accidens ont paru céder, & la langue reprendre de l'humidité, par l'uſage de boiſſons acidulées avec l'eau de Rabel édulcorées avec le ſyrop de mûres, & par celui des pilules de cam-

phre. Ce fut alors qu'on évacua par l'émétique, & enſuite par les purgatifs. En les adminiſtrant pluſtôt on troubloit le travail de la nature, & la maladie, devenoit plus grave & plus alarmante.

La petite vérole a été bénigne; beaucoup de perſonnes ont eu des attaques d'apoplexie ſoit vraie ſoit fauſſe.

On a vu auſſi des fluxions de poitrine bilieuſes.

LIVRES NOUVEAUX.

Expériences phyſico-méchaniques ſur l'air, l'électricité, l'aimant, les phoſphores, les mines de charbon de terre, &c. par M. Hauksbée. Edition revue par M. Desmarest d'après la traduction de M. de Brémont, *avec des figures en taille douce.* A Paris, chez Royers, libraire, quai des Auguſtins. 1784. (*in* 12. 2. *vol. prix* 5. liv. *brochés* & 6. liv. reliés).

Il n'y a pas plus de trente ans que cet ouvrage eſt imprimé, ce fut en 1754, & on oſe le préſenter au public ſous la date de 1784. Combien de perſonnes vont croire que c'eſt un livre nouvellement ſorti de deſſous la preſſe! Qui des jeunes gens qui ont pris du goût pour la phyſique, & qui commencent à s'y livrer, ne ſera pas trompé à cette annonce? Quand il s'en appercevra, il aura donné ſon argent, qu'il auroit employé à ſe procurer quelqu'autre traité. N'eſt-ce pas là un brigandage qui mériteroit bien d'être réprimé?

Essai théſiforme ſur l'eſprit & la matière, conſidérés en tant qu'ils ſont du reſſort de la médecine, ſoutenu aux écoles de médecine de Montpellier; par M. Le Mort Demetigny, *pour ſon baccalauréat le 29 janvier 1784.* A Montpellier, chez *François Picot* imprimeur du Roi & de l'univerſité de médecine (in 4°. *de* 51 *pag.*)

Comme l'auteur n'a pas fait un long ſéjour à Montpellier, il n'a pas eu le temps d'écrire ſa theſe en latin ſuivant l'uſage; c'eſt ce qu'on aprend dans un avant-propos adreſſé à MM. les profeſſeurs de cette ancienne école. M le Mort travaille pour prouver dans ſon opuſcule qu'*il n'y a point de nutrition, comme on l'entend vulgairement, c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt point une tranſſubſtantiation des alimens en la ſubſtance de celui qui en uſe, ou plus clairement, que l'accrétion des corps des êtres vivants n'eſt pas l'effet d'une aſſimilation des ſubſtances alimentaires, comme on l'a cru juſqu'à ce jour.*

On nous mande que pluſieurs livres françois viennent d'être traduits en allemand, & l'on nous en envoie la liſte que nous inſérerons dans notre gazette.

Les auteurs doivent être flattés ſans doute de voir leurs ouvrages accueillis chez les étrangers. Mais une traduction eſt elle bien la preuve de cet accueil? Ne ſait-on pas qu'il y a à Leipſic & ailleurs, ainſi qu'à Paris, un nombre de petites coteries bibliopoliques ou typographiques qui ſe ſont aviſé de prendre la qualification de ſociétés de gens de lettres? Ce ſont ces coteries qui, à l'affut de tout ce qui paroît du dehors, s'en ſaiſiſſent & ſe mettent auſſi-tôt à traduire, ſouvent même avant que de ſavoir ſi l'ouvrage eſt bon, & ſans peut-être avoir les connoiſſances qu'il faut pour en juger. Mais en paroiſſant ſous des couleurs étrangères, un mince ouvrage ne vaudra pas mieux qu'il ne vaut ſous les couleurs de ſon pays, & l'auteur pourtant s'en applaudira.

Quoi qu'il en ſoit, voici cette liſte:

Livres françois traduits en allemand.

1°. *De l'influence des affections de l'ame dans les maladies nerveuſes des femmes, avec le traitement qui convient à ces maladies, par M.* de Beauchêne, *médecin de Monsieur.* A Montpellier, & à Paris 1781; *ſous preſſe*, à Leipſic, chez Weygand.

Quelqu'un a dit en plaiſantant que cet ouvrage étoit bien la plus jolie choſe qu'on pût imaginer en médecine. Ce perſiflage auroit-il été pris à la lettre par MM. de Leipſic?

2°. *Extraits des meilleurs ouvrages périodiques françois, concernant la médecine, chirurgie, pharmacie, cinq volumes.* A Leipſick, chez Boehm, in-8.

Le traducteur eſt M. Held, médecin, & la pluſpart des extraits ſont tirés du journal de médecine & de la gazette de ſanté.

3°. *Le grand laboratoire chymique de M.* de Machy. A Leipſick, chez Cruſius.

M. de Machy auroit-il un plus grand laboratoire que tous les autres chymiſtes? En ce cas il doit en ſortir beaucoup de

fumée. Il paroît en effet que c'eſt à-peu-près tout ce qui ſort de ce laboratoire.

4°. *Lettres du docteur* DEMESTE *ſur la chymie, la docimaſie, la cryſtallographie, la minéralogie, la phyſique.* A Pétersbourg, & à Leipſick, chez Logan, *in*-8.

5°. LEROUX, *obſervations ſur les hémorrhagies des femmes en couches, & ſur la vraie manière de les guérir.* A Konigsberg, chez Dengel.

6°, MENURET, *Eſſais ſur les effets de l'air dans les maladies épidémiques.* A Leipſick, chez Weygand, *in*-8.

7°. COUSIN, *De l'hydropiſie des femmes groſſes. Ib.*

Cette brochure de vingt-trois pages ne vaut pas la peine qu'on a priſe de la traduire.

8°. *Dupré de* LISLE, *Des léſions de la tête, Ib.*

9°. LOMBARD, *De la néceſſité des évacuans dans les plaies récentes & dans la guériſon des ulcères. Ib.*

10°. *Remèdes contre le cancer, par un anonyme.* A Weymard, chez la veuve Hoffmann, *in*-8.

11°. *Des maladies des femmes, par M.* CHAMBON DE MONTAUX. A Leipſick, chez Schwikert, *in*-8.

Paſſe pour celui-ci. C'eſt l'ouvrage d'un médecin qui connoît & décrit parfaitement le moral & le phyſique des femmes. Il méritoit au moins par-là le traveſtiſſement qu'on lui a donné. *Voy. le n°. 7 de la gazette de ſanté de cette année 1784*, pag. 18.

12°. DE LA ROCHE, *De la nature de la fièvre puerpérale, avec les remarques de M. Sellius.* A Berlin, chez Ungar, *in*-8.

13°. LAVOISIER, *Ouvrages de phyſiques & de chymie, traduits par* WEIGEL. A Griphſwald, chez Roſe, deux vol.

14°. RAULIN. *De la phthiſie.* A Leipſick, chez Reich, *in*-8.

Feu M. Raulin s'imaginoit bonnement être le plus habile médecin exerçant à Paris; il le diſoit même hautement avec la franchiſe gaſconne. Il ne l'a point perſuadé, ni ſes ouvrages non plus dont il a vu mourir la pluſpart.

15°. *Recueil d'obſervations pratiques très-utiles, tirées des ouvrages de la ſociété royale de médecine de Paris.* A Halle, chez Gebauer, *in*-8.

16°. *Hiſtoire des minéraux, par M. le comte de* BUFFON, *avec des remarques de B. C.* OTTON. A Berlin, chez Pauli, *in*-8.

AVIS

On nous mande de province qu'il y a une perſonne qui s'intrigue à Paris, pour faire acheter par le gouvernement un topique contre la gale, dont on a déja fait, ajoute-t-on, des eſſais dans quelques hôpitaux. Le gouvernement, qui s'empreſſe de récompenſer ceux qui lui préſentent des remèdes, qui peuvent être utiles, & de l'efficacité deſquels on a eu de bons effets, eſt toujours dans la confiance que ces remedes ne ſont pas connus. Il ſeroit donc trompé, s'il s'agiſſoit de celui dont nous allons donner la formule, & qu'on nous aſſure être le même qu'on lui a préſenté par des vues d'intérêt indignes d'une ame noble. Il n'eſt pas nouveau : en voici la formule.

PRENEZ *de ſoufre commun*, demi-once;
D'alun crud.... un gros & demi;
De poudre à canon ... demi-gros.

Réduiſez-le tout en poudre fine, ſur le porphyre; mettez le tout dans une once d'huile d'olives fine.

Le galeux ſe frotera tout le corps avec ce liniment, pendant ſix jours de ſuite.

On ajoute que la perſonne qui ſollicite l'achat de ce remède, n'emploie, avant que de le faire appliquer, aucune préparation.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

COMME la ſixième obſervation de M. Soliſe renferme certains détails qui auroient pu bleſſer la délicateſſe de quelques-uns de nos lecteurs, s'ils leur avoient été préſentés dans notre langue, comme ils le ſont en latin, qui laiſſe plus de liberté à cet égard, nous avons eu ſoin d'employer pour ces détails des expreſſions décentes, & quand nous en avons manqué, nous avons copié le texte même.

Nous voulions d'abord ſupprimer cette obſervation; mais en y réfléchiſſant nous avons cru qu'elle pouvoit être auſſi bien publiée que l'a été un ouvrage de M. Tiſſot, intitulé l'*Onaniſme*.

Il fut compoſé par le médecin de Lauſanne, pour montrer les dangers auxquels s'expoſent les [illegible] aux excès d'une débauche ſolitaire. Mais l'obſervation de M. Soliſe excitera les miniſtres de la ſanté à rappeller dans l'occaſion aux mères avec quelle vigilance elles doivent obſerver leurs filles dès la plus tendre enfance; quelle attention elles doivent avoir de ne jamais les laiſſer ſeules avec des domeſtiques même de leur ſexe, parce que la pluſpart ſont vicieux & corrompus; quel ſoin elles doivent apporter dans le choix d'une gouvernante, puiſque de ce choix dépend la conſervation morale & phyſique de leurs filles.

Elle rappellera encore aux gens de l'art combien ils doivent être attentifs à rechercher la cauſe de certains retours de convulſions chez les enfans de dix à douze ans & au-deſſus.

Elle montrera d'ailleurs quel progrès la dépravation des mœurs a faits dans tous les états, puiſqu'elle exiſte même chez de jeunes filles à gages qui, ayant le plus grand intérêt de tenir une conduite honnête, ne ſont cependant point retenues par cette conſidération. Elles n'écoutent au contraire que leur fureur libertine, & pour la ſatisfaire, elles cherchent des complices parmi des ames innocentes qu'elles attaquent ſans défenſe, & qu'elles précipitent dans un piége inviſible, mais hériſſé de pointes empoiſonnées qui impriment dans un jeune cœur des plaies ſi profondes, qu'il eſt bien difficile de les guérir.

Sixième Obſervation de M. Soliſe.

CONVULSIONS CHEZ UNE JEUNE FILLE, *produites par une eſpèce de ſtupration.*

La fille d'une femme de condition, âgée de treize ans, avoit toujours joui d'une bonne ſanté; mais depuis dix-huit mois, elle éprouvoit ſouvent des convulſions aſſez [illegible] mal. Perſonne ne pouvoit dire ſi le premier accès avoit été précédé de quelqu'accident, auquel on pût attribuer l'origine du mal. Il ne ſe préſentoit rien qui en fît ſoupçonner la cauſe, ou en imaginer une vraiſemblable.

Cependant pluſieurs médecins conſultés preſcrivent différens remèdes. La pluſpart, attribuant ces convulſions à la préſence des vers, mettent en uſage toutes les racines, herbes, fleurs & ſemences qu'on croit avoir la vertu bien conſtatée d'expulſer ces inſectes, & l'on y ajoute le vif argent. Quelques-uns accuſant la foibleſſe des nerfs, emploient les préparations martiales & l'écorce du Pérou. Quelques autres, dans l'idée que les règles ſont ſur le point de paroître, ordonnent à la malade les remèdes propres à exciter & à favoriſer leur éruption.

Ces différens moyens n'ayant eu aucun ſuccès, je ſuis à mon tour appellé par la mère, qui me prie de donner mes ſoins à ſa fille, & de lui procurer les ſecours néceſſaires. Je lui promets de voir ſouvent la malade durant quelques jours, & d'obſerver le caractère de ſa maladie; ajoutant

que par-là je parviendrois peut-être à en découvrir la véritable cauſe, laquelle une fois connue, me décideroit ſur le traitement le plus convenable.

Dès le quatrième ou le cinquième jour je reconnus que la jeune perſonne étoit elle-même l'auteur de ſon mal. Elle avoit auprès d'elle, le jour & la nuit, c. à d. pour gouvernante, une jeune fille qui, au libertinage décidé, joignoit encore la lubricité. Toutes les fois que je me rendois chez cette dame, j'appercevois ces deux jeunes perſonnes s'embraſſant avec une ardeur impétueuſe, ſe donnant des baiſers recherchés, & ſe prodiguant d'autres careſſes mutuelles;

Sub quibus alterius linguam altera vibrat in ore,
Errantes animas labiis fugentibus; atque
Mammarum niveos dextris preſſantibus orbes.

elles quittoient par fois l'appartement, & y rentroient avec le viſage rouge & enflammé.

D'après ces obſervations, il ne me parut plus douteux que ces deux jeunes perſonnes s'abandonnoient au déſordre le plus licentieux.

His viſis, turpi tribadum quin crimine ſe ſe
Commaculent, dubium nobis non eſſe videtur.

Je dis alors à la mère que la cauſe certaine & unique de la maladie de ſa fille provenoit de ce que l'éruption des règles ne ſe faiſoit pas; mais que comme on avoit adminiſtré, ſans aucun ſuccès, beaucoup de médicamens, il étoit vraiſemblable qu'il ſe trouvoit aux parties naturelles quelque vice ou défaut qui oppoſoit un obſtacle à la ſortie du ſang, & entretenoit la maladie; que l'on ne pouvoit en être certain que par l'examen des parties.

La mère y conſent; mais ſa fille refuſe de s'y ſoumettre, & donne pour raiſon, que c'eſt agir contre l'honnêteté & la pudeur qui convient à ſon ſexe. Elle eſt cependant obligée de céder au commandement de ſa mère. Les parties étant découvertes, l'entrée du vagin parut très évaſée; je le fis remarquer à la mère, & lui appris à quel genre de libertinage ſa fille avoit coutume de ſe livrer.

Celle-ci pleinement convaincue & n'oſant nier, déclare qu'elle ne ſait point le nom de cette turpitude qu'elle commet, mais qu'elle y avoit été inſtruite depuis trois ans par ſa gouvernante.

Sa mère, qui n'avoit jamais entendu parler de ſemblables infamies, lui ayant demandé, ſans trop de réflexion, comment elle s'y prenoit, elle va chercher dans un endroit caché un petit panier, l'ouvre & en tire quelques inſtrumens dont elle & ſa bonne ſe ſervoient alternativement dans leurs ſales amuſemens.

. . . . . *Ciſtam*
Angulo ab occulto profert, recludit, & inde
Inſtrumenta aliquot, tentos referentia penes,
Depromit: nudatam iſthæc præcingere pubi
Alteram, & alterius nudatæ intrudere cunno;
Totiſque adniſam ſpiſſos dare viribus ictus
Sic futui alternis inter ſe, languida donec
Jam non ſufficiant ad lumbos membra vibrandos,
Et ſæva in venis extincta libido reſidat.

Les inſtrumens ſont jetés au feu, la jeune fille eſt châtiée par le fouet, & la gouvernante enfermée.

Je me contentai de preſcrire à la malade des bains froids, avec des alimens & des boiſſons nourriſſans; en continuant ce régime, & en renonçant à la malheureuſe habitude qu'elle avoit contractée, les convulſions ceſſèrent pour toujours.

Peu après les règles parurent naturellement & d'elles-mêmes: à l'âge de ſeize ans elle fut mariée à un jeune homme plein de vigueur; elle vit, & ſe porte bien.

Note des rédacteurs de la Gazette de ſanté. Nous avons vu périr, il y a près de dix ans, une très jeune fille, après de longues convulſions dont on reconnut la cauſe trop tard. Elle avoit appris de ſa bonne à ſe maſturber. Elle mettoit ſouvent en uſage la leçon qu'elle avoit trop bien retenue. Lorſqu'on l'eut ſurpriſe, on lui attacha les mains; malgré ſes liens, elle faiſoit des efforts pour les porter ſur le ſiége du plaiſir, & quoique dans un état d'épuiſement elle s'irritoit très vivement de ce qu'elle ne pouvoit en venir à bout.

Combien d'autres ont été, ſans qu'on s'en ſoit douté, les malheureuſes victimes de cette habitude funeſte qui devient paſſion, mais qui n'auroit jamais été contractée ſans ces abominables corruptrices!

LIVRES ÉTRANGERS.

Diſſertatio medico-chirurgica in qua novum ad uterinor. Polyporum ligaturam inſtrumentum &c. c'eſt-à-dire, diſſertation medico-

chirurgicale, dans laquelle il eſt queſtion d'un nouvel inſtrument, pour faire la ligature des polypes de la matrice. Par M. *Fréderic Jean* GOERTZ, docteur en medecine & en chirurgie. A Gottingue, *chez* Dieterich; à *Straſbourg*, chez Konig, 1783 *in* 8°. de 53 pages avec une planche en taille douce.

Le polype de la matrice & du vagin eſt un mal plus ou moins difficile à guérir. Les chirurgiens françois le rencontrent de temps en temps chez les femmes de leurs contrées. On le croit plus rare en Allemagne; & dans le reſte de l'Europe. Mais ſelon la remarque de M. Goertz, ce mal eſt très difficile à connoître, il trompe même le chirurgien le plus exercé, & mine ſourdement les malades qui périſſent, ſans qu'on penſe à la vraie cauſe de leur mort. Quelquefois auſſi le polype eſt pris pour une autre affection, ſur-tout pour la chûte de matrice avec inverſion. Les auteurs françois offrent eux-mêmes pluſieurs exemples de cette erreur. Ce qui fait aſſurer à M. Goertz, que c'eſt une maladie beaucoup plus commune qu'on ne le croit ordinairement. L'importance de ce ſujet l'a donc engagé à compoſer cette diſſertation; elle contient vingt-ſix paragraphes. Après s'être arrêté ſur l'origine du mot polype, & ſur diverſes autres dénominations, ſous leſquelles cette maladie a été déſignée par les anciens & par les modernes, il expoſe les cauſes probables qui peuvent produire de telles excroiſſances, propoſe les différentes méthodes employées pour les extirper, il en pèſe les inconvéniens & les avantages, il donne la deſcription d'un nouvel inſtrument qu'il a inventé & dont il a fait graver ici la figure. Cette diſſertation dédiée par M. Goertz, à l'auteur de ſes jours, eſt fort bien faite & mérite d'être lue des gens de l'art.

La quantité d'inſtrumens propres à lier les polypes eſt dévenue nombreuſe, dit M Goertz; ſur-tout en France, où l'on a coutume, d'en inventer dans tous les genres, & dont beaucoup ſont inutiles, parcequ'il y a dans chacun plus ou moins de défauts. Il a tâché d'en exempter le ſien. La deſcription qu'il en a donnée ne ſauroit être bien conçue, ſans avoir ſous les yeux la figure.

Par un abonné de L.

EMPOISONNEMENT d'une famille entière par un mélange de farine & d'arſenic employé par mégarde.

Dans les *affiches, annonces & avis divers*, ou *journal général de France*, ſous la date du jeudi 21 octobre 1784, *numéro* 127; on lit: « Toute une famille de » Grenoble s'eſt empoiſonnée par un mé» lange d'arſenic & de farine, deſtinée » à détruire des rats, & imprudemment » employé dans la liaiſon d'un potage. » D'après le réquiſitoire du procureur » général, l'arrêt du parlement de Dau» phiné porte, qu'un ſeul apothicaire » dans chaque ville de ſon reſſort pourra » en vendre & en débiter; qu'il n'en » ſera diſtribué qu'aux perſonnes dont » les arts en exigent l'emploi, ou ſur » les certificats des médecins & chirur» giens; que le nom de ceux à qui il en » aura été vendu, la quantité & le jour » de la vente ſeront inſcrits ſur un ré» giſtre paraphé par le juge, & dont il » ſera envoyé tous les trois mois extrait » au procureur général ».

Nous n'avons pu nous procurer cet arrêt du parlement de Dauphiné, mais nous nous ſommes rapelés qu'il y avoit un édit de Louis XIV, concernant la vente des ſubſtances dangereuſes. Nous l'avons crû aſſez important pour lui faire occuper une place dans nos feuilles; ſon objet intéreſſe la ſociété entière. Sa ſûreté dépend de l'obſervation de cette loi, qui oblige à certaines formalités, les particuliers, les marchands, les médecins, les chirurgiens, & les apothicaires; il eſt donc néceſſaire d'avoir toujours préſente, cette loi, qui exiſte dans toute ſa force, Louis XVI, ayant donné une déclaration pour en maintenir l'éxécution. Ce fût à l'occaſion des ſcélérats, qui s'étoient répandus dans pluſieurs provinces en 1779 & 1780, où avec une poudre ſtupéfiante qu'ils uniſſoient au tabac, plongeoient dans un ſommeil profond ceux qu'ils avoient deſſein de voler; ſommeil qui pouvoit devenir fatal.

Voici donc la déclaration de Louis XVI. & l'édit de Louis XIV.

DÉCLARATION DU ROI,

CONCERNANT *les Empoiſonneurs.*

Donnée à Verſailles le 14 Mars 1780.

Regiſtrée en Parlement le vingt Mars mil ſept cent quatre-vingt.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, A tous ceux qui ces préſentes lettres verront; ſalut. Nous avons été informé que des malfaiteurs, répandus dans les villes & campagnes, ont fait prendre à pluſieurs particuliers qu'ils ont accoſtés ſur les routes, ou chez leſquels ils ſe ſont introduits ſous différens prétextes, une liqueur narcotique, aſſoupiſſante & pernicieuſe, qui a procuré au plus grand nombre un ſommeil léthargique, accompagné de convulſions & délire, & a mis leurs jours en danger; &, quoique les exemples juſtement ſévères ordonnés contre pluſieurs des coupables par différens arrêts de notre parlement à Paris, Nous donnent lieu de penſer qu'ils auront arrêté le cours d'un crime auſſi dangereux, nous avons néanmoins voulu manifeſter, dans toute l'étendue de notre Domination, la ferme réſolution où nous ſommes de faire exécuter la rigueur des Loix, contre tous ceux qui ſe ſerviront de vénéfices, de poiſons, ou d'aucunes plantes vénéneuſes, ſous quelques dénominations qu'elles ſoient connues, ſoit que la mort s'en ſoit enſuivie ou non. A ces cauſes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conſeil & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces préſentes, ſignées de notre main, diſons, déclarons & ordonnons que l'édit de juillet 1682, ſera exécuté dans toutes ſes diſpoſitions, & notamment l'article VI dudit édit; voulons que ceux qui ſeront convaincus de s'être ſervi de vénéfices, poiſons, ou d'aucunes plantes vénéneuſes indiſtinctement, & ſous telles dénominations que leſdites plantes ſoient connues, ſoient punis de la peine de mort, pourront même les juges aggraver le genre de ſupplice, & prononcer cumulativement la peine de la roue & celle du feu, ſuivant les circonſtances; renouvellons les injonctions faites, par les articles dudit édit, aux médecins, chirurgiens, maîtres en pharmacie & apothicaires, pour qu'ils aient à s'y conformer; faiſons défenſes à tous autres qu'aux maîtres en pharmacie & apothicaires de tenir dans leur maiſon, magaſin & boutique, aucuns poiſons ou plantes vénéneuſes, à la charge toutefois par leſdits apothicaires d'obſerver à l'égard deſdites plantes, les mêmes précautions ordonnées pour les autres poiſons, le tout ſous les peines portées par ledit édit. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, que ces préſentes ils aient à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder, obſerver & exécuter ſelon leur forme & teneur: car tel eſt notre plaiſir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre ſcel à ces préſentes. Donné à Verſailles le quatorzième jour de mars l'an de grace mil ſept cent quatre-vingt, & de notre regne le ſixième. *Signé* LOUIS: *& plus bas*: par le roi AMELOT. Et ſcellée du grand ſceau de cire jaune.

Regiſtrée, oui & ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux bailliages & ſénéchauſſées du reſſort, pour y être lue, publiée & regiſtrée: enjoint aux ſubſtituts du procureur général du roi d'y tenir la main, & d'en certifier la cour dans le mois. Et ſera en outre, ce réquérant le procureur général du roi, l'édit du roi du mois de juillet 1682, regiſtré en la cour le 31 Août ſuivant, imprimé à la ſuite de la préſente déclaration, pour être ledit édit pareillement envoyé, lu & publié aux bailliages & ſénéchauſſées du reſſort, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, les grand'chambre & tournelle aſſemblées, le vingt mars mil ſept cent quatre-vingt. Signé YSABEAU.

☞ *Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à* Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ÉDIT DU ROI,

POUR LA PUNITION DE DIFFÉRENS CRIMES.

Donné à Verſailles, au mois de juillet 1682.

Regiſtré en parlement le 31 août 1682.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. L'exécution des ordonnances des rois nos prédéceſſeurs, contre ceux qui ſe diſent devins, magiciens & enchanteurs, ayant été négligée depuis long-temps, & ce relâchement ayant attiré des pays étrangers, dans notre royaume, pluſieurs de ces impoſteurs, il ſeroit arrivé que ſous prétexte d'horoſcope & de divination, & par le moyen des preſtiges des opérations, des prétendues magies & autres illuſions ſemblables dont ces ſortes de gens ont accoutumé de ſe ſervir, ils auroient ſurpris diverſes perſonnes ignorantes ou crédules, qui s'étoient inſenſiblement engagées avec eux, en paſſant des vaines curioſités aux ſuperſtitions, & des ſuperſtitions aux impiétés & aux ſacriléges : & par une funeſte ſuite d'engagemens, ceux qui ſe ſont le plus abandonnés à la conduite de ces ſéducteurs ſe ſeroient portées à cette extrémité criminelle d'ajouter le maléfice & le poiſon aux impiétés & aux ſacriléges, pour obtenir l'effet des promeſſes deſdits ſéducteurs, & pour l'accompliſſement de leurs méchantes prédictions. Ces pratiques étant venues à notre connoiſſance, nous aurions employé tous les ſoins poſſibles pour en faire ceſſer, & pour arrêter par des moyens convenables les progrès de ces déteſtables abominations : &, bien qu'après la punition qui a été faite des principaux auteurs & complices de ces crimes, nous duſſions eſpérer que ces ſortes de gens ſeroient pour toujours bannis de nos états, & nos ſujets garantis de leur ſurpriſe, néanmoins comme l'expérience du paſſé nous a fait connoître combien il eſt dangereux de ſouffrir les moindres abus qui portent aux crimes de cette qualité, & combien il eſt difficile de les déraciner, lorſque par la diſſimulation ou par le nombre de coupables ils ſont devenus crimes publics, ne voulant d'ailleurs rien obmettre de ce qui peut être de la plus grande gloire de Dieu, & de la ſûreté de nos ſujets, nous avons jugé néceſſaire de renouveller les anciennes ordonnances, & de prendre encore, en y ajoutant, de nouvelles précautions, tant à l'égard de tous ceux qui uſent de maléfices & de poiſons, que de ceux qui, ſous la vaine profeſſion de devins, magiciens, ſorciers & autres noms ſemblables, condamnés par les loix divines & humaines, infectent & corrompent l'eſprit des peuples par leurs diſcours & pratiques, & par la profanation de ce que la religion a de plus ſaint. Savoir faiſons, que nous, pour ces cauſes & autres à ce nous mouvant, & de notre propre mouvement, certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, avons dit, déclaré & ordonné, diſons, déclarons & ordonnons par ces préſentes, ſignées de notre main, ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Que toutes perſonnes ſe mêlant de deviner, & ſe diſant devins ou devineresſes, vuideront inceſſamment le royaume, après la publication de notre préſente déclaration, à peine de punition corporelle.

II.

Défendons toutes pratiques ſuperſtitieuſes, de fait, par écrit ou par parole, ſoit en abuſant des termes de l'écriture-ſainte, ou des prieres de l'égliſe, ſoit

en diſant ou en faiſant des choſes qui n'ont aucun rapport aux cauſes naturelles; voulons que ceux qui ſe trouveront les avoir enſeignées, enſemble ceux qui les auront miſes en uſage, & qui s'en ſont ſervis pour quelque fin que ce puiſſe être, ſoient punis exemplairement, & ſuivant l'exigence des cas.

III.

Et s'il ſe trouvoit à l'avenir des perſonnes aſſez méchantes pour ajouter & joindre à la ſuperſtition l'impiété & le ſacrilége, ſous prétexte d'opérations de prétendues magies, ou autre prétexte de pareille qualité, nous voulons que celles qui s'en trouveront convaincues, ſoient punies de mort.

IV.

Seront punis de ſemblables peines, tous ceux qui ſeront convaincus de s'être ſervis de vénéfices & de poiſon, ſoit que la mort s'en ſoit enſuivie ou non, comme auſſi ceux qui ſeront convaincus d'avoir compoſé ou diſtribué du poiſon pour empoiſonner. Et parce que les crimes qui ſe commettent par le poiſon, ſont non-ſeulement les plus déteſtables & les plus dangereux de tous, mais encore les plus difficiles à découvrir, nous voulons que tous ceux, ſans exception, qui auront connoiſſance qu'il aura été travaillé à faire du poiſon, qu'il en aura été demandé ou donné, ſoient tenus de dénoncer inceſſamment ce qu'ils en ſauront à nos procureurs-généraux ou à leurs ſubſtituts, & en cas d'abſence au premier officier public des lieux, à peine d'être extraordinairement procédé contr'eux, & punis ſelon les circonſtances, & l'exigence des cas, comme fauteurs & complices deſdits crimes, & ſans que les dénonciateurs ſoient ſujets à aucune peine, ni même aux intérêts civils, lorſqu'ils auront déclaré & articulé des faits, ou des indices conſidérables qui ſeront trouvés véritables, & conformes à leur dénonciation, quoique dans la ſuite les perſonnes compriſes dans leſdites dénonciations ſoient déchargées des accuſations, dérogeant à cet effet à l'article 73 de l'ordonnance d'Orléans pour l'effet du vénéfice & du poiſon ſeulement, ſauf à punir les calomniateurs ſelon la rigueur de ladite Ordonnance.

V.

Ceux qui ſeront convaincus d'avoir attenté à la vie de quelqu'un par vénéfice & poiſon, en ſorte qu'il n'ait pas tenu à eux que ce crime n'ait été conſommé, ſeront punis de mort.

VI.

Seront réputés au nombre des poiſons, non-ſeulement ceux qui peuvent cauſer une mort prompte & violente, mais auſſi ceux qui, en altérant peu à peu la ſanté, cauſent des maladies, ſoit que leſdits poiſons ſoient ſimples, naturels, ou compoſés, & faits de main d'artiſte, & en conſéquence défendons à toutes ſortes de perſonnes, à peine de la vie même aux médecins, apothicaires & chirurgiens, à peine de punition corporelle, d'avoir & garder de tels poiſons ſimples ou préparés qui retenant toujours leur qualité de venin & n'entrant en aucune compoſition ordinaire, ne peuvent ſervir qu'à nuire, & ſont de leur nature pernicieux & mortels.

VII.

A l'égard de l'arſenic, du réalgar, de l'orpiment & du ſublimé, quoiqu'ils ſoient poiſons dangereux de toute leur ſubſtance, comme ils entrent & ſont employés en pluſieurs compoſitions néceſſaires, nous voulons, afin d'empêcher à l'avenir la trop grande facilité qu'il y a eu juſques ici d'en abuſer, qu'il ne ſoit permis qu'aux marchands qui demeurent dans les villes, d'en vendre, & d'en livrer eux-mêmes ſeulement aux médecins, apothicaires, chirurgiens, orfévres, teinturiers, maréchaux & autres perſonnes publiques, qui par leurs profeſſions ſont obligés d'en employer, leſquelles néanmoins écriront, en les prenant, ſur un regiſtre particulier, tenu pour cet effet par leſdits marchands, leurs noms, qualités & demeures, enſemble la quantité qu'ils auront pris deſdits mineraux; & ſi, au nombre deſdits artiſans qui s'en ſervent, il s'en trouve qui ne ſache écrire, leſdits marchands écriront pour eux; quant aux perſonnes inconnues auxdits marchands, comme peuvent être les chirurgiens & maréchaux des bourgs & villages, ils apporteront des certificats en bonne forme, contenant leurs noms, demeures & profeſſions, ſignés du juge des lieux,

ou d'un notaire & de deux témoins, ou du curé & deux principaux habitans ; leſquels certificats & atteſtations demeureront chez leſdits marchands pour leur décharges. Seront auſſi les épiciers, merciers & autres marchands demeurans dans leſdits bourgs & villages, tenus de remettre inceſſamment ce qu'ils auront deſdits minéraux entre les mains des ſyndics, gardes ou anciens marchands épiciers ou apothicaires des villes plus prochaines des lieux où ils demeureront, leſquels leur en rendront le prix; le tout à peine de trois mille livres d'amende, en cas de contravention, même de punition corporelle, s'il y échet.

VIII.

Enjoignons à tous ceux qui ont droit par leurs profeſſions & métiers, de vendre ou d'acheter des ſuſdits minéraux, de les tenir en des lieux sûrs, dont ils garderont eux-mêmes la clef. Comme auſſi leur enjoignons d'écrire ſur un regiſtre particulier, la qualité des remedes où ils auront employé deſdits minéraux, les noms de ceux pour qui ils auront été faits, & la quantité qu'ils y auront employé, & d'arrêter à la fin de chaque année, ſur leurſdits regiſtres, ce qui leur en reſtera ; le tout à peine de mille livres d'amende pour la première fois, & de plus grande, s'il y échet.

IX.

Défendons aux médecins, chirurgiens, apothicaires, épiciers-droguiſtes, orfèvres, teinturiers, maréchaux & tous autres, de diſtribuer deſdits minéraux en ſubſtance à quelque perſonne que ce puiſſe être, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſur peine d'être punis corporellement ; & ſeront tenus de compoſer eux-mêmes ou de faire compoſer en leur préſence, par leurs garçons, les remèdes où il devra entrer néceſſairement deſdits minéraux, qu'ils donneront après cela à ceux qui leur en demanderont pour s'en ſervir aux uſages ordinaires.

X.

Défenſes ſont auſſi faites à toutes perſonnes, autres qu'aux médecins & apothicaires, d'employer aucuns inſectes vénéneux, comme ſerpens, crapauds, vipères & autres ſemblables, ſous prétexte de s'en ſervir à des médicamens, ou à faire des expériences, & ſous quelqu'autre prétexte que ce puiſſe être, s'ils n'en ont la permiſſion expreſſe & par écrit.

XI.

Faiſons très expreſſes défenſes à toutes perſonnes, de quelque profeſſion & condition qu'elles ſoient, excepté aux médecins approuvés, & dans le lieu de leur réſidence, aux profeſſeurs en chymie, & aux maîtres apothicaires, d'avoir aucuns laboratoires, & d'y travailler à aucunes préparations de drogues ou diſtillations, ſous prétexte de remèdes chymiques, expériences, ſecrets particuliers, recherche de la pierre philoſophale, converſion, multiplication ou rafinement des métaux, confection de cryſtaux ou pierres de couleur, & autres ſemblables prétextes, ſans avoir auparavant obtenu de nous, par lettres du grand ſceau, la permiſſion d'avoir leſdits laboratoires, préſenté leſdites lettres, & fait déclaration en conſéquence à nos juges & officiers de police des lieux. Défendons pareillement à tous diſtillateurs, vendeurs d'eau-de-vie, de faire autre diſtillation que celle de l'eau-de-vie, & de l'eſprit-de-vin, ſauf à être choiſi d'entr'eux le nombre qui ſera jugé néceſſaire pour la confection des eaux fortes, dont l'uſage eſt permis; leſquels ne pourront néanmoins y travailler qu'en vertu de noſdites lettres, & après en avoir fait leurs déclarations, à peine de punition exemplaire. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux les gens tenant notre cour de Parlement de Paris, que ces préſentes ils aient à faire lire, publier & enregiſtrer, & icelles exécuter ſelon leur forme & teneur, ſans ſouffrir qu'il y ſoit contrevenu en quelque ſorte & manière que ce ſoit; Car tel eſt notre plaiſir. Et, afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. Donné à Verſailles, au mois de juillet, l'an de grace mil ſix cent quatre-vingt-deux, & de notre regne le quarantième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, COLBERT. *Viſa* LE TELLIER.

Regiſtré, oui & ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, ſuivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le trente-un août mil ſix cent quatre-vingt-deux.

Signé, DONGOIS.

LIVRES NOUVEAUX.

MÉMOIRE ſur la queſtion : *Quels ſont les végétaux indigènes que l'on pourroit ſubſtituer dans les Pays Bas aux végétaux exotiques relativement aux différens uſages de la vie?* Qui a remporté en 1783 le prix de l'académie impériale & royale des ſciences & belles-lettres de Bruxelles, par M. FRANÇOIS-XAVIER BURTIN, médecin conſ. de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine, & membre de la ſociété royale de médecine de Paris, & de celle de Nanci, de l'académie hollandoiſe des ſciences de Harlem, & de la ſociété phyſique, hiſtoire naturelle & chymie de Lauſanne. A Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1784, *in*-4°. de 187 *pag.*

M. Burtin a rangé par ordre alphabétique les végétaux indigènes dont il a recherché & conſtaté les propriétés. Il a mis a chacun une ſynonymie choiſie, avec les dénominations & les phraſes du chevalier de Linné, ainſi que les noms françois & flamands vulgaires.

Voici quelques-unes de ces ſubſtances végétales, avec les propriétés qu'on leur a reconnues.

L'écorce dure & ligneuſe du noyau de la pêche, en poudre, donnée à la même doſe & de la même manière que le quinquina, guérit parfaitement les fièvres intermittentes, après avoir fait précéder les évacuans néceſſaires. Ce médicament ſimple a été long-temps un ſecret dans les Pays-Bas.

La racine de boucage (*Pimpinella ſaxifraga L.*) remplace très-bien celle de pyrèthre comme maſticatoire, pour exciter l'excrétion de la ſalive dans les paralyſies de la langue & dans tout autre cas où le ptyaliſme & l'irritation de la bouche ſont jugés néceſſaires. Cette racine pulvériſée peut tenir lieu de poivre.

Le zeſte de noix eſt un puiſſant antiſeptique M. Burtin dit avoir vu trois guériſons frappantes opérées par ſa vertu. Une des trois étoit une gangrène au bras, à la ſuite d'une bleſſure, faite avec un canif. Les chirurgiens, après avoir épuiſé tous les remèdes internes & externes uſités en pareil cas, avoient conſeillé l'amputation comme le moyen unique, quoique douteux, pour conſerver les jours du malade. C'eſt alors que le zeſte de noix fut propoſé par celui qui en connoiſſoit la propriété; il viſite le bras, & promet guériſon; les chirurgiens partent en prédiſant l'évènement funeſte que tout annonçoit; mais contre leur attente ils trouvent le lendemain la gangrène bornée, & ne peuvent s'empêcher d'attribuer à deux ou trois doſes d'un gros de zeſte en poudre chacune, que le malade avoit priſes dans autant de gobelets de vin de Moſelle pendant la nuit, la guériſon de leur malade.

Ce mémoire, qui a demandé des recherches & du temps, peut devenir utile, en indiquant pour différens maux des remèdes aiſés à ſe procurer & peu couteux.

Cette édition n'a point été aſſez ſoignée; il s'y trouve beaucoup de fautes typographiques.

Vroedkundige oeffenſchool, &c., c'eſt-à-dire : Leçons élémentaires d'accouchement, contenant tout ce qui regarde cet art, les moyens curatifs, & une analyſe raiſonnée des auteurs qui en ont traité; par M. JACOB, profeſſeur, avec des figures en taille douce. A Gand, chez Vander Schueren, 1784, *in*-4°, de 432 pages.

Cet ouvrage élémentaire eſt fort eſtimé des médecins & des chirurgiens flamands & hollandois; parce qu'il eſt bien fait, & qu'il préſente des inſtructions ſatisfaiſantes ſur toutes les parties de l'art des accouchemens; il eſt enrichi de vingt-une planches gravées avec beaucoup de netteté & de préciſion. Il ſeroit ſans doute à deſirer qu'on en donnât une traduction françoiſe.

Par un abonné de L.

☞ *Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre* DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

Suite de l'extrait du mémoire de M. MAUDUYT. (Voy. n°. 41).

8°. DANSE *de St. Guy, & autres maladies convulsives analogues.* L'application de l'électricité, dit M. Cavallo, a parfaitement réussi dans les maladies convulsives. Des chocs d'environ un dixième de pouce peuvent être donnés au travers du corps dans différentes directions: on peut aussi tirer des étincèles; mais si ce traitement est trop pénible pour le malade, il faut diminuer ou cesser les commotions & avoir recours à d'autres procédés électriques.

Il n'est donc pas nécessaire, conclud M. Mauduyt, d'employer dans ces maladies une électricité violente. On n'est pas assez sûr qu'elle ne puisse pas avoir pour le moment ou par la suite des effets fâcheux: elle n'en a pas sur les uns; mais elle peut en avoir sur d'autres.

Aussi les Anglois, constans dans leurs principes, qu'on ne doit employer qu'une électricité que le malade suporte aisément, préferent à un traitement violent, les étincèles qui sont de très légères commotions, & des commotions locales. Ils guérissent par la méthode douce, sans craindre les dangers qui pourroient résulter d'une méthode plus violente. Quand il seroit vrai que celle-ci auroit des effets plus prompts, ne suffit-il pas qu'elle puisse en avoir de fâcheux pour qu'on doive préférer la méthode douce qui guérit aussi complètement, & sans qu'il y ait aucun danger à en redouter.

M. Cavallo a été témoin de la guérison d'une paralysie accompagnée de tremblement, symptome qui après avoir résisté à l'usage des antispasmodiques, s'évanouit par l'électricité; il a vu aussi le mouvement convulsif des paupières céder à l'électrisation.

Voici une observation sur le tétanos rapportée par M. Wilkinson. Une fille âgée de sept ans, élevée dans l'hopital des enfans trouvés, dont la maladie avoit commencé par des vers, étoit, depuis un mois, dans un tel état de contraction universelle des muscles, qu'elle ressembloit plustôt à un cadavre qu'à un être vivant. On avoit inutilement tenté tous les moyens de la soulager, lorsque vers le milieu de novembre M. Waston commença à l'électriser. Le traitement fut continué jusqu'à la fin de janvier, terme auquel l'enfant fut parfaitement guéri.

Une fille de dix-huit, dit encore M. Wilkinson, étoit attaquée du *trismus*, maladie convulsive accompagnée de contraction; on fit passer de lègeres commotions à travers les parties affectées, & elle fût entiérement guérie.

Quant à l'*épilepsie*, maladie convulsive, effrayante & terrible, M. Mauduyt déclare qu'il ne l'a point traitée spécialement par l'électricité; mais que parmi des malades soumis à ce traitement pour d'autres causes, trois étoient épileptiques.

Mais des effets que M. Mauduyt a remarqués dans ces trois malades, & des observations recueillies d'ailleurs, il annonce que deux épileptiques ont été *soulagés* à Montpellier, & que deux ont été *guéris* à Paris par la méthode du bain électrique & des étincèles. Cependant, ajoute-t-il, avec la modération qui lui est naturelle, il est de notorieté publique qu'on emploie depuis quelque temps à Paris les commotions pour le traitement de l'épilepsie, dans un hospice établi spécialement pour cet objet, sous l'autorité du gouvernement, & sous l'inspection de plusieurs membres de la faculté de médecine de Paris. Il faut, ajoute-t-il, pour aprécier ce traite-

ment, attendre ce que nous en apprendrons par un nouveau raport les médecins qui le ſuivent, & qui par le premier compte qu'ils en ont rendu) *voyez* la *gazette* de ſanté, année 1783. *Nos.* 18. 19. & 20), ſans fixer encore les idées, en donnent une fort avantageuſe. Suivi par pluſieurs membres de la faculté, c'eſt à eux ſeuls qu'il apartient, quand ils croiront la choſe utile, de détailler la manipulation du traitement, & d'expoſer les effets qu'il aura produits. Ils raporteront ſans doute également les cas dans leſquels il aura réuſſi, & ceux dans leſquels il aura été ſans effet; & le traitement ne pourra, par conſéquent, manquer d'être aprécié à ſa juſte valeur.

9°. *Ecrouelles.* Lorſque ces tumeurs ſont nouvelles, on les guérit en général en tirant des parties affligées le fluide électrique avec une pointe de bois ou de métal. Il eſt ſouvent néceſſaire de joindre à l'électricité les autres ſecours de la médecine pour opérer la guériſon.

10°. *Fièvres intermittentes.* Quoique pluſieurs faits dépoſent en faveur de l'électricité pour la guériſon de cette eſpèce de maladie, on n'a pas encore à cet égard toutes les lumières qu'il ſeroit bon d'avoir & que les obſervations ſeules peuvent procurer.

11°. *Suppreſſion des règles.* La multiplicité des faits, le nombre & l'autorité des auteurs qui les raportent, le ſentiment généralement reçu, prouvent invinciblement que l'électricité à la propriété de rapeler le cours ſuprimé des règles.

12°. *Sciatique.* On n'a encore rien de ſuffiſamment conſtâté ſur l'utilité de l'électricité contre la ſciatique. Zetzel raporte des exemples où elle a ſoulagé, d'autres où elle a été ſans effet, & d'autres enfin où elle n'a fait que déplacer l'humeur.

13°. *Goute* Le témoignage des auteurs anglois & celui de Zetzel ne permètent guère de douter, dit M. Mauduyt, que l'électricité n'ait une action dans la goute, & j'ai reconnu par ma propre expérience qu'elle en a dans la ſciatique; ce qui m'a paru ajouter un degré de plus à la probabilité qu'elle doit en avoir dans la goute; mais l'extrême mobilité de l'humeur gouteuſe, les ravages affreux & ſubits que ſon tranſport à l'intérieur peut occaſionner, & l'obſervation de Zetzel à cet égard, m'ont toujours détourné de conſeiller aux gouteux de tenter l'électricité.

14°. *Tumeurs cancereuſes.* M. Wilkinſon déclare qu'il y a peu de ſuccès à atendre de l'électricité, ainſi que des autres remèdes dans cette cruelle maladie; mais qu'on peut cependant y recourir comme à une dernière reſſource.

15°. *Enflure.* Ce que M. Cavallo dit de l'effet de l'électricité dans ce cas, eſt trop vague & par conſéquent peu concluant.

16°. *Ulcères.* L'électricité diſpoſe à la guériſon les ulcères même qui ſont anciens; elle diminue l'inflammation, & augmente l'écoulement de la matière en fonte. Mais l'électricité doit être douce, car il eſt facile d'augmenter l'irritation.

17°. *Abſcès.* Suivant M. Cavallo, l'électricité opère la réſolution des abſcès, lorſqu'ils ſont commençans; il parle cependant d'un abſcès entièrement formé ſur la hanche, que l'électricité guérit par réſorbtion.

18°. *Hydropiſie* L'électricité a quelquefois été utile dans le commencement de la maladie, ou lors qu'il n'y avoit encore qu'une ſimple diſpoſition.

19°. *Eſquinancie.* On rapporte ici quelques exemples de malades ſoulagés par l'électricité. Ce qui n'empêche point M. Mauduyt de faire une réflexion qui n'eſt point à négliger; la voici. Que l'électricité puiſſe guérir des eſquinancies qui tiennent du catarrhe ou de la fluxion, c'eſt ce que la théorie rend aſſez probable; mais ne ſeroit-elle pas dangereuſe dans les maux de gorge inflammatoires.

20°. *Rétention d'urine.* M. Wilkinſon fait mention d'une femme à l'égard de laquelle l'électricité fut employée avec ſuccès pour cette maladie, mais, obſerve M. Mauduyt, il s'agit d'un cas particulier qui ne prouve point que l'électricité convienne en général dans la rétention d'urine.

21°. *Entorſe & contuſions.* Depuis peu

on a mis en uſage à Londres l'électricité pour ces accidens; elle a très bien réuſſi.

Quelques eſſais, qu'on a faits, donnent lieu d'eſpérer que l'électricité ſeroit très favorable, contre les dépôts laiteux, contre les loupes & les tumeurs de ce genre, ainſi que contre les engelures.

Il réſulte, dirons-nous, avec M. Mauduyt de tous ces faits, que les maladies dans leſquelles l'électricité a eu un ſuccès plus général, plus complet, ſont: 1°. les ſuppreſſions de règles; 2°. la paralyſie; 3°. d'après les obſervations des Anglois, les maladies convulſives, les rhumatiſmes récents, & les fièvres intermittentes.

Nous nous arrêterons ici, mais en avertiſſant qu'on raporte encore des cas authentiques, & que l'auteur termine ce mémoire par une notice des ouvrages compoſés ſur l'électricité.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Août 1784.

La température de ce mois a été preſque la même que celle de juillet, froide & humide. Elle n'a point permis qu'on fît uſage des bains de rivière. Tout le monde ſait que les fruits murirent très difficilement, & que la pluſpart ne ſont pas de garde. En un mot la conſtitution de ce mois fut véritablement automnale; auſſi les maladies de l'automne ont-elles été obſervées, la fièvre tierce ſur-tout & la fièvre double tierce; mais beaucoup moins la fièvre quarte. On a peu fait uſage du quinquina, dans leur traitement; la diète ſeule en a diſſipé quelques-unes

Les autres maladies qui ont règné dans ce mois, & qui ont facilement cédé aux remèdes bien indiqués, ſont les dyſenteries, les dévoiements, des éryſipeles, des fluxions, des maux de gorge avec aphthes & ulcérations, des fièvres éruptives, des petites véroles bénignes.

LIVRES NOUVEAUX.

Supplément aux deux rapports de M. M. les commiſſaires de l'académie, & de la faculté de médecine, & de la ſociété royale de médecine. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Gueffier, libraire-imprimeur, au bas de la rue de la Harpe, 1784. *in-4°. de 77 pages non chiffrées.* Prix 1 livre 10 ſols.

C'eſt pour exciter ſans doute la curioſité, & pour favoriſer la vente de cet écrit qu'on lui a donné pour titre, *Supplément aux deux Rapports....* Mais en ouvrant la brochure on eſt bientôt inſtruit qu'elle a été compoſée autour du baquet de la rue Vivienne. Tous ceux qui viennent s'y aſſeoir, & ceux qui y ſont venus précédemment, ont cru devoir faire connoître ce qu'on y éprouve, & les effets ſalutaires qui en réſultent; ce ſont des certificats bien motivés, bien circonſtanciés, bien authentiques, bien & duement ſignés; c'eſt un hommage rendu par la reconnoiſſance, à M. d'Eſlon & à l'agent qu'il ſait ſi parfaitement diriger, diſtribuer, inſinuer.

On a rangé ces certificats ſous quatre claſſes.

Dans ceux de la première, on voit les cures & les effets, qu'a produits le magnétiſme animal ſur des enfans.

Les certificats de la ſeconde claſſe, ſont des malades d'un âge mur, qui n'ont jamais rien éprouvé de ſenſible, ni à l'attouchement, ni au baquet, ni lorſqu'on leur dirigeoit le doigt ou le fer; mais qui malgré leur inſenſibilité apparente au magnétiſme, ont obtenu leur guériſon, ou un ſoulagement notable.

Les certificats de la troiſième claſſe viennent des malades qui ont éprouvé des effets ſenſibles; tels que le froid, le chaud, la douleur, le ſentiment du fluide, ou d'autres impreſſions propres à l'action du magnétiſme & qui la caractériſent.

C'eſt dans la quatrième qu'on trouve les certificats les plus triomphans pour le magnétiſme animal, ceux qui aſſurent ſa gloire, & en font une œuvre merveilleuſe, ſublime & divine, c'eſt-à-dire, de malades ſujets à des convulſions & à des criſes.

Que prouvent bien réellement tous ces certificats? Que M. d'Eſlon ni ſes malades n'ont point été contens du rapport des commiſſaires, & rien de plus; ce qu'ont prouvé les certificats produits, il y a cinquante ans par M. de Mongeron; ce que prouvent les certificats donnés aux ſieurs Ailhaud, Nicole, Molenier, Godernaux, Huſſon & cent autres.

Au reſte, ces perſonnes ſe croient guéries, par le magnétiſme, des maladies qu'elles avoient; il y auroit ſans doute de la cruauté à détruire dans le moment cette agréable illuſion, qui peut les ramener à la ſociété, leur procurer de nouvelles jouiſſances, leur apporter des ſatisfactions auparavant inconnues pour elles; ne troublons point la douceur de cette ſituation paſſagére. Ne vaut-il pas mieux ſe croire guéri d'infirmités qu'on n'avoit pas, que de ſe croire malade de maux imaginaires?

LIVRES ÉTRANGERS.

Dissertatio medica de acrimonia urinoſa in corpore humano retenta. Diſſertation de médecine ſur l'acrimonie urineuſe retenue dans le corps humain; par M. S. Neuburg, de Francfort, doct. en médecine & en chirurgie. A Gottingue, chez Barmeier, & ſe trouve à Straſbourg, chez Konig, 1873. (*in*-4°. de 32 pag.)

L'urine, cette liqueur animale acrimonieuſe, qui tourne ſi facilement à la putridité, devient la cauſe de beaucoup de maladies graves, quand elle eſt trop long-temps retenue dans le corps humain. Son ſéjour prolongé engendre cette acrimonie, apelée urineuſe par M. Neuburg, laquelle infecte dans peu toute la maſſe des humeurs. Il examine les principes conſtituans de cette acrimonie; expoſe les diverſes manières dont elle peut ſe former; recherche enſuite toutes les maladies qu'elle peut produire; & aſſure que celles qui en proviennent le plus fréquemment, ſont les maladies de la tête & du ſyſtême nerveux.

M. Neuburg a dédié cet écrit au ſénat de Francfort. Il a fait imprimer à la fin, une lettre qui lui a été adreſſée par M. Marx, médecin de la cour de Cologne. On y trouve le dénombrement des maux que l'urine peut engendrer par ſa rétention ou par ſa métaſtaſe.

Par un abonné de L.

Observationes de febre petechiali, &c. Obſervations ſur la fièvre pétéchiale; par M L. Chriſt. Althof, docteur en médecine & en chirurgie. Chez Dieterich; & ſe trouve à Straſbourg, chez Konig, 1784. (*in* 8°. *de* 48 *pag.*)

Ce petit ouvrage contient l'hiſtoire d'une fièvre bilieuſe, putride, épidémique, avec pétéchies, qu'on a vu regner aux environs de Gottingue. M. Althof, jeune médecin, aidé des lumières de M. Richter, conſeiller aulique, premier médecin du Roi d'Angleterre, & phyſicien de la principauté de Gottingue, non ſeulement en arrêta les progrès, mais encore eut le bonheur d'en terminer le cours. *Par un abonné de L.*

Opération céſarienne.

M. Starck, médecin praticien à Jena, fit le 13 décembre 1783, l'opération céſarienne. par la ligne blanche, à Madame de L***, en préſence de M. Engelhard, conſeiller, & de M. Buc'hoz, conſeiller de métallurgie de Weimar. En nous mandant ce fait, on ajoutoit que l'opération avoit duré cinq minutes, & qu'elle avoit été exécutée très heureuſement; que cette dame n'avoit éprouvé d'autres accidens que des vomiſſemens fréquens; qu'au reſte elle ſe portoit bien, ainſi que ſon fils. M. Starck, nous diſoit-on encore, ſe propoſoit de donner au public la deſcription de cette opération; nous ne ſavons pas s'il a tenu parole.

Errata des numeros 32 *&* 39.

Pag. 126, prem. col. *lig.* 22; *on lit:* le 21 j'ordonnai une neuvième médecine; *liſez* une troiſième...

Pag. 154, col. 2, *ligne antépenultieme; au lieu de* mais ſeument; *liſez* mais ſeulement.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

HYGIENE.

Suite du numéro 36.

« C'eſt à la coutume, dit Montaigne, » de donner forme à notre vie, telle qu'il » lui plaît : elle peut tout en cela. C'eſt » le breuvage de Circé qui diverſifie notre » nature, comme bon lui ſemble ». Si on ne peut attribuer à cette cauſe l'inſtinct particulier qui porte l'homme à ſe nourrir, en général, des productions végétales ou des animaux frugivores, combien la coutume n'influe-t-elle point ſur leur proportion réciproque, ſur leur choix, ſur leurs apprêts? L'uſage des alimens qui ſemblent répugner à notre nature, marque encore bien plus ſa puiſſance. Il y a des contrées dans l'Afrique, dont les habitans, ſuivant le rapport unanime des voyageurs, ne ſe nourriſſent que d'animaux carnivores. La chair des chiens & des chats eſt mangée avec avidité par quelques-uns; d'autres ſe nourriſſent de celle des lions, des crocodiles & des ſerpens d'un volume énorme; c'eſt en outre un aſſaiſonnement pour eux, que de ne la manger qu'à demi-pourrie & remplie de vers. C'eſt ainſi que ſur la côte d'or on mange les requins qu'on prend à la pêche. A la découverte du nouveau monde n'a-t-on point trouvé des peuples entiers, qui faiſoient proviſion & ſe nourriſſoient d'araignées, de fourmis, de lézards ou de ſauterelles? Je fais grâce de la nourriture dégoutante des Hottentots & des Eskimaux dans leurs huttes ſauvages.

Si la coutume émouſſe la ſenſibilité du goût, & le familiariſe avec des objets d'une averſion naturelle, elle peut au contraire le développer, & lui apprendre à ſaiſir les nuances les plus délicates des ſaveurs. Elle aſſervit en outre l'homme à ne plus ſe contenter des mets ordinaires, & le force à réveiller ſans ceſſe l'activité de ſon organe par de nouveaux ragouts. On ne recherche d'abord que des alimens ſains & ſucculens; & dans les lieux où règne encore des mœurs ſimples, on retrouve l'image naïve des feſtins qu'a tracés le pinceau d'Homère. Deux ſervices, la viande & les fruits étoient ſeulement connus à Rome, durant les premiers temps de la république. Les dépouilles de l'Aſie firent enſuite dédaigner cette ſimplicité primitive. Les productions des climats lointains rendirent l'art de la cuiſine immenſe & compliqué. Le voluptueux Lucullus ſembla faire une étude profonde des plaiſirs de la table, & joignit à l'extrême recherche des mets, la ſomptuoſité faſtueuſe des monarques. Dans des temps d'une plus grande corruption & de décadence, la ſatiété fit naître des beſoins imaginaires, ou des deſirs extravagans. Sans parler des excès de diſſolution & de débauche, dont Pétrone nous a tranſmis le tableau, ne vit-on point un empereur faire chercher des oiſeaux dans les hautes contrées de l'Aſie, ou des poiſſons dans la profondeur des mers éloignées, pour n'en faire enſuite ſervir ſur ſa table, que les parties les plus délicates, les foies, les cerveaux, ou quelques langues?

L'habitude n'a pas moins de pouvoir ſur la quantité d'alimens néceſſaire à la ſubſiſtance de l'homme. Il eſt difficile d'aſſigner à quel terme peut être portée la frugalité la plus ſévère. On ſait quelle étoit celle des prêtres Egyptiens, des Eſſéens parmi les Juifs, des Mages chez les Perſes, des anciens Sages de la Grèce, des prêtres de Jupiter dans l'iſle de Crète, & encore aujourd'hui des Brachmanes dans l'Inde. En prenant la nourriture avec épargne, l'eſtomach ſe reſſerre de plus en plus & perd ſon activité; ſurtout quand une vie contemplative, des mé-

ditations profondes, ou des affections morales, donnent plus de vigueur & de force aux ſens internes. Le beſoin phyſique ceſſe peu-à-peu de ſe faire entendre, & l'abſtinence eſt preſque ſupportée ſans effort. Sans s'arrêter ici à diſcuter les obſervations qu'on rapporte d'une privation abſolue de nourriture pendant des mois entiers, & même des années, ſans croire au prétendu prodige de Pythagore qui, au rapport de Dicæarche, cité par Diogène Laerce, paſſa quarante jours ſans prendre aucun aliment, on ne peut ſe refuſer aux témoignagnes multipliés, qui mettent en évidence la diſpoſition qu'a l'homme de ſe réduire à ces ſituations extrêmes. C'eſt du moins le réſultat ſage qu'on doit tirer de tous ces faits merveilleux. Une autre vérité plus utile encore doit en naître; c'eſt l'importance d'être accoutumé à la ſobriété dès la jeuneſſe. Alexandre le grand, dans l'ivreſſe de ſes conquêtes, & lorſqu'on lui envoyoit en préſent les mets les plus délicieux, ſe reſſouvenoit encore que Léonidas avoit autrefois repouſſé, d'une main ſévère, les friandiſes que prodiguoit à ſon diſciple la tendreſſe maternelle.

L'autre extrême, c'eſt-à-dire, l'intempérance & la voracité, n'eſt pas moins ſoumis à l'empire de la coutume. Morgagni a trouvé, d'une capacité démeſurée, l'eſtomac des perſonnes ſujetes, pendant leur vie, à des excès de table. Le volume de ce viſcère ſe diſtend en recevant de plus en plus une grande maſſe d'alimens; ſon activité ſe développe par l'exercice de ſes fonctions, & pendant que les facultés morales s'éteignent, l'eſtomach ſemblable à un animal rapace & inſatiable, ſemble concentrer en lui ſeul toutes les forces de la vie. Le mot latin *helluo* eſt plein d'expreſſion, & que doit-on penſer de ces anciens Romains qui faiſoient ſervir à leur table pluſieurs ſangliers entiers pour un petit nombre de convives? Le macédonien Caranus fut encore plus loin, & en fit ſervir un entier à chacun d'eux dans un feſtin ſplendide. Etoit-ce un luxe de pure oſtentation? Mais combien ne peut-on point citer d'autres exemples, où la voracité même s'eſt jointe à une dégoutante crapule! On ſait que l'empereur Vitellius prévenoit le travail de la digeſtion, trop lente à ſon gré, pour aſſouvir à toute heure ſa révoltante gloutonerie. La profeſſion athlétique avoit moins beſoin de s'écarter de la nature à cauſe de la violence des exercices. Auſſi a-t-elle porté peut-être au dernier période, la conſommation de nourriture animale, & quand on admettroit de l'exagération dans ce qu'on nous rapporte de Milon de Crotone & de l'athléte Héraclide, on ne peut leur refuſer la rare diſtinction, de s'être mis au niveau des eſpèces les plus voraces & les plus carnacières.

Rien de plus propre à faire connoître la nature de l'homme, que le rapprochement des extrêmes. C'eſt-là où elle ſe dévoile dans toute ſon étendue. Si, dans l'uſage des alimens, on le voit tyranniſé par de longues habitudes qu'il a déja contractées, on doit reconnoître auſſi qu'il eſt preſque toujours le maître de s'y ſouſtraire, par des changemens lents & progreſſifs, & que la même main qui l'opprime peut auſſi l'arracher à la ſervitude; mais il faut éviter tout paſſage bruſque, toute interruption ſoudaine. Hippocrate a porté encore plus loin cette attention. Il décrit les légères indiſpoſitions auxquelles on s'expoſe, en prenant ou en omettant un repas contre l'uſage ordinaire. Il expoſe ailleurs les dérangemens que peuvent produire des alimens qui nous ſont étrangers, quoiqu'ayant toutes les qualités d'une excellente nourriture. Il tire de-là des inductions & des règles ſur le régime propre aux maladies aigues. Galien a repris enſuite les mêmes vues, & les a portées juſqu'à accorder l'uſage de l'eau froide dans certains cas de fièvre, lorſque cette boiſſon avoit été familière dans l'état de ſanté; mais pour mieux faire ſentir l'influence de la coutume, il cite un fait digne de remarque. Ariſtote étoit tombé dans un genre de maladie qui indiquoit l'uſage des boiſſons froides: c'étoit auſſi l'avis des médecins; mais le philoſophe marquoit de la répugnance & craignoit de tomber en convulſion, en alléguant l'exemple qu'il en avoit d'une autre perſonne de même complexion, & habituée comme lui à boire chaud. Les médecins inſiſtèrent, & le philoſophe paya de ſa vie ſa docilité à leurs avis, & la faute d'avoir préciſément négligé la branche des ſciences naturelles, qu'il lui importoit le plus de connoître.

Par M. P. doct. en méd.

Il s'eſt formé à Orléans, ſous la protection de M. le Duc d'Orléans, une ſociété royale de phyſique, d'hiſtoire

naturelle & des arts. Elle tint ſa première ſéance publique, le mardi 8 juin de cette année 1784.

On y lût pluſieurs mémoires; deux ſont de l'objet de notre Gazette, ſavoir :

1°. *Deſcription topographique & médicale de la ville & des environs d'Orléans*, par M. BEAUVAIS DE PRÉAU.

2°. *Recherches ſur les précautions à prendre contre les dangers des exhumations*, par M. MAIGREAU.

Nous ne ſavons point ſi M. Maigreau préſente de nouvelles vues ſur le ſujet qu'il a traité; mais perſonne n'ignore que les précautions qu'on a priſes à Dunkerque, pour l'exhumation de 1602 cadavres, dans l'enceinte de l'égliſe de S. Eloy, ont eu le plus grand ſuccès, dirigées par les ſoins actifs & intelligents de M. Hecquet.

On peut conſulter 1°. le *recueil de pièces* publiées ſur cet objet important en 1783; il fut annoncé *Gazette de ſanté* 1783, *n°.* 17. *pag.* 65. 2°. la *ſuite de ce recueil* qui a paru cette année 1784, & dont nous rendions compte *no.* 30, *page* 117.

MAGNETISME ANIMAL.

Le magnétiſme animal (dont l'exiſtence & les effets avoient été réduits à leur juſte valeur, par les commiſſaires que le Roi avoit chargés de cet examen), le magnétiſme animal eſt donc enfin livré au ridicule. C'eſt dans une comédie-parade, repréſentée pour la première fois ſur le théâtre italien, le mardi 16 novemb. préſent mois. Elle a pour titre : *les Docteurs Modernes*; elle eſt en un acte & en vaudevilles, ſuivie du Baquet de Santé, divertiſſement analogue, mêlé de couplets. On rit à la nouvelle piéce, dans laquelle il y a de la gaieté & des couplets agréables. Elle eſt imprimée in-8°, & ſe vend à Paris, chez Brunet Libraire, rue de Marivaux, place de la comédie italienne, & ſe trouve chez tous les marchands de nouveautés.

LIVRES de médecine imprimés en Allemagne & dans le Nord, en 1784.

1°. *Vitæ deſcriptio Abu Oſaibah de Rhazes, arabis*, à B. Reiskio, ſcholæ ad D. Nicolai Lipſicæ olim rectore, latinè reddita, per Cl. Grunerum, publici juris fiet. *ſous preſſe.*

2°. Albini (Bern. Sigf.) Hiſtoria muſculorum hominis cum VIII fig. edit. altera notis aucta Francf. & Lips. apud Goebhardt prodiit. 4. maj.

3°. Sauvages. Noſologia methodica cum Cullenii apparatu in arctiorem formam reducta à C. F. Daniel Prof. Hal. III. Tom. 8, maj. Lipſiæ apud Schwikert.

4°. Storck, (A. L. B.) præcepta medico-practica in uſum chirurgorum caſtrenſium & ruralium ditionum auſtriacarum in latinum verſa per Schoſulan, ed. 2. tom. II. 8. m. Vindob. apud Hartmann.

5°. Bonn, (A.) Deſcriptio theſauri oſſium morboſorum Hoviani cui adnexa eſt diſſertatio de callo. Amſtel & Lips. apud J. G. Beygang. in 4o.

6°. Cynoſura, annuo viſitandorum pro regno Bohemiæ pharmacopoliorum juxta pharmacopoeæ Auſtriacæ provincialis editionem IV. Pragæ & Vindob. apud nob. a Schoenfeld. in fol.

7°. Camper, (Petr.) obſervationes circa mutationes quas ſubeunt calculi in veſica ex belgico in lat. verſæ ab Joſ. G. Szombathy. Peſtini apud Weingand & Koepf. *in*-4o.

8°. Pharmacopœa navalis Roſſica ab Bacherachto edita. Petropoli 1783. *in*-8o. Recuſa Lipſiæ, in qua editione nomina Roſſica exulant, at commentatio adjecta de uſu medicaminum Roſſice ſcripta in lipſica latino ſermone exarata.

9°. Pharmacopoea ſuecica ad exemplar Holmienſe 1779. Lipſ. & Altonæ 1784, apud Hellmann *in* 8o.

10°. Werniſtheck, (Jac.) Regulæ venæ ſectionis ſecundum ipſas cauſas morborum effectivas. Vindob. ap. Wappler, *in* 8o. m.

11°. Buchhave (R.) Obſervationes circa radicis Gei ſive caryophyllatæ vires; editio altera correcta & novis tentaminibus aucta. Hafniæ apud Fabrum & Nitschke. *in*-8o.

12°. Triller tractatus de febribus in-

tentibus. Pragæ & Vindobonæ apud Schoenfeld. *in-8°.*

13°. Halleri Auctarium ſive ſupplementum. ad phyſiol. elementa. Faſc. IV. Lauſanæ apud Pott. *in-4°.* m.

14°. Lange (Mart.) rudimenta doctrinæ de peſte. Vindob. apud Græffer. *in.* 8°.

15°. Murray (J. A.) Apparatus medicaminum tam ſimplicium quàm præparatorum ac compoſitorum in praxeos adjumentum conſideratus. *vol.* III. Gotting. apud Dietrich. *in-8°.*

16° Meza (Chr. Jac. Theoph. de) de quibuſdam notabilioribus objectis ad artem obſtetriciam ſpectantibus. Hafniæ ap. Proſt.

17°. Mertens (Carol. de) obſervat. med. pars II. Vindob. ap. Wappler.

18°. Macarii a S. Elia Inſtitutiones pathologiæ, ed. 2. recognita *in-8°.* Græcii apud Weingand.

19°. Tiſſot de morbo nigro, variolis, apoplexia & hydrope. Lauſanæ, apud Pott. *in-8°.*

20° Trnka de Krzwitz (Wenc.) hiſtoria cardialgiæ hecticæ omnis ævi obſervata medica continens. Vindobonæ, ap. Sonnenteithner *in-8°.*

21°. *Ejuſdem* hiſtoria tympanitidis omnis ævi obſervata medica continens. ib.

22°. *Ejuſdem* hiſtoria ophthalmiæ omnis ævi obſervata continens. ib.

Ces recueils ne ſont pas des plus ſoignés, ni des mieux faits; ce ſont des compilations qui paroiſſent ſans choix & ſans jugement; M. Trnka promet de traiter de la même manière l'hiſtoire de toutes les maladies. On ne lui ſauroit pas mauvais gré de ne pas tenir ſa parole, voyez le *n°.* 35, *pag.* 139.

25°. Schlegel (J. C. T.) collectio opuſculorum ad medicinam forenſem ſpectantium. Lipſ. apud Schneider *in-8°.*

24°. Koeker med. D. flora ſileſiaca Vratiſlav. *Sous preſſe.*

25°. Hacqnet, Prof. laybacenſis Oryctographiæ carniolicæ pars III. Lipſiæ apud Breitkopf. *ſous preſſe.*

26°. Reuſſ (Chr. Fr.) Compendium botanices edit. altera. Ulmæ apud Stellin *in 8°.*

27°. Muller (M. frid.) Zoologia danica & Norwegiæ, continens animalium rariorum ac minus notorum deſcriptiones. *vol.* II. Lips apud Muller. *in-8°.*

28°. Schmidel (C. C.) Icones plantarum & analyſes partium ære incisæ & vivis coloribus inſignitæ. ſect. VI & VII. Norimb. ap. Binhoff. *fol.*

29°. Thunberg (Car. P.) flora Japonica. 39 tab. æn. Lipſ. apud Muller *in-8°. ſous preſſe.*

30°. Pallas novæ ſpecies quadrupedum cum glirium ordine: *edit.* 2. Erlangæ ap. Walter. 4. maj.

31°, Giliberti indagatores naturæ in lithuania, ſive opuſcula varii argumenti, quæ hiſtoriam animalium, vegetabilium & morborum in hac provincia illuſtrare poſſunt. Varſov. ap. Grœllium. *in-8°.*

32°. Ejuſd. flora lithuanica. *ib.*

33°. Hagen (C. C.) commentatio botanica de ranunculis pruſſicis. Regiomont. apud Hartung. *in-4°.*

34°. Hoffmann (G. T.) hiſtoria plantarum cryptogamicarum, ſive lichenum deſcriptio iconibus ab auctore delineatis & ſculptis illuſtrata. Erlang. apud Walther. 4 maj.

NÉCROLOGE.

M. Gauthier Van Doeveren, qui a compoſé pluſieurs ouvrages, tant ſur la médecine-pratique que ſur les accouchemens, mourut ſubitement à Leyde le 31 décembre 1783.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

BAGUETTE DIVINATOIRE.

SECOND MÉMOIRE physique & médicinal, montrant des rapports évidens entre les phénomènes de la baguette divinatoire, du magnétiſme & de l'électricité; avec des éclairciſſements ſur d'autres objets non moins importants, qui y ſont relatif. Par M. T*** D. M. M. *Naturæ rerum vis atque majeſtas in omnibus momentis ſide caret.* PLIN. *Hiſt. nat. lib. VII.* A Londres; & *ſe trouve* à Paris, chez DIDOT le jeune, quai des Auguſtins, 1784. (*in* 8°. *de* 268 pages *Prix* trois livres *broché.*)

L'AUTEUR, M. Thouvenel, avoit publié en 1781, un mémoire dont le titre eſt le même que celui qu'on vient de lire; mais on ne l'apele point *premier*; ſans doute que M Thouvenel ne prévoyoit point alors qu'il ſeroit dans le cas de lui donner une ſuite.

Comme il s'eſt paſſé près de trois ans entre la publication du premier, & celle du ſecond, il n'eſt point inutile de rapeler l'objet de celui-là, qui eſt diviſé en trois ſections. Dans la première l'auteur commence par s'élever contre les abus & les dangers de l'incrédulité en phyſique; il établit que la baguette divinatoire décéle des torrens d'émanations juſqu'alors inconnûes, agiſſant ſur le ſyſtême animal; que les phenomènes qui tiennent à ces émanations, conſidérés en général, ſe raprochent naturellement de ceux qui apartiennent à l'électricité & au magnétiſme; que ces émanations peuventproduire des impreſſions particulières ſpécifiques ou ſympathiques, ſur certains individus; il y déclare d'ailleurs que la baguette entre les mains de *Bléton* n'eſt qu'un ſecours ſecondaire & très ſubordonné; qu'il a un ſentiment interne & un mouvement extérieur qui ſont pour lui un indice bien plus certain de la préſence de l'eau, & qu'il ne ſe ſert de la baguette que pour l'indiquer aux autres; que *Bléton*, à meſure qu'il ſera connu deviendra un homme très intéreſſant pour la phyſique, très utile à la ſociété; M. Thouvenel ajoute; & c'eſt là le double but de ce mémoire.

Mais comme il a prévu qu'il trouveroit des lecteurs incrédules, il les prévient, *de quelque trempe qu'ils ſoient*, dit-il, que toutes les objections, les cenſures, les raiſonnemens, les diſcuſſions ne pourront ébranler ſa croyance; qu'il faudroit pour cela des faits contradictoires, recueillis en auſſi grand nombre & avec autant d'exactitude que ceux qu'il va produire.

La préviſion de M. Thouvenel a eu ſon effet; mais, comme il l'avoit promis & aſſuré, ni ſa croyance ni ſa fermeté n'en ont été ébranlées.

La ſeconde partie eſt deſtinée à faire connoître *Bléton* comme ſourcier par une vertu particuliére. La première impreſſion que fait éprouver au corps de Bleton la préſence de l'eau ſouterraine (c'eſt l'auteur qui parle) ſe porte ſur le diaphragme, en s'étendant vers ſes appendices ſuperieurs ou ſes attaches avec le ſternum, & produiſant un ſerrement avec de l'oppreſſion dont le ſiége paroît borné à la partie antérieure & ſupérieure de la poitrine. Un ſaiſiſſement, un tremblement & un réfroidiſſement général s'emparent en même temps de lui. Ses jambes chancèlent. Les tendons des poignets ſe roidiſſent & entrent en convulſion. Le pouls ſe concentre & diminue peu à peu. En un mot cet état repréſente & caractériſe l'invaſion d'une véritable attaque de ſpaſme convulſif. Il ſubſiſte, avec des nuances cependant & des variations du plus au moins, tant que cet homme reſte ſur la ſource, & diſparoit preſque ſubitement lorſqu'il ſe place à côté, ſi ce n'eſt, à ce qu'il dit,

un ſentiment intérieur de froid & de ſerrement leger, au devant de la poitrine. Ce ſentiment ne ceſſe totalement qu'à une certaine diſtance de l'eau; & cette diſtance exprime ſelon lui la profondeur de cette dernière. Tous ces ſymptomes ſont plus ou moins marqués ſuivant le volume & la profondeur de l'eau. Le mal-aiſe eſt plus grand & plus difficile à ſoutenir en remontant les ſources qu'en ſuivant leur cours naturel.

Tels ſont les phénomènes qu'éprouve Bléton, & qui ne manquent jamais, lorſqu'il ſe promene ou qu'il marche ſur une terre qui cache un courant d'eau. Tels ſont les phénomènes que M. Thouvenel veut contraindre tout le monde à croire. Qu'il donne donc auparavant la foi, mais qu'il la donne robuſte, tout le monde alors croira. Le reſte de cette ſection embraſſe les obſervations & les expériences faites ſur Bléton, ſur le mouvement de la baguette, ſur ſa rotation directe, & ſur ſa rotation retrograde.

L'auteur, qui dans tout ce dont il a été témoin, n'a point été trompé, parce qu'il voit bien & que Bléton eſt incapable d'en impoſer, déclare frivoles & vaines les objections qui ont été faites pour anéantir tant de merveilles. Ces deux ſections ſont ſuivies d'un ſupplément à divers paſſages importans.

On trouve dans la troiſième ſection des preuves de ſurérogation ſur le fait de Bléton & ſur ſon étonnante propriété; preuves que M. Thouvenel regarde comme inutiles pour les phyſiciens: ce ſont des procès-verbaux, des raports, des certificats, par leſquels il conſte que Bléton eſt non ſeulement un ſourcier qui étonne, mais encore un homme extraordinaire, &c. &c. &...

Paſſons actuellement au SECOND MEMOIRE.

Il eſt diviſé en deux ſections. Dans la première ſe trouve raſſemblé tout ce qu'on a dit & écrit relativement au mémoire de 1781. (c'eſt au moins la date de l'exemplaire que nous avons ſous les yeux); Ce ſont différens morceaux de critique, des faits qui ont paru dans les papiers publics, & des opérations de Bléton, tant à Paris & à Verſailles que dans pluſieurs des provinces circonvoiſines.

« Peu d'ouvrages (dit M. Thouvenel » en commençant) ont excité plus de » rumeurs & des rumeurs plus contradictoires que le mémoire de 1780. » Beaucoup de gens, ſuivant l'uſage, » l'ont condamné ſans l'avoir lu. Il a » été fortement décrié en France, & » traduit chez les étrangers. Si c'eſt toujours une choſe de bon augure, pour » le ſuccès des vérités nouvelles en » phyſique, qu'elles ſoient long-temps » livrées aux ſecouſſes vives & répétées » de la diſpute, on a tout lieu de bien » préſumer de celle qui fait le fond de » cet ouvrage; elle eſt de nature à exciter long-temps encore & ces rumeurs » & ces diſputes, vû l'empire des prejugés & de l'orgueil qu'elle choque; » mais il eſt un terme de vérité finale » dans l'opinion publique ſur lequel » on peut ſe repoſer «.

Et un peu plus loin, il s'exprime ainſi: « Avant de chercher à en propager » la croyance (*du don naturel des Sourciers*), il falloit commencer par détruire tout ce qui, dans l'opinion des » ſavants & des ignorants, pouvoit y » aporter quelque obſtacle: il falloit non-» ſeulement la démontrer, mais en » quelque ſorte l'ennoblir. *J'ai dû croire* » *que j'avois rempli ce double objet*, en faiſant dériver, par la nature & l'enchaînement des preuves que j'ai données, l'exiſtence du phénomène indi» viduel des *ſourciers* d'une cauſe géné« rale connue. Non ſeulement la vérité » de ce phénomène a été portée juſ» qu'à la démonſtration la plus complète » que jamais fait phyſique ait atteint, » mais le principe & le méchaniſme de » ſa production, tenant manifeſtement » à l'électricité, ont été rendus palpables, & ſont devenus même une ſource » de lumière pour d'autres faits de phy» ſique & de médecine. Enfin j'ai pré» ſenté l'image de cette grande chaîne » qui liant toutes les opérations de la » nature, les fait dépendre d'un ſeul & » unique principe, de cet agent uni» verſel électrique, partout & toujours » le même. J'ai fait voir que dans le » ſyſtême organique de l'homme, cet » agent, émané de la terre ou de l'at» moſphère, produit des effets modifiés » à l'infini parmi leſquels il eſt facile » de claſſer celui dont il eſt queſtion »....

Si toutes ces démonſtrations ſont faites d'une manière auſſi évidente que l'au-

teur le prétend & l'aſſûre, il faut convenir que ceux qui ne s'y rendent point, ont l'eſprit, bien lourd & bien bouché; & que ceux qui ne voient point comme lui, ſont bien aveugles.

Nous ne nous arrêterons point au recueil d'extraits qui ſuivent ce préambule, où l'auteur parle avec tant de confiance; mais nous avertirons qu'il y a mis quelques notes pour repouſſer les ataques de ſes adverſaires.

La ſeconde partie contient les nouveaux réſultats des expériences de *Bléton*. Avant que de les expoſer, M. Th... établit quelques propoſitions & les conſéquences qui s'en tirent pour l'appui de l'opinion qu'il a embraſſée, du ſyſtême qu'il a élévé.

Il donne enſuite le récit des voyages de Bléton & fait connoître ſes recherches ſur les eaux minerales & ſur les mineraux. On voit ce *ſourcier* actif ſe tranſporter d'un lieu en un autre, & découvrir ſans jamais ſe tromper (ou du moins que rarement) les ſources, les mines, en un mot tout ce que la terre tient caché dans ſon ſein, & indiquer la profondeur où ſe trouvent ces ſubſtances ou ces productions naturelles. Bléton en eſt averti par des ſenſations différentes. Si l'on veut ſavoir comment elles ſont produites, l'auteur vous dira; c'eſt *que ſur tous les métaux, excepté le fer, il exiſte* pour cet homme merveilleux *une ſphere d'action électrique qui ſe propage vers le couchant.*

Mais ſi ceci ne paroiſſoit point aſſez clair pour quelques perſonnes, voici un autre paſſage, capable de diſſiper toute obſcurité.

« Dans les corps organiques vivants, » la matière électrique également ſu» bordonnée au mouvement général de » *flux* & de *reflux*, à ce mode oſcilla» toire ou alternatif d'*intention* & de » *rémiſſion*, conſtitue.... ce qu'on apelle » *magnétiſme animal*. Ce phenomène in» conteſtable paroit bien plus manifeſ» tement encore apartenir à l'électricité, » ſi on le compare, comme je perſiſte » à le faire, au phénomène beaucoup » plus eclatant du *blétoniſme* naturel. Ce » dernier eſt ſans contredit le fait le » plus remarquable de ce *prétendu mag» nétiſme animal*, mis en jeu par l'élec» tricité ſpontanée des corps ſouterrains. » Ainſi dans l'un & l'autre cas, c'eſt » être phyſiquement dans la ſphere & » dans l'empire du même principe, ſoit » que l'on reſſente les impreſſions du » *magnétiſme animal*, ſoit que l'on éprouve » celle de l'*électriciſme minéral*..... En un » mot c'eſt de part & d'autre le jeu, » le mélange, le ſoutirement, le ren» forcement des atmoſphères, qui pro» duiſent ces impreſſions toujours indi» viduelles, & jamais générales: & ſi » quelque choſe peut jeter du jour ſur » la *prétendue doctrine des pôles juſqu'à pré» ſent factices & arbitraires, des détermi» nations purement idéales, du magnétiſme* » *animal*, ce ſera la connoiſſance plus » poſitive que nous annonçons ici des » déterminations invariables du même » fluide univerſel, qui, ſur le fer, ſe » porte du midi au nord, & ſur les » autres métaux du levant au couchant«.

Nous ne ſuivrons pas l'auteur dans la brillante explication qu'il donne enſuite des atmoſphères électriques de l'intérieur de la terre.

En finiſſant ce mémoire, M. Th..., avertit que Bléton arrive à Paris pour reprendre ſes opérations; qu'elles ſe feront pendant tout l'été dans l'Iſle-de-France, & dans les provinces adjacentes; que pour l'automne elles ſont projetées en Alſace, en Dauphiné, & en Provence; & qu'enfin ce ſera la cinquième année dont il aura à rendre compte. Ainſi ce ſecond mémoire ſera ſuivi d'un troiſième, où les expériences ſeront peut-être encore plus étonnantes & plus lumineuſes que celles qu'on vient de raporter, bien qu'elles le ſoient beaucoup aſſurément.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Septembre 1784.

Le nombre des perſonnes attaquées de fièvre tierce & de double tierce, commença vers le milieu de ce mois à être moins conſidérable. On vint aiſément à bout de diſſiper l'une & l'autre par un traitement méthodique. Quelques-uns de ceux qui ont eu des rechutes, avoient fait uſage du quinquina.

La fièvre maligne, qui s'eſt montrée dans le même temps, n'a été accompagnée en

général d'aucun caractère redoutable ; combattue ſuivant les indications qu'elle préſentoit, elle ſe terminoit heureuſement & ſans peine.

Quoiqu'il y ait eu beaucoup de petites véroles, tant diſcretes que confluentes, elles n'ont pas été très meurtrières ; il faut en excepter un petit nombre compliquées de putridité & de pétéchies.

Quant aux dévoiemens accompagnés d'inflammation, la ſaignée fut néceſſaire. L'état variable de l'atmoſphère a occaſionné différentes eſpèces de fluxions, des maux de gorge, des douleurs rhumatiſmales, quelques éruptions, & de la toux, leſquels ont cédé à un régime ſimple.

PHYTONOMATOTECHNIE univerſelle ; c'eſt-à-dire l'art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères ; par M. BERGERET.

Les ſix premiers cahiers de cet ouvrage ingénieux ont été annoncés par nos prédéceſſeurs dans la rédaction de la Gazette de ſanté.

On vient de nous communiquer les ſeptième, huitième & neuvième cahiers.

Le *SEPTIEME*, février 1784, renferme les figures des plantes ſuivantes :

Clavaire coralloïde, L. *Pézize corne d'abondance*, L. *Bolet bigaré*, L. *Bolet ſubéreux*, L. *Agaric chanterelle*, L. *Agaric bulbeux*, L. *Hypne proliférе*, L. *Heliotrope d'Europe*, L. *Alleluia jaune*, L. *Mufflier majeur*, L. *Hellébore noir*, L. *Lampette dioïque*, L.

Le *HUITIEME*, avril 1784, contient les figures des plantes ſuivantes ; *Lichen barbu*, L. *Lichen des hêtres*, L. *Lichen des murs*, L. *Lichen olivâtre*, L. *Acroſtique ſeptentrionale*, L. *Fragon piquant*, L. *Adoxe moſcatelline*, L. *Caille-lait grateron*, L. *Valériane dioïque*, L. *Seneçon vulgaire*, L. *Thlaſpi, bourſe à berger*, L. *Saxifrage granulée*, L.

Le *NEUVIEME*, juin 1784, renferme les plantes ſuivantes ; *Pézize écarlate*, L. *Pézize ocre blanc*, L. *Marchante multiforme*, L. *Lichen brun*, L. *Lichen à gobelets*, L. *Nicotiane ruſtique*, L. *Pervenche majeure*, L. *Glécome lierré*, L. *Caille-lait jaune*, L. *Ophrys bourdon*, L. *Fraiſier des tables*, L. *Ortie grièche*, L. *Noiſetier avelinier*, L.

Cet ouvrage ſe diſtribue régulièrement tous les deux mois, depuis le commencement de l'année 1783, par cahier *in-folio* compoſé de douze planches & d'une deſcription qui contient 24 pages.

On ſouſcrit chez l'auteur, rue d'Antin, *chez* Didot le jeune quai des Auguſtins, & *chez* Poiſſon cloître S. Honoré.

La ſouſcription pour le papier d'Hollande, par année, & pour ſix cahiers, eſt de 108 livres.

En papier ordinaire, figures coloriées, 54 livres

En papier ordinaire, figures en noir, 27 livres.

NECROLOGUE.

Nous aprenons que la faculté de médecine de Leipſic a perdu depuis peu ſon doyen perpétuel, M. Antoine-Guillaume Plaz, membre de l'Académie impériale des curieux de la nature, & profeſſeur de botanique. La place de doyen a été conférée à M. Gottlieb Erneſt Boſe.

On a de M. Plaz plus de trente diſſertations ſur la médecine & ſur la botanique.

Errata du numero 42.

Page 167, première col. ligne 5, en comptant par bas, on lit : M. le Mort travaille ; *liſez*, ſe travaille....

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MÉMOIRES de l'académie de Dijon. (Voy. les nos. 40. & 42).

TROISIEME EXTRAIT.

LE ſixiéme Mémoire traite de la chaux maigre, & de la manière de reconnoître cette qualité dans les différentes eſpèces de pierres à chaux, *par M. de Morveau.*

On appelle *chaux maigre*, celle qui a la propriété de prendre corps très promptement, & de devenir dans l'eau, une maſſe dure & ſolide, ce qui la rend très-précieuſe pour un grand nombre d'ouvrages de maçonnerie.

Les chymiſtes, ainſi que M. *Quatremere* dans ſon mémoire ſur les terres calcaires, ont toujours penſé que la bonne qualité de la chaux dépendoit de l'homogénéité des parties terreuſes qui compoſent la pierre, & ils ont tous écrit que le marbre, particulièrement celui de *carrare*, donnoient la meilleure comme la plus belle chaux; mais il eſt évident qu'ils ignoroient les diſtinctions de chaux *maigre*, & de chaux qui *foiſonne*, imaginées par MM. *Bergman* & de *Morveau*, d'après leſquelles ils ont établi, que celle qui foiſonne moins, c'eſt-à-dire, la chaux maigre, eſt celle que l'on doit préférer pour bâtir dans les lieux humides, à raiſon de ce qu'elle durcit plus promptement que ne le fait la chaux qui foiſonne beaucoup. C'étoit à la chymie ſans doute qu'il appartenoit de nous faire connoître le principe ignoré & pas même ſoupçonné juſqu'à préſent, qui donne à certaines pierres à chaux une propriété ſi importante pour l'art de bâtir, & cette découverte intéreſſante étoit réſervée à MM. Bergman & de Morveau, qui aſſurent qu'elle eſt due à la manganèſe qui entre dans la compoſition de cette eſpèce de pierre.

Le moyen indiqué par le chymiſte d'*Upſal*, pour reconnoître cette pierre par la voie sèche, & vérifié par M. de Morveau, conſiſte à faire fondre dans un creuſet deux parties de nitre avec une partie de la pierre; ſi après la fuſion de ce mêlange *les parois du creuſet ſont teintes de verd, c'eſt une preuve que la pierre tient de la manganèſe.* L'auteur obſerve avec raiſon, qu'il ne faut pas trop compter ſur cette couleur, parce que le nitre ſeul en réagiſſant ſur la terre des creuſets, prend quelquefois cette teinte verdâtre.

Nous devons le ſecond moyen d'analyſe par la *voie humide* à M. de Morveau; il conſiſte à faire diſſoudre les pierres dans *l'eau forte rectifiée non phlogiſtiquée*, d'étendre la diſſolution avec ſuffiſante quantité d'eau, & l'addition du *pruſſite de potaſſe ou alkali phlogiſtiqué*, (1) y occaſionnera un précipité d'un bleu tendre, ce qui *eſt un ſigne non-équivoque de la préſence de la manganèſe.*

On ſeroit dans l'erreur, ſi d'après la confiance que l'on doit à cette expérience, on ſoupçonnoit dans la pierre, à raiſon de la couleur du précipité, la préſence du fer tout auſſi bien démontré, & peut-être mieux encore que celle de la manganèſe, ou qu'en ajoutant, ſoit avant, ſoit après la converſion de la pierre en chaux, de la terre martiale pour lui donner la qualité de chaux maigre. M. de Morveau déclare bien formellement *que ce n'eſt pas le fer qui donne à la chaux cette propriété.* Il s'applaudit de pouvoir indiquer à ſes concitoyens une pierre à chaux

(1) *Pruſſite*, *barotte*, *muriatique*, *bombicin*, *Karabique*, karaba, &c. &c. &c. Que d'obligations nous avons à l'illuſtre auteur qui a inventé des noms qui peignent ſi bien les choſes, & dont le ſon eſt ſi agréable, ſi délicieux à entendre.

maigre, *d'une qualité ſupérieure à celle qu'ils emploient.* Nous deſirons bien ſincérement qu'il réaliſe ſa promeſſe ; mais en attendant, nous oſons aſſurer qu'aucune des expériences énoncées dans ce mémoire, ne conduiront jamais à une découverte auſſi importante.

Des obſervations ſur un volcan trouvé en Bourgogne, près de Couches & du hameau de Drevin, par M. *l'abbé Soulavie*, ſont l'objet du ſeptième mémoire.

Nous avons déja obſervé que ce volcan n'a vomit ni feu ni fumée, & n'a pas même la plus petite ouverture. Depuis quelques années, M. l'abbé Soulavie a formé le projet, (on ne ſait pas pour quel motif & encore moins pour quel uſage ;) de convertir non-ſeulement les montagnes, mais encore les valons, & même juſqu'aux plus petites butes de terre en volcans éteints. Celui de Drevin *s'élève d'un ſol preſque en plaine avec l'extérieur conique & la forme des volcans.* C'eſt ſur le ſommet de cette montagne en pain de ſucre, que notre étonant naturaliſte a eu le rare bonheur d'obſerver le tremblement de terre arrivé le 6 Juillet 1783 en Bourgogne. Depuis quelques années tout ce qu'un ordre, de ſoi-diſant ſçavans, ne peuvent connoître ni concevoir, eſt devenu pour eux l'objet de la plus haute admiration. La découverte dont il s'agit ici, eſt une eſpèce de miſtification ſcientifique, à laquelle s'eſt bien volontairement dévoué M. l'abbé Soulavie. Il déclare qu'il n'a *point trouvé dans le volcan de Drevin de laves converties en ſablons, ni des laves boueuſes ni ſpongieuſes*, que l'on rencontre, dit-il, *dans preſque tous les volcans connus.* Mais il a le mérite unique parmi les dénicheurs de volcans, d'avoir obſervé le premier, que *celui ci eſt ſitué ſur un ſol calcaire avec coquilles pétrifiées ; tandis que les autres volcans ſe trouvent ſur l'ancienne terre granitique.* Cependant il a trouvé à Drevin le baſalte, *ferri coloris & duritiei* de Pline, *fuſible, vitrifiable, attirable à l'aimant, peſant & très-dur, ſans couches, ſans organiſation*, &c. Les principes terreux de cette pierre, ſont l'argille & la terre martialle (Voyez notre Gazette, n° 34, & l'ouvrage de M. de Raugouſe).

La découverte, ou plus exactement le conte fait à l'académie, par M. l'abbé Soulavie, n'ayant pas l'étendue preſcrite pour les mémoires académiques, cette compagnie chargea MM. de *Morveau, Champy & de Breſſey*, de ſe tranſporter ſur le volcan de Drevin, & *d'en raporter des échantillons de balſaltes & de laves, que M. l'abbé n'avoit pu lui procurer*, par la raiſon qu'il n'en avoit point trouvé. Ce nouveau travail contient, outre quelques aſſertions contraires à celles de M. l'abbé, de nouvelles explications des volcans & des tremblemens de terre. Nous ne connoiſſons pas de roman plus mal exécuté que celui-ci, & dans lequel on ait porté une attention plus ſoutenue à écarter tout ce qui pourroit concourir à en rendre la fable vraiſemblable.

La ſuite pour un autre numéro.

MALADIES REGNANTES A PARIS.

Octobre 1784.

La température de ce mois, qui fut conſtamment froide, a cauſé beaucoup de fluxions, de rhumes de cerveau, de maux de gorge, de toux, de douleurs rhumatiſmales. Comme ces incommodités provenoient de la tranſpiration arrêtée, il ne s'agiſſoit que de la rapeler ; ce que l'on a obtenu par de légers diaphorétiques.

Les fièvres tierces n'ont point ceſſé ; elles étoient même opiniâtres, & preſque toutes accompagnées d'engorgement. Pour les faire céder il a fallu mettre en uſage les fébrifuges nitreux auxquels on aſſocioit les fleurs de camomille, la terre foliée du tartre, & le ſyrop des cinq racines. Elles ont reparu chez quelques malades qu'elles avoient quittés.

Il y eut encore dans ce mois des fièvres ſynoques bilieuſes, des fièvres putrides eſſentielles, des fièvres continues ſub-intrantes. La plus part ſe ſont terminées heureuſement.

Des obſervations, qui doivent intéreſſer les naturaliſtes, viennent d'être publiées par un phyſicien de l'iſle d'Antigues, ſur l'arbre nommé dans cette colonie, *chou de* montagne, & en botanique *palma altiſſima.* Suivant ce phyſicien, cet arbre eſt le conducteur électrique le plus puiſſant. Auſſi en con-

conclud-il qu'il faudroit le cultiver dans les colonies placées ſous l'équateur, étant perſuadé que cette eſpèce de palmier pourroit les mettre à l'abri de ces ravages toujours à craindre, lorſque les nuages électriques ſe déchargent près de la terre.

PROGRAMME

De l'académie royale des ſciences, inſcriptions & belles-lettres de Toulouſe.

L'académie avoit propoſé pour le ſujet du prix double de 1784, d'*aſſigner les effets de l'air & des fluides aëriformes, introduits ou produits dans le corps humain relativement à l'économie animale.*

Parmi les ouvrages préſentés au concours, elle en a diſtingué deux, mais elle a vu avec regret que les auteurs n'avoient pas rempli l'objet du programme ſous tous ſes raports; ce qui l'a déterminée à propoſer encore le même ſujet pour le prix de l'année 1787. qui ſera de cent piſtoles.

L'inferiorité des poteries qui ſe font à Toulouſe, & les atteintes lentes, ſourdes, peu aparentes, mais d'autant plus dangereuſes, dont le vernis de plomb qui les recouvre, affecte l'économie animale, ont déterminé l'académie à s'occuper d'un objet auſſi important. Elle propoſe en conſéquence, pour le prix ordinaire de l'année 1787 qui ſera de 500 livres,

1°. *D'indiquer dans les environs de Toulouſe & dans l'étendue de deux ou trois lieues à la ronde, une terre propre à fabriquer une poterie légère & peu couteuſe, qui réſiſte au feu, qui puiſſe ſervir aux divers beſoins de la cuiſine & du ménage, & aux opérations de l'orfévrerie & de la chymie.*

2°. *de propoſer un vernis ſimple pour recouvrir la poterie, deſtinée aux uſages domeſtiques, ſans nul danger pour la ſanté.*

Les auteurs, qui travailleront ſur ce ſujet, joindront à leurs mémoires des uſtenſiles, ou ſeulement des échantillons de poterie faite avec la terre qu'ils indiqueront. Ces échantillons ſeront, les uns recouverts du vernis propoſé, & les autres ſans couverte, ſimplement biſcuits & propres à ſervir de creuſets. L'académie ſoumetra ces échantillons aux épreuves néceſſaires pour conſtater qu'ils rempliſſent les conditions du programme.

Les mémoires ſeront adreſſés ſous la forme ordinaire, à M. Caſtilhon, avocat, ſécretaire perpétuel de l'académie, à Toulouſe. Les ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au dernier jour de janvier 1787. L'académie proclamera dans ſon aſſemblée publique du 25 du mois d'août de cette année, les pièces qu'elles aura couronnées.

NOUVELLES LITTERAIRES.

TOUTES les œuvres de Sydenham, traduites en allemand, vont paroître à Vienne, *chez* Sonnenteihner, en pluſieurs volumes in 8°.

M. Grimm, conſeiller & premier médecin du duc de Saxe-Gotha a publié le ſecond tome des œuvres d'Hippocrate, traduites en allemand.

M. Lyonnet, naturaliſte hollandois, à la Haie, va mettre au jour des eſſais anatomiques ſur pluſieurs inſectes avec figures. Cet ouvrage contiendra des obſervations ſur les parties génitales des araignées, ſur l'inſecte apelé ricin, ſur les poux des oiſeaux & ſur d'autres animalcules moins connus. Il ſera imprimé du même format que l'*anatomie* de la chenille du ſaule.

M. Burcard Frederic Munch, de Kletz, va faire imprimer ſa diſſertation ſur l'efficacité de la belladona contre la rage, traduite en allemand, avec des augmentations conſidérables.

LIVRES ÉTRANGERS.

FIRST lines of the practice of phyſic by William Cullen. M. D. profeſſor of the practice of phyſic in the univerſity of Edimburgh, &c... Fourth edition corrected and enlarged, 1783, in-8°.

C'EST-A-DIRE:

Premières lignes, ou, Inſtitutions de Médecine pratique, par M. CULLEN, *Docteur en médecine, profeſſeur en l'Univerſité d'Edimbourg.* 4e. édition.

Cet ouvrage traduit de l'anglois en françois, eſt actuellement ſous preſſe. Il eſt à propos de ſavoir ce qui a engagé M. Cullen à le compoſer. C'eſt lui-même qu'on va entendre.

« Donner un corps de doctrine & des » règles de médecine-pratique, dit-il dans » ſa préface, eſt une entrepriſe des plus

» difficiles; & après une expérience de » quarante années, aidée de mes lec- » tures, de mes réflexions, ce n'eſt qu'avec » défiance que je m'y engage .... Avant » que d'être profeſſeur, & lorſque je me » bornois à faire des leçons cliniques » dans l'infirmerie royale, je donnois des » inſtructions à mes élèves ſur la nature » des maladies & ſur leur traitement; mais » pluſieurs points de ma doctrine parurent » nouveaux, & furent critiqués avec ſé- » vérité, par des perſonnes qui penſoient » que les inſtitutions de médecine de » Boerhaave ne demandoient point » d'être changées, & n'étoient ſuſcepti- » bles d'aucune correction. Je m'apper- » çus en outre, que ceux qui critiquoient » mes principes, n'en avoient que des » notions imparfaites. Je réſolus donc de » donner un corps de doctrine complet, » non ſeulement en faveur de mes diſ- » ciples; mais encore pour eſſayer le ju- » gement du public, pour défendre ma » doctrine, ou pour profiter de ſa criti- » que. Tels ſont les motifs qui me firent » publier les premiers volumes: encou- » ragé enſuite par mes auditeurs, & par » l'accueil favorable que le public a fait » à cet ouvrage, j'en donne une nou- » velle édition, plus correcte dans plu- » ſieurs parties, plus étendue & plus » complette...

M. Cullen, dans ſa préface, fait des remarques ſur les ſyſtêmes modernes de médecine qui ont paru juſqu'à ce jour; ſavoir, ceux de Stahl, d'Hoffman & de Boerhaave, il finit par des obſervations critiques, ſur le préeis de médecine de M. Lieutaud.

Le nom de M. Cullen (c'eſt le traducteur qui parle) me diſpenſe de rien dire en faveur de ſon ouvrage. La juſte célébrité dont il jouit en Angleterre, la netteté de ſes idées, ſa ſagacité & ſon eſprit de méthode, doivent faire deſirer de connoître particulièrement ſa doctrine. Je ne chercherai point à prévenir le jugement du public; je me contenterai de le garantir, qu'on prendra tous les ſoins poſſibles, pour que cette édition françoiſe réponde à ſon attente. L'ouvrage anglois eſt en 4 volumes in-8°, grand format; il peut par conſéquent, être réduit à trois volumes.

Cette traduction paroîtra dans trois mois environ; elle ſe trouvera à Verſailles, chez André, libraire, & à Paris, chez Duplain, Libraire, rue de l'ancienne Comédie Françoiſe, cour du commerce.

De Infanticidio non temere admittendo; qu'il ne faut point admettre témérairement l'accuſation d'infanticide; par M. *Chriſtian Geoffroi* Gruner, doyen, profeſſeur public ordinaire de botanique & de théorie en l'univerſité de Jena, conſeiller aulique du duc de Saxe-Weimar & Iſenal. A Zena, chez *Maukian*, 1784, *in*-8°.

M. Gruner a ſû réunir aux connoiſſances qu'il poſſède dans toutes les parties de la médecine, celle de la médecine légale, dont trop de médecins négligent de s'inſtruire. C'eſt une queſtion qui la regarde, que M. Gruner traite dans cette diſſeration. Il y montre avec éloquence, combien il eſt injuſte d'accuſer une fille d'avoir procuré la mort à ſon enfant, lorſque n'étant pas mariée, ce fruit de l'amour, meurt avant ou après l'accouchement. Il s'élève contre cette accuſation haſardée & injuſte, ſouvent portée dans les tribunaux d'Allemagne. Il réclame & fait valoir les droits de la nature, en faveur des filles dévenues mères, ſans les formalités qui font le mariage valide, mais auxquelles la pauvreté & la différence d'état ou de condition, l'ont contrainte de manquer, les préjugés de la ſociété s'oppoſant à de telles unions.

Par un abonné de L.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre Duplain, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve Ballard & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

ELOGE HISTORIQUE
De M. LORRY.

ANNE-CHARLES LORRY naquit à ſept mois au village de Crône, le 10 octobre 1726, de François Lorry, profeſſeur en droit, & de Magdeleine Delafoſſe. Celle-ci avoit eu pour grands-oncles, deux hommes qui ſe ſont rendus célèbres; l'un par le dôme des Invalides; l'autre, par la tragédie de Manlius. Anne-Charles eut deux freres aînés, Paul-Charles, & François: le premier fut, comme ſon pere, profeſſeur en droit; le ſecond, avocat en parlement, & avocat du Roi du domaine. Il eut auſſi deux ſœurs, l'une actuellement veuve de M Hallé peintre habile, qui par ſes talens mérita d'être un des membres de l'académie royale de peinture, & qui a laiſſé un fils aujourd'hui docteur de la faculté de médecine de Paris

Il nous reſte de M. Lorry pere, & de ſon fils aîné, pluſieurs traités élémentaires ſur le droit; on a du ſecond fils, des ouvrages ſur la juriſprudence & ſur le droit public. Paul-Charles l'aîné, étant mort à la fleur de ſon âge, & laiſſant deux filles fort jeunes, les deux freres qui lui ſurvécurent, toujours intimement unis, leur tinrent lieu de pere & dirigèrent leur éducation.

Pour Anne-Charles, il fit ſes premières études avec diſtinction; il brilla dans les dernières claſſes, il y puiſa pour les ſciences un amour ardent qu'il a toujours conſervé. Bientôt il ſe ſentit un goût décidé pour la médecine. Il en étudia toutes les parties avec le plus grand zèle, & ſuivit les leçons de Ferrein & du célèbre Aſtruc, deſquels il devint enſuite l'ami. En 1746 il commença ſon cours de licence. Ce fut lui qui compoſa les quatre thèſes qu'il ſoutint. Après les deux années de licence, il fut reçu docteur le 28 novembre 1748, lorſqu'il venoit d'entrer dans ſa 23e. année.

Trois ans après ſon doctorat, M. Lorry fut nommé profeſſeur de chirurgie françoiſe, qu'il enſeigna durant les années 1753 & 1754; ſes leçons furent terminées, ſuivant l'uſage, par un cours public d'opérations chirurgicales qu'il décrivoit, & qui étoient exécutées ſur le cadavre par M. Hélie, chirurgien de Paris. Ce cours fut très ſuivi, & le jeune profeſſeur y reçut beaucoup d'applaudiſſement.

Déja il voyoit des malades, & ſa pratique étoit étendue; elle devint en peu de temps très conſidérable, & on le compta parmi les médecins les plus occupés. Quoiqu'il fut apelé par des citoyens diſtingués, il ne refuſoit point de donner ſes ſoins aux pauvres; c'eſt une juſtice qu'on doit lui rendre. Tout ſon temps étoit partagé entre l'étude & l'exercice de la médecine, de ſorte qu'il ne lui en reſtoit point pour les faux plaiſirs ni pour les vains amuſemens.

M. Lorry avoit une ame élevée, franche, ſincère, attachée à la vertu & à la vrai religion; un jugement ſain & ſolide; un grand amour pour l'étude; une mémoire ſurprenante & fidèle; une vaſte érudition. Son abord auprès des malades étoit plein de douceur & de bonté; lorſqu'il converſoit, c'étoit avec politeſſe & avec urbanité; lorſqu'il donnoit ſon avis, c'étoit avec diſcernement & avec modeſtie. Peu de médecins eurent une bibliothèque mieux compoſée & rangée avec plus d'ordre. Lui-même étoit une bibliothèque vivante. Quelque matière qu'on pût traiter, belles lettres, hiſtoire, médecine, il en étoit inſtruit. Il poſſédoit très bien les anciens. Tout ce qu'il trouvoit dans les différens auteurs qui avoit le plus léger raport à la médecine, il en tenoit note. Long-temps il eut le projet de recueillir ce qu'il y avoit de relatif à l'art qu'il exerçoit dans Héſiode, Homère, Pauſanias, Strabon, Hérodote, Xénophon, Thucydide, ainſi que dans

d'autres écrivains eſtimables, & d'en faire part au public. Ce travail étoit commencé; mais qui l'achevera!

Tant d'études, tant de veilles l'avoient de bonne heure rendu ſujet à des douleurs de goute, dont il reſſentit chaque année les atteintes. Le 22 février 1782, le froid étant aſſez vif, il éprouva un accès arthritique des plus aigus, lequel fut ſuivi d'une hémiplégie ſur la partie gauche du corps, ſans aucune léſion dans les ſens ni dans la parole. Une température plus douce, une moiteur univerſelle avoient rapelé le mouvement; mais le froid, en reparoiſſant, fit renaître des douleurs vagues, auxquelles ſuccéda une légère attaque d'apoplexie, & à celle ci une infiltration dans le tiſſu cellulaire: ces deux affections abatirent les forces naturelles. C'eſt dans cet état de foibleſſe qu'il fut conduit aux eaux thermales de Bourbon par M. Hallé ſon neveu, & par M. l'abbé Teſſier, tous deux ſes collègues & ſes amis. Leurs ſoins empreſſés ne purent le ſauver; l'œdême ayant augmenté, & les humeurs étant dégénérées, il mourut le 18 ſeptembre 1783.

M. Lorry avoit le viſage plein; il étoit d'une taille médiocre, mais quarrée, & d'un tempérament bilieux. Il ne fut point marié. Au lieu d'enfans, il a donné à la médecine trois diſciples, tous trois médecins de la faculté de Paris.

Le premier eſt M. de la Biche, mort à S. Domingue en 1775.

Les deux autres encore vivans ſont MM. Coquereau & Hallé, auxquels il donna le bonnet de docteur; en 1770 au premier, & en 1778 au ſecond.

M. Hallé a élevé à la mémoire de ſon oncle maternel un monument, dont voici l'inſcription.

HIC JACET
præcipiti fato, nondum annis,
dudum laboribus confectus,
ANNA-CAROLUS LORRY, pariſinus,
doctor medicus pariſienſis,
Societatis regiæ medicæ naſcentis columen,
adulteriori decus & ornamentum.

Integritate vitæ, amœnitate morum,
ingenii acumine, incredibili doctrinâ,
laborum utilitate,
pietate in deum, amore erga ſuos,
ſedulitate apud ægros, benevolentiâ apud omnes,
commendatus.

Thermas borvonenſes
tot millibus ſalutiferas
inutiles expertus,
flebilis multis,
obiit Borvonæ, die XVIII mens. ſept.
anno domini M. DCC. LXXXIII,
ætatis LVI. menſ. XI. dieb VIII.

Quam viventi pacem contulit
mens ſibi bene conſcia,
eam defuncto concedat divina miſericordia.

REQUIESCAT IN PACE.

C'EST-A-DIRE:

« Ci gît Anne Charles Lorry, de Paris, » docteur de la faculté de médecine de » cette ville, l'appui de la ſociété royale » de médecine, lorſqu'elle prit naiſſance; » ſon ornement & ſa gloire, lorſqu'elle » eût pris de l'accroiſſement; il fut en- » levé par une mort trop prompte, avant » que d'être affoibli par les années, mais » l'étant déja par ſes travaux.

» Recommandable par l'intégrité de » ſa vie, par l'aménité de ſes mœurs, » par la vivacité de ſon eſprit, par ſon » profond ſavoir, par l'utilité de ſes tra- » vaux, par ſa piété envers Dieu, par ſa » tendreſſe envers ſes proches, par ſes » ſoins aſſidus auprès des malades, par » ſa bienveillance à l'égard de tout le » monde, il mourut, regreté de beaucoup » de perſonnes, aux eaux de Bourbon, » qui ſalutaires à tant de malades, lui » furent inutiles; ce fut le 18 ſeptembre » 1783, âgé de 56 ans, onze mois, huit » jours.

» Que le Dieu des miſéricordes lui ac- » corde après ſa mort, cette paix que ſa » bonne conſcience lui avoit procurée » durant ſa vie.

Qu'il repoſe en paix!

NOTA. M. Lorry a publié un bon nombre d'ouvrages; nous en parlerons dans le courant de l'année prochaine.

LIVRES NOUVEAUX.

TRAITÉ ſur les ulcères des jambes, précédé de remarques en forme d'introduction, ſur le procédé de l'ulcération, & l'origine du pus louable; ſuivi d'une méthode heureuſe de traiter certaines tumeurs ſcrophuleuſes, les ulcères des mamelons, les crevaſſes du ſein & les abſcès laiteux; par M. Michel UNDERWOOD, *chirurgien de l'hôpital des femmes en*

couches, à Londres. On y a joint la méthode de feu M. ELSE, *de traiter les ulcères des jambes.* A Paris, chez Théophile Barrois, le jeune, libraire, quai des Auguſtins, 1784. (*C'eſt par erreur qu'on a mis* 1744.) *in*-12. *de* 228 *pages*; plus 52 *pages* pour l'avertiſſement, la préface & l'introduction. *Prix* 2 *liv.* 10 *ſ. relié.*

Après une préface de l'auteur, devenue fort courte, parce que le traducteur en a retranché des détails inutiles pour nous, on trouve une *introduction.* M. Underwood y parle ſuccintement des ulcères en général, & de la différence qu'il y a entre ceux des jambes & ceux des autres parties. Il y énonce les cauſes générales de l'ulcère, qu'il définit *une ſolution de continuité dans une partie molle avec épanchement ichoreux, purulent, ſanieux, ou de matières viciées, & perte de ſubſtance dans la partie affectée.* Mais comme cette définition regarde les ulcères en général, il établit quelques diſtinctions qui peuvent influer beaucoup ſur le traitement. Il diſcute les raiſons pour leſquelles on croit que les ulcères des extrémités inférieures ne ſe guériſſent pas ſi bien que les ulcères des parties ſupérieures. Il refute l'opinion où l'on eſt que le repos eſt néceſſaire, & recommande au contraire l'exercice. Il explique le travail de la nature dans la formation du pus, & examine le ſentiment de ceux qui regardent le véritable pus, comme l'effet de la fonte du tiſſu cellulaire.

Après ces détails importans & préſentés ſans aucune prétention, l'auteur entre en matière. Il a diviſé ſon traité en ſix chapitres.

Le premier eſt deſtiné à examiner les méthodes curatives les plus uſitées, & à peſer les avantages des différens médicamens internes, dont on eſpéroit beaucoup dans le traitement des ulcères.

Il commence par la cigüe; malgré les eſſais qu'on en a faits, & les ſuccès qu'on s'en étoit promis, en général, dit-il, elle a peu contribué à la cure des ulcères.

Vient enſuite le ſolanum qu'on a très préconiſé. M. Underwood prononce qu'il eſt trop actif, & que ſes effets en ſont trop incertains pour devoir être ordinairement employé; ſi l'on en fait uſage, ajoute-t-il, ce ne doit être que durant quelques jours.

A l'égard du nitre, le chirurgien de Londres, ſans le rejeter abſolument, dit avoir obſervé que les ulcères, guéris par le traitement dans lequel on y a eu recours, étoient ſujets aux récidives. Les cas où il veut qu'on en faſſe uſage, ſont lorſqu'il y a une diſpoſition inflammatoire générale, ou que le membre ſeul eſt très enflammé.

Il s'arrête un moment ici, pour parler de certains traitemens auxquels on a attribué de grands ſuccès, mais qu'il apprécie. Les uns ſe ſervent des frictions, les autres n'obligent les malades à aucun repos, à aucun régime particulier, & rejetent même le bandage ſerré, bien que d'autres y aient recours avec le même traitement; il y en a qui font baigner la jambe dans des liqueurs aſtringentes, ou y apliquent des linges qu'ils y ont trempés, ou l'en arroſent ſeulement.

Reprenant enſuite les remèdes internes, il examine ce que l'on doit attendre du mercure & de ſes préparations; ce que l'on doit attendre du quinquina. Il aprouve qu'on ait renoncé aux purgatifs dans la curation des ulcères; il dit deux mots des prétendus altérans, mais s'étend davantage ſur la diète qu'il faut preſcrire aux malades.

Il s'agit dans le ſecond chapitre du traitement des ulcères en général; il conſiſte 1°. dans les topiques; 2°. dans le bandage; 3°. dans l'exercice; 4°. dans le régime & les médicamens.

On ne ſauroit, dit l'auteur, apliquer de digeſtifs trop actifs, ſur les ulcères, pourvu qu'ils ne cauſent point à la partie cette eſpèce d'irritation capable de produire une inflammation dans le voiſinage. On ne doit pas cependant en avoir trop de crainte, car il eſt à remarquer que les topiques irritans, apliqués à ces ulcères les enflamment à peine, ſur-tout ſi l'on y joint un libre exercice.... comme ils ſollicitent l'écoulement de l'ulcère, ils s'opoſent proportionément à l'inflammation.

M. Underwood, apuyé de l'expérience, déclare que dans ces maux, les ſtimulans & les corroſifs, bien loin de cauſer de la douleur, la font ſouvent ceſſer. Il avertit encore qu'en rempliſſant de précipité rouge un ulcère, on n'excite guères plus de douleur que lorſqu'on l'en ſaupoudre légèrement. Quoiqu'il en ſoit, ces topiques ſont avantageux en tant qu'ils augmentent l'irritation.

Tous les faits, dit l'auteur, ſe réuniſſent pour prouver l'utilité d'un bandage ſerré dans les maux dont il eſt

queſtion. Je l'ai apliqué, ajoute-t-il, à des ſujets corpulens, vifs, indolents, jeunes & d'une diſpoſition inflammatoire; à des vieillards, à des gens pâles & leucophlégmatiques, jamais je n'ai eu lieu de m'en repentir, lorſque l'exercice y eſt joint; chacun peut s'aſſurer que l'exercice ſeul eſt capable d'obvier aux inconvéniens que le bandage produiroit peut-être aux extrémités. Ici M. Underwood raporte une obſervation qui ſert à prouver ce qu'il avance. Il veut au reſte qu'on ſe ſerve pour faire le bandage de bandes d'une belle flanelle. Après avoir décrit la manière de les apliquer ſur le membre, il expoſe les avantages qui en réſulte pour une guériſon aſſurée, & finit par montrer l'utilité de l'exercice.

Dans le chapitre troiſième, notre auteur, après avoir diviſé les ulcères en deux claſſes, s'étend particulièrement ſur la conduite qu'il faut tenir quand il y a inflammation ou douleur.

Le quatrième & le cinquième ſont employés à expoſer tout ce qu'il convient de faire pour amener les ulcères à une parfaite cicatriſation; elle s'obtiendra par ces trois choſes, l'exercice, le bandage, & les topiques actifs bien dirigés.

On donne dans le ſixième la méthode de traiter, l'herpès, les ulcères phagédéniques &c. toujours par les mêmes moyens, mais différemment modifiés.

A la ſuite de ce traité, & ſous le titre d'*apendice*, M. Underwood propoſe ſa méthode pour guérir les ulcères ſcrophuleux du cou. Il ſe ſert du précipité rouge. Si les tumeurs ſont diſpoſées à ſe porter au dehors ſans être ouvertes, ou ſi elles n'ont qu'une petite ouverture, il en accélère la maturité, & il hâte la diſſolution de la peau par le moyen d'épithèmes faits de miel, de fleur de farine & de jaune d'œuf. Il recommande auſſi, lorſque le ſujet ne ſe porte pas bien d'ailleurs, de lui faire prendre les remèdes internes convenables. Durant le traitement il conſeille de marcher, de ſortir, de s'exercer.

Dans un autre article, on trouve la manière de traiter les crevaſſes du ſein & les abſcès laiteux.

Le volume eſt terminé par la méthode qu'employoit à l'égard des ulcères des jambes, M. Elſe, de la ſociété royale de Londres, chirurgien de l'hôpital de S Thomas, & membre de l'académie royale de chirurgie de Paris. Ce praticien ne penſe pas en tout comme M. Underwood, qui paroît au reſte, animé de l'eſprit de ſon état, deſireux d'être utile, & exempt de préſomption.

Il eſt à ſuppoſer que cette traduction eſt fidèle, mais on peut lui reprocher d'être écrite avec un peu trop de négligence.

Nota *En annonçant*, n°. 28, *le catalogue des livres de M.* SPIELMANN, dont la vente ſe fera au mois de janvier, *nous avons oublié d'avertir qu'on en trouve des exemplaires chez le ſieur* Théophile Barrois, *le jeune, quai des Auguſtins, à Paris.*

LIVRES ÉTRANGERS.

Opoſcoli fiſico-chimici del S. Cav. Landriani. Milan 1783.

Dans ces opuſcules phyſico-chymiques de M. Landriani ſe trouvent: 1°. La deſcription d'un inſtrument qui fut inventé par l'auteur en 1780, & qui eſt deſtiné à annoncer la pluie. 2°. Un procédé avec lequel on peut conſerver non ſeulement les inſectes, mais même la couleur des ailes des plus beaux papillons. 3°. Un mémoire ſur la métamorphoſe des acides, leſquels par ſa méthode deviennent de l'air fixe. 4°. Une diſſertation ſur la chaleur concentrée. 5°. Une diſſertation ſur la formation de l'air déphlogiſtiqué avec des acides minéraux.

Les perſonnes qui voudront faire inſérer quelques articles dans cette feuille (qui paroîtra toutes les ſemaines régulièrement,) ſont priées d'adreſſer les paquets & lettres, ainſi que les livres, francs de port, à Pierre DUPLAIN, *Libraire, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, Cour du Commerce, chez lequel on s'abonne. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, port franc par tout le royaume.*

De l'Imprim. de la Veuve BALLARD & Fils, Imprim. du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souſcripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, ſont priés de vouloir bien le renouveller, chez le ſieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, qu'on fera parvenir audit ſieur Duplain, franc de port.*

« Quoique la lettre, que nous avons » reçue de M. de Morveau, excède de » beaucoup les limites que nous avions » cru devoir preſcrire aux écrits des per- » ſonnes qui, dans quelques circonſtan- » ces, voudroient réclamer; la place di- » ſtinguée qu'il occupe dans la ſociété, » demande une attention particulière. » C'eſt par cette conſidération que nous » nous écartons pour lui de la loi que » nous nous étions impoſée, mais dont » nous ne nous départirons plus par » la ſuite. L'eſpace peu conſidérable » deſtiné à chaque feuille de la Gazette » de ſanté, ne permet point qu'on y » admette d'écrit aſſez prolixe pour en » occuper la plus grande partie. On ne » fera aucun uſage de tout mémoire qui » s'étendra au-delà de ce que peut con- » tenir une colonne & demie, c'eſt-à- » dire, 82 lignes.

» La lettre de M. de Morveau, qu'on » va lire, eſt imprimée ſans aucun chan- » gement, pas même dans l'adreſſe qui » n'eſt faite qu'à un ſeul; mais on s'eſt » permis d'y ajouter quelques obſerva- » tions; elles lui ſerviront de réponſe.

LETTRE

De M. DE MORVEAU, *à l'Auteur de* la Gazette de ſanté. *En réponſe à la critique qu'il a inſérée, dans le n°. 40 de cette année, des mémoires de l'Académie de Dijon.*

Vous vous êtes sûrement attendu (1), Monſieur, que la critique très amère (2) que vous avez faite des mémoires de l'académie de Dijon, dans votre Gazette n°. 40, ne reſteroit pas ſans réponſe; la bonne part que vous m'y avez donnée, mérite que je m'en charge. Je veux croire qu'elle ne vous a été dictée que par vos opinions (3); ceux qu'elles bleſſent ont ſans doute le droit de les examiner, de plaider auſſi leur cauſe devant ce même public que vous avez prévenu. Un écrit périodique où l'attaque à outrance (4) ſeroit tolérée ſans que la défenſe fût permiſe, dégénéreroit en libelle (5), ou pluſtôt ſeroit pire, puiſque les copies du

(1) Non, en vérité, nous ne nous y attendions point.

(2) Cette critique n'eſt très amère que dans l'opinion de M. de Morveau.

(3) En chymie, une critique dictée par de ſimples opinions, tomberoit d'elle-même. Cette ſcience eſt apuyée ſur des faits. Puis donc que les opinions n'en forment pas la baſe, des opinions viendroient ſe briſer contre elle.

(4) Nous n'avons pas attaqué; comment l'aurions-nous fait à outrance? Mais nous avons défendu la ſcience chymique à laquelle on arrache ſon vêtement naturel & ſimple qui lui ſied ſi bien, pour lui en donner un, tout bigarré qui la traveſtit.

(5) Nous aurions pu ne pas admettre la lettre de M. de Morveau, ſans que par ce refus la Gazette de ſanté fût ou devînt un libelle.

Tout homme qui s'eſt conſacré à une ſcience, qui s'y aplique avec zèle, qui la cultive conſtamment, qui la profeſſe, a certainement le droit d'examiner les livres qui en traitent & d'en dire ſon avis; & ce droit eſt également naturel & acquis.

La philoſophie ſe diviſe en différentes branches; la chymie en eſt une. Dans chacune de ces branches il s'eſt introduit des opinions diverſes, qui furent attaquées, puis défendues; les vraies ſe

libelle ne pourroient du moins circuler que furtivement.

J'obſerve d'abord qu'il y a une affectation (6) bien marquée à propos du ſecond ſemeſtre de 1783, d'aller rapeller le proſpectus qui a précédé la publication du premier ſemeſtre de 1782, proſpectus qui, dans le temps a été réimprimé avec éloge par tous les journaliſtes ſans exception; mais le but de ce retour ſur une phraſe jugée & oubliée (7) n'eſt pas équivoque; il vous étoit néceſſaire pour amener une réflexion offenſante pour l'académie de Dijon (8), pour toutes les académies, à qui vous dites gracieuſement que *malgré le nombre prodigieux de volumes qu'elles ont publiés depuis un demi ſiècle, il eſt pourtant vrai que ce n'eſt pas d'elles que nous avons reçu & que nous recevons encore les découvertes & les procédés des arts utiles, mais bien du petit nombre d'hommes laborieux, iſolés & étrangers aux académies*, &c. Il y a à parier, Monſieur, que vous n'êtes d'aucune académie, & même que vous avez refuſé ces titres (9), que les premiers ſavans ont toujours ambitionnés, car au-

---

ſont ſoutenues, & les fauſſes ont été anéanties. Ces dernières auroient-elles éprouvé le ſort qu'elles méritoient, ſi elles n'euſſent pas été examinées, diſcutées, combatues?

Mais ſi l'on compoſoit moins de livres, ſi l'on n'écrivoit qu'après avoir long-temps fait & répété des expériences pour être bien certain de leur réſultat, ſi l'on ſe hâtoit moins de tirer des conſéquences, & d'après ces conſéquences fauſſes d'élever des ſyſtêmes abortifs, l'empire des ſciences ne ſeroit point troublé par des diſputes continuelles. Cependant comment ſe taire, quand on voit que l'ERREUR ſe préſente avec orgueil, & s'annonce pour être la VÉRITÉ elle-même?

Peut-on ne pas s'indigner, fondre ſur ce monſtre impoſteur, & lui arracher le maſque ſous lequel il ſe cache? Comment un homme qui aime le vrai ne ſe ſentiroit-il pas embraſé de ce feu qui pénétroit Juvenal? Comment ne diroit-il pas avec lui? *Facit indignatio verſum.* Mais cette indignation, qui entre dans l'ame, n'y entre que contre l'erreur, ou ce qui en aproche. Ses effets ne bleſſent & ne tuent perſonne. Tout eſt à l'avantage de la ſcience.

Il eſt vrai qu'un ſyſtême eſt détruit. Eſt-ce donc là un ſi grand mal? Le petit écrit qui y contribue, eſt-il pour cela un libelle? Non: c'eſt la pierre-de-touche qui décèle que le métal qu'on lui préſente n'eſt point de l'or, ou que l'or n'eſt point pur.

(6) L'affectation qu'on croit avoir remarquée, eſt très gratuite.

(7) Si nous avions cru cette phraſe jugée, nous ne l'aurions point relevée. Auſſi M. de Morveau n'en prend-il pas la défenſe? Mais ſi lui-même la croyoit oubliée, elle a donc mérité de l'être. En ce cas nous concevons que nous avons dû déplaire un peu, en la faiſant reparoître.

(8) L'académie de Dijon n'auroit pas raiſon de s'offenſer.

Les opinions contenues dans les mémoires publiés ſous le nom des académies, n'ont jamais é regardées par perſonne, ni par les académies es-mêmes, comme des opinions qui leur fuſſent o pres, encore moins comme des dogmes. Ces opinions apartiennent abſolument à ceux qui les ont avancées. Cela eſt ſi vrai, qu'il ſe trouve dans le corps, des membres qui ne les admetent point; ce qui le prouve encore, c'eſt que perſonne n'a jamais fait les corps académiques entièrement reſponſables d'une opinion conſignée dans les mémoires répandus avec leur atache; c'eſt que, quand elle eſt ataquée, les académies n'en prennent point la défenſe. D'ailleurs lorſqu'un académicien établit un ſyſtême différent d'un académicien qui a vécu, dix, vingt, trente, quarante ans avant lui, eſt-ce l'académie qu'il accuſe de s'être trompée? N'eſt-ce pas ſon confrère?

Que font donc les académies? Elles aprouvent, *pour être imprimés dans leur recueil*, les mémoires des membres dont elles ſont compoſées, ſans prononcer qu'elles en adoptent les aſſertions & la docteine: *ni qu'elles en garantiſſent les expériences & les obſervations.*

Les académies ne ſont donc point & ne ſeront jamais légiſlatrices en fait de ſciences. Elles donnent ſeulement leur aprobation aux écrits de leurs membres, ainſi qu'aux écrits de ceux qui, ſans avoir cet honneur, ont deſiré les ſoumetre à leur jugement; elles déclarent ſeulement que ces ouvrages leur ſemblent mériter attention, contenir des choſes neuves ou bien vues, les opinions qu'ils préſentent être établies ſur des argumens ſolides ou probables, que ces productions enfin ſont eſtimables & paroiſſent devoir être utiles. Mais elles ne s'expoſent point à les garantir.

On peut donc, ſans les offenſer, montrer le foible d'une opinion embraſſée par un homme académique; & depuis que les académies exiſtent, il y en a mille exemples.

Mais pour revenir à notre propoſition, comme elle eſt générale, elle n'a ni dû, ni pu, d'aucune manière, être offençante en particulier pour l'académie de Dijon: & de fait on ne voit point qu'elle l'ait eſtimée telle; M. de Morveau, dans ſa lettre, ne parle point au nom de l'académie, mais ſeulement au ſien. Quoiqu'il en ſoit, notre propoſition ne ſauroit ſouffrir aucune contradiction.

(9) On ne s'aviſe guères de refuſer le titre d'académicien; il y en a une très bonne raiſon, c'eſt qu'on ne l'offre à perſonne: il faut le demander, le ſolliciter, ſe préſenter à toutes les portes, mandier des voix, ſe reconnoître & ſe dire hardiment plus digne d'être choiſi qu'aucun des concurrens. Ne faut-il pas être bien prévenu en ſa faveur, pour ſe mettre ainſi ſur les rangs? Mais avec cette ſuffiſance aſſez arrogante on ne réuſſit point, ſi l'on n'a pour ſoi un parti puiſſant, à la

trement cette phraſe ſi générale ſentiroit la rancune d'un homme oublié dans la diſtribution des honneurs académiques. Mais pour ne parler que des chymiſtes que vous paroiſſez avoir ſur-tout en vue, ne connoiſſez-vous donc pas, Monſieur, les *découvertes*, les *procédés perfectionnés* décrits dans les ouvrages des Black, des Prieſtley, des Macquer, des Bergman, des Schéele, des Fontana, des Lavoiſier, des Crawford, des Baumé, des Ingenhouz, des Buquet, des Wileke, des Laſſone, des Cadet, des Bertholet, &c. &c. &c. &c., qui tous ont honoré le titre d'académicien (10)? Si vous les connoiſſez, pourquoi en parlez vous, comme ſi vous ne les connoiſſiez pas? Si vous ne les connoiſſez pas réellement, de quel droit prenez-vous donc la férule du critique? (11)

Depuis ce proſpectus qui vous a tant déplu, l'académie a publié pluſieurs ſeſſions; ils ont été annoncés ſur un ton tout différent, dans cette même Gazette de ſanté, dont vous êtes aujourd'hui le rédacteur. (*Voyez les numéros 24 & 28, 1783.*) Il eſt dit dans le dernier, *les chymiſtes, les naturaliſtes & les médecins trouveront dans ce cahier de quoi ſatisfaire leur curioſité*, &c. (12). Comment n'avez-vous pas fait réflexion que c'étoit compromettre la dignité de votre tribunal que de réformer auſſi légérement la déciſion de vos prédéceſſeurs (13), & que le public jugeroit à ſon tour que les jugemens de vos Gazettes n'étoient ni ſuivant la vérité, ni ſuivant la juſtice, mais ſuivant les faiſeurs.

L'obſervation de M. l'abbé Soulavie ſur le volcan de Drevin (14), eſt le premier article qui paroît exciter votre animadverſion, je dirois preſque votre indignation: *découverte* CURIEUSE *d'un volcan qui ne vomit ni feu, ni fumée*, ce ſont vos expreſſions; mais, Monſieur, il s'agit d'un volcan *éteint*. M. l'abbé Soulavie & les autres Commiſſaires de l'académie l'ont répété en dix endroits; ſi vous les euſſiez copiés fidèlement, vos lecteurs n'auroient plus été étonnés de ce que ce volcan *éteint* ne brûloit plus. Seroit-il poſſible que vous ne cruſſiez pas aux volcans éteints, que vous n'en admiſſiez aucun ſans flamme & fumée actuelles? S'il eſt ainſi, c'eſt à vous, Monſieur, à établir ce ſyſtéme tout neuf, juſques là vos lecteurs les plus bénévoles ne ſeront pas ſurpris que les académiciens de Dijon, ayant vu à Drevin des milliers de priſmes de baſalte bien caractériſés, aient

---

ville, à l'académie, à la cour. L'homme modeſte, inconnu, concentré dans une ſphère étroite, où il médite tranquillement depuis bien des années, s'il ſe préſentoit, auroit très certainement l'excluſion. Et bien, il reſte oublié, comme le dit très bien M. de Morveau, & cet oubli ne l'humilie point. Il s'y eſt lui-même condamné.

(10) Voilà certainement une belle énumération de noms célèbres. De combien d'autres auroient-on pu groſſir cette liſte? Mais tous auroient-ils le même degré de célébrité? M. de Morveau obſerve avec raiſon que ceux qu'il cite, ont honoré le titre d'académicien. Mais n'y a-t-il jamais eu d'homme dont ce titre ſeul ait fait tout le mérite? N'eſt-il jamais arrivé que tel qui n'a point eu l'honneur d'être académicien ait été beaucoup plus inſtruit que tel autre qui s'eſt glorifié de l'être? Le premier aura pu dire: j'aime bien mieux qu'on demande pourquoi je n'ai point eu les honneurs académiques, que pourquoi ils m'ont été donnés. C'eſt un mot qu'on pourroit faire valoir pour Géber, pour Bacon, pour Bécher, pour Glauber, pour Erckern, pour Glaſer, pour Barlet, pour Rouelle, le jeune, &c. &c. &c.

Les académies ne font point les ſavans, elles les prennent ordinairement tout faits. Au lieu d'attendre qu'ils viennent ſe préſenter, ne devroit-on point pluſtôt les apeller? Mais les académies ne veulent point être refuſées. Les exemples n'en ſeroient pas fréquens; eh! ce refus même ſeroit-il deshonorant pour elles? Louis XIV écrivit de ſa main au maréchal Fabert, après le refus qu'il fit du collier de ſes ordres qu'il lui avoit offert; & l'eſtime du prince pour le maréchal eſt exprimée dans ce billet.

(11) M. de Morveau ſe trompe ici dans l'expreſſion. Le critique n'a point la férule en ſa main; mais un flambeau dont la lumière fait apercevoir les défauts adroitement cachés d'un écrit, les erreurs, les petites vues, les plagiats, les choſes baſardées, les faux principes, &c.

(12) C'eſt préciſément cet endroit de la Gazette de ſanté qui nous a frapés: & il nous a ſi bien frapés, que nous avons voulu voir ſi dans un autre cahier nous trouverions auſſi de quoi ſatisfaire notre curioſité. Elle a été bien payée!

(13) Le jugement que nous pouvons porter de certains écrits, quelque différent qu'il ſoit de celui de nos prédéceſſeurs, ne peut pas plus bleſſer leur dignité, que les opinions des académiciens modernes ne bleſſent la dignité des anciens qui penſoient autrement. Mais comme nos prédéceſſeurs n'ont point parlé du volume de 1784, M. de Morveau ne ſait pas plus que nous ce qu'ils en penſent, & ce qu'ils en auroient dit.

(14) Nous croirons au volcan éteint de Drevin, lorſqu'il ſera prouvé que le baſalte eſt véritablement un corps vitrifié, le produit du feu; lorſqu'on aura détruit, ſur cette ſubſtance, les obſervations des chymiſtes & des naturaliſtes qui l'ont examinée, ainſi que celles de M. le comte de Rangouſe, qui vaut bien M. l'abbé de Soulavie.

dit : il y a eu là un volcan ; ils ſeront bien pluſtôt ſurpris que vous ayiez la prétention de trancher d'un mot & ſans diſcuſſion contre l'opinion générale des minéralogiſtes, fondée ſur des volumes d'obſervations.

Je viens à l'article qui me concerne particulièrement ; à vous en croire, je n'ai fait dans mon mémoire ſur l'acide karabique, que changer le nom de cette ſubſtance, *quand on ne peut* (dites-vous) *ni changer, ni augmenter les propriétés des ſubſtances, il ſuffit pour faire des livres de changer leurs noms quoiqu'ils ſoient univerſellement adoptés.*

Il eſt vrai que dès le mois de mai 1782, j'ai (dans le journal de phyſique) propoſé de ramener la nomenclature chymique à des règles fixes pour faciliter l'étude & l'intelligence de cette ſcience ; j'ai ſollicité dans ce mémoire l'examen, la critique, les objections de tous les chymiſtes, & juſqu'à préſent vous êtes le *ſeul* qui ayiez paru déſaprouver *les règles* que j'ai propoſées. Ce n'eſt pas ici le lieu de donner les raiſons & les autorités qui m'ont enfin décidé à les ſuivre, mais les ouvrages où elles ſe trouveront mieux placées, ſont ſous preſſe ; vous y verrez au nombre de ceux qui ont formellement aprouvé cette nomenclature, les Macquer, les Fontana, les Bergman, las Kirwan, &c. j'avouerai ſi vous le voulez à ma honte, que ce ne ſont pas de ces hommes *iſolés, étrangers aux académies.*

Il eſt impoſſible, Monſieur, que mon mémoire ne vous ait rien appris, mais la peine que j'ai priſe d'y raporter tout ce qui avoit été écrit ſur ce ſujet par les ſavans *Scheffer, Bergman, Wenzel & Stochar*, ne ſera peut-être pas inutile à ceux qui ne peuvent lire, comme vous, le ſuédois & l'allemand, (car il n'y a pas encore un mot de traduit de leurs ouvrages que j'ai cités). D'ailleurs je diſcute les opinions de ces chymiſtes, je raporte des expériences qui me ſont propres pour déterminer les affinités de cette ſubſtance ; à la vérité je l'élève au rang d'*acide* (15), & je ſens combien ces nouveaux acides doivent être fâcheux à quelqu'un qui voudroit pour le plus grand bien de la ſcience qu'un académicien revenant dans ſa compagnie *après 15 ans d'abſence*, n'y trouvât pas un mot nouveau, pas une idée nouvelle ; qui déplore ſi énergiquement que les choſes en ſoient venues *au point que l'académicien chymiſte ou phyſicien qui reviendroit dans ſa compagnie après 15 ans d'abſence, n'y entendroit preſque plus parler le langage de la ſcience qu'il auroit cultivée toute ſa vie.*

Je ne puis cependant m'empêcher de citer encore pour ma défenſe une autorité capable de faire quelque impreſſion ſur ceux qui ſont moins prévenus que vous contre tout ce qui vient des académiciens. Pendant que je travaillois mon mémoire à Dijon, l'illuſtre *Bergman* que les ſavans de tous les pays regretent en ce moment, effaçoit auſſi le nom impropre de ſel volatil du ſuccin & élevoit cette ſubſtance au rang d'acide. *Tome III de ſes opuſc. page 374.*

Je ſuis, &c.

A Dijon, ce 30 novembre 1784.

« NOUS eſpérons ſur l'indulgence de » nos lecteurs, pour leur avoir fait lire » une ſi longue lettre, qui leur a ſeu- » lement apris que M. de Morveau » n'eſt pas content de nous. On pouvoit » le dire en beaucoup moins de paroles.

(15) M. de Morveau parle-t-il bien ſérieuſement? Auroit-il oublié déja ſi le terme n'eſt pas éloigné pourtant) qu'il avoit fait une auſſi belle découverte, ſavoir ; le ſel ſédatif mercuriel, & une terre qui n'étoit ni calcaire, ni argilleuſe, ni peſante, ni métallique.

Quant à la découverte du caractère acide du ſel de ſuccin, elle apartient à celui qui le premier a diſtillé cette ſubſtance. On en trouve la preuve bien évidente dans l'eſpèce de ſel ammoniacal dont la médecine ſe ſert depuis un temps immémorial ſous le nom de *liqueur de corne de cerf ſuccinée*. Voyez les diſpenſaires de pharmacie, & le *codex* de la faculté de médecine de Paris, *page* 247.

M. de Morveau n'eſt pas heureux en découverte.

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souſcripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, ſont priés de vouloir bien le renouveller, chez le ſieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, qu'on fera parvenir audit ſieur Duplain, franc de port.*

« Nous avons inſéré, n°. 32, *pag.* 125, » un MÉMOIRE A CONSULTER, envoyé par » M. Arnaud, doct. en méd. & en chir. » à Moulins.

» Il nous a été adreſſé une réponſe à » ce mémoire; elle eſt ſignée de M. » FOUROT, doct. en médecine. Pour être » moins long, il s'eſt abſtenu de ſatisfaire » aux queſtions propoſées par M. Ar- « naud; il a cru devoir s'occuper ſeule- » ment du plan de curation qu'il eſtime » être le plus convenable & dont il eſpé- » reroit beaucoup, s'il étoit exécuté. Il » obſerve d'ailleurs que M. Arnaud ſe re- » préſentera facilement les indications » pour leſquelles il (*M. Fourot*) donne le » tableau des différens moyens thérapeu- » tiques qui lui paroiſſent convenir.

RÉPONSE

Au mémoire à conſulter de M. ARNAUD. Voy. n°. 32, pag. 125.

1°. Je conſeillerois, (*dit M.* FOUROT) de faire raſer la tête à Mademoiſelle de *** tous les quinze jours, d'éviter le contact de l'air froid, de la laver matin & ſoir avec une décoction de fleurs de ſureau, de camomille romaine, de melilot, faite dans l'eau ſimple: s'il y avoit des placards de ſuppuration de les couvrir d'emplâtre d'onguent de la mere.

2°. Hors les accès de fièvre, Mademoiſelle de *** ſe baigneroit dans l'eau ſimple tiède, mais mieux chargée de ſuc des plantes émollientes; on lui feroit des frictions ſur tout le corps avec la main & à pluſieurs repriſes dans le bain. Mademoiſelle de *** les prendroit de deux jours l'un, elle y reſteroit le plus long-temps poſſible; depuis une heure juſqu'à ſix, ſi elle le pouvoit; elle y prendroit un bouillon, une heure ou une heure & demie après y être entrée. Elle porteroit ſes bains à dix-huit.

3°. Pendant les remèdes & même durant tout l'hiver, elle auroit ſur la peau une flanelle d'Angleterre.

4°. Une fois par ſemaine, Mademoiſelle de *** prendroit une once de crême de tartre délayée dans une ſuffiſante quantité de petit-lait ou d'eau de veau & ſelon l'effet qu'elle produiroit, mais quelle qu'en ſoit la doſe, toujours aiguiſée d'un demi-grain de kermès minéral: le lendemain du purgatif ſeroit un jour de repos; Mademoiſelle de *** ne ſe baigneroit pas.

5°. La boiſſon ordinaire ſeroit variée entre celle de ſcabieuſe, de bardane aiguiſée de ſel *de duobus*, & une autre particulière de valeriane ſauvage de caille-lait à fleurs jaunes & de mille-feuilles, édulcorée avec le ſyrop de ſtœchas & quelques gouttes d'eau de fleurs d'orange à chaque verrée.

6°. Selon l'importance & autant qu'il conviendroit de préparer la malade à l'uſage des remèdes diaphorétiques & anti-ſpaſmodiques, on lui donneroit le petit-lait, l'eau de veau ou celle de poulet avec le ſel ſédatif d'Homberg, quelques parégoriques le ſoir, le laudanum à la doſe de 20 gouttes; les gouttes miné-

rales anodynes d'Hoffmann dans la boiſſon ordinaire.

7°. Rien ne me paroîtroit contre-indiquer le ſyrop que l'on propoſe avec la coralline, ou l'huile de ricin priſe à la doſe d'une cuillerée à bouche dans une taſſe de petit-lait. Si le ventre s'ouvre à cette doſe, il faut la diminuer.

Je demandrois (*ajoute M. Fourot*) qu'on ſuivît ce plan que le diagnoctic me paroît exiger: je m'occuperois enſuite, ſi je le croyois néceſſaire, des vues ultérieures que l'on devroit porter ſur la maladie pédiculaire, ſur la métaſtaſe du levain de la rougeole, & même ſur l'effet du mercure . . . . *poſitis ponendis.*

Signé, FOUROT, *D. M. abonné.*

A Champlitte 25 novembre 1784.

« En finiſſant ſa lettre, M. Fourot » forme une demande raiſonnable, dont » l'exécution pour le cas préſent ou pour » d'autres, ſeroit vraiment utile & pour » l'art & pour les médecins.

« Ce ſeroit, que le médecin qui a conſulté ſes confreres, reçu leurs avis, & » traité la maladie, voulût bien prendre » la peine de nous inſtruire, après un » certain temps de l'état de la perſonne » malade, quel qu'il ſoit; des avantages » ou de l'inutilité de la méthode propoſée, ſi elle a été miſe en uſage; ou ſi » elle a été rejetée, les raiſons qui y ont » déterminé.

» Nous nous prêterons volontiers à » cette correſpondance, pourvu qu'on » ſoit atentif à être court, & à omettre » les détails inutiles & ſuperflus.

LIVRES NOUVEAUX.

LETTRE ſur le magnétiſme animal, où l'on examine la conformité des opinions des peuples anciens & modernes, & notamment de M. Bailly, avec celles de M. Meſmer; & où l'on compare ces mêmes opinions au raport des commiſſaires chargés par le Roi de l'examen du magnétiſme animal; *adreſſée à M.* BAILLY *de l'académie des ſciences, de l'inſtitut de Bologne, de l'académie de Stockolm, l'un des quarante de l'académie françoiſe, & l'un des commiſſaires chargés par le Roi, de l'examen du* magnétiſme animal; *par M.* GALART DE MONTJOYE.

« Il y a deux claſſes de ſavans, il y en » a qui obſervent ſouvent ſans écrire; » il y en a auſſi qui écrivent ſans ob» ſerver. On ne ſauroit trop augmen» ter la première de ces claſſes, ni, » peut-être, trop diminuer la ſe» conde. Une troiſième claſſe eſt plus » mauvaiſe encore, c'eſt celle qui » obſerve mal. HALLER. *Lettre à M.* » BONNET.

A Philadelphie, & ſe trouve à Paris, chez Pierre J. Duplain, libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe, 1784. (*in* 8°. *de 136 pag.*) Prix 1 l. 16 ſ.

Le but de cette lettre eſt de prouver que MM. les commiſſaires n'ont pas voulu voir; qu'ils ſe ſont mal placés pour enviſager la queſtion; qu'ils l'ont mal examinée, & conſéquemment mal jugée.

Pour y parvenir on commence par une critique aſſez amère des ouvrages de M. Bailly, critique qu'on eſt étonné de voir ici, & qui s'y trouve dans l'idée de ſe venger, ſur l'auteur, de l'outrage fait au magnétiſme animal par le raport des commiſſaires dont M. Bailly a été l'interprête; puis on examine les ſyſtêmes de Deſcartes & de Newton, au-deſſus deſquels on s'offorce d'élever M. Meſmer, tant à cauſe de la ſublimité de ſa découverte, qu'à cauſe de la profondeur de ſon génie; comparé enſuite avec Hippocrate, il eſt aiſé d'apercevoir que ce n'eſt pas ſans peine qu'on laiſſe ce grand homme au premier rang; on auroit bien voulu le donner à M. Meſmer; on ne l'a point oſé par pudeur; mais pour l'en dédommager, on lui accorde le ſecond, & l'on aſſure hardiment que depuis l'oracle de Cos, juſqu'au docteur de Vienne, il n'a paru dans la médecine aucun homme de mérite. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'il ne s'eſt montré aucun méchanicien entre l'ingénieux Archimede & celui par qui furent imaginés les *Pantins*; invention folle, extravagante même, mais qui en 24 heures a plus amuſé de monde à la cour & à la ville, que le magnétiſme animal n'a guéri de malades depuis ſix ans.

Mais enfin le but qu'on ſe propoſe, eſt-il bien rempli? Nous répondons que ce n'eſt pas faute d'adreſſe, de ſubtilités, de définitions, de diſcuſſions preſque grammaticales, de ſarcaſmes inſpirés par la prévention, l'enthouſiaſme, l'eſprit de parti; mais on avoit une mauvaiſe cauſe à défendre, une cauſe déja jugée, & bien jugée.

LIVRES ÉTRANGERS.

De humoribus morborum cauſis : c. à d. des humeurs conſidérées comme cauſes des maladies ; par M. Guill. Auguſte *Heiſterberg*, doct. en médecine. A Leipſick, chez Buiſchel, 1783. (*in*-4°. *de* 32 *pag.*)

Cette diſſertation ne renferme rien de bien ſolide. A la ſuite de quelques aperçus ſur la néceſſité de connoître les cauſes des maladies, ſur le ſang, ſur les humeurs & l'inflammation, M. Heiſterberg traite de la dégénéreſcence des humeurs & de leur influence dans les maladies.

Par un abonné de L.

Dissertatio medica de ſputis : c. à d. diſſertation de médecine ſur les crachats ; par M. Chriſtian-Gotthelf-Frédéric *Webel*, doct. en médecine. A Leipſ. chez Sommer, 1783. (*in*-4°. *de* 42 *pag.*)

L'auteur de cet eſſai, qui n'exerce la médecine que depuis peu d'années, déclare de bonne foi qu'il ne peut pas encore publier ſur les maladies des obſervations importantes ou curieuſes. En attendant qu'il en ait recueilli, il s'occupe de l'examen des crachats, par l'inſpection deſquels on acquiert des lumières ſur le véritable caractère de certaines maladies ; ce qui aide à porter un prognoſtic juſte. Cette diſſertation a le mérite d'être méthodique.

Par un abonné de L.

Jo G. Roedereri *& Car. G. Wagleri, tractatus de morbo mucoſo denuò recuſus annexaque præfatione de trichuridibus novo vermium genere : editus ab Henrico-Auguſto* Wriſberg, *profeſſore medico & anatomico Goettingenſi. Cum tabulis æneis* ; ou traité de la maladie muqueuſe, par J. G. Roederer & C. G. Wagler. Seconde édition, miſe au jour & augmentée d'une préface ſur les *trichurides*, nouvelle eſpèce de vers, par Henri-Auguſte *Wriſberg*, profeſſeur de médecine & d'anatomie à Gottingue, avec des figures. A Gottingue, chez Boſſiegel ; à Straſbourg, chez Konig, 1783. (*in*-8°. *de* 322 *pag.*)

Il y a près de quinze ans que l'on vit regner à Gottingue la maladie muqueuſe ; elle exerça en cette ville & dans ſes environs les plus grands ravages. Roederer, profeſſeur de médecine & habile praticien, ſuivit & obſerva cette épidémie avec beaucoup de ſoin. Il faiſoit ouvrir tous ceux qui en mouroient, par Charles Gottlieb Wagler, l'un de ſes diſciples, très verſé dans l'anatomie. C'eſt ainſi que du travail réuni du maître & du diſciple fut compoſé un traité qui a été reçu favorablement & qui méritoit de l'être. Monſieur Wrisberg, profeſſeur à Gottingue, formé également à l'école de Roederer, vient d'en publier une nouvelle édition, la première étant abſolument épuiſée. Il la dédie à MM. Henſler & Hanſen, docteurs en Médecine, ſes condiſciples & ſes amis.

Seize ſections ſont employées à l'hiſtoire, à l'aitiologie, & aux eſpèces principales de cette fièvre épidemique. On y trouve l'hiſtoire de quatorze malades qui en furent attaqués, mais guéris, & la relation de treize ouvertures de malades qui en ſont morts. Pour enrichir cette nouvelle édition, M. Wrisberg y a joint une préface uniquement deſtinée à l'hiſtoire d'une eſpèce inconnue de vers nommés *trichurides* ; aperçus pour la première fois dans le temps de l'épidémie muqueuſe. Ce fut pendant les hivers de 1760 & 1761, que le haſard les fit découvrir. Un étudiant en anatomie, qui diſſéquoit dans l'amphithéatre de Gottingue le cadavre d'une petite fille de cinq ans, voulant préparer la valvule du coton, donna maladroitement un coup de ſcalpel au cœcum. Auſſitôt on vit ſortir de cet inteſtin avec de l'eau, & des reſtes de matières excrémentitielles, de petits vers, qui ne parurent pas d'abord originaires des inteſtins. MM. Wrisberg, Wagler & leurs condiſciples, les virent dès cet inſtant. On les fit examiner enſuite aux profeſſeurs Roederer & Buttner, & ce dernier les nomma *trichurides*, à cauſe de leur queue, moins groſſe de beaucoup que le corps, & plus fine qu'un cheveu. On les retrouva depuis dans d'autres cadavres. En continuant les recherches on s'eſt convaincu qu'ils étoient bien plus communs qu'on ne ſe l'étoit d'abord imaginé. M. Wrisberg décrit ici ces inſectes avec la plus grande exactitude, en trace l'hiſtoire naturelle, & fait connoître leur action ſur le corps humain. Ces détails ſont très intéreſſans ſous la plume de M. Wrisberg.

Par le même.

NÉCROLOGUE.

Noble M. Doron, doct. en médecine, ſtipendié de la ville de Saint-Diez en Lorraine, aſſocié correſpondant du collège royal de médecine de Nanci, & premier médecin des princes ſouverains de Salm, eſt mort à Senones au mois de mai dernier. Il deſcendoit d'une des familles nobles de Laveline. Ce fut un de ſes ancêtres qui, par ſa bravoure & ſon patriotiſme, contribua beaucoup à faire rentrer le duc René ſon maitre, dans ſes états de Lorraine, qui avoient été envahis par Charles le Hardi, duc de Bourgogne, dans le quinzième ſiècle. Le mérite médical de ce gentilhomme lorrain ayant été reconnu par les officiers municipaux de la ville de Saint-Diez, ils le choiſirent pour avoir ſoin des malades indigens de cette ville & des environs; les ſervices charitables & aſſidus, qu'il exerça envers eux, le firent connoître des princes de Salm qui ſe l'attachèrent. Pendant ſa longue carrière, il a rédigé un grand nombre d'obſervations ſur des cas rares de médecine pratique. Il eſt facile de juger de leur mérite, par celle qui a été inſérée dans un ouvrage périodique fort répandu en Lorraine. Il s'agit de l'efficacité de l'*illecebra*, qui eſt le *ſedum acre* du chevalier de Linné, pour guérir les ulcères rebelles & invétérés. Cette plante, qui avoit été précédemment employée contre la pluſpart des maladies chirurgicales externes avec le plus grand ſuccès, par M. Marquet, médecin de la cour de Lorraine, & doyen du collège royal de médecine de Nanci, fournit entre les mains de M. Doron, de nouvelles preuves de ſes propriétés énergiques.

Par un abonné de L.

LIVRES NOUVELLEMENT TRADUITS DE L'ANGLOIS EN ALLEMAND.

1°. *Jean-Chretien Krieger*, le jeune, lib. à Gieſſen, vient de faire traduire: *A complet collection of the medical and philoſophical worns of John Fothergill, with an account of his life and occahonnal notes*, By John Elliot, M. D. *Lond. 1781.*

2°. *Arnold.* (*Thomas*) De la nature, des cauſes & des préſervatifs de la rage, traduit par Jean-Chriſtian Gottlieb Ackermann. A Leipſick, chez Jacobœer, *in*-8.

3°. *Inſtitutions de chirurgie*, par Bell. A Leipſ. chez Reich, *in*-8.

4°. *Cullen*, *élémens de médecine pratique*, 3e. partie. A Leipſ. chez Fritſch, *in*-8.

5°. *Elſe.* (*Joſeph*) Mémoires choiſis de chirurgie, avec les additions de Vaux & de l'éditeur. A Leipſ. chez Weygand, *in* 8o.

6°. *Lobb.* (*Théophile*) Axiômes généraux de médecine. A Leipſ. chez Haug, *in*-8o.

7°. *Monro.* Des maladies des armées. Partie II; nouvelle édition. A Paloœopyry, chez Rithter, *in*-8.

8°. *Du même.* De la ſtructure & de l'uſage du ſyſtême nerveux. A Leipſ. chez Schwikert, *in*-8.

9°. Diſpenſaire de *Quincy*. A Leipſ. & Francfort, *in*-8.

10°. Des choſes les plus remarquables concernant l'eau commune, par *Smith*. A Leipſ. chez Haug, *in* 8.

11°. *Arbuthnot* Des effets de l'air, *ib.*

12°. *Block* (*W.*) Hiſtoire de la médecine & de la chirurgie. A Leipſ. chez Weidmann, *in*-8o.

13°. *Bryant.* Catalogue des plantes eſculentes, *ib.*

14°. Toutes les œuvres de médecine & de philoſophie de *Fothergill*, traduites par J. Chretien Dreyſſy. A Francfort, & à Leipſ. *in*-8o.

15°. *Stenvenſon.* Cas de médecine pratique. A Leipſ. chez Weygand, *in*-8.

16°. *Hunter.* Mémoires de médecine & de chirurgie, chez le même, ſous preſſe, *in*-8. avec figures.

17°. *Dawſon.* Mémoire ſur la méthode facile & efficace de guérir les yeux & les paupières attaquées d'ulcères, chez le même.

De l'Imprimerie de la Veuve BALLARD & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins

GAZETTE DE SANTÉ.

ANNÉE 1784.

MM. les Souſcripteurs, dont l'abonnement expire au premier Janvier prochain, ſont priés de vouloir bien le renouveller, chez le ſieur DUPLAIN, *libraire, Cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie-Françoiſe. Le prix de l'abonnement eſt de 9 liv. 12 ſols, qu'on fera parvenir audit ſieur Duplain, franc de port.* La Table de 1784 ſe diſtribuera en janvier 1785.

HYGIENE.

Suite du numéros 46.

« ON peut, dit Cicéron, ſoutenir dans » la vieilleſſe deux ou trois jours d'ab» ſtinence; mais qu'on réduiſe un athlete » à jeûner un ſeul jour, il implorera Ju» piter olympien à qui il conſacre ſes » exercices. Telle eſt la force de la cou» tume ». Le ſauvage du Canada fait quelquefois à la chaſſe pluſieurs centaines de lieues, livré tour-à tour à toutes les horreurs d'une faim dévorante, ou gorgé dans l'occaſion d'un excès d'alimens. La dure néceſſité l'a élevé à ſon école, comme les inſtitutions des Spartiates les formoient à ſupporter, ſans ſe plaindre, la faim, la ſoif & les plus dures extrémités. L'homme ſe familiariſe peu-à-peu avec des alternatives qui paroiſſent les plus propres à le détruire. On voit quelquefois les diſſolutions & les plus grands excès ſe ſuccéder & remplir le cours d'une longue vie, ou du moins n'opérer que ſourdement des effets lents & deſtructeurs; au contraire l'homme délicat, & aſſervi à une vie réglée, a tout à craindre du moindre changement. Cornaro, ſi connu par la ſcrupuleuſe régularité de ſa vie, fut ſur le point de périr, pour avoir un jour augmenté de quelques onces, ſa boiſſon ou ſa nourriture ſolide.

Traiter certaines queſtions philoſophiques, ſans avoir des connoiſſances étendues dans la médecine, eſt ſouvent ſe réduire à raſſembler des analogies, des raports vagues, ou des objets de comparaiſon pris des autres ſciences: méthode ſeulement propre à rendre plus ſaillante une vérité connue. J'en trouve un exemple dans le 4e. livre des ſympoſiaques ou propos de table de Plutarque. On agite, ſi la nourriture ſimple eſt plus facile à digérer que celle qui eſt compoſée de pluſieurs viandes. On balance les raiſons favorables ou contraires, ou pluſtôt on fait ce que Macrobe apelle *prælusio rhetorica* On cite d'abord, en faveur des alimens ſimples, l'exemple des animaux, celui des malades qui ont la fièvre, l'analogie priſe des effets nuiſibles d'un mêlange de pluſieurs vins, le trouble que doivent produire dans l'eſtomac des ſubſtances d'une nature diverſe, les excès dans le manger qui peuvent s'enſuivre, enfin la comparaiſon d'un aſſemblage d'inſtrumens de muſique pleins de diſcordance. On oppoſe d'un autre côté, que les herbes dont ſe nourriſſent les animaux offrent une grande diverſité, que la fièvre demande une autre nourriture que l'état de ſanté, que la diverſité des viandes excite l'appétit & favoriſe la digeſtion, que le plaiſir qu'elle fait éprouver entre dans le plan de la nature, & qu'à tout prendre il vaut mieux pécher par replétion, que ſe réfuſer ce qui eſt néceſſaire au ſoutien de la vie. En admirant toutes les reſſources d'une imagination féconde, on voit que la queſtion reſte indéciſe. Les ſciences naturelles étoient alors trop peu avancées pour l'approfondir; au défaut de principes ſolides, Plutarque offre des raiſonnemens plauſibles, toujours avec la ſagacité d'un écri-

vain dont le nom vivra dans tous les ſiècles.

La queſtion propoſée, pour être attaquée de front, demande des principes d'hiſtoire naturelle, de chymie & d'économie animale; c'eſt de leurs lumières réunies que doit reſſortir la vérité. Il importe de ſavoir où réſide la matière alimentaire de l'homme; ſi elle eſt unique de ſa nature ou variée; ſi elle eſt univerſellement répandue dans tous les êtres animés, & ſi quelques-uns la contiennent par excellence; quelles ſubſtances deviennent par leur mêlange d'une ſolution plus facile; celles qui ſe contrarient & qui nuiſent à la digeſtion, ſoit par leur nature, ſoit par leurs apprêts; car on juge bien qu'il faut ſe défier de tant de combinaiſons fortuites de notre cuiſine moderne: il faut en outre rechercher ſi l'eſtomac a la propriété de s'aſſimiler également les matières extractives & ſucrées, les gelées de viande, les mucilages, les ſubſtances graſſes & huileuſes, la partie glutineuſe des végétaux, & la partie amilacée ſi abondante dans la nature: enfin on doit réunir à ces conſidérations celles du tempérament, de l'âge, du climat & de l'empire de l'habitude. Quelle foule d'objets à diſcuter, avant que de donner la ſolution du problême que ſe propoſe Plutarque!

En attendant que cette tâche ſoit remplie, on peut cependant répondre d'une manière directe & par des faits ſimples. Tout atteſte combien la coutume peut apprendre à l'homme à ſe contenter des alimens le moins compoſés. Le laitage durant la belle ſaiſon, & la viande de renne, ſalée, pendant l'hiver, ſuffiſent au Lappon. Les anciens Germains, au raport de Céſar, n'avoient point une nourriture plus variée. Le Tartare, durant ſes expéditions militaires, ne conſomme que quelques onces de farine de millet rôti. La gomme arabique eſt le ſeul aliment des Negres pendant de longs voyages. Les troupeaux, qui ſont la ſeule reſſource des montagnards dans les Alpes, ne fourniſſent à ces derniers que du lait & du fromage en abondance, & c'eſt dans cette claſſe qu'on trouve les hommes les plus forts & les plus redoutables à la lutte. Il y a certains cantons d'Irlande où le cultivateur ne ſe nourrit que de pommes de terre & de lait, & c'eſt encore-là où l'on trouve les meilleurs lutteurs. N'y a-t-il pas pluſieurs nations dans les contrées méridionales qui ne ſe nourriſſent que des produits du palmier?

Mais dans les nations policées, & dans les claſſes de la ſociété où regne l'aiſance, le ſens du goût ſe dévelope comme toutes les autres facultés de l'homme. Ses beſoins ſe multiplient, & l'un des plus marqués eſt une certaine variété dans les alimens: quelques viandes priſes des quadrupedes ou des volatiles, des poiſſons de mer ou d'eau douce, avec des apprêts les moins propres à les dénaturer, des légumes ou d'autres végétaux rendus plus agréables par des aſſaiſonnemens naturels, enfin des fruits relatifs aux climats & aux ſaiſons; tels ſont les alimens qu'une expérience conſtante apprend à être le ſoutien d'une ſanté floriſſante. La diverſité modérée qu'on met dans leur uſage, récrée & prévient la ſatiété que produiroit un aliment uniforme. Horace, dans une de ſes odes où il peint les charmes d'une vie ſimple, fait entrevoir les premiers degrés de cette variété. *Oliva-.. aut herba lapathi... malvæ ſalubres... vel agna feſtis cæſa terminalibus, vel hædus .. has inter epulas...* On ne peut point fixer avec une préciſion géométrique quel doit être le terme de cette variété; mais on la reconnoît au lever de table par le bien-être qu'on éprouve, & le libre exercice de ſes facultés. L'art d'irriter les ſens, par des mets variés avec profuſion, n'a enſuite d'autres bornes que le pouvoir de l'homme & le nombre fini des productions de la terre. Si l'on veut connoître quelle étendue a donnée la folie à ce luxe inſenſé, on n'a qu'à ſe rapeller le fameux feſtin donné par le frere de l'empereur Vitellius, qui raſſembla deux mille poiſſons des eſpèces les plus rares, & ſept mille oiſeaux ou volatiles.

*Par M. P***, doct. en méd. abonné.*

LIVRES NOUVEAUX.

Doutes d'un provincial propoſés à MM. les Médecins-Commiſſaires, chargés par le Roi, de l'examen du magnétiſme animal. A Lyon, & ſe trouve à Paris, chez Prault, imprimeur du Roi, quai des Auguſtins, & chez Duplain, lib. Cour du Commerce, 1784. (*in*-8°. *de* 134 *p.*) Prix 36 ſols.

L'auteur de cet écrit déclare qu'il ſe ſeroit nommé, s'il n'étoit l'un de ces hommes qui n'ont point de nom. Il ſeroit certainement bien fâché qu'on le

crût ſur ſa parole. Mais il étoit malade depuis 20 ans, & ſa maladie avoit jeté en lui de ſi profondes racines, que les remèdes n'avoient pu la guérir; elle étoit même ſi bien maſquée, qu'on ne pouvoit la reconnoître; le magnétiſme l'a montrée au doigt & à l'œil. Tel eſt le prétendu prodige opéré par l'agent *fureteur*; telle eſt l'obligation inouie que lui a le provincial.

Peut-on être ſurpris que les vapeurs du baquet magnétique, accumulées, ait excité dans le ſyſtême nerveux du provincial, une exploſion vive qui a réveillé les facultés de ſon ame, enchaînées depuis 20 ans par un Protée deſtructeur. Dans le tranſport de ſa reconnoiſſance, il aprend que des obſervateurs froids & tranquilles ont vu de près les preſtiges du diſciple de Gaſſner, ſans être ni ſéduits ni ébranlés, qu'ils en ont dévoilé la cauſe, qu'ils ont prémuni, contre ſes ſurpriſes, le public trop ſouvent avide de la nouveauté, qu'il ont fixé d'une manière certaine l'opinion qu'on devoit ſe former de cet agent chimérique; dans ce tranſport, diſons-nous, il eſt rempli d'un feu dévorant, il ſe croit inſpiré en faveur d'une ſi noble cauſe contre ces terribles adverſaires. On croiroit qu'il va les combatre par la ſolidité de ſes raiſonnemens, les terraſſer par la force de ſes preuves, & les réduire à confeſſer leur défaite humiliante. On croiroit que c'eſt un autre Démoſthene qui vient montrer à un peuple nombreux qu'il a été trompé par un faux expoſé ſur le point le plus important, d'où dépend ſon ſalut ou ſa ruine.

Il ſe préſente avec aſſurance, on prête une oreille attentive, il commence.

A peine ſa voix s'eſt-elle fait entendre, à peine a-t-il prononcé quelques phraſes, qu'on ne reconnoît plus un défenſeur formidable ſur lequel on comptoit, mais un déclamateur aigri qui, au lieu de bonnes raiſons, emploie contre les médecins, de froides plaiſanteries, des comparaiſons abſurdes, un perſifflage indécent, des réflexions hors de propos, des inculpations fauſſes, mais malignes, des imputations odieuſes, des argumens ſpécieux, des paralleles choquans, ſans compter les inconſéquences.

Ne voilà-t-il pas des doutes bien dévelopés, bien établis ſur l'examen, du magnétiſme animal, fait par les médecins-commiſſaires?

Après avoir exhalé une partie de ſon âcre bile, le déclamateur s'arrête tout à coup; puis reprenant ſon diſcours, il adreſſe cette apoſtrophe aux médecins.

« Ne me dites donc point ici, Meſſieurs, » *Qui êtes-vous? Vous qui parlez?* Car tant » que je parlerai contre la médecine, je » vous répondrai que je m'apelle *légion*. » Si le diable a fait une fois cette réponſe » au nom de ſes confreres, je crois qu'elle » eſt bien permiſe aux pauvres damnés de » la médecine ».

Cependant il s'étoit aperçu déja que ſon fanatique zèle l'emportoit trop loin; écoutons comment il s'exprime dans ce moment lucide.

« Meſſieurs, ſi dans ce que j'ai dit & » ce que je vais dire, j'avois le malheur » de vous bleſſer, je regreterai bien de » ne pas être connu de vous; vous liriez » alors dans mon ame; & loin de vous » irriter, vous me plaindriez d'avoir ſi » mal exécuté mon véritable deſſein.

» Au reſte, je le ſens trop, c'eſt un » malheur preſque inévitable pour un » ſolitaire qui n'écrit que ſous ſes yeux: » il ſe juge ſi mal! Souvent il arrive que » ſa plume eſt âcre, lorſque ſon cœur eſt » doux.

» Dans tout ce que j'ai oſé écrire ſur » un ſujet où mon ignorance me permet » à peine de douter, je ſens bien que » mon cœur me juſtifie; mais qui m'a- » prendra les fautes de toute eſpèce que » ma plume aura faites?

» N'importe, je pourſuis. . . . . .

Il ne faut point en être étonné; ce diable de la médecine s'apelle *Légion*. C'eſt le ſecond de ce nom qui paroît ſur la terre. Le premier abuſoit par ſes preſtiges & par ſes diſcours. Le moderne *Légion* n'eſt pas auſſi adroit.

Analyse de l'eau minérale de Fruges, par le ſieur Pierre de Ribaucourt, maître en pharmacie, démonſtrateur en chymie, & entrepreneur des nitrières royales, demeurant à Abbeville, 1783. (in-8o. de 28 pag.)

Le propriétaire de cette ſource, ayant fait chauffer par haſard de la nouvelle eau minérale, la vit avec étonnement ſe troubler & dépoſer une quantité fort conſidérable d'une terre jaunâtre. Les premiers eſſais analytiques, qu'on lui fit ſubir, y annoncèrent une eau martiale; & les experiences diverſes & multipliées de M. Ribaucourt, démontrent qu'elle contient du fer, de l'acide vitriolique, de la

terre alumineuſe, de la ſélénite & du gas; principes ſemblables à ceux de toutes les eaux minérales martiales connues, telles ſont celles de Paſſy, d'Aumale, de Forges, de Spa, &c. Auſſi le réſultat des opérations de ce chymiſte tend-il à faire croire que l'eau minérale de Fruges doit être miſe au rang des meilleures eaux de cette claſſe, & que l'uſage en peut être conſeillé à tous les malades auxquels celles-ci peuvent convenir; qu'elle peut ſe tranſporter auſſi bien qu'aucune autre. Les perſonnes, qui pourront la prendre à la ſource, empêcheront la grande volatilité du gas, qui tend perpétuellement à ſe diſſiper, & jouiront par-là de toutes les propriétés de cette eau & de l'effet de ſon gas.

Par un abonné de L.

LIVRES ÉTRANGERS.

Philosophical tranſactions of the royal ſociety, of London. vol. 73. for the year. 1783. partie II. *London*, 1784. *in*-4°.

Ce volume des tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres, contient quelques mémoires de phyſique & de chymie: tels ſont, un mémoire de M. le duc de Chaulnes ſur la manière de préparer le ſel fuſible d'urine, blanc & pur, & l'acide phoſphorique; des expériences ſur l'*ochra friabilis nigro-fuſca*, par M. Vedwood; des expériences de M. Prieſtley ſur le phlogiſton, & la converſion de l'eau en air.

Caroli à Linné, equitis, ſyſtema vegetabilium ſecundum claſſes, ordines, genera, ſpecies cum characteribus & differentiis: editio decima quarta præcedente longe auctior & correctior; curante J. Andrea Murray, *equite ord. r. de Waſa, conſiliario r. aul. profeſſore medic. & botan. o. in acad. r. Gotting. præfecto Horti r. botan. ſociet. ſcientiarum Gottingens. Stokholm. Upſal. Gothenb. & Lundens, medicarum Pariſiens. Nanc. Hafn. atque œconomicarum Bernens. & Cell. membro.* A Gottingue, chez Dieterich, & ſe trouve à Strasbourg, chez Konig, 1784. (*in*-8°. *de* 987 *pag.*)

Comme il y avoit deux ans que la treizième édition du ſyſtême végétal du chevalier de Linné étoit épuiſée, il étoit néceſſaire d'en donner une nouvelle. M. Murray s'eſt chargé de ce ſoin. Il ſavoit que depuis le moment où l'auteur avoit mis la dernière main à cet ouvrage, pluſieurs botaniſtes avoient entrepris des voyages dans des contrées très éloignées & très peu connues, que leurs recherches étoient conſignées & comme éparſes dans des écrits particuliers, que l'on avoit découvert un grand nombre de plantes, qu'on avoit rectifié la deſcription de beaucoup d'autres. Il a recueilli tous ces objets importans pour la botanique, & les a inſérés dans la nouvelle édition. Ainſi l'on a obligation à M. Murray, de nous faire connoître aujourd'hui toutes les richeſſes de la nature dans un des trois règnes. Avec cet ample PINAX, on peut ſe paſſer du ſuplément des plantes, publié par de Linné fils, ainſi que des autres collections botaniques.

Outre des obſervations multipliées ſur les genres & les eſpèces, le profeſſeur de Gottingue indique encore de nouveaux ſynonymes. Chaque article eſt court, mais toujours clair.

Faculté de médecine de Paris.

Les docteurs chargés de l'enſeignement cette année dans les écoles de la faculté, rue S. Jean de Beauvais, ſont:

M. *Doublet*, pour la pathologie;
M. *Guillotin*, pour la phyſiologie;
M. *Baget*, pour la chirurgie en latin;
M. *Goubelly*, pour l'hiſt. des plantes;
M. *Berthollet*, pour la pharmacie;
M. *Jeannet de Longrois*, pour la chirurgie en françois;
M. *Duchanoy*, pour les accouchemens en faveur des ſages-femmes;
M. *d'Arcet*, pour la chymie.

Leurs leçons ſe font chaque jour, excepté le jeudi, & les jours de fêtes.

De l'Imprimerie de la Veuve Ballard & Fils, Imprimeurs du Roi, rue des Mathurins.

TABLE
DES MATIÈRES
DE
LA GAZETTE DE SANTÉ,
POUR L'ANNÉE 1784.

A

Abrégé d'anatomie, *Page* 12
—— hiſtorique des hôpitaux, 152
Accouchement laborieux, 81
Acrimonia urinoſa, 189
Analyſe de l'eau minérale de Fruges, 207
—— de l'eau anti-laiteuſe de M. *Dantic*, 31
Anthelmintiques, 81
Anecdote ſur les armes à feu, 20
Art de faire ceſſer la peſte, par M. *Laugier*, 139
Avertiſſement des nouveaux Rédacteurs, 13
Avis aux perſonnes attaquées de hernies, 143
—— ſur l'inſalubrité des habitations expoſées aux inondations, 43
Arrêt de la Cour du Parlement contre un Marchand Epicier, 58

B

Balance de la nature, *pag.* 164
Baguette divinatoire, 185
Boiſſons chaudes nuiſibles, 89
Bromatologia, 136

C

Calendarium *medicum*, *pag.* 72
Carmen de medico, 119
Carte générale des productions naturelles de l'Europe, 12
Catalogus librorum, J. R. *Spielman*, 112
Charlataniſme, 49, 53, 61
Choix de médicamens, par M. *Buchos*, 123
Chocolat, 140
Collections de mémoires phyſiques & chymiques, 90
Convulſions provenant d'une eſpèce de ſtupration, 169
Coutume, ſon influence ſur les alimens de l'homme, 181

D

Deſſaler l'eau de la mer, *pag.* 45
Déclaration du Roi ſur les études &

exercices des élèves en chirurgie, 85
Déclaration concernant les Empoiſonneurs, 172
Diſſertation de Médecine ſur l'uſage de l'air fixe, 104
Dictionnaire des Jardiniers, 144
Diverſité des mets, quelles ſont ſes bornes, 205
Diſſolubilité de la crême de tartre, 47
Doctrine de l'irritabilité, 12
Douleurs violentes de la hanche, comment guéries, 138
Doutes d'un Provincial, 207

E

EAU médicinale de Huſſon, *pag.* 87
Écoulement par la verge à la ſuite de la petite-vérole, 119
Édit du Roi pour l'étude & l'exercice de la médecine, 94, 97, 101
Elenchys fungorum, 156
Électricité médicale, 124, 161 & 177
Elixir ſtomachique, 52
Éloge hiſtorique de M. Lorri, 193
—— hiſtorique de M. le Chevalier de Hamonais, 137
—— hiſtorique de M. de l'Épine, 109
Empoiſonnement involontaire, 171
Eſſai ſur les eaux aux jambes des chevaux, 116
—— ſur l'hiſtoire naturelle de l'Auvergne, 133
Étain, contient-il de l'arſenic, 21
Exercice ſalutaire avant le repas, 121
Expériences phyſico-mécaniques, 169
Expoſé des expériences faites pour l'examen du magnétiſme animal, par M. *Bailly*, 93
Extrait de la collection des mémoires phyſiques & chymiques, 105

F

FRACTURE de la clavicule, *pag.* 51
Floræ Nannetenſis prodromus, 4
Folie, maladie des bêtes à laine, 11

H

HEURES fixes pour le repas, importent-elles à la ſanté, *pag.* 141
Hippocratis aphoriſmi, 5, 9, 23 & 36

I

IMPERFORATION du vagin, *p.* 142
Impuiſſance par vice de conformation, 153
Joſeph-François Borri, 71

L

LETTRES-patentes pour le réglement des écoles de chirurgie de Paris, *pag.* 83
—— de M. de Morveau aux Auteurs de la Gazette de ſanté, 197
—— ſur le magnétiſme animal, par M. *de Montjoye*, 202
Ligature des polypes de la matrice, 171

M

MAGNÉTISME animal, *pag.* 17, 34, 41, 42, 43, 101 & 179
Maïs ou bled de Turquie, 7
Maladies des femmes, 28

Maladies épidémiques de Rochefort, 82
——— régnantes à Paris, 59, 136, 156, 166, 179, 187 & 190
Manuel pratique de l'amputation des membres, 59
Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire de la jonglerie, 91
Mémoire à conſulter. par M. *Arnaud*, 123
Sa réponſe, 201
Mets, quels ſont ceux par leſquels il faut commencer le repas, 113
Minéralogie des volcans, 32.
Monument funèbre, 39
Monſtre à qui on a attribué fauſſement l'exiſtence, 120
Morbus mucoſus, 203

N

NECROLOGIE, *pag.* 25
Nouveaux mémoires de l'Académie de Dijon, 157, 165 & 189
Nouvelle méthode de tailler & de tirer la pierre de la veſſie, 145 & 149

O

OPÉRATION d'une hernie, *pag.* 19
——— céſarienne, 27 & 69
——— d'un anévriſme à l'artère brachiale, 29
Ophtalmie, 127
Ophtalmiæ hiſtoria, 139

P

PHARMACIE, *pag.* 88
Philoſophical tranſactions, 208
Prix de la Faculté de médecine de Paris, 2
——— de l'Académie de Dijon, 8 & 36
——— de l'Académie de chirurgie, 32
——— de l'Académie de Bordeaux, 43
Programme de l'Académie de Lyon, 117
——— de l'Académie des ſciences de Toulouſe, 191
Pronoſtic dans les maladies aiguës, 160
Poudres de Godernaux, 53, 57 & 114
Punition de différens crimes, édit du Roi, 173

R

RAPPORT des Commiſſaires chargés de l'examen du magnétiſme animal, *pag.* 61 & 65
——— des Commiſſaires de la Société royale de médecine pour le même examen, 78
——— de l'un des Commiſſaires, 107
Recette contre la fièvre, 40
Réfléxions adreſſées aux Auteurs de la Gazette de ſanté, 10
——— ſur un ouvrage qui a pour titre : *des maladies des créoles en Europe*, 129
Remède contre les hernies, 163
Réponſe à la guériſon d'une hydropiſie par le magnétiſme animal, 158

S

SÉANCE de la Société royale de médecine, *pag.* 71 & 77
——— de l'Académie d'Orléans, 183
Seconde écorce d'orme, 155

Signes de l'empoiſonnement, 122
Sondes flexibles de gomme élaſtique, 52
Syſtême phyſique & moral de la femme, 24

T

TABLEAU méthodique des minéraux, pag. 150
Thériaque du Collège de pharmacie, 80
Topique contre la galle, 168
Traité ſur les ulcères des jambes, 195

V

VARICES aux jambes, pag. 36
Vénériennes (maladies), 1 & 37
Véritable manière d'inſtruire les ſourds & les muets, 28
Végétaux indigènes des Pays-Bas à ſubſtituer aux exotiques, 176
Uſus oleorum in morborum medela, 12

FIN.

LIVRES de Médecine & de Chirurgie, imprimés récemment chez *Pierre Duplain*, Editeur de la préſente feuille.

INSTITUTIONS de Médecine-Pratique, traduites ſur la quatrième & dernière édition de l'ouvrage anglois de M. Cullen, *profeſſeur de médecine d'Edimbourg, de pluſieurs Sociétés royales, & premier médecin du Roi pour l'Ecoſſe; par M.* PINEL, *docteur en médecine.* A Paris, 1785. 2 vol. *in* 8°. rel. 12 livres.

TRAITÉ de l'Hydrocèle, ſa cure radicale, & traitement de pluſieurs autres maladies qui attaquent les parties de la génération de l'homme; par M. IMBERT DELONNES, *premier chirurgien de S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, & chirurgien-major de la Cavalerie Françoiſe & Étrangère.* A Paris, 1785, *in*-8°. rel. 6 liv.

TRAITÉ de la Cataracte, avec des obſervations qui prouvent la néceſſité d'inciſer la cornée tranſparente & la capſule du criſtallin d'une manière diverſe, ſelon les différentes eſpèces de cataractes; par M. DE WENZEL, *baron du Saint-Empire, médecin de la Faculté de Nancy, & docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Univerſité de Paris.* A Paris, 1786. *in*-8°. avec fig. 3 liv. 12 ſ.